

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

7274

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
DES ORIGINES A 1900

TOME III

DEUXIÈME PARTIE

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Histoire de la Langue Française, des Origines à 1900, par FERDINAND BRUNOT, professeur à l'Université de Paris :

TOME I : *De l'Époque latine à la Renaissance.* Un volume in-8°, 548 pages, broché..... 45 fr.

Relié demi-chagrin, tête dorée..... 20 fr.

TOME II : *Le Seizième siècle.* Un volume in-8°, 510 pages, 8 planches hors texte, broché..... 45 fr.

Relié demi-chagrin, tête dorée..... 20 fr.

TOME III : *La Formation de la Langue classique (1600-1660) :*

Première partie : un volume in-8°, 456 pages, broché..... 42 fr. 50

Relié demi-chagrin, tête dorée..... 17 fr.

Deuxième partie : un volume in-8°, 336 pages, broché..... 7 fr. 50

Relié demi-chagrin, tête dorée..... 11 fr.

~~Joseph~~

FERDINAND BRUNOT

Professeur d'Histoire de la Langue française à l'Université de Paris.

111

HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DES ORIGINES A 1900

TOME III

La Formation de la Langue classique
(1600 — 1660)

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

1911

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

119655-
21/11/11

Copyright 1911

by Max Leclere and H. Bourrelier, proprietors of Librairie Armand Colin.

PC
2073
B7
t.3, pt.2
Cop 2

LIVRE QUATRIÈME

SYNTAXE

CHAPITRE I

L'ARTICLE

Au commencement du xvii^e siècle, Du Val est à peu près seul à considérer l'article comme un empêchement et un « nœud de

1. BIBLIOGRAPHIE. — Pour l'étude de la syntaxe dans la première partie du xvii^e siècle, nous disposons des instruments de travail suivants :

1^o Un recueil d'exemples assez étendu et assez commodément classé, malgré quelques erreurs d'interprétation, que nous devons à M. A. Haase; il faut se servir de la traduction française plus claire, plus complète que l'original allemand, et qui fait suivre les citations de références précises : A. Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, traduite par M^{lle} Obert, Paris, Picard, 1898; les exemples tirés des écrivains sont souvent accompagnés de remarques empruntées aux grammairiens ou lexicographes contemporains.

2^o Les index syntaxiques particuliers à Malherbe et à Corneille, qui forment la meilleure part des *Introductions grammaticales* dans les *Lexiques* déjà mentionnés de ces deux écrivains (t. III, 1^{re} part., p. 271).

3^o Les remarques des grammairiens qui, pour cette période, nous sont rendues facilement accessibles par l'étude déjà citée sur *La Doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes* et par l'édition où A. Chassang a réuni les *Remarques* de Vaugelas, les *Nouvelles remarques* publiées en 1690 par Alemant, quelques *Remarques inédites* tirées du ms. de Vaugelas conservé à l' Arsenal, et les notes de l'Académie française, de Thomas Corneille et de Patru sur ces remarques : *Remarques sur la langue françoise* par Vaugelas, nouvelle édition... par A. Chassang, 2 vol., Paris, 1880, avec index alphabétique. On trouvera un résumé méthodique des *Remarques* dans Brunot, *La langue française de 1600 à 1660 (Histoire de la langue et de la littérature françaises)*, p. p. Petit de Julleville, t. IV, pp. 712-755). Voir aussi M.-J. Minckwitz, *Beiträge zur Geschichte der französischen Grammatik im 17^{ten} Jahrhundert. I. Der Parisismus bei Uebersetzern, Lexicographen, Grammatikern und Verfassern von Observations und Remarques*, Berlin, 1887; E. Samfiresco, *Essai sur V. Conrart grammairien (Mélanges Brunot)*, p. 303-310; Benoist, *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, Paris, 1876.

4^o Un petit nombre de travaux généraux ou comparatifs tels que : Dembski, *Montaigne et Voiture. Ein Beitrag zur Geschichte der Entwicklung der französischen Syntax des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, Königsberg, 1888; Ramm, *Beiträge zur Kenntnis der französischen Umgangssprache des XVII. Jahrhunderts*, Kiel, 1902;

l'oraison », qui retarde sa course (*Esch. fr.*, p. 142)¹. Maupas en comprend et en définit l'utilité de façon remarquable², et Malherbe, par des observations de détail, en demande l'emploi régulier. Sorel s'en mêle à son tour, et reproche à Ronsard des articles oubliés (*Berg. extr.*, *Rem. sur le liv. XIII*, t. III, 465). Aussi, pendant cette période, les progrès de l'article sont-ils notables.

Malherbe trouvait déjà que *en fièvre qui me trouble* n'était pas bien dit (IV, 288 ; *Doct.*, 342). Trente ans plus tard Vaugelas fait là dessus une règle très ferme, qu'il essaye, chose rare, de fonder non plus sur l'usage, mais sur la raison³. *Il a esté blessé*

Schaefer, *Die wichtigsten syntaktischen Allertümlichkeiten in der französischen Literatursprache des 17^{ten} Jahrhunderts*, Hamburg, 1882.

5° Diverses contributions à l'étude de la syntaxe chez quelques auteurs de la première partie du XVII^e siècle ; on les trouvera réunies, pour la plupart, sous les nos 500-545, dans l'excellente *Bibliographie de la syntaxe du français* de Horluc et Marinet, Lyon-Paris, 1908, à laquelle nous renvoyons pour le détail des indications bibliographiques ; nous donnons seulement ci-dessous la liste alphabétique des écrivains étudiés, avec les noms des auteurs et les dates des articles, dissertations ou thèses, suivis entre () des nos correspondants de la *Bibliographie* :

D'Aubigné : Schueth, 1883 (507), cf. ci-dessous, 6° ; — *Balzac* : Leest, 1889 (517) ; — *Chapelain* : Fabre, 1889 (520) ; — *Coëffeteau* : Urbain, 1893 (544) ; — *Conrart* : Bourgoin, 1883 (542) ; — *P. Corneille* : Fahrenberg, 1889-90 (534), Jacobi, 1887 (533), Rudershausen, 1894 (536), Uhlemann, 1891 (535), cf. ci-dessus, 2°, et ci-dessous, 6° ; — *Descartes* : Tornau, 1900 (518) ; — *Hardy* : Rigal, 1889 (504) ; — *Henri IV* : Hunziker, 1870 (506), Jung, 1855 (505) ; — *La Mothe Le Vayer* : Etienne, 1849 (541) ; — *Malherbe* : Beckmann, 1872 (509), Holfeld, 1875 (510), Kreutzberg, 1890 (511), cf. ci-dessus, 2° et 3° ; — *Montchrestien* : Luecken, 1884 (503), cf. ci-dessous, 6°, Wenzel, 1885 (502) ; — *Pascal* : Haase, 1882-83 (545) ; — *Racan* : Arnould, 1896 (523) ; — *Regnier* : Nordström, 1876 (500), Vianey, 1896 (501), cf. ci-dessous, 6° ; — *Richelieu* : Helmbold, 1900 (521), Valentin, 1900 (522) ; — *Rotrou* : Benoist, 1882 (525), Franzen, 1892 (527), Jarry, 1868 (524), Sölter, 1882 (526) ; — *Scarron* : Hellgrewe, 1887 (537), cf. ci-dessous, 6° ; — *Schelandre* : Dammholz, 1887 (515) ; — *Sorel* : Roy, 1891 (776) ; — *Theophile de Viau* : Schirmacher, 1897 (514) ; — *Voiture* : List, 1880 (519).

6° Un petit nombre de dissertations sur des points spéciaux de syntaxe, parmi lesquelles nous citerons : Heincke : *Ueber den Gebrauch des reinen und des präpositionalen Infinitivs bei Mathurin Regnier*, Hambourg, 1902 ; Palmgren, *Observations sur l'infinitif dans A. d'Aubigné*, Stockholm, 1905 ; Ausfeld, *Les propositions conditionnelles chez Pascal*, Halle, 1874 ; — Fetter, *Emploi de la négation dans les chefs-d'œuvre de Corneille*, Trautenu, 1876 ; — Guegel, *Ueber den Gebrauch der Präposition « de » in Scarron's Le Roman comique*, Leipzig, 1891.

1. « Plutarque à qui je rens cecy comme sien, dit que ce grand Homere a rarement preposé aux Noms des Articles, qu'il appelle anses à des vases, ou des pennaches sur des morions, et qu'à ceste occasion on a remarqué ses vers qui portent des articles, comme si c'estoit une tare par laquelle ils fussent differens des autres qui n'en ont point, ou quelque cheville à les tenir. »

2. Voir tout le chapitre qui va de la page 29 à la page 73. C'est un des plus longs et des plus détaillés, et il a été augmenté et corrigé dans les éditions ultérieures.

3. « Tout nom qui n'a point d'article, ne peut avoir apres soy un pronom relatif, qui se rapporte à ce nom là. L'exemple le fera encore mieux entendre, comme si l'on dit, *il a fait cela par avarice, qui est capable de tout*, c'est mal parler, parce qu'*avarice* n'a point d'article, et ainsi ne se peut ayder du pronom relatif, ou pour mieux dire, le pronom relatif ne luy peut estre appliqué, ou rapporté en aucun des six cas, ny en aucun nombre. Il en est de mesme du mot *dont*, qui tient la place du pronom relatif ; car on ne dira point *il a fait cela par avarice, dont la soif ne se peut estindre...*

Que si l'on avoit la curiosité de demander pourquoy le nom, qui n'a point d'article,

d'un coup de fleche qui estoit empoisonnée est « mal parler », parce que « fleche n'est régi que d'un article indefini, qui est *de*, et à cause de cela, le pronom relatif *qui* ne sçauroit se rapporter à *fleche* ».

La Mothe le Vayer (64) eut tort de ne pas s'expliquer d'où venait cette exigence, elle résultait directement du développement de l'article, et, après avoir donné lieu à un des meilleurs chapitres de Port-Royal, elle fut l'origine de longues et fécondes discussions¹.

On rencontre de ci de là, dans les textes, des exemples identiques ou analogues à celui que Vaugelas a repris :

A) Un substantif construit comme *flèche* sert d'antécédent à un pronom conjonctif : *pour s'en servir en une operation de Chymie dont il faisoit profession (Conf. Ren., 3^e cent., 38); s'estoient battus si jurieusement à coups de coutelas et de pistolets, qu'ils portoitent sous leurs robes, qu'il en avoit trouvé deux morts sur la place (Le Cour. de nuit, 243)*².

B) Un substantif sans article entrant dans une locution verbale juxtaposée est repris par le relatif *le, la, en*, par un personnel : *il, elle*, ou

ou n'en a qu'un indefini, ne peut avoir apres soy un pronom relatif, on pourroit se deffaire de cette question par la response commune, que l'Usage le veut ainsi. Ce ne seroit pas mal respondu, mais quoy que l'Usage face tout en matière de langue, et qu'il face beaucoup de choses sans raison, et mesme contre la raison, comme nous sommes obligez de dire souvent, si est-ce qu'il en fait beaucoup plus encore avec que raison, et il me semble que celle-cy est du nombre, bien que la raison en soit assez cachée. Je crois pour moy, que c'est à cause que le pronom relatif s'appelant ainsi pour la relation ou le rapport qu'il a à quelque chose qui a esté nommée, il faut que les deux, et le nom et le pronom soient de mesme nature, et ayent une correspondance reciproque, qui face que l'un se puisse rapporter à l'autre. Or est-il que cela ne peut arriver entre deux termes, dont l'un est tousjours defini, qui est le pronom relatif, et l'autre indefini, qui est le nom sans article, ou sans un article defini. Le pronom est comme une chose fixe et adhérente, et le nom sans article, ou avec un article indefini est comme une chose vague et en l'air, où rien ne se peut attacher. Je ne sçay si je me seray fait entendre, ou quand on n'entendra, si l'on sera satisfait de ce petit raisonnement, et s'il ne sera point trouvé trop subtil, et trop metaphysique ; mais l'exemple du grand Scaliger, qui a fait de si beaux raisonnemens sur la Grammaire Latine, m'a donné de la nostre cette hardiesse, que le Lecteur prendra, s'il luy plaist, en bonne part. » (Vaugelas, *Rem. sur la lang. fr.*, II, 104-105).

1. Il importe de dire que Maupas émettait une doctrine moins ample, mais assez analogue : « le relatif *que*, est quelquefois determinatif discretif, comme tous autres relatifs, lesquels ont souvent force determinative pour definir lachose, la distinguer et faire differer d'avec une autre, ou la distribuer, et lors sont precedez d'articles definis. *Bailtez moy chopine du vin que vous avez enhuy percé, et un morceau du pain qui a esté cuit aujourd'huy* » (53-54).

2. Voici des exemples qui ne sont pas tout à fait pareils, le nom y est complètement de verbe : *nous nous contentions de les déclarer de vive voix, laquelle est sujette à désaveu (Gar., Mém., 101); le reste perit de maladie et de froid que ces miserables souffrirent dans les montagnes (Coëff., H., 172, Urb., 312); en hiver durant lequel personne ne vouloit s'exposer (Id., ib., 331, Urb., 312); j'escris en français, qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs (Desc., Méth., 80); Le transport des armes... est fort perilleux par mer, pour les tempestes dont elle est incessamment agitée (Nouv. rec.de let., 1638, Let. pol., 28).*

par un démonstratif : *si tu as envie de me voir, tu me chercheras, et je te chercheray aussi pour celle que j'ay de te chastier* (d'Audig., *Six Nouv.*, 33) ; *je vous rendray Justice en cecy de la mesme sorte que je voudrois que l'on me la rendist* (Sorel, *Berg. extr.*, l. II, t. I, 80) ; *ayez pitié d'une pauvre mere desolee, si vous n'en voulez point avoir de son fils* (Id., *L'Orph. de Chrys.*, l. I, 65) ; *au lieu qu'il croyoit avoir sujet de se plaindre, c'estoit Dorante qui en avoit* (Id., *ib.*, l. I, 185) ; *se mettant a table, et la voyant trop splendidement servie* (Coeff., *H.*, 427, Urb., 312, note 1) ; *jura fidélité à Othon qui, l'ayant jurée à Galba, l'avoit violée* (Id., *ib.*, 438, *ib.*) ; *Comme je vous ayme avec raison,.... elle me peut servir de conseil dans ma passion* (Clytie, II, 207) ; *il faut se faire justice, puis qu'on ne nous la fait point, ceux qui nous la doivent nous la refusent : ne leur en demandons plus que l'espée à la main* (Dub. Mont., *P. O.*, 6).

C) Après un verbe et une négation, un régime ou un attribut sans article sert d'antécédent à un relatif, c'est un cas très ordinaire : *je ne trouve mot sur lequel on ne puisse faire de grands discours* (Sorel, *Berg. extr.*, *Rem. du l. III*, t. III, 112) ; *il n'y a parole qui ne touche* (*ib.*)¹.

ARTICLE DÉFINI.

ARTICLE DÉFINI AVEC LES NOMS PROPRES. — Pour les noms propres, Maupas posait en règle générale que « tous noms propres d'hommes, de mois, de villes, chasteaux, bourgs, bourgades, villages, Royaumes, contrees, Isles, rivieres, lacs et montagnes, et de quelques animaux que ce soit, ausquels on impose noms ; comme à Chevaux, Bucephal, Bayard, Rabican, etc. Chiens, Cerberus, Melampe, etc., et generalement tous noms propres à un seul individu, veulent être construits par article indéfini *de, à*. Toutefois il corrigeait de diverses façons la rigueur excessive de cette règle², il

1. Voici un exemple inverse, où le nom est d'abord employé avec article, puis, est représenté près d'un second verbe par *en*, alors que pour faire locution avec lui, il devrait être à un autre nombre, ou avoir un autre sens : *Elle (la maxime) regarde ceux qui possèdent de grands biens, et qui n'en font a personne* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. mor.*, 45-46) ; cf. *vous n'estes pas fait pour suivre l'exemple des autres ; vous estes fait pour en donner* (*Cost.*, *Let.*, II, 30).

2. « Exceptez plusieurs noms de Royaumes, Provinces et contrees qui en certaines façons de parler s'adjoignent articles définis, comme nous disons : *par, ou parmy l'Europe, l'Asie, la France, l'Angleterre, l'Italie, etc.*... ainsi, à *la France, à l'Italie, à l'Europe*, plustost et plus usitément que *parmy Europe, France, Italie*, ou, à *France, Italie, Europe*. Mais tant seulement, le *roy de France, d'Angleterre, d'Espagne, etc.* Item, *je suis, je vien de France, d'Italie, d'Espagne ; je vay en France, en*

remarquait en particulier que plusieurs noms de rivière veulent l'article défini : *le Tibre, le Rhin, le Pô, le Danube, le Nil* ; quelques autres peuvent le prendre ou non : *Tamise, Saône, Seine*, etc., enfin les noms de montagne l'ont : *l'Apennin, les Alpes, les Pyrénées* (43-45).

Quelques-unes de ces indications ne furent bientôt plus vraies. Ainsi les noms de fleuves masculins prirent l'article. *Nomina fluviorum* . . . articulos prae se poscunt, dit Garnier (1618, 16) : *Le Pactole, le Tage, est moins riche que luy* (Théoph., I, 279) ¹.

Pour les noms de pays et de provinces, l'indécision continua. On trouve souvent l'article : *un gobelet de bois de la Chine* (Sorel, *Berg. extr.*, l. V, t. I, 348) ; *du premier homme de la France* (*Let. de Phyll.*, 1^e part., 62) ².

Mais au contraire : *elle fut ensuite apportée de là en Italie, et puis en France* (*Conf. Ren.*, 104^e *Conf.*, 3 mars 1636, 38) ; (les eaux chaudes) *d'Aix en Allemagne, de Plombières en Lorraine, ... de Pougues en Nivernois* (*Ib.*, 110^e *Conf.*, 21 avril 1636, 81) ; *n'est-ce pas luy... qui a abatu l'orgueil d'Espagne?* (Dub. Mont., *Tu*, 7).

Quant aux noms d'hommes, l'usage moderne s'établit dès lors définitivement. Du Val note (*Esch. fr.*, 154) que l'on ne dit pas *le Caesar, le Pompee*. C'était déjà la théorie du xvi^e siècle, car H. Estienne³ (*Hypom.*) et Soulatius (38) ne signalait que deux noms avec articles : *la Madeleine et le Lazare*. Vaugelas, oubliant ceux-ci³, ne mentionne que les mots italiens : *le Petrarque, l'Arioste, le Tasse* (I, 397). Tous les autres noms d'hommes « s'en passent ».

L'usage populaire n'accepta pas cette règle⁴, et conserva *la José-*

Italie, je suis, je demeure en France, Italie, etc... Indifféremment, *les villes de France, d'Italie, d'Allemagne, etc.*, ou, *de la France, de l'Italie, etc.*, *de Poitou ou du Poitou, etc.*, et plusieurs autres phrases qui gisent en usage et observation. »

1. Cf. dans *le Danube et le Nil* (*Conf., Ren.*, 3^e *Cent.*, 364) ; *Qui des bords Estrangers du Rhin impérieux A la Mer Atlantique ont la gloire semée* (Cotin, *Théoclée*, 1646, Sonnet au duc d'Enghien) ; *Le Pô, quand hors de ses bornes Il ecume sa fureur* (Mayn., II, 184).

Exemples contraires : *Même sablon que dans Pactole* (Malh., I, 200) ; *Aux rives de Méandre* (Rotr., *Iph.*, 302, t. IV, 1) ; *dans les eaux d'Acheron trempées* (Mayn., II, 161) ; *Lot s'est rendu plus fier que rivière du monde* (Théoph., I, 220) ; *je me précipit-ray hardiment dans Lignon* (Sorel, *Berg. extr.*, l. IV, t. I, 226).

Il semble, d'après une observation de Vaugelas sur *delà Loire* (I, 385), qu'il regardait aussi l'article féminin comme nécessaire, mais en tout cas l'usage du temps ne le considérait pas ainsi, et la règle ne sera étendue aux féminins qu'un peu plus tard.

2. Cf. *il s'arreste dans la Lorraine* (*Diane des bois*, 18) ; *n'a... paru en l'Europe qu'environ l'an mil trois cens cinquante* (*Conf. Ren.*, 104^e *Conf.*, 3 mars 1636, 38).

3. C'est certainement une inadvertance, car longtemps on continua à dire : *Le Lazare*. Bossuet écrivit ainsi. Voir par exemple le début du *Sermon sur la mort*.

4. *La Menarde s'est arrêtée, Disant : Commère, qu'avez-vous?* (*Bruit qui court*, V. H. L., I, 306 ; cf. plusieurs exemples, même page). Les pamphlétaires de la Fronde disent par dédain « le Mazarin » (Dub. Mont., *P. O.*, 15 ; cf. Loret, 25 août 1652, v. 15).

phine, la Marie, si bien que cette forme de parler devint caractéristique de la langue vulgaire ou provinciale. Aussi Scarron ne manque-t-il pas de s'en servir, pour obtenir des effets burlesques ; il fait précéder de l'article les grands noms des héroïnes de l'antiquité : *Pour la Didon, elle s'en donne* (Virg., I, 81.) ; *Cependant la Didon se pique De son hôte de plus en plus* (ib., 85 ; cf. *la Lavinie*, ib., II, 254)¹.

ARTICLE DÉFINI AVEC LES NOMS COMMUNS. — Les noms d'abstractions personnifiées sont assimilés à des noms de personnes, et ne prennent pas l'article. Encore faut-il désormais que la personnification ait quelque chose de réel. Malherbe ne l'admet point pour *Envie* dans le vers : *en depit du ciel, de Fortune et d'Envie* ; « pour *Fortune*, passe » (IV, 317). *Fureur* les guide ne se dit pas non plus, il faut *la Fureur* (Doct., 340). Dès lors certains noms hésiteront, ainsi *Nature*², mais une tendance générale les portera tous tôt ou tard à prendre l'article, et cela jette un jour sur la différence qui sépare désormais à cet égard les arts plastiques de la littérature. Pour le peintre ou le sculpteur *la Paix*, *la Discorde* restent des personnes, pour l'écrivain, non. La mythologie conventionnelle des livres ne l'emporte pas sur l'instinct du langage ; on dit *la Victoire* et non *Victoire*. C'est la fin d'un anthropomorphisme en grande partie conventionnel, mais dont l'histoire est à faire.

ARTICLE AVEC LES ABSTRAITS. — Maupas admettait encore l'absence de l'article³. Mais il faut prendre garde que beaucoup des exemples,

1. La langue de la comédie présente le même fait : *la Marinette* (Mol., I, 419, *Dép. am.*, I, 4, v. 246) ; *la Babel* (Montfleury, *Com. poète*, II, 7) ; *la Madame Grognaç* (Regnard, I, 457, *Dist.*, IV, 4).

Il faut mettre à part les vocatifs : *L'huissier Cornet, appelez!* (*Grands jours tenus à Paris*, V. H. L., I, 197). L'article peut être remplacé par un possessif : *Le beau-père est trouvé, venez vite, son gendre* (Scarr., *Typhon*, 87, *Jodelet*, I, 2).

2. Racan dit encore *Nature* (I, 79, 149, II, 365) ; de même Rotrou (I, 241, *Cléag.*, V, I, et Théophile, I, 168) ; dans Et. Binet on trouve souvent *Nature* (p. cx. *Merv. de Nat.*, 78). Mais on rencontre aussi l'article : *la Nature qui a donné l'estre à chaque chose* (*Conf. Ren.*, 3^e Cent., 1636, 141). Dans *la Sylvie* de Mairet, on a *Nature* au vers 113 et *la Nature* au vers 117. Mais il est à noter que M^{lle} de Gournay a effacé *nature* dans deux passages des *Advis* (1634) où il était sans article, pour le remplacer une fois par *naissance* (1631, p. 523 ; 1641, p. 621), une fois par *constitution* (1634, p. 294 ; 1641, p. 313). Ménage (*O.*, I, 529-530) reprendra la question, en citant Malherbe et Godeau, sans rien trancher au sujet de *Nature*. *Fortune* hésite de même : *les maux qu'à Fortune on impute* (Hard., *Did.*, 1554) ; mais : *celui à qui la Fortune a cornu sus* (Cam., *Divers.*, I, I, 26^{re}). *Vertu* est dans le même cas. Pour *Amour*, la question est tout autre, l'Amour est un vrai Dieu. Cornicille corrige cependant en 1664 le vers 176 de *Mélite* : *Ce qu'amour dans les cœurs peut lui seul imprimer* en : *Ce que l'amour au cœur* (I, 152, note 3).

3. « *Es propos où n'y a point d'intérêt a les prendre définies ou non, aussi pouvez-vous y employer articles définis ou non, et de tels y en a plusieurs, notamment des choses dont l'essence ne gist point en matière corporelle, ains en intellectuelle : Noblesse provient de vertu, ou la Noblesse provient de la vertu* » (112, cf. 69).

qu'on peut citer appartiennent à des locutions toutes faites, ainsi : *des jeunesse* (Régnier, *Sat.*, VI); *attribuer à affection* (Voit., I, 86, 14, List); *attribuer à vanité* (Id., I, 71, 13, ib.); *vaincre par patience* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 43 r°).

Dans les phrases ordinaires, l'article est commun : *L'honneur est un vieux saint que l'on ne chomme plus* (Régnier, *Sat.*, XIII, 84); *Touchez de la pitié vous versates des larmes* (Mayn., I, 89); *Au cinquième livre, nous continuerons par ordre le discours des dix vertus restantes, qui sont la Vaillance, la Temperance, la Liberalité, la Magnificence, l'Ambition reglée, la Magnanimité, la Debonnairété, la Verité, l'Entre-gent et l'Affabilité* (Dupleix, *Eth.*, 20); *La sagesse est vouloir tousjours le mesme* (*Conf. Ren.*, 3° Cent., 1637, 359).

L'ARTICLE DANS LES EXPRESSIONS JUXTAPOSÉES. — Les expressions verbales juxtaposées du type de *promettre mariage*, et les expressions substantives juxtaposées du type de *chien de berger*, devaient se ressentir du changement qui amenait la régularisation de l'article. En effet, tant qu'on avait dit indifféremment *promettre mariage* ou *promettre le mariage*, rien ne distinguait essentiellement dans sa forme l'expression juxtaposée du groupe ordinaire formé par le verbe et le nom complément. Au contraire, le moment allait venir où la différence serait marquée par l'absence de l'article. Dès lors le passage d'une expression ordinaire à une expression juxtaposée ne pouvait plus se faire insensiblement, et les grammairiens allaient discuter pour les divers cas. Vaugelas n'y voit pas encore très clair¹. Il a fait une remarque, qu'il n'a pas publiée sur *vous tourniez le visage* : Il s'agit d'un juxtaposé, il n'y faut point d'article (II, 454). De même il s'interroge sur *vent du midy* ou *vent de midy* (II, 135). Après lui, l'Anonyme de 1657 examine *fruiet d'esté* ou *fruiet de l'esté* (21). Mais la grande période de discussion sur le nombre de ces expressions à cataloguer ne s'ouvrira qu'un peu plus tard.

L'usage hésite aussi. Les expressions sans article sont si nombreuses qu'il ne vaut pas la peine de les citer, mais j'en rapporterai quelques-unes qui ont l'article : *Ces foudres de la guerre* (Colomby, *Justin*, a iiij bis); *la confusion et bigearrerie des traicts*

1. Oudin donne cependant un avertissement (*Gr.*, 239) : « Vous avez veu en quelques observations des noms, que plusieurs verbes se construisent sans interposition d'aucune particule : ce qu'il n'est pas necessaire de repeter icy, et puis cela depend de l'usage : v. g. *Couster bon* : *Prendre congé, trousser bagage, donner conseil*, et plusieurs autres. Il se pourroit toutesfois rencontrer de pareilles constructions qui changeroient selon l'occasion : par exemple il faut dire, *prendre medecine*; mais si on vient à specifier, le mot de *medecine* recevra l'article, *j'ay pris la medecine que vous m'avez envoyée* ». Mais il ajoute : « ce n'est pas une subtilité qui puisse arrester un esprit ».

du pinceau (Camus, *Iphigène*, I, 244); ce n'est pas la raison de luy retrancher son vivre (*Grands jours tenus à Paris*, V. H. L., I, 210); Et la la, mon Dieu, vous n'êtes pas si fasché que vous en faites le semblant (*Bourg. pol.*, V. H. L., IX, 204).

ARTICLE DÉFINI AVEC *TOUT, AUTRE*. — Des adjectifs indéfinis qui rendaient possible l'omission de l'article, un commence à n'avoir plus cet effet, c'est *tout* (au singulier). La dernière expression qui gardait trace de l'ancien usage : *toute nuit*, est universellement blâmée; Malherbe la barre, Deimier en conteste l'emploi, Maupay réclame l'article (Cf. *Doct.*, 344). Corneille ne s'en sert que dans le comique (IV, 184, *Ment.*, v. 808)¹.

La règle générale est donnée par Oudin (*Gr.*, 60-61) : « L'usage de l'adjectif *tout* est assez remarquable, qui se lie avec son substantif par le moyen de l'article définy en cette sorte ; *tout le monde* : *toute la terre* : et lors il se rapporte à *totus* : mais embrassant généralement une espèce en la signification d'*omnis*, il rejette ledit article : par exemple, *tout homme est sujet* : *tout femme est prompte* ; pour le pluriel, il semble indifférent ».²

De costé et d'autre, d'un costé et d'autre, d'un costé et de l'autre sont trois locutions concurrentes ; la seconde est la plus employée : *Moy qui suis son curateur, il y auroit conscience si je le laissois ainsi aller d'un costé et d'autre* (Sorel, *Berg. extr.*, l. I, t. I, 11 ; cf. *Id.*, *ib.*, *Rem. sur le l. IX*, III, 293-4) ; de même : *laissa tomber les bras d'une part et d'autre* (dans l'espagnol : a una y a otra parte, d'Audig., *Six nouv.*, 55)³ ; *feignant de vouloir partir de jour à l'autre* (J.-J. Bouch., *Conf.*, 58). On trouve cependant assez souvent la syntaxe moderne, même dans des textes populaires : *il le chauffera tantost d'un costé, tantost de l'autre* (*Dél. de la Camp.*, 9). Vaugelas a prétendu faire une distinction (II, 233)⁴. Elle était sans fondement.

1. Il sera suivi en cela par Molière.

2. Exemples d'ellipse au pluriel : *qui a donné principe et forme à tous estres creéz* (Cam., *Divers.*, l. I, 3) ; *c'est un affranchissement de toutes calamitez* (*Id.*, *ib.*, l. 1, 20) ; *le comble de tous biens* (Duplex, *Eth.*, 15) ; (celui) *qui est non pas l'ame de toutes choses, ains le createur de toutes ames* (R. Fournier, *Or. del'âme*, 1^{re} Disc., 42) ; *ce premier homme qui imposa les noms a toutes autres creatures* (*Id.*, *ib.*, 9) ; *ne savez-vous pas que tous delicts sont personnels* (Sorel, *Berg. extr.*, l. IV, t. I, 262). Au contraire : *notre cerveau, qui communique le sentiment à tous les autres membres* (R. Fournier, *Or. de l'âme*, 1^{re} Disc., 8-9) ; *il (le vice) destruit et gaste tous les lieux ausquels il se rencontre* (*Id.*, *ib.*, 37) ; *dans toutes les deux significations* (Dub. Mont., *Ex. P.*, 11).

3. Cf. *Ce qu'Hermodan d'autre costé regardoit avec tant d'innocence* (Gomb., *Endim.*, 169).

4. « Il faut dire *de jour à autre* et non pas *d'un jour à l'autre* ; Car ce dernier exprime un temps bien défini, comme par exemple, si je voulois dire qu'un homme qui estoit aujourd'huy fort riche fust devenu fort pauvre le lendemain, je dirois que *d'un jour à l'autre*, du plus riche homme de la ville, il estoit devenu le plus pauvre. Ainsi d'un

ARTICLE INDÉFINI.

Malherbe veut qu'on dise : *Un si chaud desir m'aiguillonne* et non *si chaud desir*. Desportes a eu tort d'écrire : *j'estois charmé d'objet si desirable* : il fallait *d'un objet*. *Je suis en peine qui me travaille fort* est mal dit, la tournure correcte est : *en une peine*¹. Partout ratures et observations dénotent l'importance que Malherbe attachait à l'expression de l'article indéfini. De son côté Maupas, dans une théorie du reste intelligente sur l'article, revient plusieurs fois à cette idée, que le langage sera toujours plus « rempli et plus entier », en employant les articles (108, 110, 111).

1. LE SUBSTANTIF EST ATTRIBUT. — 1^o Quand le substantif est attribut de *c'est*, Maupas conseille déjà de le faire précéder de *un*². Vaugelas continue ce qui était ainsi commencé : « L'on parloit et l'on escrivoit encore ainsi (*c'est chose glorieuse*) du temps de M. Coeffeteau et de M. de Malherbe, mais tout à coup cette locution a vieilli, et l'on dit maintenant : *c'est une chose glorieuse*, et point du tout, *c'est* ou *ce seroit chose glorieuse*(1, 353)³.

La syntaxe est analogue quand la phrase est inversée. Voici des phrases vieilles : *De là nous prendrons occasion de dire qu'est-ce que proportion Arithmetique et Geometrique* (Dupleix, *Eth.*, 17) ; *il faudra discuter... qu'est-ce que volonté, deliberation, choix ou election* (Id., *ib.*).

L'article au pluriel est aussi déclaré nécessaire. Malherbe le demande (IV, 302 ; cf. *Doct.*, 342), et Deimier précise finement qu'il

jour à l'autre, signifie proprement l'espace de deux jours, ou en tout, ou en partie ; car cela n'importe. Que si en ce mesme exemple je mettois *de jour à autre*, alors je ne dirois plus que ce grand changement fust arrivé déterminément dans deux jours, mais peu à peu, et dans un espace de temps indefini. Il en est de mesme, ce me semble, de *d'une heure à l'autre*, et *d'heure à autre*. »

1. Cf. *Doct.*, 341-342, et plus haut, p. 422.

2. Les distinctions qu'il fait méritent d'être citées : « Bien prononçons nous ordinairement par ce premier rang (sans article) aucunes manieres de parler qui emportent une suffisance ou aptitude d'homme ou femme. Comme, *je suis bien homme pour vous*... Item la qualité, c'est-à-dire l'Office ou Estat. *Cet homme-là est Valet de Chambre du Roy*... Toutefois si vous usez de ces demonstratifs *c'est, voyci, voylà*, vous employerez le second rang. *C'est un cordouanier. Voilà un Evesque*.. Mais celles-cy indifferemment des deux sortes. *Un tel est homme*, ou *un homme de bien*... Et ainsi des autres ; le nom propre estant remis a son general. *Le Cormier est bois*, ou *un bois*, ou, *du bois bien dur*... Par les demonstratifs... Vous pouvez sans difficulté employer les deux premiers rangs (107-108).

3. Voici des exemples contraires du temps : *c'estoit besogne pressée* (Sorel, *Polyand.*, 1, 126) ; *ce seroit chose inutile* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, Ep. au lecteur, 2) ; *je le jure, et c'est chose admirable* (Coif. à la mode, 43) ; *les Buissons, ce sont Arbres que l'on plante* (*Jard. fr.*, 19) ; *faire voir à ceux qui en achepteroient apres vous, que ce sont Arbres retenus* (*Ib.*, 22).

ne « s'agit que des cas où la phrase est positive », et « affirme une chose demontree » (*Acad.*, 115). Cependant on rencontre dans les textes : *ce sont discours qui ne plaisent volontiers qu'à ceux qui les font* (Faret, *L'hon. hom.*, 161). La discussion continuera longtemps ; à dire vrai, tous les classiques présentent des exemples où l'article est négligé.

La question plus générale de l'emploi de l'article devant des noms qui sont attribués de *estre, appeler, faire passer, tenir pour, etc.*, n'est pas encore posée¹.

II. LE SUBSTANTIF EST COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT. — Il y a lieu, suivant Deimier, de distinguer s'il s'agit d'un nom abstrait : alors l'article peut être omis, ou d'un nom concret : alors l'article est nécessaire : *le Soleil donnoit des fleurs... aux jardins* (*Acad.*, 165) ; cf. *la nature ayant donné aux bestes farouches des cornes, des griffes, ou des dents pour leur defence* (*Conf. Ren.*, 3^e Cent., 37).

La vraie difficulté, ici comme avec l'article défini, c'est que le nombre des expressions verbales juxtaposées n'est pas encore limité, et qu'elles se distinguent moins nettement que plus tard des phrases ordinaires ; même quand le nom est qualifié ou déterminé, on trouve le substantif sans article : *On en dit choses admirables* (*Voit.*, I, 598, 31, List) ; *Je sens que mon bon Ange reprend nouvelles forces* (*Id.*, *ib.*, 233, 17, *ib.*). Vaugelas n'étudie qu'une de ces locutions : c'est *faire pièce*, expression de tout point détestable, mais plus insupportable encore que *faire une pièce*, car encore « si l'on disoit *faire une pièce...* l'on se tiendroit au moins dans les termes d'une construction régulière » (I, 432).

III. LE SUBSTANTIF PRÉCÉDÉ D'UNE PRÉPOSITION EST COMPLÉMENT. — Les substantifs précédés de prépositions forment beaucoup de locutions, telles que *en pareille matière, avec précautions*, etc. Nous en créons encore. Toutefois, dans les phrases ordinaires, il semble bien que l'ellipse devienne plus rare, quoique je n'aie pu trouver de règles à ce sujet². Une phrase comme celle-ci : *Une folle brûlant d'execrable luxure* (*Hard.*, *Did.*,

1. Les textes se contredisent dans la même page : *je ne laissois pas de vous appeller Berger* (*Sorel, Berg. extr.*, I, t. I, 53) ; au contraire : *Un Seigneur qui a eu une compagnie de soldats sous sa conduite, ne laisse pas, encore que ces troupes soient licentiees d'estre appellé le Capitaine avec beaucoup d'honneur* (*Id.*) ; *On appelle une mort les peynes qu'on endure Pour un object charmant* (*Coif. à la mode*, 10).

2. Je rapporterai cependant une opinion de Chapelain (*Lett. au P. Taitlar*, 25 avr. 1662) : *changer les hommes en dieux* est plus de la langue que *changer les hommes en des dieux*.

290) n'est plus ordinaire au temps de Corneille ¹. On dira : *une pernicieuse guerre changée en une douce paix apporte du plaisir* (Cam., *Divers.*, I, III, 230 v°); *ce milieu doit estre prudemment compassé et déterminé avec une juste proportion* (Dupleix, *Eth.*, 16-17) ².

IV. ARTICLE AVEC AUTRE, TEL, ETC. — Aucun changement essentiel dans la syntaxe de l'article auprès des noms accompagnés de *autre*, *tel*, *même*, d'expressions numérales, de *comme*, partout l'article se répand, mais l'ellipse est encore possible : *Sire, je reduiray tel oracle en effet* (Hard., *Did.*, 363); *je vous diray ma peine, Qu'autre que moy jugeroit inhumaine* (Théoph., I, 252) ³. *Dieu comme fleurs les vint cucillir* (Malh., I, 156).

Toutefois, c'est un indice intéressant que de voir M^{lle} de Gournay corriger *telles* en *de telles* dans deux ou trois passages : *comment feroient-ils danser telles gens* (*Adv.*, 1634, 412); *de telles gens* (*Id.*, 1641, 470. Cf. 1634, 248 et 1641, 257); *parmy tels jeux* (1634, 338); *de tels jeux* (1641, 364) ⁴.

Un changement d'usage très net se produit dans les phrases où un substantif est précédé de *si* et d'un adjectif, telles que : *Didon n'a pas besoin de si faible support* (Hard., *Did.*, 1189). Assurément ces phrases demeurent très communes, particulièrement chez Malherbe, qui en autorise l'usage, si bien que Ménage a pu dire qu'il affectionnait cette façon de parler (*O.*, 203). Mais Deimier marque déjà que, si elles sont bonnes, il y en a de meilleures (*Acad.*, 142) ⁵, et l'article s'y introduit.

1. Voici quelques exemples analogues : *tromper, flatter, et par infinis artifices rechercher toutes sortes de ruses* (R. Fournier, *Or. de l'âme*, 1^{er} disc., 47); *Il n'entre point par mélange de substance en la composition d'aucune chose* (*Id.*, *ib.*, 1^{er} Disc., 44).

2. Avec *servir de*, un est pour ainsi dire de règle : *servir d'un exemple*. Dans leur sang répandu la justice étouffée, *Aux crimes du vainqueur sert d'un nouveau trophée* (Corn., III, 178, *Cid*, v. 1381-2). Il est plus intéressant de noter un après en qualité de : *accueillit aussi le Prince fort courtoisement en qualité d'un seigneur Tartare* (*Let. écrite de Tartarie*, 11).

3. Les phrases sans article sont innombrables : *Et le ciel en faict naistre encore infinité Qui relient beaucoup de la divinité* (Théoph., I, 216); *La sagesse de Dieu se joiant, monstre partie de sa toute-puissance* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 77).

4. Tout en se corrigeant ainsi, l'auteur n'en soutient pas moins ses théories : « c'est bien fait de parler de la sorte : *Jay telles affaires en l'esprit que je n'en dors point*, et mal fait de dire ainsi : *Commet-on cet homme en de telles affaires que celles-là*, et c'est faillir de dire encore : *Il ne fut jamais en de telles affaires* : puisque le babil superflu d'un *de* se rend importun en tels endroits, quoy que puissent prescher nos Critiques » (*Advis*, 1641, 762).

5. Voici de ces meilleures : *Mais si cet art nouveau fut jugé digne d'une si belle récompense* (R. Fournier, *Or. de l'âme*, Dédic., 2); *osent donner un jugement certain en une si incertaine matiere* (*Id.*, *ib.*, 1^{er} Disc., 11); *la meschancelé est elle vœuë*

ARTICLE PARTITIF.

Sans lui, le langage, dit Maupas, «seroit baillant» (110). Aussi n'est-t-il guère utile pour cette époque, de citer des exemples qui en attestent l'emploi, les poètes eux-mêmes en usent assez régulièrement. Plus tard, on discutera sur un certain nombre de locutions particulières, telles que *prendre de l'air* ou *prendre l'air*, *avoir peine* et *avoir de la peine*, *avoir coutume* et *avoir de coutume*, mais à cette époque il n'y a qu'une expression qui fasse l'objet d'une remarque de Vaugelas; c'est *avoir esprit*, qui, « n'a pas été bien reçeu, comme ayant fort mauvaise grace et trop d'affectation.... Nostre langue à l'imitation de la Grecque, aime extrêmement les articles » (I, 282) ¹. Chose curieuse, cette prétendue nouveauté était bel et bien considérée parmi les gens du monde comme un archaïsme « sentant son viel Gaulois » si du moins nous en croyons Sorel (*Loix de la Gal., Nouv. rec. des plus belles pièces*, 1644, 37).

Une remarque importante est à faire, en ce qui concerne les locutions sans article. Il s'agit de savoir si elles doivent demeurer immuables, quand la phrase commence par un adverbe de quantité, et devient exclamative. Malherbe veut qu'alors *de* y reparaisse : *Que vous avez de tort* et non *que vous avez tort* (IV, 309) ².

Il ne considère point non plus que ces expressions, quand elles figurent dans une phrase négative, doivent se passer d'article. On dit : « *A qui pourrai-je avoir foi, mais je ne puis plus avoir de foi à ses paroles* (IV, 393; *Doct.*, 345). Cette syntaxe se rencontre très fréquemment : *desloyautez qui n'ont point merité de grace* (Théoph., I, 157) ³.

en un si haut et sublime degré (Cam., *Divers.*, l. III, 164) ; *une personne si sage que vous en une si sottie affaire* (Sorel, *Berg. extr.*, l. II, t. 1, 73) ; il importe toutefois d'ajouter que, quand l'adjectif suit, Malherbe réclame déjà l'article : *d'une entreprise si belle* (IV, 461).

1. Cf. *Tous ceux qui ont de l'esprit aujourd'huy* (Sorel, *Berg. extr.*, *Rem. sur le liv. XIV*, t. III, 560).

2. J'ai un exemple où la phrase est interrogative, où le substantif est pris dans toute sa généralité, et où on trouve pourtant un *de* : *Quand sur le Theatre les femmes trompent leurs maris, y a-t-il de Spectateur si severe, qui n'y applaudisse...* (Balzac, *Lett. choisies*, 1647, 304).

3. Cf. *Que vous ny vos futures races Puissiez jamais trouver de paix* (Id., I, 144) ; *Luy voyant que Fon n'adjoustoit pas assez de foy à ses discours* (Sorel, *Berg. extr.*, l. I, t. I, 42). *La pluye qui tomboit en abondance ne tuy faisoit pas tant de peur qu'aux autres* (Id., *ib.*, l. I, t. I, 45) ; *les desolations publiques ne tuy font point de pitié* (Dub. Mont., *Ex.*, 7) ; *Non je n'ay point de peur* (Coif. à la mode, 46) ; *Quoy ! tout ce qu'on m'a dit ne vous fait point de peur ?* (Boisrob., *La folle gageure*, V, 8) ; *vous voyez bien, dit-il, que je n'en ay pas de besoin* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 365).

DE ET DES. — C'est ici un des points où tout le monde semble d'accord. Malherbe : « Il faut dire *de hauts discours* » (IV, 302) ; Maupas : Quand le nom desdites substances partageables est précédé d'un adjectif, lors, soit au singulier, ou au pluriel, est requis l'article *De*, qui de vray semble bien estre le propre article des adjectifs purement adjectifs. Ex. : *Voila de bon pain, .. voila de fine soye, cet homme porte tousjours de riches accoustremens*, etc. (64-65 ; cf. 40 et 104). Vaugelas hésite à en faire une remarque, car « c'est une règle toute vulgaire, mais essentielle : Au nominatif et à l'accusatif, dit-il, *de*, se met devant l'adjectif, et *des* devant le substantif, *il y a d'excellens hommes*, et *il y a des hommes excellens* (II, 6). Et Dupleix, dans sa polémique avec M. de Morgues, affirme que « la faute est fort grossiere, quand on met *des* pour *de* au devant d'un adjectif pluriel » (*Lum.*, 325).

Je pense que cette règle était de celles qui avaient été discutées dans les cercles, et qu'elle était devenue un des schibboleth de la bonne compagnie. « Leurs contentions, dit Sorel, étoient s'il falloit dire *de sçavans hommes*, ou *des sçavans hommes* » (*Francion*, V, 280). Et ce n'est point invention. Le P. Garasse, qui a la prétention de s'occuper de sujets plus relevés, déclare qu'il n'est pas « de ces esprits rencheris et reformateurs de la langue Française », et qu'il ne fait pas « des questions sçavoir s'il faut dire *des superbes Palais*, ou *de superbes Palais*, comme font Messieurs nos Traducteurs de Cour » (*Réch. des rech.*, 561).

La faute *des superbes palais* et surtout *du bon vin* est si commune malgré cela, qu'il n'y a pas lieu d'en donner des exemples ¹. Il est plus intéressant de signaler la « faute » inverse : *je veux de palais* ; elle se rencontre encore : *ceux qui ont besoin de boire de ptyssanne* (*Jard. fr.*, 234) ; *elles* (les hostesses) *veulent d'argent* (*Gr. propr. des Bot.*, V. H. L., VI, 40) ; où *il y avoit de croix à la façon qu'on voit à celles de par deçà* (L. Guyon, *Div. leç.*, I, 26) ; *Et là ton seul regard défend mesme aux zephyrs D'agiter dans ces mers de vagues ni de rides* (Racan, II, 267) ; *Tes levres sont d'appas dont l'esprit s'empoisonne* (Mayn., I, 47) ; *Adieu, belles rostisseries...*

1. Cf. *elle le prenoit pour un inconstant, qui l'avoit quittée pour des autres* (Sorel, *Berg. extr.*, *Rem. sur le liv. IV*, t. III, 127). Je noterai seulement que Dupleix, qui a été à l'occasion grammairien, la fait constamment : *la providence de Dieu, qui par des secrets et in connus ressorts conduit....* (*Eth.*, I. V, ch. 1, p. 510) ; *s'en font... des divers jugemens* (*Ib.*, I. V, ch. 2, p. 513) ; *avec des grandes et puissantes armées* (*Ib.*, I. V, ch. 1, p. 506).

Quand un démonstratif ou un possessif suit, ce qui n'est pas rare, on trouve *de*, bien entendu : *un jaune d'œuf délayé avec un peu de Verjus et de son mesme boüillon* (*Dél. de la camp.*, 221) ; *On pare les pottages avec de ces cardes toutes assaisonnées* (*Ib.*, 136).

Où j'ay veu fumer d'aloiaux (St-Am., I, 217). On peut suivre cette forme de langagè jusque chez Montfleury : *La pauvre enfant, bien loin d'y chercher d'artifice* (Ec. des Filles, I, 5).

Quand la phrase est négative ou commence par un adverbe de quantité qui en fait une exclamative, nous avons vu qu'on exige l'article, mais la forme à employer n'est pas indifférente. Suivant Malherbe, *Ne sème point de fleurs* est mieux dit que : *Ne sème point des fleurs* ; il faut dire de même : *ce tyran qui pour moi n'a jamais eu d'ailes* (IV, 465 et 426 ; Doct., 346) ¹.

Après *que*, on emploie *de* pour signifier *quel nombre de* ² : *que vous avez de maisons bien bâties*, autrement il faut *des* : *que vous avez des maisons bien bâties* (Malh., IV, 370 ; Doct., 347) ³.

ARTICLE ET SUPERLATIF RELATIF. — C'est à l'époque où nous sommes parvenus que la forme du superlatif relatif se fixe définitivement, et, par l'addition régulière de l'article défini, se sépare de la forme voisine du comparatif. Malherbe professe à ce sujet : « Ne dites pas *le cœur plus dévot*, dites : *le cœur le plus dévot qui fut oncq en servage*. Si la comparaison étoit devant le comparé, il faudroit dire : *le plus dévot cœur*. Règle infaillible » (IV, 286). Maupas donne comme règle que nous « appliquons devant le comparatif articles définis » : *Achilles a esté le plus fort des Grecs* (94 ; cf. Oud., Gr., 56). Et Vaugelas sanctionne cette doctrine en ces termes : « Tout adjectif mis après le substantif, avec ce mot *plus*, entre deux, veut toujours avoir son article, il se met immédiatement devant *plus* ; et toujours au nominatif. C'est ne pas parler François que de manquer à cette Reigle » (I, 154).

En fait l'usage me paraît beaucoup moins régulier que la forme tranchante de ces décisions ne le laisserait supposer. Les exemples contraires sont innombrables. Certains auteurs, comme d'Urfé, n'em-

1. Exemples contraires : *Le celeste flambeau N'a jamais eu des envieux* (Théoph., I, 167) ; *si pauvres, qu'ils n'avoient pas du pain à manger* (Cens. de la Doct. cur., 32) ; Cf. de tenant la place de un : *Je ne la sçaurois rendre à d'autre homme qu'a luy* (Gill. de la Tessonn., L'Art de régn., 34).

2. On trouve même : *des privièges pour ceux qui auroient le plus des Enfans* (Gant., Entret. des mus., 89).

3. Un point d'histoire particulière serait à éclaircir. On sait que en pharmacie et aussi en cuisine, on se passe souvent de tout article : vous prendrez *pulsatille*, etc.

Dans les livres du xvii^e, on rencontre là aussi l'article défini, et il n'y joue pas du tout le rôle qu'il joue dans : *Un tel prend l'apéritif*, ou : *m'offres-tu l'apéritif* ? C'est un partitif que remplace le défini, ce n'est pas son ou un : *elles se confisent aussi avec le Sucre et le vin, y donnant la pointe de canelle et giroffle, avec un petit filet de vinaigre* (Dél. de la camp., 102) ; *et la coulerez dans des bouteilles ; si vous voulez y adjoûter le Musc et l'Ambre pour la rendre plus délicieuse, à vous permis* (Ib., 88) ; *Quelques uns le clarifient avec des Amandes douces, un peu escachées dans le Mortier, et y adjoûtent le Zinzembre, le Poivre, le Girofle, la Coriandre, le Musc, l'Ambre gris, et autres bons parfums* (ib., 82).

ployaient pour ainsi dire jamais l'article : *encore remarqua-t'il la brebis plus chérie de sa maîtresse* (*Astrée*, 1615, I, 2 v^o) ; *Ils la portèrent en la cabane plus proche* (*Ib.*, I, 5 r^o) ; etc., etc. Chez d'autres, la vieille forme est encore toute commune : *Moy qui suis le phoenix des cavaliers plus braves* (*Espad. sat.*, 83) ; *Pourquoy repousses-tu mes prières plus saintes ?* (J. de Schel., *Tyr et S.*, 119, 9)¹. *Des plus polis les veines moins forcées Sont par sa Muse aisément surpassées* (*Ant. Corn.*, 89) ; Corneille corrigea cette faute, par exemple dans *La Suite du Menteur* (v. 970) : *Ainsi détruit le temps les choses plus solides* (cf. *God.*, *Lex. de Corn.*, II, 190). On retrouve dans Racine et ailleurs des phrases analogues à celles qui sont ici corrigées².

L'article, quand il est exprimé, est tantôt accordé en nombre, tantôt invariable : (Notre âme) *se rend presentes en un moment les choses les plus esloignées* (R. Fournier, *Or. de l'âme*, 36) ; *et comme c'est la coutume des Damoiselles qui prennent l'habit de Nonain, d'y aller les plus braves et mieux habillées qu'il leur est possible* (d'Audig., *Six nouv.*, 45) ; *Mes dames les bourgeoises... n'eurent pas si tost descouvert leurs favoris que ce fut à qui d'entr'eux yroit la plus viste* (*Plais. ruses*, V. H. L., VII, 23) ; *quand une Nymphe qui estoit la plus près d'elle...* (Gomb., *Endim.*, 112). Au contraire : *Les monstres le plus fiers sont plus doux que les hommes* (St-Am., II, 158). Les textes populaires font l'accord : *Vous ferez toujours manger les premiers ceux qui seront les plus mal faits et les moins cuits, car les plus cuits se rassouplissent avec le temps* (*Dél. de la Camp.*, 10-11)³.

L'article me semble moins régulièrement employé, lorsque l'adjectif est attribut : *Quand, lors qu'il pense estre plus seur, Un traict luy traverse le cœur* (Mayn., II, 7)⁴.

1. Cf. *toutes les lignes de la circonference de nos actions et intentions plus sinceres* (Cam., *Divers.*, Frontisp.) ; *Les astres plus clairs n'estoient que les pourtraits* (Mayn., I, 14) ; *Les remedes plus doux qui touchent à ma playe* (Théoph., I, 194) ; *de tous les effets du sort plus rigoureux. L'absence du subjel où l'amour nous oblige, Est le dernier tourment des esprits amoureux* (*Dél. de la Po. fr.*, 1615, de la Picardière, 653) ; *Entre tant de rares esprits... plusieurs ont employé beaucoup de temps et de peine à comprendre les choses plus esloignées* (R. Fournier, *Or. de l'âme*, 1-2) ; *Il veut toujours préférer votre estime Au bien plus doux, à l'honneur plus sublime* (Scarr., *Œuv.*, I, 131).

2. Il va sans dire que, quand il y a lieu à répétition, le second article est souvent omis : *De la plus belle fin et plus digne d'envie* (*Rec. des plus b. vers*, Mettayer, 1638, 198).

3. Cf. *Il faut qu'en Hyver, l'Eau soit la plus chaude, que vous la pourrez souffrir à la main* (*Dél. de la camp.*, 6) ; *si vous aimez la ciboulette, et les herbes fines, vous y en mettez de celles qui sont les plus à vostre goust* (*ib.*, 122).

4. Cf. *Ce qui leur estoit plus insupportable estoit qu'ils entendoient ordinairement la populace se moquer d'eux en leurs chansons* (Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, I, II, 348) ; *On nous oste la parole, lors qu'elle seroit plus necessaire pour le service du Roy* (*Théâtre d'Éloq.*, II, 87).

On notera que souvent le substantif, suivi de cet adjectif au superlatif, est accompagné lui-même de l'article indéfini ; nous disons, nous : *la plus belle âme*, le xvii^e siècle dit volontiers : *une âme la plus belle* : *Pour la proportion de son corps, (il) a une voix la plus effroyable de tous les animaux* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 77) ; *Je meurs par une main la plus victorieuse Qui jamais tint le sceptre en l'empire d'Amour* (*Rec. des plus b. vers*, Mettayer, 199).

Quand il s'agit d'adverbes, la forme sans article n'est blâmée par personne, et elle demeure très commune ; on retrouvera cet usage jusqu'à la fin du siècle (Haase, *S.*, § 29) ¹.

Pour les adjectifs tels que *premier*, *seul*, Malherbe les assimile à des superlatifs. Il faut dire : *Bien que tu sois le premier de la bande celeste* (IV, 265 ; *Doct.*, 369). Vaugelas en avait fait une remarque qu'il n'a pas publiée (II, 458) : « *Seul* veut avoir l'article devant, *je suis le seul qui me puisse vanter*. M. de Malherbe dit pourtant en parlant des femmes : *De tout ce que nous possédons, elles sont seules qui prennent plaisir d'estre possédées* ». Cf. *ceux qui premiers ont institué ces academies* (R. Fournier, *Or. de l'âme*, Dédicace, 2).

RÉPÉTITION DE L'ARTICLE. — Pour Malherbe et les gens de son temps, elle est encore facultative : *La justice, probité, prudence, valeur et tempérance sont toutes qualités qui se peuvent trouver en une seule ame* (Malh., II, 98) ; *dont je n'espere que des conseils, et divertissemens* (d'Audig., *Six nouv.*, 126) ; *Après tout, cher Ariste, quels crimes contre la bienséance ne commet point cet impertinent, qui n'a égard quelconque ni à dignité ni à personne ni à sexe ni à âge* (*Let. de Phyll.*, 1^{re} part., 168).

Cependant la répétition devint peu à peu plus fréquente : *Les arts et les plaisirs, les autels et les armes, Ont presque du regret d'avoir jetté des larmes* (Théoph., I, 147). Vaugelas posa plusieurs règles :

1^o Il est mauvais de faire commander deux noms au singulier par un seul article au pluriel : *il sçait les langues Latine et Grecque* est mal parlé (II, 231).

2^o Il est nécessaire de répéter les articles devant les substantifs. Il n'y a point de doute pour le nominatif et l'accusatif. Ex. : *les faveurs et les graces sont si grandes*. Au génitif, on s'en dispensait autrefois aux mots synonymes et approchants, comme *j'ay conçu*

¹ Cf. *Et c'est par les soupirs qu'elle s'explique mieux* (Th. Corn., *Am. à la mode*, III, 2) ; *On joue argent, bijoux, maisons, contrats, honneur, Et c'est ce qu'une femme, en cette humeur à craindre, Risque plus volontiers, et perd plus sans se plaindre* (Regnard, *Joueur*, I, 7).

une grande opinion de la vertu et generosité de ce Prince. Mais cela ne se fait plus, non plus qu'à l'ablatif. Pour le datif, il y en a qui le voudraient excepter, mais Vaugelas ne serait plus de cet avis, dont il eût été du temps de M. Coeffeteau (II, 253 ; cf. I, 347). Si les substantifs sont accompagnés d'adjectifs, et qu'ils soient synonymes, on peut se dispenser de répéter : *c'est le fils du meilleur parent et amy que j'aye au monde* ; quoique ce soit encore mieux dit : *du meilleur parent et du meilleur amy*. Quand deux adjectifs au superlatif, synonymes ou approchants, accompagnent un substantif, même liberté : *il pratique les plus hautes et excellentes vertus* (II, 256-7).

La règle n° 2 est acceptée à peu près textuellement par Dupleix, qui la brandit contre de Morgues¹. Chapelain conseille aussi de dire : *je fais la gloire et la félicité*, plutôt que *la gloire et félicité* (*Let. à M. de St Fleuret de Bellenave, 1^{er} janv. 1662*).

Il ne serait pas difficile de réunir quelques exemples justifiant cette doctrine². Néanmoins, elle constitue en réalité, non une observation faite sur l'usage, mais une construction a priori de Vaugelas. Dans la pratique, il arrive souvent qu'on englobe sous un même article des mots que leur sens rapproche naturellement, rien de plus.

1. « C'est un manquement grossier de ne repeter pas l'article ou la preposition entre des mots qui signifient choses hétérogenées, c'est-à-dire de diverse nature : *par la dissipation des armes et finances...* Mais si les mots signifient choses homogenées, c'est à-dire de mesme nature, il n'est pas besoin de repeter l'article ou la preposition : comme *ce fut la cause de son exil et bannissement; La bonté et clemence du Roy* » Dupleix, *Lum.*, 325).

2. Voici des mots « approchants » à l'accusatif, l'article n'est pas répété : *font des assemblées et monopoles contre sa volonté,...* *disposent des provinces et deniers royaux* (*Caq. de l'Acc.*, 87); *Car il est impossible qu'un amy puisse donner (naturellement parlant) à son amy un arre et gage de son amour plus grand que sa propre vie* (*Guerson, Anal. du Verbe*, 88).

En voici au nominatif : *la civilité, affabilité, et courtoisie étoient avec eux; la devotion y étoit très grande* (*Pass. du card. de Rich. à Viviers, V. H. L.*, VII, 344) ; *si est-ce qu'il resiste à tout, beaucoup plus que le Tafetas, Satin ou autre matiere, dit Becanus* (*Guerson, Anal. du Verbe*, 68).

CHAPITRE II

LE SUBSTANTIF

SUBSTANTIFS EN FONCTION DE QUALIFICATIFS.

L'adjectif continue encore quelque temps à être employé, ainsi qu'au XVI^e siècle, là où nous mettons de préférence le groupe analytique formé d'un substantif précédé de *de* :

a) Le substantif serait un nom de lieu : *les premieres amours qui luy estoient anciennement consacrees en son temple Paphien* (Nervèze, *Am. div.*, II, 43 r^o)¹.

b) Le substantif serait un nom de matière, de couleur, un déterminatif ou qualificatif quelconque : *la fatigue et peine guerriere* (Cam., *Divers.*, I, V, t. I, 433 v^o) ; *Car tu n'es rien que poudre et masse terrienne* (F. du Port, *Tr. du Mess.*, 6)².

Mais la langue revient incontestablement à ses vieilles préférences : *son col de neige chargé d'un gros carquan de fer* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 499) ; *les chagrins Devorent peu à peu ta poitrine de neige* (Hardy, *Did.*, 1928). De l'Estang, dans son *Traité de la traduction* (1660), insiste sur la différence que présentent à cet égard français et latin : *Un Pescheur divin* est moins bon que *un pescheur de Dieu* (7) ; *les sentimens de Socrate* est aussi meilleur que *les sentimens socratiques* (30). L'Anonyme de 1657 préfère : *un homme de faveur* à *un favori* (35)³.

1. Cf. *Mesme Auguste, esloigné des canopiques lieux* (F. du Port, *Tr. du Mess.*, 14) ; *Bastit les Thebaines tours* (Mayn., II, 180) ; *Comme la sybille Cumee* (Id., *ib.*, 164) ; *cel ancien luïteur Milon Crotoniate* (Cam., *Divers.*, I, V, t. I, 365 r^o) ; *aux creux Aelneans* (Théoph., I, 274).

2. Cf. *si endurcis à la fatigue et peine guerriere, que pour quelque temps qu'il fist, il leur estoil imputé à deshonneur d'estre veuz sous autre couverture que celle du ciel* (Camus, *Divers.*, I, V, t. I, 433 v^o) ; *Mon cœur est agité de ma vague pensée, Comme un fresle joïet des poudreux lourbillons. Ou ainsi qu'une nef sur les marins sillons Par les flots courroucez en cent lieux repoussée* (Mayn., I, 53) ; *Et son esmail pourprin dont la vermeille Flore Au point du renouveau sa face recolore* (Id., I, 50) ; remarquez que ces deux exemples, sont non du disciple de Malherbe, mais de son sosie).

3. Cf. *On dit couleur vive, terne, d'escarlatte, pourpre, perse, violette, de neige, de safran, celeste* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 249) ; *qu'est-ce autre chose celle beauté qu'un malheur d'yvoire, au charme diamantin* (Id., *ib.*, 551) ; *comme une coupe d'or ou un*

Parmi ces « génitifs », il en est quelques-uns qui donnent des locutions usuelles très intéressantes, ainsi *d'honneur* : *Il s'estoit trouvé en un cabaret d'honneur* (Sorel, *Polyand.*, I, 507); *de mèche* : *J'ay peur que son esprit de mèche, Qui s'échauffe souvent pour peu* (Scarr., *Œuv.*, I, 206); *de neige* : *la vaine amour de mon honneur de neige* (Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 379); *une raison de neige* (Id., *ib.*, 505); *Voyez le beau Heros de neige, Pour avoir un tel privilege* (Scarr., *Virg.*, II, 139)¹.

On trouvera dans les études de M. Trénel² toute l'histoire de l'hébraïsme : *le roi de gloire, pour le roi glorieux*. Il reste très usuel chez certains poètes, particulièrement chez le pseudo-Maynard : *Dis-moy pourquoy rends-tu mon astre environné De foudres de rigueur, dont l'aspre esclair me tue?* (I, 154-155)³.

LES GENRES ⁴.

I. SONT DÉCLARÉS MASCULINS.

Acte, encore commun, d'après Maupas (88); — *les actes vicieux* (Malh., I, 108); *un acte pour lequel* (Mairet, *Gal. du duc d'Oss.*, I, 2).

vase d'argent (Id., *ib.*, 270); *le salut qu'on ne peut esperer De ces dieux de metal qu'on vous voit adorer* (Rotrou, *S^t Gen.*, III, 2); *au trône de l'empire* (Id., *ib.*, I, 3); *la plus belle et plus nette De celles (des âmes) qu'il nourrit dans la voye de lait* (Mayn., I, 157).

1. Déjà au xvi^e, chez Noël du Fail, *Eutr.*, I, 235, éd. Hippeau : *ce beau Monsieur de neige*; cf. *plusieurs petites questions de neige* (Id., *ib.*, 4).

2. *L'ancien testament et la langue française du Moyen Age* (pp. 600-601), et *l'Élément biblique dans l'œuvre poétique d'Agrippa d'Aubigné* (pp. 93-101).

3. Cf. *Ce Soleil ennemy de la belleescumiere, Laschant pour des regards des foudres de rigueur* (Id., I, 55); *Distinction de Vanino en Esprits superstitieux, Esprits populaires et Esprits de Démon* (Gar., *Doct. cur.*, 31); *Ne permets, ô grand Dieu ! que ces méchans esprits D'un discours insolent ou d'un œil de mépris Bravent mon infortune* (Racan, *Ps.*, XXXIV, II, 109); *Il est vray que j'ay vû quelquefois dans Sion Ces ames d'interest, orgueilleuses et fieres* (Id., *Ps.*, XXXVI, II, 116); *J'ai veu, ciel, tu le sçais par le nombre des ames Que j'osay t'envoyer par des chemins de flammes* (Rotrou, *S^t Genest*, II, 4).

4. Il reste de très nombreuses traces de l'usage qui faisait masculins les mots commençant par voyelle ou h muette (cf. tome II, p. 262 et 400) : *l'huyle d'olive, plus il est vieil et gras* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 396); *se tire d'un huître* (Id., *ib.*, 326); On n'est jamais sûr d'un exemple commençant ainsi par un : *Afin qu'un autrefois telle chose n'arrive* (Coif. à la mode, 14); *De tuer Palamède avec un arquebuse* (Onoz., V. H. L., V, 294); *un hecatombe* (Hardy, *Alcée*, 1373); *un idole* (Id., *Cornélie*, 1170); *Vous estes sot tout comme un oye* (*Espad. sat.*, 98); *un infame guichelier qui la suivoit comme un ombre d'enfer* (*Cél. et Maril.*, 362); *pour lirer beaucoup de jus d'un Orenge* (*Dél. de la Camp.*, 166). J'ai été obligé quelquefois d'en alléguer de semblables. Mon lecteur se souviendra de l'observation que je fais ici.

Sauf indication contraire, les noms entre parenthèses sont ceux des grammairiens

Archevêché, (Vaug., II, 71 ; cf. l'Anon. de 1657, 29, Mén., O., 138 et d'Aisy, *Gén.*, 282). — Encore féminin dans Malherbe (III, 574) : *je lui demandai quelle archevêché c'étoit.*

Caprice, (Anon. de 1657, 29) ; — M^{lle} de Gournay rétablit le masculin dans les *Advis*, 1641, p. 419. En 1634, p. 376, elle avait fait le mot féminin.

Chiffre, (plutôt masculin, suivant l'Anon. de 1657, 30) ¹.

Cloaque, féminin en général au xvi^e siècle (Rons., V, 120), et souvent encore au xvii^e (Cotgrave ; *Lct. de Phyll.*, II^e part., 14 ; R. Franç., *Merv. de Nat.*, 550 ; Chap., *Lect. des rom.*, 17). — Le masculin est déjà dans Paré (V, 19, L.).

Comté, encore féminin dans Malherbe : *Avec une comté de Plume et un marquisat d'Ancre, il ne lui falloit plus qu'une duché de papier* (III, 207) ; — *pourquoi ce comté appartient au Pape* (J.-J. Bouch., *Conf.*, 108). Vaugelas le déclara masculin (II, 71. De même l'Anonyme de 1657, 29-30, et Ménage, O., I, 140-1). Néanmoins l'hésitation dura encore quelque temps. (Cf. Alem., *Guer. civ.*, 398). Tout le monde était d'avis de garder le féminin dans *Franche-Comté*, et *Comté Pairie*.

Diocèse, (Anon. de 1657, 29) ; — *Il faudroit mettre tout un diocèse en prières* (du Peschier, *La com. des com.*, IV, 1). C'est le genre usuel dans les *Actes concernant les affaires du Clergé*, ainsi dans l'Arrest du Conseil privé du 16 janvier 1633, dans l'Arrest du même Conseil du 18 mars 1644, etc.

Doute, féminin, restait chez Nicot et Cotgrave. Malherbe, au dire des malicieux, était mort sans avoir pu se décider. La *Req. des Dict.* plaisante le féminin. Vaugelas se prononce pour le masculin (I, 407. Cf. l'Anon. de 1657, 29) ; Dupleix le croit des deux genres (*Lib.*, 241). Après 1650, on se prononce unanimement pour le masculin. (Mén., O., I, 143, Th. Corn., A. dans Vaug., *l. c.*, Bouh., *D.*, 117). *Cette doute vidée* (Malh., II, 473, voir d'autres exemples dans le *Lexique*). Chez d'Urfé, le féminin était constant (*Astrée*, 1614, II,

qui ont demandé pour le mot le genre masculin. On ne s'étonnera pas de trouver ici mentionnées, le cas échéant, les opinions de Ménage, Richelet, Bouhours et autres grammairiens ultérieurs. Quand ils ne font guère que confirmer leurs devanciers, il m'a semblé préférable de rapporter leurs avis et d'alléger d'autant le volume IV. Pour la même raison, j'ai donné parfois quelques textes pris à des écrivains de la fin du siècle.

1. Ce mot signifie presque toujours zéro, et il est rare dans le sens moderne ; l'édition de l'Arithmétique de Jean Trenchant, donnée à Lyon, pour Jean de Gabiano, en 1605, dit à ce sujet : ce mot *abusivement prins en François* signifie toutes les Figures (chiffres) et l'art d'Arithmétique, de la vient *chiffrer*, qui est pratiquer cet art avec ses figures (p. 12).

416, 485, 703, etc.)¹. — Au contraire : *Ote moi d'un doute* Corn., (III, 128, *Cid*, v. 397).

Duché, (La *Req. des Dict.* plaisante le féminin, cf. Vaug., II, 71. Mén., *O.*, I, 143, et l'A. dans Vaug., *l. c.* seront aussi pour le masculin. Bary, *Rhét. fr.*, 233, hésitait encore, Richelet aussi, (*Genr.*, 173); — *La pauvre duché de Berry* (*Advis de Charlot*, V. H. L., VIII, 238). — *Où sont tant de Duchez promis à tes travaux?* (Pich., *Les Fol. de Carden.*, V, 4; cf. IV, 7). M^{lle} de Gournay écrivait (*Adv.*, 1634, 515) : *ce duché*; en 1644, 612, elle corrige en : *cette duché*.

Espace, (Malh., IV, 352; cf. *Doct.*, 357). Nicot et M^{lle} de Gournay le déclaraient commun (*O.*, 574). Vaugelas le fait masculin, comme Malherbe (II, 226). Il y a unanimité sur ce cas (N. Bérain, 213, Mén., *O.*, I, 148, Rich., *Genr.*, 134-5, Th. Corn. et l'A. dans Vaugelas, *l. c.*). — *Espace*, en terme d'imprimerie, reste à part. Il est féminin. — Hardy emploie tour à tour le féminin (*Did.*, 1545), et le masculin (*Ib.*, 969; cf. *Let. de Tartarie*, 27); *après un long espace* (Segr., *Nouv. fr.*, 5^e nouv., 222); *Faut-il pendant un long espace?* (Brébeuf, *Poés. div.*, 4^e p., 397). — Au contraire : *il demeuroit comme esvanouy une bonne espace de temps* (J.-J. Bouch., *Conf.*, 10); *vous boucherez toute l'espace* (*Jard. fr.*, 125); *Sur l'intervalle de cette espace* (*ib.*, 124; cf. *Quatr. au Roy*, 1631, V. H. L., VI, 140); *Mais de là jusqu'ici l'espace étant si grande* (Bours., *Le Mort viv.*, I, 2).

Evesché, (La *Req. des Dict.* plaisante le féminin; le masculin est aussi le genre préféré par Vaug., II, 71; cf. l'Anon. de 1657, 29, Mén., *O.*, I, 148-9, Th. Corn., et l'A. dans Vaug., *l. c.*). — Encore féminin dans Régnier (*Sat.*, II et III); — *les demarches qu'on pourroit faire pour luy donner un evesché* (Balz., éd. Mor., I, 469); *Qui desire un evesché desire un œuvre excellent* (Gar., *Rab. réf.*, 151).

Gens, (Voir au tome II, 402) toujours masculin, sauf quand il veut dire personnes, car alors il est féminin, si l'adjectif le précède, et masculin, si l'adjectif le suit (Oud., *Gr.*, 77; Vaug., II, 191). Malherbe demandait qu'on dit : *toutes mes gens* et non *tous mes gens* (IV, 397, note 1). Cette généralisation ne fut pas acceptée. Par exception, l'adjectif *tous* resta au masculin (Mén., *O.*, I, 60). Th. Corneille observa toutefois qu'il fallait dire : *toutes les petites gens* (dans Vaug., *l. c.*). — *Ces bonnes gens du temps passé* (du Peschier,

1. On le trouve plus tard : *la doute des futurs empeschemens m'ensepulchre dans une obscure nuit d'angoisse* (*Le Courtis. parf.*, 172, *Let. de complim.*); *Cette phrase exprime une double de l'action* (Oud., *Gr.*, 286). Cf. d'Audig., *Six nouv.*, 28; Théoph., I, 45; *Le Secrét. de la Cour*, 181, 208; Mairet, *Sylvie*, 152, v. 2106.

La com. des com., Prol.) ; *les corps de gens divers* (F. du Port, *Tr. du Mess.*, 67) ; *des gens de biens captifs* (Id., *ib.*, 69) ; — *pleine de telles gens.... il n'y avoit pas seulement des gens genereux* (L. Guyon, *Div. leç.*, 33) ; *ordonne ordinairement à tels gens leur argent à despandre par mois* (*OEcon.*, 1644, V. H. L., X, 18). La règle, à partir de Vaugelas, fut acceptée, avec les perfectionnements de Ménage et de ses successeurs. « Ces bizarreries font la beauté des langues », dit Bouhours (*Rem.*, 74).

Hémistiche, (Vaug., II, 87 ; cf. Mén., *O.*, I, 151 et Rich., *Genr.*, 49). Colletet, dans l'*Ecole des Muses*, le fait constamment masculin, 13, 14, etc.

Intervalle, (Vaug., II, 226 ; cf. Anon. de 1657, 29 ; Th. Corn. et l'A. dans Vaug., *l. c.*) ; — *Un esprit arrêté dans ses chaines fatales, De mesme que les fous a de bons intervalles* (Du Ryer, *Les vend. de Suresne*, IV, 9) ; *Le premier intervalle de la nuict* (*Cél. et Maril.*, 385 ; cf. *Remontr. à la Reyne, Théât. d'éloq.*, 5 ; et du Peschier, *La com. des com.*, IV, 1)¹.

Mélange, (commun, Maup., 88, et l'Anon. de 1657, 32). — *Une certaine proportion... sortie d'un meslange parfait* (Bachot, *Err. pop.*, 11) ; *des meslanges melodieux* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 517).

*Mensonge*², (*La Req. des Dict.* plaisante le féminin ; cf. Vaug., I, 97, et Mén., *O.*, I, 154-5). — Encore féminin dans Malherbe : *la mensonge n'est jamais bien épaisse* (II, 616) ; *differentes mensonges* (Camus, *Iphigène*, I, 285 ; cf. *Alcime*, 235) ; — *ó le plaisant mensonge* (Pichou, *Les fol. de Card.*, V, 5).

Minuit, (Vaug., I, 158 ; cf. l'Anon. de 1657, 30, Mén., *O.*, I, 155 ; Th. Corn., et l'A. dans Vaug., *l. c.*). — Encore féminin dans d'Audiguier : *apres la minuict* (*Six nouv.*, 50) ; d'Urfé : *attendre que la minuit sonnast* (*Astrée*, 1615, I, 261^a ; cf. Sarasin, *OEuv.*, I, 335). Corneille a corrigé en 1660 le vers 1115 de l'*Illusion* : *vers la mi-nuit*. — Le masculin est déjà dans Malherbe : *entre onze heures et le minuict* (III, 376) ; cf. *jusques sur le minuict* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. am.*, 25).

Navire, le mot est donné comme des deux genres par Maupas (88), Bernhard (1614, 50), et Cotgrave. Nicot le considère comme masculin, dans le sens de vaisseau, comme féminin dans le sens de flotte,

1. *Madrigales* encore féminin dans Gar., *Doct. cur.*, 912 : *les plus joyeuses madrigalles*.

2. Au xvi^e siècle : *Ou me baiser pour ta mensonge* (S^t Gelais, I, 214) ; *toutes les mensonges* (Scaliger, *Let.*, 82) ; *Sans les mensonges controuvées* (*La Reconneue*, II, 4, A. Th. fr., IV, 370).

(La *Req. des Dict.* plaisante le féminin; cf. Vaug., I, 224; Dupleix, *Lib.*, 344, et l'Anon. de 1657, 29). Encore féminin dans Malherbe (I, 212); dans Scarron: *Les navires par luy guidées* (*Virg.*, II, 99; et I, 59)¹. — Au contraire: dans le grand navire de Portugal (d'Audig., *Six nouv.*, 18); les deux navires des trois qu'ils avoient decouverts (Id., *ib.*, 15); faisant glisser un Navire sur l'azur (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 93; cf. Id., *ib.*, 127). Ménage reprendra la question et soutiendra qu'en poésie le féminin est plus beau (*O.*, I, 155-6; cf. *Rem. s. Malh.*, II, 33, 194, 264-5). Tous ses successeurs sont pour le masculin, sauf dans *la Navire Argo*.

Négoce, (commun, Maup., 88; masculin chez Oud., *Gr.*, 72); — elle luy conta le *negoce* (Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 277).

Ongle, (Vaug. cité par Alemand, *Nouv. Rem.*, 266-7; cf. Anon. de 1657, 29, et de Templ., *Entr. à Mad.*, 117). — L'*Anatomie françoise* de Th. Gelée fait encore *ongle* féminin dans tout le chapitre consacré à cette partie du corps (467 et suiv.); — *Ses ongles, plus longs que ses doigts* (S^t-Am., I, 152); *Je n'arme point contre eux mes ongles émoussés* (Boil., *Ep.*, v. 19).

Orgue, (masculin au sing., féminin au plur., Anon. de 1657, 34). Cette règle reçut l'approbation de Ménage, (*O.*, I, 158). Richelet eût voulu laisser l'usage libre (*Genr.*, 181).

Pleurs, commun, suivant M^{lle} de Gournay (*O.*, 574; *Adv.*, 368; Vaug., II, 146, le dit masculin, c'est aussi l'avis de Mén., *Rem. s. Malh.*, II, 79, et *O.*, I, 159-60, de Th. Corn., et de l'A. dans Vaug., l. c.); — *mais la source liquide De mes ameres pleurs rendit son aïse humide* (Mayn., I, 24; cf. 69, 93). Hardy a 5 masculins contre 8 féminins.

Poison, commun suivant M^{lle} de Gournay (*O.*, 574; *Adv.*, 368). La *Req. des Dict.* plaisante le féminin. Dupleix le préfère (*Lib.*, 120); Vaug. (I, 97), et l'Anon. de 1657 (30) le font masculin. Bary constate, en réprouvant cet usage, qu'on continue à dire *la poison* (*Rhét. fr.*, 236).

Le féminin était encore très commun au commencement du siècle: *la poison publique* (Camus, *Divers.*, I, 13 v^o); *la douce poison d'Amour* (*Astrée*, 1615, I, 327^b); *tant qu'il y en a eu jamais de parfaitement purs et non atteints de cette poison* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, III, 307). — Mais on trouve souvent aussi le masculin: *quand*

1. Cf. *Si Dieu m'avoit donné une navire à conduire* (*Lel. de Phyll.*, II^e part., 201); *ma navire* (Mairet, *Sylvie*, p. 159, v. 2212); *la plus part des Navires... estans peries* (Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, l. II, 370).

ce poison dans nostre ame se glisse (Montchr., *Hect.*, act. III ; cf. R. Franç., *Merv. de Nat.*, 224 ; *Style des Court.*, V. H. L., I, 333). Hardy a 25 masculins contre 10 féminins¹.

Après 1660, l'opinion est unanime, le masculin est préférable (Mén., *O.*, I, 161, *Rem. s. Malh.*, II, 263, A. dans Vaug., *l. c.* ; Chevreau, *Œuv. mesl.*, I, 238).

Relâche, (Vaug., I, 97 ; Anon. de 1657, 29 ; cf. Mén., *O.*, I, 162, et Rich., *Genr.*, 50) ; — *ils n'aient aucun relasche ny respit* (Cam., *Divers.*, I, 12 v^o)².

*Reproche*³, Nicot l'emploie aux deux genres, Cotgrave le porte féminin ; Maupas, des deux genres (88). *La reproche* se dit à la Cour, d'après M^{lle} de Gournay, qui s'en moque (*O.*, 605 ; *Adv.*, 393) ; Vaugelas croit le mot masculin (I, 97) ; Patru aussi, sauf la locution à *belles reproches*. L'Anon. de 1657 le ferait masculin au singulier, féminin au pluriel (34). Plus tard, tout le monde sera pour le masculin, Mén., *O.*, I, 162, Bouh., *Rem.*, 581, Th. Corn., et l'A. dans Vaug., *l. c.*, Rich., *Genr.*, 182. La locution à *belles reproches* disparut. — Encore féminin dans Malherbe : *c'est une reproche* (II, 288) ; *veües les reproches* (Gar., *Rab. réf.*, 32) ; *à tort je fay cette reproche* (Baro, *Clorise*, V, 1, 112) ; *je ne m'expose point à ses vaines reproches* (Corn., II, 370, *Méd.*, v. 598 var ; il avait pu lire dans Hardy : *ses fières reproches*, *Didon*, 402). — Au contraire : *Ce reproche sans cause. . . . m'étonne* (Corn., I, 151, *Mérite*, v. 157).

*Reste*⁴, (Anon. de 1657, 29 ; cf. Mén., *O.*, I, 162, qui fait une réserve sur la locution à *toute reste*). Nicot dit encore : *la reste du temps, la reste qu'il faut*, auprès de *quant au reste*. Cotgrave ne donne que le féminin. Le masculin l'emporte pourtant. — Déjà au xvi^e s. : *s'il y a aucun reste de langage Gaulois* (Fauch., *Or. l. fr.*, 535 v^o). Au xvii^e s. : *Tout le reste* (Malh., II, 686) ; *un reste d'esclavage* (Corn., VI, 629, *Oth.*, v. 1246) ; *Les restes languissants d'une impertune vie* (Id., *ib.*, 80, *Perth.*, v. 1388).

Saule, (on ne dit ni *un sauls*, ni *une saule*. Il faut dire *un saule*,

1. Cf. *c'est du poison* (*Astrée*, 1615, I, 372^b ; cf. 373^a) ; *S'ils ont bu du poison* (F. du Port, *Tr. du Mess.*, 88) ; *m'a donné le poison* (Pichou, *Fol. de Card.*, III, 1 ; cf. IV, 2) ; *S'il n'eût par le poison. . .* (Corn., V, 512, *Nic.*, v. 24).

2. Cf. *du relasche au travail* (Nervèze, *Am. div.*, II, 99 r^o) ; *Les deux freres lais. . . ne luy donnerent aucun relasche* (d'Ouv., *Conles*, II, 247) ; *ce relasche et ce doux amusement qu'il cherche dans la conversation* (*Rec. de Rond.*, 1639, préf., 3) ; *La Rochefoucauld a corrigé le féminin* (I, 108, note 1).

3. Le féminin est dans Jodelle (II, 248 ; cf. H. Est., *Prec.*, 135, dans Clément, o. c., 428). Cependant Palsgrave déjà (163) le voulait masculin malgré Octovien de S^t Gelais. Litttré cite avec ce genre des exemples d'Amyot et de Montaigne.

4. Il est féminin dans les *Marguerites de la Marg.*, IV, 273 ; Rabelais, I, 221, 359, 382, etc. ; S^t Gel., II, 169 ; H. Est., *Dial.*, II, 3 ; d'Aub., *Trag.*, éd. Lal., 321.

Voit., éd. Roux, 283); — *Le Saule donne les osiers qui servent à la tissure des corbeilles* (Comen., *Jan. ling.*, p. 98, n° 114); *Tous ses bords sont couverts de saules non plantés* (Boil., *Ép.*, VI, v. 10). Au contraire, Mich. le Long écrit *la Saule* (*Le Reg. de Santé*, texte LXXVII, p. 440 et suiv.).

Soupçon, (Oud., *Gr.*, 76); — *Tous nos soupçons* (Malh., I, 202); *de voir mes soupçons éclaircis* (du Ryer, *Vend. de Suresne*, III, 5).

Ulcère, (Vaug., II, 80; Anon. de 1657, 30; cf. Mén., *O.*, I, 166, Th. Corn., et l'A. dans Vaug., *l. c.*). D'Aisy l'a entendu employer au féminin (*Gén.*, 266); — *nous avions un amy, qui avoit un ulcere aux poulmons* (Bachot, *Err. pop.*, 160)¹.

II. SONT DÉCLARÉS FÉMININS.

Affaire, (*La Req. des Dict.*, après M^{lle} de Gournay, *O.*, 574, *Advis*, 368, plaisante ceux qui s'inquiètent du genre; *affaire* est féminin, suivant Vaugelas, I, 386 et l'Anon. de 1657, 30; cet avis est confirmé ultérieurement par Ménage, *O.*, I, 136, Th. Corn., et l'A. dans Vaug., *l. c.*). — D'après le relevé d'un de mes étudiants, M. Duhamel, 37 exemples du masculin dans Hardy, 18 du féminin; *en cest affaire* (*Astrée*, 1615, I, 270^b; cf. *ib.*, 55^b, 77^b et 359^a); *La chose necessaire Trop tard executée est la mort d'un affaire* (Montchr., *Hect.*, a. II); *l'affaire est desesperé* (Gar., *Doct. cur.*, 16; cf. 103, 114, etc.); — *sa compagne desiroit que ces affaires furent* (sic) *secrettes* (*Astrée*, 1615, I, 361^b); *leurs importantes affaires* (*Clytie*, II, 174); *en affaire pareille* (du Ryer, *Les vend. de Suresne*, IV, 9), *en cette seule affaire* (Mairet, *Gal. duc d'Oss.*, IV, 3).

Aise, (commun suivant Maupas, 88; Anon. de 1657, 32); — *L'aise nouveau de cette vie* (Malh., I, 85). Il y a 7 exemples du masculin dans Hardy (*Frégonde*, 1130, *Belle Egyptienne*, 958, etc.), aucun du féminin; *l'aise auquel tu me vois* (Baro, *Clorise*, V, sc. dern., 138).

Alarme, (Nicot; Malh., IV, 332; cf. *Doct.*, 357; Bernhard, 1614, 47). M^{lle} de Gournay (*O.*, 964) le voulait commun; il est féminin

1. Cf. *si un ulceere en quelque partie de son corps estoit, et se purgeast* (*Mir. de la beauté*, V, 7, 799); *Aussi ce minéral Mercure est propre particulièrement à nettoyer les malins ulcères qui gastent et corrompent le corps* (*Vr. Pronos. de M^e Gonnin*, 1615, V. II. L., V, 218); *les ulceres corrosifs, sales, et ords* (*R. Franç., Merv. de Nat.*, 395); *Membres cicatrisés par des anciens ulcères* (*Sur l'enl. des rel. de S. Fiacre*, V. II. L., VII, 233). Il est toujours masculin dans Hardy. Cependant je trouve encore *une ulcère* (est-ce une faute d'impression?) dans les quatrains de Pybrac, Favre et Mathieu, Paris, 1667, 70. Le texte est du reste archaïque. Voici un autre exemple dans Boursault: *je souhaite... à ta jambe une ulcère* (*Ment. qui ne m. p.*, II, 9). Mais l'édition est très fautive.

« sans contestation » d'après Mén., (*O.*, I, 137); — *ès plus sanglans allarmes* (Bertaut, 40); *de durs alarmes* (Montchr., *La Cartag.*, a. I, 118); *dans de si doux alarmes* (Brébeuf, *Po.*, 379). — *les Espagnolz ont pris grande allarme* (*Let. in. de Henri IV à M. de Villiers*, 16 fév. 1600, éd. Halphen, 10). Un seul exemple masculin dans Hardy (*Am. Victor.*, 1036).

Anagramme, (Vaug., I, 85; Anon. de 1657, 30-31. Cf. plus tard Mén., *O.*, I, 138, d'Aisy, *Gén.*, 261, de Templ., *Entr. à Mad.*, 132, Rich., *Genr.*, 168); — *un sot anagramme* (Gar., *Rech. des rech.*, 715); *maint Anagramme malaisé* (Scarr., *Virg.*, II, 150). — Au contraire: *une Anagramme entiere* (Sorel, *Berg. extr.*, *Rem.*, I, 1, III, 13); *on chercha a faire son Anagramme, comme il avoit fait celles de tant d'autres. Sa separation... donna lieu à une Anagramme si heureuse, qu'il seroit malaisé d'en trouver une plus juste* (Bours., *Let.*, I, 64).

Approche, (Anon. de 1657, 30; cf. Mén., *O.*, I, 138); — *detestez son approche De mesme qu'un vaisseau fuit celle d'une roche* (du Ryer, *Les vend. de Suresne*, II, 6); *Et s'en étant saisis aux premières approches* (Corn., IV, 294, *S. du Ment.*, v. 127).

Cuiller, (Anon. de 1657, 31; cf. de Templery, *Entr. à Mad.*, 128); — *je le trouve féminin à peu près partout: les donner avec une cuillere apres le repas* (Bachot, *Err. pop.*, 496); *avec sa petite cuilier* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 304).

Cymbales, (Vaug., II, 87, et l'Anon. de 1657, 30; cf. Mén., *O.*, I, 142, Th. Corn., et l'A. dans Vaug., *l. c.*); — *si la charité me manque, je ne suis rien qu'une cymbale sonnante* (*La Deff. des Dames*, 17); *L'on oit la cimbale tinter* (S^t-Am., II, 401); *De melodieuses cimales* (Scarr., *Virg.*, I, 52).

Date, (Vaug., II, 29; cf. Bary, *Rhét. fr.*, 233, l'Anon. de 1657, 30; Mén., *O.*, I, 142, Th. Corn., et l'A. dans Vaug., *l. c.*); — Le masculin est encore très commun dans la *Gazette de Loret*: *chercher un date* (26 janv. 1658, v. 203); *qu'un date j'y mette* (16 août 1659, v. 280; cf. 22 juil. 1662, v. 248; 12 août 1662, v. 255). — Au contraire: *de date ancienne* (4 nov. 1662, v. 214).

Ébène, (Vaug., II, 78: c'est l'usage de la Cour, ceux qui travaillent l'ébène le font des deux genres; cf. l'Anon. de 1657, 31; Oudin le disait masculin, *Gr.*, 68; Ménage, *O.*, I, 144, Th. Corn., et l'A. dans Vaugelas, *l. c.*, sont pour le féminin); — *l'Ebene poly subtilement* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 402).

Eclipse, (Malh., IV, 253; cf. *Doct.*, 357, et l'Anon. de 1657, 31);

— *ceste fascheuse éclipse* (Camus, *Alcime*, 274) ; *Nous appelons éclipse totale quand... éclipse partielle quand...* (*Introd. charit. en la cosm.*, I, 123) ; *La faute que j'ay commise a esté cause de ceste eclypse et longue absence de vous* (*Le Courtis. parf.*, 51) ; — *elle l'interroge sur un éclipse si soudain* (*Cél. et Maril.*, 115).

Épigramme, (commun, suivant M^{lle} de Gournay, *O.*, 574 ; *Avis*, 368 ; la *Req. des Dict.* plaisante le féminin ; féminin d'après Vaug., I, 93, et l'Anon. de 1657, 31 ; *Ménage*, *O.*, I, 145-6, incline aussi pour ce genre, que l'A. accepte formellement dans Vaug., *l. c.*). Richelet était indécis (*Genr.*, 173) ; — *Il est porté par nostre vieux Epigramme Gaulois* (Gar., *Doct. cur.*, 24 ; cf. 283) ; *épigamme latin* (Sarasin, *Œuv.*, II, 119) ; — *Tu veux une longue épigramme* (Gomb., *Épigr.*, 67) ; *Au sonnet difficile est l'Epigramme jointe* (Sarasin, *Œuv.*, II, 146)¹.

Équivoque, (Oudin le faisait masculin, *Gr.*, 68. Il est féminin, d'après Vaug., I, 85 ; Anon. de 1657, 31 ; cf. *Mén.*, *O.*, I, 147-8 ; d'Aisy, *Gén.*, 262, de Templ., *Entr. à Mad.*, 131) ; — *faire entendre les équivoques ingénieux* (Corn., V, 149, *Exam. d'Hér.*) ; *Si vous oyez un équivoque* (S^t-Am., I, 220) ; — *Double homonyme, et vous, fine équivoque* (Id., I, 316)². — *De quel genre te faire, Équivoque maudite Ou maudit ?* dit Boileau (*Sat.*, XII, 2) ; d'après le Discours sur cette satire, cette « difficulté l'arrêta tout court ». Je ne pense pas qu'il faille prendre cette histoire à la lettre.

Erreur, (commun, suivant Maupas, 84 ; féminin, suivant M^{lle} de Gournay, *O.*, 576, et Vaugelas, I, 224) ; L'Anon. de 1657 suit Vaugelas (31), mais Dupleix voudrait lui conserver les deux genres (*Lib.*, 344). Th. Corneille, et l'Académie (dans Vaugelas, *l. c.*), décident comme Vaugelas ; *Cet erreur n'a pas seulement saisi le menu peuple* (Malh., I, 472) ; *l'erreur auquel il estoit* (*Astrée*, 1614, II, 527 ; cf. II, 436)³. — Au contraire : *la folie Suit les longues erreurs de ma melancholie* (Pichou, *Les fol. de Card.*, IV, 5)⁴.

1. Cf. *Les curieux qui ont tant soit peu oïi parler de l'Épigamme des Grecs à qui elle doit son invention* (La Mesnard., *Po.*, préf. ; cf. Mayn., *Préf. du tome III*, par Gomberville, xi). Colletet, dans le *Traité de l'épigamme*, emploie toujours le féminin. Son adversaire, Boileau, fera de même : *L'Épigamme qu'on a faite pour mettre au bas de ce tableau est fort jolie* (*Corr. av. Bross.*, p. 3).

2. Cf. *C'est une innocente qui tourne par des équivoques étudiées l'esprit a de sales pensees* (de Rochemont, *Observ. sur le festin de Pierre*, 1665. Genève, Gay, 1869, p. 8).

3. Cf. *Un lourd erreur* (Montchr., *I Hector*, a. II, 18) ; *Pour desraciner cest erreur* (Bachot, *Err. pop.*, 166) ; *Cest erreur est d'autant plus grossier* (Tabarin, II, 236).

4. Cf. *Qui entretient leur esprit en une douce erreur* (*Let. de Phyll.*, 1^{re} part., 15) ; *dans ces vieilles erreurs* (*Le Cour. de nuit*, 94) ; *une erreur d'autant plus grande qu'elle est commune* (Cam., *Divers.*, I, l. I, p. 12 r^o).

Escarre, (plutôt féminin, Anon. de 1657, 31); *un si mortel escarre* (Loret, 30 juin 1652, v. 125; cf. 15 sept. 1652, v. 94 et 16 sept. 1662, v. 118). — Au contraire: *La foudre faisant une escare* (Id., 17 juin 1656, v. 234).

Estime, (encore masculin dans *Le Secrétaire de la Cour*, 24; Gar., *Doct. cur.*, 116).

Friche, (commun, Maup., 88); — *c'est un friche* (La Quintinie, *Instruct. p. jard.*, 98).

Guenon, (plutôt féminin, Anon. de 1657, 32; cf. Rich., *Genr.*, 87). — *Le singe imite nos actions, nos œuvres, comme fait aussi le guenon* (Comen., *Jan. ling.*, p. 114, n° 207); *Sur son cu comme un guenon* (Brébeuf, *Luc. trav.*, 103); — *Mon petit Ange, ma Guenon* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 140).

Huile, (féminin, Anon. de 1657, 30-31; cf. Mén., *O.*, I, 152); cf. plus haut, p. 439, note 4; *Venez: de l'huile sainte il faut vous consacrer* (Rac., III, 682, *Ath.*, v. 1411; cf. v. 1515).

Humeur, (Oud., *Gr.*, 76); — *nos mauvaises humeurs* (Malh., IV, 213); *cette humeur m'offence* (Pichou, *Fol. de Card.*, II, 4); *cette humeur dont tu m'affliges* (Scudéry, *Po. div.*, 172); *Hier dans sa belle humeur elle entretint Valère* (Corn., III, 287, *Hor.*, v. 111; cf. du Ryer, *Les vend. de Suresne*, I, 1); — Encore quelques exemples du masculin: *ces humeurs se rendant plus aigres et forts par le séjour* (Bachot, *Err. pop.*, 365); *Un humeur degoutant de ses cheveux couloit* (Montchr., *David*, I, 1); *l'humeur froid le tourmente* (*Fant. repent.*, V. H. L., IV, 318)¹.

Hydre, (Malh., IV, 370); — *l'Hydre civile t'arrête* (Malh., I, 26, *Puisse, comme je l'espere, Cet Alcide triomphant, L'hydre Espagnolle estouffant, Revenir et se voir Pere* (Scudéry, *Po. div.*, 114).

Image, (Anon. de 1657, 30; cf. Rich., *Genr.*, 153). Le mot reprend un genre un moment presque abandonné (Voir au tome II, 401). Encore des exemples du masculin: *Et reprenez vostre bracclet, puis que c'est un faux image de nostre société* (Nervèze, *Am. div.*, II, 130 v°); *un image de la sainte mère Thérèse* (*Hist. adm.*, V. H. L., I, 105). — Mais: *Future image de nos temples* (Malh., I, 49); *l'image, Gardée des chrestiens* (F. du Port, *Tr. du Mess.*, 61); le mot est toujours féminin chez Corneille (V, 469, *D. Sanch.*, v. 1221; etc.).

Marge, (commun, suivant Maupas, 88. Cf. Anon. de 1657, 32); — *nager, ainsi qu'un Poisson, Vers vous de l'un à l'autre marge*

1. Chez Hardy 2 exemples seulement du masculin contre 41 opposés.

(Scarr., *Dern. Œuv.*, I, 250, l'exemple est-il sûr?); — *Chapeaux à trop petite marge* (Id., *Œuv.*, I, 231).

Maxime, (Vaug., I, 141; cf. Anon. de 1657, 30, Th. Corn., et l'A. dans Vaug., I, 141); — *fondée sur ceste belle maxime* (*La Deff. des dames*, 29); le P. Garasse divise son livre *la Doctrine curieuse en Maxime première*, etc., le mot y est toujours féminin.

Merci, (Malh., IV, 402; cf. *Doct.*, 357); — *sous ta merci tes rebelles ployer* (Malh., I, 281).

Offre, (Vaug., dans une remarque publiée par Alemand, *Nouv. Rem.*, 229; cf. Anon. de 1657, 31-32); — Hardyn n'a que 5 exemples du féminin contre 18 du masculin : *si franc à m'offrir cet offre* (Malh., IV, 139); *ses offres acceptés* (Corn., I, 468, *Veuve*, v. 1327); *Nous acceptons de bon cœur cet offre* (d'Ouvville, *Cont.*, II, 221); *pourveu que par vostre moyen Celiante soit la recompence d'un offre si libérale* (*Cél. et Maril.*, 392, exemple peu sûr); Vaugelas n'a sans doute pas osé publier sa remarque, le genre du mot étant encore trop douteux. (Voir M.-L., *Lex. de Corn.*, au mot). Nous savons par Alem., (*Guer. civ.*, 229), que les Barbons le firent longtemps masculin, MM. de Port-Royal aussi. Ménage se prononça pour le féminin, (*O.*, I, 157).

Ombre, (Voir au tome II, 401 est encore commun, suivant M^{lle} de Gournay, *O.*, 964; *Adv.*, 641); — *davantage, cet ombre d'estre qui paroist en icelles n'est pas subsistant de soi-mesme* (Cam., *Divers.*, l. I, t. I, v^o); le *Berger extravagant* donne plusieurs fois *un ombre* (l. II, t. I, 88, mais l'édition est peu correcte); on retrouve *un ombre* dans les *Merveilles de Nature*, 186. — Cornaille préfère le féminin : *Cet hymen jetteroit une ombre sur sa gloire* (V, 575, *Nic.*, v. 1451; cf. X, 145. Tous ces exemples sont peu sûrs). Hardy n'employait déjà, que 5 fois le masculin contre 64 fois le féminin.

Orthographe, (Vaug., I, 202; cf. Anon. de 1657, 31, et Rich., *Genr.*, 56); — *ne seroit pas d'orthographe mauvais* (Du Val, *Esch. fr.*, 44); *Le vray orthographe françois* (titre d'un livre publié par Palliot, 1608); — *L'orthographe françoise* (Cartel de défi publié par moi dans Petit de Jullev., *Hist. l. l. fr.*, IV, 770, année 1655. Dans le même placard, *orthographes* est employé au masculin, dans le sens de : qui sait l'orthographe).

Populace, (commun, suivant Maupas, 88); — *Aux deux costez serrant la populace* (*Emprison.*, V. H. L., VIII, 213); *Et desjà dans le bourg toute la populace Au son des violons s'assemble dans la place* (Racan, I, 112); *Vous charmez le sot populace, Tandis qu'un matois, non en vain, Essaye à faire un coup de main* (St-Am., I, 216);

Hardy faisait masculin *populas* (*Timoclée*, 1121) mais féminin *populace* : *une ignoble et vile populace* (*Coriolan*, 317).

Régulisse, (Vaug., II, 132; Anon. de 1657, 31; cf. Mén., O., I, 162); — *la Regulisse ne sera oubliée* (*Jard. fr.*, 234); *le polypode et la réglisse tiennent beaucoup de cette faveur* (Mich. le Long, *Le reg. de santé*, 343).

Rets, (fém., suiv. l'Anon. de 1657, 31); — *Et comme l'oiseleur, pour les oiseaux attirer, En ses pipeuses rhets, sçait sa voix contre-faire* (*Misères de la fem. mar.*, V. H. L., III, 325). — Cependant : *a travers les mailles de ce ret* (J.-J. Bouch., *Conf.*, 133); *Tu donnes, beau Poisson, dans un ret dangereux* (La Mesnard., *Po.*, 250); *un ret à ressort plus subtil* (Richer, *Ov. bouf.*, 413).

Sentinelle, (Oud., *Gr.*, 74, Anon. de 1657, 31); — *Au partir de là une misérable sentinelle de ma compagnie* (Du Pesch., *La com. d. com.*, III, 2, *A. th. fr.*, IX, 278); *contre la sentinelle* (Ant. de la Vallée, *Parentheses*, 31); *Et sont comme le temps que font les sentinelles Qui partagent entre eux les pauses de la nuit* (Racan, II, 238); *Au plus haut du logis j'ai fait la sentinelle* (Corn., II, 496, *Ill.*, v. 1158).

Toison, (plutôt féminin, suiv. l'Anon. de 1657, 32); *Je ne fis plus d'état de la toison dorée* (Corn., II, 369, *Méd.*, v. 586).

Tymbales (Vaug., II, 87; Anon. de 1657, 31, et Mén., O., I, 166).

III. NOMS QUI ONT DEUX GENRES SUIVANT LE SENS QU'ON LEUR DONNE ¹.

Aide, (commun, Maup., 88; et l'Anon. de 1657, 32); — *Il leur faut un aide* (Malh., II, 451); Corneille, en 1660 (I, 148, *Mélite*, I, 1, var. du v. 91, corrige *une aide* en *un aide*,); — *La fidélité de vos conseils et l'assiduité de vos travaux sont les plus fortes aides qu'il ait eues* (Malh., I, 395); *sans pouvoir avoir aucune aide* (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 132).

Barbe, (= cheval, masculin; = barbe de l'homme, féminin, Oud., *Gr.*, 73; cf. Rich., *Genr.*, 126, et Chev., *Œuv. mesl.*, 486); — *il avoit fait de grandes traites sur des barbes qu'il avoit achetés* (Malh., III, 280); *Tournant non le sein, mais la nuque, A ce Dieu qui n'est pas Eunuque, Qui comme un Barbe, court apres*

1. Je n'ai pas jugé utile d'embarrasser mon exposé d'exemples, quand il s'agit de distinctions qui n'ont absolument rien de nouveau et qui étaient faites par tout le monde, ainsi entre *page* et *page*, *vague* et *vague*.

(d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 115); *tête chauve et barbe grise* (Corn., X, 168).

Basse contre, (= celui qui chante la basse, masc.; = la partie de musique, fém., Oud., *Gr.*, 73; Ménage, *O.*, I, 64) dit que *basse* est fém. dans le 1^{er} sens; — *J'ay le ventre creux comme une basse contre de violle* (*Le Courtis. parf.*, 251, *Prov. et Sent.*).

Coche, (= voiture, comm.; = femelle du porc, fém., Maup., 90; l'Anon. de 1657, 33, le fait masc. dans le 1^{er} sens. Cf. N. Bér., *Rem.*, 249; Chev., *Œuv. mesl.*, 486); — *Un coche, ou Bâteau de la Seine* (Loret, 24 fév. 1657, v. 184); *je louäy donc un petit coche* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, III, 446). Au contraire : *As-tu vû leur bâteau? La coche est abordée* (Quinault, *Am. indisc.*, I, 1); — *Quoy! si tard au lit, grosse coche?* (Richer, *Ov. bouf.*, 432); *Et laissant Madame la coche Tendre la patte tout son sou, Je prens mes jambes à mon cou* (Id., *ib.*, 501).

Cornette, (= officier de cavalerie, est masculin; il « se met pourtant au féminin, quoy qu'il signifie », dit Oud., *Gr.*, 73; cf. l'Anon. de 1657, 34, et Chev., *Œuv. mesl.*, 486); — *le Cornette que j'avois envoyé du costé de Liaussac* (Buss. Rab., *Mém.*, 545); — *Il prend le cotillon de la femme et sa cornette à sa tête* (d'Ouv., *Cont.*, I, 164); *On ne la peut envizager Tant elle abaisse sa cornete* (Loret, 25 juin 1651, v. 110-111; cf. 1^{er} nov. 1653, v. 98).

Enseigne, (= l'homme, masc.; = le signe de ralliement, fém., Maup., 90; cf. l'Anon. de 1657, 34); — *tout couvert de grandes enseignes de pierrerie* (Malh., III, 92); *il... prend cette marque pour si certaine, Quil la donne comme une enseigne* (Sarasin, *Œuv.*, I, 204).

Étude, (Nicot et Cotgrave ne donnent que le féminin; le mot est commun, suivant Maupas, 88; pour un lieu où l'on étudie, le nom est féminin, pour le travail d'étudier, il est masculin, dit Malherbe, (IV, 345; cf. *Doct.*, 358; cette règle est reproduite par Bernhard, 1614, 43); *étude* est toujours féminin, suivant Vaug., (I, 309) et l'Anon. de 1657 (31). Dupleix ne considère le féminin comme nécessaire que dans le sens de cabinet à tenir des livres ou des papiers (*Lib.*, 258). Ménage, malgré Chifflet, est de l'avis de Vaugelas, (*O.*, I, 168). Th. Corn., et l'A. dans Vaug., *l. c.* n'autorisent non plus que le féminin. Voici des exemples conformes à la règle de Malherbe : *ce que l'artifice nous produit se perfectionne par un long estude* (*Astrée*, 1614, II, 768); *d'un estude si excellent* (Théoph., I, 55); *apres un estude serieux* (Gar., *Doct. cur.*, 21); *D'ordinaire, au trop long étude, Succède grande lassitude* (Loret, 27 août 1661, v. 285; cf. Rotrou, *S^t Genest*, II, 4; Mairet, *Sylvie*, 159, v. 2201).

Mais, à l'époque de Vaugelas, le féminin prévaut : *Quand par un travail trop rude, La grave et penible estude Ta raison accablera* (Scudéry, *Poés. div.*, 143).

Exemple, (commun, suivant Maupas, 88; M^{lle} de Gourn., *O.*, 964). Vaugelas (I, 429) le dit masculin, sauf quand il signifie le modèle d'écriture qu'on donne aux enfants. Cf. Anon. de 1657, 32. Tous les théoriciens acceptent cette distinction (Mén., *O.*, I, 149, Th. Corn., l'A. dans Vaug., *l. c.*, Chevreau, *Œuv. Mesl.*, 486). Cependant Richelet n'en fait pas mention. — *Les beaux et signalez exemples que presente l'antiquité* (Cam., *Divers.*, I, 13 r°); *C'est un exemple à fuir que celui des forfaits* (Corn., III, 417, Cin., v. 740). — Le féminin est encore dans Hardy : *Exemple proposée au bonheur des amants* (Bell. *Egypt.*, 236).

Garde, (= officier de la garde, masculin ; = la garde même, féminin, Oud., *Gr.*, 73. Cf. Anon. de 1657, 33). — *Délices des sujets à ta garde commis* (Malh., I, 252); *faisoit la garde autour du lit* (Hér., *Journ.*, I, 379). — Les exemples du féminin pour désigner les soldats qui font la garde sont encore très nombreux : *Le commissaire de la santé... marchoit avec les deux gardes, qui estoient destinées, l'une pour dedans le logis et l'autre pour dehors* (J.-J. Bouch., *Conf.*, 218; cf. tout le passage, et Mairet, *Gal. du duc d'Oss.*, II, 4; Racan, II, 344). Toutefois le masculin prévaut : *les quatre anciens des dits gardes* (*Reg. des merc. de Paris*, 18). A partir de Ménage, tous les théoriciens font remarquer que, quand il s'agit des régiments auxquels appartiennent les soldats, le féminin reparait : *les gardes françaises*.

Garderobe, (= meuble, fém.; = tablier, masc., Oud., *Gr.*, 73; cf. Mén., *O.*, I, 151); — *il estoit couché à une garde robe fort proche* (*Astrée*, 1615, I, 47^b; cf. 1614, II, 696, et Hér., *Journ.*, I, 353); — *avec un garde-robbe de toile encore et un corset tout de pieces sur le dos* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, II, 358)¹.

Greffe, (= le lieu où se tient le registre des actes de judicature, masc.; = scion à enter, fém., Oud., *Gr.*, 73; cf. l'Anon. de 1657, 33; Mén., *O.*, I, 151, Rich., *Genr.*, 138-9, et leurs successeurs font la même distinction); — On le trouve au masculin au sens de scion dans le *Jardinier françois* (39), mais le même texte le traite partout ailleurs en féminin. On ne sait malgré cela s'il y a faute, car dans une même page des *Merveilles de Nature* (291), on trouve le

1. Au xvi^e siècle : *Avec Madame au garderobe* (*La Reconnue*, II, 4, A. Th. fr., IV, 374).

greffe, les bons greffes et la greffe bien boutonnée. Cf. Hardy : *Qui belle eut désiré un beau greffe assorti* (*Belle Egypt.*, 503).

Manche, (— d'outil, masc. : — d'habit, fém., Oud., *Gr.*, 73; cf. Anon. de 1657, 34, et Rich., *Genr.*, 143); — *c'est un témoignage que je branle encore au manche* (Malh., II, 675); *jetter le manche apres la coignée* (Gar., *Doctr. cur.*, 614); — *Souvent, pour m'avoir regardé, Jay vù me demander la manche* (S^t-Am., II, 418).

Mémoire, (= liste ou billet, masc. : = faculté de l'âme, fém., Anon. de 1657, 32); *ainsy que vous verrez par ledit memoyre* (Henri IV, *Let. à M. de Béthune*, 9 sept. 1602, éd. Halph., 35); *il ne faut jamais laisser envieillir la mémoire d'un bienfait* (Malh., II, 7). — Cependant on trouve encore la confusion : *Qui pourroit de sa route avoir un sûr mémoire. Auroit, pour droit d'avis, mille loüis pour boire* (Bours., *Com. s. Tit.*, I, 1); *il avoit donné une memoire signée de Sa Majesté au dit sergent, laquelle estoit fausse, et depuis luy avoit ostée et rompue* (*Hist. adm.*, V. H. L., I, 105-106).

Mode, (Anon. de 1657, 30). Du Val dit encore *la Mode ou Maniere des verbes* (*Esch. fr.*, 196), mais après lui les grammairiens font le mot masculin; — *Chaque matin en usoit à sa mode* (S^t-Am., I, 359); *Je voudrois que quelqu'un en apportast la mode* (Mair., *Gal. du duc d'Oss.*, II, 1); cf. le livre de *la Mode* du S^r de Grenaille, 1642.

Once, (= animal, masc. : = poids, fém., Oud., *Gr.*, 73); — *Ceint du carquois, et de la peau d'un Once* (Bachot, *Err. pop.*, 232); *Que feront les onces marquetez qui tirent le char de Bacchus?* (de l'Estang, *Trad.*, 33); — *En vain j'y voulois mettre uneonce de pitié* (Brébeuf, *Po. div.*, 336); *Une once, il ne s'en faut qu'un grain, De quintessence de chagrin* (Richer, *Ov. bouf.*, 251).

Période, (Maupas fils fait une distinction : « pour la fin du déclin de quelque chose, on l'usurpe communément masculin, pour une clause de propos, féminin », 1638, 96; cf. Oud., *Gr.*, 74, et Vaugelas, I, 54). Tout le monde trouva cette distinction exacte, ainsi l'Anon. de 1657, 33; Mén., *O.*, I, 158-9, Bouh., *D.*, 119, Th. Corn., et l'A. dans Vaugelas, *l. c.*: — *la bonne fortune de la France estoit en son periode* (Racan, I, 4); *la vertu est montée au dernier periode de sa grandeur* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. pol.*, 6)¹. — *Je suis bien en peine de cette période (de ma lettre) que vous n'avez su lire* (Malh., IV, 8);

1. *Seroit-ce pas, dit-il, maintenant que la bonté divine seroit en mon regard parvenue au dernier periode de sa patience?* (*Er. pun. d'un Ass.*, 1607, V.H.L., III, 235); *Je croy que la France est à sa dernière periode pour sa splendeur* (*Chasse au vieil Grog.*, 1622, *Id.*, *ib.*, 43).

Poile, (=instrument de chauffage, masc. ; = casserole, fém., Anon. de 1657, 33) ; — *La compagnie ayant fait faire un nouveau poisle* (*Reg. des merc. de Paris*, 25, 13 juil. 1639, cf. 19) ; — *il n'est point de plus empesché Que qui tient le bout de la poëslé* (Richer, *Ov. bouf.*, 174).

Poste, (en terme de guerre, il est masculin ; dire au contraire *courre la poste*, Vaug., II, 237 ; cf. l'Anon. de 1657, 34, et l'A. dans Vaug., l. c. ; Richelet énumère les sens assez nombreux du mot, avec les genres (*Genr.*, 157) ; — *celles-là vont le pas, et ceux-ci la poste* (Malh., II, 727) ; *il prit la poste* (Segr., *Nouv. fr.*, 1^{re} *Nouv.*, 53 ; cf. du Peschier, *La com. des com.*, III, 2, *A. th. fr.*, IX, 277).

Poulpe, (= poisson, masc. ; = chair ou gras de jambe, fém., Oud., *Gr.*, 74). Les grammairiens ultérieurs reprennent la distinction d'Oudin (Mén., *O.*, I, 161 ; Bouhours, *D.*, 119 ; Chevreau, *Œuv. mesl.*, 485 ; Rich., *Genr.*, 157-158). Seul Th. Corneille le croit féminin au sens de *poisson* (dans Vaug., l. c.).

Pourpre, (= étoffe, fém. ; = maladie et couleur, masc., Oud., *Gr.*, 74) ; Vaugelas (I, 131), voudrait qu'au sens de couleur, *pourpre* fût commun, ainsi qu'un adjectif. L'Anonyme de 1657 ajoute : au sens de poisson, commun (33) ; — *Mon Mal fut dangereux, car c'estoit le pourpre* (*Astrée*, 1614, II, 884) ; *De ces tapis le pourpre précieux* (*Rec. de div. Rond.*, 1639, 8) ; *Helas, le Pourpre, la Tiare Et ce tiltre n'é moussoit point Ce dard fatal qui vous époint, Brandy de la Parque barbare* (Hardy, *Arsacome*, 867) ; *Ce mobile coral, et ce pourpre animé* (Mallev., *Po.*, 333) ; — *Préfères en la pourpre à celle de mon sang* (Corn., III, 460, *Cin.*, v. 1712) ; *Les rideaux des lits, sans mentir Sont du plus fin Pourpre de Tyr* (Scarr., *Virg.*, I, 72) ; *Sardapapale... il filoit du lin et de la pourpre* (Gantez, *Entr. des music.*, 154)¹.

Satire, (= déité fabuleuse, masc. ; = poème piquant, fém., Oud., *Gr.*, 74 ; cf. Anon. de 1657, 34) ; — *celle qui avoit recité cét infame Satyre* (*Le Cour. de Nuict*, 48, l'exemple est peu sûr) ; le féminin est partout.

Temple, (= édifice, masc. ; = partie du visage, fém., Oud., *Gr.*, 74 ; cf. Anon. de 1657, 33, Mén., *O.*, I, 165, Chev., *Œuv. mesl.*, I, 485, Rich., *Genr.*, 162) ; — *Il est saison que nous allions au temple* (Corn., IV, 217, *Ment.*, v. 1434) ; *Tu te fis en tombant cette bigne à la temple* (Gill. de la Tesson., *Le Desniaisé*, IV, 5).

1. Il est à noter que les *Letres de Phyllarque* reprochent à Balzac un mauvais calembour sur ce mot : *Qu'il estoit mort du pourpre à cause de la pourpre ou du bonnet rouge qu'on avoit envoyé de Rome* (II, 204).

Tour, (= bâtiment, fém. ; = action de tourner, masc., Maup., 90; Anon. de 1657, 34).

*Trompette*¹, (= musicien, masc. ; = instrument, fém., Maupas, 90; cf. Oud., *Gr.*, 74; Anon. de 1657, 34); — *si vain, que de se faire le trompette de ses propres loüanges* (*Let. de Phyll.*, 2^e part., 137); *Et le Prince du flot grondant, Posa de mesme son trident, Commandant son joly Trompette Tritton, de sonner la retraite* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 77); *Capoleon devient le trompette de la devotion de sa femme* (Cam., *Alcime*, 144; cf. *Let. de Tart.*, 17); — *Ce bon Trompetteur... se piquoit de bonne brette Autant que de bonne trompette* (Scarr., *Virg.*, II, 117); *la voix resserree dans les plis tortueux d'une trompette* (*Cens. de la Doctr. cur.*, 21).

Trouble, (= sédition, masc. ; = ret à pescher, fém., Oud., *Gr.*, 74; cf. Mén., *O.*, I, 166); — *Lyside des le commencement de toutes ces troubles mourut d'une ardente fievre* (Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, II, 372).

Voile, (= étoffe qui couvre, masc. ; — de navire, fém., Maup., 90; cf. Oud., *Gr.*, 75; Vaug., II, 188; et l'Anon. de 1657, 33). Au second sens, il est encore souvent masculin : *Estant aussi sur la mer, elle disoit... que le voile qui s'enfloit comme le ventre d'une femme grosse d'enfant, sembloit luy promettre qu'il la feroit bien tost mere* (Sorel, *Berg. extr.*, *Rem.*, I. IV, t. III, 131); *nos desseins qui s'envolent à plein voile d'un pole à l'autre* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 130). Hardy n'emploie jamais d'autre genre, même en ce sens; cf. *chacun tourne le voile au cours des vents prospères* (*Court. à la mode*, 1625, V. H. L., IX, 357); *Il venoit a plein voile* (Corn., IV, 59, *Pomp.*, v. 743); *autrement calez le voile* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. mor.*, 14); encore dans Montfleury (*Gentilh. de Beauce*, I, 8). — Mais : *se met à la voile* (d'Audig., *Six nouv.*, 13); *Lors que nos ennemis cingloient à pleines voiles* (Racan, II, 337). — Dans le premier sens, on trouve aussi le féminin : *je recherchois sous ma voile quelque sage invention pour faire honnorablement vivre mon amour* (Nervèze, *Am. div.*, II, 128 r°; cf. le masculin, Id., *ib.*, 133 v°); naturellement le masculin est plus fréquent : *le nom d'Advocat estoit un beau voyle pour couvrir la feneantise* (Gar., *Doctr. cur.*, 109). A partir de Ménage (*O.*, I, 166),

1. Au xvi^e s. : *Il envoya par une trompette vers l'admiral de France, nommé Bonnyvet*, (*J. B. P.*, 157); *Quant la trompette fut arrivée demanda a entrer en la ville* (Loy. Sev., 279); — *ils ont envoyé un trompette la sommer de se rendre, auquel on a répondu qu'il se retirast* (S^t-Gelais, III, 517); *vint le trompette annoncer à monsieur de Montpisat, que la cité de Gennes s'estoit rendue au Roy* (*J. B. P.*, 334); cf. *estafette: vous serviriez d'un estaphette* (*Espad. sat.*, 30).

la distinction est adoptée. Cependant quelquefois on considère *voiles* = *vaisseaux* comme masculin¹.

LES NOMBRES

PLURIEL DES NOMS PROPRES. — Depuis longtemps les noms propres de personnes pouvaient avoir un pluriel, les grammairiens du xvi^e siècle l'avaient fort bien noté². Oudin n'innove donc rien, quand il observe qu'on dit bien : *tous les Pierres estoient d'un costé et les Jacques de l'autre* (Gr., 83)³.

Ce qui est plus nouveau, c'est le développement du tour que j'ai déjà noté au xvi^e siècle, et qui consiste à employer les noms propres de personnes soit au singulier, soit au pluriel, pour désigner des personnes qui ressemblent à celles qu'on nomme, qui sont de leur genre ou de leur valeur. On peut se demander si cet usage était universellement accepté. Sans doute il est facile de citer des exemples, j'en donne quelques-uns ci-dessous⁴; mais Sorel y voit encore une affectation⁵. Vaugelas en avait fait une remarque, qui se trouve dans le recueil posthume, il jugeait, au rebours de Sorel,

1. J'ai négligé à dessein de parler dans tout ce chapitre d'un assez grand nombre de mots, sur le genre desquels on commence à légiférer, mais qui seront encore longuement discutés par les grammairiens ultérieurs : *abîme, absinthe, âge, aigle, ais, albâtre, amour, anneau, apostume, arrhes, automne, bronze, carrosse, comète, couple, délices, dépêche, emblème, emplâtre, énigme, épisode, épitaphe, épithalame, épilhèle, foudre, fourmi, guide, horloge, horoscope, idole, intrigue, ivoire, légume, œuvre, oratoire, ouvrage, rencontre, thériaque, tige, loison, vipère*. Nous en reparlerons au tome IV.

2. Meigret remarque que les Français disent *troes Jans, deus Janes* (36^o), et Robert Estienne précise en remarquant qu'il y a un pluriel, parce que les noms peuvent indiquer la famille dont nous sommes nés, ainsi Jean Riant, Robert Estienne, d'où les Riants, les Estiennes, pour désigner ceux qui proviennent des gens ainsi appelés (15 et 16); Cauchie, en 1570, écarte les pluriels des noms de régions, villes, fleuves, mais il accepte les noms propres de personnes quand plusieurs individus portent un même nom (78).

3. Cf. *Messieurs les Pasquiers* (Gar., *Mém.*, 253); *ces deux hommes s'appelloient Theophiles* (Id., *Doctr. cur.*, 14).

4. *Ils font les Rodomonts, les Rogers, les Bravaches, Ils arboriseront quatre ou cinq cens pennaches* (Amb. de la Cour, V. H. L., IV, 34); *Les Empedocles, les Democrites, les Aristotes, les Zenons ont tout corrompu pour avoir voulu tout desguiser* (Cotin, *Théocléa*, 1^{re} part., 14); *C'est elle qui fait les metaux; Et les Ronsards et les Malherbes Se content parmi ses travaux* (Rotrou, *Ode au Card.*, coll. des pet. cl., I, 6).

5. « Adrian dit que les Bergers sont pires que les *Nerons* et les *Julians* : bien que les Histoires ne facent mention que d'un *Neron* et d'un *Julian*,... c'est suivant ceste façon de parler, qui est ordinaire à plusieurs, qui diront que Henry le Grand estoit aussi vaillant que les *Hercules*, les *Hectors* et les *Alexandres* : voila comme parlent les nouveaux Orateurs pensans enfler leur stile » (*Berg. extr.*, *Rem.*, l. XII, III, 415).

que ce tour avait « une grâce non pareille »¹. A partir de Corneille il devint commun et fut considéré comme une élégance².

LE SINGULIER COLLECTIF. — Oudin enregistre le singulier collectif (*Gr.*, 86) : *le Turc aura bien de la peine pour les Turcs ; le François dit pour les François disent*. Une observation analogue est dans Ph. Garnier (*Praec.*, 17)³. Ce n'est pas là un usage nouveau, tant s'en faut, mais il est intéressant de constater qu'il est officiellement reconnu, dès que la syntaxe de l'article défini est devenue à peu près fixe. Il entrera bientôt dans les grammaires bien faites, à l'usage des étrangers⁴. Les exemples abondent.

Il est nécessaire d'ajouter que les *gentilicia* dont parle Garnier peuvent être remplacés par un nom d'espèce ou de genre, *homme*, *femme*, etc. voire même par un nom concret ou un abstrait devenu concret par image⁵ ; *tout son domestique crut... qu'elle y estoit morte* (Segr., *Nouv. fr.*, 5^e nouv., 225) ; *La Poire ne veut pas estre cueillie trop meure, car cela la rend mollasse* (*Jard. fr.*, 262) ; *C'est là où se rend toute la galanterie. Il y a toujours grand foule de blondins qui y menent leurs blondines* (*Le Pays, Amitiez*, 203).

En 1660, De l'Estang consacrait tout un chapitre de son livre (*De la Trad.*, XXXIII, p. 245-247), à montrer que les Latins se servent du singulier au lieu du pluriel, mais que les François n'ont pas accoutumé de le faire dans la prose. *Nec diu in fide Albanus* devait donc se traduire : *Les Albains ne' garderent pas longtemps la foy qu'ils nous avoient donnée. Inops, potentem dum vult imitari, perit* correspond à : *Les petits se perdent quand ils veulent imiter les grands*. Mais les autres théoriciens du style ne paraissent pas en avoir jugé de même. Le singulier leur semblait élégant : *Le soldat ne cessa de tuer, que la nuit ne luy eut dérobé l'ennemy*. (A. d. B., *Réfl.*, 330-1). On dit : *Le Turc, le soldat, le matelot, le paysan, le bourgeois, le magistrat, le citoyen* au lieu du pluriel (*Bouh., Suit.*, 95). L'usage du singulier continua donc. Tous mes lecteurs se sou-

1. Il ne pouvait pourtant s'empêcher de remarquer que *Rome a eu des Scipions, des Césars*, était une phrase illogique (*Alem., Nouv. Rem.*, 536-538).

2. On remarquera que des noms propres autres que des noms de personnes se construisent de même : *Que si de ses hauts faits nous passons aux paroles, Tu verras ondoyer des Ganges, des Pactoles; Des riches Fleuves d'or, où se perdoient nos sens* (*De Scudéry, Poés. div.*, 197) ; *L'accez des Louvres doit estre ouvert à tout le monde* (*Dub. Mont., Ex. P.*, 15).

3. *Gentilitia pro Gente accepta, ut : le Crestien a eu beaucoup d'affaires cette annee contre le Turc; le François joué et l'Allement boit volontiers*.

4. Voir par exemple l'*Institutio gallicae linguae* de Fr. de Fenne, Lugd. Batav., 1680, p. 50-51.

5. Déjà au xvi^e siècle : *Quand la femme à l'homme s'associe* (*Corroz., Hécat.*, fol. E, IV) ; *Prendre de mes aelles La belle plume* (*Id., ib.*, Contrecelluy...).

viennent des exemples classiques : *le sang enivre le soldat* (Boss., *Or. Condé*), etc. En poésie, ces singuliers sont particulièrement communs : *Le François, né malin, forma le vaudeville* (Boil., *A. po.*, ch. II, v. 182); *Ne vois-je pas le Scythe et le Perse abattus Se plaire sous le joug?* (Rac., I, 574, *Alex.*, v. 1111; cf. *Lex.*, *Introd.*, LXXIV).

PLURIELS AU LIEU DE SINGULIERS. — Le XVI^e siècle avait un peu abusé du pluriel; on l'employait souvent sans raison, pour le besoin de la rime ou même par fantaisie ou négligence. Malherbe se déclara l'ennemi de cet abus. « Quand on lui disoit que quelqu'un avoit les fièvres en plurier, il demandoit aussitôt : « Combien en a-t-il de fièvres ? » (Racan dans Malh., éd. Lal., I, LXXXV). Dans le *Commentaire sur Desportes*, à trois reprises différentes, il condamne le pluriel *esprits*, dans les locutions fort anciennes : *reprendre ses esprits, être hors de ses esprits*; il demande ailleurs le singulier *poumon* au lieu du pluriel, afin qu'on n'aille pas croire qu'un homme a trois ou quatre douzaines de poumons (*El.*, I, 6, IV, 359; cf. *Doctr.*, 355)¹.

Il n'est pas besoin de donner des exemples d'*esprits*, ou d'*humeurs* ou de *gouttes* au pluriel. Voici quelques phrases où se rencontrent des pluriels moins communs : *Si vous estes divine, il vous faut des encens* (Pichou, *Fol. de Card.*, IV, 2, 71)²; *Deslors que j'ay appris les heureuses nouvelles de vostre heureux mariage* (*Le Secrét. de la Cour*, 34).

Cet emploi du pluriel avait même gagné des locutions adverbiales où le singulier était à peu près seul possible : *Tous les hereétiques anciens ont dogmatizé en cachettes* (Gar., *Doctr. cur.*, 76). On le comprend un peu mieux dans les cas suivants : *tant je me suis resigné à vostre volonté, qui sera tousjours mon obeissance sans exceptions* (*Le Secrét. de la Cour*, 189); *vous estes en piques avec vostre frere* (Gar., *Doctr. cur.*, 217)³. Mais, en vérité, ce n'est point pour des raisons logiques qu'on avait ici ajouté l's. La chose ne semblait pas digne d'attention. Peu à peu les scrupules de Malherbe s'imposèrent à d'autres, très lentement, il est vrai. J'ai pensé qu'il fallait marquer ici l'origine des théories qui se développeront plus tard⁴.

1. L'Académie dans ses *Sentiments sur le Cid*, à propos de cet hémistiche : *A vos esprits flottants*, accepta *esprits* « qui se pouvoit fort bien mettre en poésie pour signifier l'esprit » (Corn., XII, 485).

2. *Jamais sur leurs autels mes encens n'ont fumé* (Rotrou, *S^e Gen.*, III, 5, coll. des pet. class., I, 207).

3. Dans cette dernière expression, le singulier est généralement en usage : *ils avoient tousjours eu quelque pique ensemble* (*Astrée*, 1615, I, 302^b) ; *je ne veux pas entrer en pique avec vous* (Sarasin, *Œuv.*, I, 202).

4. Pour toute sorte de, Vaugelas voudrait le singulier, quand le nom qui suit *de* est au singulier, le pluriel en cas contraire, ce n'est toutefois pas une faute d'écrire autrement

SUBSTANTIFS QUI N'ONT QU'UN PLURIEL OU CHANGENT DE SENS EN CHANGEANT DE NOMBRE. — *Uns* a désormais disparu, et il est remplacé par *des* devant les anciens pluriels désignant un objet composé de plusieurs parties. Les grammairiens, depuis le début du siècle, commencent à dresser des listes de ces substantifs pluriels.

N'ont pas de singulier, suivant Bernhard (1614, 39) : *ciseaux, tenailles, pincettes, mouchettes, ancestres, funérailles, obsèques*¹. Il est curieux que, sauf *mouchettes*, pas un des noms de cette liste n'est conservé par Oudin, qui donne *hardes, chausses, fonds, gens, vespres* « cependant on dit : bon vespre » (*Gr.*, 84-85).

Le même Oudin distingue finement les cas où un mot ne s'emploie au pluriel que dans un certain sens (*Gr.*, 84-86). Ainsi : *besoignes* = hardes ; *graces* = actions de grâces ; *lettres* = lettres patentes et aussi lettres missives, où le pluriel vaut mieux ; *papiers* = escritures ; *biens et moyens* = facultez ; *ciseaux* = [outils] dont on se sert d'ordinaire à couper, l'on dit pourtant : *un coup de ciseau* ; *linges* = morceaux de linge dont on se sert à médicamenter les playes ; *deniers* = de l'argent, on dit cependant *un beau denier* ; *vacances* et *vacations* = le temps que l'on ne fait point d'affaires ; *bons-hommes* = Minimes Religieux ; *lunettes* = lunettes que l'on met au nez ; *quartiers* = pays.

Il ajoute : « Il faut dire au singulier : *Une piece d'argent* (= une quantité, où le mot de *piece* au singulier se met pour plusieurs pièces) ; *le poil* (= les cheveux)². De même dans diverses locutions : *courir le pays, roder le pays* (= voyager par les pays) ; *prendre la botte* (= mettre ses bottes) ; *travailler pour homme et pour femme* (= faire des habits pour les hommes) ; *donner le tetin* (= allaiter, *Ib.*, 86). »

(I, 225). Duplex pense, lui, qu'il faut dire *toutes sortes d'animal, toutes sortes de vertu*, parce que *sortes* signifie espèces, et qu'il y a toujours plusieurs espèces dans un genre (*Lib.*, 590). L'usage était, à vrai dire, tout à fait indécis : *Toute sorte d'objets les touche également* (Malh., I, 136) ; *tant de toutes sortes de biens* (*Id.*, II, 43) ; *son intention estoit telle, Que les Anges jouissent dans le Ciel de toute sorte de bon-heur* (Gar., *Doctr. cur.*, 932) ; *mais me ramentevant à coup la force de vostre jugement au rencontre de toute sorte d'accidens* (*Le Secrét. de la Cour*, 186) ; *vous rendre toute sorte de services* (*Ib.*, 34). Ni Thomas Corneille, ni l'Académie ne parviennent à donner une règle fondée. Comment l'auraient-ils pu ? En réalité le pluriel ou le singulier du mot dépendant de *sortes* étaient indifférents. Dans son Dictionnaire, où il ne pense plus à faire de la théorie, Th. Corneille écrit : *deux sortes de mélisses, mais les espèces de menthe, et il y a une foule d'exemples analogues. Comparez dans le Dictionnaire du Commerce de Savary : il y a plusieurs sortes de mousses, il y a trois sortes de nard, il n'y a point deux sortes de poivre.*

1. Malherbe, trouvant ce mot au singulier dans Desportes, le juge employé hors de propos, mais ne fait aucune observation sur le nombre (IV, 420).

2. Je ne sache pas qu'il parle de *degré*. Le singulier, au sens d'escalier, se trouve encore : *la porte du degré étant fermée* (Gar., *Mém.*, 50).

Vaugelas est bien moins explicite ; il a traité, après Malherbe, du pluriel *grâces*, voilà tout¹.

On pourrait apporter bien des exemples conformes aux règles d'Oudin, dont il y aurait lieu pourtant de contrôler les listes. En voici quelques-uns. Pour *poil*, il est sûr que son observation est juste : *D'un Pasteur estranger, jeune, haut de corsage, Le poil blond et frizé* (Mairet, *Sylvie*, 76-7, v. 936-7 ; cf. Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, l. II, 393, etc)². Cf. *Il vient un mercier qui portoit des besognes d'ambre jaune* (Hér., *Journ.*, I, 364 ; cf. *Plaisant Galimat.*, 1619, V. H. L., II, 293 ; *Caq. de l'Acc.*, 19 ; Sorel, *Franc.*, I, 42) ; — *Je ne suis pas si maigre sous le linge que je paroïs au visage* (Id., *Polyand.*, I, 376) ; — *Les Sabins, voyans sans lunettes Qu'il y faisoit mauvais pour eux* (St-Am., II, 405) ; — *Pour moy j'ay perdu mes pincettes* (Scarr., *Virg.*, II, 294-295) ; — *Et rayez moy de vos papiers* (Id., *ib.*, I, 316 ; cf. Livet, *Lex. de Mol.*, III, 210) ; — *J'aurois sollicité pour vous en ces quartiers* (= en ce pays de Poitiers, Corn., IV, 219, *Ment.*, v. 1444 var. 4) ; — *ce n'est pas qu'elles ne viennent fort bien en ces quartiers cy* (*Jard. fr.*, 243) ; — *Prend l'apyrolabe, gros asne. — Quel mot est cela ? — Les tenailles qui servent au feu, dequoy on prend les charbons ardans* (de la Motte, *Trad. des Dial. de Vivès*, 104^A).

Mais il y a bien des phrases où l'usage paraît contredire les prescriptions des grammairiens : *Le cizeau de la Parque blesme* (Bertaut, 490) ; *Et sans doute la Parque grise... Ne veut pas jouer du Ciseau* (Scarr., *Virg.*, I, 359-360 ; cf. *Œuv.*, I, 434)³ ; — *Si le denier me manque en ce besoin* (St-Am., I, 370 ; y a-t-il influence

1. Il faut dire, suivant Malherbe, je vous rends *graces*. *Graces* en singulier, ne signifie pas *grates*, je ne m'enquiers pas si le latin dit *gratiam* (IV, 449). *Bonnes grâces* est également pour Oudin bien distinct de *bonne grâce*, il faut dire : « je boy à vos bonnes graces, il tasche d'acquérir vos bonnes graces, nous entendons par là les faveurs, au singulier nous disons : je considere vostre bonne grace en parlant, en dansant, et il faut entendre quelque gentillesse ou bien-seance » (*Gr.*, 122-123) ; c'est une observation que Vaugelas a cru bon de répéter à peu près textuellement, en ajoutant qu'il faut éviter dans les lettres la formule usitée cinquante ans auparavant : *je me recommande à vostre bonne grace* (I, 390). La Mothe le Vayer y contredit, mais l'Académie approuvera la remarque.

2. Cf. *Elle fut honteuse de se voir presque toute deshabillee en si bonne compagne, et cela fut cause que ramassant son poil d'une main et couvrant son sein de l'autre elle s'estlongna* (*Astrée*, 1614, II, 561-562 ; cf. 1615, I, 169 B, 119 A, 69 A) ; *Dionysius qui pour ne se fier à nul des siens, fut contraint de se faire couper le poil à ses filles* (d'Urfé, *Ép. mor.*, l. II, 244 r°) ; *Ils prennent l'occasion au poil* (*Examen sur la nouv. cab.*, 1624, V. H. L., I, 121) ; *d'autant que depuis le temps qu'il avoit esté prisonnier, il ne s'estoit fait couper son poil, et la barbe jusques à l'estomach* (*Hist. adm. d'un Fav.*, 1622, V. H. L., I, 107).

3. Comme il y a d'innombrables exemples du pluriel, le singulier me paraît ici dû à la rime. On peut faire la même réserve ailleurs.

de l'espagnol ?) ; — *pour n'estre point sujet à la mauvaise grâce d'un grand* (Malh., II, 315) ; *ne sçavez-vous point si je suis maintenant en la bonne grace de Valentin?* (Sorel, *Franc.*, I, 39) ; — *Elle avoit, malgré moi, dedans une cassette, Poudres, pâtes, tours blonds, gommés, mouches, pincette* (Montfleury, *Fem. jug. et part.*, IV, 3) ; — *Tenaille à sartir* (Martin, *Parlement nouv.*, Strasb., 1660, 713) ; — *l'arrhe du paradis* (Corn., VIII, 544, *Imit.*, III, v. 5872) ¹.

Ces exceptions ne prouvent rien, elles ne doivent pas surtout empêcher d'attribuer l'importance qui convient à l'idée qu'Oudin a eue de régler la langue sur ce point. Après lui, nous le verrons, les grammairiens ne manqueront plus de faire un chapitre des noms à un seul nombre. C'est encore une contrainte qui se prépare.

SUBSTANTIFS QUI N'ONT QU'UN SINGULIER. — A. NOMS DE MATIÈRES. — N'ont pas de pluriel, suivant Du Val, *or, argent* et plusieurs semblables (*Esch. fr.*, 164). C'est ici le germe d'une règle sur les noms de métaux que ni Maupas, ni Oudin ne se sont attachés à formuler, mais qui est donnée par l'Anonyme de 1657 : « l'on ne dit pas *les Ors sont bas, les Cuivres sont aisement fusibles* ² (27). Bernhard avait joint aux précédents des noms de matière : *laict, miel, chair, fiel, sel, moustarde, ancre* (39). Vaugelas reprend la règle à propos du mot *absinthe* (II, 308), même employé figurément ³.

Ces règles, dans leur esprit général, paraissent conformes aux habitudes de la langue littéraire du temps. Ainsi un livre comme *l'Essay des Merveilles de Nature*, qui étudie tant de substances, qui en conte les usages et la fabrication, n'emploie des mots comme *or, argent, plomb, miel*, qu'au singulier. Aussi devaient-elles avoir un grand avenir. Cela ne veut pas dire qu'elles fussent fondées sur l'usage réel, comme je le montrerai dans le volume suivant.

SUBSTANTIFS ABSTRAITS AU PLURIEL. — L'emploi des substantifs abstraits au pluriel remonte au latin, et il est fréquent dans notre ancienne langue ⁴. Le mot abstrait passe en effet au nombre pluriel,

1. On peut ajouter quelques exemples de mots rares au singulier, quoiqu'ils ne soient pas mentionnés dans ces listes : *Dessous mon propre auspice un Empire remis* (Hardy, *Didon*, 806) ; *Faites-luy mon excuse* (Rotrou, *Venceslas*, II, 5, éd. Rouch. II, 129) ; *Rendre en si doux ébat les heures consumées* (Malh., I, 58) ; *Je ne sçaurais, quand je serois lutin, Tant seulement décrire ton letin* (*Rec. de Rond.*, 1639, 51).

2. Il ajoute les noms de vents et de régions.

3. Dupleix va, lui, jusqu'à poser en règle qu'on emploie rarement au pluriel les noms d'herbes et d'arbrisseaux ! (*Lib.*, 120).

4. Ce sujet a fourni la matière de plusieurs études, Plattner, *Zeitschr. f. n. fr. Spr. und Litt.*, III, 430 ; Haas, *Die Pluralia der Abstracta*, Gœtting., 1883. Pour la langue moderne voir le mémoire de Godefroy, *Lex. de la l. de P. Corneille*, I, 351 et suiv.

qu'il signifie une action sans durée limitée, comme *admiration*, ou une action à durée limitée, comme *jeunesse*, *rage*. Les termes abstraits qui désignent un état d'âme ou une manière d'être sont particulièrement à signaler au XVII^e siècle. Ils se mettent au pluriel, soit pour désigner une manifestation de cette qualité : la *fierté* d'une maîtresse fera par exemple qu'elle vous témoignera *des fiertés*, *son indifférence* lui donnera *des indifférences*.

Le pluriel ainsi formé peut signifier des manifestations diverses ou répétées chez la même personne, ou au contraire une manifestation chez plusieurs êtres. Je viens de donner des exemples du premier cas, en voici du second : *Vous qui prenez des droicts sur les autres mortels A qui nos laschetes eslevent des autels* (Rotrou, *Herc. mour.*, V, 2, éd. Ronch., I, 65). Il peut par suite nommer des espèces diverses d'un même genre, soit chez la même personne, soit chez des personnes différentes : il y a plusieurs *courages*. Enfin dans plusieurs cas, le pluriel semble dire plus que le singulier. Il est augmentatif, on le sent très nettement dans ces vers de Corneille, que Voltaire trouve illogiques (V, 195, *Hér.*, III, 1, v. 901-2) : *Ah! combien ces moments de quoi vous me flattez Alors pour mon supplice auroient d'éternités!* C'est pour cela que *Le Secrétaire de la Cour* en 1647 (213) enseignera aux courtisans à dire : *le feu des affections que je vous ay vouées couvera éternellement souz mes cendres*¹.

Malherbe n'a nulle part blâmé dans Desportes ces mots abstraits au pluriel ; il les affectionnait. Et M^{lle} de Gournay ne se trompe pas quand elle insinue que c'est là une mode de Cour, à laquelle les nouveaux poètes doivent se soumettre : il leur faut dire *bontez d'une ame* ou *clartez d'un astre*, en pluriel (O., 622). De fait, Malherbe comme nous le verrons, a employé *bontés*, et pas mal d'autres (Cf. Malh., avec les *Obs. de Mén.*, II, 61). La littérature psychologique d'alors devait donner volontiers dans l'abus et elle y donna².

Mais cette mode ne fut pas longtemps du goût de tous. Et Bal-

1. Comparez chez d'Aubigné, qui en fait fréquemment usage, des pluriels augmentatifs comme : *l'innocence a changé sa crainte en majestés* (*Trag., Jug.*, Ed. Read, 188).

2. On n'a pour s'en rendre compte qu'à ouvrir l'œuvre d'un des précieux raffinés du temps, d'un des Escuteaux par exemple : *La princesse tirant (du plus contraint de ses affections) un ris dedaignement forcé, ...voyant que mes beautez ont tel pouvoir.... Si ce que vos merites ont gagné sur moy...* (*Adv. fort. d'Ypsilis et Alixée*, 73). Ou encore : *vos volontez n'estant plus sujettes que de vos affections, le mesme desir que j'avois en ce temps là, s'est reveillé à la veü de vos perfections : que je conjure du plus violant de mes intentions de gratifier mes desirs, etc.* (*ib.*, 269). Cf. ailleurs : *Cest espoir l'alaitant de ses douceurs, il veut sçavoir ce que sa maistresse en pense, et pour cest effet il luy envoie ces caracteres dictez du plus affectionné de ses passions, et du plus passionné de ses affections : je me suis persuadé ... que tant de saintes protestations offertes par mon amour a vos beautez*

zac trouvait à redire aux *patiences* du sonnet de Job : *On voit aller des patiences Plus loin que la sienne n'alla*¹. L'Académie releva dans le *Cid* : *Et que tout se dispose à leurs contentements* : « Le singulier eût été mieux » (Corn., XII, 484). De même pour le vers : *et le peuple en alarmes* (Id., *ib.*, 495). Plus tard, elle remontera à la source même, et s'en prendra au célèbre début de Malherbe : *O Dieu dont les bontez de nos larmes touchees* (Pellis., *Hist. de A.*, dans Livet, *Hist. de l'A.*, I, 121). Vaugelas ne veut pas que l'on dise sans cesse *bonheurs* au pluriel, « quoiqu'il y ait des exemples où l'on ne sauroit dire qu'il n'est bien dit » (II, 279) ; l'Anonyme de 1657 affirme plus nettement : il n'a pas de pluriel (27). Vaugelas condamne de même *absinthes* et ce, malgré Malherbe (II, 308 ; cf. Anon. de 1657, *Ib.*) ; il ne voudrait pas non plus de *mes obéissances*, qui est gascon (II, 45). Ici l'Anonyme résiste, fortifié par l'exemple de Malherbe encore, qui a dit : *La fidélité qu'ils ravalent à des obéissances serviles* (28). D'après ces détails, on voit que l'école grammaticale de 1650 était devenue hostile à ces pluriels et qu'une guerre en règle allait être faite à l'usage des gens du monde.

Je donne en note quelques exemples d'abstrait au pluriel pris aux textes ; il serait facile d'en réunir des centaines d'autres².

auront pris quelque place de verité en vostre creance : aux esclairs de laquelle, vous aurez remarqué les passions dont mon ame est doucement inquietee honorant vos merites, et bien qu'une apparence de rigueur ait feint de s'opposer aux legitimes impressions que mes veritables assurances vouloient former (Am. de Lydiam et Flor., 44). L'auteur de cette tirade n'eût pas été, on le voit, désavoué par Bary, aux yeux duquel, dans le style sublime, le pluriel est préférable au singulier. « Comme le rappelle Aristote, au lieu de *le port d'Achaïe*, il est plus noble de dire *les ports* » (*Rhét. fr.*, 258).

1. Sarasin s'en amusa (*Œuv.*, II, 107) :

Avec mes Vers une autrefois
Ne mettez plus dans vos Balances
Des Vers, où sur des Palefrois
On voit aller des patiences.

Balzac écrivit : « je ne trouve pas estrange qu'on ait écrié si haul contre des *Patiences* qui vont si loin... Car si elle (notre langue) ne rejette pas les *vaillances* et les *magnificences*, les *impertinences* et les *insolences*, etc. Si elle reçoit mille *impatiences*, les *impatiences extrêmes*, toutes les *impatiences* du monde, pourquoy ne recevra-t-elle pas les *patiences* du petit Sonnet, en vertu de l'Analogie, de laquelle Jules Cesar avoit fait un livre ? La Raison le voudroit, mais l'Usage s'oppose à la Raison. Et je ne sçay qu'un seul lieu de nostre Prose, où l'on puisse souffrir les *patiences*, sans crier contre elles. Le voiey en la bouche d'un Predicateur : *Il n'est point de patience dans toute l'Antiquité profane, qui soit comparable à celle de Job ; non pas mesme la patience d'Anaxarque ; non pas mesme la patience de Regulus, et tant d'autres illustres Patiences dont les Histoires sont pleines*, etc. Mais ni en prose ni en vers, il ne faut jamais s'opiniâtrer contre l'Usage, et aller à l'escart du chemin batu. C'est une pauvre ambition que de vouloir estre Fondateur d'un nouveau Pluriel. » (Suit une série d'observations sur les exemples donnés par les Anciens, II, 590-91.)

2. *Huberte fit des admirations de cecy, devant Geliaste* (Sorel, *Polyand.*, I, 575) ; *et bien que je croye vos affections voïees à un plus digne sujet* (Nervèze, *Am. div.*, II, 159 v°) ; *Et la comparaison De ses affections avecques ma furie Est loing de la raison* (Théoph., I, 201) ; *je ne sçay quel estourdissement Assoupit les aigreurs de mon bannissement* (Id.,

L'APPOSITION. — Suivant Maupas, le nom propre « se subjoint à son appellatif » au moyen de l'indéfini *de* : *la ville de Paris, la riviere de Seine, le Chateau de Madric* (54). Malherbe voulait de même qu'on écrivit *le fleuve de Styx* (cf. *Doctr.*, 475). C'est là, en effet, de plus en plus l'usage général : *l'île de Cio* (Malh., II, 704).

On peut rapprocher de cette construction celle qui joint un nom à un premier nom précédé d'un article ou d'un possessif, d'un démonstratif, etc. Maupas mentionne ces tours : *ce badin de garsion, un vaurien de laquais, mon bonhomme de pere* (55). Oudin le restreint à « quelques appellatifs qui tiennent lieu d'injures, comme : *il a un chien d'esprit, un diable d'entendement, ce vaurien de serviteur, mon vieillard de mary* » ; il ajoute cependant : *mon bon homme de pere, ma bonne femme de mere* (équivalente à *mon vieux père*) (*Gr.* 58). Il ne faut pas comprendre, je crois, la phrase d'Oudin dans un sens trop restreint. Si ces expressions sont communes, il y en a d'analogues, ainsi chez Corneille : *si mon fou de frère en pouvoit faire autant* (I, 203, *Mél.*, v. 1010) ; *mon tyran de père* (V, 78, *Théod.*, v. 1383) ; *c'est moi que tyrannise un superbe de frère* (V,

II, 56) ; *Le duc ayme Cassandre ! Et quoy ! tant d'apparences, Tant de subjections, d'honneurs, de deferences, D'ardeurs, d'attachemens* (Rotrou, *Vencesl.*, II, 4, éd. Rouch., II, 126) ; *Vanino qui fut bruslé à Tholozé pour ses Atheismes* (Gar., *Doctr. cur.*, 31) ; *Je ne suis que trop assuré de mon mal, sans en avoir de nouvelles certitudes* (Astrée, 1615, I, 400n) ; *Vous dont l'esprit a des clartez Dans les matieres les plus sombres* (Mallev., *Po.*, 166) ; *Vous à qui la naissance a donné les clartez Des saintes veritez* (Racan, II, 92) ; *c'est une folie d'avoir des confiances en la mort* (Théoph., I, 65) ; *Mon mal-heur est plus fort que vos constances* (*Le Secrét. de la Cour*, 230) ; *A louer leurs merites et admirer leurs courages* (Nervèze, *Am. div.*, II, 156 v°) ; *Plus tes courroux sont grans, plus ils sont legitimes* (Racan, II, 214) ; *Mais je faux en mes deffiances* (Théoph., I, 144) ; *Quoy ! tu ne rougis point de les desloyantez !* (Racan, I, 66) ; *Où sont ces serviteurs, ces pipeurs qui promettoient les eternitez ?* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 495) ; *vostre bontés sans mesure Recompense avec usure Et mon zele et mes ferveurs* (Brébeuf, *Poés.*, 366) ; *Arbitres absolus des fortunes du monde* (Racan, I, 119) ; *Je ne sçay donc pas qui vous peut porter à pleurer son trespas, si ce n'est la bonté de vos inclinations* (*Le Secrét. de la Cour*, 184) ; *Leurs incredulitez s'en iront en fumée* (Racan, II, 174) ; *N'aymant pas les yrogneries qui tiennent... de la brutalité* (Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, II, 236) ; *Que sans doute Endrome qui estoit des-ja vieil ne se monstreroit point complaisant à ses jeunesse* (Id., *Ib.*, I, 142) ; *Les mathematiciens forcent les natures et changent les Elemens* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 456) ; *Les libertez... ne vous devoiroit point donner des ombrages* (Nouv. rec. de let., 1638, *Lett. am.*, 22) ; *Elle luy donnoit la liberté de luy raconter ses passions* (Astrée, 1614, II, 3) ; *le crime d'avoir estouffé en elle des posteritez infinies* (Vér. des Fab., I, VI, t. II, 506) ; *Que leurs rages soient assoupies* (Racan, II, 53) ; *Ce ne sont que vos volontez Qui forment toutes nos tempestes Et toutes nos serenitez* (Trist. l'Herm., *Vers hér.*, 210) ; *Une innocente encor me fail rendre les armes Par ses simplicitez* (Benss., I, 317) ; *Montafians ne pouvoit s'empescher de répondre à ce discours par de profondes soumissions* (Segrais, *Nouv. franc.*, 4^e nouv., 179) ; *et pour gagner mieux leurs volontez, leur escrivoit une lettre pleine de cajolleries* (Gar., *Doctr. cur.*, 11) ; *Je n'ai que des volontez de reconnaissance pour vos effects d'obligation* (*Le Secrét. de la Cour*, 27-28).

Proses est à vrai dire un mot concret. Je signalerai pourtant un emploi plutôt rare du pluriel : *et la brave Artemis A de l'antiquité les proses et les vers* (D'Aubigné, *Trag.*, éd. Lal., 315).

363, *Andr.*, v. 1031). Dans la deuxième moitié du siècle, l'usage continuera d'employer librement ce tour : *si vos tyrans d'appas retiennent ma franchise* (Corn., VII, 145, *Att.*, v. 889) ; *malgré son bizarre de pere* (Poisson, *Fou de qual.*, sc. 1) ; *chez ses damnez de libraires* (Fur., *Rom. bourg*, I, 123) ; *Mais un fripon d'enfant* (La Font., *Les Deux Pigeons*) ; *c'estoit le seul honneste homme de notaire que j'aye encore trouvé* (Regnard, II, 562, *La Coq.*, II, 1).

Presque partout, ces façons de parler servent, comme dans notre langue actuelle, à exprimer un jugement, le plus souvent défavorable, porté sur un être ou un objet.

CHAPITRE III

L'ADJECTIF

ADJECTIFS ET ADVERBES.

Certains adjectifs français s'emploient depuis des siècles en qualité d'adverbes, ainsi *clair, droit, ferme, fort*, ex. : *chanter clair, marcher droit, parler ferme, net, crier fort, filer doux, raisonner juste, mener roide*. H. Estienne expliquait les expressions telles que *parler gras*, par l'ellipse d'un infinitif substantivé : *il parle* (un parler) *gras*, les autres par un emploi adverbial du neutre. Ex. : *tu sens mauvais* (κακὸν ἐξέσδαεις, *Conform.*, 72).

Malherbe adopte, cela va sans dire, ces locutions. Non seulement il les emploie, mais il les impose. Il n'admet pas que Desportes écrive : *qui m'a coûté bien chèrement* (IV, 324)¹. Seulement il entend que l'adjectif ainsi employé soit considéré comme un véritable adverbe, et qu'il devienne invariable dans tous les cas. De même qu'on dit : *elle parle haut, elle achète cher*, on devrait dire aussi : *cette victoire a été achetée cher et non chère* (IV, 394)².

En outre, s'il y a des adjectifs qui font fonction d'adverbes, Malherbe n'accepte pas qu'on emploie inconsidérément des adjectifs au lieu d'adverbes. Il repousse les tours chers à du Bellay : *A cet embrasement nous courrons volontaires* (IV, 429) ; *Je ne chanterai plus : non, libre, je confesse* (IV, 352 ; cf. IV, 454, 389, note 1, copie B, etc.). Cette construction était assez fréquente encore chez des Pléiadistes attardés (Vauquel., II, 450, 609 ; Bertaut, *Œuv.*, 145 ; cf. *Doctr.*, 361, note 3, etc.). Elle disparut³. En 1659, de

1. Cf. *qu'il avoit cherement achepté d'un grand Naturaliste* (*Let. de Tart.*, 16) ; *Prométhée qui aympoit cherement Pallas* (*Vér. des Fab.*, I, III, t. I, 191).

2. Comparez des tours que nous avons encore : *Si la veine d'or est profond en terre* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 236) ; *et l'ensanglante tout* (Id., *ib.*, 346).

Il y a des exemples du féminin dans une locution analogue : *couster bonne : Mais femme qui lui contoit bonne* (Richer, *Ov. bouf.*, 542). Mais ce n'est pas un fait d'accord, car le féminin se rencontre, même quand le sujet est masculin : *Il est vray qu'il luy consta bonne* (Id., *ib.*, 213 ; cf. Quinault, *L'Am. indisc.*, I, 2).

3. On peut en citer des exemples au xvii^e siècle, ainsi : *Il se vantoit d'avoir pieux sauvé du feu son pere* (*Fleurs de l'étoq. fr.*, 38^{re}) ; *Aussi jeanne que vous elle feignoit mauvaise*

l'Estang conseillera, comme recette de stylistique, de traduire par des adverbes français les adjectifs latins : *Præcipites vigilate viri, Solvite vela citi* : *Eveillez-vous promptement, et déployez vite les voiles* (Trad., 37) ¹. Adjectif et adverbe sont revenus à leur rôle respectif ².

ACCORD DE L'ADJECTIF

Regnard a beau dire dans le *Distrain* (III, 3 ; I, 441) : *Or je vous disais donc tantôt que l'adjectif Devait être d'accord avec le substantif... Il faut les accorder en genre, en nombre, en cas*. La chose n'allait plus si simplement, et divers adjectifs avaient cessé de s'accorder à la façon des autres. *Demi* et *nu* commencent visiblement à former avec les substantifs qui suivent des sortes de juxtaposés, d'où une inclination à les traiter comme des préfixes invariables.

Demi. — Vaugelas pose en règle qu'on dit *demi heure*, mais *une heure et demie* (II, 56) ; et Sorel écrit : jusqu'à *my-jambe* (*Berg. extr.*, I, V, t. I, 341). Pascal parle des *demi-pêcheurs* (*Prov.*, 4, I, 81).

Nu. — Malherbe avait déjà observé : *Nous oyons prononcer... nue teste*, et par élision *nu teste*, et l'on dit *nu-jambes, nus-pieds* (IV, 384). Suivant Vaugelas, les « bons Auteurs » ne se servent pas de *nu pieds*, mais en tout cas il faut écrire *nu pieds* et non pas *nu pied* (I, 144). Tous les contemporains en ont dit leur râtelée. Patru aurait de la peine à se passer de l'expression, qui est rapide, et il adopte la forme proposée *nu pieds* (*Ib.*). Chapelain la trouve, comme Vaugelas, du bas style, mais en accepte aussi l'orthographe. Dupleix la défend à son tour (*Lib.*, 363). Sorel écrit *nu-teste* (*Berg. extr.*, I, V, t. I, 347).

ACCORD DE L'ADJECTIF AVEC DEUX SUBSTANTIFS. — C'est une des questions qui commencent à paraître épineuses. Que suivra-t-on, la logique ou bien l'usage et l'euphonie ?

De n'aimer pas un joug dont elle estoit bien aise (Mairet, *Sylv.*, p. 69, v. 839-840, L'adverbe *mauvaisément* manque) ; *Cognoissant mon humeur deviez-vous temeraire Avoir dit à mes yeux ce qui me peut desplaire?* (*Coif.*, à ta mode, 14). Dans le langage des romans, constant est commun : *je reytere... le vœu que j'ay fait de vivre fidelle, de mourir constant vostre serviteur* (*Le Secrét. de la Cour*, 194).

1. *Premier* se rencontre assez longtemps, mais c'est un vrai adverbe. Souvent on peut au contraire le traduire par le *premier* : *Quand je me represente la journée qui premiere attiedit le chaud de ton amour* (*Fleurs de l'étoq. fr.*, 17). Cf. à l'article, p. 16.

2. On devra rapprocher des observations de Malherbe citées ici, celle où il condamne *ils demeurent toujours inséparablement* : « C'est mal parlé, il devoit dire *ils demeurent inséparables*, ou : *ils sont joints inséparablement*, ou bien : *ils demeurent ensemble inséparablement* » (IV, 360).

a) L'ADJECTIF EST ÉPITHÈTE. — 1° Les deux substantifs sont de même genre.

Le singulier reste assez fréquent : (*le parfait*) *lequel est subdivisé en deux, dont l'un denote l'action ou passion parfaite* (Du Val, *Esch. fr.*, 200). M^{lle} de Gournay soutient délibérément cet usage, comme étant celui de Bertaut et de Du Perron : *L'infortune et l'horreur sur le visage peinte* (O., 965) ; mais Malherbe est pour le pluriel, même quand l'adjectif précède : *Avec un seul Belleau tu peux voir enterré Phebus, Amour, Mercure*, « Enterré devoit estre plurier » (IV, 466 ; *Doctr.*, 365).

2° Les deux substantifs sont de genre différent : Malherbe avait condamné : *Pour rendre mon desir et ma peine eternelle* (IV, 273 ; *Doctr.*, 365), toutefois il conseillait, au dire de Vaugelas, de fuir cette difficulté comme un écueil (Vaug., I, 163) ; Vaugelas se prononce, lui, pour l'accord avec le dernier. « On demande s'il faut dire : *Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte a vos loüanges*, la grammaire latine exigerait *ouverts*, le féminin est plus doux » (*Id.*). C'est également l'avis de l'Anonyme de 1657 (36), qui donne pour exemple : *Ce prince a le bonheur et la vertu familiere en tous ses desseins*.

Voici des exemples du pluriel : *Comme si le meurtre et l'impureté pratiqués sans remords* (Chap., *Lect. des rom.*, 20) ; *un ressentiment et une affection bien différents* (Gar., *Mém.*, 186). Mais on trouve aussi le tour conseillé par Vaugelas : *il faut le renforcer par un soulevement et par une esmute generale dans Paris* (Dub. Mont., *P. O.*, titre). Nous aurons à y revenir.

Vaugelas pose en outre une question voisine de la première. Si les deux substantifs ne sont pas unis par *et*, mais par *avec*, ainsi : *laissant sa mere avec sa femme et ses enfans prisonniers*, on met le pluriel ; la construction est élégante, quoique incorrecte (II, 118). La Mothe le Vayer la juge bonne et régulière (67).

b) L'ADJECTIF SE RAPPORTE A « UN PARTITIF SUIVI D'UN NOM. » — La grammaire voudrait qu'on dit : *une partie du pain mangée*, mais l'usage est pour *mangé*. De même on dit *une partie du bras cassé, une partie de l'os rompu* (Vaug., II, 81). On dit aussi : *apres six mois de temps escoulé*. Le singulier est plus elegant que ne serait *escoulez* (*Id.*, *ib.*, 97).

c) L'ADJECTIF EST ATTRIBUT. — Deux substantifs de genre différent veulent le verbe au pluriel, et par suite l'adjectif au masculin (Malh., IV, 340 ; cf. *Doctr.*, 366 et note 2). C'est aussi l'avis de Vau-

gelas. Il faut dire : *en lieu, où le temps et la peine sont bien employez* (Vaug., I, 164). L'Anonyme de 1657 donne un avis conforme (36).

ACCORD DANS LES LOCUTIONS JUXTAPOSÉES : *se fait fort de*. — Suivant Vaugelas, une femme aussi bien qu'un homme dira en parlant : *je me fais fort de cela* (I, 444). Ce n'est pas l'avis de Dupleix (*Lib.*, 279). De même dans *je suis demeuré court*, l'adjectif, dit Vaugelas, ne prend pas le féminin (I, 444).

ACCORD DES ADJECTIFS ADVERBIAUX. — On disait autrefois, observe M^{lle} de Gournay, *hautes lacer leurs greves*, la nouvelle école proscrit cette expression, et veut qu'on dise *lacer leurs greves haut* (*O.*, 966; cf. *Advis*, 642). L'accord continue à se faire en général, quand un adjectif en précède un autre : *elle est beaucoup plus haute élevée en merite qu'elle n'estoit pas* (*Le Secrét. de la Cour*, 247); *il advint que comme cette medecine estoit vieille faite, composée de mauvaises drogues* (*Le Cour. de Nuict*, 273); *le vray temps pour ceux qui sont vieux plantez* (*Jard. fr.*, 27); *la Farine vieille mousluë* (*Dél. de la Camp.*, 4); *les Crestes de Coq quand elles sont vieilles arrachées* (*Ib.*, 249); (Cérès) *Qui toute la fine premiere Inventa l'utile maniere De fendre le sein des guérets* (Richer, *Ov. bouf.*, 564); *Daphné fut la fine premiere Qui luy donna dans la visiere* (*Id.*, *ib.*, 54); Comparez : *par dessus un second lict de blanc de Volaille rostie hachée bien menuë* (*Dél. de la camp.*, 224)¹.

Tout. — Vaugelas a fait des règles sur l'accord de *tout*, et c'est à lui qu'il faut faire remonter la fâcheuse théorie qui consiste à considérer quelle est la fonction du mot, c'est-à-dire s'il est adverbe ou adjectif, et en même temps à tenir compte de l'usage dans les cas où la prononciation permet de le reconnaître, même si cet usage est directement contraire à la théorie sur laquelle se fonde la règle générale (I, 179). Mélange étrange d'une prétendue logique avec une observation incomplète, qui ne pouvait donner que contradictions et incohérences. D'après lui :

1^o C'est une faute que presque tout le monde fait de dire *tous* au lieu de *tout*, par exemple *tous estonnez*, il faut *tout estonnez*, parce que *tout* en cet endroit n'est pas un nom, mais un adverbe, et par conséquent indéclinable.

Tous était encore très fréquent, Vaugelas lui-même l'avoue, et les exemples le prouvent : *ils demeurèrent tous estonnez* (d'Audig., *Six nouv.*, 103); *cinq ou six jours, qu'il passoit tous entiers* (*Id.*, *ib.*, 76);

1. Les éditions de la Collection des grands écrivains portent souvent le masculin (Malh., II, 611; Corn., X, 116, etc.). Ne sont-ce point des corrections modernes?

ce mal... pour lequel vos yeux sont tous baignez (Consol., V. H. L., VIII, 141); *des combats que la vive escarlatte rend tous sanglans* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 346)¹.

Les exemples du singulier me paraissent extrêmement peu nombreux: *ils sont tout pleins de je ne sçay quel riche bien* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 377); *ou si tout accoustumez à cet exercice, ils penetreroient plus facilement jusqu'au Ciel* (Gombauld, *Endim.*, 30).

2° Le masculin seul est invariable, au féminin il faut dire *toutes*: *elles sont toutes estonnées*, l'adverbe « se convertit en nom, pour signifier neantmoins ce que signifie l'adverbe, et non pas ce que signifie le nom ».

Ici Vaugelas était averti par son oreille qui entendait *toute*, au moins devant consonne. En outre, partout à peu près on imprimait *toutes*, même devant voyelle: *Des histoires toutes entieres* (*Lett. de Phyll.*, II^e part., 294); *Quand les Coupelles sont toutes enflammées* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 211); *un escadron de femmes toutes armées* (*Tab. des Merv. du M.*, 1^e part., 136); *Je m'en vay passer aussi chez un Operateur afin de luy dire qu'il luy fasse deux machoires toutes entieres* (Sorel, *Polyand.*, I, 137); *La Princesse qui n'entendoit que la moitié du sens de ces paroles, et qui les attribuoit toutes entieres au jeune Aronde* (Ségrais, *Nouv. franç.*, 5^e *Nouv.*, 61); *Des flottes toutes entieres* (*Har. de Masc.*, *Théat. d'Éloq.*, 51)².

Il en est de même au singulier: *toute entiere* (Costar, *Lett.*, II, 4,); *ou la nature se mire toute estonnée de voir* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 458); *Elle paroist toute efrayee* (Gill. de la Tesson., *L'Art de régn.*, Argument du 1^{er} acte)³.

3° Il y a cependant une exception, c'est qu'avec *autres* au féminin, il faut dire *tout* et non pas *toutes*.

4° Ceci n'a toutefois lieu qu'au pluriel, car au singulier, il faut dire

1. Cf. *Les bestes a un bou, et les hommes a l'autre... tous vestus* (J.-J. Bouch., *Conf.*, 199); *ils furent tous prests à prendre les armes* (Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, I, II, 348); *des edicts tous dressez* (*Théat. d'Éloq.*, *Har. d'Omer Talon*, 76); *ce seront autant d'Arbres tous venus* (*Jard. fr.*, 67); *Des plus grands champignons tous cuits* (*Dél. de la Camp.*, 115; cf. 211, 162, 29, etc.); *De Moines Nestoriens et Eutychiens... qui estoient tous secs et tous arides de leurs Abstinences, tous sanglans et tous deschirez de leurs Disciplines* (Balz., *Rel. à Mén.*, *Œuv.*, éd. Uz., I, 394). De même, quand *tout* est suivi de *que*: *Ces vieux Philosophes tous vieux qu'ils estoient* (Gar., *Doctr. cur.*, 259); *tous amollis et enervez qu'ils sont* (*Lett. de Phyll.*, II^e part., 327); *tous obstinez qu'ils estoient... ils ne pouvoient retenir leurs larmes* (Segr., *Nouv. fr.*, 2^e *nouv.*, 299).

2. Cf. *J'ay dormi huit heures toutes entieres* (Costar, *Lett.*, I, 916); *protester à vostre Majesté... les soumissions toutes entieres du Parlement* (*Har. d'Omer Talon, Théat. d'Éloq.*, 116); *toutes obscures qu'elles sont* (M^{lle} de Scudéry, *Almah.*, IV, 648).

3. Cf. *Idole se mit toute en pieces* (Guerson, *Anal. du Verbe*, 53); *elle fut toute interdite* (*Cél. et Maril.*, 396); *je fus toute estonnée* (*Ib.*, 30); *notre obeyssance est toute aveugle* (*Théat. d'Éloq.*, XVII^e *Harang.*, 120).

Cf. cependant: *Argus... Pour l'ouyr se fait tout oreille* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 130).

toute : J'ai veu l'estoffe que vous dites, elle est toute autre que celle-cy.

On pense bien que ces complications et ces contradictions ne furent point reçues d'emblée. Patru, Ménage et d'autres en reprirent l'examen, et nous aurons à en reparler ¹.

Même. — On sait que *mesme* adverbe prend communément l's finale en ancien français. Au xvi^e siècle, *mesmes* est encore très répandu. C'est non seulement Palsgrave (79) qui écrit *je mesmes*, mais Du Vair qui orthographie *soy-mesmes* (409, 27). Il en va tout pareillement quand *mesme* suit un substantif, que le mot qui vient après commence par voyelle ou par consonne : *nostre temerité mesmes* (Du Vair, 375, 28).

Deimier déclare encore l'addition de *s* tout à fait indifférente. C'est aussi l'avis de M^{lle} de Gournay, « qu'on peut lacher un *mesme* pour un *mesmes* » (*O.*, 574 ; *Adv.*, 369). Vaugelas pense différemment, et imagine toute une théorie, à laquelle il revient en deux fois (I, 80 et 318). Suivant lui, 1^o *mesme* adjectif se distingue de *mesme* adverbe, le second peut toujours se transposer, c'est une marque infaillible ; 2^o *mesme* adjectif doit toujours s'accorder : *eux mesmes, elles mesmes*, et il blâme Malherbe d'avoir dit : *Les immortels eux mesme en sont persecutez*. Il n'y a point de licence poétique qui puisse dispenser de mettre des *s* aux pluriels. 3^o Au contraire *mesme* est souvent adverbe et ne s'accorde point ; on peut alors l'écrire avec ou sans *s*, mais pour bien le reconnaître il serait expédient de mettre une *s* à côté des noms singuliers et de l'ôter à côté des pluriels : *les choses mesme que je vous ay dites, la chose mesmes que je vous ay dite*. Cette imagination singulière est acceptée par l'Anonyme de 1657 (52), mais vivement combattue par La Mothe Le Vayer (II, 636, éd. or., 38).

Ce qu'on peut dire des textes, c'est que l's y est encore très commune : *persuader aux bestes mesmes* (Gar., *Doctr. cur.*, 272) ; *Les Stoïciens mesmes disent quelque chose de plus* (Costar, *Lett.*, II, 450) ; *Ici dispensez moi du récit des blasphèmes Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter mêmes* (Corn., III, 526, *Pol.*, v. 837-38). Mais le même Corneille écrira : *Ainsi par les lois même en mon pouvoir remise* (VI, 515, *Soph.*, v. 1053).

Les règles concernant *même* ne devinrent pas immédiatement définitives, tant s'en faut, et nous aurons à y revenir. Il importait seulement de marquer que c'est Vaugelas qui a jeté ce fagot d'épines sur la route.

1. Il est remarquable qu'on trouve dans la locution *tout plein*, l'accord fait dans le second adjectif seulement : *Que s'il n'y eust point eu de fumier tout pleine la Cour* (Sorel, *Berg. extr.*, I, I, 45) ; ce n'est peut-être qu'une faute d'impression.

CONSTRUCTION DU COMPLÉMENT DES ADJECTIFS

Suivant Malherbe l'adjectif *contraire* doit avoir un régime construit avec le datif à (IV, 446), *désireux* ne peut se construire non plus sans un complément d'objet : *a rendus desireux* est mal, il faut dire de quoi (Ib., 440). Rien de nouveau là-dedans.

Je n'attribue guère plus d'importance aux quelques observations par lesquelles il essaie de fixer avec quelle préposition divers adjectifs s'emploient¹. Les règles de Maupas sur le choix de la préposition ont au contraire un air très ferme.

1° On met *de*, après les substantifs ou adjectifs qui signifient la cause morale ou matérielle, l'origine, la distraction, la séparation. Ainsi : *soigneux d'estudier, content de faire, ennuyé de, cupide de, envieux de* (320).

Certains exemples conviennent : *apparenté des plus grands d'entre eux* (*Astrée*, 1615, I, 384^A) ; *tu es aussi necessiteux, à ce que je vois, de bon conseil, que nul autre* (Ib., 1614, II, 129)².

2° On met la préposition à après les noms signifiant utilité, commodité, aptitude, ou au contraire nuisance et incommodité. Tels : *diligent, facile, difficile, prompt, plaisant, fort* à (321).

De fait, il y a des exemples conformes : *une inclination... si accommodante à nostre foiblesse* (Cost., *Lett.*, II, 417) ; *rendez vostre cœur conforme a vos paroles* (Racan, II, 253) ; *je suis tellement destiné à vous obéyr* (*Le Court. parf.*, 138, toutefois on dit plus souvent *destiné pour*) ; *un habit indecent à un cavalier* (Racan, I, 341)³.

Mais il faut déjà étendre la règle pour y faire entrer les exemples suivants : *Je suis trop credule à ce que je crains* (Cost., *Lett.*, II,

1. *Prochain* à ne lui plaît guère (IV, 441), quoiqu'il l'ait lui-même écrit (I, 9, v. 136). On dit à l'époque *proche* à, *proche de*, et aussi *approchant* à ou de : *approchante à là Manie* (*Astrée*, 1614, II, 751) ; *une taille fort approchante de la mienne* (Segrais, *Nouv. fr.*, 2^e nouv., 324) ; *cette vertu... ne s'est jamais fait voir... si approchante de ce que nous la concevons* (Racan, I, 244). Suivant Malherbe encore *admirable de quelqu'un* ne se peut excuser. On dit à *quelqu'un* (IV, 346). *Il est impossible d'avoir est correct, mais c'est chose impossible d'avoir* est une faute de grammaire. Il faut à *avoir* (Ib., 338).

2. Cf. *Mes Ouvrages sont trop vulgaires ; Et trop nuds de Science et d'Art* (Mayn., *Œuv.*, 177) ; *Philomèle, assurée De (= contre) la fureur de Terée* (Racan, I, 152) ; *Quelque paresseuse que vous soyez d'écrire* (Id., I, 315) ; *Aprehensive du retour de son Pere* (*Le Cour. de nuit*, 271).

3. Cf. *L'ivrongnerie... s'estant une fois plantée dans la cervelle de telles gens... les rend ineptes à pouvoir faire quelque chose de bon* (Tabarin, II, 97) ; *les esprits prompts à tes commandemens* (Racan, II, 233) ; *un fardeau qui est redoutable aux forces des Anges* (Balzac, *Lett. chois.*, 1617, 90) ; *une Dame qui dans un equipage si peu sortable à sa condition, attiroit néanmoins beaucoup de respect* (Segr., *Nouv. fr.*, 5^e nouv., 11) ; *Ce cavalier, si rude aux Etrangers* (Scarr., *Dern. œuv.*, I, 160).

81) ; *Cette tristesse n'estoit pas coustumiere à sa belle humeur* (*Astrée*, 1615, I, 148^a) ; *Seigneur, dont la bonté pitoyable à mes cris* (*Racan*, II, 333).

Et on ne peut en aucune façon y rapporter les constructions de ce genre : *Et me laisser ainsi libre à te refuser* (*Théoph.*, I, 235) ; *bien different à celui que recueillit Pirame* (*Cél. et Maril.*, 35 ; cf. *Astrée*, 1614, II, 731) ; *néanmoins sa vertu n'eust pas esté suffisante d'en venir a bout* (*d'Audig.*, *Six nouv.*, 110 ; cf. *Scarr.*, *Virg.*, II, 248). *Cette pauvre petite bête, qui à peine seroit suffisante d'en porter un seul!* (*Racan*, I, 279). Cf. encore : *Ha! fause et trompeuse esperance, traistresse de mon repos* (*Fleurs de l'Eloq. fr.*, 12 r^o).

Même est dans un cas difficile. Exprimant la conformité, il devrait se construire avec à, et en effet on le trouve ainsi construit : *tenant de la main droite un flambeau, et de la gauche un voile de mesme couleur a celui qu'Americine portoit* (*Astrée*, 1615, I, 372^a). Mais, en même temps, il exprime la comparaison et garde en cette qualité la vieille syntaxe des adjectifs au comparatif, son régime est précédé de de : *Toutes ensemble se prenant par la main sortirent du hameau pour commencer le mesme exercice du jour precedent* (*Astrée*, 1615, I, 222^a) ; *et font le mesme exercice des grands* (*Caq. de l'Acc.*, 27) ; *Servir du mesme refuge des autres* (*d'Audig.*, *Six nouv.*, 16) ; *les Craquelins se font de la mesme paste des Eschaudez* (*Dél. de la Camp.*, 29, cf. 149, 284, etc.) ; *Il les accabloit avec des machines qui lançoient des pierres avec la mesme impetuositè du canon* (*M^{lle} de Scudéry*, *Mathilde*, 367-8).

RÉPÉTITION DE L'ADJECTIF

Les auteurs du commencement du siècle ne s'astreignent pas plus à répéter l'adjectif que ceux du siècle précédent : *Avec ce riche ornement, disposition et beauté miraculeuse* (*d'Audig.*, *Six nouv.*, 9). Corneille osait s'en dispenser encore, même quand l'adjectif n'eût pas été repris au même genre : *Le cœur plein d'espérance, et l'âme d'allégresse* (V, 377, *Andr.*, v. 1343). Vaugelas pose une règle nouvelle, que voici : *Tout* veut être répété devant chaque substantif : *toute la Syrie et toute la Phenicie*. Cela est tout à fait nécessaire, quel que soit le nombre des substantifs, surtout s'ils sont de genres divers. Cependant, suivant la règle générale, on peut se dispenser de le répéter devant des noms synonymes et approchants : *il a perdu toute l'affection et l'inclination qu'il avoit pour moy* (II, 341).

CHAPITRE IV

LES NOMS DE NOMBRE

ORDINAUX ET CARDINAUX

Tandis que la langue écrite emploie encore souvent le nombre ordinal, lorsqu'il s'agit de distinguer les rois, princes, papes, ou de marquer les jours, les années, etc., la langue courante, comme on peut le voir particulièrement dans les lettres, commence à se servir du nombre cardinal, comme aujourd'hui. Oudin fait des distinctions. Avec *an* et *année*, on emploie le cardinal : *l'an mil six cens vingt-cinq* et non pas *vingt cinquième* ; avec d'autres mots il est indifférent d'en user : *page trente-cinq* ou *trente cinquième*, *fûillet dixhuict*, ou *dixhuictième* (*Gr.*, 93). Vaugelas, lui, s'applique à faire durer le vieil usage des ordinaux¹. Mais Patru trouve que dans un discours *chapitre quatre* est mieux, parce qu'il est « d'un homme qui court. » Il n'accepterait pas *Boniface huit*, mais fort bien *Henri quatre*. « Notre langue aime la brièveté », la preuve en est qu'on dit *l'an mil six cent quarante-quatre, entre le trois et le vingt-sept*.

Et en effet, il est visible que, dès cette époque, l'usage se prépare à changer. Vaugelas constatait déjà que « dans les Chaires et dans le Barreau » on disait : *au chapitre neuf, Henry quatre*, et que le grand usage semblait autoriser cette façon de parler (I, 215) ; cette constatation est confirmée par La Mothe le Vayer (46). Malgré la règle de Vaugelas, c'est ce grand usage qui va dominer, j'ai déjà dit pourquoi (Voir tome II, 411).

Quand le nombre est devant le substantif, aucune hésitation, c'est toujours l'ordinal qu'on trouve, comme aujourd'hui : *dans le trente-unième chapitre* (*Gar., Mém.*, 220). Mais quand le substantif précède, on trouve le cardinal :

1. « Quand on cite un Livre, ou un chapitre, ou que l'on nomme un Pape ou un Roy, ou quelque autre chose semblable, il faut se servir du nombre adjectif ou ordonnant, et non pas du substantif ou primitif, qu'ils appellent » (I, 215).

Cf. *J'y ay trouvé les lettres qu'il vous a pleu me faire tenir, du troisième de juillet* (Voit., 1656, 104, 7, dans *List.*, o. c., 10) ; *le neufiesme de juillet passé* (*Gar., Rab. réf.*, 153) ; *j'ai receù vostre Lettre du vingt septiesme du mois passé* (*Balz.*, I, 200) ; *Charles Sixiesme* (*Id.*, II, 296) ; *Dès le regne d'Henry quatrième* (*Scarr., Rom. com.*, I, 176).

a) Quand il y a deux nombres liés par une conjonction : *l'autre prend contre la cinq et sixième côte* (Malh., III, 169) ; *leurs Racines allant la deux ou troisième Année chercher...* (Jard. fr., 13)¹.

b) Quand il n'y a qu'un nombre². Il y a un exemple très intéressant des hésitations de la langue dans le célèbre rondeau : *Si je faisais encore le neuvième, Je pourrais bien passer outre au dixième, Car je conçois l'unze dans mon cerveau, Et si le douze y revient au niveau, Je ne suis plus en peine du treizième. Ma foi c'est fait* (Rec. de div. Rond., 1639, 114)³.

ACCORD AVEC LES NOMS DE NOMBRE TERMINÉS PAR *UN*. — Souvent, en ancien français, on ne mettait pas le substantif au pluriel après le nombre qui se terminait par *un*. La question est discutée au XVII^e s., et la solution adoptée diffère comme presque toujours, suivant les divers cas (Vaug., I, 246). Tout le monde est d'accord qu'on dit *vingt et un chevaux*. Mais avec d'autres noms, comme le pluriel n'est pas distinct à l'oreille, l'usage paraît incertain. Vaugelas ne décide donc pas. Le singulier se rencontre assez souvent : *Les Roys mineurs avant Charles le Sage n'estoient declarez Majeurs qu'apres vingt un an* (Dub. Mont., F. M., 10) ; *ses plus proches... exerceront veritablement la fonction de curateurs jusqu'à l'age de vingt un an* (Id., *ib.*, 13 ; cf. 12). On dissertera longtemps encore à ce sujet.

DE APRÈS LES NOMS DE NOMBRE. — Oudin fait remarquer les expressions *trente de payez, vingt de chassez, pour qui ont esté payez, etc.* (Gr., 61-62). Vaugelas note que certains auteurs expriment *de*, mais que d'autres l'omettent : *il y en eut trois condamnez*. Comme l'usage est d'exprimer *de*, il veut, lui, qu'on suive l'usage, sans chercher le pourquoi de cette construction ; il est donc préférable d'écrire : *il y en eut cent de tuez* (I, 286). C'était courant : *J'en nommerois sans faillir un cent de pareils* (Chasse au vieil Grog., V. H. L., III, 51).

1. Cf. *La nuit quatorze, ou quinzième* (Scarr., *Dern. œuv.*, I, 255) ; *elle n'estoit que dans sa seize ou dix septième année* (Segrais, *Nouv. fr.*, 6^e *Nouv.*, 35) ; *le cinq ou sixième jour* (M^{lle} de Scudéry, *Almah.*, III, 1650).

2. Les exemples sont très nombreux dans les *Mémoires* de Garasse. Est-ce parce qu'il y avait derrière le chiffre un point dont l'éditeur n'a pas tenu compte ? *En la page 6* (133) ; *à la page 7* (135) ; *en la page 8* (136) etc. (Voir 143, 145, 148, 150, 153) ; pour les dates, on y trouve communément l'ordinal : *le samedi, quatorzième du mois* (206, etc.)

3. Cf. *Au quatorze de may, quy fut si malheureux* (*Jeux de la Cour*, V. H. L., IV, 17) ; *On sceut le lendemain que le vingl-trois de Septembre les Maures avoient formé le siege* (M^{lle} de Scudéry, *Malhilde*, 393). Je mentionnerai ici que l'on marque déjà l'heure par un nom de nombre cardinal, sans substantif : *Environ entre sept et huit, Léandre monta sur sa bête* (Scarr., *Dern. œuv.*, I, 237).

NOMS DE NOMBRES INDÉFINIS. — Malherbe ne voulait pas que « l'on nombrât en vers de ces nombres vagues comme *mille* ou *cent tourments*, » et il demandait plaisamment s'il n'y en avait pas eu quatre vingt dix-neuf seulement (Racan, I, 283). Il corrigeait donc *race de mille rois* en *race de tant de rois*, mais il autorisait : *De l'un de ses pensers cent autres renouvelle*, parce que *cent* est opposé à *un* (Doctr., 373). M. Drouhet, dans sa thèse sur Maynard (479) a très finement observé que Racan, après la mort de Malherbe, s'est affranchi de la règle, tandis que Maynard s'est au contraire appliqué à user de nombres précis, surtout en parlant des divisions du temps, ce qui donne un air de précision extrême à la pensée : *Trente avrils, ont sur nos montagnes... Huit lustres ont suivi le jour où tu me pris*. Vaugelas estimait que cette théorie de Malherbe était peu juste (II, 458), mais il ne publia pas sa remarque, sans doute parce qu'elle était inutile, car ces « nombres vagues » ne pouvaient pas sortir de l'usage, Deimier l'avait fort justement remarqué (Acad., 299 ; cf. Doctr., 375). Ils sont partout : *Vous pourrez voir à vostre commodité trente six ou tant de passages des Prophetes* (Gar., Rab. Réf., 82) ; *Que cent peuples, venus des bouts de l'univers, Passent pour la détruire et les monts et les mers* (Corn., III, 339, Hor., v. 1309-1310).

CHAPITRE V

LES PRONOMS

PRONOMS PERSONNELS

LE PRONOM SUJET. — Au fur et à mesure que les flexions personnelles du verbe avaient été réduites à n'être, dans la plupart des cas, que de simples flexions orthographiques, le pronom avait pris leur rôle et, devenu la marque de la personne, il s'était employé de plus en plus régulièrement. Maupas le remarque avec beaucoup de netteté¹. Les théoriciens ne pouvaient dès lors manquer de considérer le pronom comme obligatoire. Il ne restait qu'à examiner quelques cas particuliers. Ils sont énumérés par Maupas². Ces ellipses seront condamnées bientôt. Malherbe ne s'est pas lassé de répéter qu'il fallait des pronoms partout (cf. *Doctr.*, 379-381).

Sur cette question les adversaires ordinaires se rencontrent; Deimier relève plusieurs fois l'absence du pronom dans Ronsard³. Il s'exprime toujours dans l'usage parlé, pourquoi donc pas en poésie? Esprit Aubert émet des idées analogues dans les *Marguerites poétiques* (889, col. I). Le P. Garasse censure chez Pasquier l'habitude de dire *le jour que vinstes, ce que fistes* (*Rech. des rech.*,

1. Voir tome I, 455-456, et II, 412. « Rarement advient que ces pronoms nominatifs soient obmis : car nostre langage qui évite, tant qu'il se peut, l'ambiguité, en use pour distinguer les personnes des verbes » (Maupas, 129).

2. « Exceptez és responses concessives des propos enonciatifs precedens. *Vous escrivez, ce fay-mon, non-fay, si faites...* Item nous les obmettons souvent quand les conjonctions *et, et si*, conjoignent quelque appendice à un propos precedent, où la personne a esté suffisamment exprimée. *Vous m'avez bien conseillé, et vous croiray une autre fois. Il vous respecte et si vous servira bien.* »

« Plus nous obmettons souvent les premiere et seconde personnes plurières, aussi en suite de propos, et apres les conjonctions, *et, aussi, que, aussi que : Jay receu les lettres que m'avez envoyees ; vous voyez qu'avons soin de vous et aymons vostre profit* » (129-130).

3. Ainsi dans l'hymne de Pollux et de Castor (M.-Lav., IV, 277) ; ici la proposition où *il* manque est une indépendante (*Acad.*, 74 ; cf. 77) ; là cette proposition commence par *car*. et elle est liée à une autre (*Ib.*, 136). Ailleurs, — cette fois les vers sont de Desportes (*Diane*, l. II) — la proposition est fiée par *et* à une précédente : *Puisqu'il vous plaît, Madame, et qu'avez tant d'envie* (*Ib.*, 446). Ce dernier passage donne occasion à une théorie générale : « Il se treuve aujourd'huy quelques uns qui disent qu'il n'y a point de faute en ce vers, et que le pronom qui est en ce terme : *puisqu'il vous* etc... suffit pour l'autre qui devoit estre au devant de ce *avez tant d'envie*, qu'il attribüe à la personne à laquelle il est parlé. Mais.... puisqu'en deux propositions il parle à cette Dame, il y faut deux pronoms aussi pour l'entiere elegance ».

553-554) ; évidemment l'idée générale est celle d'Oudin : « on n'en use plus comme on faisoit anciennement » (*Gr.*, 106).

I. PRONOM SUJET DANS UNE PROPOSITION PRINCIPALE ISOLÉE. — On peut dire que l'ellipse ne se fait jamais. Elle est du style burlesque, ou marotique¹ (cf. *Doctr.*, 379).

Il reste seulement du vieil usage quelques locutions, par exemple : *non feray, si feray, si fait*. La première est encore tout à fait usuelle : *non feray* (d'Ouville, *Cont.*, I, 127 ; cf. *Id.*, *ib.*, 300)². Comparez-y : *non est : Je croy que vous estes fashée ; Non est ; je ne suis courroucée* (Martin, *L'Éc. de Sal.*, 25) ; — *veuille, ou non veuille* (Richer, *Ov. bouf.*, 265) ; — *adieu vous dis : Blondins, a dieu vous dy* (Benss., *Bal. d'Alcidiane*, 3^e part., 7^e Entrée ; cf. Scarr., *Œuv.*, I, 293 ; La Font., *Cont.*, II, 8, v. 238) ; — *gage : gage qu'il se dedit. — Et moi, gage que non* (Mol., I, 172, *Et.*, v. 1029).

II. PRONOM SUJET DANS UNE PROPOSITION DÉPENDANTE. — Le pronom est de règle depuis Malherbe (cf. *Doctr.*, 379) ; l'omettre est une affectation burlesque : *Mais avant que d'entrer en jeu, Convient par avant que par feu Fassions jambe et cuisse rotie* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 43 ; cf. *Id.*, *ib.*, 59)³.

III. PLUSIEURS PROPOSITIONS SONT COORDONNÉES. — 1^{er} cas. Le second verbe n'a pas le même sujet que le premier.

Maupas n'exigeait pas un second pronom : *Vous m'avez fait plaisir, et vous en aimeray toute ma vie* (128-129, passage encore reproduit par son fils, en 1638). Malherbe le demande ; il note : *L'aise enviroit mon âme, et m'estimois heureux* (IV, 361 ; cf. *Doctr.*, 381). Les écrivains du temps manquent souvent à cette prescription ; d'Urfé fait de même : *Il s'appelloit Aristandre, et sommes tous deux fils* (*Astrée*, 1615, I, 63^b ; cf. *ib.*, 69^b, 72^a) ; M^{lle} de Gournay aussi : *ce don... ne peut compatir avec l'esprit malin de la medisance. Et trouve quant à moy* (*O.*, 203 ; cf. *ib.*, 60) ; *Le bras toujours vainqueur du grand Dieu des armées Fera mordre la poudre à ces audacieux, Et verront à leur honte,...* Qu'en vain ils opposoient les foudres de la

1. Voir l'usage qu'en fait La Fontaine dans *les Contes*. Comparez dans Racine l'épigramme sur la *Judith* (IV, 190).

2. Il faut remarquer qu'on trouve et qu'on trouvera longtemps le verbe à d'autres personnes et à d'autres temps : *non feras* (Poisson, *Le zig-zag*, sc. 2) ; *non-fait, ma foi, ma chère* (*Id.*, *Foux divert.*, II, 15) ; *le plus souvent il pensoit Voir deux Thebes, et non faisoit* (Scarr., *Virg.*, I, 334). En outre *si fait* est quelquefois écrit avec le *t* de la 3^e personne, mais aussi il l'est avec l'*y* de la 1^{re}, ou l'*s* : *Si fay, dil-il, Madame* (*Astrée*, 1615, I, 274^a) ; *si fais, disoit-elle, d'Amour* (*ib.*, 1614, II, 39) ; *Si fay bien moy* (Sarasin, *Œuv.*, I, 176).

3. Voiture omet souvent le pronom, *j'ai bien jugé que vouliez quereller* (575, 7). Voyez List, p. 4-5. Cf. *voyés si avés a desirer* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. pol.*, 111).

terre A la foudre des cieux (Racan, II, 73 ; cf. un autre ex., même page)¹. Coeffeteau, quoi qu'en dise Vaugelas, prend la même liberté (Urbain, *Coeff.*, 314-315). Inutile d'entasser des exemples, qui se trouvent en prose aussi bien qu'en vers.

Mais Vaugelas revint à la charge et l'emporta (II, 144). En effet le pronom devait ici être exprimé, tout comme si la proposition eût été une indépendante isolée.

2^e cas. Les propositions ont le même sujet, il faut distinguer par quoi elles sont coordonnées².

A. La conjonction est *car*, *mais*. Malherbe veut le pronom (IV, 364 ; cf. *Doctr.*, 382). Vaugelas est du même avis, avec les « particules disjonctives » *mais*, *ou* (II, 144), et cette décision, quoiqu'elle ait été combattue, a pour elle l'Anonyme de 1657 (60).

Malherbe offre lui-même des exemples contraires : *Nous n'avons pas de noms assez pour en donner à toutes choses, mais en empruntons quand nous en avons besoin* (II, 48). Cf. *Meriphile parut de l'autre costé avec un port plus modeste, mais sentoit pourtant son guerrier* (*Cél. et Maril.*, 431).

B. La conjonction est *et*. Des sous-distinctions doivent être faites.

α) Le temps ou le mode du verbe diffère.

Malherbe et Vaugelas acceptent alors un seul pronom. Ce dernier donne pour exemple : *Nous avons passé les rivieres les plus rapides.... et n'aurions pas fait tant de belles actions, si nous estions demeurez oisifs* (II, 143 ; cf. l'Anon. de 1657, 60) ; *J'allay cent et cent fois visiter la place où je l'avois veuë, et n'estois jamais las d'y chercher quelqu'une de ses traces* (Gomb., *Endim.*, 56) ; *J'avois déjà fait provision d'un garçon qui sût faire la cuisine à la françoise, et me resolvois de n'en changer de trois ans* (Desc., éd. Cous., VI, 123).

β) Les verbes sont au même temps et au même mode : il ne faut qu'un pronom (Malh., IV, 452, et ailleurs ; cf. *Doctr.*, 382). Ici tout le monde est d'accord.

γ) Les verbes sont au même temps et au même mode, mais l'une des propositions est affirmative, l'autre négative. Il faut alors, suivant Malherbe, deux pronoms, si la négative précède : *il ne sait que*

1. Voir encore dans Racan, I, 3 ; II, 375.

2. Pour faire voir combien est faux le principe même de régler la syntaxe sur la conjonction, au lieu de la régler sur le sens, je citerai deux faits seulement : *ce peuple luy a depuis porté tant d'affection, que non seulement il veut estre a luy, mais se fait nommer du nom des Francs* (*Astrée*, 1615, I, 64^A). Malgré la conjonction *mais*, les deux propositions forment un tout. Dans la phrase suivante, au contraire, nous avons affaire à *et*, et il y a complète opposition : *mon cœur amoureux, Moins il s'en connoit digne, et plus s'en tient heureux* (Corn., IV, 147, *Ment.*, v. 132).

c'est que de vertu, il jure, renie (IV, 396 ; cf. *Doctr.*, 383). Malherbe ne parle pas du cas contraire.

Le pronom est souvent absent, si la négative suit : *Mais cependant je pleure et je soupire Et ne reçois aucun soulagement* (Voit., *Po.*, éd. 1654, Courbé, 110, 4) ; *je serois bien aise d'employer trois ou quatre chapitres de mon traité à expliquer tout ce que j'en sais, et n'y désavouerois pas ce que je tiendrois de vous* (Desc., éd. Cous., VI, 87).

Quand la négative précède, les auteurs ne s'astreignent pas non plus toujours à répéter le pronom : *Je ne trouve que des conjectures à y répondre, et doute presque* (Desc., *ib.*, VI, 57). Racine dira encore : *Je ne veux point douter de votre obéissance, Et crois que maintenant Bajazet ne vit plus* (II, 533-4, *Baj.*, v. 1187-8). Toutefois l'usage général, à la fin du xvii^e siècle, est conforme à la règle : *Ils ne hasardent point leurs suffrages, et ils veulent être portés par la foule* (La Bruy., I, 120) ; au contraire : *Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte* (Rac., III, 608, *Ath.*, v. 64).

Il ne faudrait pas croire que ces théories étroites fussent bien approfondies. Vaugelas dans une remarque, qu'il n'a pas publiée, il est vrai (II, 383), laisse apercevoir qu'il ne s'y fie pas entièrement ; il faudra avoir le sentiment de la phrase, et décider différemment, suivant que les verbes seront plus ou moins éloignés¹. Et De l'Estang donne, dans son *Traité de la Traduction* (235), une théorie très explicite, fondée sur l'harmonie et le rythme de la phrase².

LE PRONOM IL DANS LES FORMES IMPERSONNELLES. — Il semblerait, à ne consulter que l'usage de Malherbe, que la règle moderne, qui demande *il* neutre dans ces expressions, fût encore inconnue de son temps. Il écrit en effet : *Tout du long des prés coule un ruisseau... et semble que ce soit un canal fait à la main* (II, 463)³.

1. La phrase suivante, d'après lui, est contestable : « Mais puisque vous avez toutes autres sortes d'avantages sur moy, je ne refuseray point que vous ayez encore celuy-cy, et sans rien contester avec vous, ne me soucieray pas de disputer... Supprimez les mots *sans rien contester avec vous*, la phrase est bonne. »

2. « On repete ou on ne repete pas particules ou pronoms, selon que le membre ou les mots avec lesquels elles sont, se trouvent ou longs ou courts. Par exemple si une seule particule avec deux mots compose un membre qui ait un juste soutien, et une juste cadence, alors on ne repete point la particule au second mot. Mais si au contraire, on sent que le membre ne se soutient pas assez, et qu'il tombe trop court, on repete la particule avec le second mot. Que si chaque particule se trouve avec plusieurs mots, en sorte que chacune en particulier puisse composer un membre avec les mots où elle est, on la repete dans le second membre. Il faut aussi remarquer qu'on la repete, pour empescher de faire un vers, ou qu'on ne la repete point pour la mesme raison. »

3. Cf. *ne sera jamais siècle...* (II, 441) ; Même dans des vers très soignés (pub. en 1609, I, 134) : *Mais tout n'est inutile, et semble que mes larmes Excitent sa rigueur à la faire partir.*

Mais, en réalité, dès le xvi^e siècle, on mettait ce pronom, comme les autres, devant le verbe. Si Malherbe ne le fait pas, c'est par négligence, et surtout dans des expressions qui peuvent être considérées comme toutes faites, ainsi *semble*, *faut*, *y a*. Il critique Desportes pour avoir écrit : *impossible est* (IV, 357) ; *se trouve* (ib., 386) ; *se peut* (= se peut-il ? ib., 291, 357). En effet, là aussi bien qu'ailleurs, *il* devenait obligatoire. Maupas le met dans tous ses exemples (265-67). Deimier est d'accord avec lui (*Acad.*, 468). Oudin accepte expressément *faloir*, *sembler*, *servir* sans pronom : *à quoy sert ? faut faire, que vous en semble ?* (*Gr.*, 252-253)¹. Conrart, dans un commentaire manuscrit de Racan, corrige *n'en reste* en *il n'en reste*. « Je tiens pour le pronom devant les verbes » dit-il (cité par Arnoult, *Racan*, 688)². Plus tard Chevreau reprendra à ce sujet Malherbe lui-même (*Rem. s. Malh.*, 22).

1. Vaugelas ne parle pas de la question, non plus que Ménage ; sans doute parce que ce n'est pas une question à part de la précédente.

2. Voici des exemples de l'ancien usage avec différents verbes :

y a. — *Il demeure assez fréquent* (mais *il se* prononçait encore *i*, et il est possible qu'on entendit *i+y* comme dans les flexions (*signifions*), en n'écrivant qu'un *i*). Toutefois M^{lle} de Gournay avait écrit : *tant de Patais et d'obelisques... sont, y a mille années, par terre* (O., 94) ; *certain grand prince, y a 40 ans* (Ib., 335). Dans les *Advis* (57 et 161), on lit en place : *il y a*. *Y* a survécu longtemps dans la locution *tant y a*, si usuelle au xvii^e siècle.

arrive. — *Ce Dieu nous rende leur Empire heureux... Arrive aussi de là, qu'il se face entr'elles une si estroicte association...* (M^{lle} de Gourn., O., 105).

convient. — *avant que d'entrer en jeu... Convient... Separer le grain de l'ortie* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 43).

est. — 1^o dans la locution passive comme *dit est* : *l'impiété sans bornes, Qui, comme est dit, faisoit les cornes...* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 31) ; cf. M^{lle} de Gourn., (O., 282, *Adv.*, 128 ; O., 240, *Adv.*, 106 ; O., 178, *Adv.*, 221).

2^o dans les locutions formées avec les substantifs *besoin*, *question* : *si besoin est, dont est question*. Elles sont toutes deux dans M^{lle} de Gournay (O., 271, *Adv.*, 136 ; cf. O., 294, *Adv.*, 149 ; O., 316, *Adv.*, 156, etc. ; où *besoin est* (Ead., O., 241, *Adv.*, 106 ; O., 333, *Adv.*, 160).

3^o dans la locution : *n'est pas merveille* ou *de merveille* (M^{lle} de Gourn., O., 152, *Adv.*, 205 ; O., 326, *Adv.*, 155).

4^o quand *est* signifie *il y a* : *Les vivans ne font rien... de plus impertinent que cela, et n'est pas jusques à nous autres morts à qui cela ne déplaist* (Voil., II, 250, 18, List) ; *Nul ne voudroit... nombrer les Princes, et n'en est presque point ausquets* (M^{lle} de Gourn., O., 157, *Adv.*, 209).

faut. — est encore très commun dans l'*Astrée*, chez M^{lle} de Gournay (O., 228, O., 372, *Adv.*, 226 ; O., 116, *Adv.*, 70) ; chez Théophile : *Et faut que le soleil ait passé par dessus* (II, 24, cf. 41). Cf. Racan : *Et ne s'en fattut guère que la Sorbonne n'en eust te nez bridé* (I, 333). *Faut* resta populaire, et les burlesques le gardèrent : *Dire n'en fallut davantage* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 69) ; *Faut prendre une litre de Sucre, trois quartiers de la plus fine fleur de Froment* (Dél. de la Camp., 23).

reste. — *Mais toute cette gloire est courte et variable, Et n'en reste non plus que d'un songe agreable* (Racan, II, 195).

semble. — *Et semble qu'à l'envy les fertiles montagnes, ... S'efforcent à remplir sa cave et ses greniers* (Id., I, 198 ; cf. I, 352). Cette ellipse est si commune dans Racan (I, 58, 79, 208, II, 153, 237), qu'elle a été observée par Conrart. Cf. Théoph., II, 43 ; M^{lle} de Gourn., O., 370, *Adv.*, 183 ; O., 101, *Adv.*, 63 ; *Coif. à la m.*, 50.

sert. — *Il se trouve surtout* chez M^{lle} de Gournay, (O., 224, *Adv.*, 95 ; O., 252, *Adv.*, 110 ; O., 304, *Adv.*, 142).

LES CAS DU PRONOM

C'EST-IL. — J'aurai à parler plus loin de la construction *c'est moi*, qui prévaut sur la construction *ce suis-je*. *C'est lui* s'impose à la 3^e personne, au lieu de *c'est-il*. Les formes du pronom sujet disparaissent de ces phrases. Il ne reste plus à régler que la question de savoir si ce sera la forme lourde qui prévaudra, là où les deux formes coexistent. Jusqu'en 1650, on trouve *le, la, ou les* où nous mettons *lui, elle, eux*, quoique rarement : *Lui, croyant que ce fût Laurette, s'approcha incontinent, mais comme il vit que ce ne l'étoit pas* (Sorel, *Franc.*, éd. Colomb., 89) ; *Ne les seroit-ce point ? Ils en ont l'apparence* (Racan, I, 126).

LUI ET A LUI. — Un à un les verbes anciennement construits avec pronom précédé de *à*, en venaient à se construire avec le pronom seul. C'était alors le tour du verbe *parler*. Desportes ayant écrit : *Puis quelquefois se fasche et luy parle en courroux*, Malherbe l'en blâme (IV, 391), et prétend garder *parler a luy*¹. C'est sans doute pour cette raison que le bon usage conserva si longtemps ici la préposition. Les exemples de *luy parler* sont rares : *la pria de luy permettre... qu'elle luy peust parler* (*Vér. des Fab.*, I, VI, t. I, 470) ; *(il) fit un grand effort pour luy parler : mais il n'eut pas la vigueur...* (*Cél. et Maril.*, 7).

Avec le verbe *être*, les deux constructions coexistent, je ne vois pas que les théoriciens interviennent : *c'est à toy une gloire fort grande* (*Let. de Phyll.*, 2^e part., 501) ; *Et dont le souvenir me sera moins qu'un songe* (Mairet, *Sylv.*, p. 92, v. 1166)². La valeur casuelle du datif est encore très marquée.

Je rattacherai à cette question une question voisine. On disait à Paris — on le dit encore — : *il luy est allé au devant*, ex. : *toute la troupe leur allant au devant* (*Mélante*, I, I, 81). Vaugelas censure à deux reprises (expressément, II, 76, et accidentellement, II, 159), cette façon de parler. Mais sur le tour tout analogue : *luy aller à la rencontre* : *Lucide luy venant la première a la rencontre* (Sorel, *Berg. extr.*, I, V, t. I, 363), il ne fait pas de réserve expresse (I, 356)³.

1. Avec le réfléchi, Malherbe veut le régime prépositionnel auprès du verbe *revenir* : *Damon revient a soy* (*Doctr.*, 388).

2. Cf. *ce vous sera quelque divertissement* (Costar, *Let.*, I, 388) ; *je vous advouë la verité, encore qu'elle me soit honteuse* (Balz., *Œuv.*, éd. Mor., I, 432) ; *Cela vous est-il si nouveau ?* (Pasc., *Prov.*, IV, éd. Faug., I, 77) ; *Je te demanderois volontiers, que le bonheur duquel je jôüys a ceste heure, me fust eternal* (Gomb., *Endim.*, 47-8).

3. D'Urfé écrit souvent de la sorte : *il monte à ce qui luy est au dessus, et descend*

GENRES DANS LE PRONOM

Le pronom attribut, remplaçant un adjectif auprès d'un verbe, et exprimant une manière d'être devait être le neutre *le*, au jugement de Maupas : *Trouvez-vous ceste femme belle? Si elle ne l'est, elle le pense estre* (131). On trouve cette règle appliquée : *les mots les plus vulgaires ne le sont plus, quand il les a employez* (*Lett. de Phyll.*, 1^e part., 21). Mais souvent l'accord se fait : *Les hommes ne naissent... pas sages ou justes gratis : ils les deviennent par discipline* (M^{lle} de Gourn., O., 3). Vaugelas constate que la plupart des femmes, et de la Cour en usent de cette dernière façon, mais il déclare que c'est contre toute raison (I, 87). Là est l'origine de la règle qui a fait punir tant de générations d'écoliers¹.

OMISSION DU RÉGIME

1° Le verbe devrait avoir deux compléments pronominaux, l'un à l'accusatif, l'autre au datif.

Oudin (*Gr.*, 107) trouve encore que non seulement *le* n'est pas nécessaire devant *lui* ou *leur*, mais qu'il rendrait la « phrase vicieuse ». C'est Vaugelas qui le premier pose la règle moderne. Je n'ignore pas qu'elle n'est point celle d'Amyot, dit-il ; *le lui*, *le leur* lui paraissent même peu harmonieux, mais il vaut mieux satisfaire l'entendement que l'oreille (I, 95 ; cf. I, 16).

Il n'est guère besoin de citer des exemples où *le*, *la* manquent, ils sont innombrables ; j'en donnerai au contraire quelques-uns où on le trouve : *puisque vous la luy avez donnée* (d'Audig., *Six nouv.*, 135) ; *on les luy feroit ouvrir* (*Le Cour. de nuit*, 53) ; *la luy fit reconnoistré* (*Ib.*, 140) ; *pour le luy faire attaquer* (Dub. Mont., A., 15).

2° Vaugelas condamnait également l'absence du pronom neutre dans la proposition comparative commençant par *aussi que*, *autant que*, *comme*, *plus que* (II, 425). Mais il n'a pas publié cette

à ce qui luy est au dessous (*Ep. mor.*, 260 v°) ; On peut comparer encore : *si tu ne m'en rejettes une partie de la faute dessus* (*ib.*, 40 v°). *Elle alors me courut apres* (*Astrée*, 1615, I, 59^A) ; *et puis se mit à courre comme presque me conviant à luy aller apres* (*Ib.*, I, 254^B).

1. On comparera au tour classique la phrase suivante, où s'observe un emploi de *y* très voisin de celui de la langue populaire : *Ah ! je perds la parole. Qui ne la seroit pas (folle) voyant ce que je voy ? — Estes-vous en colere ? — Ouy, j'y suis. — Mais pourquoy ? — J'en ay trop de sujet* (*Coif. à la mode*, 38).

remarque. Jugeait-il qu'il ne pouvait heurter un usage encore universel? Le manque en effet dans la plupart des textes.

Comme les exemples de l'omission sont nombreux ¹, je préfère donner quelques phrases, où *le* est exprimé suivant le nouvel usage, elles sont rares : *je suis plus amoureux d'elle que vous ne me l'avez jamais veu* (Voit., éd. Uz., II, 112, la phrase est très particulière); *L'avarice, l'ambition et la haine n'estoient autrefois ni moins ingénieuses ni moins hardies, qu'elles peuvent l'estre en nos jours* (Patru, 19); *Ce mariage n'est pas si avancé qu'on diroit bien et qu'il se l'imagine* (Furet., *Rom. bourg.*, I, 27).

OMISSION DE EN, Y. — Il n'y a pas plus de raison de se passer des pronoms compléments, *en* ou *y*, que des autres pronoms. Malherbe blâme dans Desportes : *Et quand je le voudrois, je n'aurois le pouvoir* (IV, 373). Et Deimier fait une observation analogue sur un passage de Garnier : *Belle ame, si encor'vous habitez ce corps, Et que tout sentiment n'ayez tiré dehors* (*Acad.*, 146). Il me semble que les exemples d'où *en* est absent, sont le plus souvent des phrases comparatives : *Cettui-ci a plus de reputation au Palais que je n'ai* (Malh., II, 533)².

On rencontre encore quelques exemples de *a-t-il* pour *y a-t-il*. Ce sont les derniers ³. L'expression *y-a-t-il* est faite.

Pour l'emploi de *en* avec certains verbes, aucune doctrine générale encore. Malherbe veut : il s'*en* est envolé, mais non : il s'*en* est en allé (*Doctr.*, 385-386). Vaugelas fait aussi des observations de détail sur *il en est des hommes comme des animaux*, sur *c'est fait* et *c'en est fait* (I, 366, II, 415). Mais mieux vaut renvoyer pour cette étude à l'époque suivante, où je pourrai donner une liste d'ensemble des verbes qui nécessitent l'emploi de *en*.

PRONOM NON RÉPÉTÉ. — Corneille avait écrit, dans le passage bien connu du *Cid* : *Cet hymen m'est fatal, je le crains et souhaite*. L'Académie l'*en* reprit (Corn., XII, 484). Elle avait raison : quoique

1. *Il faudroit faire un plus long discours que ne permet l'étendue d'une lettre* (Desc., éd. Cous., VI, 104); *afin que... nous allussions tous ensemble beaucoup plus loin que chacun en particulier ne saurait faire* (Id., *Méth.*, éd. Br., 69); *Je... ne puis avoir ni la satisfaction de vous haïr comme je devois, ni le plaisir de vous aimer, comme je voudrois* (Voit., éd. Uz., II, 145); *il faut vous avoir pratiqué autant que j'ay fait* (Id., *ib.*, 63).

2. Cf. *Il faudroit... avoir plus d'amour que vous n'avez pas* (*Astrée*, 1614, II, 165); *Elle se rompra plutôt aux extrémités qu'au milieu, pource que le mouvement commençant par les bouts, elle n'y a pas tant de loisir qu'elle a au milieu* (Desc., éd. Cous., VI, 96); *elle a des pensees moins tristes et moins funestes qu'elle n'avoit* (Balz., *Œuv.*, éd. Mor., I, 362).

3. *A-t-il une aulne entre deux lizières ? Il me semble le lay moult estroit* (*Bourg. poli*, V. H. L., IX, 165).

le sujet fasse les deux actions tout ensemble, ces deux actions s'opposent ; or, par la répétition des mêmes termes, on fait deux propositions bien opposées l'une à l'autre. Vaugelas aussi était formel, il voulait un régime devant chaque verbe (II, 232). Il fallait dire : *envoyez-moi ce livre pour le revoir et l'augmenter*, même si les verbes étaient synonymes. L'Anonyme de 1657 acceptait cette prescription (58). Mais la règle fut lente à s'établir, car on voit Racine écrire, tout comme Corneille : *Songez-vous que je tiens les portes du Palais, Que je puis vous l'ouvrir ou fermer pour jamais* (II, 503, *Baj.*, v. 507-8).

PLÉONASME DU PRONOM

PLÉONASME DU SUJET. — Malherbe a condamné ce pléonasme dans des vers de Desportes : *Une déesse, hélas ! beaucoup plus inhumaine... Me poursuit, me tourmente, et mon âme mal-saine Par cent et cent faveurs elle fait outrager*. « Elle est superflu », dit-il (IV, 282). Plus tard, Oudin cite comme mauvaise phrase : *monsieur il a dit*, pour : *monsieur a dit* (*Gr.*, 106). Des exemples de pléonasmes si grossiers sont rares, mais au contraire, en certains cas particuliers, le pléonasme est presque de règle.

1° Le sujet est séparé du verbe par un adjectif ou un déterminatif quelconque, particulièrement par un participe et ses dépendances : *Du siècle les mignons, fils de la poule blanche, Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche* (Régnier, *Sat.*, III) ¹. De semblables exemples se prolongent bien au delà de la période qui nous occupe.

2° Le sujet est séparé du verbe par un relatif : *L'Aurore qui... voit... Elle pleure et rougit de honte* (Théoph., II, 62).

3° Le sujet est séparé du verbe par une proposition conjonctive : *Annibal, après qu'il eut exactement appris, il fit voir... que* (Malh., I, 456). Il y a de nombreux exemples jusqu'à la fin du siècle ².

4° Le sujet est l'indéfini *quiconque*. Ici Vaugelas a fait une règle : Quand on a dit *quiconque*, il ne faut pas dire *il* après, quelque distance qu'il y ait entre deux, par exemple : *quiconque veut vivre en homme de bien et se rendre heureux en ce monde et en l'autre doit* et non pas : *il doit* (II, 4).

1. Cf. *L'ame la plus robuste et la mieux préparée Aux accidens du sort, Voyant auprès de soy sa fin toute assurée, Elle s'estonne fort* (Théoph., I, 211) ; *la République estant juge et non Complice du Citoyen, elle n'est pas obligée de garantir ce qu'elle condamne* (Balz., *Rel. à Mén.*, Œuv., éd. Mor., I, 392).

2. Cf. *Gyrtias, comme on raportoit à sa maison son petit-fils, elle fit retirer ses amis* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 298) ; *Et certainement cette obligeante condescendance, si elle n'estoit de vostre bonté, elle seroit de vostre sagesse* (Patru, Œuv., 1681, 718).

Il y a encore pas mal d'exemples contraires au commencement du siècle: *quiconque se hasta le plus, il tarda trop* (Malh., II, 242); *quiconque n'a les mœurs benignes... il n'a pas ce pourquoy faire... telles graces luy sont departies* (M^{lle} de Gourn., O., 203; Adv., 82); après 1650, la construction moderne est acceptée par tout le monde.

5° Le sujet est *celui qui*, ou *qui*: *Qui se contraint au monde, il ne vit qu'en torture* (Régnier, Sat., XV, éd. Courbet, 124); *Qui tend à l'impossible, il se travaille en vain* (Théoph., II, 101; cf. 72). Il semble cependant qu'en conservant *il* ici, on détachait mieux la première proposition, équivalent d'une hypothétique.

PLÉONASME DU COMPLÉMENT. — Le pléonasma de *en* ne disparaîtra que quand la syntaxe deviendra rigoureuse. On en trouve encore de nombreux exemples: *N'est-ce pas d'une Cour de France en faire une Compagnie de serviteurs mal affectionnez?* (Har. de Nicolaï, 1648, Théât. d'Elog., 89).

Mais *en* et *y* surabondants se rencontrent surtout dans des propositions relatives: *dont j'ay déjà commencé à en écrire dans ces deux premiers livres* (Dél. de la Camp., 2, Epistre aux Maîtres d'Hostels) ¹.

EN ET Y REPRÉSENTANT DES PERSONNES. — Quoi qu'il en soit de la confusion dont j'ai parlé entre *li* et *y*, il est certain que *y* s'emploie encore au commencement du siècle pour représenter les personnes. Le grammairien Ph. Garnier l'accepte même pour la 2^e personne ². Mais Oudin (*Gr.*, 131) déclare que *y* ne s'emploie qu'« au lieu des prépositions rapportant l'endroit ou la chose », et Vaugelas condamne: *J'ay remis les hardes de mon frere à un tel, afin qu'il les y donne* (I, 177. L'Anonyme de 1657 accepta cette règle, 58). Je ne sais si une pareille phrase était très commune, mais on ne trouve à peu près point d'exemples semblables à celui-ci, qui est de la fin du siècle

1. Cf. *habandonna l'amour passager à un eternal amour, se retirant dans une religion devote où elle a fait profession d'y vivre et mourir* (Eff. pact., V. H. L., IX, 299); *elles prendrent congé de leurs maris, pour aller monter au dit coche, auquel mesieurs les bourgeois ne voulurent manquer de les y aller conduire* (Plais. Ruses de 3 Bourg., 1627, Ib., VII, 22); *elle est capable... de percer les rochers, et se faire place en des lieux où il n'y passe que des éclairs* (Cél. et Maril., 357).

2. « Pro dativo etiam sumitur relative, ut *prenés garde à vous* prospicte tibi, *jy pren garde* prospicio, *y in hoc loco idem est quod à moy* mihi, et refert praecedens à *vous* tibi, *je parleray moy mesme à luy, si vous n'y voulés parler*, ipsemet illi loquar, si non vis ipsi loqui, *avés vous parlé à celuy que vous scavés?* locutus ne es illi quem scis? Respondendum *j'y ay parlé*; ipsi sum locutus, *quand parlerés-vous à M. N.?* quando loqueris domino N? Resp. *j'y parleray demain*, cras ipsi loquar (Præc., 1618, 33-34; cf. Daniel Martin, 1619, 54).

précédent : *surtout y avoit un merveilleux plaisir d'y veoir sagement inventorier ses coffres et bahuts* (*Ménip.*, éd. Lab., 28)¹.

Il n'est rien changé à la syntaxe de *en*, qui continue à avoir pour antécédent un nom de personne : *Je combats vos amants, sans dessein d'acquérir Que l'heur d'en faire voir le plus digne, et mourir* (*Corn.*, V, 441, *D. Sanche*, v. 539-40)².

PRONOMS RÉFLÉCHIS

Il n'est plus question de la forme lourde *soi* devant le verbe à l'infinitif ou au participe, sauf dans la locution *soi-disant*, qui devient un mot invariable (*Oud.*, *Gr.*, 104)³. Partout *se*. Ailleurs, le réfléchi *soi* cède non à *se*, mais aux pronoms personnels. Le mouvement, commencé depuis longtemps, va se précipiter. Désormais *soi* ne se rapporte jamais à un nom au pluriel, sauf dans la locution *de soi* placée en tête de la proposition, c'est-à-dire isolée (*Vaug.*, II, 269). *Dupleix* essaya de soutenir, mais sans conviction, l'ancien usage (*Lib.*, 580). En réalité les exemples de cet usage étaient fort rares : *Des mérites Qui n'ont rien de pareil à soi* (*Malh.*, I, 152)⁴. Dès lors le réfléchi était en quelque façon défectif, et ces premières restrictions devaient tôt ou tard en amener d'autres.

PRONOMS ET ADJECTIFS POSSESSIFS

POSSESSIF ET ARTICLE. — Un adjectif possessif suffisant à l'expression du rapport de possession, les compléments qu'on ajoute au substantif déjà déterminé par lui, paraissent pléonastiques : *ses justes prétentions, non ses justes prétentions qu'il a*. Si on veut ajouter *qu'il a*, mettre l'article, dit *Oudin* : *les justes prétentions qu'il a* (*Gr.*, 131). Ici le cas paraît tout simple, mais en réalité il y eut de grandes difficultés pour savoir quand l'article suffisait, quand il y avait lieu d'y ajouter un pronom personnel, ou d'employer l'adjectif personnel, vulgairement nommé possessif.

1. Avec des verbes tels que *penser*, *y* est tout à fait usuel : *quand on a pu une fois gagner sur soi de n'y plus penser du tout* (= à Dieu, *Pasc.*, *Prov.*, 4). On lit un peu plus loin : *ils ont trompé le diable à force de s'y abandonner* (éd. *Faug.*, I, 81).

2. Pour la place du pronom personnel, voir à l'Ordre des mots.

3. A noter ce vers de *Mairet* : *Je te veux contenter, tygre, viens toy saoulér* (*Sylv.*, p. 142, v. 1931).

4. Dans ceux qu'on cite, presque toujours une raison particulière justifie *soi* : *Ce fut aux Insubriens à pourvoir à leurs affaires et s'enfuir sans regarder derrière soi* (*Malh.*, I, 444; ici, le verbe est à l'infinitif); *Un grand nombre de gens travaillent pour soy* (*Pasc.*, éd. *Mol.*, I, 106, on peut rapporter à un grand nombre, et le sujet a un caractère indéterminé). Ailleurs *soi* est dans une locution toute faite, comme *en soi*, etc.

Voici un cas où l'article ne suffit pas à Malherbe : *Au creux de l'estomac jusqu'aux gardes le plante*. Il eût voulu ou bien : *de son estomac*, ou bien *se le plante* (IV, 419). Mais au contraire l'article tout seul marque fort bien le rapport dans ce vers : *Elle la contraindrait de lui rendre la vie, sa fait pléonasme* (IV, 409). De même *Tournant toujours mes yeux vers le lieu désiré* est mal, *les yeux* suffit (IV, 425). Maupas essaie de faire une règle : « Les membres ou parties du corps se construisent avec articles définis : *un tel est blessé a la teste, une telle a les beaux anneaux d'or aux doigts, il s'est dénoïé le col du pied, rompu l'os du bras* » (60). Vaugelas avait traité la question dans une remarque qu'il ne publia pas (II, 456), sans doute parce qu'il s'était rendu compte qu'elle ne résolvait pas toutes les difficultés.

Les exemples sont contradictoires : *en disant cela, elle tira du sein une Croix de diamans* (d'Audig., *Six nouv.*, 130); *portant son cœur entre les mains pour l'offrir au vostre* (*Le Secrét. de la Cour*, 120); *Là il baignoit le tendre bout de l'aisle, Pour rafraîchir sa chaleur naturelle* (*Emprison.*, V. H. L., VIII, 21-2). — *Les filles n'ont point continuellement devant leurs yeux les pourtraicts de ceux qui sont absents* (Du Pesch., *La Com. des Com.*, A. th. fr., IX, 275); *lorsque je jette mes yeux sur les poursuittes* (Dub. Mont., *Ex. P.*, 12) ¹.

RÉPÉTITION DU POSSESSIF. — Chaque substantif doit avoir le sien. Ces vers de Desportes sont fautifs : *Ce n'est qu'un vouloir mesme et leurs regards legers Des nouvelles amours sont piteux messagers*, il fallait : *De leurs nouvelles amours* (Malh., IV, 388). Dans les textes on trouve souvent un seul possessif accompagnant plusieurs substantifs : *Je donne mon manteau, mon bonnet et jartières..... Je donne mon mousquet, fourchette et bandollière* (*Disc. s. la Mort du Chap.*, V. H. L., V, 36). Même quand les termes sont strictement coordonnés, il faut répéter le possessif, à moins que les substantifs ne soient synonymes ou approchants, dit Vaugelas (II, 300). *Ses plus beaux et plus magnifiques habits* sera bien dit. Mais il faut éviter un possessif pluriel avec des substantifs au singulier, dire *son père et sa mère*, non *ses père et mère* (Id., *ib.*). La logique empêche ici Vaugelas de voir qu'il a affaire à un vrai composé de deux singuliers, dont l'ensemble fait une unité collective, où il est

1. Il faudrait considérer aussi l'usage avec d'autres substantifs, désignant des choses qui font pour ainsi dire partie de la personne, dans un certain monde : *Et je viens de sa part vous demander l'espee* (Gill. de la Tesson., *L'Art de régn.*, 34); *pour empêcher qu'on ne lui déchirât la soutane* (Gar., *Mém.*, 244). L'influence de divers dialectes a pu se faire sentir ici.

utile par conséquent de garder à la fois et le sentiment de l'unité du tout, et le sentiment de la pluralité des éléments (Cf. plus haut, p. 16) ¹.

POSSESSIFS ET PERSONNELS. — Maupas donne encore quatre manières de répondre aux « interrogans de possession » : A qui est ce livre? *Mien*, ou *il est mien*. *C'est le mien, c'est mon livre, il est à moy* (173). Ce n'est qu'à la page 181 qu'à propos de *leur* il montre des préférences en faveur des deux dernières façons. Oudin est plus nettement moderne : On ne dit jamais : *ce pays est leur*, mais *est à eux*. On ne dit pas *il est leur*, mais *c'est le leur, c'est à eux*. Et au singulier, il vaut mieux dire *c'est le mien*, ou *il est à moi*. Jamais on ne peut répondre simplement *mien* (Gr., 120) ².

RAPPORTS MARQUÉS PAR LES POSSESSIFS. — Comme les adjectifs possessifs sont en réalité des adjectifs personnels, on comprend qu'ils marquent toutes sortes de rapports avec les personnes, rapports qui sont souvent bien différents du rapport de possession. Il en est encore ainsi aujourd'hui. Toutefois les théoriciens du xvii^e siècle se sont attachés à proscrire ces adjectifs, quand le rapport leur paraissait marqué trop imparfaitement ; ainsi Malherbe condamne : *Vous et moy pour nos maux damnez aux plus bas lieux* (IV, 288) ; ailleurs il fait semblant de ne pas comprendre : *Encore eut-il pitié de ma fatalité* (IV, 355), il ne veut pas de *ma* pour *qui pèse sur moi*.

Je ne vois pas cependant qu'aucun théoricien ait blâmé les adjectifs possessifs dans le sens d'un génitif objectif de pronom personnel : *ton respect* (le respect de toi, envers toi, Malh., I, 199) ; *son mépris* (Id., I, 39) ; *pretendre à leurs conquêtes* (Colomby, Justin, A iij bis) ; *pour mon regard* (Tabar., II, 82) ; *Et vous ne deviez pas envelopper d'un crime Ce que votre victoire ajoute à votre estime* (Corn., V, 533, Nic., v. 476) ; *Mais son pous s'affoiblit et renforce ma crainte* ; *Pensons à son secours, et non pas à la plainte* (Benss., OEuv., I, 304).

Pour que le rapport soit facile à apercevoir il faut, non seulement qu'il soit clair, mais qu'on voie nettement entre quels termes il est établi. Il ne suffit pas que l'antécédent soit implicitement contenu dans le contexte. Ainsi *leur* n'est pas clair ici : *Mais quel nuage, en si grande jeunesse, Peut troubler vostre esprit, sinon*

1. La locution est dans les textes contemporains : *l'ame de ses pere et mere* (Le Cour. de nuict, 201 ; cf. Chap., Guzm. d'Alf., I, 2).

2. Cf. *Vous serez certainement mienne* (d'Audig., Six nouv., 5) ; *j'ayme mieuz estre mien que sien* (Sorcl, Berg. extr., Rem. sur le II^e l., III, 52) ; *Ton amour te rend donq...* — *Autant leur comme vostre* (Gill. de la Tesson., L'Art de régn., 43).

quelque tristesse ... Leur cœur est variable. Le cœur de qui? Il faudrait dire *des femmes* (Malh., IV, 401)¹. Heureusement il est resté possible de rapporter un possessif aux choses et aux êtres qui, sans qu'on les ait nommés, sont présents à l'esprit.

Il importe de marquer ici la disparition d'un tour que Maynard affecte encore, et qui consiste à employer un adjectif possessif près d'un substantif et d'un participe, de telle façon que le possessif joue le rôle d'un pronom personnel complément précédé de la préposition *par* : *l'horreur de mon crime commis* (= l'horreur du crime commis par moi, Mayn., II, 128). L'usage rejette désormais ce latinisme².

UN POSSESSIF ET UN ARTICLE JOINTS A UN NOM. — C'est au commencement du XVII^e siècle qu'on cesse de pouvoir accoler un possessif à un nom accompagné d'un article. Le possessif à plusieurs possesseurs est le premier exclu. Maupas acceptait encore *un nostre ami, quelque vostre voisine, un leur ami* (177, 180). Oudin déclare tout cela suranné (*Gr.*, 120-121), et je ne vois que l'Anonyme de 1657 qui en reparle, pour confirmer d'ailleurs cette sentence (53). On peut croire d'après cela que les exemples en sont bien rares. Il y en a chez M^{lle} de Gournay : *il en remet a ceste vostre prudence la glose et l'amplification* (*O.*, 103) ; *Conclusion, telles et autres leurs riottes et punctilles, qui s'appellent* (*Ib.*, 193 ; cf. *Adv.*, 77)³.

Les burlesques et les comiques reprennent cette forme pour s'en amuser⁴. Toutefois on la trouve dans des textes sérieux : *si j'étois homme de creance.... je conjurerois ce votre grand zele anvers le bien public, et au fait des lettres, d'exsecuter un chef d'œuvre... Cete votre reforme obligera* (Le P. Monet, *Invant.*, 1636, Au lecteur, au bas de la page 4).

Avec le possessif à un seul possesseur, il faut bien distinguer si le substantif est accompagné d'un article défini (I) ou d'une expression indéfinie (II).

I. a) Maupas fils (1638, p. 165-6) reconnaissait encore aux poètes le droit de dire *le mien cœur*, ou *le cœur mien*. Mais ce n'était déjà

1. Il y a cependant dans Malherbe même de semblables phrases : *C'est mal vivre que de commencer toujours à vivre.... Demandez-vous pourquoi ? pource que leur vie est toujours imparfaite* (II, 353) ; *Ces salles à festin... étoient alors inconnues... Deux pieux fourchus soutenoient les deux côtés de leurs toges* (II, 712).

2. Cf. *Adieu donc, belle Seine; adieu, campagnes vertes, Complices et tesmoins de mes peines souffertes* (Racan, I, 129).

3. Je ne cite point d'Aubigné, qui suit l'usage du XVI^e siècle : *Tous les puissants marchands de ce nostre hemisphere* (*Trag.*, Jug., éd. R. et Causs., IV, 290).

4. *L'amour fut jadis le Tyran nostre* (Scarr., *Œuvr.*, I, 404-405). Molière la mettra dans la bouche de personnages qui ne savent pas la langue : *Mettez le vostre chapeau sur le teste* (VII, 290, *Pourc.*, II, 3).

plus l'avis d'Oudin (*Gr.*, 120), qui n'accepte pas plus ces phrases en vers qu'en prose. On les avait en aversion chez les puristes. M^{lle} de Gournay fait allusion à ces dégoûts (*O.*, 967; *Adv.*, 643). Vaugelas ne parle plus que de la vieille expression : *a la mienne volonté* (*Rem. posth.*, II, 452). Je n'en trouve guère d'exemples que chez les burlesques : *Avoit quitté la Maison sienne* (La Mesnard., *Po.*, 38).

b) Avec un pronom démonstratif, les exemples sont beaucoup plus nombreux. M^{lle} de Gournay en use couramment : *ceste sienne action est aussi mesprisable... qu'elle est noire* (*O.*, 272, *Adv.*, 122; cf. *O.*, 182, *Adv.*, 224; *O.*, 102, *Adv.*, 62); on trouve *ce mien* dans les Comédies de Corneille : *Et d'abord vous prenant pour ce mien camarade* (I, 309, *Clit.*, v. 594). Cf. Tabarin, *si vous jettez les yeux sur la face et sur l'exterieur de ce mien valet* (I, 196).

II. Avec les indéfinis, Maupas accepte encore les possessifs : *un, quelque, nul, aucun, chacun, tel... mien* *labeur*. Mais Oudin condamne ces formes une à une. Il ne faut pas dire *aucun sien ennemi, un autre mien valet, chaque sien effet, quelque sien ami* (*Gr.*, 121). Il ne fait guère d'exception que quand l'indéfini est *un* : *un tien parent, un sien frere* (*Ib.*, 120). Vaugelas achève, et proscriit ce dernier reste de l'ancien usage (II, 64). Dupleix lui-même soutient que cette locution *un sien parent* n'est pas reçue, toutefois il ne la proscriit pas aussi rigoureusement que d'autres font (*Lum.*, 321)¹. Le tour se conserva dans le style comique et marotique.

RAPPORT DU PRONOMET DE L'ADJECTIF. — Déjà M^{lle} de Gournay s'étonnait que les poètes critiques s'inquiétassent de savoir si l'on disait : *quelle hardiesse est la vôtre, ou quelle est votre hardiesse?* Ils ne résolurent pas la question. Vaugelas la reprit. Il préférait, avec Malherbe et malgré La Mothe Le Vayer, le second tour (I, 111), mais il ne condamnait pas le premier. Tous deux survécurent, le premier passant toutefois pour être d'un style plus soutenu que l'autre (Patru, Chapelain, dans Vaug., *ib.*).

1. Voici quelques exemples avec divers indéfinis : *quelque sien Epigramme* (M^{lle} de Gourn., *O.*, 1157; *Adv.*, 825); *ne vient pas de l'Alchymie, ny d'autre mien excès* (Ead., *O.*, 758); *Les gens que je vous dis qui m'obsèdent sans cesse Sont six creanciers miens* (Montfl., II, 443, *Gentilh. de Beauce*, IV, 2). Avec *un*, les exemples sont vraiment assez communs : *Jusques à ce qu'un mien voisin, quy avoit ouy tous ces desbats* (*Pasq. des Coc.*, 1623, V. H. L., III, 223); *en une sienne proche maison... une sienne sœur cadette* (M^{lle} de Gourn., *O.*, 694; *Adv.*, 473); *la donner en garde a une sienne sœur* (Voit., II, 100, 6, List); *Elle le mena chez un sien compère orfèvre* (d'Ouv., *Cont.*, I, 254); *Un sien frere religieux* (Id., *ib.*, II, 236).

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

LES DÉMONSTRATIFS DÉFINITIVEMENT SÉPARÉS DES MOTS DE MÊME ORIGINE.

DÉMONSTRATIFS ET ARTICLE. — Les rapports créés par une commune origine amenaient souvent dans l'ancienne langue l'échange des articles et des démonstratifs. Les grammairiens du XVII^e siècle, observant ce qui restait de cette liberté, l'ont condamnée : « Plusieurs n'approuvent pas qu'on en use (d'un démonstratif) à la place de l'article, par exemple : *il m'a fait ce bien de me dire*, ils veulent que l'on die, *il m'a fait le bien de me dire*, neantmoins M. de Malherbe a escrit, *elle m'a fait cet honneur de me dire*. J'apprends que *ce bien*, *cet honneur*, s'est dit autrefois, mais aujourd'huy l'on ne le dit plus gueres, quoy qu'il ne le faille pas condamner absolument » (Vaug., I, 420). La Mothe le Vayer conteste cette opinion (éd. or., 55), ainsi que Duplex, pour qui cette phrase : *il m'a fait l'honneur de...* n'est ni plus douce ni plus régulière que l'autre : *il m'a fait cet honneur de* (*Lib.*, 181)¹.

DÉMONSTRATIFS ET PRONOMS PERSONNELS. — CE ET IL. — Des origines analogues faisaient ici encore que les deux pronoms restaient en concurrence. Dans certaines locutions, on ne décide point. Les poètes critiques, au dire de M^{lle} de Gournay, discutaient *quoi que c'en soit* (*O.*, 574; *Adv.*, 368); mais Vaugelas admit encore les deux expressions (I, 438). *Quoi que c'en soit* se rencontre, surtout dans le style familier : *Quoy que ce soit, c'est une chose tres odoriferante* (= qq. il en soit, R. Franç., *Merv. de Nat.*, 268); *Quoyque s'en soit, le père, qui est de grande alliance, tonne, crie...* (*Grands jours*, 1622, V. H. L., I, 200). Les burlesques en usent souvent; mais M^{lle} de Gournay, chose à noter, l'a, au moins une fois, effacé de son recueil (*Comparez O.*, 742 et *Adv.*, 507)².

1. Sur de *cette sorte* et de *la sorte*, Vaugelas avait fait une remarque, d'après l'usage de Coeffeteau et des écrivains de son temps : de *la sorte* ne devait s'employer que si une chose venait d'être dite ou faite, de *cette sorte* convenait avant et après. Mais on lui apprit que cette distinction n'avait plus de lieu, et il l'abandonna (I, 84). Loret a employé de *la manière* : *Joüyroient d'une joye entière D'être traitez de la manière* (17 fév. 1663, v. 169-170).

2. Oudin fait une distinction sérieuse entre *ce* et *il*, quand on veut demander l'heure. Il faut dire *quelle heure est-il*; *quelle heure est-ce* est des frontières; au contraire on dira *quelle heure est-ce qui sonne*? (*Gr.*, 113). Une remarque analogue de Vaugelas resta inédite. Est-ce, comme le dit Alemand, parce que ce provincialisme était commun à Paris? (*Alem.*, *Nouv.*, *Rem.*, 439).

Avec l'indication du jour, il est encore commun : *il étoit ce jour là Dimanche* (Sorel, *Franc.*, I, 26); *de hazard il estoit feste ce jour là* (Segrais, *Nouv.*, fr., 1656, 1^{re} nouv., 71); *pource qu'il estoit Samedy* (Sorel, *Berg. extr.*, t. I, 36); cf. *il sera demain jour* (Pasc., *Pens.*, Hav., X, 8).

Il s'emploie tout aussi bien que cela pour représenter une chose exprimée antérieurement, ou un pronom neutre ceci, cela, rien. Cet il pouvait être sujet de être. Les exemples foisonnent : Je ne tiens point que cela soit, et s'il est... (Malh., II, 720 ; cf. II, 20, et Lex., V, 318) ¹.

Dans d'autres phrases, tout aussi communes, *il* ne reprend pas une chose exprimée, mais annonce au contraire ce qui va suivre. *Est-il vray ce que l'on me mande de plusieurs endroits?* (Costar, *Let.*, II, 559) ; *Acaste, est-il bien vray ce que je viens d'entendre?* (*Coif. à la mode*, 65).

Au régime, on trouve *le* dans un emploi analogue : *C'est sans doute la plus grande preuve d'affection que je pûsse tirer de vous, en le considerant avec la circonstance que vous m'crivez* (Voit., éd. Uz., I, 53) ; *la confiance des grands... élève merveilleusement notre orgueil, parce que nous le regardons comme un effet de notre fidélité* (La Rochef., I, 128, var.) Je ne sache pas que les grammairiens aient proposé de rien changer à cet usage si répandu ².

CLASSIFICATION DES FORMES.

CELUI ADJECTIF. — On en cite un exemple de Malherbe, mais il ne compte pas, il est dans une lettre qui est une vraie pièce de procédure : *Au pied d'une requête présentée par celui Loup à M. le Lieutenant d'Aix* (I, 337). Le P. Monet donne *celle chose* à l'article *cela*, mais M^{lle} de Gournay elle-même dit que *celle femme* est une « diction d'Amyot, » qu'on ne peut reprendre aujourd'hui (*O.*, 616). Vaugelas (II, 427) et Ménage (*O.*, I, 577) ne condamneront plus que la locution à *celle fin que*, qui, confondue avec les mots à *seule fin que*, vit encore dans la langue d'aujourd'hui ³.

1. Cf. *Cela s'est fait si souvent et si universellement en plusieurs de nos maisons, qu'enfin il a éclaté* (S^r Chantal, *Let.*, CCCLXIV, 512) ; *Le moyen le plus seur pour se garder de la flaterie, c'est de se bien connoistre soy-mesmes : car selon moy, il est plus aisé que de connoistre les autres* (M^{lle} de Scudéry, *Mathilde*, Préf., 60-61) ; *Quelque part qu'il se cache, il ne lui sert de rien* (Desmar., *Vis.*, III, 1) ; *cela ne suit pas les proportions de musique, mais il depend de quatre ou cinq choses différentes* (Desc., éd. Cous., VI, 112) ; *il est croyable, parce qu'il est ridicule* (Bossuet, *Sainte-Croix*, 1653, exorde, éd. Leb., I, 423).

2. A noter quelques phrases où on a le pluriel *ils* ou les : *Il y a quelquefois plus de peine à prendre qu'à donner ; car pour ne rien donner à l'un au préjudice de l'autre, puisqu'ils sont pareils étant faits avec la vertu, s'il y a de la grandeur de courage à faire un plaisir, il n'y en a pas moins à le devoir* (Malh., II, 212) ; *Nous nous gâterions, si nous voulions ou toujours écrire ou toujours lire... La meilleure méthode est de les échanger par vicissitudes* (Id., II, 650).

3. Cf. *Celui-là Chapiteau vint s'offrir à ma vue* (La Font., VIII, 249, *Songe de V.*).

DÉMONSTRATIFS ET DÉTERMINATIFS. — C'est le moment où du démonstratif va se séparer le déterminatif. Une tendance se manifestait déjà, au xvi^e siècle, de distinguer les fonctions des simples : *celui, celle, ce* et celles des composés : *celui-ci, celle-là, cela* (Voir tome II, p. 421-2). Une classification définitive va se faire, et elle est de première importance. La langue en arrive, maintenant qu'elle a rejeté les formes superflues, à ne laisser à celles qu'elle conserve qu'une fonction parfaitement limitée. Il est impossible d'imaginer une évolution plus complète. Le plus puissant esprit logique ne l'eût pas mieux réglée que le simple instinct ne l'a fait. Les grammairiens, heureusement, sont venus trop tard pour contrarier ici le libre génie de la langue. Avec leur manie de garder de doubles formes en imaginant des distinctions entre elles, ils eussent tout gâté. En premier lieu, les composés vont être exclus de certains emplois (I), en second lieu ils vont être obligatoires dans d'autres d'où seront exclus les simples (II).

I. CELA, CELUI-LA NE PEUVENT PLUS SE PLACER DEVANT UN RELATIF. — *Cela* ne se dit point devant *que*, suivant Malherbe, mais seulement *ce* (IV, 399). Et Maupas trouve aussi que *ce* a la meilleure grâce (146 ; cf. éd. 1638, 138-9). Oudin reproduit la nouvelle règle, en observant toutefois que, moyennant une virgule ou pause, on dit très bien : *c'est bien cela, que je vous avois mandé, est-ce ceci, que vous cherchez* (Gr., 111). Vaugelas s'en est expliqué à propos de *celui-là* : *Ceux-là qui aiment Dieu gardent ses commandemens*, est très mal dit, à son gré ; on ne peut se servir de *ceux-là*, que si un verbe se place avant le *qui* : *ceux-là se trompent, qui croient*. Les poètes s'en dispensent, mais en prose la règle est inviolable (I, 446 ; cf. l'Anonyme de 1657, 51, qui reprend la règle telle quelle)¹.

Au commencement du siècle, les exemples ne sont pas rares : *Il est vray que ceux là qui n'ont pas tant d'esprit Peuvent mettre en papier leur dire par escrit* (Régner, Sat., III, 151 ; cf. X, 279) ; *Demandez à qui vous voudrez de ceux-ci qui vivent de brigandage s'ils ne seroient pas plus aises que l'argent leur vint d'autre façon* (Mall., II, 108)².

1. Tous les théoriciens omettent de parler de *celui-ci, ceux-ci*, mais comme ils englobent dans la règle de *cela* le neutre *ceci*, il est probable qu'ils l'appliquent aussi au masculin.

2. Cf. *Vous sans doute, Monsieur, estes celuy la seul qui peut empescher ma sainte resolution* (d'Andig., Six nouv., 47) ; *Le feu qui brusla Gomorrhe, Ne fut jamais si vehement Que celuy-là qui me devore* (Voit., 1654, Po., 27) ; *celuy-là que j'allegue estoit si hardy, si fier et si courageux, que je le vis non seulement se deffendre contre deux ou trois levriers à loup, mais se jeter sur eux tout le premier* (S^t-Am., II, 146) ; *la Providence n'est jamais si hautement occupée que quand il faut choisir celuy-là qui doit user bien ou mal* (Balz., I, 52, Lett., XII).

Voici des exemples où le démonstratif se justifie : *Et celui-là est indigne de vivre Qui s'ayme autant prisonnier que delivre* (Purg. des Prisonn., V. H. L., VIII, 205) ; *Les loix déclarent que celui-là est un usurpateur qui vient s'emparer...* (Har. de Nicolaï, 1648, Théâtre d'Eloq., 88) ; *Et je tiendrois des deux celui-là micux épris Qui favoriseroit ce que je favorise* (Corn., V, 455, D. Sanche, v. 872-3). Ainsi il suffit ici de faire une pause après *celui-là*, la phrase est correcte, elle est conforme à la règle d'Oudin. Il n'y a aucun doute non plus sur d'autres exemples : *Un mari, de ceux-là que l'on perd sans pleurer* (La Font., Cont., II, 13, v. 27), le démonstratif fait un tout autre sens que ne ferait *ceux*, simple antécédent, il est emphatique. (Cf. Hugo, Aymer. : *De ceux-là qui sont morts à ceux-ci qui sont lâches*). Ménage a fort bien observé à propos de la phrase : *c'est celui-là qui m'a volé* (O., I, 262), qu'on ne doit en certains cas employer que le démonstratif. On peut faire une remarque semblable sur le *cettui-ci* de ces vers de Corneille : *N'en dis pas davantage, Cettui-ci qui me vient faire quelque message, Apprendroit malgré toi l'état de tes amours* (I, 305, Clit., v. 506-8).

Quand un verbe sépare, on trouve encore souvent, surtout au début du siècle, le simple *celui* en fonction de démonstratif : *je ne sçay quelle espece de sçavoir celui peut avoir qui ne sçait pas...* (d'Urfé, Ep. mor., 229 r°) ; *celuy n'est point à Dieu, qui est quelquefois au Diable* (M^{lle} de Gourn., O., 348 ; Adv., 171) ¹. Mais peu à peu la distinction se fait ici aussi par l'élimination de la forme simple.

II. CE REMPLACÉ PAR CELA. — A. *Ce est sujet.* α) *il est sujet de être.*

1° *Avec un adjectif ou un participe attribut.* — Des règles étroites sont posées depuis le commencement du siècle. Suivant Masset (Achem., 8), on emploie *cela* et non *ce* « devant *estre* suivi d'un adjectif » ; « *cela est bon* et non *c'est bon*, dit Oudin. Il ajoute plus loin : « *Ce* demonstre proprement l'action de l'homme ; comme *c'est bien fait, c'est bien dit* » (Gr., 112-3). L'Anonyme de 1657 précise plus clairement. « On employe *ce* plutost que *cela*, quand le verbe substantif est suivy d'un participe commun, pris en signification active, avec expression de la qualité de l'action : *C'est bien dit ; c'est combattre en brave homme...* Mais on se sert du pronom *ceci* et *cclà*, quand le verbe substantif est suivy d'un adjectif substantif : *cela est faux, ceci est clair* » (50-1).

1. Cf. *Celuy, certes, berger, est digne de mourir, Qui voit sa guerison et ne veul pas guerir* (Racan, I, 51 ; cf. II, 378) ; *Celuy n'a le cœur quere tendre, Qui mesme sans estre effroyé, Avec des yeux secs peul apprendre Les malheurs qui l'ont foudroyé* (Trist. l'IIerm., Vers hér., 350).

2° *Avec un substantif attribut.* — Nous usons, dit encore Maset, du neutre *ce* quand, après le verbe impersonnel, vient un substantif ou un adjectif avec les articles *le, la, les, un, une* : *C'est la vérité, c'est une chose certaine* (*Achem.*, 8). Oudin reprend cette règle, banale du reste (*Gr.*, 111).

3° *Avec être sans attribut.* — Oudin prescrit où *est-ce*, et l'Anonyme de 1657 note qu'on dit : *ou a c'été? Demandez-vous ou ç'a été* (50).

β) *Ce est sujet d'autres verbes.* — Oudin prescrit : *ce doit estre, ce doivent estre*, comme *c'est* (*Gr.*, 111). Lorsque le démonstratif est suivi d'un pronom atone, *cela* remplace nécessairement *ce* : *ceci m'oblige* (*Gr.*, 113). Il en est de même par suite devant les rélléchis : *cela se voit* (*Ib.*).

γ) *Ce est sujet d'un participe construit absolument.* — Cet emploi devient une marque du style comique ou burlesque : *Ce dit, avec amoureux zèle Un baiser lui congelina, Et puis son congé lui donna* (*d'Ass.*, *Raviss. de Proserpine*, 1653, 32); *Ce dit, cette maligne beste, Amour, banda son arbaleste* (*Id.*, *Ov. en b. hum.*, 98).

B. *Ce est complément d'objet de verbes.* — Maupas accepte encore *ce* « quelquefois usurpé » pour *cecy* et *cela*, sans relatif qui le suive : *ce ne croy-je pas*; mais on dit plus communément *ceci* et *cela*, observe-t-il lui-même (145). Personne après lui, sauf Dupleix (*Lib.*, 181) n'acceptera plus « ces vieilles phrases ». Oudin les condamne (*Gr.*, 111) et après lui Vaugelas (I, 420), quoique à *ce faire, en ce faisant* lui parussent commodes, malheureusement elles appartenaient au style des notaires (Cf. l'Anon. de 1657, 50-1)¹.

C. *Ce est précédé d'une préposition.* — L'observation d'Oudin est déjà significative : *Ce* ne se met jamais à la fin de la proposition, sauf dans l'interrogation. On ne dit pas : *je suis assuré de ce*, mais *de cela*, hormis quelques phrases : *non content de ce, sur ce il luy dit, pour ce, à cause de ce*. Toutefois, ajoute-t-il, ce sont façons de parler un peu antiques (*Gr.*, 113-114). Ce texte coïncide bien avec ce que nous savons par M^{lle} de Gournay (*O.*, 956). Vaugelas accepta l'arrêt des délicats, et condamna *outré ce* (I, 418). Pascal écrit même : *Sur cela* (*Prov.*, IV, éd. Faug., I, 77).

Les exemples de *ce* sont rares : *je luy dis... que nous n'estions point des gens incapables de persuasion pour tout ce où nous treuvions*

1. On peut encore citer quelques exemples : *De quoy Amadis fut tres aise, et s'enquit comme il avoit ce faict* (Nicot, *Thres.*, v° *ce*); *Un jour qu'il faisoit la dépense de quelques jeux. et qu'à ce faire il étoit secouru par la contribution de ses amis* (Malh., II, 36).

quelque apparence (Théoph., II, 20). Je ne sais point si ce est autre chose qu'une plaisanterie dans le rondeau où se trouve un *parainsi* : *Si par ainsi ce Rondeau destiné Pour compliment, n'est pas bien raffiné, Ne m'accusez pour ce d'insuffisance* (Rec. de div. Rond., 1639, 170). Racine se servira pour un effet burlesque de *ce néanmoins* (II, 208, *Plaid.*, III, 3).

DÉMONSTRATIFS SUIVIS D'UNE DÉTERMINATION. — *Celui*, devant un substantif marquant l'origine, est toujours très vivant. Maupas donne comme exemple : *Ceux de chez nous*, c'est-à-dire nos domestiques ; *Ceux de Paris, ceux d'Orléans*, c'est-à-dire, les Parisiens, les Orléanais ; *Ceux de la religion, ceux de la Ligue*. « La femme, parlant de son mary, dira aucunesfois : *Celui de chez nous*, et le mary de mesme, *Celle de chez nous*, parlant de sa femme » (193). Oudin constate l'existence de cette tournure (*Gr.*, 114-5), et Vaugelas la déclare nécessaire (II, 3). Les exemples en sont très nombreux : *Et certes, cette crainte me donneroit de la peine, si je ne sçavois bien que ceux du conseil d'Espagne ne sont pas maistres de leurs resolutions depuis que vous estes en ce pais-là* (Voiture, I, 8, 1, *List*)¹.

Qu'eût dit Vaugelas d'un emploi bien plus hardi de *celui, ceux*, qu'on commence à trouver dans la langue populaire, où il a subsisté malgré tout ? Là le déterminatif n'est plus seulement un substantif précédé de *de*, mais un complément quelconque. Ainsi : *car pour ceux à Fruict, il les faut tous laisser* (*Jard. fr.*, 43) ; *il n'y a que celle sur Couche que vous puissiez faire venir dans vostre jardin* (*Ib.*, 242) ; *vous mettez les pelez, ceux sans peler, et les cornichons chacun a part dans des pots de grets* (*Ib.*, 266)².

ELLIPSE ET EMPLOI DES DÉMONSTRATIFS. — *Celui* commence à remplacer devant un complément déterminatif un substantif exprimé :

1. Cf. *Et ne m'obligez point aux mêmes compliments* *Que celles de Paris rendent à leurs amans* (Rotrou, II, 123, *Célim.*, III, 4) ; *le mariage Est un mot un peu rude à celles de son âge* (*Id.*, IV, 423, *Clar.*, IV, 5).

Quelquefois la préposition *de* est suivie d'un adverbe : *Ceux de dehors* (*Balz.*, *Let.*, VII, 3) ; *Ceux de dedans* (*Malh.*, II, 72).

On trouve aussi de suivi d'une autre préposition : *Ceux de delà Loire* (*Vaug.*, II, 128).

2. Cf. *Mais ces braves rebras ont perdu leurs beautés ; Ceux à bords maintenant sont les plus usitez* (*Sat. de la Court*, 1624, V. II. L., III, 246) ; *puisqu'il porte le nom de santé, que celui aux choux sente entierement le chou ; aux porreaux le porreau* (*Dél. de la Camp.*, 213, Epistre aux Maistres d'Hostels) ; *on en met aussi dans le potage à la chair, dans celui au beurre ou à l'huile* (*Ib.*, 153) ; *Celuy à la Montoron se fait en prenant un Boisseau de la Farine la plus blanche que pourrez* (*ib.*, 14).

Je rapprocherai de cette construction une phrase analogue avec l'article : *ils en sont mieux nourris que les vendangez de bonne heure* (*Dél. de la Camp.*, 61). Je ne pense pas qu'il faille considérer *vendangés* comme un substantif.

Oudin note la naissance de cette tournure, toute moderne. Dans des phrases comme : *Le valet de nostre logis, et celuy de nostre voisin, celui se met pour le nom afin d'éviter la répétition*, mais cela n'a lieu que pour quelques phrases (*Gr.*, 115). Vaugelas, lui, a entendu critiquer : *en vostre absence, et de Madame vostre mere, et aussi en vostre absence, et en celle de Madame vostre mere* ; il est très embarrassé, et préfère réprover les deux constructions (I, 341). Pour Duplex, le pronom n'est nécessaire que devant un nom propre : *l'aventure du lion et celle de Mutius* (*Lib.*, 260-1). Les partisans de la netteté, comme De l'Estang, préfèrent répéter le substantif : *En vostre absence et de Monsieur votre frere* est une mauvaise tournure, il est bien préférable de dire : *en vostre absence et en l'absence de Monsieur votre frere* (*de la Trad.*, 217).

La phrase sans démonstratif est très commune : *Mais ceste faute ne devoit-elle pas tenir en ton endroit, et de tout autre qui auroit l'honneur devant les yeux, lieu d'obligation et de merite* (*Fleurs de l'élog. fr.*, 3 v^o-4 r^o). J'en donnerai en note quelques exemples ¹.

CE PLÉONASTIQUE. — Oudin admet encore que *ce* soit employé devant les participes présents : *ce faisant*, et dans les incisives : *ce disoit-il* (*Gr.*, 113). Mais M^{lle} de Gournay dut prendre la défense de : *ce dit Saint Augustin*, contre les poètes critiques (*O.*, 574). De fait, Malherbe avait condamné *ce disant* (IV, 406). Mais il écrit *ce disent* dans le *Commentaire* (IV, 258). Vaugelas, cédant à l'opinion, déclara que ces locutions étaient du style bas (I, 418). L'Anonyme de 1657 se rangea à l'avis de son maître ordinaire (50). Corneille corrigea la locution *ce dis-tu* (II, 280, *Pl. Roy.*, var. du v. 1108), et *c'ai-je dit* (III, 492, *Illus. com.*, var. du v. 1100). Mais il emploie encore *ce dit-on* fort tard (V, 455, *D. Sanche*, v. 871) ².

1. Cf. *La deuxième opinion est de quelques Hebreux qui ont estimé que Joseph les avoit accusez* (Guers., *Anat. du Verbe*, 22) ; *N'ont autre soing que de l'establissement de leurs maisons* (Colomby, *Justin*, aiiij) ; *Le desir que les gens de bien ont de vostre salut, comme d'une personne considerable* (Gar., *Rab. réf.*, 153) ; *Mon père, trop sensible aux droits de la nature, Quitta tous autres soins que de sa sépulture* (Corn., II, 380, *Méd.*, v. 797-8 ; cf. *God.*, *Lex. de Corn.*, I, 166 ; II, 224) ; *Car aucuns veulent celle de riviere, autres de puis, fontaine, cisterne ou mare* (*Dét. de la Camp.*, 150) ; *la diversité en est beaucoup plus grande, que de toutes les autres plantes, telles qu'elles soient* (*ib.*, 100) ; *Une voix charmante et qui sembloit estre d'une femme, accompagna cet instrument* (*Le Cour. de Nuict*, 46) ; *La feuille est comme du Laurier, mais lissée, large, odorante, epaisse* (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 294) ; *On enterroit les morts... sans autre appareil que d'un drap rouge* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 190).

Plusieurs de ces exemples montrent assez que De l'Estang n'avait pas tort de trouver le tour équivoque. Voici une phrase du même genre, très curieuse : *Elle meritoit un plus digne employ que je lui ay donné* (entendez : que celui que je lui ai donné, Balz., *Lett. chois.*, 1647, 166).

2. On pourrait apporter du commencement du siècle d'innombrables exemples :

Vers le milieu du siècle, ces *ce dit-il*, *ce dit-on* sont des phrases burlesques : *Si bien qu'en cette nuit obscure La bonne femme de Nature Alloit tatonnant (ce dit-on), Comme un aveugle sans baston* (d'Ass., *Ov. en b. lum.*, 4-5 ; cf. 34, 116, 125) ¹. Molière fera ainsi parler Pierrot : *c'ai-je dit, c'ai-je fait* (V, 104-105, *D. Juan*, II, 1) ; cf. *Vous avez, ce dit-on, très mal passé la nuit* (Regnard, II, 112, *Légat. univ.*, I, 7 ; cf. 122, II, 6).

Ce, régime de croire, se rencontre aussi, mais bien plus rarement : *s'ils sont creus (et je voy que l'on concourt, ce crois-je, par complaisance à leurs opinions) ils reduiront nostre langage à la bezace et à une hontense disette et mendicité* (Camus, *Iss. aux cens.*, 583).

CE DEVANT L'INTERROGATIF. — *Ce* déterminatif, devient désormais nécessaire devant le pronom interrogatif. Il semble bien que pour Malherbe la question ne se soit pas encore posée ; il discute si l'on dit : *je ne sais pas qui m'avint* ou *qu'il m'avint*, mais il ne parle pas de la tournure : *ce qui m'avint*. En 1607, Maupas cite comme exemple, sans observations : *Dites-moy que vous voulez ; Je sçay bien que vous demandez* (161) ². Mais, dans l'édition de 1638, on ne trouve plus la première tournure : *Dites-moy que vous voulez*, et M^{lle} de Gournay dans l'intervalle déclarait que les poètes critiques s'informaient s'il fallait dire : *je veux voir que c'est*, ou : *je veux voir ce que c'est* (*O.*, 574 ; *Adv.*, 368). Pour Oudin, l'usage est très net : « *Vous sçavez assez que je cherche*, seroit defectueux, pour : *ce que je cherche* » (*Gr.*, 128). Mais on dit très bien : *arrive qui pourra, Je sais bien qui vous meine, vienne qui plante* (*Ib.*, 127).

Vaugelas enregistre le changement de l'usage : « on ne dit plus gueres maintenant *que c'est*, comme l'on disoit autrefois », entendez, il y a vingt ans. « On dit *ce que c'est*. Par exemple, M. de Malherbe dit, *Il n'y a point de loy qui nous apprenne que c'est que l'ingratitude*. Aujourd'hui l'on dit, *qui nous apprenne ce que c'est que* » (Vaug., I, 287). Dupleix prétend que l'usage est indifférent (*Lib.*,

Mais ce dit Quintilian, comme cette vanterie mal-seante (Lett. de Phyll., 2^e part., 189). Nymphé langoureuse, ce dit-il d'une voix éclatante (Sorel, Berg. extr., l. I, I, 22) ; (Ce dit-il), elle brodoit sur du satin blanc (R. Franç., Merv. de Nat., 351) ; Ce Diamant qui résiste aux plus grandes forces de l'Univers, le fer et le feu, plie, ce dit Ptine, le gantet... (Id., ib., 179).

1. Cf. *Ha ! belles bestes, ce dit-elle, Qui me chantez la peronnelle* (Rieher, *Ov. bouf.*, 468) ; *Et lors la vieille prophetesse Parla, ce dit Virgile, ainsi* (Scarr., *Virg.*, II, 127 ; cf. *Rom. Com.*, I, 47).

2. Il dit encore : « Si est-ce qu'en certaines phrases au cas nominatif seulement n'ayant point d'antecedant exprimé et certain, il semble bien emporter une généralité qui comprend tant les personnes comme toutes autres choses : *Dites-moy qui vous tourmente l'esprit* » (154).

500), mais lui-même avoue n'employer ni l'une ni l'autre tournure, il préfère dire : *qu'est-ce que : il n'y a point de loy qui nous apprenne qu'est-ce que l'ingratitude*¹. Corneille se corrigea. Il avait écrit : *Et l'on ne sait que c'est parmi ses eunemis De regagner un fort qu'une fois il a pris* (1651-1660). Il y substitue : *Et l'on ignore encor... L'art de reprendre un fort* (V, 517, *Nicom.*, v. 144-2; cf. III, 333, *Hor.*, v. 1165, var.).

CE QUE. — *Ce que* devient une locution toute faite, dont le sens est déterminé par les théoriciens : *Ce que je viens icy, n'est que pour vous dire. Ce que* signifie « la raison pourquoy je viens » (Oud., *Gr.*, 113). Pour Vaugelas, cette locution signifie *si*, et elle est très élégante². L'explication, trop simple, ne rend pas compte de tous les cas : *Ce que nous défendons de redemander, c'est pour faire la leçon à ceux qui exigent avec trop de rigueur* (Malh., II, 242) ; *Ce que Dieu est bon, c'est de son propre fonds, ce qu'il est juste, c'est du nôtre* (Boss., *Bonté de D.*, éd. Leb., 138). Ici on peut très bien traduire par *si* ; mais il n'en est pas de même dans les exemples suivants : *Ce qu'il est fils d'une Déesse, et qu'il se vantoit d'avoir pieux sauvé du feu son père... me promettoit beaucoup d'heur en sa compagnie* (*Fleurs de l'Eloq. fr.*, 38) ; *Rien ne mit si bien Furnius auprès d'Auguste, que ce qu'après qu'à son intercession il eut pardonné à son père... il lui dit* (Malh., II, 38)³.

QUI AU SENS DE CELUI QUI. — Suivant Malherbe, il est impersonnel, et par suite neutre ; donc si l'on veut exprimer nettement que l'on a en vue une personne du sexe féminin, il faut dire *celle qui* : *Je suis serf de Diane et qui me retiendra Doit être chatiée ainsi que*

1. Voici des exemples de l'ancien tour : *Ignorer que c'est que le fer* (Malh., I, 214) ; *Il ne falloit point demander que deviendroient ceux qui étoient déférés* (Id., II, 75) ; *Je vois bien que c'est que de votre bouillon* (Id., III, 315) ; *Je sçay que c'est de nous et sçay que c'est des hommes* (Jean de Schel., *Tyr et Sid.*, 127, 3) ; *si l'on veut sçavoir que c'est qu'un Pedant* (M^{lle} de Gourn., *O.*, 635, *Adv.*, 416 ; cf. *O.*, 438, *Adv.*, 269 ; *O.*, 354, *Adv.*, 175 ; *O.*, 355, *Adv.*, 175 ; *O.*, 646, *Adv.*, 444) ; *je voy bien que c'en est* (Mairet, *Sylv.*, p. 42, v. 431) ; *ceus qui pouvoient sçavoir que c'estoit de cette histoire* (*Let. de Phyll.*, II^e part., 22) ; *Si vous sçaviez que peut l'effort de vostre beauté* (Théoph., II, 61) ; *Je ne sais que c'est de flatter, ajouta-t-il* (Scarr., *Rom. Com.*, I, 85).

2. « Il est bien François et a une grace non pareille en nostre langue. M. Coeffeteau en use souvent... *Ce que tu tiens de moy des jardins, des rentes et des maisons, ce sont toutes choses sujettes à mille accidents.* De même Malherbe : *Aussi ne faut-il pas penser, que ce que Mercure est peint en la compagnie des Graces, ce soit pour signifier..* » (Vaug I, 416-417). Chapelain est de l'avis de Vaugelas. Duplex observe que dans la phrase citée par Vaugelas, celui-ci a raison de conserver *ce que*, mais il a tort de dire que *ce que* (= id quod) se résout en *si* (*Lib.*, 189-190). La Mothe le Vayer (éd. or., 55) déclare de même que *ce que* est en effet très élégant, mais il signifie *id... quod* et non pas *si*. *Ce n'est pas là de la pure discussion étymologique.*

3. Cf. *Ce que vous ne pouvez est une grâce de Dieu, ce que vous désirez est une injure* (Id., II, 196) ; *Ce qu'il est plus que moi m'oblige à lui céder* (Corn., II, 163, *Suiv.*, v. 700, var. de 1637-1657).

sacrilège. C'est mal dit, selon Malherbe (IV, 295); il faut : *celle qui me retiendra*, ou bien on doit mettre au masculin : *doit être châtié*.

CELLE-CI POUR CETTE LETTRE. — Au féminin *celle-ci* était très employé pour dire une lettre (cf. aujourd'hui *la présente*). Cet usage est blâmé par Vaugelas (II, 226). Les exemples des anciens et ceux de leurs imitateurs modernes auraient dû engager Vaugelas à conserver cette tournure commode et expressive, dit Duplex (*Lib.*, 194). On trouve des exemples : *Mon T. R. P., j'espérois de jour en jour aller à Paris... et là vous remercier de vive voix de celle qui (sic) vous a plu m'écrire* (Corn., X, 470, *Let.*); *je me dérobe le temps de celle-ici sur mon repos* (La Rochef., III, 52. Cf. Ch. de St Paul, *Tab. de l'élog. fr.*, 47-8)¹.

PRONOMS RELATIFS

LEQUEL ADJECTIF RELATIF. — La nouvelle école, au dire de M^{lle} de Gournay, proscrivait *lequel* adjectif, si fréquent chez les auteurs chéris de la vieille dame (*O.*, 967). Pour Oudin, c'est un des rares emplois où *lequel* puisse être souffert : *laquelle femme voulut estre courtisée* (*Gr.*, 129). Mais les exemples de *lequel* ainsi construit sont assez rares désormais². Dans Molière, ce sont les pédants

1. Je ne mentionne que pour mémoire une imagination de Vaugelas (II, 237) au sujet de l'emploi du démonstratif. Suivant lui, une phrase qui n'a rien de commun avec celle qui la précède ne commence pas bien par un démonstratif, excepté quand le démonstratif remplace un nom de personne ou de chose matérielle, mais quand il s'agit de choses morales ou intellectuelles, il ne faut pas imiter les courtisans qui affectent des périodes telles que celle-ci : *j'ay parlé à un tel de vostre affaire, il s'y portera avec affection. Celle que vous m'avez tesmoignée ces jours passez... est extraordinaire*. Ni La Mothe le Vayer (éd. or., 75), ni Chapelain, ni l'Académie n'acceptèrent la bizarre distinction que voulait faire Vaugelas. Ils ne trouvèrent pas la « belle raison de cette différence » que Vaugelas « n'avoit pas cherchée ». Où eût-on classé du reste un cas tel que le suivant? *Occasion y est-il un nom d'objet matériel? l'embarras de mes affaires ne me permet plus de m'esloigner de ches moy, que pour des occasions importantes. Celle de vous rendre mes services, Mgr, sera toujours preferee à toutes les autres* (Mayn., *Let.* inéd., dans Drouhet, *Tabl. chron. des Let. de Mainard*, 11).

2. Cf. *durant lequel temps ils n'avoient veu la princesse, d'autant qu'elle estoit aux champs* (*Let. écrite de Tartarie*, 11); *Auquel tieu descendirent ta royne, messieurs les enfans* (*Entr. de la Reyne*, V. H. L., VIII, 254); *laquelle feelle vous osterez en couchant vostre Volaille sur le pain* (*Dél. de ta Camp.*, 222).

Comparez : *après lequel temps on lui baillera un passe-port* (La Rochef., III, 116); *dans un mois, auquel temps il se propose de revenir* (Id., *ib.*, 92). On retrouve encore ce *lequel* chez Bossuet, chez Regnard, et, cela va sans dire, chez La Fontaine : *Auquel cas Votre prologue ici ne convient pas* (La Font., VI, 48, *Le Rem.*, v. 104-5).

Haase a relevé *quel* dans le même sens : *Mais ils craignoient sur toutes choses, Qu'occire elle ne les voulut, Après quel mal point de salut* (Scarr., *Virg.*, 1, et suiv.).

qui parleront ainsi : *Cette grande barbe, cette habitude du corps, menue, grêle, noire et velue, lesquels signes le dénotent très affecté de cette maladie* (Mol., VII, 273-4, *Pourc.*, I, 8).

ESSAI DE CLASSIFICATION DES DIVERS PRONOMS RELATIFS. — I. AUX CAS DIRECTS. — *Lequel* pronom, déjà suspect au XVI^e siècle (voir tome II, 318-319), parut peu poétique et peu littéraire. Malherbe le note dans son *Commentaire* sans dire pourquoi; il l'emploie lui-même, mais en prose seulement. Ce fut le commencement d'une longue proscription. Monet, mal informé, donnait *lequel* sans aucune remarque : *Voici le chemin lequel conduit au port*. Mais, selon Oudin, *voilà un homme lequel veut...* ne se dit point, « au gré des doctes modernes »; il faut : *qui veut* (*Gr.*, 129). Pour Vaugelas, il y a des distinctions à faire. *Lequel, laquelle* sont rudes au nominatif, tant singulier que pluriel; on s'en sert cependant pour éviter l'équivoque : *C'est un effet de la divine Providence, lequel est conforme à ce qui nous a été prédit*, et aussi pour commencer quelque narration considérable : *il y avoit à Rome un grand Capitaine, lequel par le commandement du Sénat...* (I, 206-207). L'Anonyme de 1657 approuve Vaugelas (54).

C'est à ce souci d'être clair qu'on peut rapporter quelques exemples : *les Estrangers ont trouvé beaucoup plus d'avantages dans les offres du conseil prétendu de sa Majesté, lequel postposant toutes choses à la conservation du Mazarin ne se soucie pas de demembrer tout l'Estat* (Dub. Mont., A., 24) ¹. Descartes, qui n'est pas un homme du beau monde, écrira, sans se soucier des puristes, en multipliant les *lequel*. Il y en a en abondance comme sujets dans le *Discours de la Méthode* : *C'est en effet une artère laquelle, prenant son origine du cœur, se divise, après en être sortie...* (éd. Broch., 57); *le cœur, lequel incontinent après se désenfte* (58; cf. 68). Mais, chez ceux qui se piquent d'écrire plus que de penser, *lequel* sujet est assez rare : *J'auray le plaisir de voir dans quelques jours une ville pleine de turbans et des Africaines qui n'ont rien de barbare que le nom, et lesquelles, malgré le soleil qui les bruste, sont plus belles et plus brillantes que luy* (Voit., éd. Uz., I, 128) ².

1. Cf. *Je fus avertir monsieur Zamet le lendemain au matin à la pointe du jour, le quel fit serment sur les saintes Evangites...* (*Manif. de P. du Jard.*, 1619, V. II. L., VII, 85); *t'arrestant au point lequel te fera voir un tableau* (*Œcon.*, 1641, Ib., X, 4); *tous lesquels ne sont que des diminutifs de la Bisque* (*Dét. de la camp.*, 248, cf. 216).

2. Cf. *On me doit sçavoir gré pour tant de cette soumission, laquelle, ce me semble, est tout à la fois obéissance et sacrifice* (Voit., ib., I, 88); *Celuy courage est le plus grand, lequel plustost peut supporter la vie calomnieuse que la fuir* (F. Desruës, *Marguer. fr.*, 225); *Que bienheureux sont ceux lesquels plantent des choux* (*Espad. sat.*, 19; le vers est burlesque); *Il te présente (un portrait) aux chaines qui tiennent la Paix pri-*

A l'accusatif, il est moins vieilli ; on peut ici encore citer Descartes : *bien que je n'aime pas la gloire par excès, ou même, si je l'ose dire, que je la hâsse en tant que je la juge contraire au repos, lequel j'estime sur toutes choses* (*Méth.*, 77 ; cf. *ib.*, 66, 80). Mais il y a d'autres textes : *Qualitez, Monsieur, qui vous sont propres.. et lesquelles ni le Temps ni la Fortune ne sçauroient separer de vous* (*Voit.*, éd. Uz., II, 131 ; cf. II, 229) ; *Où estoit la bourse, laquelle il monstra à Dorante* (*Sorel, L'Orph. de Chryss.*, I, 1, 73) ¹.

II. AUX CAS OBLIQUES. — Aux cas obliques, il était beaucoup plus difficile de classer les diverses formes de relatifs, car elles étaient nombreuses, hétérogènes et disparates. Prenons le datif. On avait d'une part un pronom marquant le genre, le nombre et le cas : *auquel*, à *laquelle*, d'autre part un pronom à *qui* marquant le cas, mais ne marquant ni genre, ni nombre, un pronom à *quoi*, originaiement de genre neutre mais depuis longtemps appliqué aux autres genres, enfin un pronom *où* invariable, ne marquant ni genre, ni nombre, et s'employant pour d'autres cas. Comment la langue allait-elle se guider ici ?

L'instinct populaire, si sûr, et qui produisit dans les formes démonstratives une si admirable classification, n'eût pas suffi, même à une autre époque, parce que le peuple fait peu de phrases relatives compliquées, et en outre parce qu'il avait pour construire celles qui lui sont familières un tour simple, aussi analytique que possible, par suite tout à fait adapté à son génie : la femme *que* je *lui* ai donné ma parole, où *que* est un type de mot-outil, tel que le français les aime, marquant purement et simplement la relation, à l'exclusion de tout autre rapport de genre, de nombre et de cas, ces rapports étant exprimés par un autre mot : *lui*. Au xvii^e siècle, ce tour vulgaire n'avait plus aucune chance d'être accepté par les lettrés, qui allaient donc avoir non plus à rédiger, mais cette fois à créer, sans guide et d'après leurs seuls raisonnements, un chapitre de syntaxe.

Ils essayèrent d'abord de distinguer ferme les relatifs ayant pour

souvière, lesquelles tombent (*Corn.*, VI, 261) ; *Sur ces beaux talens-là il avoit fondé une vanité insupportable, laquelle étoit jointe à une raillerie continuelle* (*Scarr.*, *Rom. com.*, I, 27).

1. Cf. *Il sert merveilieusement à combattre l'orgueil de tant de viles âmes qui sont en France, lesquelles il sçait bien connoître* (*Sorel, Franc.*, éd. Col., 246 ; cf. *Id.*, *ib.*, 255) ; *Seleneus avoit porté une loy contre les adulteres, lesquels il condamnoit à avoir les yeux pochez par main de bourreau* (*Dub. Mont.*, *Fo.*, 8) ; *sa maitresse laquelle il aimoit uniquement, et de laquelle il portoit au cœur et l'image et l'idée* (*Eff. pact.*, V. II. L., IX, 299) ; *Ils ont des chevaux, lesquels ils vendent* (*Ib.*, *ib.*, 291) ; *car c'est son oingt qu'il nous a donné pour estre nostre Dieu en terre, lequel (après Dieu) nous devons craindre, honorer et luy obeyr avec toute fidelité* (*Def. des Croquans*, *ib.*, VII, 330) ; *vous metrez deux grains de Musc dans un peu de Cotton, lequel vous pendrez à un filet au bout de la chausse* (*Dél. de la Camp.*, 82).

antécédents des noms de personnes et les relatifs ayant pour antécédents des noms de choses. Oudin donne une première règle, où se voit l'embarras auquel on va se heurter : dans quelle catégorie mettre les noms d'animaux ou de choses animées ? Or, si on parvenait à élever cette première barrière, on n'avait encore classé que deux formes : *de qui*, *de quoi*. Que faire de *du quel*, qui est en concurrence avec les deux, et ensuite de *dont* ?

1° *LE GÉNITIF. x)*, *DE QUI ET DUQUEL*. — Les cas obliques de *qui*, dit Oudin (*Gr.*, 126-7), ne se rapportent qu'aux personnes et aux choses animées : *un cheval à qui il donne à boire, de qui il a reçu un coup de pied* ; ... on dira aussi d'un fol qui parle tout seul : *c'est à une maison ou une pierre à qui il parle* ; de même encore on peut considérer la *rose* comme animée dans certaines phrases : *la rose est une fleur à qui j'ay donné mon cœur*. Toutefois cet usage lui paraît mauvais, il préfère : *j'aime la rose* (*ib.*). Vaugelas va plus loin : *qui*, hors du nominatif, ne se met jamais que pour les personnes, et non pour les animaux, ou les choses. En personnifiant le cheval, on pourrait écrire : *le cheval à qui je dois la vie* (I, 126), mais autrement *qui* est impossible. En parlant de choses morales, comme *magnificence, courtoisie, bonté*, on ne peut l'autoriser que là où on en parle par prosopopée (I, 125 ; cf. l'Anon. de 1657, 53).

Les exemples où *de qui* est employé conformément à la règle, pour représenter des personnes, sont innombrables¹. En voici qui sont contre la règle :

A) Un *qui* a pour antécédent un nom de chose. Cela n'est pas rare à l'époque de Malherbe : *Filidas, Almidor, et le dissimulé Filandre arriverent dans la chambre, de qui les fenestres fermées nous donnerent assez bonne commodité de cacher nos visages* (*Astrée*, 1615, I, 186^A)².

B) Inversement on trouve *duquel*, avec un nom de personne pour

1. Il est inutile d'en citer beaucoup : *On n'en void point du temps passé, De qui le renom effacé Ne nous rende un muel hommage* (Théoph., II, 38 ; cf. Id., II, 39, II, 85) ; *J'aimay dès le bercean la bergere Artenice, De qui l'esprit leger, mesprisant mon service* (Racan, I, 30) ; *C'est celui seul de qui le bras Sait abaisser la corne aux grandeurs d'icy bas* (Id., II, 201 ; cf. 149, 215, 228, 279-280, 303, 333, 376, 402).

2. Cf. *Je n'espere en aucun secours, Qu'en la grace que tu m'octroyes : C'est elle de qui la clarté Dans le droit chemin me redresse* (Racan, II, 316 ; cf. Id., I, 80-81, et 99 ; II, 62, 88, 157, 167, 201, 230, 243, 257, 316, 379, 400) ; *Bref, nous ne sçavons point de siecles assez vieux.. De qui l'antiquité ne le cede à vos yeux* (Théoph., II, 51) ; *la raison vous ordonne D'approuver un effect de qui la cause est bonne* (Mairct, *Sylvie*, p. 121, v. 1597-8) ; *Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous* (Corn., III, 459, *Cin.*, v. 1699-1700) ; *la petite Trousse dorée De qui son espaule est parée* (La Mesnard., *Po.*, 430).

antécédent ; mais c'est plus rare, les exemples sont la plupart antérieurs à Vaugelas ¹ ; cependant il y en a encore dans Bossuet : *D'être dépendant de Dieu seul, dont il est si doux de dépendre, et le service duquel vaut mieux qu'un royaume* (Bossuet, *Postul. Bernard.*, 1656, éd. Leb., II, 216) ².

β) *DE QUOY*. — On n'eût pas de peine à rapporter exclusivement *de quoy* aux choses. Maupas l'acceptait encore avec un nom de personne comme antécédent, mais en réalité dans des phrases très particulières : *Voilà l'homme de quoy je vous ay parlé, la femme de quoy l'on fait des contes par la ville* (163) ; les personnes ici sont considérées comme la matière, le sujet dont il est question.

Oudin n'acceptera plus ce vieil usage, qu'il ne trouve pas des meilleurs (*Gr.*, 135), et Vaugelas juge que seuls les étrangers ont besoin d'être avertis que l'on ne se sert jamais de *quoy* en parlant des personnes. Mais, pour les choses, il l'accepte aux deux nombres (I, 123-4). Ici, c'est Dupleix qui a le sentiment le plus juste de l'usage ³. Il trouve *quoy* très rude, et rapporte que peu de gens peuvent le souffrir avec un antécédent au pluriel (*Lib.*, 525). La Mothe le Vayer est du même avis (éd. or., 41). Patru est aussi sévère pour *quoy* que pour *lequel* (Vaug., l. c.). Il y a quelques exemples de *de quoy* jusque chez Corneille : *Ce blasphème, Seigneur, de quoy vous m'accusez* (V, 226, *Androm.*, v. 266).

γ) *DONT*. — Il s'était jusqu'alors à peu près confondu dans la prononciation, et par suite dans l'usage avec *d'où*. Il y avait à les distinguer ; c'est à quoi on ne manqua pas. Suivant Malherbe, *dont* se met pour *de qui* ou *duquel*, *d'où* ne se dit jamais que pour *de quel lieu* (IV, 443). *Dont* signifie *ejus* ou *de quo*, *de quibus* ou *quorum* (IV, 273). Du Val (273), Maupas (81^o, 1618) avaient

1. Cf. *Celle que tu avois honorée du nom de ton épouse, les nocces de laquelle furent solennisées par les tristes furies* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 10 v^o) ; *Il se proposoit donc... d'attaquer Abdolomin, duquel il eseroit venir à bout facilement* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 27) ; *celuy duquel nous parlons estoit oncle de ma Bergere* (*Mélante*, l. I, 63) ; *Mgr le Cardinal de Richelieu, le jugement duquel il a embrassé en tant qu'il le loué... et l'a rejetté au sage avis qu'il lui propose pour sa condnité* (*Let. de Phyll.*, II^e part., 86) ; *Comme un jour les trois amies étoient ensemble à la maison du jaloux, la femme duquel s'entrelenoit avec elle[s] des persécutions avec quoy son mary la tourmentoit* (d'Ouv., *Cont.*, II, 202).

2. Vaugelas avait réservé un emploi à *duquel*, dans les phrases comme : « *c'est la cause de cet effet duquel je vous entretiendrai* », parce que *dont* serait équivoque (I, 208) ; l'usage n'était pas aussi scrupuleux, et il fut lent à le devenir : *J'ay des filles du roy la dangereuse garde, Dont... Le père a neantmoins tant de severité* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 87, 13) ; *Il possède le cœur d'une jeune beauté Dont trop indignement le mien fut rebuté* (Rotrou, II, 60, *Hercl. m.*, IV, 4).

3. Oudin n'aime déjà guère : un discours, à quoy j'ay respondu, ni : voila le livre de quoy vous avez payé (*Gr.*, 135).

tort d'admettre le contraire; les confondre, suivant Oudin (*Gr.*, 131), était un trait du langage vulgaire. Vaugelas posa la règle : Quelques-uns disent : *le lieu dont je viens*, mais c'est très mal parler; il faut dire *d'où je viens*. On dit néanmoins : *la race, la maison dont il est sorti*, mieux que *d'où*, qui toutefois est bon (II, 31). L'Anonyme de 1657 a suivi ici le *Commentaire sur Desportes*, et ne veut pas de *dont* au sens de *unde*, ou de *aquibus* (57).

Les exemples de la confusion se rencontrent jusque chez Corneille : *Et du mont Quirinal et du mont Aventin Dont il l'auroit vu faire une horrible descente* (V, 579, *Nicom.*, v. 1550-1). Mais après avoir écrit en 1637 : *Mon cœur n'a point d'espoir d'où je ne sois séduite* (II, 213, *Suiv.*, v. 1689), en 1660 il corrigea *d'où* en *dont*.

Cette distinction faite, aucune réserve sur l'emploi de *dont*, qui est considéré comme très élégant en tous genres et nombres (Vaug., II, 30, I, 173; cf. l'Anon. de 1657, 56). Les exemples sont superflus.

Done, au génitif, les théoriciens conservent *dont* pour les personnes et les choses, *de qui* pour les personnes, *duquel* pour les choses; *de quoi* est, au moins à la fin de la période, à peu près abandonné.

2° LE DATIF. — Au datif, *lequel* paraissait plus acceptable à Vaugelas qu'au génitif. Cependant l'histoire du relatif à ce cas est fort semblable à celle que je viens d'exposer.

A) *A qui* doit, suivant Vaugelas, avoir exclusivement pour antécédent un nom de personne (I, 126-7). Son autorité eut bien de la peine à prévaloir. *A qui* était encore fort employé en parlant de choses (Malherbe, II, 18, 727; Racan, II, 115, 125, 381, etc.); on le retrouve jusque chez Corneille, Pascal, et après eux : *Mais respecte une ville à qui tu dois Romule* (Corn., III, 285, *Hor.*, v. 52); *Les vérités historiques à qui je me suis attaché* (Id., VI, 358). Toutefois la distinction se fit peu à peu.

B) Il était plus difficile de faire la part de *à quoi* et de *auquel*. Vaugelas lui-même préférait *auquel* dans certains cas, par exemple dans la phrase : *un heureux succès auquel* (I, 208). Encore Dupleix estimait-il que d'abord il y avait lieu d'écarter tout à fait *à quoi* au pluriel, qu'en outre au singulier *auquel* était plus régulier, plus usuel et plus doux (*Lib.*, 525). La Mothe le Vayer disait, plus vivement, que la phrase donnée en exemple : *Les tremblemens de terre à quoi ce pays est sujet*, n'était bonne qu'en Savoie (II, 637, éd. or., 41). Est-ce l'acquiescement de Vaugelas qui valut à cet *à quoi* de se maintenir quelque temps? Est-ce aussi l'autorité d'écrivains tels que d'Urfé ou Voiture? Il était commun dans leurs œuvres : *Deviez-vous*

pas prendre plaisir à me procurer un bien à quoi je ne m'attendois pas (Voit., éd. Uz., II, 297)¹. En tous cas, Corneille s'en sert encore : *Un bien à quoi mes vœux n'oseroient aspirer* (I, 430, *Veuu.*, v. 622)².

C) *où*. — Le développement de *où* dans le sens de *auquel* était ancien (voir tome I, p. 226). En moyen français, *où*, très courant, est rapporté indifféremment à des personnes ou à des choses. Au commencement du xvii^e siècle, la faveur dont il jouissait s'augmente encore, si possible ; il est de « ces mots plus doux et plus courts » que notre langue substitue aux formes rudes de *lequel* (Vaug., I, 173). D'innombrables exemples montrent que Vaugelas était ici en parfait accord avec l'usage : *Et voilà le seul point où Rome s'intéresse* (Corn., V, 526, *Nic.*, v. 323) ; *S'il n'eût par le poison lui-même évité Rome, Et rompu par sa mort les spectacles pompeux, Où l'effroi de son nom le destinoit chez eux* (Id., V, 512, *ib.*, v. 26)³.

Donc, en résumé, *où* se dit des personnes et des choses (plus particulièrement cependant des personnes), à *qui* des personnes, *auquel* des choses ; à *quoi* tombe en désuétude.

3^o RELATIFS AVEC D'AUTRES PRÉPOSITIONS. — Suivant Oudin, après une préposition autre que *à* et *de*, *lequel* était plus employé que *qui* (*Gr.*, 130) : *j'ay reçu vos lettres par lesquelles j'ay appris* et non *par qui*. Vaugelas reste fidèle à sa théorie ; si l'antécédent est un nom de chose, il préfère aussi *lequel* (I, 125-7), toutefois il accepte également *quoi*, comme aux autres cas : *le cheval avec quoy j'ay couru la bague*. Cette dernière observation est contredite par La Mothe le Vayer (II, 637, éd. or., 4).

En fait, *quoi* est assez rare : *voyant la doute en quoy vous en estiez* (*Astrée*, 1614, II, 703)⁴. Il me semble que *qui* est au contraire assez fréquent avec un nom de chose pour antécédent. Sans parler de Malherbe (I, 165), de Théophile (II, 96), de Jean de Schelandre (*Tyr et Sid.*, 123, 14), on le trouve souvent dans Rotrou et dans

1. Cf. Théoph., II, 28 ; Racan, I, 36, 283, 316, II, 14, 60, 84, 95.

2. Cf. *Mais dans ce grand projet, a quoy vous l'occupez, Il prévoit le peril des trosnes usurpez* (Rotrou, éd. Ronch., II, 188, *Cosr.*, a. I, sc. 1) ; *il luy est arrivé tous les accidens à quoy les premiers fueillets d'une vieille coppie sont sujets* (*Fur.*, *Rom. bourg.*, I, 4).

3. Cf. *L'estude où il s'estoit adonné* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1656, 6^e nouv., 3) ; *le plus grand des mal-heurs où un homme puisse estre exposé* (Id., *ib.*, 4^e nouv., 86) ; *Ses roses et ses lys, où mes vœux font hommage* (Racan, I, 207). On trouvera une collection d'exemples dans le *Lexique de Corneille* de Godefroy, II, 91.

4. Cf. *L'estat en quoy je suis* (*Ib.*, 1615, I, 256^a ; cf. 371^b) ; *Mais une noire humeur.. Une nature lasche... sur quoy justement doit tomber le tonnerre* (Théoph., II, 101) ; *toutes les opinions du peuple sur quoy bien souvent les Histoires sont fondées* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1656, 5^e nouv., 91).

Corneille : *Un crime par qui Rome obtient sa liberté* (III, 417, *Cin.*, v. 743); *Soutiendrez-vous un fait sous qui Rome succombe, Sous qui tout l'univers se trouve foudroyé, Sous qui le grand Pompée a lui-même ployé?* (IV, 30, *Pomp.*, v. 70; cf. Rotrou, I, 157, et II, 177)¹.

Mais souvent, quand la préposition serait *en, dans, chez, sur*, et même *sous*, on recourt à *où*. Il est superflu de citer des exemples comme celui-ci, où *dans lequel* cède la place à *où* : *le déplorable état où je vous abandonne* (Corn., III, 545, *Pol.*, v. 1259); *l'attente où j'ai vécu* (Id., IV, 141, *Ment.*, v. 2); *Ce fils où ta vertu reluit* (Malh., I, 105)².

Le développement de ce relatif adverbial va plus loin encore, et il en arrive à entrer dans l'usage en place de *quoi* ou de *lequel*, derrière certaines prépositions. Ainsi Vaugelas constate qu'on dit *vers où* (II, 50) : *il se rendit à un tel lieu, vers où l'armée s'avançoit*. Et s'il condamne cette nouveauté, Chapelain, peut-être parce que les Italiens disent *verso dove*, la défend. Littré l'a trouvée dans M^{lle} de Scudéry (*Cyrus*, I^e part., l. II, 268) : *le bien vers où vous alliez*.

Moins nouvelle, mais caractéristique aussi, est l'expression *par où*. Elle se dit non seulement quand il s'agit d'un lieu où l'on passe, mais d'un moyen qu'on emploie : *les châteaux enchantez, où les viandes ne sont qu'illusion par où la faiblesse de la vue trompe les dents et l'estomach* (Théoph., II, 31); *S'il avoit trouvé le secret Par où tu composes tes charmes* (Racan, I, 217). Aucun théoricien ne trouve à redire à cette extension.

A signaler enfin la diffusion de l'expression *c'est où* (au sens de *c'est là que*) : *Seigneur, garde la souvenance De ce que tu nous as promis, C'est où les fideles ont mis Leur espoir et leur assurance* (Racan, II, 315; cf. Id., I, 136; Corn., V, 490, *D. Sanche*, v. 1721, et ailleurs)³.

Ce qui est moins connu que cette extension de *où*, c'est que *dont* peut s'employer au cas ablatif au lieu de pronoms relatifs précédés de prépositions assez diverses : *Mille fautes dont ils ont corrompus les manuscrits anciens* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 302); *ces meubles d'or et d'argent Dont son palais est magnifique* (Racan, II, 288); *Ce*

1. Racan use également de *qui* : *Déjà Mars apprestoit les spectacles tragiques Par qui l'on voit tomber les empires à bas* (I, 150); *la paresse est une maladie qui me dure depuis le berceau, et pour qui tous les médecins ont perdu leur latin* (I, 311; cf. I, 346, II, 285, 294, 333, 351).

2. En voici d'un peu plus notables : *Certes je ne sçay pas où nostre espoir se fonde* (Racan, I, 128); *Quelque armée innombrable où l'ennemy se fonde* (Id., II, 163); *tant de pompe où la cour vous amuse* (Théoph., II, 58).

3. Cf. *Ce sera donc par où nous commencerons nostre œuvre, que par la manière de faire du Pain, de toutes les sortes que l'on le façonne à Paris* (Dél. de la camp., 2).

joyau d'honneur et de foi Dont l'Arne à la Seine s'allie (Malh., I, 112)¹. Ici, au fond, la préposition est toujours *de*, et par suite *dont* s'explique. Mais que penser de la phrase suivante, qui est d'un puriste pourtant : *Le peuple le voulant obliger à parler en public sur une affaire dont il n'estoit pas préparé* (Perrot d'Ab., *Apoph.*, 77)? Cf. tome II, 423-4.

EMPLOI DES CAS OBLIQUES DU PRONOM AU LIEU DE *QUE*. — Il existait dans la langue deux constructions assez différentes : *c'est vous de qui*², *c'est de vous que*... La première est formée du pronom personnel attribut et de *c'est* qui le met en vedette, puis ce pronom est suivi d'une proposition relative introduite par un relatif quelconque précédé de préposition : *c'est vous à qui* ou bien *de qui je parle*. La deuxième est formée du même pronom personnel, mais une préposition qui le précède exprime le rapport qui unit le pronom au verbe qui suit. Entre le pronom personnel et ce verbe le rapport est alors marqué par *que* : *c'est à vous que je parle*. Le xvii^e siècle affectionne une combinaison des deux constructions : *c'est à vous à qui je parle*, où, comme on le voit, deux à expriment deux fois le même rapport. Ce qui montrera combien ce pléonasme — antérieur du reste au xvii^e siècle — paraissait tout naturel, c'est une analyse comme celle de l'Anonyme de 1657 (56), déclarant que dans : *c'est de Dieu que j'attends tous biens*, que est à la place d'un cas oblique du pronom *de qui*.

L'*Astrée* présente d'innombrables exemples de ce tour : *On eust sans doute reconnu à ma rougeur, que c'estoit de moy de qui il se plaignoit* (1614, II, 393; cf. II, 789); *C'est de Léonide dont je parle* (1615, I, 308^a). Il y en a partout : *De quelque excès d'amour dont vous soyez capable, Vous ne sçauriez l'aymer autant qu'il est aymable* (Racan, I, 130; cf. I, 24, 314); *Elle croyoit que c'estoit d'elle dont il vouloit parler* (Segrais, *Nouv. fr.*, 2^e nouv., 418); *luy dit que ce n'estoit point de luy de qui elle vouloit recevoir les messages* (*Vér. des Fab.*, l. VI, I, 400); *C'est d'eux d'où le Soleil emprunte sa splendeur* (Racan, I, 70); *C'est d'elle d'où me vient la force et l'assurance, C'est d'elle dont j'espère avoir la delivrance* (Id., II, 187)³.

1. Cf. *Voici dont je vais rendre aux dépens de la vie Et ma flamme vengée et ma haine assouvie* (Corn., I, 287, *Clit.*, v. 201); *l'affection dont je vous les donne* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. pol.*, 13); *à cause de la rigueur dont on les traitoit* (Perrot d'Ab., *Apoph.*, 78).

2. Par exemple : *C'est Vostre Majesté, Sire, de qui j'entends parler* (Racan, *Au Roy*, I, 3).

3. Cf. avec à : *C'est à vous à qui toutes ces choses s'adressent, ... c'est de vous aussi d'où elles procedent* (*Astrée*, 1615, I, 270^b); *Ce n'est point à Heraclite à qui j'ay consacré l'autel* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. mor.*, 3). Avec d'autres prépositions : *Ce*

EMPLOI DE *QUE* AU LIEU DE RELATIFS PRÉPOSITIONNELS. — Malgré le succès de *où* et de *dont*, le simple relatif *que* se maintenait en concurrence avec eux. Vaugelas, dans une remarque, signalait qu'il ne s'employait pas toujours bien pour *avec* ou quelque'autre préposition. Mais il ne la publia pas (II, 467). Il y citait la phrase : *Dans la confusion que d'abord ils se présentent à elle*. Cette phrase est moins courante que certaines autres, mais on en trouve pourtant, et assez fréquemment, de semblables : *Nostre jeune Dieudonné se trouve maintenant dans le mesme estat qu'estoit pour lors Charles VI* (Dub. Mont., *F. M.*, 13); *ils ne se peuvent exprimer avec la grace qu'il les prononçoit* (Racan, I, 271); *de la grandeur qu'une belle Poire peut estre grosse* (*Jard. fr.*, 253).

Quand il s'agit du temps, et que l'antécédent est un mot tel que *année, jour, heure, moment, etc.*, le *que*, peut-on dire, est de règle¹ : *Aux heures que nous en avons besoin* (Sorel, *Polyand.*, II, 116)². Le tour est tout classique, et n'a rien de populaire. Si Corneille a corrigé *que* en *où* dans un vers de Clitandre, c'est pour éviter non un *que*, mais plusieurs *que* successifs; au reste voici le vers : *Tu ne veux plus songer qu'à ce jour à venir Que Rosidor guéri termine un hyménée* (I, 363, *Clit.*, v. 1617, var., 1632-1660. En 1660 : *Où Rosidor*).

De ci de là apparaît un exemple qui montre que le peuple fait un emploi plus large de *que* : *ou est ce qui estoit dedans que je vous avois baillé en garde, que vous m'aviez promis de me le garder si fidèlement* (Boitel, *Merv. du monde*, 507); *Ce que j'estime, c'est qu'il s'arreste a ce que s'arrestent ordinairement les Grands* (d'Audig., *Six nouv.*, 126); *ce sont tousjours les filets les plus delicats qui se rompent, ainsi que l'on void arriver sur la terre, que les hommes d'esprit plus délié vivent le moins* (Sorel, *Berg. extr.*, I, I, t, I, 28-29); *que je te donnasse tout ce que tu aurois besoin tout le long de ta vie, hé! il me faudroit aller aux Indes querir de la terre à Bertran* (*Estr. du Gr. Guil.*, V. H. L., IV, 232); *Guignoschat, de la Taille, et la gentille Belinotte, et plusieurs autres que je ne sçay pas les noms* (*Ball. des Dames d'Amour*, 1625, V. H. L.,

fut en ce lieu où Adamas, dès le matin, s'achemina avec Leonide (*Astrée*, 1614, II, 518); *C'est en ce seul asyle où gist nostre bonheur* (Racan, II, 88); *Ce fut à son escolle où mon ame enflammée* (Gill. de la Tessonn., *L'Art de régner*, 32).

1. Malherbe a bien rayé dans son *Desportes* : *En hyver que je voy les montagnes desertes* (D., I, comp. 3, f° 25 v°). Mais il écrivit lui-même à chaque page des phrases comme : *Cet age grossier que les métiers étoient encore inconnus* (II, 721); cf. quand un adverbe précède : *Naguère que j'oyois la tempête souffler* (I, 240).

2. Cf. *Durant ces jours de pleurs que mon Dieu me convie De noyer dans son sang mon desir insensé* (Racan, I, 209); *Vous pouvez vous en instruire par la lecture, à laquelle je passe les heures que je suis seul* (Sarasin, *OËuv.*, I, 139).

V, 323); *Après cela, dites-moy, je vous supplie, ce que vous avez à vous plaindre* (Nouv. rec. de let., 1638, Let. mor., 22). On trouve même dans M^{lle} de Scudéry : *la première fois que vostre Majesté me parla de ce qu'elle me parle presentement* (Almah., VI, 1874). Cf. tome I, 345, 461, et II, 424.

LES CONSTRUCTIONS RELATIVES. — Certaines d'entre elles deviennent plus rares, mais je ne vois pas que les grammairiens les condamnent. On les retrouve, surtout en prose, de temps en temps.

1° LE RELATIF DÉPEND D'UN PARTICIPE. — A) Tantôt la phrase se continue régulièrement, le participe se rapporte au sujet d'un verbe qui vient après : *lesquels ayant recueilly mot à mot, il envoyoit ça et là* (Camus, Divers., I, 62^o)¹.

B) Tantôt la construction est rompue, et le verbe qui suit a un autre sujet : *J'ai eu aujourd'hui l'honneur de diner avec M^{me} de Longueville qui, ayant envoyé chez M. Mangot savoir s'il étoit au logis,...* *on lui a rapporté qu'il étoit à la Bastille* (Malh., III, 368-369)².

Des constructions analogues se trouvent, quand le relatif neutre latin est rendu par *ce que* : A) *Là dessus fit approcher l'armée de Rome, ce que le Senat ne pouvant supporter, fut d'avis d'user de son autorité un peu hors de saison* (Coeff., H. rom., I, 129, éd. 1642). B) *Ce que luy ayant été promis par Clotalde..., il demanda permission* (d'Audig., Six nouv., 39)³.

Le relatif *lequel* sert aussi à construire un participe absolu : *il mande les Estats de Finonie, lesquels assemblez et les forces nécessaires pour leur faire accorder ce que son ambition vouloit presser à cest effect, il discourt* (des Escut., Advent. fort. d'Ypsilis, 58). Mais cette dernière construction est peu usitée et peu française)⁴.

1. Cf. dans *le pot de trois demy-septiers, lequel ayant negligé de transferer en un autre vaisseau, j'ay tiré dessus* (Pont-Breton des Proc., 1624, V. H. L., VI, 265); *A quoy le Prince voulant remedier, fil dire devant quelques prisonniers....* (Let. écr. de Tartarie, 18); *Decouvrit de loin le combat d'un Serpent et d'un Lion, où estant accouru l'épée à la main, il seconda le dernier* (Costar, Lett., II, 22); *je supplie tous ceux qui auront quelques objections à y (mes écrits) faire, de prendre la peine de les envoyer à mon libraire, par lequel en étant averti, je tâcherai d'y joindre ma réponse en même temps* (Desc., Méth., éd. Broch., 78); *Plus tu vaines la nature... Plus cette grâce abonde, et sème des mérites, Que moi-même honorant de mes douces visites, Je fais de jour en jour d'autant plus haut monter* (Corn., VIII, 544-5, Imit., III, v. 5877-5880).

2. Cf. *Elle monte en sa chambre, pour s'enfermer dans son cabinet, où estant, ses yeux, tandis qu'elle deplioit cette lettre, devancent par leurs larmes...* (Clytie, I, 83).

3. Cf. *Ce que luy estant accordé, il prend congé de sa Majesté* (Let. écr. de Tartarie, 40). *Ce qu'estant fait, vous la plierez en trois* (Dél. de la Camp., 33).

4. Je citerai cette phrase : *Ce que ven par Ricarede, il charge celle qui estoit encore entiere avec ses deux vaisseaux* (d'Audig., Six nouv., 16. Elle est calquée sur l'espagnol qui emploie *lequel* : *Lo qual visto por Ricardo... cargo sobre ella con sus dos navios*). Il est à remarquer qu'Oudin n'écarte pas entièrement *que* : « Qui ne se construit point immédiatement devant les participes passifs ou prétérits ; là on met *lequel* :

Dans les constructions A et B, *ce que* paraît préférable à Oudin ; pour lui *quoy faisant, quoy voyant* sont des tournures désormais peu en usage ; il faut dire *ce que faisant* (Gr., 134-5). Vaugelas avait ébauché une remarque, dans laquelle il acceptait cette tournure (II, 464). Puis elle lui parut sans doute aussi démodée que la première. C'est surtout en effet chez les burlesques qu'on trouve, autour de 1650, des phrases de ce goût : *Ce que voyant, Dame Vertu* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 29)¹.

2° LE RELATIF DÉPEND D'UN INFINITIF CONSTRUIT AVEC UNE PRÉPOSITION. — Ce tour est extrêmement rare, c'est une survivance du xvi^e siècle : *Que si elle desire une chose pour à laquelle arriver luy manquent les forces* (Camus, *Alcime*, 127)². On lit cependant encore dans les *Pensées* de Pascal (VII, 2, éd. Hav.) : *Et les esprits fins, ayant ainsi accoutumé à juger d'une seule vue, sont si étonnés quand on leur présente des propositions où ils ne comprennent rien, et où pour entrer il faut passer par des définitions et des principes si stériles, qu'ils n'ont point accoutumé de voir ainsi en détail, qu'ils s'en rebutent et s'en dégoûtent.*

3° LE RELATIF DÉPEND DU VERBE D'UNE PROPOSITION INTRODUITE PAR UNE CONJONCTION. — *Il est de certaines choses que depuis que nous les avons une fois sues nous les savons toute notre vie* (Malh., II, 55) ; *Ceux qui me connoissent icy me loïent d'avoir beaucoup d'amitié, de foy, de discretion et de probité. Toutes lesquelles choses si vous n'avez connuës en moy, vous y en devez au moins avoir vu les semences dès ma première jeunesse* (Voit., *Lett.*, CLXXV, éd. Roux, 347) ; *Mais il te reste encore à quitter bien des choses, Que si tu ne*

on apporta des lettres, lesquelles receûtes... Devant les participes en *ant* les deux peuvent se dire, mais lequel est meilleur : *On lui apporta ses lettres, lesquelles ayant veuës, ou : qu'ayant veuës* » (Gr., 126).

1. Voici d'autres exemples, de l'époque antérieure : *Ce qu'ayant découvert et connu par ce moyen la nature du mal... ils y appliquèrent tant d'antidotes* (d'Audig., *Six nouv.*, 35) ; *ce que les autres voyans et craignans d'estre arrestez* (Eff. *fact.*, V. H. L., IX, 300) ; *ce que cet oncle ayant sceu, indigné contre moy, il deffendit* (Mélante, I, 1, 64) ; *Le prestre fut prudent et se retira de la meslée doucement sans rien dire davantage. Ce que voyant un colporteur, il dit à l'espicier en riant : Vous avez donné le fait au prestoin* (Conf. *et mesc.*, V. H. L., V, 344) ; *Ce que Lycaspis ayant oÿ, sa brutalité ne lui permit point de répondre autrement qu'avec des injures* (Gomb., *Endim.*, 215).

2. Cf. *Celuy qui estoit la lumiere de ses yeux, et pour lequel posséder, il eust volontiers...* (Camus, *Iphigène*, I, 150) ; *si les animaux irraisonnables souffrent quelquefois, ce n'est que par quelque accident, pour lequel éviter la nature leur a desnié la prevoyance* (Mémoire véritable, V. H. L., VI, 23) ; *une roche, que pour lui servir seulement la nature avoit eslevée à la hauteur d'un siege* (Gomb., *Endim.*, 111) ; *Il s'en revint célébrer le jour natal de sa Drusilla, de laquelle après avoir dédié l'image, il la fit porter sur le chariot sacré* (Coeff., 312, Urb., o. c., 322).

me peux résigner tout à fait, Tu n'acquerras jamais ce que tu te proposes (Corn., VIII, 430, *Imit.*, v. 3489-91) ¹.

4^o LE RELATIF INTRODUIT UNE PROPOSITION DONT LE VERBE A LUI-MÊME POUR SUJET UN RELATIF A ANTÉCÉDENT DÉTERMINÉ OU NON. — *J'y trouve aussi des figures, desquelles ceux qui nous défendent l'usage... ne sont pas savants en la lecture des anciens* (Malh., II, 485); *lesquelles qui voudroit coucher sur le papier, ce seroit peine perduë* (Camus, *Divers.*, I, 147 r^o). Comparez Bossuet : *Une source de plaisirs réels, lesquels certes quiconque a goûtés, il ne peut presque plus goûter autre chose* (*Purif.*, 1662, 2^e part., éd. Lebarq, IV, 61), et Pascal : *Ainsi cela fait un cercle, d'où sont bienheureux ceux qui sortent* (*Pens.*, éd. Hav., VII, 16).

Vaugelas a blâmé une autre forme de construction du relatif. Sa remarque est entortillée et obscure, il ne cite point d'exemples, de sorte que l'Académie a pu dire qu'elle ne croyait pas qu'il y en eût. C'était jouer sur les mots. Au fond, Vaugelas s'en prenait aux longues périodes, qui recommençaient au moment où elle semblaient terminées. Elles reprenaient par un *qui*, et l'auteur, pour éviter tout reproche, coupait l'ensemble au moyen d'un point habilement placé avant le *qui*. Ce subterfuge changeait la forme extérieure par la ponctuation, mais non point la phrase (I, 166). Je laisserai de côté la question de ponctuation, pour apporter quelques exemples de phrases plus ou moins compliquées, où Vaugelas eût sans doute préféré qu'on s'abstint de lier une partie à l'autre par un relatif : *et demande au laquais en quelle posture il l'avoit treuvé, qui, se retenant par respect de nous le dire, nous fit assez cognoistre que...* (Théoph., II, 29) ²;

1. Cf. *Et attendit que la rielle fust venuë, a laquelle quand Aleippe fut sorti du lict, elle fil tant de menaces* (*Astrée*, 1615, I, 41 r^o et v^o); *Cela est plus a propos que ce que disent les Poëtes, auxquels si l'on accorderoit les choses qu'ils disent de leur siecle bien-heureux, ils s'estimeroient mal-heureux de vivre de la sorte* (Sorel, *Berg. extr.*, Rem., l. VI, t. III, 169); *où tandis qu'on estoit, un bruit confus s'éleva* (*Mélante*, l. II, 119); *Duquel lorsqu'on voudra rendre la braise esteinte, Il faudra le souffrir et nourrir par contrainte* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 89, 21); *Ce fut en cette occasion qu'on vit éclater ces miracles du peuple romain, desquels si les annales n'avoient conservé la memoire, on se figureroit que ce seroient des fables* (Coeff., Urb., o. c., 322); *de grandes richesses qui servoient comme de dépouilles et d'ornement à cet imaginaire triomphe, auquel afin qu'il ne manquât rien, son chariot fut suivi par un jeune prince du sang des Arsacides* (*Id.*, 315, id., 322); *il ne reste plus, Sire, a vos sujets que leurs ames, lesquelles si elles eussent esté venales, il y a long-temps qu'on les auroit mises à l'encant* (*Har. d'Omer Talon*, 1648, *Théât. d'Éloq.*, 81); *Dieu peut tout, hormis les choses, lesquelles s'il les pouvoit, il ne seroit pas tout-puissant* (*Pasc.*, *Pens.*, éd. Mol., I, 247); *Et les visions de tous les prophetes seront à vostre egard comme un livre scellé, lequel si on donne à un homme savant, ... il repondra* (*Id.*, *ib.*, I, 229); *Qu'il estoit d'une mauvaise femme comme d'un cheval vicieux, où lorsqu'on est acou tumé, tous les autres semblent bons* (Perrot d'AbI., *Apoph.*, 337).

2. Comparez: *je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poëte, où j'avais tout loisir de m'entretenir de mes pensées. Entre lesquelles l'une des premières fut...* (*Desc.*, *Méth.*, éd. Broch., 26).

Nous aurons toujours deux moyens très certains pour reconnaître qu'elles (ces machines) ne seroient point pour cela de vrais hommes ; dont le premier est que jamais elles ne pourraient user de paroles (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 63) ; *Un d'eux (des aumôniers du Roi), fort habille homme, usant n'agueres du mot d'humiliation... sceut qu'elles (les Dames de la Cour) s'en estomaquoient : dont il se soucia moins que si elles eussent fait caprioles pour resjouïr le cerveau des passans* (M^{lle} de Gourn., O., 594) ¹.

CONSTRUCTIONS RELATIVES ET CONJONCTIONNELLES. — Vaugelas trouve de la rudesse aux constructions si chères au moyen français telles que : *les ennemis qu'il sçavoit qui avoient passé la riviere* (Voir tome I, 345, et II, 428). Il ne voudrait jamais s'en servir (I, 187). Les exemples en sont encore fort nombreux : *il m'a semblé que mon pere, qu'il y a desja long temps qui est mort* (*Astrée*, 1614, II, 67) ; *touchant la Sage-femme que le roi désiroit qui accouchast la Royne* (*Six couches de M. de Méd.*, 65) ². La réprobation de Vaugelas ne fit pas disparaître ces phrases ; mais après lui, d'autres grammairiens renouveleront l'attaque avec plus de succès ³.

PLACE DU PRONOM RELATIF. — Malherbe a plusieurs fois censuré des phrases où un pronom relatif se trouve éloigné de son antécédent : *Liez ses mains de chaînes fortes, Las ! qui m'ont volé ma raison* (IV, 285) ; *Roland regarde tout, qui a l'âme saisie* (IV, 400 ; cf. *Doctr.*, 401). Il a lui-même fait la « faute », mais on ne la retrouve plus dans ses vers à partir de 1609. Vaugelas en avait fait une remarque, qui semble l'écho d'une discussion académique sur une

1. On peut traduire par *chose dont* ; l'exemple est douteux. Ne pas confondre avec les cas où *dont* = *donc*.

On voit aussi disparaître, mais fort lentement, la vieille tournure : *un procez... la perte duquel elle redoutoit fort* (*Caq. de l'Acc.*, 186). Mais c'est là une simple interversion des termes, on dit désormais : *duquel elle redoutoit fort la perte* ; cf. p. 505, n. 1.

2. Cf. *A celles que vous verrez qui n'en produisent que petites* (*Jard. fr.*, 146-147) ; *Les Limats à coquille seront facilement pris derriere les feuilles les plus proches des Fructs, que vous verrez qu'ils auront mangés pendant la nuit* (*ib.*, 88) ; *j'ay pris cet habit qu'il y avoit longtemps que je souhaitois* (Sorcel, *Berg. extr.*, l. I, t. I, 6 ; cf. l. II, t. I, 81 ; t. III, *Rem.*, 24) ; Quant à Clarice, qu'il y a quatre ans que je sers (*Mélante*, l. I, 64) ; *cette question avoit esté dccidée en l'élection de Trajan, qu'on ne pouvoit douter qui n'eût esté donné et établi de Dieu à l'Empire* (*Let. de Phyll.*, II^e part., 409) ; *les effets de sa conduite sont eslongnez de cette sagesse admirable, que l'on croit qu'elle possède si parfaitement* (*Cél. et Maril.*, 19) ; *m'expliquer les endroits, que vous avez jugé qui seroient obscurs* (*Costl.*, *Lett.*, II, 405) ; *celui qu'on ne veut pas qui vive* (*Rotr.*, I, 156, *La Bag. de l'Oubli*, V, 1 ; cf. II, 384, *Bel. Alphrède*, III, 3) ; *le chemin que je juge qu'on doit suivre pour parvenir à l'amour de Dieu* (Desc., éd. Cous., X, 11 ; cf. *ib.*, 22) ; *pour servir devant des personnes que l'on doute qu'ils ne les cognoistront pas, on leur laisse une aisle sans plumer* (*Dél. de la Camp.*, 230).

3. Cf. cette phrase, qui est d'un type plus rare : *Jamais donc je ne redouterai ni ne refuirai ces choses-la, que je ne sçai pas au vrai si elles sont bonnes ou non* (*Let. de Phyll.*, II^e part., 630-631).

phrase de son Quinte-Curce : *Mais les destinées de l'Empire Macedonien approchoient, qui avoient resolu sa ruine* (II, 401). Le verbe *approchoient*, suivant l'Académie, interrompait la liaison, tandis que les génitifs interposés ne nuisaient pas. Cette séparation était toute courante alors : *M^{me} la marquise de Verneuil est en cette ville, qui, depuis peu de jours, a reçu de notables gratifications du Roi* (Malh., III, 52) ; *Semblable privauté ne m'obligeroit pas Qui n'auroit tant coûté de soucis et de pas* (Mairet, *Sylv.*, p. 95, v. 1211-12)¹.

Comme l'observation de Vaugelas ne parut que plus tard, on trouvera cette construction chez tous les classiques : *Il disoit... Qu'un Medecin ne valoit rien qui estoit trop doux aux malades* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 356). La phrase est même heureuse, parce que la relative y est isolée, et prend bien son rôle, *qui* y équivaut à *alors que, quand, si il...* Il en est ainsi dans la plupart des phrases que j'ai citées, et on regrette que les exigences syntaxiques soient devenues si rigoureuses. Que le *qui* introduisant le simple déterminatif fût dans le voisinage immédiat de son antécédent, bien, mais il n'en allait pas de même quand la phrase relative contenait en réalité une idée nouvelle, qui aurait pu s'exprimer dans une proposition coordonnée ou subordonnée.

Il y a de nombreux exemples de séparation par d'autres mots : *les fables font imaginer plusieurs événements comme possibles qui ne le sont point* (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 23) ; *considerant combien il peut y avoir de diverses opinions touchant une même matière, qui soient soutenues par des gens doctes* (Id. *ib.*, 24).

Les Remarques inédites de Vaugelas renferment sur la construction du relatif et de son antécédent une note de première importance. La voici en gros : *Qui* se doit toujours rapporter au plus proche substantif qui le précède, de sorte que ceux qui le réfèrent à un autre substantif plus éloigné, comme font souvent la plupart de ceux qui ne savent pas écrire avec netteté, commettent une des plus grandes fautes que l'on sauroit faire en écrivant (II, 440). La suite de la remarque la développe d'une façon qui n'est pas irréprochable. L'important, c'est que le principe était posé : éviter les équivoques qui pouvaient naître de cette construction. Elles étaient fort communes : *Elle avoit eu en Ecosse pour compagnon de nourriture et d'enfance un jeune Prince fils du duc de Gueldres, oncle*

1. Cf. *Ma colique me reprit, à laquelle je ne songeois plus* (Voit., *Let.*, éd. Uz., I, 75) ; *Dieu est fidele, dit le sacré texte, qui ne permet point que nous soions essayez par dessus nostre puissance* (Cam., *Iphigène*, I, 136). Vaugelas écrit ainsi plusieurs fois dans les Remarques : *tous nos meilleurs Autheurs s'en servent, qui me doivent oster tout scrupule* (I, 187).

maternel de la Royne qui l'avoit emmené en France pour luy faire voir la Cour du Roy son mary (Nervèze, *Am. div.*, II, 4 r^o) ; à Orléans, où la Royne se trouve au contentement de Liris, qui ne voyoit sa maistresse qu'à la Cour, qui y séjourna jusques à ce que le malheur qui germoit en France... (Id., *ib.*, 9 v^o)¹.

PRONOMS INTERROGATIFS

DISTINCTION DE *QUI* ET DE *QUEL*. — Maupas ne marquait encore qu'une différence, c'est que *qui* ne pouvait jamais avoir auprès de lui un substantif devant le verbe, tandis que *quel* le pouvait, « se delectant dans l'accointance du substantif », tout en se construisant également bien seul devant le verbe : *Quel homme est-ce ? Quel est cet homme ?* (159-160). L'édition de 1638 précise même davantage : On peut dire : *Qui est l'ennuy ou quel est l'ennuy qui vous tourmente ?* *Advisez qui est le respect ou quel est le respect qui me tient* (152). C'est la théorie du vieil usage dont on rencontre encore fréquemment la trace².

Mais bientôt l'usage change, et Oudin nous avertit de ne point nous servir de *qui* « si ce n'est quand le propos se rapporte à une personne, comme *qui est le badin qui dit le contraire, qui est l'honneste homme qui me donnera du vin ?* Toutefois, « en ces dernières phrases, *quel* n'a pas tant de grace, parce qu'il n'est pas nécessaire d'y spécifier une double qualité » (*Gr.*, 134).

Qui ainsi employé est commun au début du siècle : *Qui sera le Roy de si peu de courage qui te laissera commander ?* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 31 v^o). On le retrouve bien plus tard : *Ayant demandé à un petit Grammairien... Qui estoit le pere de Pelee, L'autre luy repartit : Qui est le tien ?* (Perrot d'Abl., *Apophth.*, 49) ; *Un Cynique luy disant... Qui*

1. Cf. *La mort de madame Aubry, laquelle, sans mentir, a esté assez grande pour achever de m'accabler* (Voit., *Let.*, éd. Uz., I, 217) ; *Je voudrais bien, avecque la demission de mon neveu que je vous envoie* (Id., *ib.*, II, 177) ; *je te veux donner un Diamant qui vaut dix mil escus que la Royne d'Escosse me donna lorsqu'elle espousa le Roy de France* (Nervèze, *Am. div.*, II, 63 v^o) ; à cent pas de là, trouve un page qui l'attendoit avec un bon cheval. Il monte dessus, apres l'avoir recompensé de sa peine, et en partant, le prie de baiser les mains de sa part à sa Maistresse (Clytie, I, 381) ; *Son mary avoit eu sujet de revenir de la guerre, ayant eu les jambes cassées, où il faisoit assez bien ses affaires* (Caq. de l'Acc., 95).

2. Au xvi^e siècle : *Je suis bien aise, repliqua quelqu'un, de sçavoir qui sont les meilleures eaux* (Boueh., *Ser.*, I, 2, t. I, p. 72). Cf. au xvii^e : *Qui bailla le consulat au fils de Cicéron, que la mémoire de son père ?* (Malh., II, 121) ; *A qui se réfère entretenu ?* (Id., IV, 270) ; *Mais qui mouvoit ce prince au retour hazardoux ? Un violent amour* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 214, 12-13) ; *Tâche à la consoler. Va donc : qui te retient ?* (Corn., III, 567, *Pol.*, v. 1717 ; cf. IV, 163, *Ment.*, v. 471) ; *Qui l'afflige, berger ?* (Rotrou, II, 596, *Fil.*, V, 2).

sont les malheureux qui aiment les parfums (Id., *ib.*, 351). Ce sera à l'époque suivante de régler l'emploi de *qui* et de *quel*.

QUEL ET LEQUEL. Je trouve dans l'Anonyme de 1657 la distinction moderne entre *quel* et *lequel*¹. On lit encore dans Corneille : *Quels de vos diamants me faut-il lui porter ?* (IV, 319, *S. du Ment.*, v. 558). Mais l'Anonyme veut que *lequel* soit « réservé pour faire partition ou election entre plusieurs : *Lequel des deux l'emportera ?* » (61)².

Ce que j'ai dit du développement de *où* relatif s'applique aussi bien à *où* interrogatif, et on peut citer des exemples de l'un correspondant à ceux que j'ai donnés de l'autre : *Hélas, où pensois tu ?* (Racan, I, 100); *Ne m'apprendrez vous point où vont ses sentiments ?* (Corn., VI, 412, *Sert.*, v. 1164); *Si jamais je puis voir par où n'en point douter* (Id., *ib.*, 643, *Oth.*, v. 1535); *Apprenez qu'il conspire Et par où sa vengeance espère y réussir* (Id., VII, 52, *Agés.*, v. 1094-1095).

PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS

QUELQUE ET QUEL. Bien que *quelque* eût depuis longtemps soudé ses deux éléments, c'était, dit Vaugelas, une faute familière à toutes les provinces « qui sont delà Loire » de dire : *quel* mérite que l'on ait, au lieu de *quelque* mérite que l'on ait (I, 231); il n'y a que dans le cas où *quelque* serait suivi immédiatement d'un *que*, qu'il faut se contenter de *quel* : *quelle que puisse estre la cause de sa disgrâce* (Cf. l'Anon. de 1657, 61, et La Mothe le Vayer, II, 638)³.

Les exemples de *quel* sont encore très nombreux : *En quel lieu du monde où ils puissent se cacher, la fortune les treuve* (d'Urfé, *Ep. mor.*, l. I, 39 v°); *Il faut que je lui parle, à quel prix que ce soit* (Scarr., *Jod. duel.*, a. V, sc. 5); *Quoyqu'un malheur soit grand, a quel point qu'il se monte* (Ant. Corn., 79); *à quel prix que ce soit* (Dub. Mont., *Fo.*, 20). Molière en a fait plusieurs fois usage (III, 92, *Fâch.*, v. 762; VI, 592, *G. Dand.*, III, 7).

PRONOMS EN FORMATION. — *Personne* a encore une syntaxe hésitante, parce qu'il est à la fois substantif et pronom. Pour Vaugelas, qui considère la chose comme incontestable, quand *personne* est substantif et

1. Au xvi^e siècle, on les confond encore : *Cheminant bien avant parmi la troupe epress De vos belles vertus, quelle dois-je toucher ?* (Am. Jamyn, I, 47).

2. Quand il ne s'agit pas de distinguer entre plusieurs objets, *quel* est tout à fait courant : *C'est une foible ruse. J'en songeois une. — Et quelle ? — Elle n'iroit pas bien* (Mol., I, 110, *Et.*, v. 81. Cf. Livet, *Lex.*, I, 49-50).

3. Maupas admettait *quels qu'ils soient* ou *quels soient-ils* (183).

qu'il signifie l'homme et la femme tout ensemble, il est du féminin : *j'ai vu la personne que vous savez*. Toutefois à la fin de la même remarque il justifie par une syllepse le masculin dans cette phrase de Malherbe : *j'ay eu cette consolation en mes ennuis, qu'une infinité de personnes qualifiées ont pris la peine de me tesmoigner le desplaisir qu'ils en ont eu* (I, 60). Dupleix ne peut pas accepter qu'on excuse ce « sale soloeccisme » (*Lib.*, 436). Il était cependant bien dans la langue : *Cette personne que vous m'avez fait si petit est un des plus grands hommes de France* (Voit., *Lett.*, XXX, éd. Uz., I, 97); *Bien que j'aie souvent expliqué quelques unes de mes opinions à des personnes de très bon esprit, et qui, pendant que je leur parlais, semblaient les entendre fort distinctement, toutefois lorsqu'ils les ont redites, j'ai remarqué qu'ils les ont changées presque toujours...* (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 74) ¹.

C'est bien par là que *personne* est devenu pronom de genre masculin. Vaugelas prescrit en ce cas de le traiter comme tel : Quand *personne* signifie « ce que les vieux Gaulois disoient *nully* », il est du genre masculin : *personne n'est venu*. Mais des réserves lui paraissent nécessaires : Quand on s'adresse à une femme, on dit : *je ne vois personne si heureuse que vous*, parce que l'accord se fait avec l'idée de femme ; il vaut toutefois mieux tourner autrement (I, 59). L'Anonyme de 1637 imiterait cette prudence (66). Vaugelas avait dû rencontrer le féminin dans Coeffeteau, où il est souvent : *Il ne se trouva personne qui ne fust touchée. Il n'y eut personne si hardie d'entreprendre* (Urb., *Coef.*, 311). Seulement le sens logique de Vaugelas se révoltait contre cet archaïsme.

Quelque chose est un peu dans le même cas que *personne*. On hésite et à faire l'accord avec *chose*, et à considérer l'ensemble comme un pronom neutre. Vaugelas est pour le neutre (I, 354), La Mothe serait pour la liberté, Dupleix discute aussi (*Lib.*, 513) ; la règle ne se fera que plus tard. Il résulte de cet échange d'observations que dès lors le sens est à peu près celui du juxtaposé moderne. Toutefois les exemples de l'accord avec *chose* sont encore les plus nombreux : *S'il y a quelque chose qui s'appelle science, qui merite d'estre estimée et recherchée...* (Racan, I, 245) ².

1. Cf. *Il y a des apoticairez et des chirurgiens qui... font volontiers accroire aux personnes qu'ils sont malades* (d'Ouville, *Cotes*, I, 160) ; *une personne de condition ayant donné chez luy le bal et la comedie* (Id., *ib.*, II, 291) ; *Deux personnes s'y arrêlent pour parler et quelquefois il faut présumer qu'ils marchent...* (Corn., III, 99, *Ex. du Cid* ; cf. p. 100).

2. Cf. *Je ne fais point difficulté de parler, quand j'ai dans la bouche quelque chose meilleure que le silence* (Balz., 1665, I, 72).

Cependant : *si dans mon palais Quelque chose avoit pu mériter vos souhaits, Le choix qu'en auroit fait cette valeur extrême Lui donneroit un prix qu'il n'a pas de lui-même* (Corn., VI, 274, *Tois.*, v. 459-62) ¹.

DISTINCTION DES ADJECTIFS ET DES ADVERBES

MÊME. — Malherbe distingue *même sur vous*, et *sur vous même*, qui ne sont pas équivalents (IV, 375). Néanmoins on ne peut rien conclure de net de cette remarque, trop peu explicite.

Il y a lieu d'observer à ce propos que *même* placé après un substantif peut parfois marquer l'identité : *sans être rivaux nous aimons en lieu même* (Corn., II, 290, *Pl. Roy.*, v. 1287) ². Mais c'est là une licence assez rare. Tout au contraire, il est très fréquent de rencontrer *même* avant le substantif dans le sens de *en personne* : *Sais-tu que ce veillard fut la même vertu?* (Corn., III, 128, *Cid*, v. 399) ³.

QUELQUE. — La distinction entre adverbes et adjectifs s'étend aussi à *quelque*. Vaugelas (II, 56) soutient qu'il faut écrire *quelque riches qu'ils soient*, parce que là *quelque* est adverbe, et signifie encore *que, quantumlibet*. La Mothe le Vayer critique, à son ordinaire (II, 640, éd. or., 57). Mais, ce qui est plus rare, l'Anonyme de 1657 contredit également : Amyot, Malherbe, Coeffeteau ⁴, Balzac, dit-il, écrivent en faisant l'accord ; en outre les gens qui parlent bien font sonner s devant voyelle (63). Voici des exemples du pluriel : *Les melons dont vous me faites fête, quelque bons qu'ils soient, ne valent pas ceux de l'Épargne* (Malh., IV, 15) ; *Les Grecz mêmes, quelques abondans qu'ils fussent en leur Langue, ont pourtant pris des Romains force bons motz* (Godard, *L. fr.*, 191) ; *les Loix... quelques injustes qu'elles peussent estre* (*Let. de Tart.*, 24) ; *Quelques si doux appas qui m'aient sollicitée* (Rotr., I, 216, *Cleag.*, III, 5) ; *quelques nouveaux nœuds dont ta main soit liée* (Id., I, 473, *H. C.*, III, 3) ⁵.

1. On trouve aussi dans Sorel (*Berg. extr.*, *Rem.*, I, III, III, 121) : *l'on ne s'en doit servir que pour parler de quelque chose qui est meslée parmi un autre*. Mais *meslée* étant au féminin, un pourrait être une faute pour *une* (cf. p. 439, note 1).

2. Un autre exemple se rencontre ailleurs : *Si d'aimer en lieu même on vous a vu l'audace* (VI, 622, *Oth.*, v. 1094). Voyez encore Scarron : *Car flottant et periclitant, N'est quasi qu'une chose même* (*Virg.*, II, 2).

3. Vaugelas (II, 340) accorde qu'on peut très bien dire *celui là est tout de mesme*, mais non *tout de mesme que l'autre*. C'est une faute qu'il a faite, mais qu'on doit éviter. « Vaine retractation », dit La Mothe le Vayer (II, 647, éd. or., 86).

4. M. l'abbé Urbain a montré (o. c., 313) que l'Anonyme avait raison en ce qui concerne Coeffeteau.

5. Cf. *Quelques malheureux que nous soyons* (*Mélanie*, I, 7) ; *Quel supplice... D'aimer... plus qu'eux ensemble, et n'oser de les feux* ; *Quelques ardents qu'ils soient, se promettre autant qu'eux* (Corn., VII, 400, *Pulch.*, v. 472).

Quelque, quand il avait le sens d'*environ*, suivait jusqu'au xvii^e siècle la même syntaxe que partout ailleurs, et s'il y avait lieu, il prenait la flexion du pluriel. Mais on pense bien que Vaugelas ne manqua point si belle occasion d'appliquer ses doctrines sur la distinction nécessaire des adverbes. *Quelque*, adverbe, devait rester invariable : *ils estoient quelque cinq cents hommes* (I, 55). Dupleix soutint l'ancienne manière (*Lib.*, 510), Bary déclara que l'argumentation de l'un comme de l'autre ne méritait pas d'être rapportée (*Rhét. fr.*, 242). Chevreau eût gardé volontiers *s*, qui était dans l'usage, préférant au reste se servir de *environ*, pour éviter la difficulté (*Œuv. mesl.* I, 459). Mais l'avis de Vaugelas l'emporta à l'Académie. Pendant la première moitié du siècle, c'est l'ancienne orthographe qu'on trouve partout¹.

DISTINCTION DES ADJECTIFS ET DES PRONOMS

CHAQUE. — J'ai expliqué (t. II, p. 320) comment *chaque* avait été tiré par analogie de *chacun*. *Chaque* est à *chacun* ce que *quelque*² est à *quelqu'un*. La diffusion en fut très rapide. Maupas admet encore que *chacun* « ne rejette pas l'accompagnement du substantif » (187), mais Malherbe en juge tout autrement : « je dirois *chaque jour*, *chaque fois* et non *chacun jour*; *chacun* se dit absolument et non avec un substantif » (IV, 431, *Doctr.*, 404. Cf. Vaugelas, *Rem. posth.*, II, 393). Des exemples de *chacun* adjectif se trouvent encore, mais il faut les considérer désormais comme des survivances.

QUI QUE QUEL QUE. — On essaie de classer les pronoms *qui que*, *quoi qui*, *quiqui*, *quel qui*, *quel que*. — Malherbe n'est pas fort net. Il a trouvé dans Desportes : *Mais quoi qui gagne l'avantage* (il s'agit de pensers qui se débattent dans la tête du poète); il observe : « Je dirois *quoi qui arrive*, et *quoi qui avienne*; non *quoi qui m'en prie*, *quoi qui m'en parle*, mais *qui que m'en prie* ou *qui que m'en parle* » (IV, 281). Nous employons aujourd'hui *qui que* comme attribut ou complément : *qui que ce soit*, *qui que vous soyez*, *qui que vous choisiez*. Mais Malherbe, comme on l'a remarqué, le voulait également

1. *Quelques vingt Turcs* (d'Audig., *Six nouv.*, 20); *quelques trois ou quatre jours* (Malh., III, 37); *Attendez, il y peut avoir quelques huit jours* (Corn., I, 299, *Clit.*, v. 399); *Quelques cinq ou six mois après que de sa sœur L'hyménée eût rendu mon frère possesseur* (Id., III, 289, *Hor.*, v. 169, var. 1641-56); *de l'autre part se sont trouvés quatre-vingts docteurs séculiers et quelques quarante moines mendiants* (Pasc., *Prov.*, Cologne, 1659, p. 2).

2. Prononcez *quelque*. Le vieux français avait aussi *auque*, *aucun*.

au sujet : *qui que m'en prie*. Il semble qu'il proposait une distinction analogue à celle dont nous avons parlé à propos des relatifs, suivant que leur antécédent désignait des personnes ou des choses¹.

Malherbe semble fidèlement suivre sa règle. Corneille la suit parfois : *Quoi qui s'offre à nos yeux, n'en ayez point d'effroi* (II, 446, III., v. 215). *Ma mort le préviendra, de qui que je l'obtienne* (III, 309, *Hor.*, v. 655).

Quoi que devait être réservé aux choses : *Quoy que puisse arriver* est encore dans Mairet (*Sylv.*, p. 16, v. 63)¹.

Entre *qui* et *quel*, il était bien difficile d'établir une différence, étant donné les confusions qu'on faisait quand ces deux mots étaient interrogatifs. Cependant on voit Corneille remplacer par *qui qui* un *quel que*. C'est dans ce vers : *Quel qu'il soit, même prix est acquis à sa peine* (III, 181, *Cid*, v. 1457, 1637-1664). Les éditions postérieures portent *Qui qu'il soit*.

Nous avons vu aussi que *quel et lequel* interrogatifs, ne se distinguent pas absolument ; il en est de même quand il sont indéfinis : *Car quelque dominage qui puisse arriver à quel que ce soit des deux partis* (d'Audig., *Six nouv.*, 114) ; *Que j'aurois, sans cela, de poulets à vous rendre ! — De quelle que ce soit garde toi bien d'en prendre* (Corn., II, 449, III., v. 286).

Corneille avait écrit dans le *Cid*, v. 819 : *Et quoi que mon amour ait sur moi de pouvoir*. L'Académie décida que ce n'était pas français, et qu'il fallait dire *quelque pouvoir*. On retrouve cependant l'expression dans *Tite et Bérénice* (VII, 207, v. 171) : *Quoi qu'on ait pour soi-même ou d'amour ou d'estime*. Elle est souvent ailleurs.

PRONOMS QUI PRENNENT UNE VALEUR NÉGATIVE

AUCUN. — J'ai déjà montré dans la morphologie que le pluriel *aucuns* survivait, et j'en ai donné des exemples. C'est ici le lieu de remarquer que ce mot n'a plus toujours le sens de *quelques uns*. Maupas (186) dit qu'il vaut *nonnulli, nonnullæ*. Mais Oudin préfère en ce sens *quelques-uns* et *quelques* (*Gr.*, 136) ; l'Anonyme de 1657 déclare que dans le peu d'emplois qu'il a « il sert mieux en négation », entendez en phrases négatives, comme le montre l'exemple : *je n'ai eu aucunes nouvelles* (65). Les exemples confirment cette théorie : *n'en*

1. L'exemple de La Bruyère qu'on cite de *qui que*, complément pour *quoi que* n'est pas probant : *il faudroit chercher... s'il n'y a point un principe qui les fait mouvoir* (les corps célestes) ; *qui que vous trouviez, je l'appelle Dieu* (II, 267). L'auteur a pu vouloir exprès employer *qui* pour indiquer que ce moteur ne pouvait être qu'une personne.

trouvant aucuns indices (Sorel, *l'Orph. de Chryss.*, 146) ; *Marilinde parmy toutes ces horreurs n'avoit aucunes pensées plus douces que celles de la mort* (*Cél. et Maril.*, 327) ; *Aucuns ordres ni soins n'ont pu le secourir* (Corn., IV, 94, *Pomp.*, v. 1631) ; *n'ayant... par bonheur, aucuns soins ni passions qui me troublassent* (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 26) ; *si on m'eût enseigné dès ma jeunesse toutes les vérités dont j'ai cherché depuis les démonstrations, et que je n'eusse eu aucune peine à les apprendre, je n'en aurais peut-être jamais su aucunes autres* (Id., *ib.*, 76, cf. 79) ; *Je vins nud sur la terre ; et durant mon séjour Je n'ay d'aucuns biens eu l'usage* (La Mesnard., *Po.*, 426 ; cf. 43).

Les exemples du sens positif sont rares : *Aucuns des combatans de part et d'autre, furent mis en prison* (*Le Cour. de nuict*, 60) ; *aucuns pilent et préparent ainsi la limaille de plomb* (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 244). A partir de 1650, on ne retrouvera *aucuns* ainsi employé que par archaïsme ou en burlesque : *Je n'ai point scû comment elle en fit le chemin. Aucuns ont dit sur un Roussin, Juguée entre deux grosses malles* (Sarr., *Dern. Œuv.*, I, 171. Cf. M^{lle} de Gourn., *O.*, 594).

Au singulier, *aucun* est traduit dans Nicot par *ullus, quisquam. non nullus, non nemo, aliquis*. Maupas accepte, mais trouve que le mot est mieux en négatif. Oudin se prononce dans le même sens (*Gr.*, 136) ¹. Il faut prendre bien garde aux exemples, car il suffit que l'idée négative y soit implicitement contenue, ou même que la phrase soit dubitative pour qu'*aucun* y paraisse. Ainsi : *J'en crains également l'une et l'autre fortune. Et le moyen aussi que j'en souhaite aucune?* (Corn., V, 450, *D. Sanche*, v. 762. La phrase est interrogative et l'idée est qu'il n'y a pas moyen d'en souhaiter une) ².

RIEN. — Suivant une doctrine appliquée aussi à *jamais, guère* et *nul* par Maupas, ce mot est « en propos négatif, interrogatif et dubitatif » l'équivalent de *ullus*. Mais « servant d'attribut... il vaut *nihil*. *Cela est moins que rien, Vous faites grand cas de rien. On vous contente de rien.* Ou bien en propos négatif, en y adjoutant l'expletive *pas* : *Cela n'est pas rien. Ce n'est pas moins que rien. Rien n'est pas suffisant, il ne se contente pas de rien* » (358-359). Mais Oudin donne une règle absolument contraire : *pas* et *rien* ne se doivent jamais construire ensemble ; car on ne dit pas proprement,

1. Malherbe semble avoir admis que *aucun* était négatif, quand il a corrigé *un seul sentier n'est clos à la vertu en aucun sentier* ; toutefois si *aucun* était meilleur qu'un sentier, « il n'était pas trop bon » (*Doctr.*, 403).

2. A noter qu'on trouve *pas* avec *aucun* : *Aussi n'en dois-je pas aucun fruit recevoir* (Mairet, *Sylv.*, p. 159, v. 2196).

cela n'est pas rien. Toutefois il admet les constructions : *je ne me contente pas de rien, ce ne peut pas être moins que rien*, où *pas* et *rien* sont séparés par une particule (*Gr.*, 170). Vaugelas est formel, et défend que l'on mette *pas* devant *rien*, car *rien* est assez négatif par lui-même, sans y ajouter *pas* ou *point* (II, 127). De là la fameuse règle à laquelle Molière fait allusion : *De pas mis avec rien tu fais la récidive, Et c'est, comme on l'a dit, trop d'une négative* (*Mol.*, IX, 97, *Fem. sav.*, v. 483-84).

Des exemples de *pas* avec *rien* se trouvent : *on ne peut pas rien raconter avec plus d'agrément que vous nous avez récité cette aventure* (*Segrais, Nouv. franç.*, 6^e nouv., 122) ¹.

Les endroits où on peut traduire *rien* par *quelque chose* abondent, mais dans des phrases où il y a doute, interrogation, négation. Jamais on ne dira : *j'ai vu rien qui m'ait plu*, mais : *il n'y a bien souvent que deux qui en sachent rien* (*Malh.*, II, 60. L'auteur eût-il mis *rien* avec le verbe *savent* à l'indicatif ?). De même : *la pluralité des voix n'est pas une preuve qui vaille rien pour les vérités un peu malaisées à découvrir* (*Desc., Méth.*, éd. Broch., 31). Ou encore avec un *si* : *Si parmi tant de gloire et de contentement Rien te fâche là-bas, c'est l'ennui seulement* (*Malh.*, I, 309). Dans une interrogation : *Qu'en dites-vous, madame, est-il rien plus aisé?* (*d'Ouv.*, *L'Espr. follet*, II, 3).

NE RIEN QUE. — *Ne... que* était souvent accompagné de *rien* : *vous ne faites rien que causer*, comme on dit aujourd'hui encore dans la langue populaire. Vaugelas y trouvait à redire, au moins dans un cas particulier ; *rien* lui paraissait superflu dans *je ne sçay rien que ce que vous m'avez appris* (II, 386). Mais il garda cette remarque fort discutable par devers lui, de sorte que le tour se rencontre chez les classiques. Molière l'a employé vingt fois (VI, 397, *Amph.*, v. 721 ; VIII, 149, *Bourg. Gentilh.*, III, 14 ; cf., *Livet, Lex. Mol.*, III, 336) ; il est familier aussi à Corneille : *Je viens pour adorer la divine beauté Dont le soleil n'est rien qu'une foible peinture* (X, 83, *Poés. div.*, v. 4-5).

Une autre remarque de Vaugelas, publiée celle-là, procède de la même idée. Il sent bien qu'il y a des endroits où « pour exagérer », il faut dire *rien autre chose* et non *rien* tout seul. Mais il s'est laissé persuader que dans les phrases ordinaires *rien* suffit, malgré l'exemple d'excellents auteurs, et il déclare *rien autre chose* bas. C'est aussi l'avis de Patru (*Vaug.*, I, 437-8).

1. Cf. avec *guère* : *Non guere loing d'icy* (*Mairet, Sytv.*, p. 38, v. 387) ; *elles n'en reviennent pas gueres plus riches* (*Let. de Phyll.*, I^e part., 158-159).

RIEN DE

Au xvi^e siècle, on trouvait déjà de entre les mots *rien*, *quelque chose*, et les adjectifs ou adverbes construits avec eux. Mais l'usage était encore flottant. Malherbe critique Desportes d'avoir écrit *rien mieux* (*Doctr.*, 475). Et Vaugelas en avait fait une remarque où il reprenait *rien mauvais*, *rien bon* (II, 400). S'il ne la publia pas du moins il condamna l'expression *il n'y a rien tel*, que Patru jugeait tout à fait équivalente à *il n'y a rien de tel* (I, 443). Les exemples où manque *de* sont encore très nombreux : *on ne voit ici rien gravé* (Malh., I, 206) ; *Il n'est rien si facile* (Montchr., *Trag.*, 120, *La Cart.*, a. I) ; *tu apprendras d'eux... qu'il n'y a rien plus scandaleux* (*Fleurs de l'élog. fr.*, 23 v^o) ; *A qui venge son père il n'est rien impossible* (Corn., III, 129, *Cid*, v. 417) ; *il n'y a rien meilleur que de courir au devant* (*Caq. de l'Acc.*, 97) ; *Il n'est rien impossible à mon amour extresme* (*Coif. à la mode*, 26).

Mais *de* est fréquent : *Dont l'œil se paist de meurtre et n'a rien de plus cher* (Montchr., *Trag.*, 93, *La Reine d'Éc.*, a. III) ; *Nous n'avon rien d'humain plus grand que le courage* (Id., *ib.*) ; *Se peut-il rien voir de plus auguste et de plus triomphant, rien de plus magnanime que notre prince ?* (*Notable rencontre*, 1622, V. H. L., VIII, 331).

CHAPITRE VI

LE VERBE.

I. VERBES IMPERSONNELS

J'ai eu l'occasion de marquer la décadence de certains verbes impersonnels : *il conste, il grieve, il poise, il chault, il deult, il pert* sont déclarés vieux par Oudin (*Gr.*, 248), ainsi que *il sourd, il appert* (*ib.*, 247). La *Requête des Dictionnaires* raille *il ne m'en chaut*¹.

Oudin distingue deux sortes d'impersonnels : 1^o les verbes qui n'ont jamais d'autre construction², 2^o ceux qui accidentellement prennent la forme impersonnelle. Parmi ceux-ci se trouvent des « verbes à forme active », auxquels on prépose *il*. A côté de ceux qui sont bien connus : *il m'arrive, il me couste, il est...*, je signalerai qu'Oudin conserve *il chet, il desplaist, il duit, il ennuye, il eschet, il fasche, il souvient*, tout en reconnaissant qu'on dit aussi *je me desplais, je m'ennuye, je me fasche, je me souviens* (*Gr.*, 247-254). Ces tours vivent encore en effet dans la langue du temps, comme le prouvent les exemples³. Oudin a le tort de présenter sa liste de verbes qui peuvent devenir impersonnels comme fermée. La construction impersonnelle est possible avec bien d'autres verbes : *Dieu, pour les rafraîchir après leurs longues courses, Voulut que des rochers il distillast des sources* (Racan, II, 278) ; *il ne nous luit pas de quelque endroit que ce soit un rayon de bonne fortune* (Voit., *Lett.*, LXXIV, éd. Uz., I, 233)⁴.

1. Maupas disait déjà de *chaloir* qu'il convenait mieux « en propos négatifs » (259). Il ne citait plus *il loist, il loisoit*, que comme appartenant aux livres coutumiers (267).

2. Personne, je pense, n'avait marqué, comme il le fait, que les verbes de cette catégorie ne peuvent recevoir aucun sujet (*Gr.*, 157).

3. *Chacun s'en est allé; il m'ennuye aussi bien qu'aux autres* (d'Ouv., *Cont.*, II, 88); *Il m'ennuyra de ne pas le voir; mais je ne veux pas le contraindre* (Segrais, *Nouv. fr.*, 4^e nouv., 18); *il lui faschoit de ce que l'on parloit d'Advocats escoutans et promeneurs, et de plaidans et de consultants, mais que l'on ne faisoit point mention d'avocats beuvans, et mangeans* (Sorel, *Polyand.*, I, 317-318). Ce verbe impersonnel est partout, on trouve cependant aussi, et fréquemment, la forme personnelle : *je me fâche de voir que l'on se met en des petits lieux où il n'y a quasi point d'assistance spirituelle* (S^r Chant., *Lett.*, LXXXII, 115).

4. Il faut remarquer ici qu'Oudin fait entrer au nombre des phrases impersonnelles des locutions où le sujet est un nom : *le sang me boult, le visage me bruste, le cœur me fault, me saigne, la teste me fend, la chair me cuit, la peau me demange, la gorge me gaigne, les mains me gellent, le fondement m'eschappe* (*Gr.*, 254).

Oudin sacrifie le vieux tour que Maupas gardait encore : *De nostre temps sont advenuës choses memorables* ; car « avec le passif il convient que le sujet soit devant, et mieux vaut employer un impersonnel : *il est advenu des choses* » (Gr., 239).

VERBES IMPERSONNELS QUI SE FORMENT AVEC SE. — Maupas avait observé que la forme pronominale donnait à la langue la faculté de former un impersonnel passif : « *Il se seme plusieurs fauces nouvelles par le monde* » et il ajoute : « à mon advis, tous verbes actifs peuvent estre employez en ceste maniere qui suit la phrase italiéne. Et de fait ils sont ordinairement suivis d'un accusatif ou nominatif (qui est tout un) singulier ou pluriel, comme : *il se trouve des gens de bien partout* ». On remarquera que cet excellent grammairien voit déjà combien il est vain d'essayer de ramener la construction impersonnelle à la construction ordinaire. Il n'éprouve pas le besoin de trouver partout « le sujet logique » (267). Oudin s'est embrouillé ici, il est très obscur (Gr., 248) ¹.

IL EST, IL Y A. — Malherbe n'avait pas donné son avis ². Mais Maupas fait une distinction. Il déclare que *il est* convient aussi bien que *il y a*, « en choses considerées par multitude ou paucité materielle sujette à creüé et diminution, et toutefois non limitée en termes expres de nombre, mais seulement en general par *Peu, Beaucoup, Assez, Guerés*, etc. ; *il est trop de faineans par le monde. Il est bien du vin ceste annee, il est grand annee de bleds*. On ne peut s'en servir en autres termes qui ne sont de substance materielle, comme : *il est un grand profit*... Ni aussi à declarer une distance de lieu ou de temps : *il est quinze lieüs d'icy à Orleans*. Il faut : *il ya* (287). On dit toutefois *il est heure, temps, saison, à propos de faire*..., *il est jour, huit, midi, une heure, deux, trois*, etc.... *il est tard, quel jour est-il ? il est lundi*, etc... » (288). Rien de plus dans Oudin, qui ne fait ici que copier « son autheur », sans le dire ³. Mais Vaugelas ne l'accepte pas ainsi. Quoique *il est* soit fort familier à M. de Malherbe, ce verbe est beaucoup moins bon pour *il y a* que *il n'est* pour *il n'y a* ; *il n'est* lui-même ne se dit du reste pour *il n'y a*

1. On trouve de nombreux exemples de cette construction : *Il ne se peut dire le grand concours qu'il y a à son sépulcre* (de Jésus-Christ) (S^t Chantal, Lett., CCI, 289 ; cf. CX, 148) ; *Il s'est demandé trois ou quatre combats* (Malh., III, 95) ; *Il se dit communément un propos* (Id., II, 135) ; *il s'en mange beaucoup* (Dél. de la Camp., 7 ; cf. 2) ; *il se fera de petites estincelles* (ib., 8).

2. Il se prononce simplement sur *quel besoin est-il*, qu'il préfère à *qu'est-il de besoin* (IV, 381).

3. Il marque cependant qu'on ne dit plus *il est soir* (Gr., 251).

que s'il est suivi de *point*, de *rien de*, ou de *que* : *il n'est point d'homme si stupide; il n'est rien de tel; il n'est que de servir Dieu* (II, 19-20).

La règle concernant l'hiatus devait faire survivre *il est* dans les vers. Mais on le trouve aussi en prose : *il est de certains fleuves qui rompent les vagues de la mer avec les torrents impetueux de leurs eaux* (Dub. Mont., *Ex. P.*, 17); *est-il de demon plus enragé que celui-là ?* (Id., *Ex.*, 5).

C'EST. — Cette expression a fait l'objet de remarques de Vaugelas, qui ont causé bien de l'ennui aux grammairiens ultérieurs. Suivant ces remarques, « *ce* se repete devant le verbe *estre*, quand la phrase a commencé par *ce qui*, ex. : *ce qui est de plus deplorable et de plus estrange en tout le cours de la vie humaine c'est que*; *est* peut se dire, mais *c'est* est plus élégant. Quand la phrase n'a pas commencé par *ce qui*, *est* tout seul est préférable : *La difficulté qu'on y pourroit apporter est que...* » (I, 412). Ce sera un sujet de discussion pour cinquante ans ¹. Ce qu'il y a lieu d'en retenir, c'est que Vaugelas juge *c'est* presque nécessaire.

Ce est également considéré par Vaugelas comme ayant « une merveilleuse grâce » dans une phrase telle que : *Les plus grands Capitaines de l'antiquité, ce furent Alexandre, Cesar, Hannibal* (I, 413-414); *furent* y serait incomparablement moins bon. La Mothe le Vayer conteste cette opinion (II, 640, éd. or., 55).

ACCORD DU VERBE EN NOMBRE

A) ACCORD DU VERBE AVEC PLUSIEURS SUJETS

Quand un verbe a plusieurs sujets au singulier, il doit être au pluriel, affirme Malherbe. Il faut dire : *Puisque ma servitude et ma foy vous offensent* (IV, 290; *Doctr.*, 422). La règle est la même dans une proposition relative où le relatif a plusieurs antécédents; on ne peut pas accorder avec le dernier seulement. Desportes avait écrit : *Car l'éternelle nuit ne couve point d'horreur, De tourments et de flame, De pleurs, de peurs, de morts, de remords, de sureur Qui ne loge en mon âme*. Malherbe décrète : Il faut dire *qui ne logent*, et

1. Il convient de se souvenir que la question de *c'est* avait été posée à l'Académie. Corneille avait écrit : *Et paroître à la Cour eût hasardé ma tête*. On observe : « Il falloit dire : *c'eût été hasarder ma tête*, car on ne peut faire un substantif de *paroître*, pour régir *eût hasardé* » (*Observ. sur le Cid*, IV, 3, Corn., XI, 496).

« répondre à cela, c'est faire le sot » (IV, 444). La forme était vive pour une règle si délicate. Cependant Vaugelas enchérit sur Malherbe, et posa des règles d'accord très strictes. Elles ne furent point acceptées toutes, mais je dois donner ici sa théorie, qui a servi de base à tant d'autres ; les prétendus raisonnements destinés à justifier tant de subtilités inutiles ont commencé à ce moment.

Les principes qui ont guidé Vaugelas ne peuvent être mis en harmonie, car lui-même, sans aucun doute, n'a jamais pris la peine de démêler s'il ne se contredisait pas complètement d'une règle à l'autre. Tantôt, en effet, il considère la forme extérieure de la phrase, examine les conjonctions qui unissent les sujets entre eux, tantôt il regarde au sens, et naturellement sa théorie se ressent de ces contradictions.

1° LES SUJETS SONT UNIS PAR *ET*. — Il faut examiner si les substantifs sont synonymes ou approchants. Si oui, le verbe sera au singulier : *sa clemence et sa douceur estoit incomparable, son ambition et sa vanité fut insupportable*. En cas contraire, il faudra le pluriel : *l'amour et la haine l'ont perdu* (I, 351). La Mothe le Vayer ne se range point à cet avis, et observe spirituellement ou bien que l'un des synonymes n'ajoute rien à l'autre, et alors il faut s'en abstenir, ou que le dernier est plus significatif, et alors il faut faire suivre ces synonymes d'un pluriel (II, 639, éd. or., 50).

On trouve, à la vérité, le singulier avec des « synonymes et approchants. » Malherbe le blâmait dans Desportes : *Quel martyre et quelle gêne est égale* (IV, 350). Cela ne l'empêchait point d'écrire lui-même : *D'un cœur où l'ire juste et la gloire commande* (I, 26) ; *Tenez un roi pour voleur et pour corsaire, quand il fait ce qu'un voleur et un corsaire fait* (II, 33) ; *Quand l'opulence et la félicité de celui qui vous a fait du bien ne vous laisseroit avoir moyen quelconque de vous revancher* (II, 198)¹. C'est au premier abord la justification de la règle de Vaugelas. Mais en réalité, on trouve aussi le singulier, quand les sujets ne peuvent pas être considérés comme synonymes ou approchants, à moins d'étendre démesurément le sens de ces mots. *La simplicité et le bon air qui peut...* (Segrais, *Nouv. fr.*, 4^e nouv., 253) ; *Il dit qu'Æneas et sa gent Ne valoit pas beaucoup d'argent* (Scarr., *Virg.*, II, 277).

1. Cf. *la joye et la gaillardise qui estoit en son visage, et en toutes ses actions, se changea en tristesse* (Astrée, 1615, I, 57^A) ; *afin que vostre meschanceté et impudence face reconnoistre vostre tort* (Duel signalé d'un franç. et d'un esp., V. II. L., IX, 49) ; *la hardiesse et la generosité d'une chose se reconnoit par la hautesse des entreprises* (Tabar., II, 81) ; *Le desordre et la douleur de la Comtesse ne se peut concevoir* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1^e nouv., 188).

On trouve d'autre part le pluriel quand les sujets sont synonymes et approchants : *ce soulèvement et cette esmutte generale sont apuyez sur les Declarations Royalles* (Dub. Mont., P. O., titre); *ceux que la conscience et l'honneur devoient mettre à l'abry* (Id., Al., 20).

A ce cas se rattache celui où un premier sujet serait suivi dans notre langue actuelle d'un pronom déterminatif et de son complément formant le deuxième sujet : *l'aventure du lion et celle de celui qui vouloit tuer le Tyran sont semblables*. Au xvii^e siècle, comme il a été observé plus haut (p. 497-498), *celle* n'est pas exprimé, le substantif n'est pas obligatoirement répété, et Vaugelas cite la phrase d'un « auteur célèbre » : *l'aventure du lion et de celui qui vouloit tuer le Tyran sont semblables*. Il lui paraît difficile d'admettre : *l'aventure... sont*, quoique les opinions soient partagées (I, 324). C'est peut-être de la sorte qu'on peut expliquer quelques exemples qu'on trouve de-ci delà : *Le succès de Dédale et d'Icare, en même dessein, furent différents* (Malh., IV, 254); *L'envie de se venger de son infidélité et de se rendre nécessaire au Cardinal la portèrent à...* (La Roch., II, 12). Il ne semble pas, en tout cas, qu'on ait affaire à cette construction dans la phrase suivante, où se trouve cependant le pluriel : *l'espérance qu'il concevoit... de son procédé civil et obligeant et de la douceur de son humeur, l'enflamoient merveilleusement* (Segrais, *Nouv. fr.*, 5^e nouv., 22)¹.

2^o LES SUJETS SONT SÉPARÉS PAR UNE PAUSE, DANS L'ÉCRITURE PAR UNE VIRGULE. — Corneille, comme tout le monde, met très souvent le singulier : *Sa bonté, son pouvoir, sa justice est immense* (III, §26, *Pol.*, v. 849); *Une larme, un soupir te percera le cœur* (II, 247, *Pl. roy.*, v. 468; jusqu'en 1660 le texte porte *perceront*; Vaugelas, à ma connaissance, n'a pas examiné le cas). Cette syntaxe est admise par tous.

1. Avec le pronom *l'un et l'autre*, on semble appliquer la règle de Vaugelas ou quelque chose d'analogue, et les exemples du temps montrent surtout le singulier : *du plaisir que le jeu donne quand l'un et l'autre (joueur) apporte du consentement à le faire durer* (Malh., II, 31); *Filage, à qui l'un et l'autre party estoit ennemy* (*Cél. et Maril.*, 318); *L'un et l'autre a du courage Et l'un et l'autre en enrage* (Brébeuf, *Lucain trav.*, 65); *L'un et l'autre fut adorable, L'un et l'autre, quand il vécut, Fut d'une valeur sans seconde; L'un et l'autre en son Lit mourut* (Scarr., Sur la mort de Guil. de Nassau, cf. *Œuv.*, I, 52); *l'une et l'autre ne laisse d'estre pretieux* (*La Preluense*, 147); *A d'autres qu'au marquis l'une et l'autre est promise* (Corn., V, 457, *D. Sanche*, v. 950; cf. : *L'un et l'autre de nous lui rendra ce qu'il doit, ib.*, v. 1252). Ici il y a cependant un « génitif » pluriel.

On comprend vraisemblablement *l'un comme l'autre*, et l'idée d'unité domine. Cependant Vaugelas lui-même accepte les deux nombres (I, 239).

3° LES SUJETS SONT LIÉS PAR *OU*. — Un « des plus célèbres auteurs ayant écrit : *Peut-estre qu'un jour ou la honte, ou l'occasion, ou l'exemple leur donneront un meilleur avis,* » Vaugelas a consulté autour de lui. Les uns, « à cause de la disjonctive », eussent voulu *donnera* ; d'autres « à cause de cette accumulation de choses » qui porte l'esprit au pluriel, étaient pour *donneront* ; les derniers acceptaient l'un ou l'autre. Vaugelas ne donne pas son avis personnel, mais il pose en règle que, s'il n'y avait que deux disjonctives, il faudrait de toute nécessité le singulier : *ou la douceur ou la force le fera* (I, 249). Patru n'accepte point cette règle, et il n'aimerait pas *donnera* dans le premier exemple ¹.

4° LES SUJETS SONT LIÉS PAR *NI*. — Aux yeux de Vaugelas, le pluriel et le singulier sont également bons : *ny la douceur ny la force n'y peut rien* ou bien *n'y peuvent rien* (I, 250) ².

CAS PARTICULIER. — C'est celui où il y a plusieurs sujets au pluriel, puis un sujet au singulier précédé de *tout*, et lié aux premiers par *et* ; suivant Vaugelas, qui s'en est fort préoccupé, la présence du mot collectif *tout*, qui « réduit les choses à l'unité », entraîne nécessairement le singulier du verbe : *tous ses honneurs, toutes ses richesses, et toute sa vertu s'esvanoïit* (II, 88). La Mothe le Vayer trouve que toute cette théorie est contre l'usage aussi bien que contre la raison, à ses yeux la phrase de Vaugelas serait un « parfait solécisme » ; il déclare n'avoir pas trouvé « un homme du mestier d'escrire et de bien parler qui n'ait rejetté cette elocution ». Il est persuadé que, si les femmes, que Vaugelas a consultées là-dessus, avaient été interrogées sept ou huit jours plus tard, elles eussent été d'un tout autre sentiment (II, 644, éd. or., 58). Dupleix n'accepte pas non plus la doctrine de Vaugelas.

Si dans les mêmes conditions les sujets, au lieu d'être liés par *et*, le sont par *mais*, ce mot « servant comme d'une barrière », le singulier est de règle, dit encore Vaugelas : ... *mais toute sa vertu s'esvanoïit* ³ (*ib.*).

1. L'usage est très indécis : *Tous ces exemples... font voir que la haine ou l'amour des peuples doivent estre la règle de la haine ou de l'amour des Roys* (Dub. Mont., *Ex.*, 11) ; *Estre chef d'un conseil... n'est-ce pas estre en estat de pouvoir inspirer tous les sentimens, ou que sa passion, ou que sa raison luy fera juger recevables* (Id., *Fr. M.*, 9).

2. Cf. *Sans jamais écouter ni pitié ni clémence Qui te parle pour eux* (Malh., I, 278, l'idée est unique) ; *Sans que ni vos respects, ni votre repentir Ni votre dignité vous en pût garantir* (Corn., IV, 66, *Pomp.*, v. 932 var. En 1660, *pût* est remplacé par *pussent*).

Si ni l'un ni l'autre n'ont réussi (Malh., II, 6) ; *Il n'y a ni fen ni chute qui puissent abaisser la vertu* (Id., II, 614).

3. Il faut prendre garde de confondre les exemples donnés ci-dessus § 1 avec

B) ACCORD AVEC UN COLLECTIF

Vaugelas pose ici encore des règles rigoureuses, et qui ne semblent point confirmées absolument par l'usage. Il remarque avec raison que « c'est une belle figure en toutes les langues, et en prose aussi bien qu'en vers, de reigler quelquefois la construction, non pas selon les mots qui signifient, mais selon les choses qui sont signifiées ». C'est fort bien, mais, malgré cela, il était hardi d'ajouter que : *j'en ay veu une infinité qui meurt* serait très mal dit (II, 244). On se demande aussi sur quoi il se fonde pour imposer le singulier avec *la plus grand'part*, pendant que *la pluspart* régit toujours le pluriel (I, 109) ¹.

Dans l'ensemble son observation demeure juste néanmoins. Un mot sujet est singulier, l'idée est celle du pluriel, le verbe se met à ce nombre : *je pensois que la Chambre des Comptes fussent les juges des comptables* (Caq. de l'Acc., 33. Ce n'est pas le génitif qui agit ici (voir au § suivant), les *Comptes* ne peuvent rien juger); à *celle fin que tout ce qui reste à faire en succèdent mieux, sa Majesté auroit donc voulu..* (Cerem. au Chast. de Bissestre, 1634, V. II. L., VII, 275).

C) ACCORD AVEC LE COMPLÈMENT D'UN COLLECTIF

Ici Vaugelas a inventé une doctrine : « le génitif » en certains cas donne la loi au verbe. Ainsi on dit : *une infinité de personnes ont pris la peine*, mais *une infinité de monde se jetta là dedans*. Pour la même raison, on dit : *la pluspart du monde fait, la pluspart des hommes font* » (I, 108 et suiv.). On ne voit pas laquelle des deux règles il eût demandé à Malherbe d'appliquer dans l'exemple suivant : *La plupart du monde, voire même de ceux qui font profession de sagesse, n'estiment pas... les biens que les Dieux nous ont faits* (Malh., II, 42).

À la vérité, le pluriel du verbe avec un « génitif » pluriel est commun : *Un tas de médisants... De frivoles soupçons nos courages étonnent* (Malh., I, 241); *Toute cette manière de gens se laissent tromper à l'apparence de leurs passe-temps fugitifs* (Id., II, 489) ².

ceux où en réalité on a affaire à des « vers rapportés » : *Saprudence et son bras découvrit leur amorce Et domta leur pouvoir* (Racan, II, 240); *prudence* est sujet de *domta*.

1. Il y a des exemples du singulier : *ou la pluspart se reposoit à cause du combat de la nuit* (Vér. des Fab., I. VI, 1, 509); *la plupart n'y alloit que pour voir les actions de Judas* (Chasse, 1622, V. II. L., III, 53).

2. On peut comparer des exemples comme les suivants : *Tout ce que vous voyez ici*

Mais il est des cas où le sens impose le singulier, et on le trouve, bien que Vaugelas ne fasse pas état de ces cas : *Ce petit nombre de conjurés se rendit maître du palais* (La Roch., I, 333).

Vaugelas étend sa règle à une phrase comme : *il n'y a sorte de soin qu'il n'ayt pris* (II, 262). Il y a des exemples conformes : *Cette sorte de différends... se doivent assoupir... d'eux-mêmes* (La Roch., III, 74). Mais en voici de contraires : *Quelle sorte d'ennuis fut jamais ressentie Egale au déplaisir dont j'ai l'esprit touché* (Malh., I, 129) ; *Toute sorte d'objets les touche également* (Id., I, 136).

Vaugelas applique sa règle au collectif *ce peu de*. Si le nom complément qui suit est pluriel, on mettra le pluriel, dans le cas contraire le singulier : *ce peu de mots ne sont que pour...* Toutefois, on met quelquefois le singulier : *ce peu d'exemples suffira*. Vaugelas n'a pas cherché pourquoi, il recommande seulement d'éviter cette façon d'écrire (II, 41).

Il semble qu'ailleurs Vaugelas se contredise, car il admet que, quand le collectif est un adverbe, on laisse le verbe (ici un participe) invariable. « On disputoit, rapporte-t-il, s'il falloit dire *le peu d'affection qu'il m'a tesmoigné* ou *qu'il m'a tesmoignée*. Vaugelas a consulté, et presque tout le monde a été d'avis de rapporter le participe à *le peu...* Il en est de même avec tous les adverbes de quantité *plus, moins, beaucoup, autant* ; on dit : *J'ay plus perdu de pistoles en un jour que vous n'en avez gagné en toute votre vie* (II, 100; cf. 102). La Mothe le Vayer juge qu'il est indifférent de dire *tesmoigné* ou *tesmoignée* (II, 642, éd. or., 64). Mais Patru est du même avis que Vaugelas, et considère que ce n'est pas une question¹. Vaugelas, en blâmant l'accord, semble ici en contradiction avec lui-même. Cependant, s'il admet que dans la phrase qu'il cite on ne fait pas l'accord avec le complément, il en donne plus loin une raison : le *que* ne peut avoir pour antécédent *affection*, qui est sans article. Et Th. Corneille expliquera que dans l'exemple où se trouve *gagné*, ce participe ne peut pas varier, car *que* n'est point relatif, et ne peut représenter *pistoles*. Nous avons donc vraiment affaire à un système cohérent, fondant l'accord, sans considération du sens, sur la relation avec le complément déterminatif.

La règle doit être appliquée également dans les phrases rela-

d'affligés jettent les yeux sur vous (Malh., II, 436, cf. id., II, 200) ; *Tout ce qu'il a de rois sembloient faits pour m'aimer* (Corn., VII, 318, *Psy.*, v. 791) ; *tout ce qui restoit de parens n'estoient pas gens si rudes que de leur deffendre de se voir* (Mélante, I, I, 61-2).

1. On trouve l'accord fait : *la seule consolation que j'ay receuë en ce pays, auquel le peu de santé que j'ay tousjours eue ne m'a pas permis d'estre capable d'aucun divertissement* (Voit., *Lett.*, XXXIII, éd. Uz., I, 106-7).

tives, dépendant d'un superlatif relatif. Il faut dire, suivant Vaugelas : *c'est une des plus belles actions qu'il ayt jamais faites* et non *qu'il ayt jamais faite* (I, 236). Sa remarque est toute de raisonnement abstrait et de prétendue analyse, toutefois elle est peut-être malgré cela d'accord avec l'usage. En fait, les imprimeurs, tout au moins, mettaient très souvent le singulier : *Il n'appartient pas à un homme caché dans l'obscurité du Desert de toucher à une des plus illustres matieres qui soit dans le monde* (Balz., 1665, I, 166); *C'est un des plus grands malheurs qui pouvoit arriver* (La Roch., III, 43).

Mais il est certain que l'analogie en faveur du pluriel est très forte. Elle amène ce nombre jusque dans des phrases où il produit un bizarre effet, ainsi : *Il n'y eut aucune de ces Dames qui n'en parussent touchées* (Ségrais, *Nouv. fr., 4^e nouv.*, 233-234). *Aucune* semble dominer la phrase, et il faut réfléchir pour se rendre compte que l'auteur veut dire : *toutes ces dames en parurent touchées*¹.

ACCORD AVEC L'ATTRIBUT

Au singulier, l'attraction avec l'attribut se fait particulièrement lorsque celui-ci exprime une idée d'unité et d'identité : *Le naistre et le mourir est presque un mesme poinct* (Montchr., *Trag.*, 87, *Escos.*); *La fleur qu'un mesme jour voit au matin éclore, A midi se fanir, au soir tomber à bas, Et le destin de l'homme, est une mesme chose* (Racan, II, 238); *Que son pouvoir et son vouloir n'est qu'un* (Id., *ib.*, 296); *Et le jour et la nuit est pour eux mesme chose* (Id., *ib.*, 363). Cependant le verbe est aussi au singulier dans des phrases qui n'ont pas ce caractère : *avec les meilleures parties du Bœuf qui est la Poitrine, les bouts saigneux de Mouton...* (*Dél. de la Camp.*, 233); *Les comédiens est chose nécessaire* (Ségrais, *Relat. de l'Île imag.*, *Œuv.*, 1755, II, 203); *Et les ordres prefix par ses commandemens Est tout ce qu'elle oppose à la fureur de l'onde* (Racan, II, 81)².

Au pluriel l'attraction est plus rare, sauf avec *tout*, comme dans cette phrase de Malherbe : *Tout cela sont bienfaits* (II, 103). Voici

1. Cf. à cause de l'artifice du Dialogue dont pas un de nos philosophes François n'ont jusques icy donné d'exemple (Cotin, *Théocl.*, Avant prop., d. v°); Dieu sçait si pas un d'eux n'eussent pas voulu estre à dix lieues de là, ...et s'ils n'eussent pas couru comme si le diable leur eût promis trente sous (Le Pot aux Roses découvert, V. II. L., VII, 202).

2. En parlant de l'emploi de *il*, Soulas remarquait qu'on joignait souvent au pronom singulier un verbe pluriel : *ils sont trois heures*, construction aussi bonne que : *il est trois heures* (44; cf. 51).

cependant des exemples : *Son principal exercice sont les livres* (J.-J. Bouch., *Conf.*, 131) ; *Le plus haut point de finesse en l'argent sont douze grains ou deniers* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 210) ; *L'épisode, selon Aristote, en cet endroit, sont les trois actes du milieu* (Corn., I, 47, *Disc. du poëme dram.*) ; *le reste sont des épisodes d'invention* (Id., IV, 420, *Ex. de Rodog.*)¹.

C'EST. — Les progrès de la cristallisation de la forme *c'est* sont très nettement marqués pendant cette période. Maupas acceptait encore, à la 1^e pers. du singulier *ce suis je*, mais en déclarant *c'est moy* plus usuel. Au contraire, à la 1^e du pluriel *ce sommes nous* et *c'est nous*, à la 3^e du pluriel *c'est eux* et *ce sont eux* lui paraissaient indifférents (288-289). Oudin ne parle même plus de *ce suis je*, il condamne *ce sommes nous* (*Gr.*, 112). Il ne restait donc d'hésitation que pour la 3^e du pluriel *c'est eux*, *ce sont eux*.

L'accord de nombre se faisait encore, mais irrégulièrement, à cette personne. Il eût sans doute disparu sans l'intervention des grammairiens. Mais Vaugelas posa en règle (I, 414-5) qu'il ne fallait pas dire *les plus grands Capitaines de l'antiquité, ce fut Alexandre, Cesar, Hannibal*, ni *l'affaire la plus fascheuse que j'aye, c'est les contes d'un tel*, mais *ce furent, ce sont* ; il expliquait que le verbe est ici régi par le substantif qui suit.

Restait une autre question. La formule allait-elle cesser de varier en temps et en mode ? Certaines analogies y conduisaient, ainsi les formules d'interrogation directe ou indirecte : *Pourquoi est-ce que vous l'aviez trompé ? Quand est-ce, Seigneur, que verrons ?...* et surtout celles où la formule *c'est* se retrouvait telle quelle, dans son ordre ordinaire. Mais d'abord celles-là furent proscrites et la force de l'analogie s'en trouva diminuée d'autant. Vaugelas n'a pas posé la question générale. Il ne s'est prononcé que sur la formule *c'est pourquoi*, qu'il juge bonne pour tous les temps, puisqu'on dit fort bien avec un passé : *Pourquoy est-ce que les Romains firent telle chose ?* (I, 419).

Des exemples de présent se rencontrent dans les textes les plus châtiés : *Il ne faut point douter qu'elle* (la nature) *n'eût volontiers fait venir les esprits tout nus au monde, si c'est chose qu'elle eût pu faire* (Malh., II, 510) ; *Ayant trouvé un concombre d'un autre goust qu'à l'ordinaire, il aprit que c'est qu'on l'avoit mis dans un pot où il y avoit eu du miel* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 343).

1. Dans l'exemple suivant, il y a une vraie syllepse : *il luy fit obtenir l'ordre de chevalier de Saint-Jean, qui sont comme les chevaliers de Malte en France* (Hist. adm. d'un Favory, 1622, V. H. L., I, 99).

Dans les formules interrogatives l'analogie l'emporta, le présent s'imposa partout. Peu à peu *est-ce* tourna à l'état de particule interrogative invariable. Mais dans les autres phrases, il n'en fut pas de même et on continua à faire varier le verbe, comme au commencement du siècle ¹.

INFLUENCE DE L'ORDRE DES MOTS SUR L'ACCORD

Il faut tenir compte d'un cas dont Vaugelas, ce me semble, n'a point parlé : le verbe est devant, les sujets derrière. En ce cas il arrive souvent encore que le verbe reste au singulier, comme en vieux français.

1° Les sujets sont unis par *et* :

en lui seul est réservé Notre bien et notre dommage (Malh., I, 53, var. du vers 167) ².

2° Les sujets sont simplement séparés par une virgule :

où se voit toute la misère, ordure, saleté, puanteur, et infirmité humaine (J.-J. Bouch., *Conf.*, 150).

3° Il n'y a qu'un sujet, il est au pluriel :

car de là dépend plusieurs choses que nous devons faire cette nuit (*Le Cour. de nuit*, 99-100) ³.

ACCORD EN PERSONNE DANS LES PROPOSITIONS RELATIVES

Il était encore usuel au commencement du xvii^e siècle de ne pas faire l'accord en personne avec l'antécédent du pronom relatif, quand

1. Au xv^e siècle, l'accord de temps se faisait encore régulièrement : *Et pourquoy fut-ce que des le commencement, quand vous me déclarates tout ce qui vous appartenoit, vous ne me parlastes oncques d'elle* ? (S^r Gel., III, 213).

Voici des exemples analogues du xvii^e : *ne fusse pas pour une toison que Jason et les autres Argonautes allerent à Cotchos* ? (Sorel, *Berg. extr.*, I, I, t. I, 12); *jusques a quand sera-ce que vous meconnoistrez mon amour* ? (Id., *ib.*, I, IV, t. I, 266); *a ce esté le fait d'un homme sage* ? (*Lett. de Phyll.*, 1^{re} part., 163); *Ils se sont animez genereusement par le danger, et ce qui les a le plus picqués de me sauver, ç'ont esté les apparences de ma perte* (Théoph., *Œuv.*, 1641, *Lett.*, V, 22-3); *Il y a grande apparence, que ç'ont esté nos Poètes, qui pour éviter la rencontre des voyettes, ont introduit... l'usage de ces façons de parler* (Vaug., II, 20).

2. Cf. *Que deviendroit ma peine et ma perseverance* ? (Racan, I, 127); *L'abysme où nous precipite l'heur du monde et ses douceurs* (Id., II, 326); *Reverer la puissance, aussi grande que sainte, De qui nous vient la gloire et la prosperité* (Id., II, 400).

3. Cf. *Le neufliesme de Juillet tuy fut notifié deux sentences* (*Hist. adm. d'un Favory*, V. H. L., I, 103); *Voilà donc à quoy revient ces despens, ce grand amas de finances ausquels nous pouvons observer cet ordre de la nature* (*Fin. de Fr.*, *ib.*, VI, 111); *y doit estre admis pour estre nourris et entretenus tous les pauvres soldats que le sort de la guerre a rendu infirmes, et hors de pouvoir gagner leurs vies* (*Cerem. au Chast. de Bissestre*, 1634, V. H. L., VII, 274).

c'était un pronom de la première ou de la deuxième personne : *ce n'est pas vous qui parle, c'est la rage et la jalousie* (Sorel, *Berg. extr.*, l. IV, I, 248) ¹. Vaugelas eût voulu mettre fin à cet abus, car « la raison impose l'accord », et l'usage aussi. On dit sans aucun doute : *si c'estoient nous qui eussions fait cela*, donc, au singulier, il faut dire également *si c'estoit moi qui eusse fait cela*. Toutefois le grand public est pour : *si c'estoit moy qui eust fait cela*. Vaugelas l'explique, en supposant que la dernière syllabe de *eusse* est « mangée », car on ne diroit pas *ce n'est pas moy qui l'a fait* (I, 168-9). Nous savons par Patru que Vaugelas imagine, et que dans l'usage, on disait tout aussi bien *ce n'est pas moi qui l'a fait*, que *si c'estoit toi qui eust fait cela* ; en outre devant voyelle le *t* de *eust* s'entendait : *si c'estoit moy qui eust écrit cela*. Cela ne permet pas de supposer que *eus* est pour *eusse*. Chapelain, au dire de Patru, était aussi d'avis qu'il fallait la 3^e personne ².

LES VOIX. — LES RAPPORTS DU VERBE AVEC LE SUJET ET L'OBJET

C'est l'époque où l'on commence à réglementer étroitement les rapports entre le verbe et ses compléments. On s'imagine trouver des différences de nature entre les verbes qu'on appelle « actifs » et ceux qu'on appelle « neutres » ³.

1. *On croit que c'est vous qui fera ce miracle-là* (Voit., *Let.*, CXCVI, éd. Uz., II, 249) ; *Sçachant que c'estoit vous qui nous faisoit la guerre* (Gill. de la Tesson., *L'Art de Regn.*, 108) ; *Puisqu'il est vertueux et que tu ne l'és point, Non, ce ne fust pas toy qui triompha d'Argée, Qui defit les Hongrois en bataille rengée, Dompta les Esclavons et brava le destin* (Id., *ib.*, 23 ; la période continue avec la même syntaxe, qui, par conséquent, est voulue).

2. Racan mérite une mention particulière, car il est coutumier de « cette forme vicieuse de langage » comme dit son éditeur moderne, qui s'est trouvé fort embarrassé par cet usage. Il écrit : *Et fay voir, ô grand Dieu, qui sent est mon appuy* (II, 85) ; ou encore : *Seul Monarque des Ciens, le seul et le vray Dieu, Qui remplit toute chose et n'occupe aucun lieu, Pour comprendre ton nom la terre est trop petite* (II, 402).

Mais ce qui est plus curieux, c'est que parfois Racan met la troisième personne quand le sujet est *toi* : *Toy seul est le maistre et le pere* (II, 91) ; *Toy seul est le vray Dieu qui peut nous secourir* (II, 228) ; *par ces clarlez que toy seul nous inspire* (II, 216). Faut-il voir là de simples fautes d'orthographe, ou dans le dernier exemple une licence destinée à fournir une rime ?

3. Je me suis demandé si, pour faire comprendre les théories des grammairiens du xvii^e siècle, je garderais leur terminologie. Après l'avoir d'abord essayé, j'y ai renoncé, car les confusions qu'ils ont faites risquaient de se reproduire dans l'esprit de mes lecteurs, et ces erreurs empêcheraient d'apercevoir où et comment les faiseurs de classifications se sont trompés. En réalité, en langue moderne, on peut dire en gros que

Les bons grammairiens du commencement du siècle avaient fort bien noté qu'un même verbe pouvait avoir tour à tour un emploi de « neutre » (subjectif), et un emploi d'« actif » (objectif). Maupas en donne pour exemple *blanchir* : *La rosée du Ciel blanchit à fleur la toile ; la toile blanchit à fleur à la rosée du Ciel ; la toile se blanchit à fleur à la rosée du Ciel ou par la rosée du Ciel* ; et il forme une liste des verbes analogues (273 et suiv.). Oudin reprend et corrige cette liste. Je l'ai donnée dans la Morphologie (p. 343-4), car elle sert à distinguer aussi les verbes qui prennent *être* ou *avoir* aux temps composés. Vaugelas a à peu près perdu le sens de cette vérité. Il remarque seulement que *débarquer* est « aussi bien neutre qu'actif » (II, 199). Il accepte aussi *promener* dans les deux emplois : il est allé *promener*, et *promenez* ce cheval (I, 76). C'est tout. En général, fidèle à l'esprit de Malherbe, il veut faire des classes de verbes. Il sait bien que « de toutes les erreurs qui se

les verbes de *voix active*, pour ne parler que de ceux-là, et en négligeant leur valeur attributive, s'emploient :

1° Avec une valeur subjective : *Un enfant naît.*

2° Avec une valeur objective : *L'enfant appelle sa mère.*

Dans le premier cas l'action ne sort pas du sujet.

Dans le second, elle porte sur un *objet*, qui est exprimé par un *complément d'objet* : *sa mère*.

Ce complément d'objet peut ne pas exister : *L'enfant appelle*. Le verbe a alors dans la plupart des cas un sens plus général.

Quand le complément d'objet est exprimé : 1° ou bien il est *direct*, c'est-à-dire construit sans préposition. Le verbe est *transitif direct* : *L'enfant croit les histoires qu'on lui raconte* ; 2° ou bien ce complément est *indirect*, c'est-à-dire construit avec une préposition. Le verbe est *transitif indirect* : *L'enfant croit aux contes de fées*. — Un même verbe non seulement peut changer de construction, mais même d'emploi d'une époque à l'autre. Bien plus, il peut à la même époque avoir une construction directe et une indirecte, comme plus haut, *croire*, il peut aussi avoir une valeur objective et une valeur subjective, suivant le sens et la phrase : Ex. :

Il compte ses écus (Objectif à complément direct).

Il dépense sans *compter* (Objectif sans complément).

Cet essai *ne compte pas* (Subjectif).

L'aïeule *file du chanvre* (Objectif à complément direct).

L'aïeule *file* (Objectif sans complément).

La lampe *file* (Subjectif).

Cette terminologie n'est pas si subtile qu'elle le paraît, car l'essentiel a pu entrer dans des livres élémentaires (Voir Brunot-Bony, *Méth. de l. fr.*, III, 30-56). Son défaut est plutôt de ne pas tenir encore de tous les faits.

On remarquera combien il est difficile de reconnaître la valeur exacte d'un verbe sans complément. Est-il objectif ? Est-il subjectif ? Dans *pousser une charrette*, le verbe est sans contredit objectif ; *deux hommes sont attelés à une charrette, l'un traîne, l'autre pousse*. Il n'y a plus de complément, mais le verbe *pousse* reste néanmoins objectif. — Un noyer *pousse des branches*, nous sommes encore en présence d'un objectif, mais je retranche encore une fois le complément : ce noyer a *bien poussé*. Le verbe a pris à ce coup une valeur subjective. On voit clairement que c'est l'idée et non la forme qu'il faut regarder. Cette difficulté qu'on a à se reconnaître devra faire comprendre à mon lecteur combien la transition est facile d'une valeur à l'autre, et comment les verbes ont aisément échangé d'emploi, le plus souvent sans que personne s'en aperçût.

peuvent introduire dans la langue, il n'y en a point de si aisée à établir » que de faire d'un verbe « neutre » un verbe « actif » (I, 105). Mais, contre cette « erreur » il prétend élever des règles. C'est qu'en effet les grammairiens avaient depuis Malherbe commencé à restreindre la liberté ancienne. Ils prétendaient enfermer les verbes de chaque classe dans un emploi dont il ne fallait plus les faire sortir. Balzac rapporte une phrase où une hardie figure donne aux verbes une valeur objective : *quand votre Majesté pleurerait des perles, quand elle cracherait des esmeraudes, quand elle esterneuerait des rubis, quand elle moucherait des diamants*, et il se demande si M. de Vaugelas « souffrirait aisément ce passerait en la personne de verbes neutres » (éd. 1665, II, 625).

Malgré ces tendances, l'on trouve partout des verbes qui changent de sens ou de construction. Aucune règle ne pouvait prévaloir contre des instincts profonds. Ces changements demandent parfois de la hardiesse, ils sont parfois si naturels, qu'il faut observer de près pour les apercevoir.

VERBES SUBJECTIFS EMPLOYÉS OBJECTIVEMENT EN PRENANT UNE VALEUR FACTITIVE

Un des procédés les plus usuels en français pour donner à un verbe subjectif un complément d'objet direct consiste à l'employer avec une valeur factitive, c'est ainsi qu'on dit *sonner les cloches pour faire que les cloches sonnent*.

Un grand nombre de verbes offrent un exemple du même tour : *avancer* : *Une personne qui avance la paix autant par ses conseils que par ses prières* (d'Avaux, *Let. à Voit.*, 21) ; *Il les faut avancer* (les âmes) *en la voie de la perfection* (S^r Chantal, *Lett.*, CCXV, 311).

croître : *Je say que ton courroux met la force à la main A ce peuple inhumain, De qui ma tolerance a crû la multitude* (Racan, II, 120 ; cf. *Id.*, *ib.*, 235) ¹.

1. Cf. *C'est dans peu de matins que je croistray le nombre De ceux à qui la Parque a ravy la clairté* (Maynard, *Œuv.*, 1646, 260) ; *La justice du Ciel, qui reste tous-jours ferme, Punil nos ennemis et borne nos douleurs... Elle permet encore, apres tant de licence, Que par un desespoir ils croissent leurs malheurs* (Malleville, *Po.*, 162 ; cf. Benserade, II, 363). Cet usage se prolongera longtemps encore : *Achetons vingt maisons pour croître nôtre Hôtel* (Poisson, *Poète basque*, sc. ix) ; *Je ne suis point venu pour croître vos malheurs* (Quinault, *Les Riv.*, III, 3). Alemand (*Guer. civ.*, 473) nous a rapporté les opinions des grammairiens de l'époque suivante, qui étaient encore très hésitants.

Il va sans dire qu'on trouve la même construction avec *accroître* : *Je vous prie de les recommander souvent à N. S., afin que sa bonté les accroisse en grâces et bénédictions célestes* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCLXIII, 509-510).

déborder : *c'est la Seine en fureur qui déborde son onde sur les quais de Paris* (Malh., 1, 79).

désert(er) (rendre désert) : *Aux campagnes de Mars on a vu sa valeur Peupler les monumens et deserter la terre* (Racan, 1, 206).

éclipser : *N'éclipse point de nous tes graces éternelles* (Id., II, 239).

éclore : *Il... fut bien aise que ce sujet se presentast pour esclorre les beaux desseins qu'Amour luy avoit fait concevoir* (Astrée, 1615, 1, 267^b)¹.

écumer : *Et que les flots de leur erreur Escument en vain leur fureur Contre le roc de ton Eglise* (Racan, II, 223)².

périr : *On a parlé de moy, comme d'un homme à perir pour l'exemple* (Théoph., Œuv., 1644, Let., LXVI, 250).

pleuvoir : *Ah! que je voye plustost le Ciel pleuvoir des foudres sur mon chef, que jamais j'offence ny mon serment ny ma chere Cleon!* (Astrée, 1615, I, 15^b)³.

ressouvenir : *Je ne veux pas me plaindre... mais je vous ressouviens de votre promesse* (S^r Chantal, Lett., CXXI, 173)⁴.

sortir est également très commun : *L'industrie gist à les sortir d'un bel ordre et les coucher* (les paroles) *sur des sujets qui puissent delecter* (Du Val, Esc. fr., Av. pr.); *A ce mot il sort toutes les lettres sur le lict* (Astrée, 1615, I, 54^a)⁵.

1. Cf. *La femelle du Pelican ayant esclors ses petits tous morts, le mastle se bruste les aisles* (Gar., Doctr. cur., 308); *Un corps en ses membres diforme... Monstre confus, nommé Chaos, Que la Discorde avoit éelos* (D'Ass., Or. en b. hum., 4; cf. Guerson, Anal. du Verbe, 39).

2. Cf. *Lorsque mon malheur a permis Que l'envie et mes ennemis Ecumassent sur moi leur rage* (Id., II, 336).

3. Cf. *Le Ciel pent plenvoir sur moy toutes ses plus desastreuses influences, mais non pas faire jamais que ma volonté soit differente de celle d'Astrée* (Ibid., 405^a); *Esaië prioit les Nuées de pleuvoir le Juste et la Terre de germer le Sauveur* (Balz., Relat. à Mén., éd. Mor., 1, 409.); *He las! quelquefois vous pleuvez Toutes les eaux que vous avez... Pleuvez donc, je vous en conjure, Et pleuvez à bonne mesure* (Scarr., Virg., II, 72-73).

4. *Je vous ressouviens, mon père, qu'il y a aujourd'hui sept ans que N. S. remplit votre esprit de mille saintes affections* (Ead., ib., IV, 9);

5. Cette syntaxe est extrêmement commune dans l'Astrée : *Je vous adjure... de... joindre votre prudence à mon desir, à fin de me sortir de ceste fascheuse prison* (Ibid., I, 317^a). Nous avons peut-être affaire ici à un trait dialectal.

Mais on la retrouve bien ailleurs : *Les voilà descendus. — Tire-moy donc d'icy. — Rentrez, j'entends du bruit. — Justes Dieux! qu'est cecy? — Ce n'est rien. — Sors-moi donc. — Rentrez de par le diable* (Boisrob., La folle Gag., IV, 7); *elle me prioit de la sortir hors de sa maison* (Le Cour. de nuict, 179). Encore dans Bussy : *J'avois déjà sorti les vingt hommes* (Mém., 1696, 401).

Comparez dans un autre sens : *et ne put mesme sortir les murs de la ville que deux fois* (J.-J. Bouch., Conf., 194); *des bous de bois de la grosseur d'un chevron, qui seront équarris à huict Pans égaux, et sortiront le Mur de six poulces seulement* (Jard. fr., 15).

souvenir : *Souvent il m'a écrit que, quand je le verrois, je le souvinsse de me dire ce que Dieu lui avoit donné en la sainte oraison* (S^r Chantal, *Let.*, CXX, 166).

On trouve aussi, mais rarement *tomber* : *parce qu'il avoit tombé le sien en la meslée* (d'Audig., *Six nouv.*, 112).

CONDAMNATION DE VERBES AINSI EMPLOYÉS. — Quand commençait-on à trouver à redire à ces emplois de verbes, je ne sais. Mais il semble que les courtisans s'en étaient mêlés très anciennement. Dupleix (*Lib.*, 196) raconte qu'on s'amusa à la Cour d'un poète qui, présenté à la reine Marguerite vers 1605, lui avait adressé une pièce commençant par : *Cesse tes pleurs, belle Uranie*. Parmi ceux qui trouvaient à redire était Coeffeteau.

Qu'il ait suivi la mode ou qu'il l'ait faite, Malherbe reproche à Desportes diverses applications de ce procédé : *courroucer quelqu'un* (IV, 467) ; *crouler les fondements* (*ib.*, 399) ; *déborder mes yeux* (*ib.*, 443 ; cf. Oudin, *Gr.*, 211) ; *rebeller quelqu'un* (*ib.*, 286) ; *tomber quelqu'un* (*ib.*, 314) ; *sortir quelqu'un* (*ib.*, 411). Après lui, Oudin s'en prendra à *bouillir du lait*, qu'il trouve vulgaire (*Gr.*, 220). *Aboutir* (209), *bouger* (210), *chansir* (211), *déjeuner* (*ib.*), *évanouir* (214), *griller* (215) sont également considérés par lui comme subjectifs. L'Académie reproche à Corneille d'avoir écrit dans le *Cid* : *de son côté me penche* (Corn., XII, 499, v. 1701). Quant à Vaugelas, il admet que ce tour est commode et usuel, parce qu'il abrège l'expression. Il le considère pourtant comme un gasconisme, quoiqu'il soit commun à toutes les provinces, et condamne : *cessez vos plaintes*, dont les bons Auteurs sont pleins (I, 404) ; *je l'ai résolu à cela* (phrase qui n'est pas encore bien établie, I, 136. Cf. Bary, *Rhét. fr.*, 246) ; *sortez ce cheval*¹, *entrez ce cheval* (qu'il a ouï dire à des courtisans nés au cœur de la France, I, 104). *Croistre le desir* est mal, de même que *tarder la jouissance* (I, 436 ; les expressions étaient de Corneille ; cf. Bér., 143 et Alc. de S^t Maur., *Rem.*, 169). *Tomber, exceller*, avec un complément direct, sont de purs gasconismes (Vaug., I, 105). Dans les remarques publiées après sa mort, il condamnait l'emploi en ce sens de *pencher* et *prosperer* (II, 444, 381). Un peu plus tard, on vit Bary, dans sa *Rhétorique françoise*, déclarer que *tachez à resoudre vostre Ami* et *taschez à faire resoudre vostre Amy* étaient également bien, mais que le bel usage se prononçait pour la dernière phrase (246).

Ainsi cette doctrine restrictive fut reçue par tous, ce qui ne veut pas dire que la règle fut désormais appliquée.

1. Dupleix soutient la locution juridique : *sortir son effet*.

VERBES SUBJECTIFS DEVENANT OBJECTIFS

aboutir : Quelques-fois le delay esmousse la pointe de nostre colère et aboutit la passion bruslante qui est en nous (Tabarin, I, 199).

enquérir : Après l'avoir enquis de son être et de sa qualité (Astrée, 1615, I, 383[^]).

évaporer : Évapore une fumée noire, espaisse (R. Franç., Merv. de Nat., 398).

expirer (cf. *inspirer*)¹ : Si ma fille est coupable, il faut que dans la flâme Elle purge son corps en expirant son ame (Racan, I, 96) ; Aussi-tost que ma femme eut sa vie expirée (Id., I, 110).

faillir : Pour ne faillir Astree [à] son retour (Astrée, 1614, II, 565) ; En faillant un dessein si beau (Tristan l'Herm., Vers hér., 28).

galoper : Les sergens l'avoient... galloped (Eff. pact., V. H. L., IX, 294) ; Puisse l'ennemy galopé Fleschir sous tes loix (S^t-Am., I, 404).

marcher : La Terre dressée, vous la marcherez (Jard. fr., 12).

obstiner : Pendant que l'un de ces demons S'enfle et s'obstine les poulmons A m'empescher de voir la Seine (S^t-Am., II, 78). Un peu plus tard, le sens est généralement celui de *pousser à bout* : Si! — Ne l'obstinez point, je connois son esprit (Regnard, Légal. univ., IV, 6).

patienter : Contentez-vous que je patiente vostre faute (Astrée, 1615, I, 444[^]) ; Si c'estoit un homme qui fust digne de vous, je le patienterois (ib., I, 52[^] ; cf. I, 300[^] et^b ; II, 615, etc.).

pester : Ceste-cy (cette métaphore) nouvelle et si commune en ces lieux-là de pester un homme pour l'outrager (M^{lle} de Gourn., O., 597).

plaindre (se plaindre de) : L'on ne me voit jamais que plaindre mes douleurs (Racan, I, 165) ; Petits oiseaux des bois, que vous estes heureux De plaindre librement vos tourments amoureux (Id., ib., 33).

rôder : L'on nous rode la maison (Chapel., Guzm. d'Alf., III, 439 ; cf. Id., ib., 456-457 ; Loret, 29 juin 1658, v. 21, etc.).

soupirer : L'affection... que je vous soupire continuellement devant Dieu (S^r Chantal, Lett., CXXIII, 176-177).

1. Cf. *Inspirer* (= faire pénétrer) : Ce Dieu les fait triompher dans la guerre, Et de son trône il leur inspire en terre, Les visibles rayons de sa Divinité (Racan, II, 138) ; Je n'ay point de clarté que celle que sa grâce Inspire en mon esprit (Id., II, 154).

VERBES OBJECTIFS EMPLOYÉS SANS COMPLÉMENT D'OBJET

Malherbe a repris Desportes d'avoir employé sans leur complément d'objet des verbes objectifs. Il a fait semblant de ne pas comprendre ces beaux vers : *Pere de toutes choses Qui as fait, qui maintiens, qui conduis, qui disposes, Qui juges droitement* (IV, 420, cf. *Doctr.*, 430). Il veut, puisque *faire, maintenir, conduire*, etc., prennent ordinairement un complément, qu'on le leur donne toujours. Là encore l'exigence est nouvelle et ne se justifie pas. Très souvent les verbes ainsi employés prennent sans complément un sens très général qu'il y a intérêt à leur donner. C'est le cas ici. En disant ce que le Père *maintient, conduit*, etc. on diminuerait l'idée de sa puissance et de son action universelle. D'autre part dans chaque groupe social, il y a des actions usuelles qui portent si bien sur un objet déterminé par les habitudes du milieu qu'il ne vaut pas la peine de nommer cet objet : je passe chez un *fondeur*, il ne *fond* pas aujourd'hui. Nul besoin d'un complément. Ailleurs, dans une verrerie, je demande que fait un tel ? Il *souffle* ; *du verre* n'ajouterait rien. Un complément ne deviendrait nécessaire que s'il fallait particulariser : *il souffle telle ou telle pièce*. Au couvent, on sait à quoi *aspirent* celles qui *aspirent*, ainsi de suite. Il importe donc de noter la prétention qui se manifeste alors chez les grammairiens de contester ces phrases, et d'exiger qu'un verbe objectif ait partout et toujours son complément d'objet. Elle est manifestement contraire au génie de la langue.

Je citerai, pour rester dans un seul et même ordre d'idées, des exemples empruntés à la vie religieuse, que je prends à la sœur Chantal : *Y a un grand nombre [de filles] qui aspirent* (*Lett.*, CXI, 149) ; *Lorsque les mères Carmélites espagnoles vinrent fonder en France* (*Lett.*, CCCXXXI, 455). Tous ces verbes sans compléments d'objet déterminatifs étaient suffisants de précision pour des correspondants qui étaient au courant ¹.

Malgré cela, l'Académie donna dans les vues de Malherbe. Elle condamna : *Je dois à ma maîtresse aussi bien qu'à mon père*, et aussi *Je le remets au tien pour venger et punir* (Corn., XII, 487). « *Je dois* est trop vague, il devrait être déterminé à quelque chose qui exprimât ce qu'il doit » ; *venger, punir* sont aussi « trop vagues, car on ne sait

1. Les exemples ne manqueraient pas ailleurs : *deux satellites... l'entraînent... sur la place, sans luy rien dire, bien qu'elle les conjure de luy apprendre en quoy elle a offensé* (Sorel, *Berg. extr.*, t. IV, I, 255) ; *Acaste est dans Paris, il voit et considère* (*Coif. à la mode*, 30).

qui doit être vengé ni qui doit être puni. » Sur : *Va combattre don Sanche, et déjà désespère*, elle observe : « il eût été plus à propos d'ajouter à *désespérer* ou de *la victoire*, ou de *vaincre*, car le mot *désespère* semble ne dire pas assez tout seul » (XII, 498). On sent approcher l'âge de la logique à outrance ¹.

CONSTRUCTION DU COMPLÉMENT D'OBJET DES VERBES OBJECTIFS

Il ne saurait être question, dans le présent ouvrage, qui n'est pas un tableau de la langue au commencement du XVII^e siècle, de donner une liste complète des verbes qui construisent leur complément d'objet avec ou sans préposition. Je citerai seulement quelques exemples, et les observations que font les grammairiens à ce sujet.

1. — VERBES OBJECTIFS CONSTRUITS DIRECTEMENT². — *consentir* : pour *consentir* ou *contredire* le mariage de ses enfants (Corn., I, 43, *Disc. du poèm. dram.*); *Consens-tu qu'on diffère, honneur? Le consens-tu?* (Id., V, 443, *D. Sanche*, v. 603).

consulter qqc. : *il fut à la ville pour consulter sa cause à un avocat* (d'Ouville, *Contes*, I, 69-70) ³.

contribuer : *moyennant quelque argent que nous contribuons pour cela* (Voit., *Lett.*, XV, éd. Uz., I, 31) ⁴.

coopérer : *que chacune y coopère ce qui se pourra* (S^r Chantal, *Lett.*, CLXIX, 244) ⁵.

courir ou *courre* une bête et *courir* les champs : *Si tost qu'il l'a permis, les vents courent les airs* (Racan, II, 283); *S'apercevant du vol susdit, Coururent si bien ce maudit, Qu'à la fin ils le r'atrapèrent* (Loret, 3 fév. 1663, v. 230) ⁶.

1. Il y a des observations analogues au sujet d'autres verbes, dont le complément indirect n'est pas exprimé. Malherbe reproche à Desportes d'avoir écrit : *et sans que mon devoir Ny ma ferme amitié l'ayent pu démouvoir*. « *Démouvoir de quoi*, » dit-il (IV, 362, cf. *Doctr.*, 430).

2. On trouvera une liste étendue dans Haase, *Synt. du XVII^e s.*, p. 133 et suiv. Celle que je donne ici sera complétée dans le volume suivant, où j'aurai à rapporter bon nombre de décisions de grammairiens relatives à ces constructions.

3. Cf. *Consultez bien cela avec N. S.* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCXCVIII, 571); *pour voir son pere Anchisés, Pour luy consulter un procès* (Scarr., *Virg.*, II, 142).

4. Cf. *Ne croyez point qu'il soit au pouvoir de la plus miserable personne qu'il y ait au monde, de contribuer quelque chose à la felicité de celuy...* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1656, 4^e nouv., 174); *ordonna que sans reserve on y contribuast tout ce que la pompe eut jamais de plus magnifique* (*Mélante*, I, II, 112).

5. Il se pourrait qu'on n'eût pas affaire à un vrai complément d'objet, et que ce qui signifiait ici *autant que*.

6. Outre cet emploi général, qui demeura très longtemps, il faudrait tenir compte d'une foule d'expressions dont nous n'avons plus que quelques-unes : *courir l'aiguille*, *courir la quintaine*. En revanche *courir les cafés*, *courir sa chance*, etc. sont des façons de parler plus ou moins récentes.

crier : *Sa Maïstresse... ayant-commencé de la crier* (Sorel, *Polyand.*, II, 379-380) ¹.

croire : *Ceux qui ne croient pas les fables* (Voit., *Lett.*, X, éd. Uz., I, 36) ².

délibérer : (Il) *rendra les desseins qu'ils feront pour lui nuire Aussitôt confondus comme délibérés* (Malh., I, 71); *L'affaire... Mérite en plein conseil d'être délibérée* (Corn., III, 146, *Cid*, v. 734).

disputer (= discuter) : *Ce seroit tout ce que je pourrois obtenir de moy, que de disputer avec vous la vérité* (d'Avaux, *Let. à Voit.*, 104). Encore dans Bossuet : *Ne disputez pas une vérité si constante* (*Char. frat.*, 1660, 1^{re} part., éd. Leb.).

éloigner ³ : *Que quelqu'un de vos gens ne vous esloigne point* (Gill. de la Tesson., *L'Art de régn.*, 15); *Vous, ondes, qui, roulant du sommet des rochers, D'une marche superbe esloignez vostre source* (Racan, II, 397).

gauchir (= éviter) : *Presageant ma perte, et voulant me conseiller pour la gauchir* (Chapel., *Guzm d'Alf.*, I, 153; cf. *en gauchir la rigueur*, Id., *ib.*, III, 478, et Tab., II, 120, etc.). Au contraire : *Pour mettre le coing où est le nœud et ne gauchir point à la difficulté* (Gar., *Doctr. cur.*, 402).

jouir : *c'estoit celle de Dorothee que cette servante, qu'il payoit si liberalement, lui avoit fait esperer de joüir cette nuict là* (*Le Cour. de nuict*, 266; mais que peut être mis ici pour *dont*).

obéir : *L'Infante... lui dit... que la plus grande beauté d'une femme étoit d'obéir son mari* (Malh., III, 125).

prétendre : *Ceux qui ne prétendent que son bon plaisir* (S^r Chantal, *Lett.*, CCLVIII, 374); *de tant de belles, il n'y a pas une seule que je prétende* (Voit., *Lett.*, LXXXVI, éd. Uz., I, 257; cf. Corn., V, 441, *D. Sanche*, v. 538). Au contraire : *Vous pretendez encore en sa femme* (Scarr., *Jodelet ou le maistre valet*, a. III, sc. 1).

profiter : *Mais tout ce que je fais ne me profite rien* (Racan, I, 42; cf. I, 88); *je n'ay rien profité* (*Rec. de div. rond.*, 1639, 38; rien peut être dans tous ces exemples un complément de quantité).

1. Cf. Id., *Berg. extr.*, l. IV, t. I, 238; *Ils le retindrent, disant que leur maïstre les crieroil* (Chapel., *Guzm. d'Alfar.*, III, 91; cf. d'Ouv., *Contes*, I, 300; De Visé, *Veufre à la mode*, 1668, sc. 17; Furet., *Rom. bourg.*, I, 97). Molière a usé de cette façon de parler, vieille comme la langue, puisqu'elle est dans *Roland*, mais devenue un peu basse (cf. *décrier*).

2. Cf. *Les succez nous font apprehender la continuation de l'un et croire les approches de l'autre* (Dub. Mout., *Le Tu*, 6); *Si vous croyez au nom, vous croirez son trépas* (Corn., V, 467, *D. Sanche*, v. 1159).

3. Oudin n'admettait pas qu'il pût recevoir de « sens neutre » (Gr., 214).

Mais Corneille a écrit : *Ces dévots indiscrets Perdent ce qu'en commun dans la règle on profite* (*Im.*, III, 13).

protester : Elle entre en fureur, et plus enragée qu'une Menade, elle proteste sa vengeance (*Cél. et Maril.*, 120). Cf. beaucoup plus tard : il confirma à cette vertueuse comtesse, ce que le duc de la Feuillade lui avoit protesté de sa part (*Le Gr. Alc. frustré*, 35).

redoubler : Mais M^r, il faut redoubler votre courage et humble soumission (S^r Chantal, *Lett.*, CXXXVIII, 195).

répondre : Voilà, je pense, votre lettre répondue (S^r Chantal, *Lett.*, CXCVII, 281).

surnager (cf. *surpasser*, *surmonter*) : Par dessus cette Eau qui surnagera vos Artichaux, vous coulerez de bon Bœure (*Jard. fr.*, 268).

surseoir : Je vous conjure... de surseoir le jugement que vous voulez donner (*Astrée*, 1614, II, 614).

témoigner : Je dois à la satisfaction des hommes et à ma secreté un ouvrage qui témoigne mes deportements (Théoph., *Œuv.*, 1644, *Lett.*, XII, 58).

CONDAMNATION DE CONSTRUCTIONS ANALOGUES. QUELQUES TOLÉRANCES. — La liste qui précède pourrait être beaucoup allongée. Mais ce n'est point l'affaire. Que ces verbes ou d'autres aient échappé à la contrainte, que, perdant la faculté d'avoir un complément d'objet direct en un sens, ils aient conservé ou gagné la liberté d'en avoir un dans un sens un peu différent, ce n'est pas en tout cas du gré des grammairiens. Car ici, comme ailleurs, on pose des règles. *Blasphémer*, *prier*, transitifs, choquaient Malherbe (IV, 355, 373). Deimier renouvelle contre *jouyr ces délices*, les observations faites à Montaigne par Pasquier (*Acad.*, 481). Chapelain écrit longuement à Brieux au sujet de *parler le Roy*, qui est déclaré barbare (*Let. à Brieux*, 13 juin 1659)¹. L'Académie blâme dans Corneille *informer* (interroger) : *L'informer avec soin comme va son amour* (III, 109, *Cid*,

1. « Quant a *parler Le Roy* pour *parler au Roy*, etc, de quelque autorité qu'on le voulust appuyer, il ne peut jamais estre que barbare et hors d'apparence d'estre mis en question. On dit bien *parler Phœbus*, pour parler d'un stile extravagant et plus que Poétique, mais ce *Phœbus* en cette phrase est mis adverbialement, comme qui diroit *hyperboliquement* et il n'est icy ni datif, ni accusatif. On dit bien aussi un *tel secretaire d'Etat* faisoit fort bien *parler le Roy*, il fait *parler le Perroquet*, vous faites *parler un tel à vostre fantaisie*, pour *mettre dans la bouche du Roy*, etc., des paroles convenables à la dignité Royale ou faire dire à quelqu'un ce que l'on veut qu'il die... Mais outre que ces façons de parler ne vont jamais sans faire à la teste, *parler* n'y régît pas le Roy et le Roy y regît *parler* et le Roy doit estre regardé comme *nominalif* qui regît le verbe qui se met par elegance à l'infinifit (Cf. Alc. de Saint-Maur., *Rem.*, 180). *Parler* a été employé objectivement par Bossuet : Ce qu'il me donne autorité de parler, je le dirai aux autres (Vaines exe., 1660, éd. Leb., III, 327).

v. 64, var., cf. Corn., XII, 484). Vaugelas ne fait pas beaucoup de remarques à ce sujet, cependant il condamne *appareiller un vaisseau* ou *s'appareiller* (I, 442)¹. Il ajoute ailleurs que *ressembler quelqu'un* ou *quelque chose* serait souffert par quelques personnes savantes, mais qu'il est vieux (II, 259)².

VERBES OBJECTIFS CONSTRUITS INDIRECTEMENT AVEC A OU DES PRONOMS AU CAS OBLIQUE. — *aider à* est régulier et le restera longtemps (Oudin, *Gr.*, 244) : *Qui se peut sauver quand on lui aide n'est pas malhabile homme* (Malh., II, 451)³.

conjuré à : *Assassiner sa patrie et conjurer à sa ruine sont les marques de grandeur et d'autorité* (Malh., II, 153).

contrarier à : *jamais la raison ne contrarie au devoir* (Astrée, 1615, I, 199^a; cf. *ib.*, 212^a, 252^a, etc.); *il n'y a que des coups à gagner avec ces gens-là, lors que l'on leur contrarie* (Sorel, *Berg. extr.*, I, I, t. I, 4).

contredire à : *une passion à laquelle personne n'ose contredire* (Malh., II, 199). Cf. *Si Musigene eust osé luy contredire* (Sorel, *Polyand.*, I, 368-369). Au contraire *C'est une maxime tenue pour indubitable... Il n'y a ni bon ni mauvais qui la contredise* (Malh., II, 629-630).

empêcher quelque chose à quelqu'un : *Cela n'empêcha pas à ces opiniastres d'adorer Belphegor* (Racan, II, 278); *à qui la violence de sa passion empesche de connoistre ce qu'elle fait* (Boss., *Serm.*, éd. Leb., I, 318).

estudier à : *La plupart n'étudient pas aux choses pour lesquelles il faut étudier* (Malh., II, 559); *Ceux qui ont le mieux étudié à la connoissance de l'ame* (de la Pinelière, *Le Parn. ou Critique des Poetes*, 19)⁴.

manquer à : *N'auroient-ils pas dit* (ces ennemis) *qu'il ne falloit*

1. Est-ce pour cela que Scarron a dit : *Aussi tost Iris s'appareille* (Virg., II, 63).

2. C'était cependant une manière de parler qui avait pour elle Malherbe et Bertaut, ainsi que Vaugelas le note lui-même. Et en outre elle était fort usuelle : *Ceux qui nous ont dit que la tyrannie ressembloit ces Fontaines envenimées, dont les ruisseaux sont aussi dangereux que leurs sources* (Cléobuline, 231-232); *Magloire Jolivel, pauvre homme et pauvre Prestre... Ressemble proprement un Triton baptisé* (Sarsin, II, 129; cf. Scarr., *Virg.*, II, 27, etc.). Mais déjà Oudin trouvait que *ressembler à* était préférable (*Gr.*, 237).

3. *Ce sera une charité bien agréable à Dieu d'aider à cette âme* (S^r Chantal, *Lett.*, CCLI, 363); *N'aide point à l'envie à se jouer de moi* (Corn., V, 473, *D. Sanche*, v. 1344); *Philippin aide à Lise* (Bours., *Méd. vol.*, sc. XII).

4. Bouhours commentera bientôt *étudier le goust, étudier un homme* (*Ar. et Eug.*, 1671, in-4^o, 97). En attendant, *étudier* avec un régime sans préposition existe, mais souvent avec le sens particulier d'affecter : *El je n'étudiai cette douleur menteuse Qu'à cause qu'en effet j'étois un peu honteuse* (Corn., I, 228, *Mél.*, v. 1423). Cf. *une attitude étudiée*.

pas recommencer une entreprise où trois de nos roys avoient manqué? (Voit., *Lett.*, LXXIV, éd. Uz., I, 230); cf. au contraire : *Et la honte à vos fronts doit bien cette couleur, Si tant de si beaux yeux ont pu manquer son cœur* (Corn., V, 337, *Andr.*, v. 488-489).

toucher à se dit aussi bien que *toucher* (dans le sens d'*émouvoir*) : *Ces paroles toucherent... au cœur de Silvandre* (*Astrée*, 1614, II, 139); *son abord effroyoit ceux mesmes à qui le danger ne touchoit point* (*Ib.*, 1615, I, 388^a; cf. *ib.*, 406^b; 1614, II, 618). Au contraire : *J'espérois que l'éclat dont le trône se pare Toucheroit vos desirs plus qu'un objet si rare* (Corn., IV, 436, *Rod.*, v. 139-140).

viser à se rencontre comme *viser* : *Un qui visant à moi a frappé mon ennemi* (Malh., II, 176-177); *Et puis ma fleche ne vise Qu'à ces cœurs sans foy ni loy* (S^t-Am., II, 469; cf. Mayn., 1646, 34).

CONDAMNATION DE CONSTRUCTIONS DE CE GENRE. — Un certain nombre de constructions analogues sont condamnées;

atteindre à ne vaut rien (Vaug., *Rem. posth.*, II, 476); cf. *ce beau teint, Où l'Aurore même n'atteint* (Malh., I, 126).

éviter aux inconvénients est très mal, aux yeux de Vaugelas (I, 389)¹.

favoriser à n'est pas bon. Ce verbe doit être suivi de l'accusatif (Vaug., II, 213)².

prévenir à quelque chose est « parlé allemand » (Malh., IV, 354; cf. *Doctr.*, 430)³.

prier. Malherbe ne voudrait pas dire *prier une chose*, mais *d'une chose* (IV, 373; cf. *Doctr.*, 429). C'est en effet l'usage général : *Hippolyte, comme un voleur, La prioit de son deshonneur* (Scarr., *Virg.*, II, 267; cf. Corn., IV, 97, *Pomp.*, v. 1680). — Vaugelas pose une autre question (II, 137). Il ne voudrait pas que l'on continuât à dire *prier aux Dieux*, comme dit Malherbe (II, 193, cf. 207)⁴.

sentir à. Cette construction se trouve encore : *Oeillet se dit giroflée, pour ce qu'il sent au clou de girofle* (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 273). Mais les exemples sans préposition sont beaucoup plus nombreux : *sentir ne sel ne sauge* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, III, 187). Et la construction avec *à* est blâmée dans Balzac par Sorel (*Bibl. fr.*, 1667, 124).

1. Cf. *Or pour de là en avant éviter à pareil esclandre* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, III, 12); *pour éviter à querelle et à bruit* (Id., *ib.*, III, 160).

2. Cf. *Je ne favoriserai point un méchant acte* (Malh., II, 27); *Et si jamais le ciel favorisoit ma couche* (Corn., IV, 45, *Pomp.*, var. 2).

3. Malherbe dit lui-même en effet : *il (l'esprit) n'est point abattu, qu'il n'ait des secousses auparavant. Il les prévient par imagination* (II, 578).

4. Cf. *je prie aux bons Dieux qu'ils ne veillent conduire* (S^t-Am., I, 206).

QUELQUES TOLÉRANCES. — *Echapper* avait, suivant Vaugelas (II, 19), trois constructions pour une même signification : *eschapper d'un grand danger*, *eschapper un grand danger* et *eschapper aux ennemis* ¹.

Fournir. Malherbe trouvait à ce verbe deux constructions différentes : *me fournissent de sanglots et de pleurs*, et *me fournissent des sanglots et des pleurs* (IV, 382 ; *Doctr.*, 431) ; c'est, suivant Vaugelas, trois constructions différentes qu'on peut lui donner : *la rivière leur fournit le sel*, *leur fournit du sel* et *les fournit de sel*. Vaugelas préfère cette dernière (I, 437), ce que La Mothe le Vayer déclare sans raison. Plus tard l'Académie fera une distinction de sens, et marquera que la seconde construction signifie autre chose que les deux autres, par lesquelles on veut dire que la rivière fournit la totalité du sel. A la vérité on trouve encore : *nous luy fournirons... d'ennemis à vaincre et des terres à conquérir* (*Fleurs de l'Eloq. fr.*, 41) ; *pour faire la rosée du matin et fournir de matière aux abeilles* (Retz, *Mém.*, IX, 138) ². *De* est sans doute ici pour *des*, *de la*. Mais ici : *Je veux que la valeur de ses aïeux antiques Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques* (Boil., *Lut.*, 3) ? En tous cas cette construction disparut, et alors seulement la distinction de sens indiquée par l'Académie se fit peu à peu ³.

Frapper a arrêté un instant Vaugelas (II, 327), mais il s'est borné à déclarer que *frapper la cuisse* et *frapper sur la cuisse* étaient tous deux français, seulement que le dernier était beaucoup plus élégant que l'autre ⁴. C'est La Mothe le Vayer (85) qui, allant plus loin, distingua que *frapper la cuisse*, c'est donner un coup pour faire mal, tandis que *frapper sur la cuisse* c'est « un terme d'amourettes ».

1. Cela est exact, comme le prouvent les exemples suivants : *La mort, de laquelle personne n'échappe* (Malh., IV, 260) ; *le cardinal de Retz Echapa du château de Nantes* (Loret, 15 août 1654, v. 36-7) ; *tous ces Animaux d'espece si divers Dont les noms que j'ignore eschapperont mes vers* (Ant. Corn., 99) ; *ainsi vostre merite, Au point de l'origine echappe nostre sort* (Id., 87) ; *Pour eschaper enfin le servage ou la mort* (Gill. de la Tessonn., *L'art de régn.*, 66) ; *Nul ne peut échaper la Tombe* (Loret, 30 juin 1657, v. 62) ; *ayant échappé mille perils* (M^{lle} de Seudéry, *Mathilde*, 469 ; cf. Pasc., *Pens.*, III, 5) ; *Combien d'hommes sont échappés aux périls par la seule vitesse de leurs chevaux* (Malh., II, 176). Encore faudrait-il tenir compte des cas où le verbe n'a pas de complément du tout : *Contrainte dans son lit, la Seine échape et sort* (Bens., *Œuv.*, I, 254).

2. Comparez : *on leur pourvoira de repos en leur condition* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCXCI, 558).

3. Voici un exemple mieux d'accord avec la théorie de Vaugelas qu'avec celle de l'Académie : *Il avoit pour le moins gasté six plumes à les manger par le bout, et je pense que toutes les boutiques des merciers du país ne lui en eussent pas sçu fournir, s'il eust voulu composer un poème heroïque* (Sorel, *Berg. extr.*, I, IV, [t. I, 232]).

4. On disait aussi *frapper* à : *Il me semble que sa parole... me frappe tousjours aux oreilles* (Astrée, 1614, II, 544).

Survivre régit indifféremment le datif et l'accusatif (Vaug., I, 267 et II, 315; Cf. Alc. de Saint-Maur., 167 et A. d. B., 656)¹.

VERBES QUI CHANGENT DE SENS EN CHANGEANT DE CONSTRUCTION. — Les tolérances se bornent là, encore certaines d'entre elles étaient-elles bien précaires, comme on l'a vu. Donner plusieurs constructions à un verbe ne parut bientôt plus possible qu'à condition d'attribuer un sens spécial à chacune.

Quelques-unes de ces distinctions étaient conformes à l'usage et ont été ratifiées par lui : Oudin fait une différence entre *changer d'habit* (prendre un autre habit) et *changer un habit* (le troquer à un autre, *Gr.*, 230); *assister à*, qui marque la présence, et *assister quelqu'un*, qui indique le secours (*ib.*, 234). De même pour *approcher*, qui « régit élégamment l'accusatif pour les personnes, mais non pas pour les choses ». On dit *approcher la personne du Roy*, mais ce serait très mal dit : *approcher la ville, approcher le feu* (Vaug., I, 259). Chapelain et l'Académie ajoutèrent qu'on disait fort bien *approcher la table*, dans le sens de *la mettre près* ².

Éclairer à. *Eclairer quelqu'un*, dit Malherbe, est proprement *prendre garde à ses actions, éclairer à quelqu'un*, c'est lui *fournir de la clarté* (Malh., IV, 352)³.

Partir. L'usage est de construire avec un complément d'objet direct, quand le sens est *partager, répartir* : *Que me sert que je fasse exactement partir un champ* (Malh., II, 689). Au contraire, on construit avec *à* au sens de *avoir part* : *c'estoit à elle la premiere à partir au gasteau* (Chapel., *Guzm. d'Alj.*, III, 432; cf. 493).

Servir à. Il se disait souvent au XVI^e siècle. « M. de Malherbe, dit Vaugelas, a encore retenu ce datif, comme quelques autres

1. Les exemples avec complément d'objet direct se trouvent communément : *Sa femme le survéquit* (Malh., I, 425); *il n'y eut jamais consolation de personne qui la pust faire resondre à le survivre* (*Astrée*, 1615, I, 256^b; cf. 333^a); *Mais tu dois à jamais survivre Le monde, la mort et le temps* (Racan, II, 263; cf. II, 126; Loret, 6 déc. 1653, v. 182, etc.; Segrais, *Nouv. fr.*, 1^{re} nouv., 205-206).

2. Longtemps on trouve des exemples contraires à cette doctrine : *un Suisse viel et barbu... Ne voutut, en aucune sorte Me laisser aprocher ta porte* (Loret, 8 janv. 1661, v. 75-78); *Mais pourquoi m'empêcher d'approcher mon togis?* (Montfleury, *Com. Poète*, a. I, sc. 7).

3. La distinction est en général bien observée par les textes : *Ne craignez point que pour vous y déplaire Quelque importun vos actions éclaire D'un soin trop curieux* (Racan, I, 136); *Je puis être éclairé de leur yeux à toute heure* (Desmarets, *Aspasie*, III, sc. 1, A. *Th. fr.*, VI, 153); cf. Sorel, *Polyand.*, I, 190; Bess., *Œuv.*, I, 9; Boisrob., *Les appar. tromp.*, V, 6; Montreuil, *Œuv.*, 1666, 312; Gill. de la Tessonn., *Le Desniaisé*, II, sc. 2); *Lorsqu'il (le soleil) nous quitte au soir, il remporte dans l'onde Les rayons éternels dont il eclaire au monde* (Racan, I, 137); *Il n'est point jour pour moy Si ta grace n'éclaire aux yeux de ma pensée* (Id., II, 166); cf. S^t-Amant, II, 105. Noter aussi la construction avec *en* et *dans* : *Je sens dès mon premier réveil Ta grace éclairer dans mon ame* (Racan, II, 329; cf. I, 165 : *Son œil divin, dont j'adore la flame En tous endroits eclaire dans mon ame, Comme aux plus chauds climats eclaire le Soleil*).

phrases du vieux temps : *Le medecin... sert aux malades* ». *Servir* se construit avec *à*, dans le sens de *être propre, convenable* : *cela sert à plusieurs choses*. Mais dans le sens de *rendre service, assister*, il faut l'accusatif (Vaug., II, 212) : *Je me contente de les sçavoir bien servir, et à vous particulièrement* (*Le Secrét. de la Cour*, 32); *ceux qui servent aux faux Dieux* (Racan, II, 169); *il est impossible de servir à deux maistres* (Guerson, *Anal. du Verbe*, 53).

Regenter sur passe inaperçu, mais *inonder sur*, malgré l'autorité de Coeffeteau, a vieilli. « Il faut le faire actif » (Vaug., II, 327).

On imagine facilement, d'après tout ce qui vient d'être exposé, que c'en est fait dès lors des phrases où on juxtaposait, en leur donnant un seul complément, des verbes qui n'avaient pas la même construction : *ayant embrassé et donné la bénédiction à son fils*. Ni Amyot, ni le Cardinal du Perron, ni Coeffeteau ne se faisaient scrupule d'écrire ainsi, et en parlant, dit Vaugelas, on suivait encore le vieil usage. Mais il est mieux, ajoute-t-il, de ne pas écrire ainsi, si on a souci de la netteté (I, 159 et 161).

Pour une raison toute semblable il ne faut pas dire : *Il s'est bruslé, et tous ceux qui estoient aupres de luy*, la construction du verbe « passif » ne pouvant compatir avec celle du verbe actif, ni *être* tenir la place de *avoir* (II, 54). Rien n'était plus banal que ces constructions, non seulement au xvi^e siècle, mais même au commencement du xvii^e. Du Vair disait encore : *l'impiété et l'ignorance se sont assises au throsne de la saineteté et verité, et rendu l'ordre odieux par le vice de ceux qui y estoient preposez* (353, 19).

CONSTRUCTION DE L'INFINITIF

CONCURRENCE DE *DE* ET DE *A*. — Les grammairiens se sont appliqués à classer les verbes qui demandent après eux l'infinitif pur et ceux qui demandent *de* ou *à*. Malherbe ne considère plus qu'il soit indifférent de construire d'une façon ou de l'autre, comme je l'ai montré dans ma *Doctrine* (443-447). Maupas fait plusieurs catégories :

1^o Les verbes qui signifient pensée et volonté « pourveu que lesdits verbes et leurs infinitifs n'appartiennent qu'à une mesme personne » prennent l'infinitif pur : *je veux escrire des lettres*.

2^o Les verbes « signifiant empeschement et destourbier » : *je deffen*; les verbes de sentiment : *je m'esjouïs, je m'estonne*; les verbes signifiant commandement : *j'ordonne, je conseille*, etc... prennent *de*.

3^o Les verbes portant application et induction à quelque chose ; *j'estudie, je penche, j'accomode*, prennent *à*.

Mais lui-même prend soin d'ajouter que des verbes de la 3^e classe se construisent quelquefois comme ceux des deux premières, que d'autres hésitent entre *de* ou *à*, qu'enfin certains, comme *contraindre*, *demander*, *mépriser*, *délibérer*, se font suivre ou de l'infinitif pur, ou de *de*, ou de *à*, indifféremment, sauf que l'usage a reçu plus spécialement certaines formes (319-324).

L'USAGE ET LES OBSERVATIONS DES GRAMMAIRIENS. — Je ne me sens point en état de marquer partout avec précision ce que l'usage adopte dans cette syntaxe si confuse. Il m'a donc semblé bon de réunir ici dans un appendice, en les classant et en les accompagnant d'exemples, les verbes au sujet desquels les théoriciens ont donné des règles. J'y ai ajouté tous ceux qu'il m'a paru intéressant de rapporter. Quand règles et exemples sont conformes à notre usage, je cite le verbe, sans y insister. Dans les autres cas, on verra par les différences entre les prescriptions des théoriciens, quand l'usage s'est modifié pendant la période dont je m'occupe ici ; je tâche, autant que possible, d'illustrer les doctrines de Maupas et des autres par des exemples pris aux textes.

abhorrer, suivant Maupas (323) se construit avec *à*, *de*, ou sans préposition. *s'abstenir* prend *de* (Oud., *Gr.*, 243).

achever prend *de* : *Mais pour les achever de peindre* (d'Ouv., *Cont.*, I, 293) ; *je ne l'osois entreprendre, craignant d'en attirer encore plus sur moy, et de m'achever de peindre* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, III, 66).

accorder prend *de* (Maup., 320).

accoutumer, *s'accoutumer* prennent *à* (Oud., *Gr.*, 241) : *Je m'accoutume à faire de longues Lettres* (Voit., I, 51, 30, List, 21) ; *Ah ! ma sœur, puisqu'enfin, mon destin éclairci Veut que je m'accoutume à vous nommer ainsi* (Corn., V, 191, *Hér.*, v. 813-4). Cf. *Etant de si longue main accoutumés de vivre parmi les épines* (Malh., IV, 4) ; *Il vous importe extrêmement de vous accoutumer de bonne heure de haïr l'injustice et de prendre ceux qu'on opprime en vostre protection* (Voit., *Lett.*, IX, éd. Uz., I, 33-34) ; *Il faut que nos bonnes sœurs s'accoutument de pratiquer la mortification* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCLXXXI, 543-544).

adonner prend *à* (Maup., 321 ; Oud., *Gr.*, 241).

s'acheurter prend *à* (Oud., *ib.*).

aimer prend *de* : *J'ay mieux aimé de quitter toutes celles que j'ay aimées jusques icy que de faillir envers elle* (*Astrée*, 1614, II, 202) ; *Quoy que j'aime d'avoir campos* (Loret, 28 avr. 1658, v. 7 ; cf. 20 janv. 1664, v. 246) ; cf. Rotrou, III, 136, *In. Inf.*, III, 5 ; Corn., V, 192, *Hér.*, v. 823.

Il prend aussi *à* : *Puisqu'il aime à périr, je consens qu'il périsse* (Corn., III, 565, *Pol.*, v. 1684).

s'amuser prend *à* (Maupas, 321 ; Oud., *Gr.*, 241) : *Je ne m'amuse point à vous consoler de la mort de M. de Calas* (Malh., III, 60) ; *Nous nous jettâmes teste baisée parmi les ennemis, et tandis que je m'amusois à les escarter, Piroxene... mit pied à terre* (*Cléobuline*, 321).

appliquer prend *à* (Maup., 321).

appréhender a les trois constructions, suivant Maupas (323); il se construit avec *de*, suivant Oudin (*Gr.*, 243).

apprendre se construisait souvent avec *de* au xvi^e siècle. Montaigne en use plusieurs fois ainsi. On trouve encore cette syntaxe au xvii^e, et assez tard. Maupas (est-ce une inadvertance ?) le construit seulement avec *à* : *Leur ayant appris... de parler et de vivre... à quoy se servent-ils maintenant de ce que je leur ay enseigné?* (*Astrée*, 1614, II, 100); *Et pourquoy ne dirions-nous pas que Amour... n'ait par une longue coutume appris d'attaindre les hommes au cœur* (*Ibid.*, II, 333); *quand nos interests Ont appris d'obeyr à ses justes arrests* (*Ant. Corn.*, 79); *Je vous apprendrai de me traiter ainsi* (*MoI.*, VI, 448, *Amph.*, III, 4).

s'aprestre prend à (Maupas, 321; Oudin, *Gr.*, 241); (Le Pô) *S'apreste a voir en son onde Choir un autre Phaëton* (*Malh.*, I, 93).

On trouve aussi *de* : *Il me semble que Silerit et Frontenie s'aprestent de vous contredire* (*Segrais, Nouv. fr.*, 2^e nouv., 467).

approcher à (Maupas, 321).

arrester de (= résoudre) (Oudin, *Gr.*, 243)¹.

s'assujettir de : *Il est toujours mieux que les filles s'assujettissent de demander congé de lui parler quand elles le désirent* (*S^e Chantal, Lett.*, CCCXCIV, 564).

s'attacher à (Oudin, *Gr.*, 241) : *ce sexe, lorsqu'il s'attache à aymer* (*Sarasin, Œuv.*, I, 186); *ces syllogismes de l'école qui donnent la migraine à ceux qui s'attachent à les comprendre ou à les résoudre* (*Id.*, *ib.*, 194).

attendre avec l'infinifit pur est condamné par Malherbe. Il faut dire *j'attends de voir*, et non *j'attends voir* (IV, 366). C'est en effet l'usage : *Que fait-il, ignorant, qu'attendre de pied ferme De voir à son beau temps un orage arriver?* (*Malh.*, I, 10); *Cher amant, n'attends plus d'être un jour mon époux* (*Corn.*, III, 292, *Hor.*, v. 230).

Mais Maupas demande à (peut-être dans un autre sens) (321). Ce tour est très classique : *Atendons, dit-il, à donner bataille jusqu'à demain* (*Perrot d'Abl.*, *Apoph.*, 117).

s'attendre se construit aussi avec *de* (Maupas, 320; Oudin, *Gr.*, 243) : *On s'attendoit de voir un auteur et on trouve un homme* (*Pasc.*, *Pens.*, éd. Hav., VII, 28); *afin que ne voyant pas d'abord une porte de menuiserie, on ne s'attendist pas après de voir rien de plus magnifique* (*Perrot d'Abl.*, *Apoph.*, 200).

attenter prend à (Maup., 321) ou *de* (*Id.*, 323) : *Attenter à comprendre un si profond secret* (*Corn.*, VIII, 607, *Imit.*, IV, v. 580); *S'ils attentoient à supporter Des clartés si hors de mesure* (*Id.*, *ib.*, 645, *Imit.*, IV, v. 1363).

avancer de (Maup., 320).

avertir de (Oudin, *Gr.*, 243).

s'aviser de (Oudin, *Gr.*, 243) : *Si les Parisiens se fussent avisez de pousser l'affaire jusqu'au bout* (*Dub. Mont.*, *P. O.*, 3).

avouer de : *Elle avouë elle-même de n'aimer plus Thamire* (*Astrée*, 1614, II, 73); *Il n'y a ici personne qui veuille avouer d'y avoir de l'intérêt* (*Malh.*, IV, 143; cf. II, 44).

charger de, se charger de (Oudin, *Gr.*, 243).

chercher de : (II) *cherche d'être allégé* (*Malh.*, I, 41); *Mon cœur chercheroit... de se revêlir des affections et prétentions, qu'il lui semble que N. S. lui donnera* (*S^e Chantal, Lett.*, VIII, 15).

1. On trouve plus souvent que : *Je te connois, Destins, vous avez arrêté Qu'aux deux fils de mon roi se partage la terre* (*Malh.*, I, 102).

commander de (Maup., 320; Oudin, *Gr.*, 243); Corneille a encore employé l'infinitif pur : *Et (elle) leur commande choisir eux-mêmes* (V, 413, *Arg. de D. Sanche*). Plus tard il a corrigé et mis *de*. Au passif : *il fut commandé de mener deux cents hommes de pied* (Racan, I, 255; cf. Corn., VIII, 64, note 1).

commencer prend à ou *de*, suivant Oudin (*Gr.*, 245).

Pour à, il est à peu près inutile de fournir des exemples. Donnons-en seulement un : *un de ces cristaux qu'on donne aux enfans pour se joüer quand les dents commencent à leur percer* (Segrais, *Nouv. franç.*, 4^e nouv., 228-229); *commencer de*, suivant Vaugelas (II, 149), aurait été un gasconisme, ou tout au moins un provincialisme accepté par quelques Parisiens. Vaugelas le réprouve, si bien que, malgré la cacophonie, il accepte *commença* à. Malherbe emploie fréquemment *de* : *il commence de recevoir quelque fruit d'avoir donné* (II, 36, cf. 310); cf. *Il commençoit d'entrer en doute de moy* (Astrée, 1614, II, 205; cf. *ibid.*, II, 220-221); *Le bien de ma liberté commence de m'estre sensible par le plaisir que j'ay de vous escrire* (Théoph., 1641, *Lett.*, III, 8); *Vous avés assés travaillé pour vostre gloire, il est temps que vous commenciez d'en jouir* (Id., *ib.*, X, 49); *Il commence desja de prendre de l'amour* (Ant. Corn., 80); *Je cesse d'espérer et commence de vivre* (Corn., II, 300, *Pl. Roy.*, v. 1506); *Albe où j'ai commencé de respirer le jour* (Id., III, 284, *Ilor.*, v. 29).

conclure de ou à (Oud., *Gr.*, 244, j'ay conclu de dire, et j'ay conclu à cela) : *J'ayme si peu la fortune et abhorre tant le crime, que j'ay conclu d'estre touïjours pauvre* (Théoph., 1641, *Lett.*, XXXIV, 142).

condescendre se construit avec à ou *de* : *Il est vray qu'autrefois j'eusse peu condescendre A recevoir l'amant que l'on m'offre aujourd'huy* (Racan, I, 127); *qui vous fait condescendre D'avouer comme vostre un erime de Cassandre* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 209, v. 17-18).

conduire à (Maupas, 321).

conjuré de (Oud., *Gr.*, 243). On trouve encore quelquefois l'infinitif pur : *Parquoy Junon je te conjure Luy pardonner* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 141); *Quand tout ce qu'il y a d'hommes au monde auroient conjuré de vous servir* (Malh., IV, 181).

conseiller se trouve avec à, ainsi chez Racan : *Lors qu'elle me conseille A faire choix d'un bien si fecond et si beau* (Racan, II, 60); cf. *Et l'interest... Ne conseille jamais ces ames bienheureuses A rompre le lien qui joint leurs volontez* (Id., II, 175). Maupas demande *de* (320), ainsi qu'Oudin (*Gr.*, 243).

consentir est commun avec *de* : *Je consens de périr à force de t'aimer* (Corn., II, 526, *Illus.*, var. de V, 4); *Dieu... jamais ne consent De voir pour le pecheur endurer l'innocent* (Racan, I, 101); *Je consens de languir en d'éternelles gesnes* (Mallev., *Po.*, 252).

continuer est dans le même cas : *continuer d'aimer les hommes* (Malh., II, 4); *je suis libre de toutes façons ; soyez-le de même, si vous voulez que je continué de recevoir vos visites* (M^{lle} de Seudéry, *Mathilde*, 188).

contraindre, Malherbe a blâmé Desportes *te contraint avancer*, et l'a remplacé par *te contraint de l'avancer* (IV, 391). Maupas accepte *contraindre de* et à (323) et même la construction critiquée par Malherbe : *Et veulent sans raison contraindre ceste belle D'en aymer un plus riche et de m'estre infidelle* (Racan, I, 28); *its contraignirent le Roy de signer luy mesme son arrest* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1656, 5^e nouv., 40).

convient de (il) (Oud., *Gr.*, 249). Cf. *Mais à peine cette herbe est-elle mise en cendre Qu'en mon premier estat il me convient descendre* (S^t-Am., I, 182).

convier veut de (Oud., *Gr.*, 244) : *Il se présente bien souvent des difficultés où nous sommes conviés de suivre cet exemple* (Malh., II, 598) ; *Nous que la naissance convie De rendre hommage au Roy des Rois, Reverons sa gloire et ses loix* (Racan, II, 350; cf. Id., I, 126, 209; cf. La Roch., II, 270 et Loret, 27 juil. 1658, v. 145-9).

craindre se construisait encore au xvi^e siècle sans préposition : *je crains faire mal* est mal parlé, dit Malherbe ; il faut dire *je crains de faire mal* (IV, 367). On en trouve de rares exemples : *je craindrois estre convaincu de mauvaise foy, si je ne vous rendois le surplus de la valeur* (*Le Secrét. de la Cour*, 30).

D'autre part, *craindre à* est une phrase dont Malherbe se ferait scrupule, sans toutefois la condamner (IV, 309). Maupas hésite entre *craindre de* et *craindre à* (323, cf. 319) ; Oudin recommande *craindre de* (*Gr.*, 243).

On trouve assez souvent *craindre à* : *sur la presumption que j'ay de l'intelligence de vostre ame avec la mienne, je ne dois rien craindre à vous dire* (Théoph., 1641, *Lett.*, VIII, 31) ; *Si du sang d'une fille il craint à se rougir* (Corn., V, 57, *Théod.*, v. 909 var.). En 1660, Corneille a corrigé à en de dans ce vers.

croire. Maupas demande que le verbe soit suivi de l'infinitif pur (319). Cependant tout le xvii^e siècle use encore de la préposition *de* : *Vous avez creu d'estre aimée de luy* (*Astrée*, 1614, II, 248) ; *Thamire... croit de n'avoir point d'enfans* (*Ib.*, II, 746) ; *O Dieux, que vous et moy sommes trompez ! Vous qui avez creu d'aymer, et moy qui ay pensé d'estre aimé de vous* (*ib.*, 1614, II, 834; cf. II, 96 et 1615, I, 275^A) ; *Que si N. S. retarde l'exécution de vos saintes pensées et desirs, ne croyez pas pour cela de lui être désagréable* (S^r Chantal, *Lett.*, CXXXII, 190, cf. CCCXXIII, 444 et CCCLXI, 507) ; *Et le Jourdain qui croit de voir ses ondes calmes Servir encor un coup au sang de Godefroy* (*Rec. des plus beaux vers*, 1638, 655) ; *Je ne m'abreuve que de pleurs, Ni ne me nourris que de cendre, Et croy, par cette austérité, De faire qu'enfin ta bonté M'accordera son assistance* (Racan, II, 260; cf. I, 342) ; *Ah ! traître ! tu croyois bien de me trouver morte quand tu reviendrois !* (d'Ouv., *Contes*, II, 234) ; *Mais ce qui fait la pluspart du temps qu'on croit facilement d'estre assez aimé...* (M^{lle} de Scudéry, *Mathilde*, Préf., 9).

cuidier ne prend pas de préposition (Maupas, 319). Voir des exemples p. 341.

daigner s'emploie en général sans préposition : *Rcmplis d'étonnement ils ne daignent paroître* (Malh., I, 18). Cependant on le trouve suivi de *de* : *Je daigne de te voir* (Rotrou, I, 32, *Herc. mour.*, II, 3, éd. Ronch.)

dédaigner a encore, suivant Maupas, les trois constructions (323).

défendre de (Maup., 320; Oud., *Gr.*, 243).

délaisser se rencontre quelquefois avec *de* : *Je delaisse de vivre en cessant de ta voir* (*Del. de la Po. fr.*, 1615, de la Picardière, 654).

se délibérer se construit sans préposition, ou avec *de*, suivant Maupas (322). Oudin exige de en ce sens (*Gr.*, 244). C'est la construction ordinaire : *je me déliberai... de quitter leur miserable train de vie* (Sorel, *Franc.*, I, 19) ; *Musigene... se delibera alors de trancher le mot* (Id., *Polyand.*, I, 387).

demander, suivant Maupas, prend *de*, *à*, ou rien (322-323). On trouve surtout *de* et *à*.

dépêcher ou *se dépêcher* prennent *de* : *Dépêchons seulement d'aller vers ces amants* (Corn., I, 490, *Veuve*, v. 1781).

désirer à a été condamné par Malherbe (IV, 323), alors que Maupas acceptait encore *à*, *de*, ou l'infinitif pur (323). C'est entre ces deux dernières construc-

tions que le XVII^e siècle se partagera : *lesquelles il desire de recevoir avec une affection toute particulière* (Etr. de Herp., 1618, V. II. L., VI, 43) ; *tant s'en faut que je desire d'estre aymée...* (Fleurs de l'Eloq. fr., 13 r^o) ; *le bestail augment de sorte entre ses mains, qu'il n'y a celuy qui ne desire de luy en remettre* (Astrée, 1615, I, 323^A) ; *Je desirois avec passion de sçavoir de vos nouvelles* (Ib., 1614, II, 506) ; *Ceux qui dès le berceau n'ont désiré de vivre Que pour l'affection qu'ils avoient de te suivre* (Racan, II, 291).

désister de (Oud., Gr., 243) : *Je ne desiste pas pourtant D'être dans moi-même content* (Malh., I, 286) ; *Ta volonté suffit ; va-t-en donc et désiste De plus m'offrir une aide à mériter Caliste* (Corn., I, 280, Clit., v. 89-90).

destiner à (Oud., Gr., 241).

détourner de (Maupas, 320).

différer prend de ou à, suivant Maupas (320, 323) ; de seulement, suivant Oudin (Gr., 243) : *Mais enfin ma patience s'est achevée, et je ne puis differer plus longtemps à vous supplier tres humblement de me tirer de peine* (Voit., Lett., LX, éd. Uz., I, 191-2).

diligenter de (Maupas, 320 ; Oudin, Gr., 243).

disposer doit prendre à, suivant Oudin (Gr., 241). On trouve cependant soit *se disposer*, soit *être disposé* avec de : *Son humeur se dispose à vouloir que je croie Qu'elle a compassion...* (Malh., I, 133) ; *Pour en revenir au genereux Alphonse, il se disposa de combattre sur la Capitane* (M^{lle} de Scudéry, Mathilde, 359) ; *je luy escrirois dès cette heure une lettre d'amour si galante qu'elle seroit disposée de m'escouter à mon retour* (Voit., Lett., XXXVII, éd. Uz., I, 117).

dissuader de (Maupas, 320).

divertir de (Maupas, 320) : *La servitude même ne l'a pu divertir de faire bien* (Malh., II, 70).

s'ébahir de (Maupas, 320).

s'efforcer de ou à, suivant Maupas (323). Oudin ne veut plus que de (Gr., 243). Corneille a très souvent employé à (voir au Lex. de M.-L., I, 340) : *Ainsi tous à l'envi s'efforcent à me plaire* (II, 228, Pl. roy., v. 69) ; *un trait de l'envie Qui s'efforce à noircir une si belle vie* (V, 560, Nic., v. 1104). Il a corrigé en 1660 à en de dans le premier texte.

s'embesogner à (Maupas, 321).

s'émerveiller de (Maupas, 320).

empêcher, Malherbe a blâmé chez Desportes : *N'eût empêché Madame à courir sur la place*. Il veut de (IV, 382). Maupas veut aussi de (319). On trouve encore souvent à avec le passif : *je me trouve bien empesché à y répondre* (Voit., Lett., LXXVI, éd. Uz., I, 238) ; *je serois bien empêché à vous le dire* (Corn., I, 99. Ce n'est pas le même sens).

employer à (Maupas, 321 ; Oudin, Gr., 241).

encharger de (Maupas, 320) : *Le religieux enchargea à sa sœur de recommander à Dieu l'heureux succez d'un si bon commencement* (d'Ouv., Contes, II, 240).

endurer de ou sans préposition (Maupas, 322). De est désormais plus fréquent : *endurer d'être aimée* (Corn., VII, 135, Att., v. 657).

engager à (Oudin, Gr., 241) : *Cependant un Ami marié par promesse, L'engage d'aller voir avec lui la Maîtresse* (Th. Corn., D. Bert. de Cig., II, 4).

engarder de (Maupas, 320).

enjoindre de (Id., 320).

il ennuye de (Id., ib.) : *Il m'ennuyra de ne te pas voir, mais je ne veux point te contraindre* (Segrais, Nouv. fr., 1636, 4^e nouv., 18)

enseigner à (Maupas, 321) : *Il faut enseigner les uns à ne rien mettre en ligne de compte, les autres à penser devoir plus qu'il ne doivent* (Malh., II, 10). Mais on trouve aussi de : *Vous avez de quoi remercier les Dieux de ce que vous enseignez d'être cruel à un qui ne le peut apprendre* (Malh., II, 282-283); *Tous les jours dans cet exercice Il nous enseignoit de mourir* (Théoph., I, 13).

entendre, au sens de *prendre garde*, se construit avec à (Maup., 321; Oud., Gr., 141), au sens de *vouloir*, avec *de* (Oud., Gr., 243).

entreprendre, sans préposition, a été censuré par Malherbe (IV, 332, note 1), il veut *de*. Maupas acceptait encore les trois constructions (323; cf. 320) : *Et n'ai pas entrepris... de soulager ta peine Avecque son mépris* (Malh., I, 39).

espérer. Malherbe note : *N'espérant jamais plus d'y trouver guarison* (IV, 437). Maupas accepte au contraire ou l'infinitif avec *de*, ou l'infinitif pur (322); Oudin veut *de* (Gr., 243) : *voyant tous ses desseins tant esloignez... elle n'esperoit plus d'en pouvoir r'aprocher les occasions* (Astrée, 1614, II, 479; cf. *ib.*, 1615, I, 307^A); *il faut que M. le Recteur espère de rencontrer des lecteurs idiots auxquels il puisse persuader ses fables* (Gar., Mém., 146); *j'espere de participer au plaisir de me pourmener avec vous* (Théoph., 1644, Lett., XI, 53-54); *Sur ce propos un jour j'espere de l'escrire* (Id., Œuv., éd. elz., I, 235).

essayer. Malherbe a souligné : *j'essaye à tromper*, sans qu'on puisse être sûr si c'est la cacophonie ou la construction qui lui a déplu (*Doctr.*, 446-7). Maupas accepte *de* et à (323). De même Oudin (Gr., 245). Les deux sont usuels : *Pere, vous dites vray, c'est en vain qu'on essaye A consoler une ame au fort de son malheur* (Racan, I, 60); *Vous charmez le sot populace Tandis qu'un matois, non en vain, Essaye à faire un coup de main* (S^t-Am., I, 216); *Pour essayer, dit-elle, à se tuer si le succéz en estoit contraire* (Perrot d'Abl., Apoph., 157); *on essaie sans cesse à les divertir et à leur procurer toutes sortes de plaisirs* (Pasc., Pens., IV, 2, éd. Ilav., 50). Cf. *elle s'essayoit de flatter les passions du Prince* (Sorel, L'Orph. de Chrys., I, 87); *nous nous sommes essayées de l'exécuter* (votre commandement) *par quelques exercices particuliers* (S^r Chantal, Lett., XVII, 24; cf. Ead., *ib.*, XXXIX, 48 et CCXL, 348); *Et je suis en fureur quand mon discours s'essaye De ruyner mon mal-heur* (Théoph., I, 194).

estimer demande l'infinitif pur (Malh., IV, 466) : *les Mages... lui sacrifièrent, comme l'estimant avoir eu quelque chose au-dessus de la condition ordinaire de l'humanité* (Malh., II, 481; cf. IV, 20).

s'étonner de (Maupas, 320).

étudier à (Id., 321) : *Plus un homme à lui-même étudie à mourir, Plus il commence à vivre* (Corn., VIII, 256, *Init.*, II, v. 1662).

s'étudier à ou *de* (Oud., Gr., 245) : *La conduite que je tiens dans ce Recueil, est aussi diverse que les espèces différentes des poèmes qui le composent. Je me suis étudié à y garder, autant que je l'ai pû, les Caractères que demande chacune de ces Espèces* (La Mesnard., Po., préf., 9); *Le temps s'escouloit cependant, et plus j'allois avant, plus faisois-je d'amis, par les recherches et courtoisies que je m'estudiois de faire à chacun* (Chapel., Guzm. d'Alf., III, 246).

s'évertuer à ou *de* (Oud., Gr., 245) : *Luc dit s'estre evertué A meurtrir les Infidelles; Mais je croy qu'il n'a tué Que le temps et les chandelles* (S^t-Am., II, 70).

exciter à (Oud., Gr., 241) : (mes larmes) *Excitent sa rigueur à la faire partir* (Malh., I, 134).

exercer à (Maup., 321).

exhorter à ou *de* (Maup., 323). Oudin n'accepte plus que *de* avec un infinitif

(Gr., 244) : *J'ai beau par la raison exhorter mon amour De vouloir réserver* (Malh., I, 236) ; *lorsqu'elle* (son ambition) *sembloit l'exorter de pousser plus avant* (Dub. Mont., Al., 19).

façonner à (Maup., 321).

il fâche de (Id., 320) : *Comme il estoit galant naturellement il luy fâchoit de vivre sans inclination* (Segrais, *Nouv. fr.*, 3^e nouv., 24) ; *je ne m'estois rien réservé que Bajazet, et tu me l'as ravi, et il te fache encore de le partager avec moy* (Id., *ibid.*, 6^e nouv., 60).

faillir prend tantôt à, tantôt de : *La nuit estant venuë... la Nymphe ne faillit à se r'habiller, mais seulement avec une robe de nuit* (Astrée, 1613, I, 299^A) ; *il* (le petit Meril) *faillit de les surprendre* (Ibid., I, 380^A) ; *Amour sçait quels furent nos transports, et combien de fois je faillis de perdre tout respect* (Ib., 1614, II, 889) ; *Un meschant coquin nommé Théophile faillit à ruiner la Cour de l'Empereur* (Gar., *Doctr. cur.*, 5)¹ ; *Il dit à un homme qui faillit à estre surpris en adultere* (Perrot d'AbI., *Apoph.*, 336) ; *J'ay failli ce matin d'en charger le Zéphyre* (La Mesnard., *Po.*, 196).

feindre a, en même temps que plusieurs sens, plusieurs constructions : 1^o au sens de *faire semblant*, il s'emploie généralement soit avec l'infinitif pur, soit surtout avec *de* : *Il a couru bruit... qu'un catholique, feignant se convertir à la religion prétendue, avoit voulu tuer M. du Bouillon* (Malh., III, 311).

Au sens de *hésiter à*, qu'il soit simple ou pronominal, *feindre* s'emploie tantôt avec à, tantôt avec *de* : *Je ne feindray point à me remettre entre vos mains* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, II, 104 ; cf. Id., *ib.*, III, 456) ; *Elle fut conseillée par sa mere de le rendre le plus amoureux qu'il luy seroit possible, et vous assure, belle Diane, qu'elle ne s'y feignit point* (Astrée, 1613, I, 106^B).

finir de (Oudin, *Gr.*, 243).

forcer de serait mieux, suivant Malherbe, que *forcer à* (IV, 463, copie B ; cf. *Doctr.*, 447). Oudin oppose : *on m'a forcé de prendre, et forcer à une mauvais action* (Gr., 244) ; on trouve aussi *se forcer de* : *si quelquefois vous vous trouvez sans force ni courage... forcez-vous de dire des paroles toutes contraires à votre sentiment* (S^r Chantal, *Lett.*, CCXXVIII, 332).

se hasarder de au sens de *commencer* ; au contraire, *se hasarder à un danger* (Oud., *Gr.*, 244) : *Je me suis hasardé d'y ajouter l'épithète d'héroïque* (Corn., I, 23, *Disc. du poëm. dram.*) ; *il faut estre d'une fort haute naissance, d'une authorité encore plus grande, d'une experience consommée, d'une reputation entière, pour se hasarder genereusement de mettre la reforme partout* (Cotin, *Crit. désintér.*, 13).

se hâter de (Maup., 320).

imaginer se construit sans préposition ou avec *de* (Maupas, 322) : *Il est vray, Mgr., que toutes les fois que je m'imagine de vous voir avec huit ou dix mestres de camp à l'entour de vous, j'ay pitié de Terence, de Virgile et de moy* (Voiture, *Lett.*, LXIX, éd. Uz., I, 212).

imputer à (Oudin, *Gr.*, 244).

inciter à (Maup., 321 ; Oud., *Gr.*, 244) ; c'est la construction ordinaire : *Il est plutôt question d'enseigner, que d'inciter à vouloir apprendre* (Malh., II, 402) ; *Il fit un discours serieux Sur la vertu de ses ayeux, Incita son fils à les suivre* (Scarr.,

1. Le livre *La Vérité des Fables* emploie presque toujours *faillir à* (voir I. VI, I, 431, et souvent).

Virg., II, 188). Cependant on trouve de : *ains eust achevé sa centaine d'années comme les insepulturez, si le demon n'eust incité Charon d'avoir pitié de luy* (Tabarin, II, 327).

incliner à (Maup., 321).

induire à (Id., *ib.*) : *de peur qu'en la solitude il ne leur vienne quelque trouble qui les induise à se faire mal* (Malh., II, 296).

instiguer de (Maup., 320).

inviter de ou à, suivant Maupas (323); à suivant Oudin (*Gr.*, 241) : *Ce miracle des rois, Qui... Invite à l'adorer tous les yeux de la Terre* (Malh., I, 145).

juger se construit avec l'infinitif pur, ou avec *de* : *elle jugea d'estre à propos de l'avertir de la vie qu'il faisoit* (*Astrée*, 1614, II, 512); *Le curé de la paroisse... jugea ne luy pouvoir desnier ce qu'il avoit accoustumé d'accorder aux autres enfants* (Racan, I, 306).

jur. Malherbe blâme : *Et que j'eusse juré ne me fier qu'en celle... Il veut de* (IV, 384; cf. Oud., *Gr.*, 243).

laisser semble toujours avoir pris *de* dans la locution : *ne pas laisser de*. Il est inutile d'en citer des exemples. Je marquerai seulement ici qu'on trouve encore la même expression sans négation : *Je donnerois pour un fêtu, Tous ceux qui laissent de bien boire* (Maynard, *Œuv.*, 1646, 249). Il faut noter aussi que *laisser* à suivi d'un infinitif signifie *je renonce à* : *je laisse à parler de plusieurs Tant Damoiselles que Messieurs* (Scarr., *Œuv.*, I, 277).

manquer à ou de (Oud., *Gr.*, 243) : *on ne manque jamais à leur applaudir quand on entre dans leurs sentiments* (Corn., III, 93, *Exam. du Cid*); *Les peintres... ne manquent jamais à nous représenter Andromède nue au pied du rocher où elle est attachée* (Id., V, 293, *Argum. d'Andr.*); *les Estats ne manqueroient pas d'en casser l'establisement* (Dub. Mont., *Fo.*, 6).

méditer de (Oud., *Gr.*, 243).

mépriser se construit avec à, *de*, ou sans préposition (Maup., 323).

mériter se trouve encore suivi de l'infinitif pur : *car elles meritent estre aimées* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 252).

montrer de (Oud., *Gr.*, 243). On trouve l'infinitif pur : *je monstrois avoir dix ans plus que je n'avois en effect* (Faret, *L'hon. hom.*, 122). Mais la construction usuelle est celle d'Oudin : *ce que vous avez montré de desirer* (Malh., IV, 235); *celuy qui se taist monstre de consentir à ce qu'il ouyt* (*Astrée*, 1615, I, 224^a et^b); *je montray d'avoir entendu ce qu'elle vouloit dire* (*Ib.*, 1614, II, 475); *La Cour de France en prit le deuil Et montra d'en être chagrine* (Loret, 11 mars 1662, v. 188-9).

mouvoir de (Oud., *Gr.*, 244). On trouve aussi à : *Quelle rage vous meut à me traiter ainsi* (Racan, I, 66); *Ma fille, hé! qui vous meut à quitter le village?* (Id., I, 72).

obliger de a plusieurs sens. On dira : *vous m'obligerez de ne me rien donner*, c'est-à-dire en ne me donnant rien. Mais on trouve aussi *obliger de* dans le sens de *contraindre à* : *Le deuxième est que nous obligeons les filles prétendantes de nous dire les péchés qu'elles ont faits au monde* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCLXIV, 513).

observer de : *Il observoit tousjours de choisir les heures où il y avoit moins de monde* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1656, 5^e nouv., 39).

obstiner à (Maup., 321) : *Me fait plaie à ma peine et m'obstine à souffrir* (Corn., I, 144, *Mél.*, v. 20).

occasionner à et de (Oud., *Gr.*, 245) : *ce qui m'occasione de dire ce que disoit autresfois un poète (Caq. de l'Acc., 244).*

occuper à (Maup., 321) : *Nos convoitises... plus souvent s'occupent à souhaiter qu'à jouir (Malh., II, 53).*

s'offrir de (Oud., *Gr.*, 244) : *Lisante s'offrira d'en porter la nouvelle (Rotrou, III, 196, *Clor.*, II, 4) ; les femmes mesmes s'offrirent de garder les murailles (M^{lle} de Scudéry, *Mathilde*, 406).*

opiniâtrer à (Maup., 321), *s'opiniâtrer* de (Oud., *Gr.*, 244) ; on trouve aussi *s'opiniâtrer* à : *il s'opiniâtra, contre l'avis de ses amis, à les lui prêter (Malh., II, 131).*

ordonner de (Maupas, 320) ; on trouve aussi *ordonner* à : *Et souffrir ce qu'Amour m'ordonne à supporter (Maynard, I, 87 ; mais on peut à la rigueur expliquer autrement, comme dans la construction *me donne à supporter*).*

oser sans préposition (Maupas, 319) : *Des biens dont notre espoir n'osoit nous avertir (Corn., X, 176, *Po. div.*, LXV, v. 4).*

oublier à ou de (Oud., *Gr.*, 245). Vaugelas, dans une remarque non imprimée préférait à : *j'ai oublié à vous envoyer votre livre (II, 425).* C'est la construction la plus répandue : *j'oublie à vous remercier (Malh., III, 18) ; J'oubliais à vous dire que je doy encore aller chez son Notaire (Sorcl, *Polyand.*, I, 138) ; Si... toute cette Comédie (l'École des Femmes) se passe dans une place de la ville comment se peut-il que Chrisale et Arnolphe s'y rencontrent seuls ? C'est qu'il a oublié à vous dire que la peste estoit peut-être dans la ville (Zelinde, p. 12, sc. 3) ; J'oubliais à vous dire que tout le commencement du rolle de Licidas est tiré des Nouvelles nouvelles (Ibid., p. 32, sc. 6) ; Car icy, j'oubliais à dire Que quand il fut voir nôtre Sire, Ce Prince, ce Duc important Etoit un peu fébricitant (Loret, 28 avril 1658, v. 181-4 ; cf. 2 oct. 1660, v. 101).*

s'oublier, au contraire, se construit d'habitude avec *de* : *je m'oubtiai de vous demander l'obéissance (S^r Chantal, *Lett.*, V, 10) ; je me suis oublié de manger mon pain (Corn., IX, 266).*

paraître se rencontre avec *de* : *Un cavalier ou qui paroist de l'être (Scarr., *Dern. Œuv.*, II, 309).*

On trouve aussi *faire paraître* : *Dieu fit bien paroistre d'avoir pitié de la déplorable Rome (Astrée, 1614, II, 775) ; je faisais paroître d'avoir beaucoup de méfiance (La Roch., III, 18).*

parvenir à (Maupas, 321).

se peiner de (Oud., *Gr.*, 244).

penser au sens de *croire, estimer*, suivi de *de*, est critiqué par Malherbe (IV, 425). Maupas demande aussi l'infinifatif seul (319). La construction avec *de* était encore très commune au commencement du siècle. Elle est à toutes les pages de l'*Astrée* (1614, II, 248, 477, 631) ; cf. *Mais que dis-je, ô mon cœur, c'est en vain que tu pense De revoir ces beaux yeux (Del. de la Po. fr., 1615, de la Picardière, 655) ; Je pense de vous l'avoir dit autresfois (S^r Chantal, *Lett.*, XC, 127) ; Ne pensez pas d'avoir la perfection sans peines (Ead., *ib.*, CCCIII, 421).* L'infinifatif pur est aussi, cela va sans dire, tout à fait usuel : *Elle pense estre trompée Ou que de Cassiopée Le Destin est raccourcy (S^t-Am., I, 59-60).*

permettre se construit avec *de*, ou avec l'infinifatif pur (Maupas, 322) ; Oudin demande *de* (*Gr.*, 243). La construction sans préposition se trouve encore, mais devient rare : *En cela vous devez... mettre votre confiance,... espérant fermement que Dieu ne permettra lui arriver chose quelconque, qui ne soit pour son mieux (S^r Chantal, *Lett.*, XXVI, 34).*

persévérer se rencontre quelquefois encore avec *de* : *Persévérez d'accompagner votre zèle et exactitude de douceur, de suavité, de bonté* (S^r Chantal, *Lett.*, CLXIX, 244).

persuader *quelqu'un à faire* est encore en concurrence avec le tour moderne *persuader à quelqu'un de faire*. Mais il devient rare : *Les Dieux savent tout, et cependant nous ne laissons pas de leur faire des vœux et des prières... pour les persuader à nous bien faire* (Malh., II, 167).

plaire s'employait tantôt avec *de*, tantôt avec l'infinifitif pur : *Vos très petites filles.... ne cessent point de réclamer les miséricordes du divin Sauveur de vos âmes, afin qu'il lui plaise faire abonder en la vôtre les richesses de son saint amour* (S^r Chantal, *Lett.*, XXIII, 30); *Il n'a pas plu à M^{lle} Paulet ne faire l'honneur de m'escrivre* (Voit., *Lett.*, LXIV, éd. Uz., I, 201); *C'a esté le benoist Saint Esprit, à qui il a plu faire telle chose par moy qui en estois tres-indigne* (Thaulère, *Instit. Div.*, 30); *Monsieur nostre Maistre, Notre Seigneur vous vueille recompenser de la charité qu'il vous a plu exercer en mon endroit* (Id., *ib.*, 28); *La Compagnie espere qu'il vous plaira mettre fin à ces désordres* (Th. d'Éloq., *Har.*, 74); *Le but de grace où ma priere vise Est qu'il te plaise, ó prince de la hise! Suspandre un peu l'aspre et dure vertu....* (S-Am., I, 407); *Et nos jours criminels ne pourront plus durer Qu'autant qu'à sa clémence il plaira l'endurer* (Corn., III, 348, *Hor.*, v. 1509-1510); *les favorables regards dont il vous plut fortifier la foiblesse de sa naissance* (Id., IV, 411, *Épît. de Rod.*).

Mais Vaugelas crut pouvoir faire une règle : Ce verbe peut, dit-il, se construire avec *de* ou sans *de*. Ainsi il est plus correct de dire : *la faveur qu'il vous a plu me faire, afin qu'il luy plaise me faire l'honneur de m'aimer*; mais on dira : *il ne plaisit de faire cela, il me plaisit d'y aller*. Dans certains cas on omet d'avoir deux fois de suite cette particule, pour éviter des phrases comme : *afin qu'il lui plaise de me faire l'honneur de m'aimer*. D'autre part, si *plaire* exprimant une volonté absolue veut *de*, il peut s'en passer, quand on l'emploie par honneur, par civilité (II, 52).

se plaire de est au moins aussi usuel que *se plaire à*. Mais c'est cette dernière construction qui est recommandée par Oudin (*Gr.*, 241) : *Les Divinitez ne se plaisent pas d'estre servies par des impies* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 39 v°); *laquelle* (votre conscience) *étant si bien préparée, Dieu se plaira de la remplir de ses plus saintes et précieuses faveurs* (S^r Chantal, *Lett.*, LVIII, 71; à la même page elle construit *plaire* sans *de* : *ce qui lui plaira faire de vous*; cf. *ibid.*, CCCXLVII, 482); *La fortune.... se plaisit de traverser les plus nobles affections* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1656, 5^e nouv., 132).

se porter à (Oud., *Gr.*, 241) : *afin qu'il.... se porte de tout son cœur à le pratiquer en sa perfection* (Corn., IX, 71).

pourchasser à ou *de* peut aussi se construire sans préposition (Maupas, 323; cf. 321).

poursuivre à ou *de* (Id., *ib.*) : *Il poursuit à faire entendre la passion qu'a son maître pour Andromède* (Corn., V, 263, *Dessein d'Andr.*).

pouvoir à : *Auguste a su pouvoir A ne te laisser pas ta fuite en ton pouvoir* (Corn., III, 399, *Cin.*, v. 327-8).

se précipiter à ou *de* : *ne vous précipitez point de le lui ramentevoir* (Malh., II, 162); *Ceux qui... se seront précipités à vous consoler de la perte que vous en aurez faite* (Id., IV, 224).

prédestiner à (Oud., *Gr.*, 241).

prendre goût, plaisir, peine, etc., se construisent avec à (Oudin, *Gr.*, 244). On trouve encore l'ancienne syntaxe : *elle prenoit plaisir de le tourmenter* (Segrais, *Nouv. fr.*, 5^e nouv., 182, cf. 184) ; *cette jeune plante Que j'avois pris plaisir d'élever de mes mains* (Regnard, I, 568, *Démocr.*, IV, 3).

se prendre se construit avec à : *leurs compagnons.... se prirent à dire* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, III, 517).

préparer à (Maupas, 321 ; Oud., *Gr.*, 241). Mais on trouve *se préparer* avec de : *Desjà Leonide et Chrysante se prepaioient de dire ce qui leur en sembloit* (*Astrée*, 1614, II, 614) ; et même : *il se tient préparé De s'en voir tost ou tard quelques jours séparé* (J. de Schel., *Tyr et S.*, 182).

presser de (Oudin, *Gr.*, 243) : *Il faut donc l'avouer le regret qui me presse D'aller contre l'avis de la Bonne Déesse* (Racan, I, 87).

présumer de (Oud., *Gr.*, 243) : *Tu présumes en vain de l'en mettre à couvert* (Corn., II, 382, *Méd.*, v. 859) ; on trouve aussi l'infinifitif pur : *Elle (la vérité nue) échappe aussitôt qu'on présume en jouir* (Corn., X, 238, *Poés. div.*, 44).

prétendre se construit sans préposition, ou avec *de* (Maup., 322) ; Oudin (*Gr.*, 244) veut de : *je pretens de commander*, à côté de *je pretens à la charge* ou *la charge de Capitaine* : *C'est la vérité, que quand nous prétendons d'obtenir quelque grâce par la voie d'oraison, il la faut accompagner d'une profonde humilité* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCLVII, 504) ; *Ce qu'un Ministre pretend de pouvoir faire sans autorité* (Gar., *Rab. réf.*, 148) ; *L'âge affoiblit mon discours ; C'est en vain que je pretens De plaire aux polis du temps* (Maynard, 1646, 278 ; cf. *Id.*, 166) ; *Les philosophes ont bien plutôt prétendu d'y arriver* (Pasc., *Pens.*, éd. Hav., I, p. 4, art. I, 1).

prévoir à : *J'ai... habité nos sœurs en sorte qu'elles prévoient à demander leur congé* (S^r Chantal, *Lett.*, CXCIV, 277) ; *Prévoyons seulement à forcer leurs obstacles* (Rotrou, III, 266, *Amélie*, I, 1).

prier se construit encore, suivant Maupas (322), avec l'infinifitif pur aussi bien qu'avec *de*. Les exemples abondent : *Cependant je te prie encore m'excuser* (Théoph., I, 233) ; *Je me sens plus que jamais étroitement... unie... avec toute votre honorable famille, que je prie Dieu remplir de toutes bénédictions* (S^r Chantal, *Lett.*, XLV, 54 ; cf. LIX, 73, CCVII, 300). Oudin demande *de* (*Gr.*, 243). Voir l'exemple de Malherbe cité ci-dessous à *promettre*.

procurer de (Oudin, *Gr.*, 243) : *Nous nous marions, et procurons d'avoir des enfants* (Malh., II, 125 ; cf. III, 299).

prohiber de (Maupas, 320).

promettre se construit avec *de* ou sans préposition (Maupas, 322) : *Ledit Aymar, pour lui aider à me fournir vingt et cinq écus, moyennant lesquels je promettois relâcher ledit Sauecanne, me pria de prendre en paiement lesdits six écus* (Malh., I, 344) ; *Je... promets en tout cas en faire mon propre dette* (*Har. de Turl.*, 1615, V. II. L., VI, 83). Oudin demande *de* (*Gr.*, 243).

proposer de (Oudin, *ib.*).

protester de (Oudin, *ib.*) : *Les tribuns du peuple protestèrent de n'y consentir jamais* (Malh., I, 430).

pouvoir, sans préposition (Maup., 319) : *Après avoir tout examiné, je ne puis que deviner* (Malh., IV, 90).

rechercher se construit avec à, mais aussi avec *de* : *les choses... par lesquelles nous recherchons à nous faire admirer* (Malh., II, 276) ; *Comme si, recherchant*

par une plainte injuste D'avoir du reconfort (Del. de la po. fr., 1615, Lingendes, 719).

reculer à et de (Maupas, 323); ce seroit reculer trop loin... à vous faire savoir que je l'ai reçue (Corn., X, 459); je ne recule point à donner ma veine au chirurgien (Dub. Mont., Tu, 3).

réduire à (Maupas, 321); tâchez de la réduire A venir dans le camp (Corn., VI, 544, Soph., v. 1695).

refuser a les trois constructions (Maup., 323). Il se fait suivre de de (Oud., Gr., 243).

regarder à et de : En tout payement nous ne regardons pas de rendre les mêmes espèces (Malh., II, 173).

remettre à (Oud., Gr., 244) : Remettons aux Dieux à disposer du reste (Corn., VI, 219, OEd., v. 2010).

requérir a les trois constructions, suivant Maupas (323). On le trouve surtout suivi de de : Nous nous jettons entre vos bras, et vous requérons d'ordonner ce que nous avons à faire (Astrée, 1615, I, 213^a); L'autre-jour un certain grand homme, Ayant mine de gentil-homme, Avec épée et sans manteau, Allant chez monsieur de Nouveau, Requiert de parler à sa femme (Loret, 17 oct. 1654, v. 17).

se résoudre a les trois constructions, suivant Maupas (323). Suivant Oudin, il prend de (Gr., 244) : Il vaut mieux se résoudre En aspirant au ciel être frappé de foudre Qu'aux desseins de la terre assuré se ranger (Malh., I, 22); c'est ordinairement avec de qu'on le trouve dans les textes du temps : Telle je me résous de vous bailler en garde Aux fastes éternels de la postérité (Malh., I, 244); Car les Dieux irritez ne se peuvent résoudre De rendre ce bon-heur A ce pays ingrat (Del. de la po. fr., 1615, Lingendes, 716); Mais, Madame, je ne me puis résoudre de répondre par une lettre de consolation au plus obligeant poulet du monde (Voit., Lett., XIV, éd. Uz., I, 46); Je suis résolu de le hasarder (Cost., Lett., III, 8); se résoudre de luy survivre (Id., ib., II, 22).

savoir se construit généralement avec l'infinitif pur. Cependant on trouve quelquefois de : jamais... nous ne devons donner espoir de recevoir... quoi que ce soit que nous savons d'avoir été ôté ou proposé à quelqu'une de nos maisons... (S^r Chantal, Lett., CLXXXIII, 260).

sembler de est usuel : Il me semble de voir un vaisseau (Astrée, 1614, II, 804; cf. ib., 125, 400, 725 etc.); Il m'a semblé de voir (Mairet, Sytv., p. 52, v. 597).

semondre de ou à (Maupas, 323).

il sied de : Siéroit-il bien à mes écrits D'ennuyer les races futures (Malh., I, 210). Cependant on trouve aussi à : Il sied bien aux captifs à faire des prisons (S^r-Am., II, 167).

que sert construit avec l'infinitif pur est noté par Malherbe (Cf. Doctr., 446). Il écrit lui-même : de quoi servent-ils (le casque et le bouclier),... sinon de dilayer la mort de quelque moment ? (II, 282).

solliciter de et à suivant Maupas (323). On trouve le plus souvent de : Si jamais je vous sollicite De m'aider à faire des vers (Malh., I, 210).

se soucier de : et ne me soucierai point de redemander un plaisir à ceux à qui je ne me ferois point difficulté de le demander (Malh., II, 242); voyez si j'estois jeune, de me soucier d'estre appelé inconstant (Astrée, 1615, I, 251^b).

souffrir de ou sans préposition (Maupas, 322).

souhaiter de ou sans préposition : Il disoit... et souhaitoit de devenir plutôt fou que voluptueux (Perrot d'Abl., Apophth., 359).

se soumettre de : *Ce sont tous gens qui... se soumettent de faire tout ce qui leur est commandé par un confesseur* (Malh., III, 172).

suader de (Maupas, 320).

supplier s'emploie le plus souvent avec *de*, mais quelquefois aussi avec des infinitifs purs : *Si vous le faites, vous recevrez de grandes grâces de sa bonté, que je supplie vous le départir abondamment* (S^r Chantal, *Lett.*, CCLXXXIII, 391); *Ma très chère fille, je supplie N. S. me donner lumière pour vous dire sa divine volonté* (Ead., *ib.*, CCCXXIV, 444).

tâcher ne peut plus, suivant Malherbe, se construire sans préposition (IV, 323) : *La dame... Veut sembler garce en son atour, Oû la putain, tout au contraire, Tasche l'honneste contrefaire, Et non pas la fille d'amour* (*Event. sat.*, 1628, V. II. L., VIII, 134). Maupas (323) et Oudin (*Gr.*, 245) considèrent *de* ou *à* comme indifférents. On trouve quelquefois ce verbe avec les deux prépositions dans la même phrase, sans aucune nuance de sens. Voici des exemples avec *à* (le *Lexique* de Cornicille de Marty-Laveaux en contient une foule) : *je tascheray toute ma vie à meriter son affection par mes tres-humbles services* (Voit., *Lett.*, XXV, éd. Uz., I, 79; cf. *Id.*, *ib.*, XXX, 95, 97; *ib.*, LXXI, 218; *ib.*, LXXXVII, 258); *Je tascheray donc à ne point dementir la bonne opinion que vous avez de moy* (Théoph., 1641, *Lett.*, XXII, 96-7); *Je tasche à le cacher, mais il est impossible* (d'Ouv., *La coif. à la mode*, 42); *Deux Bourgeois... S'entre-plument, s'entrecardent : Qu'ils tâchent à s'échiner* (Brébeuf, *Lucaïn trav.*, 3-4); *En vain l'on tasche à dilayer* (La Mesnard., *Po.*, 25). Je ne donnerai qu'un ou deux exemples avec *de* : *Un lâche espoir de revenir Tâche en vain de m'entretenir* (Malh., I, 143); *Au jeune Anchise elle tascha de plaire* (La Mesnard., *Po.*, 1656, 213).

témoigner de (Oud., *Gr.*, 243) : *Il me semble que vous témoignez de désirer de garder le crucifix que nous avions envoyé à feu Madame votre Mère* (S^r Chantal, *Lett.*, XXX, 38); *La Reine... me témoigna d'approuver ce que j'avois fait* (La Roch., II, 71). Cf. (M. de Lorraine) *témoigne tout à fait faire toutes choses avec beaucoup de franchise* (*Id.*, III, 97).

tendre à (Maupas, 321).

travailler (se) à (Oud., *Gr.*, 241) : *sans me travailler à lui faire pitié* (Malh., I, 265).

voir de est encore usuel : *voyons seulement de mettre la main à l'œuvre* (*Astrée*, 1615, I, 169^b); *Pensez à vos affaires, et voyez de vous en rendre la possession plus honnête* (Malh., II, 171, cf. *Lex.*, 672). Aucun grammairien ne condamne cette construction.

Il faudrait aussi examiner en détail les constructions admises pour les locutions verbales composées avec *avoir*, *être*, *faire*, etc.

Avoir. — On dit, remarque Oudin, *il y a contentement, danger, goust, hazard, peine, plaisir à faire quelque chose* (*Gr.*, 240), et *avoir raison, sujet, envie, besoin, nécessité, desir, volonté, occasion, soin, avoir l'entendement, le loisir, la commodité, le moyen, le jugement, le temps... de faire une chose* (*Ib.*, 242). Aucune difficulté. Mais souvent il y a de fines nuances entre les deux constructions, ainsi entre *avoir l'esprit de faire*, et *avoir l'esprit à* (*Ib.*, 244).

Être. — Avec *être*, on emploie *de*, dans des locutions comme

estre aise, marry, en estat, etc. (*Ib.*, 242), mais lorsque l'usage accepte l'une ou l'autre préposition, les grammairiens cherchent à distinguer des nuances, ainsi *il est aisé à faire* et *il est aisé de faire* se disent tous deux, mais le premier seul est un impersonnel (*Ib.*, 245)¹.

Avec l'impersonnel *c'est à moi, c'est à vous*, etc., suivant Oudin, il faut à : *c'est à moy à faire, c'est à vous à considerer* (*Gr.*, 241) : *C'est à moy à vous rendre graces* (*Le Secrét. de la Cour*, 29) ; *C'est aux commencements des foibles passions A s'amuser encore aux protestations* (*Corn.*, II, 459, *Illus.*, v. 491-2) ; *C'est aux courages bas, c'est aux amants vulgaires, A faire agir pour eux l'autorité des pères* (*Id.*, V, 366, *Andr.*, v. 1074-5).

LES MODES PERSONNELS

Malherbe, qui ne confond rien, n'entend pas qu'on brouille les modes, et qu'ayant commencé par l'un on continue par l'autre. Desportes est justement repris pour avoir dit : *Mari, frère, valets ne sauroient l'empêcher Que jusqu'à votre lit ne se vienne approcher, Vous voit, vous entretient, vous estime admirable* : « Comme il a dit : *vienn*, il falloit nécessairement dire : *vous voie, vous entretienne*, et à cela, il n'y a excuse quelconque » (IV, 321-322 ; cf. *Doctr.*, 439)². Toutefois, il ne se fait ni changements bien profonds, ni régularisations bien importantes dans la syntaxe des propositions indépendantes³.

PROPOSITIONS COMPLÉTIVES

INDICATIF, SUBJONCTIF ET CONDITIONNEL. — J'ai montré ailleurs que Malherbe a une idée très nette du rôle respectif du subjonctif et de l'indicatif dans les complétives (*Doctr.*, 440-442). Maupas n'est pas moins assuré, et il commence par poser cette doctrine générale : « Si nous parlons de chose certaine, et qui est réellement et de

1. Voici un exemple de à : *Il est aisé à remarquer que cette altération n'est sentie que par l'entremise d'un petit nerf* (*Desc.*, *Pass.*, I, 33, L.).

On pourrait citer d'autres expressions analogues faites avec des adjectifs différents : on y remarque que l'usage est inverse du nôtre : *Il seroit trop long à raconter tous les discours que nous esumes* (*Astrée*, 1615, I, 301*).

2. Il y a une note sur : *D'où vient que tout me fâche et me déplaît tant* (IV, 256) ; une sur : *Se faut-il étonner si m'étant un dompter... je me sois efforcé* (IV, 438) ; et encore une sur : *O bienheureux malheur plein de tant d'avantage, Qu'il rende le vaincu des ans victorieux* (IV, 296).

3. Je signalerai le développement de la locution *je ne sache pas* : *Je ne sache personne de qui je vous permette la communication* (*Malh.*, II, 296) ; *Je ne sçache guere de preuve plus evidente de nostre foiblesse* (*Faret, L'hon. hom.*, 145, 146).

fait, après la conjonction *Que*, ou lesdits relatifs *Qui*, *Que*, *Lequel*, *Dont*, viendront verbes indicatifs, suivant la nature indicative de monstrier ce qui est actuellement. Au contraire, si nous parlons de chose non réellement existente, mais d'une condition ou qualité demandée à la chose pour la distinguer et déterminer, après ladite conjonction et relatifs viendront temps de mode optative » (311-312). Oudin ne fait que répéter, en l'abrégéant, cette théorie (*Gr.*, 191). Il est extrêmement curieux que les *Remarques* de Vaugelas ne parlent à peu près point de modes. Les rares observations que l'auteur avait faites n'ont paru que dans les *Remarques posthumes*.

Les verbes sont classés par Maupas en trois ordres (1^o Opinion, 2^o Sentiment, 3^o Volonté), il n'a d'observations à faire que sur les deux premiers.

1^o A. — LE VERBE PRINCIPAL SIGNIFIE CONNAITRE, SAVOIR. — « Après les verbes *savoir*, *voir*, *connoistre*, *affirmer*, *reconnoistre*, *appercevoir*, *considerer*, *regarder*, *noter*, *contempler*, *ouïr*, *sentir*, *toucher*, *gouster*, *trouver*, *taster*, *savourer*, *entendre* (pour *savoir* et *ouïr*), *juger* (pour *discerner*), *discerner*, *distinguer*, et les autres verbes de mesme sens qui posent la chose avec certitude, la conjonction *Que* est suivie de l'indicatif : *Je sçay bien que vous estes de mes amis* » (Maup., 312). Oudin ajoute quelques verbes, mais sa règle est la même (*Gr.*, 191-92).

Les exemples contraires à cette règle sont peu nombreux, et peuvent s'expliquer facilement : *j'ay mon cœur fort touché de l'état où cette bonne âme est tombée, et me tarde fort de savoir qu'elle soit relevée* (S^r Chantal, *Lett.*, CCXXXVII, 344. On comprend qu'ici l'idée porte sur *il me tarde*, non sur *savoir*). Cf. *jusqu'à ce que j'ai su que l'obédience de la petite sœur fut à Lyon, je n'ai osé écrire à V. Eminence* (Ead., *ib.*, LXXXIV, 119) ; *J'ay impatience de sçavoir qu'il soit arrivé à bon port* (Balz., I, 962). Dans la première phrase il y a une idée de doute, la seconde contient l'expression d'un sentiment. De plus, celle qui écrit, en réalité ne *sait* pas.

Si le verbe de la proposition principale est interrogatif, conditionnel ou négatif, le verbe de la dépendante peut être au subjonctif ou à l'indicatif : *Vous apercevez-vous que je vous nuis ou nuise?* Il y a toutefois cette différence que l'indicatif pose la chose comme vraie (Maup., 312-3 ; Oud., *Gr.*, 191).

Cette syntaxe est usuelle : *Acaste ne peut pas sçavoir que sa Maîtresse Soit ailleurs qu'à Lyon* (d'Ouv., *Coif. à la m.*, 23) ; *Je ne sçaurois m'imaginer... que j'aie besoin de me justifier vers vous* (S^r Chantal,

Lett., I, 5). Comparez : *Si ce que son Libraire a publié est véritable, qu'il ait composé une infinité de pieces semblables à ces dis Letres (Lett. de Phyll., 1^{re} part., 46) 1.*

Malherbe a blâmé le subjonctif de l'interrogation indirecte derrière le verbe *savoir* : *ne sait qu'il doive faire* est mal dit, il faut pour parler français : *ne sait ce qu'il doit faire* (IV, 408 ; cf. IV, 373 et *Doctr.*, 440-441) ; c'était un latinisme, il devient rare 2.

B. — *LE VERBE PRINCIPAL SIGNIFIE CROIRE* — Maupas ne sépare pas ces verbes des précédents : « Les verbes *penser, croire, estimer, cuider, tenir* (pour croire), *imaginer, douter, soupçonner, avoir opinion, s'esjouir, estre ayse, marry, joyeux, desplaisant, s'ennuyer, s'esmerveiller, s'esbahir, s'estonner*, et autres de mesme sens où y a esmotion d'esprit entre assurance et incertitude, apres ladite conjonction *que*, reçoivent verbes de mode indicative ou optative presque indifferemment. *Il pense que l'on le craint ou craigne. Il croit que vous estes ou soyez de ses amis* » (314). *Dire*, en sa simple signification, ou bien au sens de *estimer, penser*, est assimilé aux précédents (316). Oudin rapporte cette opinion, mais il ajoute : « je treuve de plus, que, lorsqu'ils tendent entierement à la certitude, ils doivent attirer apres soy les temps indicatifs, par exemple, si je croy une chose avec assurance, je suis obligé de dire : *je croy que cela est* ; autrement si ma croyance est douteuse, il faut que je dise : *je croy que cela soit* » (*Gr.*, 195 ; cf. *ib.*, 1632, 192).

Voici des exemples du subjonctif, où il semble bien en effet qu'il y ait doute : *pour les autres dont je ne puis parler que par opinion, je crois que cela soit une demeure bonne pour toutes les Saisons* (Malh., II, 464 ; cf. *Lex.*, XXXV) ; *Je croy que ce soient plus tost de nos amis* (d'Audig., *Six nouv.*, 111) ; *chez les Chinois, où l'on croit que les pauvres soient maudits des Dieux à cause qu'ils ne prospèrent point* (Sorel, *Loix de la Gal., Nouv. rec. de pieces*, 13) ; *elle croit qu'à présent je ne sois plus qu'une ombre* (Racan, I, 45) 3.

1. Il est à remarquer que la forme l'emporte souvent sur le sens. Des verbes comme *ignorer*, accompagnés de la négation, sont l'équivalent de *savoir*, ils se font suivre néanmoins du subjonctif (voir tome II, 444) : *Vous n'ignorez pas que... son affection n'aille devant la vôtre* (Malh., IV, 217) ; *Tout Roy que je suis, il n'ignore pas que les esmeutes civiles ne m'aient chassé de mon pays* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. pol.*, 59) ; *Ceux mesme qui ont estudié, et qui ne peuvent ignorer, que ce quant ne rienne du latiu quantum, y manquent comme les autres* (Vaug., I, 123) ; *Je ne pouvois ignorer que je ne fusse très mal avec monsieur le Cardinal* (Retz, *Mém.*, II, 6).

2. Cf. tome II, 445.

3. Cf. *ce qui est bien loin de l'opinion de plusieurs, quy croyent que la vie comique ne soit qu'un libertinage...* (*Com. des Com.*, A. th. fr., IX, 331) ; *Qui se dépêche de rendre, pense qu'on lui ait prêté quelque chose, et non pas qu'on lui ait fait plaisir* (Malh., II, 133, l'idée est présentée comme fausse) ; *vous pensez que je sçache ce qui s'y doit faire* (Balz., I, 53) ; *Incessamment je voi des yeux de ma pensée Cet aymable*

Quand le verbe principal est à l'imparfait, si le sens ne tend pas au futur, on peut mettre : *je croyois que vous estiez, seriez ou fussiez* (Oud., *Gr.*, 1632, 194) : *parce qu'elle croyoit que ce fust un Berger endormy* (*Astrée*, 1615, I, 7[^]) ; *d'autant que quelques-uns de leurs ancestres s'estoient laissez aller à croire qu'il fust Dieu, toute la nation en patissoit* (Gar., *Doctr. cur.*, 273)¹.

Inversement Voiture veut affirmer ce qu'il est ; malgré les subjonctifs qui précèdent dans la période, il met les verbes à l'indicatif : *je suis bien mal-heureux si, dans ce nombre de personnes que je revere particulièrement en France, il n'y en a quelqu'une qui ait assez bonne opinion de moy pour croire que j'ay le cœur fait comme il le faut avoir, que je scay constamment honorer ce qui le merite* (*Lett.*, LVI, éd. Uz., I, 181).

Mais voici des cas où l'application de la règle d'Oudin devient difficile : *(je) satisferai à votre desir, comme aussi à ce que vous m'écrivez de la lettre du P. Gontier ; mais je crois qu'il ne soit pas ici* (Malh., III, 107) ; *Je crois que M. Moris soit maintenant auprès de vous* (S^r Chantal, *Lett.*, LXXXV, 120) ; *celle qui m'a parlé, celle qui m'a su prendre, C'est Lucrèce, ce l'est sans aucun contredit : Sa beauté m'en assure, et mon cœur me le dit. — Quoique mon sentiment doive respect au vôtre, La plus belle des deux, je crois que ce soit l'autre* (Corn., IV, 151, *Le Ment.*, v. 202-206). Rien ne peut être plus affirmatif.

Quelle règle a-t-on appliqué du reste dans la période suivante, où le mode change d'une proposition à l'autre : *Ne di point que tout*

Soleil, auteur de mon amour, Qui fait qu'incessamment je pense qu'il soit jour (Racan, I, 25-26) ; *D'une voix langoureuse appelant ce nocher, Je pense à tous moments qu'il me vienne chercher* (S^r-Am., I, 88) ; *Les passans du Pont-Neuf considérant ma mine... Pensent que je sois yvre et me montrans au doigt* (Id., I, 264) ; *Ne di point qu'un homme ne puisse mourir* (*Lett. de Phyll.*, II^e part., 229) ; *Ce sont des rêveries de dire qu'une petite pierre enchassée dans un anneau ait la vertu de garantir une personne des flammes* (Sorel, *Berg. extr.*, Rem., I, IV, III, 133) ; *Sur quoy il faut sçavoir que tout Peintre suppose d'ordinaire que le jour vienne du costé droit vers le gauche* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 315) ; *s'il sent que son genie ait plus de force et de bonté que les autres* (*Lett. de Phyll.*, II^e part., 274).

1. Cf. *Celadon... croyant qu'elle ne l'eust veu, et qu'elle l'allast chercher...* (*Astrée*, 1615, I, 2^b) ; *Nous pensions que cette requête, conçue en termes pleins de respect et d'humilité jointe à la douceur et à la dévotion des fêtes de Pâques, dût arrêter aucunement le cours de nos persécutions* (Gar., *Mém.*, 256) ; *les Sarrazins estimèrent au commencement que Mahomet fût le Messie à cause de ses insignes impostures* (Id., *Doctr. cur.*, 271) ; *Jupiter croyoit qu'ils fussent de la suite des premiers masques* (Sorel, *Berg. extr.*, I, II, I, 190) ; *Ses parens, un peu loing d'elle... Croyoient que ce fust Mercure Qui fendist la nue obscure* (S^r-Am., I, 46) ; *Presumant que du monstre à la lumière estainte Il eust estleint la vie en ce coup furieux* (Id., II, 184) ; *Mon ame en te suivant fit un si doux naufrage, Que bruslant sa franchise aux rais de ton visage, Creut que ton œil jnneau fut le soleil des Cieux* (Mayn., I, 45) ; *Véritablement si je disois que j'eusse bien appris ledit Alphabet, et que je le sçeusse parfaitement, je mentirois à mon escient* (Thaulère, *Inst. div.*, 41).

seul et tout un, il (un homme) peut faire autant que les autres avec des armes et des forces ; ne di point que son visage soit immortel, ni que son esprit soit tout puissant? (Lett. de Phyll., II^e part., 229. Faut-il lire peust?)

Au futur, dit Oudin, les deux modes s'emploient, « mais l'optatif est plus recevable : *j'estimeray que cela vienne de vous ; je douteray que vous vouliez revenir.* En sens tendant au futur, l'un et l'autre sont bons ; *Je m'imagineray bien que cela ira ou doit aller ; qui s'imaginera que cela se sçaura ou se sçache* » (Gr., 1632, 198) ¹.

« En termes négatifs, conditionnels ou interrogatifs, on y peut aussi apporter l'indicatif, mais la vérité est que l'optatif y est plus vif et de meilleure grace. Ex. : *Soupez-vous que je vous vueille mal?... Si vous croyez que je vous haïsse, vous vous trompez.* » (Maup., 315). Vaugelas avait relevé comme une faute l'indicatif dans Gombauld. Il n'a pas publié sa remarque (II, 402). Cf. *Car puisque c'est un pauvre diable, Devoit-il pas estre croyable Que ce fust un esprit aussi* (S^t-Am., I, 164) ; *Toutefois afin que vous ne croyez pas que je vous face tort* (Nouv. rec. de let., 1638, Let. pol., 33) ; *je vous dis sincèrement que je vous donne ces marques, non pour le besoin que je crois que vous en ayez* (S^r Chantal, Lett., CCCXXII, 441).

Oudin a enfin remarqué que, si le verbe principal d'une proposition conditionnelle est au passé simple, il vaut mieux mettre l'indicatif dans la subordonnée : *si vous conneustes qu'on vous faisoit tort*, mieux que *qu'on vous fist tort* (Gr., 1632, 195). C'est la fin d'un vieux tour.

SUBJONCTIF DU CONDITIONNEL. — Il est très important de remarquer ce qui se passe, si le sens demande le conditionnel et la syntaxe le subjonctif. Le mode semble l'emporter sur le temps, c'est-à-dire que malgré la concordance, on emploie le temps qui a le sens conditionnel : l'imparfait, ou, s'il y a lieu, le plus-que-parfait, quoique le verbe principal soit au présent. C'est ce qui a été nommé ailleurs le subjonctif du conditionnel, (cf. tome II, 453) : *Je ne pense pas qu'il fust grand besoin de vous advertir de ce mot, chacun le peut assez conjecturer de soy-mesme* (Maupas fils, 1638, 218) ; *Ce n'est pas que l'on ne peust dire* (Vaug., II, 128) ; *Est-il possible, dit Pyzandre, que tu ne fusses point quelquesfois en peine du temps et des moyens qu'elle prendroit pour te retirer de là?* (Gombauld, Endim., 263).

1. Cf. *Je m' imagine que, si elles sont escrites fidelement, la posterité croira que ce soit plustost un roman qu'une histoire* (Racan, I, 4) ; *je croiray que tout vive en pais, Pourveu que je vive en yvrongne* (S^t-Am., I, 327).

Si le sens appelle un futur dans le passé, on a ce temps : *un homme que je croyois qui seroit illustre.*

C. — *LE VERBE PRINCIPAL EXPRIME LA VRAISEMBLANCE.* — Quand le verbe dépend d'une des formules *il semble, il peut se faire, on dirait*, l'indécision de la syntaxe est extrême. On trouve souvent l'indicatif : *Il se peut faire (adjoinsta Thelame) que vostre pouvoir s'estend plus loingque vostre cognoissance (Cél. et Maril., 35); on diroit que l'Amour y ait estably son empire, et que les Dames l'ayent choisy (Ib., 28); il me sembloit que je voyois rouler son char sur les nues (Gomb., Endim., 30).*

LE VERBE PRINCIPAL EST AU CONDITIONNEL. — Maupas accepte alors comme indifférents le présent de l'indicatif, l'imparfait du subjonctif et le conditionnel présent : *je croirois que vous estes, fussiez ou seriez plus jeune que vostre frere, j'aurois opinion que vous aimez, aimisiez ou aimeriez les bonnes lettres (315-6)*¹. On trouve le conditionnel : *Je ne la condamne pas, mais je croirois que le de, y seroit meilleur (Vaug., II, 340); l'enfile avec tant de zèle que l'on diroit qu'il enfileroit des perles (Ass. des Dames de Paris, V.H.L., V, 305).* Toutefois, tel ne semble plus être l'avis d'Oudin, qui demande ici un indicatif : *vous verriez et croiriez que l'affaire est, estoit, a esté, (Gr., 1632, 202-3).*

Ici encore la forme négative l'emporte, à l'occasion, sur le sens. Il est bien vrai que *ne pas douter* c'est *être sûr*. Cependant, après cette formule, on trouve le subjonctif (cf. tome II, 446) : *Le Cardinal, qui ne douta point qu'elle ne m'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança (Retz, Mém., II, 23); Il n'y a point de doute qu'un Lion mort ne vaille moins qu'un Chien qui se porte bien (Balz., I, 71, cf. 73)*².

Malherbe a blâmé le subjonctif dans deux cas d'interrogation indirecte, quoique la proposition principale fût négative : *Et ne scauroit penser Comme il puisse des yeux tant de larmes verser (IV, 402).* Il faudrait ici *comme il peut* (cf. *Doctr., 440-441*)³.

1. Cf. *Je croirois bien que ce fust luy qui auroit mangé le lard (Com. prov., Ath.fr., IX, 28); vous diriez parfois de ces orateurs qu'ils ne soient pas sobres (Lett. de Phyll., II^e part., 202); El vous diriez que la tempeste soit tombée au milieu de nous (Cl. le Petit, Chron. scand., dans Par. rid. et b., 110); Car quand il seroit vray que parmy ses appas Elle eust quelques defauts, je ne les verrois pas (d'Ouv., Coif. à la m., 34); cf. Bossuet : Vous diriez qu'il se fasse le compagnon de Dieu (Dém., 1653, éd. Lebarq, I, xl).*

2. Toutefois cette formule est construite souvent avec l'indicatif : *Il n'y a point de doute que le parti dont vous serez tous deux, doit estre suivi de tout le monde (Balz., I, 3); Il n'y a point de doute que M^r votre confesseur étant si bon et docte, sa cécité ne l'empêchera pas de continuer à vous confesser (S^r Chantal, Lett., CCIV, 294); il ne faut point douter que les passions humaines feroient inonder sur les republiques un deluge de desreglements (Dub. Mont., Fo., 4).*

3. Je rapporterais ici un exemple curieux de futur dans le passé exprimant dans le passé le sens potential. On connaît l'emploi analogue du futur : *El seront (les galeres) des*

2° LE VERBE PRINCIPAL EXPRIME UN SENTIMENT. — On a vu (p. 566) que Maupas mêle les verbes de sentiment et les verbes signifiant *croire*, c'est que la syntaxe des uns ne diffère pas essentiellement de celle des autres. Inutile de donner des exemples du subjonctif. Au commencement du siècle, l'indicatif est encore très commun. List a réuni des exemples de Voiture (*o. c.*, p. 16-17). On peut en tirer d'analogues de tous les écrivains. Rien ne marque encore que cette syntaxe va changer (cf. tome II, 446) ¹.

Voici un exemple du conditionnel : *le roy, qui estoit menager, craignoit que le faisant venir de si loin il seroit obligé de lui donner recompense au moins de la dépense de son voyage* (Racan, I, 256) ².

Après *se plaindre*, l'Académie demandait le subjonctif, s'il faut en croire une remarque posthume de Vaugelas (II, 429). Cf. *qu'il ne se plaigne que je l'aye infamé* (Gar., *Doctr. cur.*, préf., aijj v°).

Dans le cas où la syntaxe demande le subjonctif, si le sens appelle le conditionnel, on met le subjonctif du conditionnel : *je crains qu'un ami n'en perdît le repos* (Corn., II, 58, *Gal. du Pal.*, v. 748) ; *il a peur que l'alliance que vous feriez ne deshonorast sa maison* (Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, I, I, 174) ³.

3° LE VERBE PRINCIPAL SIGNIFIE COMMANDER, VOULOIR, OBTENIR, EMPÊCHER. — « Les verbes *commander, enjoindre, conseiller, soi-*

cinq ou six ans sans se mouvoir du port (J.-J. Bouch., *Conf.*, 154 : il peut arriver qu'elles soient) ; *deux istes.... Sainte Marguerite est plus approchant en terre.... où l'on voit Cannes, petite ville ou bourg. L'isle aura une tieue ou une et demie de circuit* (Id., *ib.*, 203-204) ; *Ce sera tuy sans doute, allons y promptement* (d'Ouv., *Coif. à la m.*, 25). On trouvera aussi bien le futur dans une subordonnée : *il n'y a rien qui fasche plus un homme qui aura tant soit peu de cœur qu'atons qu'il se voit frustré de ses esperances* (Gantex, *Entret. des mus.*, 143-144). Mais il est bien rare de trouver ainsi employé le futur dans le passé : *Je cherchay longtemps, parmi les personnes plus galantes, qui en seroit l'auteur, sans jamais pouvoir m'en imaginer pas une* (Voit., *Lett.*, XXX, éd. Uz., I, 97). Le sens est bien : *qui pouvoit être*.

1. *L'ambassadeur d'Espagne qui à tous propos regrettoit que tout cela ne se faisoit en la présence du prince d'Espagne* (Malh., III, 489) ; *Je suis bien marry que vous avez tant attendu* (Thaulère, *Inst. div.*, 58) ; *C'est moi qui suis marri que pour cet hyménée Je ne puis révoquer la parole donnée* (Corn., II, 204, *Suiv.*, v. 1506 var.) ; *J'ai peur qu'on ne verra jamais La pauvre France deshrouillée* (*Advis de Charlot à Colin*, V. H.L., VIII, 237) ; *J'ay peur qu'ils auront offensé les yeux de madame la Princesse* (Balz., *Lett. chois.*, 1647, 201) ; *J'ay peur qu'il m'arrivera comme à celui-là* (Voit., *Lett.*, CXXXIV, éd. Uz. II, 112) ; *Que si pourtant... vous avez encore ce reste de justice dans l'esprit de croire qu'il faille quelque pretexte pour abandonner ses amis, je m'estonne que vous n'en avez trouvé un meilleur que celui que vous prenez* (Id., *ib.*, LXII, *ib.*, I, 196) ; *je m'estonne que vous avez le jugement si gauche* (Tabarin, II, 63) ; *je suis ravi que vous estes satisfait de la même manière dont j'ay fait icy ma cour* (d'Avaux, *Lett. à Voit.*, IV, 29) ; *Il suffit qu'un hyménée... Recompensa leurs amours* (St-Am., I, 62).

2. *Je ne crois pas qu'on ait ici un futur dans le passé. Cf. J'ay peur que je vous ferois souvent manquer de parole* (Balz., *Lett. chois.*, 1647, 84).

3. Cf. *Cet homme si riche craint qu'on ne tuy en ostast la disposition* (Segrais, *Nouv. fr.*, 4^e nouv., 1657, 24). De même avec *de crainte. de peur que* : *vous y en mettez peu à la fois de crainte que la grande quantité n'adoucit tout ce qui seroit dans le haril,*

guer, ordonner, regarder (pour soigner), adviser (pour prendre garde), mettre ordre, mettre peine, suader, pourvoir, induire, instiguer, avancer, haster, moyéner, tenir la main, prendre garde, avoir soin, et autres verbes et formules portans impulsion et pourvoyance à quelque chose... vouloir, desirer, souhaiter, entendre (pour vouloir), pourchasser, requérir, falloir, demander, prier, inviter, semondre, accorder, permettre, souffrir, endurer, tolerer, consentir, ... deffendre, empescher, prohiber, dissuader, détourner, démonvoir, divertir, retarder, craindre, apprehender (pour craindre), abhorrer, refuser, nier, ignorer, differer, reculer, etc... » veulent le subjonctif, présent, imparfait ou plus que parfait. *Monsieur commande que vous faciez ;... il desiroit que vous le servissiez* » (Maupas, 316-318 ; Oud., Gr., 196). Cf. tome II, 446-7.

On trouve souvent l'indicatif après *mander, ordonner*, dans les actes officiels. C'est un archaïsme administratif : *Si vous mandons... que de nostre presente permission et du contenu en icelle: Vous faites et souffrez iceluy suppliant... jouïr et user pleinement (Privil. de Maupas, 1607)*. Ce mode peut être considéré comme hors d'usage en pareil cas dans la langue courante. En 1632, Oudin remarquait : « *je mettray ordre que vous serez payé* ne se dit gueres » (Gr., 198).

Après *empêcher*, on trouve quelquefois l'indicatif : *et aussi empeschera qu'estant battuë de quelque grande pluye elle ne se crevassera, ce qui evente souvent l'Arbre (Jard. fr., 40)*. Mais le subjonctif domine : *devriez-vous pas empescher qu'il ne se trovast plus aucun parmy vous (Nouv. rec. de lett., 1638, Let. pol., 67)*.

Quand le sens demanderait le conditionnel, le subjonctif du conditionnel se substitue à lui : *J'esperois que ma foy si ferme et si durable Fleschit vos cruantez (Touvant, Del. de la po. fr., 1615, 900)* ; *les Cypriens me cherissent trop pour endurer qu'il me privast de la possession des Seigneuries que (Sorel, L'Orph. de Chryss., l. I, 90)*¹.

LE MODE DANS UNE PROPOSITION SUBORDONNÉE À UNE AUTRE DÉJÀ SUBORDONNÉE. — Dans plusieurs des catégories de verbes qui

et vous laisserez un tron au baril (Dél. de la camp., 73) ; aussi bien *ne faut-il pas que tu mettes la main à mon ouvrage, de peur que tu ne devinsses si presumptueux, que de l'en attribuer la gloire (Sorel, Berg. extr., l. IV, I, 229)* ; *ne luy montrez point ce que j'ay fait sur de semblables matieres, de peur qu'il ne fust reduit à la necessité, ou de blâmer son ami, ou de louër de mauvaises choses (Cost., Lett., II, 189)*.

1. Cf. *Nos sœurs suivront en cela vos avis, m'assurant, Monseigneur, que vous ne trouverez pas à propos que le nombre en fût grand, ni que leur âge fût si tendre (S^r Chantal, Lett., LXXXV, 120)* ; *J'honore trop ses belles qualités pour souffrir qu'une si frivole calomnie lui donnât quelque mauvaise impression de moi (Malh., III, 77-78)*.

précèdent, on a vu l'influence de la négation jointe au verbe principal sur une proposition subordonnée. Vaugelas pose la question de savoir si cette influence se fait sentir sur une troisième proposition subordonnée à celle qui est déjà dépendante, et qui a son verbe au subjonctif. Il répond affirmativement ; on doit dire : *je ne crois pas que personne puisse dire que je l'aye trompé* (II, 92). Cf. *J'admire que ces bons Pères disent que nous soyons contraintes en notre spiritualité* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCXLIII, 474) ; *il ne faut point que personne s' imagine que je n'aye entrepris cecy que pour me faire estimer par dessus les Poëtes, ou pour tirer vengeance de quelques-uns qui m'ayent offensé* (Sorel, *Berg. extr.*, Préf. du t. III) ; *Je parle ainsi à cause que je pensois que vous ne voulussiez plus que fusse heureux* (Balz., *Lett. chois.*, 1647, 163). La question sera longtemps débattue. Il ne faut pas, en la traitant, tenir compte de phrases telles que : *Pleust à Dieu que vous creussiez que l'on faict ou fist l'affaire.* (Oud., *Gr.*, 1632, 201). *Pleust à Dieu que vous creussiez* est considéré comme une proposition unique. Voir le tableau de la page 589.

PROPOSITIONS RELATIVES

Nous avons vu déjà une observation de Maupas disant que ses règles se rapportent aussi bien aux propositions relatives qu'aux complétives. Il la précise ailleurs pour les relatives qui font fonction de propositions adjectives : « Ceste reigle est generale aux relatifs, qu'ils tirent temps indicatifs, quand on parle de chose certaine et estant ; mais s'ils specifient une condition requise à la chose, ils attirent temps optatifs : Et que les estrangiers marquent ceste reigle en laquelle ils faillent ordinairement, disans : *Si j'ay quelque chose qui est digne de vous*, quand il faut dire : *qui soit digne de vous. Je voudrois vous faire service qui vous estoit agreable* : Au lieu de dire, *qui vous fust, etc.* » (307). *Vous connoissez bien qui vous sert ou nuist. On apperçoit aisément dont vient le mal* (312-3).

Malherbe n'a donné qu'une fois sa doctrine¹. Dans le vers : *Quelle herbe ou quelque fleur qui les cœurs peut contraindre*, il exige *puisse*. Il faut dire : *Si vous savez quelqu'un qui soit bon serviteur du Roi*, et non *qui est* (IV, 451). Oudin suit à peu près la règle de Maupas, avec un exemple très significatif : *Pleust a Dieu que je visse un*

1. Il se borne à « noter » : *si c'est le ciel qui le fasse avancer* (IV, 258).

homme qui fust a ma fantasie, mais Pleust à Dieu que j'eusse un livre qui est imprimé à Paris (Gr., 1632, 200) 1.

Voici des exemples de l'indicatif : *Je ne doute pas qu'il n'y ait un nombre infini de nos François, qui savent bien la Langue François* (Godard, *L. fr.*, 36); *Il n'y a qu'une personne qui est plus constante que les autres, et qui assure que l'on ne doit pas croire de vous une si grande injustice* (Voit., *Lett.*, LXIX, éd. Uz., I, 213); *Monsieur, luy dit-elle, si c'est vous dont le courage et la valeur m'a sauvé la vie* (*Le Cour. de Nuict*, 76).

Voici des exemples du subjonctif, où ce mode s'explique facilement : *Il y en eut bien peu qui pussent dormir cette nuit, car ce n'étaient que voyages continuels et processions en la chambre du P. Brébeuf, pour apprendre ce qu'on n'eût pas voulu savoir* (Gar., *Mém.*, 28; eût a la valeur de aurait); *Et pour qui referez-vous vos affections? peut-estre pour quelqu'autre qui en soit plus digne* (*Le Secrét. de la Cour*, 133; le sens final est très clair ici). Comparez : *Aussi certes ont ils fait croire que l'amour n'est point ce mouvement brutal qui parte des parties sensuelles* (*Diane des bois*, 23; il s'agit de contester que l'amour parte de là, la proposition dépend d'une négative).

Il faut y regarder de plus près pour justifier les subjonctifs des exemples suivants : *Elle fut étonnée de se voir en un lieu et aupres d'un homme inconnu, et ne sachant si c'estoit luy qui l'eust garentie de la mort* (*Le Cour. de nuict*. 76; c'est un fait qu'elle en a été garentie, mais il y a doute sur la personne qui lui a prêté secours); *Je passe à la demande que vous me faites, si ç'a été une simple recreation d'esprit qui m'ait incité* (*Lett. de Phyll.*, II^e part., 9; en réalité il a bien été incité à écrire, c'est la cause seule qui est douteuse).

1. Il ajoute ailleurs : « Ce qu'il y a de plus à considerer pour éviter une confusion, c'est que la phrase negative, parlant de chose presente et qui est necessairement et sans aucun doute, ne demande qu'un temps indicatif : par exemple : *Il ne voit pas un homme qui est proche de luy; il ne connoist pas que cela est ainsi* : où vous voyez bien qu'il n'y a rien de douteux, ou esloigné comme aux autres exemples que j'ay apporté pariant des autres temps, comme, *je ne voy point d'homme qui veuille*, cela s'entend de chose douteuse pour ce qui regarde la volonté de l'homme, et de plus il y a un sens aucunement futur, ou qui presuppose un esloignement d'action. Vous l'entendrez encore mieux par cet autre exemple. je dis, *vous ne voyez pas là un homme qui dance*, en cette occasion, où l'action est presente, je me sers du present de l'indicatif; autrement si l'action n'est pas presente, je dois dire à l'optatif; *Je ne vois point icy d'homme qui venitte d'ancer* ou *qui dancee*. Ainsi pour le sujet de ceste incertitude on dil, *si j'ay quelque chose qui soit digne de vous*, et non pas *qui est digne de vous* (*Gr.*, 1632, 197).

Je citerai ici un exemple remarquable de subjonctif potentiel : *Qui est-ce qui... ait jamais leu l'Aristote, non plus que Ciceron, en faisant ses humanitez?* (*Lett. de Phyll.*, II^e part., 343-344). C'est la même syntaxe qu'au xvi^e siècle (voir tome II, 448, n. 1). Toutefois en général *qui est-ce qui* est un simple équivalent de *qui*.

J'ai trouvé très souvent le subjonctif dans une relative dépendant d'une complétive au subjonctif : *soupçonna que ce fust quelqu'un que sa maïstresse eust fait venir* (Mélante, II, 183) ; *il croyoit que Francion fût un voleur, qui eût entrepris de dérober tout ce qui étoit en sa maison* (Sorel, *Franc.*, l. IX, II, 159). Cf. p. 571. Au reste, même si le verbe de la complétive est à l'indicatif, on peut encore avoir le subjonctif dans la relative : *Elle croit que c'est le mariage qui rende si souldain les personnes aagées* (Camus, *Alcime*, 99).

Le cas le plus intéressant est celui où la proposition relative dépend d'un superlatif : « Le verbe doit estre de mode optative ou conjonctive, pour le mieux », dit Maupas : *Un tel est le plus sçavant homme que je cognoisse*. Au futur, l'indicatif « convient bien » : *Prenez la plus belle que vous verrez*. Avec le verbe pouvoir, l'indicatif « convient mieux, surtout à l'imparfait » : *Il m'aydoit le plus qu'il pouvoit* (94-95). C'est en effet l'usage : *Les plus parfaites beautez qui y soient ne se peuvent non plus comparer à la sienne que le bronze et l'ebene à l'or et à l'ivoire* (Voit., *Lett.*, XXXIII, éd. Uz., I, 107) ¹.

Il est inutile ici de multiplier les exemples ; mais j'en citerai quelques-uns, où un subjonctif suit un adjectif accompagné de aussi (l'idée est toujours superlative) : *Je vous conteray un accident, aussi estrange que vous ayez peut estre ouy de vostre vie* (d'Audig., *Six nouv.*, 112) ; *il me semble que c'est un paysan aussi bien fait qu'il y en ayt en ce pays cy* (Sorel, *Berg. extr.*, l. II, I, 65-66).

Bien entendu, l'indicatif n'est pas impossible, il exprime un fait : *Il nous envoye presque tous les jours demander le meilleur poisson que nous avons* (Caf. des Poiss., V. II. L., II, 140).

Quand le sens le demande, on trouve le subjonctif du conditionnel : *Ai-je quelqu'ennemi, s'il n'est sans conscience, Qui le vît sans pleurer ?* (Malh., I, 159) ; *Il est vrai qu'il n'y a point de ville où vous fussiez mieux qu'à Paris* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCXCIII, 561) ².

1 Cf. *De vouloir terminer ma vie, De la plus belle fin et plus digne d'envie Dont jamais un mortel soit monté dans les Cieux* (Rec. des plus beaux vers, Mettayer, 1638, 198) ; *la plus noire malice dont l'envie se serve pour ruiner l'estime de ceux qui l'ont bien establie* (Faret, *L'hon. hom.*, 30) ; *dans chacun de ces tonneaux ils y mettent quatre pintes du meilleur et du plus fort vinaigre qu'ils puissent trouver, et le versent dedans le plus chaud et le plus boüillant qu'ils peuvent, et à l'instant les bondonnent bien* (Dél. de la Camp., 76).

2 Cf. *De tous les biens qui me sont restez, il n'y en a point que j'aymasse moins perdre que ceux que vous me faites* (Voit., *Lett.*, XXIII, éd. Uz., I, 64) ; *C'est sans doute la plus grande preuve d'affection que je püsse tirer de vous* (Id., *ib.*, XVI, *ib.*, I, 52) ; *Et que peuz-je pour toy, mon cœur, que je ne fisse* (Maïret, *Sylv.*, p. 76, v. 928) ; *et s'en voit peu qui ne s'abandonnassent plustost à l'entretien d'un Extravagant ou d'un Querelleur*.

PROPOSITIONS FINALES ET CONSÉCUTIVES

Desportés en use encore avec la liberté du xvi^e siècle ¹ : *vous qui faites que je vive*. Malherbe observe : Il devoit dire : *qui faites que je vis*. Si *faites* étoit impératif, il eût bien dit. Il faut dire en indicatif : *vous faites que tout le monde vous chérit* ; en impératif : *faites que tout le monde vous chérisse* (IV, 368). Une autre observation corrobore celle-ci (IV, 262). La règle est donc bien nette ².

PROPOSITIONS CAUSALES

La syntaxe moderne est constituée. *Comme, parce que, pour ce que* sont généralement suivis de l'indicatif. Pourtant la fausse cause est présentée au subjonctif, quand la proposition commence par une des conjonctions indiquées, accompagnées de *non*, aussi bien que quand elle commence par *non que* ; *la coutume ne doit estre suivie que parce qu'elle est coutume, et non parce qu'elle soit raisonnable ou juste* (Pasc., *Pens.*, éd. Molin., I, 96-97).

PROPOSITIONS MARQUANT OPPOSITION

Nous retrouvons ici une doctrine analogue à celle que nous avons vue pour les complétives. C'est Malherbe qui la donne : *Bien que vous fussiez* s'entend d'une chose douteuse, *bien que vous fûtes*, d'une chose certaine (IV, 319). Maupas dit plus confusément : « *Bien que, Combien que, Jaçoit que, Ore que, Encore que* ont même sens et construction avec tous les temps indicatifs et conjonctifs, si le cas y eschet, mais mieux avec le present, premier imparfait, parfait et premier plus que parfait conjonctifs » (381 ; cf. Oud., *Gr.*, 201). Vaugelas, chose remarquable, fait la critique d'une phrase où un indicatif se trouve après une conjonction de cet ordre, et il ne le blâme pas (II, 246-7). Voici des exemples de l'indicatif : *Bien que depuis qu'elle lui avoit conté sa fortuné, il avoit connu que c'estoit son fils* (d'Audig., *Six nouv.*, 123) ; *Les autres peuvent faire ce qui est de leur charge, bien que, s'il n'y a rien de pressé, elles feront*

qu'à celui de ces opiniastres faiscurs de complimens (Faret, *L'hon. hom.*, 128) ; *il n'est rien à cette heure que je sache mieux, et que je fusse plus fâché d'avoir oublié* (Costar, *Lett.*, II, 405) ; *il n'y a que mes yeux qui fussent capables d'en convaincre mon esprit* (Id., *ib.*, II, 127).

1. Voyez tome II, 447.

2. On la trouve violée, mais fort rarement : *je prieray... Que vous soyez vainqueurs contre les ennemis, Afin qu'estant venus du destin avancé, Vous direz tous pour moy : Requiescat in pace* (Disc. sur la Mort du chap., V, II, L., V, 37).

mieux de se tenir auprès de Dieu et reposer leur esprit (S^r Chantal, *Let.*, CCLXV, 383) ¹.

Mais le subjonctif domine, et il ne semble pas qu'on ait appliqué bien strictement la règle de Malherbe : *Bien que ma plainte élevalt à la fois Jusques au ciel et mes yeux et ma voix, Il ne m'a pas si-tost receu sous ses auspices* (Racan, II, 173) ².

Si le sens appelle le conditionnel, on trouve l'imparfait du subjonctif : *bien qu'il fût facile à chacun de nos François de traiter cette matiere, si ét-ce que le discours n'en doit point être méprisé* (Godard, *L. fr.*, 129) ³.

Il a été observé que Voiture et Balzac se servent encore de l'indicatif dans les phrases de ce genre, introduites par *quelque, quoique*, etc. : *Et quelques coups mortels que j'ay* (Voit., 1656, I, 441, 2; cf. List, *o. c.*, 15); *De quelque costé que vous jettez les yeux* (Balz., I, 143). Mais c'est le subjonctif qui est de beaucoup le plus fréquent. Corneille l'emploie à peu près exclusivement : *De quoi qu'en ta faveur notre amour m'entretienne* (III, 156, *Cid*, v. 929); *On vous obéira, quoiqu'il vous plaise élire* (V, 423, *Don Sanch.*, v. 118); *Quelques ardents qu'ils soient, se promettre autant qu'eux* (VII, 400, *Pulch.*, v. 472). Voir aux mots *quoi que, quelque*, dans le *Lexique* de Marty-Laveaux) ⁴.

1. Cf. *Bien que l'on pensoit que cela serviroit de peu, néanmoins les gens de bien en sont consolés* (de votre discours) (Ead., *ib.*, LXI, 75); *bien que c'estoit la destourner des feux, et des esclairs* (Gomb., *Endim.*, 42); *Toute leur haine estoit contre l'Oint du Seigneur, Et bien que, pour ravir ma gloire et mon honneur, Ils employoient leur ruse et leur puissance, De leur complot secret il n'estoit rien paru* (Racan, II, 168). Malherbe a même employé le futur : *quelle peine ordonnerons-nous aux ingrats? Leur en donnerons-nous à tous une semblable, bien qu'il se trouvera tant de dissimilitude aux plaisirs qu'ils auront reçus?* (II, 60).

Avec d'autres temps : *Quoy que j'ay joué fort étourdimment, je ne suis pas pourtant si fort emporté* (Voit., 1656, I, 295, 13, List, 15); *Quoy que tous leurs complots ont conspiré ma perte* (Racan, II, 366).

2. Cf. *Combien qu'il y ait eu jadis plusieurs esprits raisonnables...* (Thaulère, *Inst. div.*, 6); *Phillis, dans les tourmens que la rigueur me donne, Quoy que je meure à tort, Je me diray coupable, afin qu'on te pardonne L'injure de ma mort* (Théoph., I, 194); *et quoy que je n'aye jamais veu ny cogneu le sujet de vostre affliction...* (*Le Secrét. de la Cour.*, 192). On trouvera d'autres exemples en grand nombre dans le *Lexique* de Corneille, lequel emploie presque toujours le subjonctif.

3. Cf. *Enone, qui te demeure encore chaste et constante, bien que tu l'ayes trompée, et qu'à ton exemple elle se peut dispenser de la foy* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 27 bis); *C'est pourquoy je me délibère doresnavant de changer ma vie... encore que je deusse mourir en ta peine* (Thaulère, *Inst. div.*, 34); *ny vous, Monsieur, ny tous les autres plus sçavans Docteurs du monde, me sçauraient apprendre et enseigner, encores qu'ils travaillent incessamment apres moy* (*Id.*, *ib.*, 16; cf. 47); *quelque fois... nous pressons et affligeons les esprits, quoique nous ne le voulussions pas faire, si nous prenions le temps de le considérer* (S^r Chantal, *Let.*, CXXVI, 181).

4. Cf. *Toutes choses sont conduites et gouvernées par le Destin, lequel est irrévocable... et inevitable à tous les hommes, quoy qu'ils puissent faire* (Gar., *Doctr. cur.*, Table des matières, I); *il m'est impossible, quoy que je fasse et quoique je sceusse faire, d'obliger jamais les personnes de vostre sorte* (*Le Secrét. de la Cour.*, 31-32). On remarquera les subjonctifs de conditionnels.

Avec *quiconque*, on trouve le subjonctif dans Malherbe (voir au *Lexique*) : *Puissance, quiconque tu sois, Dont la fatale diligence Préside à l'empire françois* (I, 80) ; *Quiconque tu sois qui juges si mal à propos de la condition des hommes* (II, 43). Mais Corneille emploie l'indicatif : *O quiconque des deux avez versé sou sang, Ne vous préparez plus à ue percer le flanc* (IV, 501, *Rod.*, v. 1681-2).

Avec *si peu que*, il semble qu'il soit facile de distinguer deux sens. Dans l'un, *si peu* est à peu près l'équivalent de *ce peu*, le verbe exprime une réalité, l'indicatif s'impose : *Si peu que j'ai d'espoir ue luit qu'avec contrainte* (Corn., III, 522, *Pol.*, v. 761). Dans l'autre, l'idée est celle d'un potentiel : *Dieu sait combien cette inquisition croitra en peu de temps, si peu qu'elle puisse prendre racine* (Pascal, *Lett. d'un adv. à un de ses amis, Prov.*, éd. Faugère, II, 331).

Cependant Vaugelas, dans une Remarque inédite (II, 460), a cité un passage de son propre *Quinte Curee*, où le potentiel est plus délicat à justifier : *afin que si peu de prudence qu'il y ait parmy les Barbares ne soit pas frustré du tesmoignage de l'Histoire*. Il est vrai qu'il a fini, après discussion à l'Académie, par sacrifier la locution elle-même, et par écrire : *afin que ce que les Barbares ont de prudence*.

PROPOSITIONS TEMPORELLES

Avant que, premier que ne peuvent, dit Maupas fils, régir « après soy le plus que parfait indicatif. Ils veulent le conjonctif » (1638, 282). L'ancien usage, qui permettait de faire suivre ces conjonctions de l'indicatif, peut être considéré comme disparu. La règle du xvii^e siècle est bien notre règle moderne : *Mille fois ce Prophete, avant que je revinsse De revoir chez Thetis les Nymphes de la Mer* (*Rec. des plus beaux vers*, 1638, Lingendes, 654) ; *Ces objets... Sonloyent s'entr'estouffer avant qu'ils respirassent* (S^t-Am., II, 176).

Après la conjonction *comme*, on trouve encore des traces du latinisme qui consistait à employer le subjonctif : *comme ils eussent demeuré long temps sans se voir, et que les empeschemens leur en eussent accreu l'envie* (*Mélante*, I, III, 187)¹. Mais l'indicatif est commun, jusque dans ce texte : *comme nous parlions de mon voyage et que je lui disse* (*ib.*, III, 89) ; cf. *Ces jours derniers*,

1. Cf. *Mais commedés le lendemain je demandasse mes coffres* (Chapel., Guzm. d'Alf., III, 96) ; *comme les creanciers fissent decreter la maison mesme pour s'en payer, et qu'elle fust publiée pour le plus offrant* (Id., *ibid.*, 423-424). Noter le subjonctif avec incontinent que : *Ma très-chère fille, incontinent que je susse le trépas de cette bonne mère* (S^t Chantal, *Lett.*, CCCLVII, 499). Faut-il croire à une faute pour *sus* ?

comme j'étois allé à la messe (*Ass. des Dames de Par.*, V. H. L., V, 304).

L'indicatif avec *jusqu'à ce que*, *tant que*, demeure fréquent, mais en parlant de faits réels : *Je n'ay point eu de repos jusques à ce que j'ay mis la main à la plume* (*Le Secrét. de la Cour*, 32) ; *ils n'estoient que des enfans à la mammelle jusques à ce qu'ils ont esté emancipez par la creance de J. C.* (*Gar., Doctr. Cur.*, 259).

Le subjonctif n'est naturellement pas rare ; il est régulier, quand il s'agit d'un fait futur : *puis les... tourmentent au moins l'espace de six heures durant, tant que ce vinaigre soit froid, cela fait, ils le revuident par la bonde* (*Dél. de la Camp.*, 76) ; *tant qu'ils soient bien amolis* (*Ib.*, 29).

PHRASES HYPOTHÉTIQUES ET CONDITIONNELLES

Si se construit encore avec le conditionnel, mais plus avec le futur. Les quelques exemples qu'on peut citer s'expliquent autrement : *L'ou pourra dire que, s'il n'aura pas grande efficace, au moins ne fera-t-il pas de mal* (*S^r Chantal, Lett.*, CL, 218). Il ne faut pas s'y tromper en effet, il ne s'agit pas ici du *si* conditionnel. *Si* a le sens de *en admettant que*, la phrase est concessive, on reconnaît comme un fait qu'« il n'aura pas grande efficace ». Mais dans une phrase proprement hypothétique, Maupas rejette le futur (374), et Oudin avertit ses lecteurs de ne pas tomber dans la faute des étrangers qui disent : *si Monsieur sera, si vous aurez envie* (*Gr.*, 148)¹.

On usait quelquefois de *quand*, pour remplacer *si* : *Quand il n'y aura que vous qui m'estimerez homme de bien, je seray toujours assez satisfait* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. pol.*, 60). Oudin rejette ce tour (*Gr.*, 1632, 205).

Quand *si*, au lieu d'être répété, était remplacé par *que*, le subjonctif était déjà à peu près de règle. Mais en outre, en moyen français, même si le *que* n'était pas exprimé, on mettait le verbe au subjonctif (voir tome II, 452). Malherbe a affecté de ne pas comprendre cette construction (IV, 307). Lisant dans Desportes : *Si du porteur d'Europe aux Jumeaux il arrive, Etsortant du printemps il croisse les chaleurs*, il note : « Il devoit dire : *il accroît* ; encore eussé-je mieux aimé qu'il eût laissé *il*. On ne dit point : *s'il fasse cela*, mais : *s'il fait cela*. Ainsi il faut dire : *s'il croit*, et non : *s'il croisse*. » J'ai mal interprété cette observation dans la *Doctrine* (441-2).

1. En français moderne *si* avec le futur, quand on le trouve, a un sens voisin de *puisque*. Cependant Hugo a dit : *Qui donc attendons-nous, s'ils ne reviendront pas* (s'ils ne doivent pas revenir, *Contemplat.*, II, Claire).

EMPLOI DU SUBJONCTIF ET CONDITIONNEL. — Le subjonctif imparfait cesse peu à peu de servir de conditionnel à la proposition principale, comme il le faisait encore au xvi^e siècle (Voir tome II, 450, 2^e et 5^o). C'est le commencement de la décadence véritable de l'imparfait du subjonctif. Oudin dit formellement : « J'advertiray icy toutes sortes de personnes de ne se pas servir des anciennes façons de parler; comme celle-cy de Montagnes, *si j'avois des enfans, je leur desirasse*, au lieu de dire : *je leur desirerois* » (Gr., 198). Et plus loin : « Nostre vulgaire se sert du premier imparfait de l'optatif à la place du second; comme, *Monsieur N. n'est pas party? non, mais il y a long-temps qu'il le fust si je ne l'eusse retenu*; il est mieux de dire : *il y a longtemps qu'il le seroit* »¹. Toutefois une exception notable est à signaler, c'est celle du verbe *devoir*. De façon générale, *il dût* est encore courant pour le conditionnel *devroit*, et le restera longtemps : *Ceux qui dussent rougir d'entrer en triomphe en la ville* (Malh., II, 153; cf. II, 54); *On ôte la vie à ceux pour qui on la dût perdre* (Id., II, 153; cf. II, 225)². Bien entendu ce qui est dit ici de l'imparfait du subjonctif ne va point contre ce qui a été exposé plus haut au sujet du subjonctif du conditionnel.

L'imparfait du subjonctif cesse de s'employer à la subordonnée. Malherbe disait encore : *J'ay reçu votre livre... Quelle vivacité d'esprit... n'y ay-je point reconnue. Je dirois quelle saillie! si en quelque endroit il y eût des reprises d'haleine et des rehaussements par intervalles* (II, 427). C'est un tour qu'on ne retrouve guère après lui. Il va sans dire que l'imparfait du subjonctif reparait, quand *si* est remplacé par *que* : *mesmement quand il n'y en auroit aucune, et que la porte fust petite et basse, ce seroit encor le meilleur* (Jard. fr., 247).

On trouve aussi le subjonctif après *si ce n'est que* : *si ce n'est que votre Fruict fust trop découvert, et qu'il eust besoin de quelque Feuille pour favoriser son accroissement* (Ib., 129).

Au plus-que-parfait, aucune décadence n'atteint encore le vieux tour des phrases hypothétiques : *si j'eusse su, j'eusse fait*. Il est par-

1. L'essentiel de cette règle est déjà dans l'édition de 1632 (200).

2. Cf. *La chaloupe qui suit à la poupe attachée Dès le dol recogneu, deust estre despeschée* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 192, 19); *Et je vous dis de plus, si vous me maltraitez, Que nos parens scauront toutes vos veritez. Vous deussiez avoir honte* (Boisrob., *Folle Gag.*, III, 4); *Ce dût vous estre assez de m'avoir abusée* (Corn., II, 202, *Suiv.*, v. 1465); *Mais puisque son dédain, au lieu de te guérir, Ranime ton amour, qu'il dût faire mourir, Sers toi de mon pouvoir* (Id., I, 304, *Clit.*, v. 483-84); *Que cette passion dût être refroidie* (Id., III, 388, *Cin.*, v. 62 var.; en 1660, Cornille a corrigé ainsi ce vers : *Qu'une si juste ardeur devoit être attédie*. Cf. tome II, 451, note 1).

tout : *ils se fussent bien aimés, s'ils se fussent vus et fréquentés* (S^r Chantal, *Lett.*, LXX, 95) ¹.

SUBJONCTIF ET CONDITIONNEL REMPLACÉS PAR L'INDICATIF. — On trouve de moins en moins une phrase hypothétique avec le subjonctif à la proposition dépendante, l'imparfait de l'indicatif à la principale. Toutefois le tour existe toujours : *Pensez-vous que j'ignore ou que je dissimule Que vous n'auriez pas eu pour moi plus de scrupule, Et que s'il m'eût vaincu, votre esprit complaisant Lui faisoit de ma tête un semblable présent?* (Corn., IV, 62-63, *Pomp.*, v. 841-44). La question de mode se complique ici très souvent d'une question de temps. Non seulement l'imparfait de l'indicatif remplace le conditionnel, mais l'imparfait a aussi la valeur d'un temps passé, si bien qu'on a parfois un imparfait de l'indicatif au lieu d'un conditionnel passé.

A. L'idée de passé est exprimé dans le verbe subordonné, qu'il soit à l'infinitif ou à un mode personnel (voir p. 152) : *Si cela estoit, il falloit que ceux qui avoient esté les criminels eussent esté plus punis que les autres* (Gar., *Doctr. cur.*, 273).

B. L'idée du passé n'est pas exprimée : *Si mon mal se pouvoit guerir comme la fievre quarte, par une grande apprehension, cette malice pouvoit estre bonne à quelque chose* (Voit., 1656, 49, 1, List, o. c., 12). Comparez : *Sans mentir, Mademoiselle, j'avois grand besoin de tomber il y a dix ans, entre des mains comme les vostres... Je souffrirois à cette heure le mépris sans murmurer* (Cost., *Lett.*, II, 177).

Avec le verbe *devoir*, la construction A est tout à fait courante : *il leur semble que nous devons avoir été composés de qualités incompatibles* (Malh., II, 42); *Il devoit avoir reçu les avis de ce personnage heroïque, comme des oracles qui lui predisoient sa bonne ou sa mauvaise fortune, selon qu'il s'y rangeroit, ou qu'il en feroit peu d'estime. Que lui est-il arrivé?* (*Lett. de Phyll.*, II^e part., 77-78); *Je voy bien, respondit le Pere, par ce que vous me dites, que vous avez besoin de sçavoir la doctrine de nos Peres... Vous deviez l'avoir compris par les passages que je vous ay citez de la contrition* (Pasc., *Prov.*, X, éd. Jouaust, 171); *nous ne serions plus en*

1. Cf. *Ha! que nous n'eussions eu garde de prendre cette peine si nous eussions sçeu que le monde eust deu si tost finir?* (Sorel, *Berg. extr.*, I. I, t. I, 44). Les exemples fourmillent chez Descartes : *j'eusse pensé commettre une grande faute contre le bon sens si, pour ce que j'approuvais alors quelque chose, je me fusse obligé de la prendre pour bonne encore après, lorsqu'elle aurait peut-être cessé de l'être* (*Méth.*, éd. Broch., 37-38; cf. 42, 78, etc.); *Et si vostre destin n'eût pu vous en sauver, César eût pris plaisir à vous en relever* (Corn., IV, 62, *Pomp.*, v. 823-4).

peine de sçavoir les evenemens des desseins tragiques qu'on brasse dans l'Estat pour le restablissement de celuy qu'ils devoient avoir sacrifié à la vengeance des peuples (Dub. Mont., P. O., 3).

La construction B n'est pas moins usuelle : *j'aurois bien sujet de conserver ma douleur, si je ne voyois que nos chères sœurs confessent ingénument qu'elles ne devoient avoir telle pensée ni dessein* (S^r Chantal, *Lett.*, CXVII, 161-162) ¹.

D'autres temps que l'imparfait peuvent se trouver à la principale : *Ce n'est pas d'aujourd'huy que j'ay deu me douter* (Mairet, *Sylv.*, 32, v. 291); *vous ne me persuaderez jamais que vous ne m'ayez point deu advertir* (*Nouv. rec. de Lett.*, 1638, *Let. pol.*, 97). Dans une remarque de l'édition de 1632, Oudin recommandait, au moins pour certains cas, de préférer ces indicatifs à des conditionnels. A, *j'estimay qu'il faudroit ou auroit fallu partir incontinent apres*, il préfère : *je creus qu'il falloit, avoit fallu* « l'indicatif étant toujours plus doux » (*Gr.*, 195). La raison de ces constructions est dans le sens même des verbes : *je devais, il fallait*. Il suffit de les mettre au passé pour éveiller une notion d'irréel qui est celle que marque le conditionnel passé. L'influence du latin agit aussi.

Il ne vaut presque plus la peine de faire mention des constructions hypothétiques, où la proposition principale est au présent, la subordonnée étant au subjonctif ou au conditionnel. En voici un exemple, pris à Pascal (*Pens.*, éd. Molin., I, 22) : *Ce qu'ila de mauvais (Montaigne) peut estre corrigé en un moment, si l'on l'eust adverty qu'il faisoit trop d'histoire*. Pascal a probablement écrit réellement le présent, puisque *peust* ne serait guère possible ici, mais la phrase n'est pas « faite », c'est une note. L'ancienne liberté qu'on avait encore au xvi^e siècle (voir tome II, 451) a disparu. Personne n'a même eu besoin de la condamner.

LES TEMPS

Les temps conservent à peu près la valeur qu'ils avaient au xvi^e siècle, les théoriciens démentent seulement un peu mieux l'emploi de chacun d'eux. Ce n'est pas la langue qui change, c'est surtout la grammaire qui se perfectionne ².

1. Cf. *Il me semble que la rareté de mes lettres vous les doit rendre considerables* (Théoph., II, 380); *Monsieur, vous me deviez donner loisir d'apprendre nostre langue devant que de m'obliger à vous escrire* (Voit., *Lett.*, LII, éd. Uz., I, 166); *le damoisel dont vous me parlez auroit bien fait d'y aller après luy, ou, s'il ne veut pas faire un si grand voyage, au moins il se devoit rendre hermite au mont Valerien* (Id., *ib.*, LVI, *ib.*, I, 179); *il devoit s'excuser avec plus de douceur* (Corn., V, 457, *D. Sanche*, v. 947).

2. Il est juste de rappeler à ce propos que Maupas par exemple distinguait le con-

PASSÉ SIMPLE ET PASSÉ COMPOSÉ DE L'INDICATIF. — H. Estienne en avait déjà disserté (*Conf.*, 107, *Hyp.*, 190 et suiv.). Mais après quelques observations justes, il avait convenu qu' « il y avoit un secret caché sous cest aoriste, quant à son nayf usage, dont lui-mesme n'estoit point jusqu'à present bien resolu » (*Conf.*, 108). Et il suffit de lire la théorie de Bernhard pour voir que les idées avaient encore besoin d'être éclaircies¹; au contraire, après Maupas et Oudin, l'emploi des deux temps, tel qu'il sera en langue classique, est à peu près réglé. Vaugelas ici n'a rien apporté². Voici l'ensemble de la doctrine de Maupas³:

« Le passé simple infere tousjours un temps piéça passé, et si bien accompli » qu'il n'en reste rien à passer. Pour cette raison il « requiert une prefixion et prenotation de temps. Ainsi : *L'an mil cinq cens quatre-vingts et dix le Roy obtint victoire de ses ennemis.* Pour ceste cause, le temps simple sert dans les recits d'histoire. »

« Le passé composé vient en usage, lorsque nous signifions bien une chose passée, mais non si éloignée, que nous ne nommons point le temps quand elle est passée⁴, ou bien, si nous le nommons, ce temps reste encore « en flux », il en reste quelque chose à passer. Ainsi : *Le Roy a obtenu victoire de ses ennemis, puis leur a pardonné.* Ou encore : *De notre siècle sont advenuës choses memorables* (nous sommes dans ce siècle).

« Les mots qui divisent le temps sont *siècle, an, mois, sepmaine, jour*, ou les équivalans. Si on ne se sert pas de ces mots mais de formules indiquant vaguement le passé, il est indifferant d'employer l'un ou l'autre des passés : *Au commencement que je m'appliquay* ou *que je me suis appliqué à composer cet œuvre.* » Cependant, avec des expressions telles que *au temps passé, autrefois*⁵, *quelquefois, piéça*, et aussi quand nous « limitons quelque chose par les parties de nostre aage : *en ma jeunesse, durant mon enfance, moy estant aagé de vingt ans* », il est mieux de se servir du composé. Il n'y a

ditionnel et le futur dans le passé. Il appelle bien l'un et l'autre du même nom, mais détermine dans l'un sa valeur de futur « quand le sens est futur et conçu en preterit » (313).

1. Je dois dire pourtant que Soulatius donne déjà une théorie claire et à peu près juste (p. 23).

2. Une remarque sur : *le malheureux qu'il est ou qu'il estoit* est erronée (I, 237).

3. Je change partout les noms de *défini* et *d'indéfini*, que les écrivains emploient tantôt avec le sens que nous leur donnons, tantôt avec un sens opposé.

4. C'était là, aux yeux des grammairiens du xvi^e s., le point essentiel. V. Meigret, p. 89, éd. Foerster.

5. Les exemples ici sont contraires à la règle : *Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus* (Corn., III, 116, *Cid*, v. 212) ; *Autrefois, continua-t-il, j'étudiai plus que je n'eusse voulu* (Let. du Chev. de Méré dans Lanson, *Let. du XVII^e s.*, 149).

que si un homme d'âge vouloit « insinuer par là l'antiquité de ses ans » qu'il diroit : *En ma jeunesse je fis, etc.* (293-296).

Oudin n'a guère fait que reprendre cette théorie, dans l'ensemble fort juste, et à peu près conforme à l'usage. Il précise seulement certains points. Il marquera par exemple que le composé convient avec *aujourd'hui* : *Jay veu aujourd'hui*, le simple avec *hier* : *hier je vis Monsieur* (Gr., 188)¹.

Cet ensemble de règles, dont la plupart régissent encore la langue écrite, n'appelle que quelques observations. Il est visible que l'on a tendu à considérer que le simple signifiait un passé lointain : un temps pièce passé, comme dit Maupas, tandis que le composé marquait un temps plus voisin du présent. L'Académie a semblé adopter cette doctrine ; Corneille ayant écrit : *Je l'avoue entre nous, quand je lui fis l'affront J'eus le sang un peu chaud et le bras un peu prompt*. L'action vient d'être faite, dit l'Académie, « il falloit dire : *quand je lui ai fait*, puisqu'il ne s'étoit point passé de nuit entre deux » (*Obs. sur le Cid*, 351, var., Corn., XII, 488). On eût pu éplucher bien d'autres vers de la pièce où on trouvoit le même temps. Le récit de la victoire sur les Maures en est plein : *Une troupe d'amis chez mon père assemblée Sollicita mon âme encor toute troublée* (v. 1245-6) ; *Le flux les apporta ; le reflux les remporte* (v. 1318) ; *Je vous les envoyai tous deux en même temps* (v. 1327).

Corneille l'a supprimé ailleurs, sans qu'on en puisse apercevoir nettement la raison ni la règle : *J'arrivai sur le lieu sans force et sans couleur, Je le trouvai sans vie* (v. 667-668) a été remplacé en 1660 par : *Jay couru... je l'ai trouvé* (cf. IV, 88, *Pomp.*, v. 1487, var.).

Alcide de Saint-Maurice n'est pas bien sûr que les délicats aient raison de vouloir qu'on se serve du simple, lorsqu'il y a longtemps que la chose s'est passée. Il trouve la distinction fort inutile et de nul usage, mais se croit tout de même obligé de la mentionner (102). Il en sera question pendant longtemps encore.

IMPARFAIT. — On trouvoit encore au xvi^e siècle des exemples de l'ancienne syntaxe, où le passé simple jouait dans les descriptions le rôle qui a depuis été réservé exclusivement à l'imparfait : *Son fouet feut d'œillets, roses et lys Blancs, liez d'or en la France cueillis* (Forcad., *Op.*, p. 1, v. 3-4 ; cf. *Et au milieu de ce rond, un pillier Fut eslevé grandement singulier*, id., *ib.*, p. 6, v. 26-27). Des-

1. Il ajoute qu'on dit avec le simple : *Il y a trois semaines que je vous envoyay*. Mais, si la phrase est négative, il faut le composé : *il y a quinze jours que je ne vous ay veu* (Gr., 188-9).

portes écrivait encore : *Il sembloit à le voir d'un fleury renouveau ; Il eut la taille belle et le visage beau. Son teint estoit de lys...* (*El.*, II, adv. prem., éd. Mich., 309). Malherbe exige *avoit* (IV, 387 ; cf. *Doctr.*, 435). C'est la fin de cet archaïsme. Maupas, qui établit, nous l'avons vu, avec assez de précision le rôle du passé simple, ne parle plus de cet emploi ¹.

CONCORDANCE DES TEMPS DANS LES PROPOSITIONS COORDONNÉES

PRÉSENT HISTORIQUE. — Malherbe s'est montré peu favorable au procédé de style qui consiste à sauter brusquement du passé au présent et ensuite du présent au passé (IV, 252 ; cf. *Doctr.*, 437). Il est certain que les écrivains du xvi^e siècle mélangeaient les deux temps sans aucune précaution, et, après Malherbe, Oudin se crut obligé de donner une règle qui témoigne des mêmes préoccupations².

Vaugelas reprit la question, non pour condamner ce tour, mais pour le défendre. Il en cite un exemple de Perrot d'Ablancourt et

1. « L'imparfait signifie une duree et flux de temps estendu en l'acte qui se faisoit lors dont on parle et n'estoit du tout parachevé. Le parfait au contraire concerne la fin, perfection et final accomplissement de la chose un coup faite, sans avoir esgard à la duree du temps... jaçoit qu'il puisse y avoir long temps que la chose soit passee et accomplie : Toutefois ce temps (l'imparfait) ramene l'entendement de l'auditeur à l'instant courant durant que la chose se faisoit » (290) ; il sert aussi à déclarer une accoutumance : *Estant à Paris, j'allois tous les jours me pourmener en la sale du Palais* (291-292). Cf. Oudin (*Gr.*, 185-6) : Il ne faut se servir de l'imparfait que pour rapporter la chose en sa durée, v. g. *je disois hier, je connois hier, etc.*, une continuation : *Alexandre disoit ordinairement*. Quand on discourt des actions, vertus, habitudes, perfections, et de l'age d'une personne morte, ou qui s'est absentée de nous pour tousjours, il se faut servir de l'imparfait : *cét homme-là dançoit bien*.

La valeur de l'imparfait, considéré comme temps relatif, n'est pas moins nettement indiquée. Voici ce qu'en dit Maupas : L'imparfait a un autre emploi ; lorsqu'on rapporte deux actions « intervenües l'une à l'autre, c'est à dire en mesme temps », si elles sont d'égale duree ou à peu pres, elles seront toutes deux en l'imparfait ; si elles sont l'une de longue duree, l'autre de courte, la courte sera mise en preterit parfait, et la longue en l'imparfait : *J'estois à Paris, quand le pont aux Musniers chent* (291). Oudin est encore plus net : *J'estoys hier chez Monsieur* (voilà la chose en sa durée) *et comme je l'entretenois, il me dit* (voilà l'action bresve) *qu'il vouloit parler dans peu de jours* (où l'on rentre dans la continuation de l'imparfait) *ce que je ne luy conseil-lay pas* (voicy un autre parfait defny pour le conseil qui est une action qui passe) (*Gr.*, 185, voir toute la suite). Pour le passé antérieur et plus-que-parfait, les théories sont aussi fort nettes et les distinctions très bien faites (Voir Maupas, 298-301 et l'édition donnée par son fils, en 1638, p. 280-82 ; cf. Oud., *Gr.*, 189-191).

2. Elle vaut d'être rapportée ici : « Premièrement on ne se doit point servir du present de l'Indicatif, racontant une chose passée dès long temps, parce que c'est le propre du parfait defny, et cependant cela se fait quelquefois dans un discours apres un participe : par exemple, *Monsieur estant arrivé, trois jours s'escoulent, etc.*, mais il faut continuer tout son discours par ledit present. De mesme apres un adverbe du temps, v. g. *Anssi-tost le valet entre dans la salle, dit à la Dame, etc.*, ou on observera tousjours ladite continuation, jusques à un changement de sujet. Ce qui servira de reigle generale, pour ce qui touche de suivre un mesme temps en une mesme periode, mais il faut dire pourveu que la force de l'action ou du temps n'oblige à y en mesler quelque autre » (*Gr.*, 184).

ajoute que Coeffeteau et Malherbe en usent de la sorte. « Même en parlant on a accoustumé de narrer ainsi ». Il faut seulement savoir passer adroitement et à propos d'un temps à l'autre, autrement on ferait une faute que plusieurs font, de commencer par un temps et de finir par l'autre, qui est d'ordinaire un très grand défaut (II, 186). Tout le monde ici fut d'accord, La Mothe le Vayer, Andry de Boisregard (659), Thomas Corneille, l'Académie¹.

PRÉSENT ET FUTUR. Malherbe a condamné aussi chez Desportes la liberté qu'il prend de passer du présent au futur dans les vers suivants: *Raison, arriere donc: ta remontrance est vaine, Si je meurs en chemin, je seray hors de paine, Et par mon haut desir, j'honore mon trespas.* « *J'honorerai, dit Malherbe, comme je serai* » (*Am. d'H.*, IV, 298, 9; cf. *Doctr.*, 438). Corneille avait d'abord écrit comme Desportes: *Emilie en mourant va tout faire éclater, Sur un même échafaud la perte de sa vie Etalera sa gloire et son ignominie, Et porte avec son nom à la postérité...* (III, 446, *Cin.*, v. 1396-99). En 1660, il a corrigé: *Et sa mort va laisser à la postérité L'infâme souvenir de sa déloyauté.*

CORRESPONDANCE DES TEMPS ENTRE PRINCIPALES ET SUBORDONNÉES

1. LA CONCORDANCE EST OBSERVÉE. — C'est, bien entendu, le cas le plus fréquent. Le présent dans la principale permet un présent, un futur, un passé, etc., dans la subordonnée; mais le passé dans la principale appelle certains temps, et ainsi de suite.

α) Après un passé composé on trouve très souvent le passé composé correspondant du subjonctif: *Il a fallu qu'il se soit obligé à eux comme d'un plaisir singulier qu'ils lui ont fait* (Malh., II, 58; cf. *Id.*, II, 77, 633)². C'est l'application de la règle posée en termes

1. Corneille a corrigé en un endroit de *Rodogune* (v. 43 et suiv.) un passage qu'il jugeait sans doute taché par ce mélange de prétérit et de présent: *Sachez donc qu'en trois ans gagnant quatre batailles, Tryphon nous réduisit à ces seules murailles, Les assiège, les bat, et pour dernier effroi, Il s'y coule un faux bruit touchant la mort du Roi* (IV, 431, var., 1647-56). Toute la suite était au présent. En 1660 il écrit: *Sachez donc que Tryphon, après quatre batailles, Ayant su nous réduire à ces seules murailles, En forma tôt le siège...* le reste est au passé simple.

Les verbes subordonnés à un présent historique sont au passé: *En disant cela, il s'aperçurent qu'il n'avoit point de chapeau: Et se tournant devers ceux qui estoient venus, demande qu'on luy en donnast un* (d'Audig., *Six nouv.*, 112).

En réalité, si on ne considère que les ouvrages achevés, et qu'on écarte ceux qui sont des notes ou des ébauches, l'usage à partir de cette époque est à peu près le nôtre.

2. Cf. *Puisqu'il a plu à Dieu que mon fils ait fini la sienne (sa vie) si heureusement me voilà contente* (S^r Chantal, *Lett.*, XLV, 53); *prenons-là (notre consolation) en cette volonté divine qui n'a pas voulu que nous ayons joui plus longtemps d'une vie qui nous*

siyllins par Oudin (*Gr.*, 195) : « Le preterit parfait (reçoit) un autre preterit (de l'optatif ou potentiel). « En 1632, il la donnait de façon très explicite : Si on parle de chose absolument passée, il y faut mettre le preterit dudit optatif : *Il a fallu que j'aye fait* (*Gr.*, 196).

β) Après un plus-que-parfait du subjonctif à la principale, un plus-que-parfait du subjonctif à la subordonnée : *jamais M. de St Nicolas n'eût permis qu'on l'eût enseveli dans son cimetière* (Gar., *Mém.*, 87)¹. C'est la règle d'Oudin : le premier plus-que-parfait reçoit un autre plus-que-parfait (*Gr.*, 195) ; *Pleust à Dieu qu'on m'eust conseillé que j'eusse poursuivy mon affaire*. Mais l'infinif est mieux, disait-il en 1632 (*Gr.*, 203).

γ) Après un conditionnel passé à la principale, un plus-que-parfait du subjonctif. Oudin dit : le second plus que parfait (condit. passé) reçoit un autre premier ou second plus-que-parfait indifféremment (*Gr.*, 195). En 1632, il donnait comme exemple : *J'aurois commandé qu'on eust fait, j'aurois voulu qu'on fust allé, j'aurois deffendu qu'on eust pris* (*Gr.*, 203) ; cf. *puisque son bonheur avoit voulu qu'elle les eust eu agreables* (*Let. écr. de Tartarie*, 27).

δ) Après un futur antérieur à la principale, un passé du subjonctif à la subordonnée : *quand elle aura permis que vous ayez omis quelque bien ou fait quelque manquement* (S^r Chantal, *Let.*, LXVI, 84).

ε) Après un temps composé quelconque de l'indicatif, du conditionnel, etc. un passé de l'infinif à la subordonnée : *quand ainsi seroit que, selon ta prière Elle auroit obtenu D'avoir en cheveux blancs terminé sa carrière, Qu'en fut-il advenu?* (Malh., I, 40, v. 17-20)².

étoit sichère (Ead., *ib.* ; cf. *Let.*, CXXXV, 193 ; CCCXV, 433) ; *Regardez un peu quelle ame il a falu qu'elle ait eu pour nous conserver tous deux* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. pol.*, 17) ; *il a fallu que j'aye esté un an entier en cette peine* (Sorel, *Berg. extr.*, I, I, 1, 6) ; *Jupiter son pere a voulu qu'elle soit venuë à vostre bord* (*Mélante*, I, I, 40) ; *il a fallu que tout soit revenu* (*Bourg. poli*, V. H. L., IX, 188). Je rapprocherai de ces exemples la phrase suivante : *Je pense donc, Ariste, avoir plénement satisfait à ta demande, en l'aiait enseigné... la façon...* (*Let. de Phyll.*, II^e part., 191).

1. Cf. *Qui m'eust dit, il y a quelques années, que j'eusse deu vivre plus long-temps que Car, j'eusse creu qu'il m'eust promis une vie plus longue que celle des Patriarches* (*Voit., Let. sur Car*, éd. Roux, 180) ; *elle eust bien voulu que quelqu'un luy eust presté des aisles* (Gomb., *Endim.*, 188) ; *j'eusse eu peine à croire Qu'aucun mortel eust eu le pouvoir de toucher... cette ame* (d'Ouv., *Coif. à la m.*, 18) ; *il eust bien mieux valu qu'il en eust esté tout a fait privé* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Let. mor.*, 18) ; *si le Ciel n'eust voulu que Rome l'eût perdue, Par les mains de Pompée il l'auroit défendue* (Corn., III, 409, *Cin.*, v. 565-6) ; *Il eut été à désirer que chaque maxime eut eu un titre* (La Roch., I, 28).

2. Cf. *à plusieurs il auroit mieux valu n'avoir eu qu'une vertu inconnue, qu'une vie pleine d'esclat et de perils* (Faret, *L'hon. hom.*, 58) ; *il refusoit les honneurs immoderez qu'on lui offroit, et se contentoit des mediocres, qu'il acceptoit, de peur qu'il n'eut semblé les avoir refusez par dédain* (*Let. de Phyll.*, II^e part., 467) ; *Nos jeunes hommes, à qui le tans n'a peu permettre encore, d'avoir bien recherché et bien reconnu dans la roche de nôtre Langue ses diamants précieux* (God., *L. fr.*, 36-37).

ζ) De même qu'on exprime le passé à la subordonnée, on exprime aussi le futur : *Il se pourra faire que la persecution ne durera pas si longtemps* (Balz., I, 160) ¹.

Si le temps principal est l'imparfait, le temps subordonné est le futur dans le passé : (*Monsieur le Prince*) *lui manda (au duc de Bouillon) que, les conditions qu'il avoit désirées étant accomplies, on attendoit qu'il effectueroit ce qu'il avoit promis* (La Roch., II, 303); *Ce qui seroit la même absurdité, que si un autre disoit qu'il croiroit qu'il y a des mulets qui sont engendrez de chevaux et d'anesses, qui neantmoins ne croiroit pas qu'il y eut des chevaux et des anesses au monde* (Lett. de Phyll., II^e part., 623). *Il prétendoit que tout le monde confesseroit, dans peu de jours, que les avantages remportés par les armes du Roi auroient bien plus adouci qu'élevé l'esprit de la cour* (Retz, Mém., II, 11).

Si le temps principal est le futur, il faut marquer l'antériorité, s'il y a lieu, non par un passé, mais par un futur accompli. Molière dira : *j'ai des raisons à faire approuver ma conduite, Et je connoîtrai bien si vous l'aurez instruite* (IX, 112, Fem. Sav., II, 8, v. 639-640). Cette syntaxe est réclamée impérativement par Andry de Boisregard (*Suite des Rem.*, 377-78). Il blâme le passé dans la phrase : *Il est certain qu'au jour du jugement, on ne demandera pas ce que nous avons lu, mais ce que nous avons fait*. Il faut *aurons lu, aurons fait*.

II. LA CONCORDANCE N'EST PAS OBSERVÉE. — Les lois de la concordance des temps ne sont cependant pas si formelles qu'elles ne permettent de considérer aussi le sens. Or souvent l'action subordonnée devant avoir lieu dans un temps postérieur au moment où l'on parle ou bien avoir lieu à ce moment même, elle est future ou présente par rapport à ce moment ; il arrive alors, quoique le verbe principal soit au passé, qu'on emploie le temps absolu au lieu du temps relatif. Ainsi voici des exemples faits pour surprendre ceux qui eroient que le présent du subjonctif ne prenait jamais la place de l'imparfait : *Pour ton retour j'invoquay les vertes Nymphes des eaux, afin que bien tost elles ramenant ton vaisseau à nos ports...* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 19^o et v^o) ; *Vous êtes grand... et relevé, comme j'ai toujours désiré que vous soyez* (Malh., II, 427) ². Ailleurs on trouve

1. Cf. *On promet de... consentir... à son retour, même dans trois mois, ou dans le temps que M. le Prince... aura mandé que la paix sera près d'être signée* (La Roch., II, 385); *et elle se fera croire qu'elle sera la fille de quelque bon marchand* (*Resp. des Serv.*, 1636, V. H. L., 111, 105); *Escoute, tu diras A qui t'en enquera, que tu seras mon pere* (d'Ouv., *Coif. à la m.*, 27).

2. Cf. *S'aller alambiquer la cervelle pour sçavoir ce que Dieu n'a pas voulu qu'on sçache* (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 279); *S'en allant, elle commanda aux capitouts et*

le futur ordinaire pour le futur dans le passé : *Nous avons pensé que tous les ans au jour de votre trépas nous devons dire l'office des morts à haute voix* (S^r Chant., *Lett.*, LXXIII, 102) ¹.

Oudin pose du reste la question théoriquement et propose les exemples suivants avec le présent du subjonctif, là où le sens demande un futur : *Dieu veuille que vous ayez voulu que mon frere revienne : Dieu veuille que vous ayez apprehendé que l'on reconnoisse la fraude* (*Gr.*, 1632, 202).

Il n'y a point lieu d'insister sur des tours tels que : *on n'oseroit l'avoir dit en prose*. Fort anciens dans la langue (Voir tome I, 469 ; II, 443 ; et ci-dessus p. 580), ils restent au xvii^e siècle d'usage général : *Avez-vous vu ces chiens qui recevant à gueule ouverte ce qu'on leur jette, n'ont pas loisir d'avoir avallé le premier morceau, pour ouvrir la gorge à recevoir l'autre ?* (Malh., II, 561) ; *il n'oseroit avoir fait cela* (Vaug., II, 128) ; *De quelque rude trait qu'il m'ose avoir frappée* (Corn., IV, 68, *Pomp.*, v. 989) ; *ceux... qui croient que le monde est bien peu raisonnable de passer tout le jour à courir après un lièvre qu'ils ne voudraient pas avoir acheté, ne connaissent guère notre nature* (Pasc., *Pens.*, IV, 2, éd. Hav., t. I, p. 50). Ménage dira encore à ce propos : « Pour parler justement et régulièrement, il faudroit dire, *Vous n'oseriez le regarder*. Et cependant il s'en faut bien que cette façon de parler ne soit si Française que l'autre. » (*O.*, I, 184).

Oudin (*Gr.*, 1632, 202) note en passant que les Champenois et les Lorrains usent d'ordinaire du présent du subjonctif après un conditionnel, ce qui n'est aucunement bon : *je commanderois qu'on face, je voudrois qu'on prenne garde, je craindrois qu'on veuille*. En réalité, il n'y a pas d'exemples de cette syntaxe. On cite : *Je serois tres-content que vous puissiez m'envoyer vostre colique et qu'elle se vint joindre a la fievre* (Balz., I, 7, *Leest, o. c.*, 36). Mais ne faut-il pas lire *puissiez*, puisqu'il y a *vint* ? Quand le verbe principal est à l'imparfait, on trouve quelquefois le présent, même si l'action du verbe subordonné est elle-même dans le passé : *tant pour l'esperance qu'elles avoient qu'il recouvreroit bien tost sa santé, que pour la crainte où elles estoient continuellement qu'on ne decele sa retraite* (*Clytie*, II,

consuls de Narbonne de faire recherches exactes de sa personne et de la garder jusqu'à tant qu'elle envoye ses ordres (*Let. de Vinenil à M. d'Humières*, V. H. L., VIII, 127) ; *Si je leur dois des vœux de ce qu'ils ont permis Que je rencontre ici mes plus grands ennemis* (Corn., IV, 69, *Pomp.*, v. 1007-8) ; *Mon père a consenti que je suive mon choix* (Id., *ib.*, 141, *Ment.*, v. 3) ; *Le Prince, ayant connen le merite de vostre parent, a commandé qu'on le reçoive honorablement* (Oud., *Gr.*, 1632, 202).

1. Cf. *Vous le croirez aisément quand vous sçauvez que l'on m'a dit aujourd'huy que nous parlirons dans cinq jours* (Voit., *Lett.*, XLIV, éd. Uz., I, 144).

DES MODES

DIN (1632).

(parenthèses celle d'ODIN.)

1 ^{er} GROUPE DE	GROUPE	V ^{me} GROUPE
Asseurer. — Affirmer.	Demander.	Craindre. — Deffendre. — Empescher.
APRÈS VERBE PRINCIPAL AU les temps de l'indicatif sont <i>Je connois bien que a esté, avoit esté, sera dites</i> (191).	ctif: <i>en aille</i> (193).	— présent du subjonctif : <i>Je crains que cela ne soit pas vray</i> (193).
— Dans une phrase négative ou conditionnelle, ind.		

177). Ces présents ne sont pas rares dans des livres à peine écrits en français, tels que *Le Trompette françois : le stil de sa lettre estoit un peu imperieux pour estre prisonnier, il sembloit qu'il soit a donner la bataille plustost que de prier pour son salut* (91). Cf. *en verité je l'ay sceuë avant que tu la confesse* (102). Serait-ce un indice que dans l'usage parlé on commençait à négliger la correspondance rigoureuse ? En tous cas, dans les textes, les dérogations au vieil usage sont en nombre insignifiant. Il m'a paru indispensable néanmoins de signaler l'avertissement d'Oudin. Peu à peu ce solécisme gagnera de proche en proche et deviendra d'usage général.

Je compléterai ce chapitre en donnant un tableau synoptique de la correspondance des temps et des modes, tel qu'on peut le déduire de la 1^{re} édition de la *Grammaire* d'Oudin. Je n'ai rien voulu y ajouter. J'avertirai même le lecteur que dans les éditions subséquentes, Oudin, soit qu'il ne trouvât pas sa théorie claire, et elle ne l'est pas en effet, soit qu'il ne la jugeât plus satisfaisante, n'a point laissé subsister tel quel le chapitre d'où j'ai tiré mes renseignements. En 1640, il l'a modifié, en 1645, il l'a remplacé par des indications sommaires.

L'INFINITIF

INFINITIF DE NARRATION. — C'est ici le lieu de mentionner que l'infinitif de narration est enregistré par les grammaires. Maupas le note, en ajoutant qu'on en use pour signifier soudaineté et promptitude d'action, « comme aussi font bien les Latins » : *Nous chargeons brusquement l'ennemy, et luy de reculer, et nous de le poursuivre*. Souvent l'infinitif n'a pas de sujet : *il estoit yvre, et se laissa tomber, et de rire*. L'infinitif ainsi construit est généralement précédé de *de* et se trouve dans une phrase commençant par *et* (327-328).

D'autre part Maupas signale encore l'infinitif passé construit sans préposition, comme s'il était précédé de *après* : *Cesar donc, estre arrivé à Rome, assembla tout le Senat* (329 ; cf. tome I, 476, et II, 461).

Il s'en faut bien que ces deux infinitifs absolus en soient au même point. Du dernier, à peu près plus de nouvelles dans les textes, pendant que le premier y est fréquent, tout en gardant toujours un caractère un peu familier : *Luy de dire que si, les autres que non* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, III, 481) ; *Lors Eupytidés de courir* (Scarr., *Virg.*, II, 58) ; *chacun de remplir sa coupe, Chacun de la vuidier* (Id., *ib.*, I, 84) ; *Lui de courir après avec son pistolet, qu'il tira en*

l'air (Sorel, *Francion*, l. III, 169). Loret fait un très grand usage de ce tour familier : *Et lors de rire l'un et l'autre* (29 avril 1656, v. 128) ; *Elles de crier au voleur* (6 août 1661, v. 249).

CONSTRUCTION DE L'INFINITIF. — Malherbe a fait sur un vers de Desportes une remarque fort importante : Le poète disait : *Le temps léger s'enfuit sans m'en apercevoir* (IV, 334). Malherbe observe : « Bien dirois-je : *je me suis blessé sans m'en apercevoir* ? » Il ne faudrait pas, je crois, prendre la règle dans un sens trop étroit, et comprendre qu'il exige que le sujet de l'infinitif construit avec préposition se rapporte au sujet de la principale. Ce serait devancer singulièrement son temps. Toutefois une première restriction est apportée par lui à la liberté ancienne.

Ce qu'on trouvera surtout désormais, c'est un infinitif ayant pour sujet exprimé ou non, soit un nom ou pronom qui est complément ou qui est contenu dans un complément de la phrase principale (A), soit un infinitif n'ayant qu'un sujet indéterminé, le plus souvent non exprimé (B).

A) *Et jugeant de tous ceux-là que je dois, je fais le même que ceux qui nous survivront feront de nous après avoir payé le nôle à Caron* (Malh., I, 358, après que nous aurons payé) ; *Une ville fut portée par ses habitants du lieu où elle étoit en un autre pour ne pouvoir endurer les cataractes du Nil* (Id., II, 466) ; *si quelque Lacedemonien vous envoyoit un chien, le luy renvoyeriez-vous pour vous le donner lors que vous seriez [chez luy ?* (Nouv. rec. de lett., 1638, *Let. pol.*, 167) ; *L'Observateur a repris ce vers avec trop de rigueur, pour avoir la césure mauvaise* (Acad., *Obs. s. le Cid*, 221, Corn., XII, 486) ¹.

B) Je citerai d'abord une phrase de Malherbe qui correspond tout à fait à celle qu'il a blâmée dans Desportes : *Du temps que nous avons, une partie... s'écoule sans s'en apercevoir* (II, 265).

Comparez : *cette chapelle ainsi promptement edifiée, et en estat d'y célébrer la sainte messe* (*Cerem. au chast. de Bissestre*, 1634, V. H. L., VII, 276) ; *La paste mouluë se jette dans l'eau forte pour voir si elle est à raison* (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 207) ².

1. Cf. *Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur Jusqu'à te rendre hommage, et te nommer seigneur* (Corn., IV, 68, *Pomp.*, v. 987-8) ; *Ma guérison dépend de parler à Mélite* (Id., I, 234, *Mél.*, v. 1543) ; *Sur le point de partir, Rome, Seigneur, me mande Que je vous fasse encor pour elle une demande* (Id., V, 536, *Nicom.*, v. 531-2) ; *c'est aussi que la bonne vieille d'Aristophane ordonna qu'on ensevelist son corps dans la cave sous le tonneau pour arroser ses os* (Gar., *Doctr. cur.*, 134-135).

2. Cf. *Il seroit environné de flambeaux pour mieux reconnoître les figures* (*Le Cour. de Nuict*, 53) ; *il s'en trouvoit d'assez forts pour escussonner* (*Jard. fr.*, 35) ; *vous y pourrez aussi replanter des Laictuëz pour pommer, de la Chicorée pour blanchir, et*

Dans a plupart des exemples cités, l'infinitif est précédé de *pour*. Avec *sans*, la liberté est la même : *mais encore toutes les autres épices qui pomment sans les vouloir distinguer* (Dél. de la Camp., 131) ; *vous trancherez un Pain mollet ou de Gouesse sans estre sallé, et en mettrez un lict dans un plat d'Argent* (Ib., 224).

On rencontre chez Corneille des phrases analogues à celles de Desportes : *Cette pièce, quoique faite à la hâte, a eu le bonheur de plaire assez à un homme savant pour ne dédaigner pas de perdre une heure à donner une meilleure forme à mes pensées* (X, 93 ; le sens est : pour que je ne dédaigne pas). J'aurai à revenir sur cette question, car ces constructions ne disparurent que fort lentement.

PROPOSITION INFINITIVE COMPLÉMENT — A. LE SUJET DE L'INFINITIF EST UN PRONOM. — Ce latinisme entre très visiblement en décadence, et les premiers théoriciens commencent déjà à en limiter l'emploi.

1° LE PRONOM EST UN PERSONNEL. — Malherbe déclare qu'on ne peut pas dire *qui vous fait ne m'aimer*. Cette phrase ne doit jamais être négative. Mais on peut écrire : *qui vous fait me haïr, me mépriser* (IV, 345). Je n'ai guère trouvé d'exemples semblables à celui qui est ici critiqué. C'est une forme de phrase qu'on peut considérer comme morte.

Maupas va plus loin, et restreint à certains verbes signifiant *penser, croire, estimer, sçavoir, entendre* la faculté de construire un infinitif avec un pronom sujet (326). C'est en effet avec ces verbes que cette construction se rencontre le plus souvent : *Et les regardant approcher Comme lions...* (Malh., I, 184) ; *comme l'estimant avoir eu quelque chose au-dessus de la condition ordinaire de l'humanité* (Id., III, 481) ; *Le premier (principe) était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle* (Desc., Méth., éd. Broch., 33) ; *Et qui croira cela pouvoir rendre l'homme heureux, qui ne le peut pas mesme rendre assuré* (d'Urfé, Ep. Mor., 244 r°) ¹.

2° LE PRONOM EST UN CONJONCTIF. — Un cas particulier est celui

du *Pourpier pour confire au sel* (Ib., 30) ; *le rendant incapable d'y pouvoir mettre du vin* (Dél. de la Camp., 65) ; *Le gigot ou gigoteau se met bouillir ordinairement pour faire le bon pottage* (Ib., 275).

1. On trouve cependant l'infinitif avec d'autres verbes : *J'espère que vous ne me trouverez pas mentir en ce que je vous ai témoigné* (Malh., IV, 149, n. 6) ; *Je les souffre régner* (Corn., II, 450, Illus., v. 327) ; *Leurs entretiens estoient tels qu'on les eust facilement jugez avoir esté tirez de l'estat d'innocence* (Diane des bois, 26) ; *il se trouve assez de vaillants hommes être prêts à toutes occasions d'épandre leur sang* (Malh., II, 472) ; *En la première action il s'est veu cent fusées produire et nous monstrer... En la seconde action il s'est veu... six nations... combatre* (Le Feu royal, V. H. L., VI, 15).

où le pronom sujet de l'infinif est un conjonctif, comme dans : *et en ay retranché... ce que je jugeois estre superflu* (Faret, *L'hon. homme*, 220). On est alors en présence de la construction concurrente de celle que Vaugelas condamne : *les endroits que vous avez jugé qui seroient obscurs* (Cost., *Lett.*, II, 405). Vaugelas n'aime guère non plus le tour par l'infinif, quoiqu'il le trouve commode et abrégé ; il reconnaît toutefois qu'il est usuel de dire : *il marcha contre les ennemis qu'il sçavoit avoir passé la riviere* (I, 187). Voici des exemples : *qu'il sçache que quand il aura plus vivement poursuivy les Imprimeurs qu'il dit avoir pardonnez* (Gar., *Doctr. cur.*, préf., à iij r^o) ; *toutes les... traverses que Dieu a permises vous arriver* (S^r Chantal, *Lett.*, CXXXII, 191) ; *la tribulation qu'il permet de vous arriver* (Ead., *ib.*, CXXXVII, 194-5) ; *Après ceux cy il en reste encor' plusieurs autres, qui ont paru de siecle en siecle, et que l'on peut dire estre fort bons* (Faret, *L'hon. homme*, 48) ¹. Les grammairiens postérieurs n'auront plus les scrupules de Vaugelas, et le tour deviendra classique.

3^o LE PRONOM EST UN RÉFLÉCHI. — Un autre cas particulier est celui où un pronom est un réfléchi ou un personnel faisant fonction de réfléchi. Malherbe a condamné dans Desportes une phrase de ce genre où l'infinif est au passif : *Celui qui maintenant s'en pense être adoré* (IV, [421]) ². Il jugeait sans doute le participe suffisant sans verbe, comme on l'a dans la phrase suivante : *Il ne faut jamais se témoigner préoccupée de méfiance* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCXCVI, 568). On peut-être eût-il voulu : *pense en être adoré*, comme dans la langue moderne. En tous cas, à l'actif, on trouve des infinitifs ayant pour sujets les pronoms des trois personnes : *me, te, se* : *Se croyant être aussi grands comme on leur dit qu'ils sont, ils s'attirent des guerres périlleuses sur les bras* (Malh., II, 199) ; *Et, me croyant parfois n'estre plus rien qu'une ombre Qui des esprits sans corps ait augmenté le nombre* (S^t-Am., I, 88) ; *En mesme temps que je me considerois avoir été plus avant qu'Hercule, je me suis veu bien loin derriere vous* (Voit., *Lett.*, LII, éd. Uz., I, 168). Plus-

1. Cf. *leur âme, qu'il croyoient mourir avec leur corps, ou que le corps fust sans ame* (Eff. pact., V. H. L., IX, 305) ; *toutes les perfections que je pouvais remarquer être en Dieu* (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 47). Ce tour est constant dans Descartes : *tout le surplus que je connaissais me manquer*, *ib.*, 46 ; cf. 76, 80) ; *je n'y avais rien remarqué avant leur censure que je pusse imaginer être préjudiciable ni à la religion ni à l'État* (*ib.*, 67). Cf. *rompre par ce moyen une société que chacun d'eux désiroit être éternelle* (Pellisson, *Hist. A.*, Livet, I, 15) ; *Une autre sorte de Repetition, que j'ay remarqué avoir beaucoup de grace dans le discours* (De l'Est., *Trad.*, 211).

2. Malherbe a écrit avec un passif : *Il se pouvoit dire être logé comme la nature vent qu'on le soit* (II, 724).

tost dans mon palais ma voix soit estouffee, Et ma langue se sente à mes dents attacher (*Del. de la po. fr.*, 1615, Du Perron, 16. *Attacher* est ici pour *s'attacher*).

B. LE SUJET DE L'INFINITIF EST UN NOM. — Si le sujet de l'infinif est autre qu'un pronom personnel, dit Maupas, l'une et l'autre manière nous est familière : *On dit bien vray les mauvaises paroles corrompre les bonnes mœurs... Je tien cetui là faire office de vray amy qui me reprend de mes imperfections* (327). Cf. *je creus, quant à moy, le ciel ne luy pouvant augmenter son bon-heur en terre l'avoir voulu ravir* (d'Urfé, *Ep. mor.*, l. II, 232 v°) ; *Il voit de toutes parts combler d'heur sa famille, La javelle à plein poing tomber sous la faucille, Le vendangeur ployer sous le faix des paniers* (Racan, I, 198) ¹.

INFINITIF SANS SUJET REMPLAÇANT UNE PROPOSITION COMPLÉTIVE. — L'infinif était destiné à remplacer dans plusieurs cas encore les modes personnels. Oudin trouvait lourdes des constructions telles que : *Pleust à Dieu qu'on m'eust conseillé que j'eusse poursuivy mon affaire, pleust à Dieu qu'on m'eust deffendu que j'eusse pris cette resolution*. L'infinif, dit-il, serait plus à propos : *qu'on m'eust conseillé de poursuivre, qu'on m'eust deffendu de prendre* (1632, p. 203) ². C'est toute une évolution qui se produit, et elle mériterait d'être étudiée en détail.

Un cas particulier se présente alors. D'après *il m'a commandé de faire, il m'a prié, il m'a chargé de faire*, on commence à dire : *il m'a dit de faire*. Vaugelas trouve que le subjonctif avec *commander* et les autres verbes serait très mal : *il m'a commandé que je fisse*. Mais il est nécessaire avec *dire* : *il m'a dit que je fisse* ; *il m'a dit de faire* est un gasconisme (I, 440). Tous les grammairiens, sauf Ménage (*O.*,

1. Cf. *Polemandre mal satisfait, Voyant l'Hymen estre defail* (Mayn., II, 124) ; *J'examineray ce poinct d'autant plus exactement que je voy cete erreur avoir eslé non seulement inventée par les philosophes gentils* (Fornier, *Or. de l'âme*, 13) ; *Quand l'homme voit quelque défaut provenir du costé de la femme* (OEcon., V. II. L., X, 15) ; *qui est d'autant plus pure et plus douce, qu'il cognoist plus clairement que personne le contentement dont il jouyt estre le souverain bien de sa vie* (Faret, *L'hon. hom.*, 144) ; *voyant et considerant une si grande troupe de personnes sacrifier et faire hommage à Satan* (Eff. pact., V. II. L., IX, 287) ; *Mes feux et les appas esgalement parfaits, Font juger l'effect estre à la cause semblable* (Mayn., I, 28) ; *Je fais tous les humains sous mes loix se ranger, Mais les François premier, qui ayment le changer* (Sat. de la Court, 1624, V. II. L., III, 243) ; *Se peut-il qu'une Bergere endure Son Pasteur à ses pieds d'amour se consumer* (Mairet, *Sylvie*, 221, v. 161-162) ; *Telle se peut-on feindre, en semblable douleur L'amoureuse Daphné sans voix, et sans couleur Sembler toute mourante* (*Del. de la po. fr.*, 1615, Lingendes, 710).

2. Du Val après avoir cité la construction : *Tu pensois que tu eusses tout veu*, disait déjà : En ces manières de parler qui semblent rudes, nous dirions plustost, usant de l'infinif : *vous pensiez avoir tout veu* (*Esc. fr.*, 173).

I, 493), se montreront impitoyables à ce tour, Patru (Vaug., I, 440), N. Bérain (78), Bouhours (*Rem.*, 591), Alc. de St Maurice (171). C'est l'Académie seulement qui le recevra ¹.

DE AVANT L'INFINITIF DANS LES PHRASES COMPARATIVES. — Vaugelas veut ici poser des règles étroites. Il n'accepte un infinitif pur après *aimer mieux que*, que dans des phrases comme : *J'aime mieux mourir que changer*, et s'explique ainsi : « Je voudrais donc établir cette Règle générale sans exception, que toutes les fois que le second infinitif est esloigné du premier, il faut mettre le *de* après *que*, et dire *que de*, et quand il n'y a rien entre les deux infinitifs que le *que*, qu'il n'y faut point mettre *de* ». Il faut donc dire : *j'aime mieux mourir que changer*, mais : *vous aimez mieux meriter les louanges que de les recevoir* (II, 310-311). Même quand il n'y a qu'un mot devant le *que*, il est mieux de dire *que de* : *j'aime mieux faire cela que de ne rien faire* (Ib., 312). L'usage est loin de se soumettre à des prescriptions si rigoureuses : *J'aime mieux passer pour mauvais ami, que faire coutume de vous recommander des procès* (Balz., I, 631-2).

Vaugelas est allé plus loin. Il a demandé ce même *de* devant l'infinitif régi par des formes [qui ont un sens comparatif : *avant que*, *devant que*, à moins *que*, *avant que de mourir*, à moins *que de faire cela* (I, 435, II, 59)².

Il ne semble pas que l'usage fût aussi décidé, comme le montrent les exemples. D'abord on trouve encore les prépositions sans *que*, ni *de* : *Il ne faillit pas avant se coucher de luy demander* (d'Audig., *Six nouv.*, 82) ; *Avant se taire il nous fit prendre envie De l'aller suivre ausortir de la vie* (Théoph., I, 15).

Plus souvent elles sont suivies de *que* sans *de* : *Avant que l'accuser jettez bien vos mesures* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 59, 11) ; *Ta prière obtient même avant que demander* (Corn., I, 260, *Clit.*, v. 1559)³.

Toutefois la forme *que de* est très usuelle, même dans la langue familière : *auparavant que d'entrer dans la prairie* (*Le Cour. de*

1. Remarquer qu'on trouve *dire* dans le sens de *énoncer*, avec un infinitif précédé de *de* : *pour celles (les sœurs)... qu'elles disent de pouvoir proposer de leurs maisons* (S^r Chantal, *Lett.*, LXXXVII, 122).

2. Cf. *Et qu'est-il donc de faire ?* (*Astrée*, 1614, II, 336).

3. Cf. *Avant qu'estre reconnu* (*Le Cour. de nuit*, 156) ; *avant qu'obtenir la victoire* (Racan, II, 57; cf. 363, etc.); *avant que se charger d'une Couronne* (*Nouv. rec. de let.*, 1638, *Lett. pol.*, 33; cf. V. H. L., VIII, 210; VI, 276, etc.). Qu'à moins que me déplaire on n'y retourne plus (Rotr., III, 88, *Ag.*, V, 5; cf. Racan, I, 120). Nous le disons auparavant que le faire (Du Val, *Esch. fr.*, 200); Quand on vient en ce lieu, devant que s'engager Au vœu que nous faisons, il faut bien y songer (Racan, I, 70; cf. II, 112); Devant que partir (*Pasq. des Coc.*, V. H. L., III, 224).

Nuict, 84); *auparavant que de les enfermer (Jard. fr., 253)*; *je fus plus d'une heure avant que de sçavoir (St-Am., I, 264)*¹. C'est seulement dans la seconde moitié du siècle que l'idée de Vaugelas sera reprise et généralisée, et que les écrivains commenceront à se conformer à ces règles, à quelques-unes du moins. Toutefois, il importe de mentionner le succès croissant de cette formule *que de*, qui finit par gagner de proche en proche. Il arrive souvent qu'on la trouve devant l'infinitif au lieu du simple *de* : *Il n'y a donc point de doute, que la plus belle chose du monde ne soit que de mourir en quelque entreprise vertueuse (Malh., II, 528; les éditions de 1645 et 1648 suppriment le que)*. Ce tour se retrouve jusque chez Corneille : *Ayant eu le bonheur que de n'en point sortir (IV, 142, Ment., v. 20)*. En 1660, le vers est corrigé : *de n'en jamais sortir*².

Sur les diverses autres constructions de l'infinitif avec *de*, il y aurait beaucoup à dire, s'il s'agissait de présenter un tableau de la langue de l'époque. Mais à vrai dire, on n'y aperçoit aucun grand changement. On continue à écrire : *vous m'outragez de solliciter mon bon naturel, et de solliciter mon bon naturel, c'est m'outrager, etc.* Ces phrases sont du meilleur usage³. Nous aurons à marquer plus tard la décadence de certaines d'entre elles.

L'infinitif continue aussi à se construire avec diverses prépositions. Toutefois Vaugelas note que : *apres de les achever, apres a produire de nouveaux hommes* sont des constructions françaises, mais basses⁴. Chapelain et les autres commentateurs furent de cet avis (II, 11). Toutefois la construction fut longue à disparaître (Cf. La Roch., III, 116 ; Mol., VIII, 458, *Fourb.*, II, 5 ; Racine, VII, 237).

LE PARTICIPE

EMPLOI DU PARTICIPE PRÉSENT

Soit par imitation du grec, soit par négligence, ou pour se donner

1 Cf. *Je travaillerai encore cette semaine à ce cantique devant que de vous l'envoyer (Racan, I, 344-45)*; *deux ou trois heures devant que de tomber en agonie (Costar, Lett., II, 127)*; *Et devant que de les donner au public (La Pinel., Le Parn., Epistre au lecteur, 6)*. Cf. *ceux qui sont assez heureux que de les posséder (Dél. de la camp., 212)*; *jusques au point que de quitter ses interests (Cét. et Maril., 305-306)*.

2. La même hésitation se manifeste quand il s'agit d'un substantif. On trouve tantôt *de*, tantôt *que de* : *l'on ne sçavoit ce que c'estoit de toutes ces somptuositez (Sorel, Polyand., I, 457)*; *Ceux qui ne font que de naistre... Meurent vainqueurs sans cognoistre Ce que c'est que de la mort (Ant. Corneille, Ode, Mass. des S. Innocents)*.

3. Des constructions sans *de*, comme celles-ci, sont tout à fait archaïques : *La tare de l'Opale est n'avoir le lustre vif et éclatant, et d'avoir couleurs bastardes avec ses connaturettes (R. Franç., Merv. de Nat., 182)*.

4. On trouve aussi après *pour* : *et que le roy, de sa benigne grace, estoit encores après pour les augmenter et pour faire des edits nouveaux (Grands jours tenus à Paris, 1622, V. H.L., I, 220)*.

des facilités de construire son vers, Desportes faisait souvent usage d'une proposition participiale ou d'un participe, même là où le sens paraissait demander plutôt une autre construction. Malherbe lui reproche¹ à plusieurs reprises ses participes hors de propos, ainsi : *Je suis contraint de murmurer Invoquant la mort inhumaine, Mais quand je la sens accourir...* « Il doit dire, observe Malherbe, *Je suis contraint d'invoquer*, vu ce qui suit. » De même Desportes écrit ailleurs : *comment donc malheureux endurai-je en vivant ?* — « *comme puis-je demeurer*, étoit ce qu'il doit dire. »

On voit la portée de l'observation, elle est de style plutôt que de langue ; mais elle a une grande importance. On ne doit pas subordonner l'une à l'autre des idées qui se valent, et la proposition participiale est aux yeux de Malherbe essentiellement subordonnée (cf. *Doctr.*, 452). Inutile d'ajouter qu'il faudrait faire toutes sortes de réserves sur cette doctrine.

CONSTRUCTION DU PARTICIPE GÉRONDIF

Malherbe a condamné diverses constructions trop hardies du participe et du gérondif. D'abord celui-ci : *Afin que plus dévot il puisse en arrivant La nouvelle Diane, adorer sa lumière* (IV, 290). Mais ceci n'a jamais été français. D'autres censures sont plus intéressantes. Une règle semble, en effet, en ressortir, suivant laquelle, lorsqu'on emploie un participe ou un gérondif, il faut qu'il se rapporte à un terme exprimé et pas impliqué seulement dans la phrase. Voici des vers de Desportes qui ne valent rien : *Ainsi devant l'effort de tant de durs alarmes. Retenant ses soupirs, son recours est aux larmes.* « A qui se rapporte le participe *retenant* ? il est hors d'œuvre » (IV, 389)¹.

Lorsque l'antécédent est exprimé, encore faut-il que le participe ou le gérondif s'y rapporte sans ambiguïté possible. Voici deux vers qui montrent comment on se peut tromper en ce point : *Voyant en ce miroir vos yeux que j'aime tant, Pensez comme du ciel je m'iray lamentant.* « *Voyant* est ambigu » (IV, 447).

Toutefois les précisions n'allèrent pas plus loin pour le moment. Personne ne distingua les cas où le participe gérondif se rapporte au sujet, au régime, etc... Il en résulta que l'ancienne syntaxe demeura usuelle, et qu'on garda pour quelque temps encore, à la

1. On trouve dans les premiers vers de Malherbe des exemples contraires à cette doctrine : *Et quel plaisir à leur courage tendre, Voyant Dieu devant eux en ses bras les attendre* (I, 13).

condition d'être clair, la liberté du xvi^e siècle¹. En somme on trouve :

A) Un participe se rapportant au sujet : *Cét homme n'osant reveler ce secret à personne de peur de le perdre, ny ne pouvant aussi le taire plus longtemps, par cette honteuse foiblesse qui est naturelle presque à tout le monde ; A la fin se sentant vivement pressé et ne pouvant plus retenir sa langue empêchée d'une chose que toutefois il ne pouvoit dire, sans mettre sa vie en un danger évident, il se resolut de s'aller decharger bien loin dans les champs de cet importun fardeau, qui luy donnoit tant d'inquietude* (Faret, *L'hon. hom.*, 152-153)².

B) Un participe se rapportant au sujet d'une proposition antérieure : *Hé ! pourquoy m'as-tu dit autrefois si souvent qu'avec un seul baiser je te rendroy vivant, Si te baisant sans cesse, et mourant sur ta bouche Tu n'es plus qu'une souche* (Del. de la Po. fr., 1615, Lingendes, 710) ; *Mais agréé... que je te die trois petits mots, et que les attachant au commencement de l'œuvre, ils luy servent de teste* (Gar., *Doctr. cur.*, preface aij v^o).

C) Un participe se rapportant au complément d'objet direct : *Mais leur ayant communiqué son dessein, ils la conseillerent de ne le point executer* (d'Audig., *Six nouv.*, 44) ; *sçachez qu'en vous acquitant envers elle de ce que vous devez, je vous tiens quitte de tout* (Nouv. Rec. de Let., 1638, *Let. pol.*, 17)³.

D) Un participe se rapportant au complément d'objet indirect, ou à un autre complément : *Les Dames d'autre part y sont si bien pourvuës De graces et d'apas, Que mesme allant au Ciel apres les avoir veuës Le Ciel ne me plaist pas* (Del. de la Po. fr., 1615, Lingendes, 721) ; *Duquel il receut toutes les courtoisies imaginables, l'ayant mesme fait souper et coucher chez luy* (J. J. Bouchard, *Conf.*, 125)⁴.

1. Oudin observe seulement qu'on ne doit pas dire : *Moy allant à Rome, lui venant de la Cour*, mais qu'il est mieux d'omettre les pronoms (Gr., 257).

2. Voici qui est déjà plus bardi : *Mais voyant que certains Atheistes... combattent la Religion comme s'ils estoient gagez ou substitués de Sathan, c'est ce que je ne puis souffrir* (Gar., *Doctr. cur.*, 21).

3. Cf. *Elle estant ainsi attachee, on la frotte proprement d'encre* (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 305) ; *pour toy tu peux, Pamphile, M'accompagner par tout Allant par cette Ville* (d'Ouv., *Coif. à la m.*, 27) ; *estant bien refroidy, vous le glacerez* (Dél. de la Camp., 47 ; cf. 113).

4. Cf. *Cette perte nous est commune, nous voyans privez d'une vie, qui faisoit la félicité de la nostre* (Cél. et Maril., 11) ; *Si vous n'y voulez point de navets, estant presque cuit, vous y adjousteriez un oignon ou deux* (Dél. de la Camp., 300). C'est peut-être à cette liberté que s'en prend Malherbe, quand il déclare trouvant sans construction dans les vers suivants : *Pour un chef coupé sept autres luy naissoient Trouvant vie en sa playe et profit en sa perte* (IV, 461). Voici des exemples avec le gérondif : *Si*

E) Un participe ou un gérondif sans antécédent exprimé. Voici des exemples contraires à la règle de Malherbe : *Je croyois qu'esloignant ce bel œil qui m'enchanté La flame en fut plus douce et le trait moins poignant* (*Del. de la Po. fr.*, 1615, de la Picardière, 653); *ayant là des filles de bon lieu prêtes pour y recevoir, je ne vois pas qu'il y ait rien à craindre pour ce point-là* (*S^r Chantal, Lett.*, CCCLXXVII, 535); *Les Alloyaux se mettent aussi boüillir, et rostir, faisant distinction des sortes* (*Dél. de la Camp.*, 287; cf. 85).

Parmi les plus employés en construction absolue se trouve le participè étant : *Mais pour la verité, n'estant plus de besoin d'essayer une chose si recogneuë...* (*Astrée*, 1615, I, 4^a); *Il parle en suite de l'affabilité de Trajan, et du facile acces qu'il permettoit à ceus qui avoient à traiter avecques lui, estant libre à qui avoit à faire à lui de l'aborder à toutes heures* (*Lett. de Phyll.*, 2^e part., 444)¹.

Dans les exemples qui précèdent, on a pu remarquer que la proposition participiale remplace bien des sortes de propositions conjonctionnelles qui commenceraient par : *alors que*, *si*, *puisque*, etc. Le rapport de causalité est un de ceux qui sont le plus fréquemment exprimés de la sorte².

CONSTRUCTION DU PARTICIPE PASSÉ

I. On rencontre assez souvent, en moyen français, des participes passés employés attributivement, à la manière grecque ou latine. Cette syntaxe, faute de cas, ne s'était jamais bien acclimatée. Malherbe en fit disparaître les derniers vestiges : *Lui fit perdre la selle étendu contre terre*, lui semble « latin » (IV, 410). C'était en effet l'usage latin de se servir ainsi du participe « au datif ». Toutefois il indique

mon pere, en naissant, m'avoit pu faire don De son esprit poétique (Racan, I, 226; cf. Boil., *Art. poét.*, I, v. 3); *Mes crimes, en vivant, me la pourroient ôter* (Corn., III, 518, *Pol.*, v. 664).

1. Cf. *Je cherehe.... des noms pour donner à mes levriers, estant bien vray semblable que dans une si grande legende de belistres j'en trouveray de fort excellens* (Gar., *Doctr. eur.*, 128); *Cela estant veritable, et estant vray aussi de chèque chose tend à une fin comme au comble de la perfection, quel plus digne objet peut avoir le sage courtisan...* (Faret, *L'hon. hom.*, 64-65); *Qu'autant que vous l'aymez cel objet vous adore, Estant vray, cher amy, vous estes trop heureux* (d'Ouv., *Coif. à la m.*, 4).

2. C'est ici le lieu de signaler la construction de comme suivi d'un participe, construction équivalente et parallèle à celle où *comme* est suivi de *celui qui* : *Le Libraire luy demanda ce qu'il cherchoit pour le luy trouver plus aisément, comme estant bien versé en la lecture du dit livre* (Gar., *Doctr. eur.*, 128); *Avec tout le respect Que, comme estant leur oncle, en exige l'aspect* (S-Am., II, 167); *cette (l'âme) de l'homme... laquelle Plotin mesme appelle sœur de l'âme du monde, comme ayant un mesme principe et une mesme extraction* (Fornier, *Or. de l'âme*, 28).

fort bien à « l'accusatif » un résultat de l'action exprimée par le verbe principal : *il l'étendit roide mort* (Cf. *Doctr.*, 453) ¹.

II. Les grammairiens ne font au contraire aucune observation sur l'usage, latin aussi, qui consistait à dire : *la lettre envoyée*, au lieu de *l'envoi de la lettre* (cf. II, 467). On pouvait faire précéder d'une préposition l'expression ainsi formée : *depuis la lettre envoyée*. Ce tour continua à vivre et à fleurir. Il restera classique : *Depuis ceci écrit, j'ai reçu la vôtre du vingt août* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCXCVII, 570); *L'accusera sans fin de sa foy parjurée* (Racan, I, 81).

III. Le tour du moyen français *arrivé que fut*, dont j'ai parlé au tome II (p. 468) est cité par Maupas (299). Mais Mademoiselle de Gournay se croit obligée de défendre *retourné qu'il fut, depesché qu'il ut* (O., 962). Oudin déclare, en effet, que ces phrases imitent l'italien, et qu'on peut en user quelquefois ; mais qu'elles ne sont pas si propres à notre langue ni si élégantes (*Gr.*, 490). Vaugelas les condamne tout à fait. Il faut dire : *estant arrivé*, et non *arrivé qu'il fut* (I, 236). Le tour agonise encore quelque temps, mais dès cette époque les exemples en sont rares : *query qu'il fut, il devint lasche et poltron* (Camus, *Divers.*, I, 54 v^o) ; *Arrivé qu'il fut, elle luy parle de quelques affaires* (*Let. écr. de Tart.*, 46) ; *Partis que sont ces effrontez, ils rencontrent... un certain senateur* (*Exam. sur l'inc.*, V. H. L., I, 121) ; *Entré qu'il fut dans sa chambre* (*Mélante*, I. VIII, 607) ; *Arresté qu'il fut, on haussa sur la hune un Soleil* (*Ib.*, 123).

Autour de 1650, ce sont surtout les burlesques qui en font usage : *Ils demandent, passé l'orage, Frit que sera l'Humain lignage, Qui dans leurs Temples leur dira* (d'Ass., *Ov. en b. hum.*, 61) ².

Il faut observer que le tour dont nous parlons ici correspond à une proposition temporelle introduite par *après*. Il existe un tour tout semblable, où le participe peut même être remplacé par un adjectif : *indifférent qu'il est, banni qu'il est*. Mais *que est* ici l'équivalent de *comme* : *indifférent comme il est*. On peut quelquefois tra-

1. Il était latin aussi d'écrire : *Tousjours saigne la playe Qu'elle me feil à ses pieds estendu*. Malherbe observe que cela est « mal, car *me est* datif. C'est bien dit : *il me frappa à ses pieds étendu*, parce que *me est* accusatif ; c'est bien dit aussi en datif : *il bailla l'aumône à un pauvre à ses pieds étendu*, mais *il me bailla l'aumône à ses pieds étendu* ne vaut rien, il se faut mieux expliquer » (IV, 278 ; cf. *Doctr.*, 451).

2. Cf. *Couru qu'ils eurent le Parnasse... Enfin trouver en ce lieu Themis, qui, pour l'honneur de Dieu, Lors disoit la bonne aventure* (Id., *ib.*, 79) ; *(Il) s'en va sous nostre Meurier assésur comme un menत्रीer : Là, baisé qu'il eut ces reliques, ...Il prend la brette qu'il portoit* (Richer, *Ov. bouf.*, 403) ; *Chaussé qu'il eut aux pieds ses aisles, Voyant poser les Sentinelles, Par Prætus au haut du Donjon. Il y vola comme un Pigeon* (Id., *ib.*, 542). Loret en fait fréquemment usage : *Arivez que les princes furent* (19 fév. 1651, v. 137) ; *Entrez que les Jouvenceaux furent* (20 juil. 1658, v. 85) ; *entré qu'il fut* (7 juin 1659, v. 81) ; *venu qu'il fut* (17 mai 1659, v. 118) ; *finy qu'elle eut son oraison* (21 mai 1661, v. 157) ; *finy que fut cét Artifice* (20 août 1661, v. 228).

duire aussi : *tout indifférent qu'il est*. Ce tour n'est nullement en décadence. Balzac l'a : *Car transportées qu'elles estoient de leur Dieu* (éd. Mor., I, 150). De même Corneille, qui en use très fréquemment, ainsi qu'on le verra dans le *Lexique* de Marty-Laveaux (t. II, 242-3) ¹.

CONSTRUCTION ABSOLUE DU PARTICIPE PASSÉ. — La construction absolue du participe passé, comme celle du participe présent, est toujours assez libre. Elle est même fort en honneur aux yeux de Maupas, qui consacre tout un long paragraphe à expliquer comment notre langue imite commodément l'ablatif absolu des Latins. Et il montre l'usage qu'on fait à cet effet du participe tant actif que passif : *Quoy entendu, Quoy fait. Ces choses mises à fin, ou ce fait*, etc. (335-337). Cf. *Privez de tous moyens de nous parler ailleurs, Et ne pouvant venir à des accez meilleurs, Une petite fente en ceste pierre ouverte, Par nous deux seulement encore découverte, Nous fait secrettement aller et revenir Les propos dont Amour nous laisse entretenir* (Théoph., II, 109-110) ; *Cette verité supposée que ces quatre nobles Escrivains avoient l'esprit haut et relevé, je montre... qu'ils croyoient en Dieu* (Gar., *Doctr. cur.*, 124) ².

J'ai cité plusieurs exemples de l'opposition faite par Malherbe à des constructions absolues de participe présent. Il n'a point réprouvé, que je sache, la construction analogue du participe passé. Chez Vaugelas, on ne trouve qu'une remarque superficielle et sans portée sur *cela dit* (II, 299-300). On ne saurait en aucune façon en tirer cette conclusion que l'on chercha désormais à interdire des phrases comme *aussitôt dit* ou *tout considéré*. Toutefois, il semble bien résulter d'un passage de M^{lle} de Gournay que le latinisme qui

1. Corneille a cependant corrigé en 1660 deux vers de *Polycete*, où était cette « faute » : *Ce généreux monarque en eut l'âme ravie, Et vaincu qu'il étoit, oubliâ son malheur, Pour dans son auteur même honorer la valeur* (III, 500, v. 294-96, var.).

On trouve aussi un substantif construit d'une manière analogue : *La dupe qu'elle est croit tous sur la parole* (I, 406, *Veuve*, v. 130). Nous avons eu l'occasion de rapporter que Vaugelas cite une phrase de ce genre sans la blâmer (I, 237).

2. De même : *Et tout ce que la belle porte Luy sied bien, osté son mary* (Mayn., 1646, 160) ; *Et notre main alors également trempée* ; *il sang de César et Finonic, lesquels assemblez, et les forces nécessaires pour leur faire accorder ce que son ambition vouloit prester à cest effect, il discourt* (des Escut., *Adv. fort.*, 58-59).

Corneille affectionne cette syntaxe (M.-L., *Lex.*, I, LXII) : *Justifions sur lui (César), la mort de son rival; Et notre main alors également trempée Et du sang de César et du sang de Pompée, Rome, sans leur donner de titres différents Se croira par vous seul libre de deux tyrans* (IV, 73, *Pomp.*, v. 1105) ; *Que je souffre, Seigneur, quand mon âme élevée Jusqu'aux pieds de son Dieu qui l'a faite et sauvée, Un damnable escadron de sentiments honteux Vient troubler sa prière et distraire ses vœux !* (VIII, 499-500, *Imit.*, III, v. 4933-4936). Cf. cette phrase populaire, où la construction libre du participe s'accompagne d'une construction aussi libre de l'infinitif : *Marchée menuë avec graisse de Bœuf, mise dans un pot, et le nourrir de bon bouillon, ce sera pour faire un excellent Pasté en pot* (*Dél. de la Camp.*, 272).

consistait à employer en toute liberté le participe passé absolu, était décrié. Elle le défend avec vivacité dans *l'Ombre* (961-962) ¹.

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

PARTICIPE PASSÉ AVEC AVOIR. — La règle de Marot que j'ai rapportée (tome II, 469), avait eu au XVI^e siècle des adversaires parmi les théoriciens. Elle devient l'évangile des nouveaux grammairiens, un évangile sur lequel chacun raffine, subtilise et qui va bientôt servir de thème à une suite sans fin de disputes scolastiques. Malherbe trouvant quelque part que Desportes, pour les besoins du vers, avait accordé le participe du verbe construit avec *avoir* à la manière du verbe construit avec *être*, triomphe de son ennemi : « Voilà pas qui est galant : *cette femme-là m'a donnée des chemises ; cette lingère m'a faite des coiffes !* » (IV, 342). Une pareille ignorance est, en effet, des « grosses ». Maupas lui-même (334) blâme les écrivains qui n'observent pas la règle d'accord par position et considère ce langage comme fautif « et solécisme ». Bientôt viendra Vaugelas qui, méconnaissant complètement le caractère véritable de ces règles à moitié orthographiques, s'écriera : « En toute la Grammaire Française il n'y a rien de plus important ny de plus ignoré. Je dis de plus important, à cause du frequent usage des participes dans les preterits, et de plus ignoré, parce qu'une infinité de gens y manquent. » Cette dernière observation eût dû l'avertir. Puisque dans l'usage d'une forme aussi répandue, tant de gens péchaient contre la règle, c'est que la règle était, en quelque mesure au moins, arbitraire et factice. Mais il n'y prend pas garde, il veut épuiser la matière. « Ne laissons rien à dire en ce sujet, et voyons toutes les façons dont ces participes peuvent estre employez, mais par ordre. » (I, 289-294).

RÈGLE I. JAI REÇU VOS LETTRES. — Personne n'y manque, dit Vaugelas. L'affirmation est un peu osée : *car si avec tant de beauté,*

1. « Nos deux Prelats sont contrepoinctez d'appositions adjectives, espee d'ablatifs absolus, mesmement en leurs versions : et s'en trouve au premier Livre de l'*Æneide* cinq de poids en dix-sept vers,... L'ablatif absolu naturel et franc, que ces gens querellent aussi, ne manque pas à nos Prelats : dont je ne prens point la peine d'alleguer exemples, puis que ceste façon de parler est ordinaire, outre sa bien-seance, et renforce en temps et lieu nostre langue, l'abregeant à son grand besoin... Car nous peut-on deffendre par le monde un, *Dieu aydant ?* ou ceux-cy : *on luy donne ce dot, fille vestüe et nopce faite ; son paquet plié ; le galand escampe, tout consideré, tous frais faits, sa femme morte il se remarie, ils sortent bagues sauves ; il emporte ce gain barbe rasé[e], et pied ferrat, cela dit, sa bource pleine il se sauve, cét affaire fait, il se retire.*

elle y eut infuses les douceurs des fleurs odoriferantes, les hommes qui n'en sont fols qu'à demy, en eussent esté fols tout à fait, et amoureux esperduément (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 270) ¹.

Est-ce pour rimer, à la faveur de la liberté dont jouit leur style, est-ce pour choquer la règle et obtenir un effet, que les burlesques font souvent l'accord? *Aisément son corps nud l'on vit, A cause qu'il avoit bas mise Et sa jaquette et sa chemise* (Scarr., *Virg.*, II, 46); *Devant que l'on eust allumée la pyre cy-dessus nommée* (Id., *ib.*, II, 123); *Hésionne... Qui dans Salamine a fondez Deux tripots et trois jeux de dez* (Id., *ib.*, II, 295-296).

RÈGLE II. LES LETTRES QUE J'AI REÇUES. — Rien de nouveau dans cette règle, que Marot avait donnée. Maupas, Malherbe y avaient déjà insisté; ce dernier, trouvant dans Desportes : *Conduisant les esprits que la Parque meurtrière A dépouillé des corps*, rétablit l's (IV, 408). Oudin tient aussi expressément à l'accord (*Gr.*, 258). Suivant Vaugelas, il est passé en règle de grammaire. Il n'est pas jusqu'à Dupleix qui ne se mêle ici d'affirmer; il corrige dans les *Lumières de Mathieu de Morgues* (300) la phrase suivante : *Il le faloit remplir... des memoires et instructions qu'il a dressé, des conseils qu'il a donné... des Agens qu'il a envoyé*.

On ne serait pas embarrassé, malgré le caractère impératif des préceptes ainsi ressassés, de citer des exemples où le participe est invariable. Vaugelas lui-même en convient, puisqu'il rapporte que plusieurs auteurs faisant profession de bien écrire, ne laissent pas de commettre cette faute (I, 291). En effet, bons et mauvais auteurs s'accordent à braver la syntaxe : *La bienséance donc qu'on vous accuse d'avoir violé* (Gar., *Rab. réf.*, 139); *Les autres ne le sont que par Livres et par discours qu'ils ont leu* (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 407) ². Toutefois, en général, la règle est à peu près observée. Les typographes sont arrivés à l'apprendre.

1. Cf. *C'est enfin à lui que mes vœux ont donnée Cette virginité que l'on a condamnée* (Corn., V, 55, *Théol.*, v. 875-6); *Qui a dans Paris amenée La mode de tant de façons* (*Event. sat.*, V. II. L., VIII, 133); *Mais la fortune, si cruelle, n'a pas eue la patience* (*Disc. sur la mort du chap.*, *ib.*, V, 40); *ils avoient emportez tous tes draps des lits* (*Eff. pact.*, *ib.*, IX, 301); *apres avoir tassez par ma patience les ignorans* (*Cét. et Maril.*, Adv. au Lect., 4^e p.); *Un jour que la serenité de l'air avoit laissée à la nuit une obscurité fort agreable* (*ib.*, 28).

2. Cf. *Les vieillies douteurs de teste si rebelles que rien ne les a query* (Id., *ib.*, 400); *bien que la satisfaction d'une personne particulière... ait esté le premier dessein de ces lettres, si est-ce que d'autres de mes amys à qui je tes ay communiqué* (Ch. de S^t Paul, *Tabl. de l'éloq.*, au Lect.); *Et pourquoy me dictes vous ces parotles, voyant l'amitié que je vous porte et que je vous ay toujours porté?* (*Hist. joy. de M. de Bass.*, 1611, V. II. L., III, 86); *non comme je desire, mais comme je peux, et selon tes graces que vostre munificence m'a eslargy, je desire monstrer...* (F. Guerson, *Anal. du Verbe*, 35); *La plupart des Princes se prennent pour celuy qui les a fait* (Remontr.

On la trouve généralement observée aussi, quand l'auxiliaire est séparé du participe par le complément d'objet direct, autrement dit, quand au lieu de précéder les deux éléments des temps composés, le complément s'intercale entre eux : *Indigne de servir un si noble vainqueur, Et d'avoir sa franchise en ses beaux nœuds estraincte* (Mayn., I, 34); *Quand mesme la douleur m'auroit l'ame ravie* (Racan, I, 83); *Quels traits envenimez ont nos ames blessées ?* (Id., I, 93); *Les bergers ont desja leurs brebis ramenées* (Id., I, 134; cf. 143, 160); *Cette heureuse nouvelle a mon âme ravie* (Corn., I, 473, *Veuve*, v. 1423); *la première épée Dont s'est armé Rodrigue a sa trame coupée* (Id., IV, 150, *Cid*, v. 798)¹.

CAS PARTICULIERS. — Mais sitôt qu'on sort, de façon quelconque, du cas le plus simple : *les lettres que j'ai reçues*, et que le participe n'est plus à la fin de la phrase, les dérogations commencent, les unes permises par les théoriciens, les autres défendues. C'est qu'en effet, comme dira plus tard Bouhours, sitôt qu'on n'a plus besoin de « soutenir » le participe, et qu'il est suivi d'autres mots, l'accord n'est plus nécessaire. *Les lettres que j'ai reçues* ne se prononçait pas comme *les lettres que j'ai reçu de vous*.

A. Il se présente d'abord un cas que Vaugelas avait oublié dans sa grande règle, mais qu'il a examiné ailleurs (II, 270) : le sujet suit le verbe au prétérit. Le participe de ce prétérit reste alors invariable : *La peine que m'a donné cette affaire*.

Cela est exact ; Corneille offre en foule des exemples où, comme le sujet suit le verbe, le participe reste au masculin singulier : *Mes feux qu'ont redoublé ces propos adorables, A force d'être crus, deviennent incroyables* (II, 174, *Suiv.*, v. 913)².

B. Le participe est suivi d'un complément prépositionnel. Vaugelas a oublié ce cas. L'invariabilité est presque de règle : *première*

à la *Reyne*, *Théâtre d'Eloq.*, 3); *Tu ne peux moins faire... que de luy immoler le traistre qui l'a séduit* (Segrais, *Nouv. fr.*, 1656, 5^e *Nouv.*, 186); *C'est assez, Dom Jouan, je suis fort satisfait De la reception qu'aujourd'huy tu m'as fait* (Dorimon, *Fest. de P.*, v. 1587-8).

Corneille est aussi, une fois au moins, parmi ces irréguliers, à preuve des vers comme ceux-ci : *J'estime qu'en effet c'est n'y consentir point, Que laisser désunis ceux que le Ciel a joint* (IV, 205, *Ment.*, v. 1212); Comparez : *...il faudroit que ma vie Des crimes qu'ils m'ont fait trainât l'ignominie* (VI, 212, *Œd.*, v. 1838 et note 1). *De la façon que j'ay dit* ne constitue pas une irrégularité, les mots de *la façon que* forment une locution adverbiale, équivalant à *comme* (Vaug., II, 83).

1. Sur la construction même, voir au chapitre IX, De l'ordre des mots.

2. Cf. *par un long récit de toutes les misères, Que durant notre enfance ont enduré nos pères...* (Id., III, 392, *Cin.*, v. 173-174); *Ces tristes vêtements, où je lis mon malheur, Sont les premiers effets qu'ait produit sa valeur* (Id., III, 166, *Cid*, v. 1131-1132). A ce dernier vers ni l'Académie, ni Scudéry n'ont rien trouvé à redire.

partie, que tous les Peres avoient exposé en l'honneur de Jesus-Christ (Gar., Rab. réf., 82) ¹.

C. Le participe est suivi d'un infinitif construit indirectement : *C'est une fortification que j'ay appris à faire*. Vaugelas admet ici l'invariabilité « parce qu'il faut aller en ces sortes de phrases jusqu'au dernier mot qui termine le sens » (I, 294) ; *les maistres... nous ont obligé de les former en sorte que...* (La Mothe le V., I, 447).

D. Le participe est suivi d'un attribut substantif : *Les habitants nous ont rendu maîtres de la ville*.

E. Le participe est suivi d'un attribut adjectif : *Le commerce l'a rendu puissante*. Vaugelas explique que dans ces deux cas, ni le sens ni la période ne finissent avec le prétérit, donc le participe reste invariable. C'est une théorie que Vaugelas avait dû apprendre de Malherbe. Dans ce vers de Desportes : *Ceux qu'un si cher trésor a rendus désireux* (IV, 440), le censeur a rétabli *rendu*. On trouve la règle appliquée chez les disciples de Malherbe : *Ce berger, tesmoignant son amour excessive, En me tirant des fers m'a rendu sa captive* (Racan, I, 127) ; comparez chez d'autres écrivains : *Ce Dieu, qui près de lui te donne un si haut rang, Par la nouvelle loi, qu'il scella de son sang, Nous a tous fait ses fils* (Corn., IX, 34, Louanges, et note 1) ; *Hommes qu'il a fait rois de tout ce qui respire, Exaltez sa grandeur* (Id., IX, 145, note 1) ; *les prestres qu'on a tenu prisonniers* (Har. de l'Ev. de Montpell., Théât. d'éloq., 165).

On a le sentiment très juste que le verbe entre en composition

1. Cf. *Quand les Huguenots rebastiront les Églises qu'ils ont ruiné en France* (Id., ib., 40) ; *C'est par ce seul moyen que nous pouvons vous témoigner le singulier respect et dilection que Dieu nous a donné pour vous* (S^r Chantal, Lett., CXXXII, 190) ; *et des merveilles qu'il a veu de ses deux yeux* (R. Franç., Merv. de Nat., 278) ; *revisiteray mon petit clos et mes vingt cinq arpens de terre que j'ay hérité de mon grand-père* (Disc. de M. Guil. et Jacq. Bonh., 1614, V. H. L., IX, 140) ; *puis que vous les avez produit au monde, soyez-en les Parens et non Paratres* (F. Guerson, Anal. du Verbe, 95) ; *quelle langue, pourroit jamais depeindre les maledictions et embrasements que ceste furieuse a excité au monde* (Id., ib., 99) ; *requerant qu'on ne retranchast pas du bon François les mots qu'elle a succé avec le lait* (Rôle des Presentations, 1634, V. H. L., I, 134) ; *il nous remercie fort honnestement de la peine que nous avions pris pour luy* (Estr. tromp., 1623, V. H. L., III, 277) ; *il estoit un de ceuz que Meriphile avoit amené de Salamine, et qu'il avoit toujours estimé également fidelle et courageux* (Cél. et Maril., 350) ; *les paroles que Rome a leu autrefois avec des larmes de joye* (Remontr. à la Reyne, Théâtre d'Eloq., 7) ; *les mesmes avantages qu'elle a autrefois possédé dans la France* (Har. de Retz, Ib., 109) ; *Tesmoins des horribles cruauzez que nos ennemis ont exercé sur nous* (Har. de l'Ev. de Montpell., Ib., 161) ; *Euridice, Qu'un serpent fourré de malice Avoit occis en trahison* (Scarr., Virg., II, 113) ; *Deux contrats d'acquisition que mon grand-père a fait d'Octavian* (Corn., X, 433, Lettre recue sur l'original autographe) ; *J'en dirai davantage quand mes libraires joindront celle-ci (cette pièce) aux recueils qu'ils ont fait de celles de ma façon qui l'ont précédée* (Id., VI, 572, Au Lect. d'Oth., et note 1) ; *toutes les maisons Bourgeoises que le Cardinal de Retz a honoré de ses visites* (Dub. Mont., A., 19) ; *les plus belles actions qu'on ait pent estre jamais remarqué dans l'Histoire* (Id., A., 22).

avec l'attribut pour exprimer une idée unique, comme le ferait un verbe simple ¹.

F. Le participe est suivi d'un infinitif. Il faut dire : *Je les ai fait peindre. La reine la plus accomplie que nous ayons jamais vue seoir dans le throsne.* Lisant dans Desportes : *Qui ma flamme a nourrie et l'a faite ainsi croistre*, Malherbe observait déjà : « Il faut dire *fait* et non *faite*; on ne dit pas *je l'ai faite venir* » (IV, 278).

Maupas jugeait qu'avec *vu, rendu, fait*, suivis d'un infinitif, il était « indifférent au participe de se conformer à son accusatif ou de demeurer neutre singulier : *Avez-vous vu la Reine? Oui je l'ay vue parler ou je l'ay veüe parler à M. l'Ambassadeur* » (1618, 157 v^o, cf. *Doctr.*, 455). Cette observation, qui n'était pas dans la première édition de Maupas, s'est précisée chez Oudin, qui veut le participe invariable : *Avez-vous oüy la maïstresse? oüy, je l'ay oüy discourir* (*Gr.*, 258). Vaugelas recueille pieusement cette doctrine.

On trouve des exemples remarquables de l'accord : *toutes les afflictions et traverses que Dieu a permises vous arriver en cette vie* (S^r Chantal, *Lett.*, CXXXII, 191). Corneille écrit : *Je l'avois vue ici* (M^{lle} Marotte) *représenter Amalasonte* (*Lett.*, X, 493); *Il l'a laissée trop vivre* (la Mère de Pulchérie) (V, 149). Mais en général il laisse le participe invariable : *Tous les défauts que mon insuffisance a laissé couler jusqu'ici dans cette traduction* (VIII, 27, note 1, Au lecteur de *l'Imitation*, éd. de 1653) ².

PARTICIPE PASSÉ AVEC ÊTRE. — Les grammairiens ne font point de règles détaillées sur le participe joint au verbe *être*. Maupas, par exemple, dira seulement : « parlant par l'auxiliaire des passifs, neutres de conjugaison et réfléchis (c'est-à-dire par l'auxiliaire *être*), il est nécessaire que le participe commun conviène avec son substantif, soit qu'il le précède, comme : *De nostre temps sont advenuës choses memorables, et en ont esté escrites histoires fort belles à voir*, soit qu'il viène après, comme : *Les Gaules furent jadis conquises par Cesar. Nouvelles sont venuës des païs bas*, etc.. » (335).

1. Parfois le verbe existe, ainsi *substantifier*; on forme néanmoins la locution *faire substantif*. Le plus souvent, en effet, le sens du verbe et celui de la locution ne se confondent pas. *Rendre fécond* ne fait pas double emploi avec *féconder*. Le verbe qui entre dans ces expressions permet en particulier d'indiquer le procédé par lequel se fait l'action; l'attribut séparé permet d'exprimer une qualité qui demeure. Comparez *élire député* à *députer*.

2. Cf. *Mais pour nous, vous l'avez fait descendre du Ciel toute nue* (F. Guerson, *Anal. du Verbe*, 47); *qu'il a fondues dextrement, Et fait devenir plus docilles Par l'effort de son instrument* (*Descrip. du tabl. de Lustucru*, V. H. L., IX, 84); *on les a veu deterrer le corps d'une Religieuse* (*Har. de l'Ev. de Montpell.*, *Théâtre d'éloq.*, 165).

On rencontre encore quelques exemples où l'ancien usage du français se conserve. Le verbe étant mis avant son sujet, le participe reste invariable : *Que seroit devenu cette amour paternelle ?* (Racan, II, 205); *Où sont allé tes graces éternelles ? Nostre bonheur est-il si tost passé ?* (Id., *ib.*, 237). C'est à peu près tout ce qui mérite d'être observé ¹.

PARTICIPE PASSÉ DU VERBE PRONOMINAL. — « Pour bien parler, disait Malherbe, il faut dire : *se sont élu des rois*. Si l'action fût retournée à l'élisant, il eût fallu dire : *ils se sont élus*, comme *ils se sont blessés*. Mais puisque l'action va hors de l'élisant, il faut dire : *ils se sont élu* » (IV, 265). C'est la distinction, chère aux modernes, qui est faite, quoiqu'un peu obscurément : on doit considérer si le régime est direct ou indirect.

Chose singulièrement intéressante, on trouve rarement, après Malherbe, les verbes pronominaux isolés dans une catégorie spéciale. Vaugelas lui-même, ne regardant qu'à leur forme, les considère comme des passifs (I, 292). Aussi ne donne-t-il point de règle générale qui s'applique spécialement à eux. C'est peut-être pour cela qu'on trouve encore des exemples en si grand nombre, où l'accord est fait avec le sujet : *Quelque vanité que se soit donnée la Grece* (*Lett. de Phyll.*, 1^{re} part., 35); *parlant des Poètes qui de tout temps se sont donnez des licences* (*Ib.*, 1^{re} part., 42); *Elles se sont proposées toutes deus un même but* (*Ib.*, 2^e part., 505); *Nous nous sommes rendus tant de preuves d'amour* (Corn., I, 245, *Mél.*, v. 1738, note 3); *les merveilleux efforts se sont plus d'animer ses plus rares trésors* (Id., VI, 294, *Tois.*, v. 934); *Angelie s'est forgée des monstres pour les combattre* (*Cél. et Maril.*, 128; cf. 43); *d'autres humeurs hypochondriaques se sont figurez d'estre Roys, cruches, damnez* (F. Guerson, *Anal. du Verbe*, 18; *humeur* est ici masculin); *ils se sont bruslez les ailes* (*Caq. des Poisson.*, 1623, V.H.L., II, 143); *à quoy de bons garçons, forts et roides, ne se sont point espargnez le peu qu'il leur restoit de forces* (*Ball. des dames d'Amour*, 1626, V.H.L., V, 322).

CAS PARTICULIERS : NOUS NOUS SOMMES RENDUS MAITRES, NOUS NOUS SOMMES RENDUS PUISSANTS. NOUS NOUS SOMMES FAIT PEINDRE. — Contrairement à ce qui se passe à l'actif, il n'y a qu'à appliquer ici

1. On peut citer des exemples contradictoires, quand il s'agit d'un verbe tel que *aller*, *venir*, dont l'auxiliaire est *être*, si ce verbe est suivi de quelqu'infinif. L'accord n'est pas régulier : *Il estoit fort en colère de ce qu'ils s'estoient venus battre sur ses terres* (*Règl. des Sav. cord.*, 1635, V.H.L., V, 41); *les servantes luy respondirent qu'elle estoit allé voir madame Daussy, sa commère, quy estoit malade* (*Illist. joy. de M. de Basserv.*, 1611, *ib.*, III, 88).

la règle générale des passifs et à faire l'accord avec le sujet, dit Vaugelas, qui tient cette règle d'un de ses amis ; celui-ci l'avait apprise de M. de Malherbe, auquel il en faut donner l'honneur (I, 292).

Toutefois il y a une première exception quand, « après un prétérit passif, vient un participe passif. M. de Malherbe a écrit : *La desobeissance s'est trouvé (prétérit) montée (participe) au plus haut point de l'insolence* ». C'est l'exemple qu'il faut suivre. On laisse alors invariable le participe qui fait partie du prétérit. Comparez avec un adjectif : *Macette s'est fait riche en moins d'une journée : Curieux, devinez par quelle invention ?* (Gomb., *Épig.*, 84).

Si le verbe pronominal est suivi d'un infinitif, la règle est la même qu'à l'actif : *Elle s'est fait peindre comme je l'ai fait peindre* (Vaug., I, 292). On trouve souvent l'accord fait, en dépit de cette règle : *Si la nature s'estoit faite voir à moy toute nue* (*La Com. des Com.*, III, 1, *A. Th. fr.*, IX, 272) ; *si les cœurs les plus braves En triomphe par vous se sont laissés traîner* (Corn., VII, 361, *Psyché*, v. 1887, note 1).

CHAPITRE VII

LES ADVERBES

ADVERBES QUI CHANGENT DE SENS. — *Autrefois* ne s'emploie, suivant Malherbe, qu'en parlant du passé, on dit : *cestui-ci fut autrefois* ; au futur il faut dire : *cestui-ci sera un jour* (IV, 353 ; cf. *Doctr.*, 460) ¹.

A cette distinction, il faut ajouter la suivante, tout analogue. Il y a différence de *quelquefois*, et de *quelque jour*. On dit : « *je l'ai vu quelquefois* ; mais *je le verrai quelque jour* ; et quand on dit : *je le verrai quelquefois*, c'est en autre signification » (IV, 434 ; *Doctr.*, 460) ².

Là où, où, signifiaient depuis longtemps non seulement *dans l'endroit où*, mais *dans le temps où*, et par suite *au lieu que* (formé à peu près de même), *tandis que*. Où, dit le grammairien Du Val, signifie : *au lieu que*, qui sont trois mots espargnés pour un. Ex. : *Estre aymé, c'est avoir le merite, où aymer, c'est servir à autruy* (*Esch. fr.*, 267). Amyot s'en sert très souvent ³, et Régnier conserve ces adverbes : *Leur visage reluit de cereuse et de peautre, Propres en leur coifure un poil ne passe l'autre. Où ces divins esprits hautains et relevez, Qui des eaux d'Helicon ont les sens abreuvez : De verve et de fureur leur ouvrage etincelle* (*Sat.*, IX, éd. Courbet, p. 68).

1. En ce sens de *jadis*, Malherbe avait dit lui-même *d'autrefois*, avec *autre* au singulier : *Autrefois cette femme fut belle, Et je fus d'autre fois plus sot que je ne suis* (I, 3, v. 28). Il est à noter qu'*autrefois* s'emploie encore dans le sens de *parfois*, en corrélation avec *quelquefois* : *Ils sont quelquefois à six angles et visages, autrefois ils croissent en poire, et en pointe, ou en lozenge* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 179).

2. J'ignore pourquoi Oudin considère *parfois* comme vulgaire (*Gr.*, 272). On trouve, mais bien rarement, à *ma fois* dans le sens de *à mon tour* : *Quand je plaignois, Philis, vous estiez inhumaine : je suis inhumain à ma fois* (*Airs et Vaud. de Cour.*, 1, 253).

3. Je rapporterai ici quelques exemples de la fin du xvi^e siècle : *C'est le ciel, qui est le vray pays des hommes ; . . . et se voit-il par les hommes, et se montre-t-il à chacun d'eux, quasi tout en tous les endroits de la terre ; . . . où au contraire la terre, qui n'est qu'un petit poinct au prix, . . . ne se montre à nous qu'à l'endroit où nous l'habitons* (Du Vair, 347, 38) ; *Plus nous desirons vivre, plus nous desirons que la mort gaigne sur nous ; mais d'où nous vient ce desir, de l'opinion du vulgaire, qui veut tout mesurer à l'aune, et n'estime rien de précieux que ce qui est grand ; où au contraire les choses exquisés et excellentes sont ordinairement subtiles et deliées* (Du Vair, 355, 35).

Là où, où, étaient encore communs chez les écrivains du commencement du xvii^e siècle¹. Mais Vaugelas prétendit faire disparaître même l'expression complète *là où*, dans le sens de *au lieu que*. Il la trouvait équivoque (I, 115). La Mothe le Vayer (II, 636, éd. or., 39) et Dupleix (*Lib.*, 306) protestèrent, et, au dire de Vaugelas lui-même, un des contemporains, peut-être d'Ablancourt, affecta de l'employer, et de la substituer même à *au lieu que*². Patru, et l'Académie, acceptèrent les raisons de Vaugelas³.

Seulement, suivant Vaugelas, s'employait pour *même*. Par exemple à la question : *Fait-il bien chaud ?* on répondait : *Il fait bien froid seulement*. C'est une façon de parler qui s'est conservée dans certains dialectes. Vaugelas la condamne, et après lui Chapelain. Plus tard, Thomas Corneille et l'Académie la regarderont comme à peu près incompréhensible (Vaug., II, 122).

OBSERVATIONS SUR DIVERS ADVERBES. — *Alors. Les hommes d'alors* est une locution qui ne vaut rien (Vaug., I, 362).

Beaucoup, au sens de *plusieurs*, ne peut pas s'employer seul. Il faut dire : *il donnait peu à beaucoup de personnes* et non à *beaucoup*, dit Vaugelas (II, 220). On peut dire néanmoins : *Nous sommes beaucoup, il y en a beaucoup*. La Mothe le Vayer (II, 644, éd. or., 73) fait remarquer justement qu'on dit aussi : *beaucoup croient que pour réussir dans les affaires...* Et les exemples montrent qu'il a raison : *Saint Polyeucte est un martyr dont, s'il m'est permis de parler ainsi, beaucoup ont plutôt appris le nom à la comédie qu'à l'Église* (Corn., III, 475, *Abrégé du martyre de saint Polyeucte*).

Beaucoup avait une syntaxe encore très incertaine, il était, un peu au hasard, précédé ou non de la préposition *de* : *La compassion*

1. *Celui qui vit a plus besoin de la vie, là où celui qui n'est pas né se passe et de la vie et de tout autre chose* (Malh., II, 85); *Il faut seulement, se trouvant en quelque ville célèbre, fréquenter des personnes de nations diverses, faisant profit de leurs actions et discours, et remarquer curieusement ce qui est digne de recommandation. On, au contraire, plusieurs de ce siècle, qui passent une partie de leur vie es pais estrangers, retournent aussi grossiers et peu cognoissant le monde qu'un simple paysan qui ne perdit jamais le clocher de sa paroisse* (*Le Court. à la mode*, 1625, V. H. L., IX, 352). Mairet et Corneille aussi s'en souviennent : *Maintenant tout me nuit, où tout m'estoit propice* (Mairet, *Sylvie*, p. 90, v. 1113); *Grâces à ma victoire, on me rend des hommages, Où ma fuite eût reçu toutes sortes d'outrages* (Corn., IV, 63, *Pompée*, v. 845).

2. Cela pourrait être aussi La Mothe le Vayer, qui l'emploie souvent : *Nous n'admirons pas les petits ruisseaux, encore que leurs eaux soient toutes claires et sans ordures; là où le Nil, le Rhin, et le Danube sont toujours respectez* (I, 483).

3. Ne pas confondre ce sens de *où* avec celui de *alors que* : *Qui puis-je consulter, où je ne trouve personne ?* (Balz., éd. Moreau, I, 17); *Le choix est inutile où les maux sont extrêmes* (Corn., V, 51, *Théod.*, v. 771); *Pour moy je ne crains rien où vous estes pour nous* (Boisrob., *La folle Gag.*, V, 11).

que la Princesse en avoit n'estoit pas pour luy servir de beaucoup (Segr., *Nouv. fr.*, 5^e Nouv., 80); les autres sont de beaucoup plus sévèz (*Dél. de la Camp.*, 50). Vaugelas fit une règle : *Beaucoup*, après un adjectif, devait être précédé d'un *de* : *l'esprit de qui la promptitude est plus diligente de beaucoup que celle des astres* (II, 220)¹.

Moins eût mérité une observation analogue. Littré cite un exemple de Voiture : *Il eût mieux valu danser une courante moins, et m'envoyer une lettre* (*Lett.*, CII, éd. Uz., II, 33); cf. *Deliponty... tint six jours moins qu'il n'avoit promis* (La Roch., II, 216).

En outre, on trouvoit encore *moins de* substitué à *de moins*, et placé devant le substantif : *J'ai moins d'un ennemi* (Corn., IV, 492, *Rod.*, v. 1497, le sens est *un ennemi de moins*). Vaugelas n'a point traité la question.

Bien. Lorsqu'un *que* exclamatif se rencontre devant certaines « phrases » (c'est-à-dire : locutions) qui « tiennent lieu de verbe, où la particule *bien* est construite », il faut retrancher *bien*, observe Oudin. Ainsi dans la phrase *être bien aise* : *Que je suis aise*, et non *que je suis bien aise!* (*Gr.*, 278).

COMME ET QUE. — Pendant tout le xvi^e siècle, *comme* est au moins aussi fréquent que *que* dans les comparaisons².

Malherbe blâme dans Desportes : *Et qui tournoient mon âme ainsi comme ils vouloient ; ainsi comme*, lui semble « lâche et plébé » (IV, 381 ; cf. *Doctr.*, 460)³. Maupas donne encore, à côté de *ainsi que*, *ainsi comme* et *si comme* (364). Mais Oudin n'admet déjà plus *comme* dans cet emploi ; il dit : *tant que* et non pas *tant comme* (*Gr.*, 278), et ailleurs : *aussi* ne reçoit pas la particule *comme*, c'est mal parler de dire : *aussi riche comme vous* ; dites plutôt : *que vous* (*Id.*, 295). Vaugelas donne une règle du même genre : « une infinité de gens disent : *ne me devez-vous pas autant d'amitié comme eux*, au lieu de dire : *autant d'amitié qu'eux* ; *autant*, quand il est comparatif, « demande *que* après luy, et non pas *comme* » (I, 384). Même règle pour *si* employé avec un adjectif ou

1. Cf. *Item, celles qui auront le visage blanc de trop, ainsi que paste* (*Style des Courtis.*, 1618, V. H. L., I, 335).

2. Voir *Marg. de la Marg.* : *Est-il travail si fort intolérable, Comme celui que je trouve importable Par fascherie?* (IV, 1); Des Periers, *Nouv. Récréat.*, II, 166; Amyot : *ainsi comme respondit un jour Simonides* (*Œuv. Mor.*, 9 v°; cf. *Id.*, *Vies, Lyc.*, I, 49; *Prop. tab.*, II, 377 v°, etc.); Montaigne : *Si nous voyions autant du monde comme nous n'en voyons pas* (I. III, ch. 6, t. VI, p. 58); Larivey : *perdre un tel pigeon comme Vincent* (*Jaloux, A. th. fr.*, VI, 27).

3. Ceci ne l'empêche pas du reste d'employer la locution qu'il condamne : *Mars... N'a rien de si tragique aux fureurs de la guerre, Comme ce déloyal aux douceurs de la paix* (I, 150 ; cf. *Lex.*, 104).

un substantif (I, 138). « Je ne condamne pas absolument *comme*, mais je n'en voudrais pas trop user : *en de si bonnes mains que les vôtres, une si pitoyable nouvelle que celle que...* ». Après « aussi avec un epithete », il est également meilleur d'employer *que*, bien que *comme* ne soit pas mauvais (II, 314).

Il n'est pas difficile de citer des exemples de *comme* jusqu'en 1650 : *une absence si chère comme la vôtre* (*Le Secrét. de la Cour*, 78); *O malheureuse... s'il est ainsi comme je soupçonne!* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 40 r°); *Le crime qu'Alcidor a fait contre sa foy Vous offense, mon oncle, aussi bien comme moy* (Racan, I, 74); *Berger aussi parfait comme il est malheureux* (Id., I, 34); *Roy dont le pouvoir indomptable Est des loix le ferme soutien, Aux meschans aussi redoutable Comme agreable aux gens de bien* (Id., I, 8) ¹.

Toutefois les condamnations ne furent pas sans effet, puisque Corneille qui avait écrit en 1640 : *Et que Tulle vous plaint autant comme il vous aime*, corrigea ainsi en 1660 : *Et que je vous en plains autant que je vous aime* (Corn., III, 346, *Hor.*, v. 1468). De même ce vers : *Je lui regarde aux mains aussitôt comme aux yeux* (Id., IV, 339, *Suit. du Ment.*, v. 968) est corrigé en : *un peu plus tôt qu'aux yeux*. Perrot d'Ablancourt use encore communément de *comme* (*Apoph.*, 157, 343, etc.), et on rencontrera cette construction plus tard chez Quinault (1739, I, 135, *Les Riv.*, IV, 5), Montfleury (II, 454, *Gentilh. de Beauce*, V, 5), Furetière (*Rom. bourg.*, I, 74), etc.

SI ET TANT EXPRIMANT LE SUPERLATIF. — D'après Maupas (349-350) *si et tant* ont même sens et même force, mais différent par l'usage. *Si* ne se construit qu'avec les noms, adjectifs et adverbes : *si beau, si bon, si sagement, si prudemment*, y compris les parti-

1. Cf. *Cela n'est pas tant avoir retranché mes desseins comme les avoir estevés* (Voit., *Lett.*, VII, éd. Uz., I, 28); *l'on ne tuy sçauroit donner tant de coups de langue, comme il a donné de coups de dents* (Sorel, *Polyand.*, I, 351); *sage autant comme elle est forte* (Maynard, 1646, 34); *en l'ame de celui qui les achette, valent autant comme fait une ame* (d'Audig., *Six nouv.*, 23); *je plaindray vostre peine autant comme la mienne* (Racan, I, 100); *Je deteste autant le pecheur qui cache sa noire matice Comme je chers la blancheur D'un esprit exempt d'artifice* (Id., II, 331); *qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui* (Corn., III, 529, *Pol.*, v. 912; cf. Id., IV, 212, *Ment.*, v. 1340); *pour ne se défier point de gens qui m'avoient trompé si souvent comme vous m'avez trompé* (Nouv. rec. de let., 1638, *Lett. pol.*, 42; cf. 46 : *si nous; avions si mauvaise opinion comme vous dites*). On rencontre aussi cette construction chez d'Ouville (*Contes*, II, 212; *Coif. à la mode*, 80), Sorel (*Polyand.*, II, 196), S-Amant (I, 39, I, 94), Scarron (*Virg.*, II, 186), etc. Je citerai à part l'exemple suivant, particulièrement notable : *Tout tasche comme il est, s'il meurt, je le veux suivre* (Gill. de la Tesson., *L'Art de régn.*, 52); et aussi : *Où, selon comme il fait paraître, On éa, depuis peu, passé Maître* (Loret, 5 janv. 1658, v. 67-8); *Puis, l'on régla ce qu'il voulut, Et, selon comme on le r'aporte, D'une fort obligeante sorte* (Id., 13 av. 1658 v. 64-7).

cipes qui ne servent que d'adjectifs. Il ne se construit point avec les pronoms ni les verbes, ni « les participes agissants » ; on ne doit pas dire *un tel a si beau qu'il en est ivre*. *Tant* se construit avec toutes parties et mots : *un tel est tant mon ami et il a tant beau*. Oudin observe plus précisément qu'on ne dit pas : *il est tant bon* ; de même que devant un verbe, — et ici il se rencontre avec Maupas — on ne peut pas employer *si* : *il a si joué* (*Gr.*, 279).

C'est bien en effet l'usage général : *Vous pouvez juger, quelle extrême douleur ce me doit estre d'avoir perdu une Amie si bonne, si estimable, et si parfaite que celle-là* (*Voit.*, I, 176, 20, List, 27) ¹.

L'expression toute faite *tant sot* resta très commune : *comme je ne suis pas tant sot* (*Richer, Ov. bouf.*, 501, cf. 549). On la retrouve jusqu'à la fin du siècle : *Il s'appelle? — Martin Habile? — Pas tant sot* (*Montfl.*, II, 367, *Gentilh. de Beauce*, I, 2 ; cf. *Thom. Corn.*, IV, 269, *D. Juan*, III, 3, sc. ajoutée à Molière). On disait aussi *tant vieux* (*Hauter.*, *Crisp. méd.*, I, 1).

SI ET AUSSI DANS LES COMPARAISONS. — Maupas exige l'emploi de *aussi* devant un adjectif : *Je suis aussi scavant que vous* (347), chaque fois que la proposition est affirmative. Au contraire, dans les propositions négatives, on peut employer *si* ou *aussi* devant les adjectifs et les adverbes, mais *si* y est plus élégant. Oudin confirme en tous points cette règle (*Gr.*, 294-5), et donne comme exemple : *si je suis aussi riche, si je ne suis si poly que vous*.

Ces distinctions ne sont pas toujours observées par les auteurs. Malherbe écrit : *Bien aimés n'estimez rien Si doux qu'une si douce*

1. Au xvi^e s. on trouvait souvent encore *tant* : nous sçavons... comment ce tant vénérable personnage Aristote, avec toute sa philosophie, a esté fouetté par un régent de Paris (*II. EsL.*, *Apol.*, I, 6) ; d'un entretieu qui m'est tant doux (*Jod.*, *Eng.*, act. I. sc. 1^{re}, *A. th. fr.*, IV, 15).

Dans d'Urfé ce tour est encore fréquent : *Il s'y en trouva un jeune de la grande Bretagne, tant beau, mais tant triste qu'il fit pitié à Clidaman* (*Astrée*, 1615, I, 383^A : *Ainsi se partit ce Berger, tant affligé qu'il s'en alla les bras pliez l'un dans l'autre* (*Ib.*, 1614, II, 131 ; cf. II, 428, 872). Comparez Malherbe : *Quand viendra le jour que je pourrai faire paroître mon affection à celui à qui je suis tant redevable?* (II, 49) ; J. de Schelandre : *J'en devins tant epris, elle tant amoureuse* (*Tyr et Sid.*, 80,3) ; *cette précaution n'est pas tant mal-à-propos* (*Costar, Let.*, II, 36) ; *Sur du bois tant grossier* (*R. Franç.*, *Merr. de Nat.*, 378).

Cf. Corneille : *Cela n'est pas tant mal pour un commencement* (II, 23, *Gal. du Pal.*, v. 103). *Tant* est très usuel chez les burlesques : *avoir couru la pretantaine En des climats tant éloignez* (*Bréb.*, *Po. div.*, 215) ; *je ne suis pas tant effroyable ny tant diable que je suis noir* (*d'Ass.*, *Ov. en b. hum.*, 103) ; *Dieu vous gard te tant beau garçon* (*Richer, Ov. bouf.*, 434) ; *Beauvais, Sejour qui n'est pas tant mauvais* (*Loret*, 6 nov. 1660, v. 104).

On trouverait des exemples chez les classiques de l'âge suivant. Cf. Molière (VI, 81, *Le Méd. malgré lui*, II, 4) ; M^{me} de Sévigné (*Autogr.*, VII, 223) ; Racine (IV, 201, *Poés. div. App.*, v. 31).

vie (I, 301, v. 30). Mais on trouve aussi de fréquents exemples de *si* employé dans les propositions affirmatives : *un ami qu'on a fait pour la commodité plaira si longtemps qu'il en apportera* (Malh., II, 290-291; cf. *Voiture*, 1636, I, 84, 6, I, 104, 24, I, 176, 20, dans List, o. c., 27); *Il la recevra par des mains si pures et si innocentes que les vôtres* (*Remontr. à la Reyne, Théâtre d'Eloq.*, 1637, 3).

TANT ET AUTANT NON ACCOMPAGNÉS D'ADJECTIFS. — D'après Mau-pas, *tant* et *autant* « signifians simple quantité, sans force comparative, ont mesme valeur » l'un que l'autre; « leur redditive est, *Que*, non *Quant*. Quant à leur usage, on doit observer qu'en propos entièrement affirmatif, il n'y a aucune difference: *J'ay reçu du Roy tant de faveurs que j'ay voulu*, ou *autant de faveurs*. Mais si apres la conjonction *Que*, le propos est negatif : *tant* y conviendra seulement, et non pas *autant* : *J'ay tant reçu de biens de Dieu que je ne les sçaurois nombrer* » (345-346; cf. Oud., *Gr.*, 278, dont le texte est moins explicite). Cette règle paraît avoir été désormais généralement observée ¹.

Vaugelas voudrait voir disparaître l'expression *tant et de si* (*tot et tantos*) : « Cette façon de parler a esté fort usitée autrefois par les meilleurs escrivains, mais aujourd'huy elle a je ne sçay quoy de vieux et de rude » (II, 37).

Y. — Suivant Oudin (*Gr.*, 264), *y* ne peut plus s'employer comme autrefois, sans l'accompagnement du substantif. On ne peut pas dire : *les matieres y contenuës*.

RÉPÉTITION DE L'ADVERBE. — Malherbe exige la répétition de l'adverbe devant les divers termes d'une proposition, lorsque cet adverbe porte sur chacun d'eux; il n'admet point qu'on dise : *il est si bon et beau; si constante et forte* (IV, 360). *Si*, avec ce sens, dit à son tour Vaugelas, doit être répété, même devant des adjectifs synonymes : *vous estes si sage et si avisé* (II, 268).

Malherbe exige également la répétition de *plus* dans les deux membres de phrases, quand il s'agit de marquer une opposition, et il barre : *qu'il croisse en rigueur, plus je luy suis fidelle*. Non seulement la régularité veut que l'on répète *plus*, mais il semble qu'elle exige la reprise de l'adverbe au début de chaque proposition. Malherbe barre donc encore : *ains s'affermist plus fort, plus il est combatu* (cf. *Doctr.*, 464-465). Vaugelas cherche à donner le même

1. *Tant* pour *d'autant* n'est pas commun : *Et, pour tant mieux jouer leurs rolles... supplierent leurs maris* (*Plais. ruses*, V. II. L., VII, 21); *et autres chairs delicates les rendront tant meilleurs que plus excellentes elles seront* (*Dél. de la camp.*, 122-3).

équilibre à la phrase et déclare que *d'autant plus* étant relatif d'une chose à une autre, il faut le répéter dans les deux termes de la comparaison. On doit donc dire : *D'autant plus... d'autant plus* ; ou, si l'on supprime *plus* dans une proposition, il faut le supprimer également dans l'autre et dire : *d'autant, d'autant* (II, 186-187) ¹.

Molière fait parler Diafoirus selon la règle : *d'autant plus que les facultés spirituelles sont au-dessus des corporelles, d'autant plus je vous dois, et d'autant plus je tiens précieuse cette future filiation* (IX, 349, *Mal. Imag.*, II, 5) ². Mais il n'y a pas là le moindre pédantisme.

Enfin voici une dernière observation. Pour la beauté du style, il ne faut point, dit Oudin, mettre l'adverbe de quantité après son substantif : *il y a du vin assez* (*Gr.*, 280). C'est la condamnation d'une vieille construction, qui se conserva longtemps et s'entend encore dans bien des provinces.

LA NÉGATION

I. *NE SANS PAS, POINT.* — Jusqu'au *xvii^e* siècle, *ne* suffit encore à lui seul pour exprimer la négation, et ce n'est que peu à peu qu'on y ajoute les particules *pas* ou *point* ³. Au *xviii^e*, au contraire, cet emploi absolu de *ne* sera limité à certaines constructions. Plusieurs observations de Malherbe montrent que l'usage va changer ; il blâme Desportes d'avoir écrit : *Vous n'aurez grand honneur de m'avoir surmonté* (IV, 312) ; *Et ne m'abandonnez sans guide en ces bas lieux* (IV, 468 ; cf. *Doctr.*, 466). Et c'est en vain que M^{lle} de Gour-

1. Voici quelques exemples qui donneront une idée de la liberté avec laquelle le langage familier bâtissait ces sortes de phrases : *du Pain du Commun que l'on fera tant meilleur, que plus il y aura de Froment* (*Dét. de la camp.*, 6) ; *car tant plus qu'un homme est bien traité, d'autant plus sa concupiscence s'allume* (*Caq. des Poisson.*, 1623, V. H. L., II, 148) ; *s'il n'estoit du naturel de la Palme qui plus se lance au ciel que plus elle est chargée de fruit* (*Guerson, Anal. du Verbe, A Monseigneur*, 3^e page) ; *estans assurez que plus leurs actions passeront par les mains de la calomnie, elles en sortiront plus nettes, et plus éclatantes* (*Har. du P. P^e Nicolai, Théâtre d'Eloq.*, 90) ; *Filange... se trouva si confus, que tant plus il taschoit à s'expliquer, et moins il se faisoit entendre* (*Cél. et Maril.*, 396).

On trouve du reste aussi des constructions plus régulières : *car tant plus molle elle seroit, tant plus vous auriez de pain ; mais aussi tant moins vous dureroit-il* (*Dét. de la Camp.*, 7) ; *Notez... que tant plus la Farine est blanche, tant plutôt il se passe de bonté ; et que tant plus il est paistry ferme, tant plus aussi il conserve sa bonté* (*Ib.*, 11-12) ; *que tant plus beau il doit estre, tant plus curieusement aussi en fait il le dessein* (*Ib.*, 215).

2. On ne trouve *pas autant plus*, que je sache. Il est encore dans Malherbe : *Montrant qu'elle n'avoit pas condamné les voluptés, mais seulement s'en étoit ennuyée, elle les redemande, et s'y replonge autant plus hardiment que jamais* (II, 468).

3. Un des derniers théoriciens qui acceptent cet usage est Bernhard « Fit etiam ut pas et point omittantur... ornatus gratia » (1614, *De Syntaxi*, 21).

nay se refusait à discuter les nouvelles exigences sur des « merceries de cette espee », qui ne servent qu'à « allonger le langage » (O., 977-980). Elle se trompait. Ce n'était point là une « mercerie » *Pas*, qui portait l'accent d'un groupe comme *je ne sais pas* (prononcé *je n'sai pa*), était l'élément important. Il devait nécessairement devenir indispensable, jusqu'au jour où il aurait en lui toute la force négative et menacerait *ne* d'une complète dépossession. La négation désormais était *ne pas*, et non plus *ne*.

Les règles fondamentales sont données par Maupas, dont je suivrai l'ordre, sauf à y ajouter les nuances dont seuls Oudin et Vaugelas ont eu le secret.

1° Dans les propositions conditionnelles, dit Maupas, « nous obmettons ordinairement *pas* et *point*, ès propos qui expriment la conjonction latine *nisi* : *Si je ne vous aymoïs, si je ne vous tenoïs de mes amis* » (356 ; cf. Oud., *Gr.*, 286). Cf. ; *Or les Dieux, s'ils font quelque chose, ils n'apportent jamais autre considération, que la raison qu'ils ont de la faire, si peut-être vous ne pensez qu'aux encensements et aux sacrifices soit la récompense de cette infinité de biens qu'ils nous font* (Malh., II, 116).

2° « En propos d'exception, on omet *pas* ou *point* après *ne*, quand la négative *ne* suit les relatifs *qui*, *que*, *lequel*, *dont*, etc. exprimant les mots latins *Quin* ou *Qui non* : *Il n'y a homme qui ne peche ; je ne vis jamais homme qui ne fust bien aise d'estre loüé. Il ne fait rien dont il ne se repente* » (Maupas, 356) ; Oudin ne fait que répéter la même règle (*Gr.*, 289). Cf. *Il ne se passe presque audience où il ne se publie quelque divorce* (Malh., II, 66) ; *Il n'y a Prince qui ne respecte vostre puissance* (Balz., I, 63) ; *il n'y avoit effort qu'ils ne fissent* (Vaug., *Q.-C.*, V, 3, dans Haase).

3° En phrases interrogatives, au sens de *pourquoi ne... pas...* *Que ne faites-vous vostre devoir ? que n'estudiez-vous ?* (Maupas, 356-357). Ici encore Oudin partage l'opinion de Maupas, mais il y ajoute une distinction. Avec *que*, *pas* et *point* se suppriment : *que ne faites-vous ? que ne dit-elle ?* Avec *pourquoy*, il faut exprimer *pas* : *pourquoy ne voyez-vous pas ?* (*Gr.*, 285). Cette distinction était conforme à l'usage : *que n'écrit-il en prose ?*

4° « Quand le propos contient desja quelque terme portant de soy negation, tels que sont : *rien*, *jamais*, *nul*, *nullement*, *guerés*, *oncq*, *aucun*, *quelconque*, lesquels emplissent : *Je ne vous demande rien, Je ne vous connu onc* » (Maupas, 357). Oudin donne à cette règle plus d'étendue encore : « On ne met jamais *pas*, ou

point, lors que quelque diction de sens privatif entre en construction, comme, *aucun, aucunement, autre, celui, jamais, rien, nul, nullement, personne, goutte* et *mot* pour privation d'oüye, de lumiere, et de parole : *ame qui vive, homme du monde, homme qui vive; plus* adverbe de diminution, *quelconque*: Par exemple : *Je ne veux rien : il n'y a personne : il ne voit goutte : il n'y a celui qui ne veuille, etc.* » (*Gr.*, 286-287). C'est en somme la même chose que répète Vaugelas, lorsqu'il demande la suppression de *pas* et *point* après *ne*, devant *jamais, plus, aucun, nul* (II, 126-127).

La règle s'imposa bientôt, avec ceux de ces mots qui étaient nettement négatifs, tels que *jamais*. Les exemples contraires sont assez rares : *Bien qu'elle (l's) ne se prononce pas jamais en François, comme en grec* (Godard, *L. fr.*, 187); *Et peuvent s'asseurer que jamais l'injustice N'aura point de noirceur qui tache leur vertu* (Racan, II, 116); *je n'ay du moins pas jamais leu que les Papes...* (Dub. Mont., *Ex. P.*, 18). Avec les autres mots complétifs, l'usage fut plus longtemps hésitant. Toutefois, par inadvertance, Vaugelas a mis *point* avec *aucun*. *L'i ne se mange point devant aucune des cinq voyelles* (II, 76-77, cf. II, 126 et 187 : *il n'aime pas à rien recevoir entre-deux qui les separe*).

5° « En propos contenans empeschement, caution, ou garde : *Sauvez-vous que l'on ne vous empoigne, gardez que ne soyez decouvert* » (Maupas, 357). Cf. *prends garde... de n'attirer sur toy la vengeance de ta cruauté* (*Astrée*, 1615, I, 15[^]).

6° Avec certains verbes : *savoir* dans le sens de *pouvoir* : *Je ne scaurois veiller* (Maupas, 357); Oudin admet les deux constructions : *ne scavoir* ou *ne scavoir pas*, de même avec *pouvoir* (*Gr.*, 289). Il ajoute que ces phrases : *je ne sçay quel, je ne sçay qui, je ne sçay quoy, je ne sçay quand, je ne sçay comment...* peuvent recevoir la seconde negative en d'autres occasions, comme : *Je ne sçay pas quel sujet vous avez, je ne sçay pas comment, etc.* (*Ib.*, 288). Et ailleurs, il marque clairement la différence entre : *je ne sçay ce que vous pensez*, « qui est un doute » et *je ne sçay pas ce que vous pensez* « qui nie absolument de sçavoir » (*Ib.*, 286). Vaugelas, tout en reconnaissant qu'on emploie *ne pas, ne point* avec les verbes *pouvoir, savoir* (dans le sens de *pouvoir* et *oser*), conseille vivement de n'exprimer que *ne* : *il ne le peut faire; il n'eust sceu arriver plustost; il n'oseroit avoir fait cela* (II, 128).

Les textes ont souvent *ne sans pas* : *Mais puisque je ne peux, que veux-tu que j'y fasse?* (Corn., II, 17, *Gal. du Pal.*, v. 1, var.);

Tout ce qu'il sait de vous et de votre innocence N'ose le révolter contre cette apparence (Id., X, 156, *Poés. div.*, v. 37-38)¹.

Oudin admet *ne bouger* et *ne bouger point* ou *pas* (Gr., 289) ; mais la construction de *bouger* sans *pas* est la plus fréquente : *Tu ne bouges, et ne t'esbranle point pour revenir* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 3 r^o et v^o) ; *Ne bougez, s'il vous plaist* (Sorel, *Berg. extrav.*, l. I. I. 52) ; *en leur maison, dont il ne bougeoit presque tous les jours* (Sorel, *l'Orph. de Chrys.*, l. I, 85).

7^o Voici d'autres cas où on peut se passer de *pas* et de *point* :

A. Oudin, au cas n^o 4, ajoute avec raison le cas où le verbe est suivi d'un *que* restrictif, qui a le sens de *sinon* : *il ne voit que d'un œil. Pas s'exprime au contraire devant que* conjonction : *il ne voit pas que cela vient d'un autre* (Gr., 286)². Cette règle est à signaler, elle est nouvelle en partie. Voici des exemples qui montreront que le *que* dans le sens de *sinon*, pouvait être précédé de *pas*, *point* : *serois-je bien aise que l'on n'usât point de ce mot de « poitrine » que rarement* (Malh., IV, 386) ; *Les beaux Esprits ne croyent point en Dieu que par bien-seance* (Gar., *Doctr. cur.*, Table des Livres, I) ; *j'ay tousjours creu que vous ne voudriez point que ce qui seroit faisable* (*Le Secrét. de la Cour*, 213). Vaugelas confirma qu'il fallait dire : *je ne serai que ce qu'il lui plaira, je ne mange qu'une fois le jour* (II, 126). Mais la langue sera très longue à accepter la règle formulée ici.

B. En outre, Oudin distingue encore un certain nombre de cas, non examinés par Maupas, où *pas* et *point* doivent être omis après *ne*. Ainsi on dit : *que je meure si cela n'est vray*, parce que la phrase a un sens affirmatif, mais : *sçavez vous bien si cela n'est pas vray?* parce que la phrase est « douteuse, interrogative » (Gr., 285-286).

C. Dans les expressions : *j'ai peur, je doute que*, il admet les trois constructions : sans négation, avec *ne* seul, avec *ne... pas*, mais il trouve à la dernière une force plus grande (Gr., 286)³.

D. Devant *de*, qui a force d'adverbe du temps, dit encore Oudin,

1. Cf. *Je ne sçavois que c'estoit de craindre, ny d'esperer* (Balz., éd. Mor., I, 8).

2. Il est très remarquable que Vaugelas donne à sa règle le même tour, étrange au fond, qu'Oudin avait donné à la sienne. Il réunit pour les opposer les deux *que* : *je n'ai été qu'une fois à Rome et je ne pense pas que vous le faciez* (II, 126). Est-ce une simple rencontre ?

3. « On dit, *J'ay peur, je doute que vous ne faciez*, et je croy que la négative n'est pas nécessaire en cette façon de parler, car l'apprehension se peut aussi bien tesmoigner en disant, *j'ay peur que vous faciez une mauvaise action* : et cette phrase exprime une doute de l'action, mais si on y met les deux négatives, *j'ay peur que vous ne faciez pas*, la négation de l'action est bien plus absoluë. »

(entendez : devant la préposition *de* introduisant un complément de temps) *ne* suffit à indiquer la négation : *il ne viendra de trois jours, il n'arrivera de six mois* (Gr., 287). Vaugelas confirme cette règle, et l'explique par une analogie avec la construction par *sinou que* : « Toutes les fois qu'il est question de temps, il y a tousjours restriction de ce mesme temps-là, qui empesche que l'on ne nie absolument, ce qu'ont accoustumé de faire le *pas* et le *point* » (II, 127).

E. Je ne vois pas que personne ait examiné le cas où la phrase est impérative. Cependant il me semble qu'alors l'ellipse de *pas* est assez commune : *Pendant que ta fureur est eucor allumée Ne t'assieds en ton throsne a fin de me juger* (Dél. de la Po. fr., 1615, du Perron, 3) ; *Si, pour tant de plaisirs divers, De peine et de sollicitude, Je ne vous donne que des vers, Ne m'accusez d'ingratitude* (Racan, I, 223) ; *Ne permets que, pour mon peché, Ta grace m'oste sa lumiere* (Id., II, 258) ; *Ne nous laisses croupir dans l'ordure où le vice, En souillant tes esleus, aveugle les gentils* (Id., II, 238).

Certaines formules en sont restées ; telles que : *n'ayez crainte. Caron, qui le remarqua bien, Luy dit, N'ayez peur, ce n'est rien* (Scarr., Virg., II, 144).

F. Malherbe avait marqué que *ni* ne suffisait pas à nier. Il fallait dire : *Ni ses yeux... ni le feu... N'avoient pu*, et non *Avoient pu* (IV, 384 ; cf. *Doctr.*, 467). On trouve en général *ne* exprimé suivant cette règle.

Il arrive même qu'il soit accompagné de *pas* : *le possesseur ny la possédée ne seront pas de mon sentiment* (Dub. Mont., Ex., 9). Oudin fait une règle supplémentaire, qui marque expressément qu'en ce cas la négation *ne* suffit et qu'il n'y a pas lieu d'ajouter *pas*, ou *point*. On dit : *Il n'y a ny maistre ny maïstresse* (Gr., 288). Et Vaugelas reprend cette théorie, en donnant pour exemple : *il ne faut estre ny avare ny prodigue* (II, 126).

Mais Corneille a fait cette « faute » : *Vous ne connoissez point ni l'Amour ni ses traits* (III, 321, *Hor.*, v. 918)¹. Godefroy a cité à ce propos une foule d'exemples analogues du xvii^e et du xviii^e siècle, qui montrent combien la règle a été lente à s'établir (*Lex. de Corn.*, II, 70).

Quand les termes construits avec *ni* précèdent le verbe et sont sujets, on trouve fréquemment *ne pas*, même chez Vaugelas : *Ny l'obscurité de ce lieu, ny le voile que j'ay sur la face, ny mesme*

1. Cf. *Nesçachant pas mesmes ny le lieu, ny le temps, auquel ce bon heur m'estoit destiné* (Gomb., *Endim.*, 100) ; *Va je ne manque point ny d'esprit ny d'adresse* (d'Ouv., *Coif. à la mode*, 27) ; *Angelie qui ne manquoit point ny de subtilité, ny d'assurance, ne s'effraya point de toutes ces invectives* (Cél. et Maril., 157).

vostre condition Religieuse ne vous permettroient pas de me discerner autrement qu'à la parole (Camus, *Alcime*, 175-176) ; *Ny son gentil maintien, ny sa forme meneüe, Ne peuvent pas la rendre excellente en beauté* (*Sat. de la Court*, 1624, V. H. L., III, 255) ; *ni l'un ni l'autre ne nous sert pas grandement* (Gar., *Mém.*, 281) ; *Ny les uns ni les autres ne revinrent pas si absolument à ce partage* (Vaug., I, 246).

G. L'analogie ne doit pas étendre *pas* et *point* aux propositions comparatives dans lesquelles *ne* suffit. Si l'on dit : *il fera plus qu'il ne promet pas*, ce n'est pas bien parler, il faut dire, *il fera plus qu'il ne promet* (Vaug., II, 126). Non seulement on trouvera *ne... pas* dans des textes comme l'*Astrée*, écrits par des gens d'un pays où cette syntaxe se conserve encore aujourd'hui¹ ; mais les exemples s'en rencontrent partout : *Si on les condamnoit au feu, comm'on feroit s'il y avoit... plus de Religion dans Paris qu'il n'y a pas* (Gar., *Doctr. cur.*, 935-936) ; *son pouvoir est bien plus fort pour desnuer l'homme de tous ses biens, que n'est pas la rigueur ni la cruauté* (Camus, *Iphigène*, I, 64)².

II. *PAS, POINT, PLUS... SANS NE*. — Cette suppression de l'élément essentiel et primitif de la négation est plus ancienne de beaucoup que le XVII^e siècle. Elle devait nécessairement se produire du jour où *pas*, *point* seraient, dans l'usage, presque toujours employés pour renforcer le sens de *ne*. Outre que, de deux mots négatifs, un seul suffisait, il était aisé de voir que cette concurrence se terminerait à l'avantage de *pas* et de *point*, qui étaient plus significatifs, qui avaient plus de consistance phonétique que *ne*, et qui joignaient encore à cet avantage celui de porter le plus souvent l'accent tonique, tandis que *ne* tendait à n'avoir plus qu'une voyelle de plus en plus sourde, et ne pouvait être que proclitique.

J'ai signalé (II, 473) de nombreux exemples du XVI^e siècle. Au XVII^e, les grammairiens posent des règles :

1^o *Dans l'interrogation directe*. En quelques interrogations négatives

1. Il tombe à ses genoux pasle el transi, plus que n'est pas une personne morte (*Astrée*, 1615, I, 4^A) ; mon frere qui l'aimoit peut-estre autant et plus qu'il ne m'aimoit pas (*Ib.*, 1614, II, 594 ; cf. 1614, II, 43, 103, 155, etc.).

2. Cf. Au commencement du Monde les choses... estoient plus parfaites qu'elles ne sont pas (Cotin, *Théocl.*, 140) ; Qu'elle acheplera plus beaucoup que ne vaut pas Ce que luy a laissé son père à son trespas (*Sal. de la Court*, V. H. L., III, 256) ; un voyage penible Et bien plus dangereux que vous ne croyez pas (Mairet, *Sylv.*, 15, v. 58-59) ; Un peu plus finement que vous n'avez pas fait (*Id.*, *ib.*, 121, v. 1600) ; puis qu'elle est plus haut élevée en merite qu'elle n'estoit pas (*Le Secrét. de la Cour*, 247. Cf. *Bourg. poli*, V. H. L., IX, 169).

tives, Oudin admet qu'on peut laisser *ne* de côté : *changera il point de volenté ?* (Gr., 285). Suivant Vaugelas, les avis sont partagés sur la question de savoir si l'on doit dire : *n'ont-ils pas fait*, ou *ont-ils pas fait ?* Pour lui, *ont-ils pas fait* est d'ordinaire plus élégant (I, 342) ¹.

Dans l'interrogation indirecte il faut *ne*, suivant Vaugelas : *il veut savoir s'ils n'ont point esté mariez*, et non : *s'ils ont point esté mariez* (II, 294). Cette construction est d'un usage beaucoup plus restreint que la précédente : *Regardons s'il y aura point plus d'apparence de dire...* (Malh., II, 80); *Prenons donc garde si nous nous habillons point d'une façon et gouvernons notre maison de l'autre* (Id., II, 338); *Il faut donc essayer si par quelque autre bouche, Elle recevra point un accueil moins farouche* (Corn., IV, 197-198, *Ment.*, v. 1081-1082, var.). Mais Corneille remplaça plus tard ce vers par celui-ci : *elle pourra trouver un accueil moins farouche*. C'est là un indice que la tournure commençait à devenir familière ou vulgaire (Cf. IV, 342, *S. du Ment.*, v. 1017, var.).

Pas et *point* sans *ne* se rencontrent-ils dans des phrases positives ? Cela est probable, mais je n'en ai point d'exemple avant La Fontaine. Tous ceux que Haase (265) a cités de Voiture d'après List, sont faux. Le texte porte bien *ne* dans l'édition de Courbé, 1654 ².

DIFFÉRENCE ENTRE *PAS* ET *POINT*. — Balzac (*Socrate chrétien*, Disc., X, t. II, 263) disait qu'il avait pitié d'un homme qui faisait de si grandes affaires entre *pas* et *point*. Malgré lui la question se débattait. Pour Maupas, *pas* et *point*, « simple remplissage de négation, ne différent gueres : *Point*, convient mieux aux choses portans quantité. *Je n'ay point d'argent. Point de biens, point d'esprit. Item s'usurpe souvent pour négation absoluë. Pas* clost la simple nega-

1. Les exemples fourmillent : *étoit-il pas aussi peu digne de servir, comme Maro de manger en compagnie ?* (Malh., II, 75); *Et le desastre d'Ariadne n'advertissoit-il pas assez de mon salut ?* (*Fleurs de l'Éloq. fr.*, 5 v°); *Ha! reverray-je plus la beauté que j'adore De qui l'œil me ravit au rais de son flambeau* (*Del. de la po. fr.*, 1615, de la Picardière, 655); *Denis, crains-tu pas qu'une berne Te fasse baiser l'arc-en-Ciel ?* (Maynard, 1646, 77); *Passoient-ils pas les jours, passoient-ils pas les nuits, Dans le jeu, dans la danse, et dans la bonne chère ?* (Racan, II, 108); *Suis-je pas assuré, puisque tu l'as promis, Que Sicheu et Jacob seront un jour soumis ?* (Id., II, 162); *Veux-tu pas sous ton aïste, en la maison celeste, Assurer mon repos en ta protection ?* (Id., II, 164; cf. Id., II, 334, 335, 352, 363); *Tiendrois-tu point la raison offensée De ce qu'un homme, n'a pu prevoir* (S'-Amant, I, 383); *Suffit-il pas pour vos plaisirs, En suite de tant de soupirs, Que mes espérances remplies Reposent doucement avecques mes desirs !... Est-il pas temps de rendre hommage A l'aimable Divinité ?* (La Mesnard., *Po.*, 1656, 409); *En cet affaire l'on remarque Qu'elle n'avoit rien dérobé, Est-il pas vray ? Dites O B.* (D'Ass., *Op. en b. hum.*, 142). Le tour, ainsi appuyé, restera classique.

2. Voir au reste sur les citations de Voiture l'avertissement du Traducteur (Haase, *o. c.*, xv).

tion sans inferer quantité, et ne nous sert jamais de négative absolue : hormis ce dernier point, nous les confondons souvent. » (355-356). Oudin établit entre les deux mots des distinctions dont il reste encore aujourd'hui quelque chose : « Beaucoup de personnes confondent *pas* et *point*, mais il y a pourtant de la différence ; car *point* se rapporte aux choses qui portent quantité ; et *pas* conclut une négation simple, ou de qualité : par exemple, *je n'ay point d'argent*, et non, *je n'ay pas d'argent*, *je n'ay point veu de personnes*, *je ne l'ay pas veu* : il *n'a point de raison* ; *il n'est pas raison* : *je ne veux point de cela*, et cependant on met souvent l'un pour l'autre. Voicy un exemple assez sensible de leur différence : *Ne m'avez-vous pas dit* est une espece d'affirmation, pour asseurer que l'on nous a dit une chose, et *ne m'avez-vous point dit*, une interrogation pour sçavoir si l'on nous a dit, etc. (Outre que *point* mis pour *pas* a quelque force particuliere de *non omnino* : *ne voulez-vous pas faire cela ? point du tout*, et sert plus proprement à répondre à l'interrogation). Vous en jugerez clairement la différence par ces deux phrases : *n'avez vous pas reçu des lettres*, et *n'avez-vous point reçu de lettres* : dont la première est une simple interrogation négative et l'autre porte une privation. Et de plus l'interrogation simple est d'une chose passée que l'on tesmoigne sçavoir, et l'autre est d'une chose douteuse, de sorte qu'en ce cas on ne les peut confondre aucunement » (*Gr.*, 288-289).

Vaugelas trouve qu'il est très difficile de donner des règles sur l'emploi de *pas* et de *point*, et qu'on l'apprendra par l'usage. Il se contente de dire que *point* nie bien plus fortement que *pas* (II, 128). Mais s'il ne dogmatise pas, ce n'est point sans doute qu'il les accepte comme équivalents, car le vieux Dupleix lui-même se mêle de les distinguer, quand il fait le critique ; il essaie de donner à de Morgues une règle à ce sujet (*Lum.*, 317). D'après ces théories de grammairiens, on pourrait penser que *point* niait plus fortement que *pas*, et que la différence était très nette. En pratique, il en va tout autrement, et des règles tirées des textes seraient souvent contradictoires ¹.

SANS POINT DE. — *Sans point de* forme une locution négative où *point de* paraît jouer le même rôle qu'il joue avec *ne*. Comparez *il*

1. Notons cependant qu'on emploie généralement *pas*, quand on détermine une mesure, et par suite avec les adverbes de comparaison : *Il n'entendoit pas assez ni le Latin ni les Vers* (Balz., *Disc. crit.*, VII, II, 597) ; *ni la chose ne demandoit pas un plus long discours* (Vaug., *Q. C.*, VII, 8, dans Haase). De même *pas* est plus usuel que *point* avec les noms de nombre qui marquent une durée : *il n'y a pas dix ans*, *il n'y a pas un an*.

n'y a point de faute et sans point de faute. Cette expression était d'un usage courant au xvi^e siècle. Elle se fait plus rare au xvii^e. On la trouve encore chez Malherbe : *Cette diversité de remuements se faisoit sans point de bruit* (II, 723) ¹. Vaugelas la rejette : « Il faut dire : *sans nuage* et non pas : *sans point de nuage*, comme l'a escrit un de nos plus celebres Eserivains par deux fois de suite dans la meilleure piece qu'il ayt jamais faite en prose, en quoy il a esté justement repris de tout le monde, ... car on disoit autrefois : *sans point de faute*, et l'on dit maintenant : *sans faute* » (II, 127). C'est en effet, dès lors, l'usage général.

NON. — Selon Maupas, *non* s'emploie dans une réponse négative absolue avec les verbes « *faire, avoir, estre, falloir et vouloir* (353). *Dites moy vostre nom. Non feray ; Voila vostre maistresse, Non est. Vous m'avez fait tord, Non ay. Il faut mentir, Non faut. Vous me voulez mal, Non veux, Non fay* » (354). Nous retrouvons cette même règle exprimée à deux reprises par Oudin : *non* ne peut précéder le verbe qu'« en phrase responsive absoluë » *non fera : non feray, non est* (Gr., 288). « Nous contredisons à l'affirmatif simplement par le moyen de la particule *non*, et les verbes *faire* et *avoir* ; par exemple, *vous avez mon argent, non ay : vous poussez mon parent à me faire la guerre, non fay*, pour *non veux* ; je ne trouve pas qu'il soit en usage » (Ib., 292).

En réalité, cette construction de *non* avec un verbe à un mode personnel, reste de l'ancien usage, ne subsiste guère qu'avec le verbe *faire*, où elle donne lieu à l'expression *non fais, non ferai* : *On'peut-être que je craigne les antagonistes. Non fais* (Malh., IV, 93) ; *vous m'avez oublié. J'en ferai de même si je puis. Mais non ferai* (Id., III, 55 ; cf. Id., II, 326) ; *En bonne foy non feray* (Chapel., Guzm. d'Alf., III, 274) ; *Je prendray près de vous quelque maison garnie, sans vous incommoder. Non ferez par ma foi!* (Boisrob., Folle Gageure, III, 7) ².

Pour les autres emplois de *non*, il y a bien peu de nouveautés à signaler. Il n'est pas besoin de dire que cette forme se conserve

1. Cf. *Les premiers mois ont le soleil presque sans point de nuages, et les derniers, des nuages presque sans point de soleil* (IV, 205) ; *Fol celui qui va cherissant La douleur qui le va poussant Au tombeau sans point d'allegeance* (Maynard, II, 90).

2. Cf. *Moy, dit-elle, que je me tais? Non feray* (d'Ouv., Cont., I, 127) ; *Reviens à la maison. Non feray, dit-elle* (Id., ib., I, 300) ; *Non-fais, ou le diantre m'emporte, Répondit le prélat soudain* (Loret, 27 août 1651, v. 96-7) ; *Si fait, il l'est. Non-est, ma foy!* (Id., 15 janvier 1651, v. 64) ; *Plusieurs disent qu'il en mourra, D'autres disent que non-fera* (Id., 30 août 1653, v. 167-8).

La personne du verbe n'est pas immuablement la première : *Non fera, non fera, ma voisine; il y a longtemps que je vous cognoissons* (Disc. sur la Mort du chap., V. H. L., V, 39).

quand il s'agit d'opposer un terme d'une proposition à un autre : *je parle de Néarque et non de votre époux* (Corn., III, 527, Pol., v. 868), etc.

Il est toutefois intéressant de remarquer que, de plus en plus fréquemment, *non* se joint avec *pas*. (Cf. t. II, 472, note 2.) Sans doute, on trouve encore, comme au XVI^e siècle, *non* tout seul, pour signifier *pas même* : *Jamais tu n'as vu journée De si douce destinée ; Non celle où tu rencontras...* (Malh., I, 26, v. 15-17). Mais d'habitude on emploie *non pas* : *il n'y a rien au monde, non pas la terre, non pas le ciel... qui ne soit sujet à révolution?* (Id., II, 549).

Quelquefois on y ajoute *même* : *non seulement elles ne vouloient avoir la veüe des hommes, mais non pas mesmes ouyr leur parole* (Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, I. I, 218) ; *je n'ay peu rien edifier, non pas mesmes un tombeau* (Gomb., *Endim.*, 9 ; cf. 13).

Non pas a aussi pour fonction d'opposer un mot à un autre (voir t. II, 472) : *C'est elle, et non pas lui, qui fait sentir au monde Le change des saisons* (Malh., I, 157, v. 15-16) ; *le destin, que dans tes fers je brave, Me fait ta prisonnière et non pas ton esclave* (Corn., IV, 68, *Pomp.*, v. 985-986) ; *La coutume l'emporte et non pas la raison* (Id., III, 408, *Cin.*, v. 528). On peut donc dire : *c'est moi et non lui, c'est moi et non pas lui*. Bientôt on dira aussi : *c'est moi et pas lui*, mais ce temps n'est pas venu.

Enfin *non pas* devient la négation usuelle dans le complément d'un comparatif d'inégalité (t. II, 472). On connaît cet emploi tout commun : *de qui la memoire m'oblige plus à la hayue envers luy, que non pas au desir* (*Astrée*, 1614, II, 97) ; *il y a des personnes qui m'obligeroient plustost à prendre quelque chose d'eux que non pas les autres* (*Caq. de l'Acc.*, 101). Oudin donne une règle fort intéressante concernant cette construction : « En une comparaison, lors que la dernière partie se termine par un infinitif, il y faut mettre, *non pas* : *il aime mieux n'avoir rien, que non pas avoir du bien mal acquis...* et lors que ladite seconde partie de comparaison est sans verbe, il est indifférent d'y mettre, *non pas*, ou de le laisser : *les tromperies se connoissent mieux par les evenemens, que par les apparences, ou que non pas par les apparences* ; et le premier est tousjours meilleur » (*Gr.*, 291). Toutefois Vaugelas nous apprend que l'emploi de *non pas* était condamné par quelques écrivains ; tout en reconnaissant qu'il rend l'expression forte, il juge plus élégant pour l'ordinaire de le supprimer, mais n'ose en faire une règle (II, 215) ¹.

1. Cf. *El la raison esl, qu'il est bien plus facile à plusieurs de bien aimer un seul, que non pas à un d'en aimer plusieurs à la fois* (*Lett. de Phyll.*, 2^e part., 510) ; Certes,

Les écrivains du XVII^e usent assez souvent de *non pas*, comme on le verra par les exemples ; ils usent aussi de *non pas que* suivi d'un verbe à un mode personnel. *Il vaut mieux qu'elles se presument, que non pas qu'elles se sçachent clairement* (d'Audig., *Six nouv.*, 126) ; *il y a bien plus apparence que la Justice éternelle luy prepare le chastiment qu'il merite que non pas que la Fortune luy garde sa foy* (Balz., II, 117).

Tout à côté de *non pas* signalons *non plus*. Il est encore usuel dans toutes sortes d'oppositions : *Sans espargner non plus ceste belle ame Que le plus sot du populaire infame* (Théoph., I, 13) ¹.

NE DANS LES PROPOSITIONS SUBORDONNÉES. — La syntaxe de *ne* dans la proposition subordonnée est encore très incertaine. Tantôt *ne* est omis, tantôt il est supprimé, sans que les grammairiens puissent établir de règles fixes.

PROPOSITIONS COMPARATIVES. — Les contradictions abondent : *La mer a moins de vents qui ses vagues irritent, Que je n'ai de pen-sers* (Malh., I, 159, v. 20) ; *ils n'eurent non plus de nouvelles les uns des autres qu'ils en avoient eu le jour précédent* (Id., I, 404) ².

PROPOSITIONS COMPLÉTIVES APRÈS DES VERBES EXPRIMANT LA CRAINTE. — Malherbe tient qu'il faut toujours mettre *ne*, et dire : *Il craint toujours qu'on n'ait sur sa place entrepris*, et non : *qu'on ait* (IV, 282 ; cf. *Doctr.*, 468). Oudin n'est pas du même avis : On dit : « *J'ay peur, je doute que vous ne faciez*, et je croy que la negative n'est pas nécessaire en cette façon de parler, car l'appre-

c'est bien un stratagème, Mais bien plutôt de gens peureux Que non pas de geus généreux (Lorel, 15 août 1654, v. 150) ; *Aimans bien mieux, luy donner aide, Que non pas au Roy de Suède* (Id., 14 sept. 1658, v. 151) ; *O Muzes ! je devrois, bien mieux, Vanter vos divines Allesses, Que non pas ces Dames traitresses, De Pique, Careau, Trêfle et Cœur* (Id., 7 déc. 1658, v. 4-7) ; *Pour y passer plusieurs beaux jours Qui sont plus purs et plus tranquilles Aux champs, que non pas dans les Villes* (Id., 15 mars 1664, v. 24-26).

1. Cf. *N'estimerez-vous non plus celui qui a en cette sollicitude... que celui qui n'en a point eu du tout* (Malh., II, 231) ; *N'aymant non plus l'excess qui sans honte applaudit Que le vice opposé qui sans crainte mesdit* (S'-Amant, II, 108) ; *vostre Majesté ne l'ignore non plus que moy* (Nouv. Rec. de Lett., 1638, *Let. pol.*, 153) ; *Dans deux ans, on ne parleroit non plus de Corneille que l'on fait à cette heure de Hardy* (Scarr., *Rom. com.*, I, 85).

2. Cf. *La mémoire de la guerre précédente, dont il n'avoit pas moins excité le commencement qu'il en avoit conduit le progrès* (Id., I, 455) ; *il en composa une armée navale aussi belle et aussi redoutable que la mer mediteranée en ail jamais veüe* (Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, II, 368) ; *Leur justice ne sçauroit estre plus grande qu'elle est* (Nouv. Rec. de Lett., 1638, *Let. pol.*, 136) ; *La Nature elle-mesme ne s'exprimeroit pas plus naïvement qu'elle fail* (Cost., *Lett.*, II, 823) ; *il n'y a pas moins de répugnance que le plus parfait soit une suite et une dépendance du moins parfait, qu'il y en a que de rien procède quelque chose* (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 46). On retrouvera des phrases analogues jusqu'à la fin du siècle, et même après.

hension se peut aussi bien tesmoigner en disant, *j'ay peur que vous faciez une mauvaise action* : et cette phrase exprime une doute de l'action » (*Gr.*, 286). La réglementation en restera là pour quelque temps encore : *J'avois peur que Menandre, faiseur d'Epigrammes, fust allé trouver Menandre faiseur de Comedies* (*Balz.*, I, 864); *que les autres n'avoient crainte qu'on fût trop chiche et trop moderé en leurs louanges* (*Lett. de Phyll.*, 2^e part., 413)¹.

APRÈS NIER. — Vaugelas ici fait une règle. Il veut que quand la négative *ne* est devant *nier* on la répète encore après : *je ne nie pas que je ne l'aye dit*. Supprimer *ne* « ne laisse pas d'estre François, mais peu élégant » (I, 104). Cf. *Je ne lui nierai pas même que je n'aye bien cru* (*La Roch.*, II, 467).

APRÈS DES VERBES QUI SIGNIFIENT DÉFENDRE, EMPÊCHER. — Il est rare désormais qu'on emploie une négation composée comme on le faisait au xvi^e siècle : *Cela a empêché que le siège de Meurs ne s'est pas fait* (*Malh.*, III, 11). Cependant on se sert de *ne... plus* ou *ne... jamais*.

Quant à *ne*, tantôt on l'emploie dans la phrase complétive, tantôt on le retranche, ainsi : *Pour empêcher que ceux d'Autriche empiètent cet Etat* (*Malh.*, III, 96); *Empêche que le poids des crimes L'exile du vrai jour...* (*Corn.*, IX, 321, *Off. V.*, v. 9 et 10); *Et de grâce empêchez surtout qu'elles ne sortent* (*Id.*, III, 312, *Hor.*, v. 696); (*Il défendit qu'on n'y laissât entrer homme du monde* (*Malh.*, III, 379)².

APRÈS A MOINS QUE. — On omet souvent la négation : *A moins qu'à vos projets un plein effet réponde* (*Corn.*, IV, 161, *Ment.*, v. 381); *A moins que pour régner leur destin les sépare* (*Id.*, VI, 148, *OEd.*, v. 346); *Non je n'accepte point la paix qui m'est offerte A moins que Frédéric répare votre perte* (*Th. Corn.*, I, 547, *Geol. de soi-même*, V, 3). Il en sera longtemps ainsi.

RÉPÉTITION DE LA NÉGATION. — Lorsqu'une deuxième proposition négative est unie à la première par *ni*, le *ne*, une première fois exprimé,

1. Cf. *Mais je crains qu'elle échappe* (*Corn.*, V, 519, *Nicom.*, v. 187); *De peur qu'on me contraigne* (*Id.*, V, 514, *Id.*, v. 83); Corneille a même supprimé en 1660 *ne* au vers 395 de la *Galerie du Palais* (II, 39); *De peur qu'il n'en reçut quelque importunité*.

2. De même après *garder*, *prendre garde*, l'usage est indécis : *Et quelle puissance de charmes, Garderoit que jusqu'aux enfers Je n'allasse avecque les armes Rompre vos chaînes et vos fers* (*Malh.*, I, 167, v. 21-24); *cette condition... le garde que jamais il ne peut choir que sur ses pieds* (*Id.*, II, 127); *Prens garde... de n'attirer sur toy la vengeance de ta cruauté* (*Astrée*, 1615, I, 15^a). Au contraire : *Et surtout garde bien qu'on te voie* (*Corn.*, III, 159, *Cid.* v. 997); *J'ai des gens là dehors qui gardent qu'on écoute* (*Id.*, IV, 331, *S. du Ment.*, v. 792, var. 1645-1656 : *qu'on n'écoute*).

doit être répété. La règle est donnée par l'Académie, qui reproche à Corneille d'avoir écrit : *Elle n'ôte à pas un ni donne d'espérance*. Sans cela, la phrase « n'est pas française » (Corn., XII, 483). Il est inutile de montrer que cette exigence était nouvelle. Voici quelques exemples de l'ancienne syntaxe : *les dits savetiers n'achepteron ny vendront desormais, tant en gros qu'en détail* (*G^d Propr. des Bot.*, 1616, V. H. L., VI, 40) ; *(Je) ne puis ni veux l'éviter* (Malh., I, 288, v. 70) ; *Tu ne succomberas ni vaincras que par moi* (Corn., III, 306, *Hor.*, v. 558) ; *jamais ces peaux ne deviennent rances, ny sentent le remugle* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 397).

DISTINCTION DES ADVERBES ET DES PRÉPOSITIONS

Malherbe a commencé à marquer fortement la distinction entre adverbess et prépositions. Il veut qu'on dise *tout partout*, et non *tout partout le bois* (IV, 403 ; cf. *Doctr.*, 457). Inversement, *au prix* est préposition et non adverbe (Malh., IV, 446). Toutefois les exemples montrent que ces classifications n'ont pas été acceptées d'emblée ¹.

Oudin nota très clairement l'évolution qui se faisait : « Il faut que je vous dise en passant une observation assez remarquable de ces derniers (*dedans et dehors*), et de leurs simples (*dans et hors*), qui se mettent avec les noms et les articles : par exemple, *dans le logis, hors du logis*, et sont beaucoup plus propres que *dedans le logis, et dehors du logis* : mais si on vient à interroger, *est-il dans le logis* ? Il faut répondre par les composez, et dire, *Ouy, il est dedans*, et non pas, *il est dans*. Observez la mesme chose en *sur* et *dessus, sous* et *dessous*. *Le disner est-il sur la table* ? *Ouy, il est dessus* ; *Le chat est-il sous la table* ? *Ouy, il est dessous* » (Oud., *Gr.*, 262 ; cf. en 1632, 266-267). Vaugelas compléta ensuite la doctrine par une série de remarques : *Sur, sous, dans, hors* sont prépositions, *dessus, dessous, dedans, dehors* adverbess. Ces « composez » ne s'emploient comme prépositions que dans trois cas : 1° « quand on met les deux contraires ensemble, et tout de suite, comme : *Il n'y a pas assez d'or ny dessus ny dessous la terre pour...* 2° quand il y a deux prepositions de suite, encore qu'elles ne soient pas contraires : *elle n'est ny dedans ny dessous le coffre* ; 3° lors qu'il y a une autre preposition devant, comme : *il luy a passé par dessus la teste* » (I, 218-9, cf. II, 338).

Ici Vaugelas est sur un terrain solide ; il n'invente pas, et la

1. Du Perron, dans l'édition de 1611 de son *Or. fun. de Ronsard*, corrige (p. 35) *cependant en pendant*, en revanche, il met un *dedans* là où *dans* conviendrait (p. 123).

règle qu'il édicte n'est pas non plus sortie de l'imagination d'un courtisan, elle est l'aboutissement d'un mouvement commencé depuis longtemps. La diffusion de *dans* avait été extrêmement rapide et permettait d'établir, une centaine d'années après son apparition, la loi qui est ici, et qui pourrait se formuler ainsi : *dans* est à *dedans* comme *sous* est à *dessous*, comme *su(r)* est à *dessus*.

Aussi Vaugelas n'eut point à discuter avec ses adversaires ordinaires. Dupleix prescrivait de dire : « *le couteau est sur la table, le chien est sous le lit ; non pas le couteau est dessus la table, le chien est dessous le lit.* » Les poètes, ajoutait-il, abusent aucunes-fois licentieusement du mot *dedans*, en le faisant preposition comme *dans* (*Lum.*, 320). Vaugelas reconnaît lui, que tout le monde, en vers et en prose, néglige cette distinction. En effet d'innombrables exemples paraissent en contradiction avec ces règles si affirmatives ¹.

Toutefois, et c'est là un nouvel exemple de l'impuissance où Vaugelas était d'embrasser un ensemble d'un regard, il ne vit point le caractère général du changement qu'il notait : Pour *sus* la difficulté se compliquait en effet de la présence d'une autre forme, *sur*, en regard de *dessus*. On déclara *dessus* adverbe, cela ne faisait pas difficulté, mais on fut embarrassé du doublet *sus*, *sur*, d'autant plus que dans *sur*, beaucoup de personnes ne faisaient pas entendre *r* (*Oud.*, *Gr.*, 27), non plus que *s* dans *sus* ; il fallait démêler l'emploi de ces deux formes dans la langue écrite, alors que la langue parlée ne

1. J'en citerai quelques-uns à titre d'indication : *Sauter dedans un esquif* (d'Audig., *Six nouv.*, 21) ; *Œil beau, chaste, divin, dont les traits de beauté Portent dedans le ciel leur pointe glorieuse* (Mayn., I, 12, v. 1-2) ; *J'avois le plaisir de regarder au fond de l'eau les choses qui se passoient dedans l'air* (Balz., II, av.-propos, 3) ; *Jamais dedans ma chambre il ne seroit entré* (Boisrob., *La folle gag.*, II, 5) ; *Dedans ces prez herbns et spacieux, Où mille fleurs...* (*Rec. de Rond. de div. Aut.*, 1639, 8) ; *Que du Pere et de l'Esprit Sainct Qui font avec vous une essence L'amour dedans nos cœurs ne soit jamais esteint* (Ant. Corn., *hymne : O gloriosa domina*). Il y en a de nombreux exemples dans le *Berger extravagant*, de même chez les poètes burlesques : *Ce trésor des dons de nature Qu'on nommoit monsieur de Cezy Qu'Amour jadis avoit choizy Pour donner dedans la vizière De mainte agréable meurtrière* (Loret, 9 juin 1652, v. 157 et suiv. ; cf. Id., 14 juin 1653, v. 27 ; 26 juillet 1653, v. 53 ; 28 juillet 1657, v. 113 ; 27 octobre 1657, v. 180 ; 21 avril 1663, v. 103 ; 27 décembre 1664, v. 32). Est-ce pour éviter *dedans* que Corneille a corrigé ce vers : *la flamme n'excite Dedans cette maîtresse aucun embrasement ?* (I, 172, *Mét.*, v. 509) ; en 1663, on lit : *Au cœur decette belle.* — Cf. *Rendant dessous leur loy ma volonté sujette* (Mayn., I, 17, v. 12) ; *Je feray tousjours mes efforts A vivre dessous son empire* (Ant. Corn., *Paraphr. sur le cant. de Zacharie*) ; *Sa charmante petite sœur, Avec des yeux pleins de douceur, Regardoit aussi le spectacle, Etant dessous un tabernacle De velous, richement doré* (Loret, 10 sept. 1651, v. 123 et suiv.). Corneille avait écrit : *Il faut l'ensevelir dessous sa propre cendre* (II, 353, *Méd.*, v. 270 var.) ; est-ce pour éviter *dessous* qu'en 1660, il a corrigé ainsi : *C'est assez mériter d'être réduit en cendre ?* Cela est douteux, car *dessous* préposition est très commun chez lui.

donnait aucune indication. Vaugelas hésita. Il estima d'abord qu'il fallait dire *mettre une armée sus pied*, mais que c'était la seule exception, et que partout la préposition était *sur*, non *sus*. Puis il se ravisa, et il ne publia pas cette remarque (II, 453). Dès lors il ne s'occupa plus de *sus* autrement que dans une phrase brève : *sus* n'est jamais préposition (II, 307). *Sus* avec *s* prononcé disparut peu à peu, sauf dans les locutions telles que *courir sus*. *Su(r)* fut écarté, au moins de la langue littéraire ; la prononciation *sur* fut restaurée, *sur* resta donc seule préposition en face de *dessus* adverbe, ce qui brisait la symétrie d'où était sortie la loi même. Mais peu importait à des hommes qui ne comprenaient pas ¹.

D'autres mots que ceux dont nous venons de parler, sont l'objet de classifications analogues, ainsi : *auparavant*. Oudin juge que *auparavant les guerres* n'est pas une fort bonne construction (*Gr.*, 309). Vaugelas reconnaît que *auparavant moi*, *auparavant lui* se disent et s'écrivent tous les jours. Mais il blâme cet emploi d'*auparavant* comme préposition : « le vrai usage c'est de le faire adverbe ». Il ajoute que cette construction d'*auparavant* est ordinaire avec les pronoms personnels, et qu'il ne l'a jamais rencontrée avec les substantifs (II, 207). Cependant *auparavant*, suivi d'un autre pronom ou d'un nom, n'est pas rare chez Corneille comme chez ses prédécesseurs : *qu'il ne luy appartenoit pas de vider sa querelle auparavant la sienne* (*Hist. d'un Fant.*, V. II. L., III, 49) ; *Des choses qui ont occupé nostre esprit auparavant le sommeil* (de la Pinelière, *Le Parn.*, 2) ; *auparavant l'adieu* (Corn., I, 185, *Mél.*, var. I) ; *auparavant son crime* (Id., I, 213, *ib.*, v. 1176) ; *auparavant mon amour* (Id., II, 398, *Méd.*, v. 1163 ; ici *auparavant* a été remplacé plus tard par *avant mon amour*).

Davantage « se met absolument, dit Oudin, et ne regit point comme plus » (*Gr.*, 277). Cette idée est alors dans l'air, car on la retrouve chez Dupleix (*Lum.*, 322) ; il ne faut point dire : *davantage de raison*.

1. Voici quelques exemples de *dessus* préposition : *dessus ta vie* (Malh., I, 111) ; *Diane rejettoit le tout dessus Astrée* (*Astrée*, 1614, II, 144) ; *Recitez (disoient-ils) dessus vos luths d'ivoire Les Hymnes qu'autrefois vous avez recitez* (*Del. de la Po. fr.*, 1615, du Perron, 15) ; *Le fer rouge, dessus l'enclume, Estincelle sous le marteau* (Théoph., I, 175) ; *Où quelque Naxade superbe Règne comme en son lit natal, Dessus un throsne de cristal* (S'-Amant, I, 22) ; *J'irai dessus ses pas aux deux bouts de la terre* (Corn., VI, 31, *Perth.*, v. 259) ; *Il crnit voir des flambeaux funebres Allumez dessus son cereneil* (Tristan l'Herm., *Vers héroïq.*, 35) ; *Sa femme après quelque intervalle, Tenant un enfant au maillot, Le poza dessus un billot* (Loret, 24 avr. 1655, v. 72 et suiv.).

Corneille avait écrit dans *Polyeucte* : *Les glaives qu'il tient pendus Dessus ces illustres coupables...* (III, 540, v. 1122, var.) ; en 1660 il corrige : *Sur les plus fortunés cunpables*.

Dehors, préposition, est vraiment rare : *Donner loisir aux intéressés dedans et dehors le royaume de ruiner l'affaire* (Malh., IV, 107).

Malherbe écrivait encore : *S'il demande à ses jours davantage de terme* (I, 10, v. 166). C'est là l'origine de la règle moderne ¹.

Dans la langue familière, certaines prépositions étaient employées adverbialement : *Si faut il, pourtant, que tu jazes. Le temps nous presse de trop près, Nôtre Princesse atend après* (Loret, 28 oct. 1662, v. 14) ; *Les mondains et les libertins Méritent, quand il s'en rencontre, Que, du moins, on déclame contre* (Id., 15 juin 1658, v. 136-8). Vaugelas n'a pas manqué de s'en apercevoir, mais il accepte qu'*après* soit à la fois adverbe et préposition (I, 357) ².

1. Cf. *Trente vaisseaux de Barbarie qui couvrent ceste coste, donnent davantage de peur à tous ceux qui partent d'icy* (Voit., 1656, I, 106, 33, List, o. c., 28). *Davantage* est encore souvent suivi d'un complément comparatif : *le plus gras mouton ne vaudroit que seize sols davantage que le plus chetif* (Adv. de Guill., V. H. L., III, 312) ; *vous tenez toujours la main davantage que vostre mary* (Bourg. pol., V. H. L., IX, 167).

2. Cf. *la lie qui est au fonds, et la verdure meslée parmy* (Guerson, Anal. du Verbe, 133).

CHAPITRE VIII

LES PRÉPOSITIONS

GÉNÉRALITÉS. — La syntaxe des prépositions commence à se préciser, et cela de deux façons. D'abord des prépositions dont l'usage avait été troublé par la perte de certaines formes et le développement des prépositions concurrentes voient leurs emplois se fixer, c'est ainsi qu'un peu d'ordre commence à s'établir dans l'usage de *à*, *en* et *dans*.

D'autre part on cherche visiblement à marquer désormais avec le plus d'exactitude possible le rapport qui existe entre le mot qui suit la préposition, et le terme auquel le complément prépositionnel se rapporte. Vingt exemples le prouveront par la suite. En voici un que je détache. Peut-on dire *sous une allée* ? Cela dépend évidemment de la façon dont on considère l'allée. S'il s'agit du chemin tracé sur la terre, ce serait absurde. Si au contraire on pense aux arbres qui bordent l'allée, *sous* peut se défendre. Chapelain discute la question, et, sans condamner *sous une allée*, il aimerait mieux *dans une allée*. S'il fallait mettre *sous*, il changerait le substantif et dirait *sous un berceau* (*Lett. à Brieux*, 17 sept. 1661)¹.

Ceci ne va pas à dire qu'on pose des règles absolues d'après lesquelles telle préposition ou telle autre serait nécessaire dans un cas donné. Le choix reste souvent libre, du consentement même de Vaugelas (Voir, par exemple, ce qu'il dit de *sur les armes* et de *sous les armes* II, 116). Il n'en est pas moins vrai qu'un effort très sérieux est fait pour régler les rapports marqués par les prépositions, et qu'en général, quand on en accepte plusieurs, c'est, comme nous le faisons nous-mêmes, pour marquer des nuances de sens. On gardera par

1. Racan s'en mêle aussi: Il me semble que *sous l'habit* ne dit pas du tout assez; l'on dit *sous un poile* et *sous un dais*, et non pas *sous un manteau* ni *sous une robe*; l'on dit *sous un toit* et *sous un porche*, et non pas *sous une chambre* ni *sous une salle*; et semble que l'on ne doit dire *sous* que de ce qui est sur notre teste pour l'ornement ou pour nous garantir des injures de l'air, et que *dans*, se doit dire de tout ce qui nous environne (*Lett. à Chap.*, I, 343).

exemple *partager à* et *partager entre*, mais il n'est plus loisible de prendre l'un pour l'autre. Le temps va fuir où on a la liberté d'écrire qu'on met un ouvrage, *sous presse, en presse* (Loret, 22 avr. 1662, v. 253), ou *sur la presse* (Id., 13 mars 1660, v. 269).

1. POSITION DANS UN LIEU. — A. *LE LIEU EST RÉEL*. Il y a en général trois prépositions possibles. On peut dire *à tous les coins, en tous les coins, dans tous les coins*.

Toutefois, on sait déjà que la disparition des formes contractes de *en*, qui n'avaient point été remplacées, savoir *ou* et *es*, rendaient impossible l'emploi de cette préposition, soit avec l'article défini masculin singulier (sauf quand il était élidé : *en l'ostel*), soit avec l'article défini pluriel¹. On ne disait ni *en le château* ni *en les châteaux*. Il n'était pas non plus d'usage d'employer *en* avec le partitif *de, du, des*.

Les formes de *en*, étant défectives, étaient destinées à céder peu à peu la place à leurs concurrentes, et à être éliminées par l'analogie. Des phrases comme celles-ci montrent pourquoi : *Ma bonne volonté... me sert en la torture, et dans le feu même* (Malh., II, 112); *le bien jouer à la paume ne consiste pas en l'esprit, mais aux mouvements et en la disposition du corps* (Malh.; II, 46). On y voit *en* alternant avec une autre préposition qui vient la suppléer. Toute forme qui se trouve dans cette situation est en péril. Néanmoins le mouvement fut assez lent, et, comme on le verra par la suite de cette histoire, *en* se maintint fort longtemps dans les positions qui lui restaient, avant de prendre des fonctions propres².

J'ai déjà montré (tome II, 278) comment à remplaçait *en* et inver-

1. Voici le texte de Maupas : « *Dans, dedans, en*, signifient bien de mesme sorte, à sçavoir *in, intra, intro, intus*. Mais leur construction est differente. *Dans, Dedans*, se construisent avec tous mots de quelque genre, nombre, ou manière qu'ils soient. Mais *En*, ne peut compatir avec les articles *le, les* : *est Rex in arce* : *le Roy est dans, dedans, au Chasteau*, et non pas *En le chasteau*.

Mais *en* se joint bien à tous noms féminins et devant tous noms masculins commençant par voyelle ou h muette, qui imitent en tout la nature et régime des féminins. Bref avec tous noms et pronoms non précédés desdits articles *le, les*, comme *plusieurs, main, tout, tel, etc.*

Item devant les prepositions *de, du, des*, et où *en* ne peut servir, nous employons, *dans, dedans, au, à, aux, es*, selon qu'il vient mieux à propos (368-369).

Oudin donne la même règle : *Dans* et *dedans* different d'avec *en*, parce qu'ils se mettent devant toutes sortes de mots et ledit *en* ne s'accommode point à l'article *le*, sans apostrophe, ny au pluriel *les*. *Dans le chasteau* et non *en le chasteau*; *dans les maisons*, et non *en les maisons*. De mesme devant les articles *de, du* et *des*, nous mettons *dans* (Gr., 310).

2. Voici quelques exemples en confirmation de la doctrine : *Son front avoit une audace Tele que Mars en la Thrace* (Malh., I, 89); *La santé de mon prince en la guerre étoit bonne* (Id., I, 145); *en la main* (Montchr., *La Carl.*, 129); *en la lombe* (Id., *ib.*, 154); *en la poursuite* (Astrée, 1615, I, 18^b); *en l'air* (Montchr., *David*, 224); *en l'univers* (Malh., I, 291).

sement, comment on trouvait *en la* pour *à la*. Sur ce dernier point, qui intéresse surtout la syntaxe de l'article, je ne reviendrai pas. Je voudrais noter seulement, que, pour exprimer la situation dans un lieu, *à* est souvent préféré à *en*. Il y a une page très significative de Vaugelas sur les deux prépositions : « Cet *à*, employé pour *en*, dans beaucoup de phrases, n'est que depuis quelques années en usage, à cause sans doute qu'on le trouve plus doux que l'*en*, de sorte qu'il y a grande apparence, qu'encore qu'aujourd'hui tous deux soient fort bons, neantmoins dans quelque temps, l'un supplantera tout à fait l'autre, et l'on dira tousjours *à*, et jamais *en* aux endroits où l'on aura le choix de dire celui des deux que l'on voudra ¹; car il y a des endroits, où *en* ne peut estre mis qu'avec grande rudesse, comme en cet exemple : *se fier en un homme paresseux*, au lieu que je n'en vois point où *se fier à* soit rude. C'est pourquoy on met si souvent *à*, pour *en*. Il y en a plusieurs exemples, qui ne [me] tombent pas à point nommé sous la plume, je n'en diray qu'un en passant, qui est *en mesme temps* et *à mesme temps*. M. Coeffeteau use toujours du dernier, et beaucoup d'excellens Ecrivains en font de mesme » (II, 315-316).

Vaugelas se trompe du reste en supposant que cette tendance est nouvelle. Maupas disait (68) : *Aux* vaut bien autant que *es* ou *dans les...* et « signifie encore une application externe, quand le sens s'y adonne : Parquoy *aux* est plus universel et pouvant servir à tout ». Aux yeux de Godard, la phrase : « *Il demeure à nôtre maison* semble plus « nayve et plus douce » que *il demeure en nôtre maison* (*Lang. fr.*, 65). Rien d'étonnant donc si l'on trouve aussi couramment à : *Boire... au creux de sa main* (Malh., II, 713); *Elle met les pompes aux villes* (Id., I, 186, v. 105); *Au monde maling ce ne sont que prodiges de peché* (Camus, *Homél. domin.*, 58) ; *Voyez comme il jeusne au desert* (Id., *ib.*, 189) ².

1. « Je suis de cet avis, et à est plus élégant que *en*, qui néanmoins est bien dit, et peut servir en beaucoup de rencontres, surtout aux Poëtes, pour éviter le choc des deux voyelles » (Note de Patru).

2. Cf. *Ce dessein fist descendre tous ceux qui vivoient aux montaignes et dans les forests* (Astrée, 1615, I, 29^B); *Aux ombres du sépulchre, où le trépas habite, Tes faits d'un long oubly pour jamais sont couvers* (Del. de la Po. fr., 1615, Du Perron, 4); *N'est-ce pas luy qui fait aux ondes Germer les semences fécondes* (Rec. des plus beaux vers, 1638, 2); *Déjà les peuples... Cherchent leur salut aux montaignes* (Racan, I, 166); *les enfants, qui n'en peuvent user pendant qu'ils sont renfermés au ventre de leurs mères* (Desc., Méth., éd. Broch., 61); *le capitaine le fait demeurer à un logis hors de la ville* (Hist. joy., V. II. L., III, 86); *en voylà une qui n'est que trois semaines à une maison* (Resp. des serv., Ib., III, 104); *ma maistresse croit que je viens de voir ma mère à nostre pays* (Conf. des serv., V. H. L., I, 319); *me cacher à la ruelle du licé* (Caq. de l'Acc., 12); *Nous parlismes de Paris à deux carrosses le plus beau jour de l'Autonne, pour l'aller passer à une de ces agreables maisons qui sont au bord de la Seine* (M^le de Scudéry, Mathilde, Préf., 1667, 1); *l'Admiral de Castille, qui estoit alors à une de ses maisons* (Id., *ib.*, 253; cf. Id., *ib.*, 481).

Avec les noms qui désignent une personne, et qui ont l'article, à est aussi fréquent que *dans* : *Ce qu'il perd au Comte, il le recouvre en toi* (Corn., III, 164, *Cid*, v. 1100); *S'il ne revivoit pas au prince Nicomède* (Id., V, 551, *Nic.*, v. 912) ¹.

Restait à examiner encore la question plus délicate de la concurrence entre *en* et *dans*. Malherbe avait commencé une distinction : « On ne dit pas, observe-t-il : il avoit l'arc *dans* le poing, mais : *au poing* ; ni *dans la main*, mais : *en la main*. Il pouvoit donc dire : ayant l'arc *en la main* » (*Div. Am.*, st. 4, IV, 443 ; cf. *Doctr.*, 474) ². Mais ce n'est là qu'un détail. Oudin essaie d'une règle ³.

1° On emploie *dans* « pour des choses qui contiennent matériellement : *il est dans sa chambre, il est dans son logis*, ce qui se dit plus proprement *qu'en sa chambre et en son logis*. Et tout cecy se doit entendre du verbe *estre* ; car autrement on peut dire : *il est logé en ce lieu là, il luy a dressé cette lettre là en son logis*, etc. » (*Gr.*, 312).

2° « *En* se met aussi lors qu'on parle de chose non matérielle contenant, par exemple : *il sçait en son ame, en son esprit, en sa conscience*, etc. ; et si on attribüë à ces choses spirituelles une qualité des matérielles, alors on se peut servir de *dans* : *cela est bien avant dans son ame ; il est fort avant dans mon esprit* » (*Ib.*).

Cette règle est bien subtile et les textes ne la confirment pas. Elle m'a paru cependant très intéressante à rapporter. Voici un exemple qui paraît conforme : *furent un mesme coup dans son ame* (*Astrée*, 1615, I, 22 ^A). Mais quand Montchrestien a dit : *Laisse en l'ame un regret* (*Les Lacen.*, 175), cela ne s'explique-t-il pas beaucoup plus simplement par la tradition ? on serait bien en peine de justifier par la règle d'Oudin tous les exemples que l'on trouve.

Quand le régime de la préposition est un nom propre, l'hésitation des théoriciens n'est pas moins grande. Maupas avait essayé de trouver une règle ⁴. Avec les noms de pays, à, *en*, *dans*, conti-

1. Une confusion curieuse montrera combien toute cette syntaxe est encore indé- cise. Dubosc Montandré parlera d'une puissance qui s'évanouit « *par l'alteration des beautez qui la rendent esclatante dans les yeux de leurs peuples* » (*Fo.*, 5).

2. Vaugelas dit à ce propos : « Avant que la particule *és*, pour *aux*, fust bannie du beau langage, on disoit, *lomber és mains* ; depuis, on a dit, *tomber aux mains* ; mais ny l'un ny l'autre ne valent rien, et il faut toujours dire : *tomber entre les mains de quelqu'un* » (I, 277).

3. Peut-être pourrait-on inférer d'un passage d'Oudin qu'il voulait imposer ceci et écarter *au*, *aux*, quand il s'agissait de signifier *dans* un lieu. En effet, en répétant la règle de Maupas (369), il ne comprend plus ces mots parmi ceux qui doivent être employés quand *en* est impossible. Mais on ne saurait l'affirmer.

4. Il dit : « Tous noms de region, Contrée, Royaume, Isle, que les Grammairiens appellent *majora loca*, sont construits par la preposition *en*, avec les verbes de mouvement et repos : *Je vay en Italie pendant que vous sejournez en France*. Tous noms de villes, bourgs, bourgades, villages et chasteaux, que les Grammairiens nomment

nent à alterner, comme ils l'on fait presque jusqu'à nos jours : *en Italie, aux Gaules, en Espagne*, dit Corneille (IV, 43, *Pomp.*, v. 393), il eût aussi bien dit, sans choquer personne : *dans l'Espagne* ¹.

En ce qui concerne les noms de villes, l'usage semble mieux s'affirmer. Ce n'est pas que les exemples de *en* fassent défaut, j'en citerai ici quelques-uns : *Elle.... s'en alloit le trouver, ayant demeuré quelque temps avec une de ses sœurs, qui estoit mariée en Arles* (*Astrée*, 1615, I, 255^A) ; *Placidie.... resolut de se retirer en Constantiuople, vers son neveu Theodoze* (*Ib.*, 1614, II, 787) ; *Le Papier a esté trouvé en Alexandrie, le Parchemin en Pergame* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 376) ; *La vie qu'elle menoit en Avignon luy estoit fort douce* (M^{lle} de Scudéry, *Mathilde*, 74 ; cf. D'Assoucy, *Ov. en b. hum.*, 61). Mais Dupleix est si sûr de la règle, qu'il reproche à de Morgues de ne pas l'avoir observée. « Il parle aussi comme le vulgaire, en escrivant par tout *en Avignon*, et ce par l'ignorance de cete regle de Grammaire, qu'en parlant de regions ou de provinces (que les Grammairiens appellent *noms des plus grands lieux*), il faut mettre la preposition *en* devant les-dits lieux, encore qu'ils se commencent par une voiele, et mesmes par A, comme *en Alemagne*... Mais parlant de villes, de bourgs, ou de chasteaux (que les grammairiens nomment *moindres lieux*) il les faut construire avec l'article à, quoy qu'ils se commencent aussi par une voiele, et mesmes par A : à *Angers*» (*Lum.*, 324).

B. LE LIEU N'EST PAS RÉEL, MAIS FIGURÉ. — On trouve *en, a, dans*. Je citerai quelques cas intéressants de l'usage, je ne connais aucune règle qui ait été faite alors pour le modifier : *Si j'estois en vostre place* (*Cost.*, *Lett.*, II, 36) ; *Mais ces vers iront en ma place* (*Loret*, 7 déc. 1658, v. 62) ; *Ce fut lors que mon ame autrefois impassible Et sans nulle amitié, Apprit en leur escole a devenir sensible Aux traits de la pitié* (*Del. de la po. fr.*, 1615, *Lingendes*, 715) ².

minora loca, ayment la preposition à, avec lesdits verbes de mouvement et repos : *Vous allez à Paris, je demeure à Blois*. Les noms d'hostellerie veulent articles définis : *au, à l', à la, aux* : *logé à la pomme de Pin, au Lion d'Or*. Toutefois vous lisez *en Jericho, en Jerusalem, en Antioche, en Damas, en Bethleem, en Beroé, etc.* Je pense que ceste exception concerne les lieux d'outre-mer mentionnez en l'Ecriture Saincte. Bien disons nous *En Paris, en Blois, etc.* Voulans entendre, non transport ou demeure, mais une chose contenuë dans le pourpris de la ville, comme *un tel est le plus sçavant homme qui soit en Paris, en Orleans* » (369-370). Oudin répète la même règle (*Gr.*, 307-308 ; cf. 232). En fait, on trouvera encore souvent à et en devant les noms de villes.

1. Il y a un pays devant le nom duquel Vaugelas n'accepte pas, qu'on emploie *en*, c'est *Cour* : *En Cour*, comme *en Parlement* lui paraît insupportable (II, 183).

J'ai retrouvé *en Cour* chez les burlesques : *Ayant fait un voyage en Cour* (*Loret*, 30 juin 1657, v. 245).

2. Cf. *Ma seule esperance est en toy, Au malheur qui me persecute* (*Racan*, II, 337) ; *O Dieu! ma force usée à ce besoin me laisse!* (*Corn.*, III, 117, *Cid*, v. 230 var.). Eu 1660,

Dans cette catégorie, il faut noter l'emploi absolument libre des prépositions derrière les verbes tels que *consister*. *A, en, dans* s'y échangeront beaucoup plus tard encore : *La cabale pyrrhoniennne, qui consiste à cette ambiguïté ambiguë, et dans une certaine obscurité douteuse.....* (Pasc., *Pens.*, éd. Hav., III, 15); *Je leur apprendray bien, dit-il, que la Royauté ne consiste pas en un vain éclat, mais dans la vertu* (Perrot d'Abl., *Apoph.*, 240) ¹.

II. DIRECTION VERS UN LIEU. — A. LE LIEU EST RÉEL. — On emploie *à, en*, en même temps que *vers* (cf. aujourd'hui, *aller à Paris, marcher sur Paris, se diriger vers ou sur Paris*) : *Comme Lucius Julius s'en alloit aux Sabins, lui et son cheval avaient été tuez de la foudre* (Malh., I, 431); *il faut qu'à l'advenir vous leviez les yeux à moy* (*Astrée*, 1615, I, 78 [^]); *Puis, n'espérant plus rien, lève les mains aux cieux* (Corn., IV, 49, *Pomp.*, v. 540); *il sortit à la ruë* (*Cél. et Maril.*, 363).

On trouvera beaucoup plus tard : *Mathilde, quoy qu'elle s'en retournast à sa patrie, n'en estoit pas moins à plaindre* (M^{lle} de Scudéry, *Mathilde*, 81). L'Académie rencontrant dans le *Cid* : *Vous élève en un rang qui n'étoit dû qu'à moi*, déclare que ce n'est pas français. Il falloit dire : *à un rang* (Corn., XII, 485).

En mérite d'être noté : *Afin d'en former un spectacle, Où l'on court, comme en un miracle* (Loret, 12 oct. 1658, v. 251).

B. LE LIEU EST FIGURÉ. — 1° *A* et *pour* sont en concurrence.

Il est à peine besoin de citer des exemples de *à* : *L'eau fait des miracles divers... Elle nous induit à l'amour* (Mallev., *Po.*, 352-353); *Il m'a fait des réponses qui émouvoient des pierres à pitié* (*Astrée*, 1615, I, 79 [^]; cf. d'Ouv., *Cont.*, II, 121). Je n'apporterai que quelques phrases destinées à montrer comment *à* s'emploie souvent encore là où nous mettrions *pour* : *Quelque orage tousjours qui s'élève à sa perte* (Régnier, *Disc. au Roy*, v. 119); *A quoi regardez-vous votre buffet?* (Malh., II, 619); *Vous savez bien à quoy vous pouvez avoir affaire de luy* (Sorel, *Berg. extr.*, I, III, I, 219-220) ².

Corneille remplaça *à* par *en*; cela est à remarquer. On se souvient en effet qu'en un besoin était encore une locution aussi courante qu'*an besoin*. Comparez : *Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées La valeur n'attend point le nombre des années* (Id., II, 129, *ib.*, v. 405); *Cependant comme il n'y a personne qui ne soit jalouse de sa réputation, sur tout aux choses de sa profession* (Faret, *L'hon. hom*, 15); *Mes maux ont leur soulagement Aux biens que la grace m'accorde* (Racan, II, 324).

1. On notera la critique que fait Balzac des expressions d'un « bonhomme », qui « employoit dans à tous usages, et qui disoit qu'il avoit esté dans les chiens et dans les chevaux, pour dire qu'il avoit aimé la chasse » (II, 588). Il m'a paru intéressant de signaler au passage cette façon de parler, qui a survécu : *être dans la mode, dans les spiritueux*.

2. Cf. *Le Ciel... m'accuseroit de méconnaissance, si je ne vivois à vous* (*Astrée*, 1615,

L'Académie a fait une observation sur un vers de Corneille : *Venoient m'offrir leur vie à venger ma querelle* (III, 163, *Cid*, v. 1082, var.). Il eût été bon de dire, suivant elle : *venoient s'offrir à venger ma querelle*, mais disant : *venoient m'offrir leur vie*, il falloit dire : *pour venger ma querelle* (Corn., XII, 495).

La même indécision se rencontre, si le régime dépend d'un nom ou d'un adjectif. Pour l'adjectif, j'ai donné des exemples dans le chapitre qui lui est consacré. Je ne citerai ici que quelques cas de compléments un peu particuliers : *Il se nomme Oguilera, un des hommes du monde le plus à tout* (Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 190); *On sait bien qu'il n'est pas homme pour l'espouser* (Mairet, *Sylvie*, 51, v. 571); *mon zele au bien de l'Etat* (Loret, 16 juin 1663, v. 34). Sorel a une phrase curieuse qui montre l'équivalence de à et de pour : *Madame, n'auriez-vous point des estuis à cœurs ou... pour des cœurs* (*Polyand.*, I, 526).

2° On trouve aussi, à côté de à ou de pour, la préposition *en* : *Dites-moi, je vous prie encore, en quoi tendoit le discours* (Théoph., II, 111); *Et se servit de la Requête En un usage peu honneste* (Scarr., *Virg.*, II, 259); *Veillons... en une chose* (Malh., II, 535) ¹.

Une mention particulière est due aux verbes qui signifient *penser, songer, prendre intérêt* : *il n'y a rien qui soulage plus celui qui ayme bien, que de penser en la personne aymee* (*Astrée*, 1614, II, 177); *que les dieux... daignent penser en nous qui ne sommes que terre* (Racan, I, 116. List a réuni plusieurs exemples analogues de *Voiture*, o. c., 23-24); *l'ennemi faisoit gille, Sans plus songer en notre ville* (Scarr., *Virg.*, I, 97); *Elle n'avoit voulu rien tesmoigner à Lascaris de l'interest que Carloman pouvoit prendre en ce mariage* (Segr., *Nouv. franç.*, 1^{re} *Nouv.*, 311-12); *Il ne faut pas s'affliger démesurément en la mort d'un ami* (Malh., II, 494) ².

Vostre charmante vertu interesse toutes les ames bien nées dans

1, 209 ³); *voyant qu'il étoit sur le point de débagouler plus de mots grecs et latins qu'il n'en faudroit à faire un grand volume* (d'Ouv., *Cont.*, II, 259); *Vous estes nay, Celadon, à quelque chose de meilleur* (*Astrée*, 1614, II, 523); *Les arbres, les rochers, trouvent mesme des voix A benir ses bontez et publier ses loix* (St-Am., II, 175); *Celle qui ne sont pas nées au mal n'en font jamais* (Sorel, *Polyand.*, II, 584); *Un tres humble et petit Poëte, Né seulement à la sornette* (Scarr., *Œuvr.*, I, 361).

1. Comparez : *le trait fatal qui l'a porté maintefois dans le desespoir* (*Cél. et Maril.*, 3).

2. Je n'assimilerais pas aux constructions ici rapportées des phrases comme celles-ci : *laissez en ma liberté le prendre ou le refuser* (Malh., II, 34); *je remets ta liberté en ta disposition* (Segr., *Nouv. fr.*, 4^e *Nouv.*, 18-19). C'est une extension analogique de la construction usitée avec un verbe qui ne marque pas le mouvement : *ceci est en ta disposition*.

vos contentemens (Cost., *Let.*, II, 8) ; *Et que dans mon offense Ali-dor s'intéresse?* (Corn., II, 252, *Pl. roy.*, v. 553). On trouve aussi *s'intéresser pour* : *Si ton amitié pour Cinna s'intéresse* (Corn., III, 444, *Cin.*, v. 1361) ; *Ce sang que vous portez, ce trône qu'il vous laisse, Valent bien que pour lui votre cœur s'intéresse* (Id., IV, 471, *Rod.*, v. 1031-2).

Certains verbes comme *destiner* et *changer* montrent particulièrement l'indécision qui règne sur ce point de syntaxe. *Destiner pour* est extrêmement fréquent : *Cette bouche qui n'a esté destinee que pour vostre loüange* (*Astrée*, 1614, II, 151) ; *Et du même poignard pour César destiné* (Corn., IV, 31, *Pomp.*, v. 99). Mais on rencontre aussi *destiner à* : *Si le ciel vous destine à aymer quelque chose* (*Astrée* 1614, II, 447) ; *ils passaient doucement les jours qu'ils avoient, destinez à leurs divertissemens innocens* (*Cléobuline*, 60). C'est ici un des cas où les grammairiens ont légiféré, et où quelque chose par conséquent a été changé dans l'usage. *Destiner en* paraît à Chapelain moins bon que *destiner à*, dans l'expression *destiner en bonnes œuvres* (*Let. inédite à M. le marquis de Saint-Fleuret de Bellevue*, 1^{er} j. 1662).

Changer est suivi de *pour*, ou de *à*, ou de *en*, ou même de *avec* : *Elle resolut de changer les vanitez de la Cour à la simplicité de ceste vie* (*Astrée*, 1615, I, 233^a ; cf. *ib.*, 1614, 378) ; *qu'elle n'avoit pas encore envie de la changer à une si fascheuse servitude que le mariage* (*Cél. et Maril.*, 48) ; *Icy je dois changer par un dernier effort Les blessures d'Amour à celles de la Mort* (*Baro, Clorise*, a. III, sc. 1, p. 60) ; *N'est-ce pas changer mon cheval borgne à un boiteux?* (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, III, 156) ; *il avoit changé son cheval borgne à un aveugle* (*d'Ouv.*, *Cont.*, II, 27) ; *Changeons les soins du monde à des soins plus utiles* (*Malleu., Po.*, 162)¹.

Ma valise, Contre la foi publique, en arrivant m'est prise, On la change en une autre (*Regnard*, II, 36, *Ménechmes*, a. II, sc. 2).

Je me tais; Et voudrois changer Le nom que Parnasse me donne Avecque celui d'un Berger Qui ne fut connu de personne (*Maynard*, 1646, 111).

3^o Il y aurait même lieu de signaler l'emploi d'autres prépositions. Avec des verbes qui marquent une opposition, comme *se courroucer*, on voit la langue exprimer, tantôt simplement la direction de l'action, tantôt l'opposition, et, dans un cas employer *à*, dans l'autre *contre* : *Elle n'eut loisir de se courroucer à luy de cette outrecui-*

1. Cf. *se défaire d'une chose à qqn* : *Ne prétendez-vous pas vous en défaire à la première de vos Amies* (*Costar, Let.*, II, 152).

dance (*Astrée*, 1614, II, 22). Corneille avait écrit *résister contre*. L'Académie l'en blâme (*Obs. sur le Cid*, v. 586, var., Corn., XII, 491).

Avec intervient aussi, dès que le rapport de divergence, d'opposition, fait place à une idée de rapprochement, d'accord, d'union, de mélange. Prenons un verbe comme *compatir*. Si la personne à laquelle s'adresse la compassion est considérée comme en étant l'objet, à vient tout naturellement en service. Il n'est pas besoin de dire pourquoi ; d'autre part on peut employer *avec* après un verbe composé du préfixe *com*. On trouve en effet, tantôt un tour, tantôt l'autre : *Mais vous, ma très chère fille, je vous compatiss beaucoup* (S^r Chantal, *Lett.*, CCCXXIX, 452, cf. CCCLXXII, 528). Malherbe disait déjà *avec* (IV, 213). Cf. *Comment une personne de qualité peut-elle compatir avec un homme qui a toute l'incivilité de la bourgeoisie ?* (Segr., *Nouv. fr.*, 1656, 3^e *Nouv.*, 80).

A *compatir* comparez : *s'assembler, joindre, attacher, mêler* : *Tu suis mes ennemis, t'assembles à leur bande* (Malh., I, 7, v. 89) ; *Puisque la divine Bonté de N. S. a assemblé nos cœurs à un seul cœur, permettez-moi, mes très chères sœurs, de vous saluer, toutes en général et en particulier* (S^r Chantal, *Lett.*, CCLXXII, 390) ; *Que tardez-vous, mon Prince ? Il est temps désormais d'assembler au Laurier l'Olive desirable* (Mallev., *Po.*, 182). — *D'où vient que la folie est si opiniâtrément attachée avec vous ?* (Malh., II, 486). — *Et, joignant la richesse avecque les appas* (Racan, I, 189). — *Le comte de Clermont... se mêla en cette conversation* (Segr., *Nouv. fr.*, 1657, 5^e *Nouv.*, 9) ; *Le Prince... se mêla dans cette conversation* (Id., *ib.*, 5^e *Nouv.*, 10) ; *Il croit que ce climat, en dépit de la guerre, Ayant sauvé le ciel, sauvera bien la terre, Et dans son désespoir à la fin se mêlant, Pourra prêter l'épaule au monde chancelant* (Corn., IV, 28, *Pomp.*, v. 25 et suiv. ; cf. *De notre sang au leur font d'horribles mélanges*, Id., III, 173, *Cid*, v. 1298)¹.

OBSERVATIONS DES THÉORICIENS. — Ce sont surtout les verbes qui expriment les manières d'être des personnes les unes envers les autres qui ont été l'objet d'un examen. *Avoir intelligence à quelqu'un* a déjà déplu à Malherbe. Il veut que l'on dise *avec quelqu'un* (cf. *Doctr.*, 473). Il est probable d'ailleurs qu'il ne faisait en cela que codifier l'usage, car dès le début du XVII^e siècle, on trouve ordinairement l'expression *avoir intelligence avec quelqu'un*. Si Corneille écrit : *Vos larmes dans mon cœur ont trop d'intel-*

1. Malherbe barrait cependant déjà dans Desportes : *Ta destinée en ta sienne est meslée* (*Doctr.*, 479).

ligence, c'est que le sens est un peu différent (Corn., IV, 485, *Rod.*, v. 1351).

Vaugelas, à propos de *perdre le respect à quelqu'un*, dit : « C'est une phrase de la Cour, mais elle est si souvent condamnée depuis peu qu'il faut estre retenu à en user » (II, 240).

S'offenser de quelqu'un doit aussi, suivant lui, être remplacé par *s'offenser contre quelqu'un* (II, 137).

S'allier à ou *s'allier avec* sont indifférents (Id., *ib.*).

S'acquitter à ne vaut rien (Id., *ib.*). Malherbe l'employait : *Je ne sais quelle offrande M'en peut acquitter aux cieux* (I, 307), mais il vaut mieux dire *s'acquitter envers*.

Se reconcilier à ne vaut pas *se reconcilier avec* (Vaug., *ib.*; cf. R. Bary, *Rhét. fr.*, 242).

III. POSITION SUR UN LIEU. — A. LE LIEU EST RÉEL. — Est-ce parce que le vieux français, continuant la tradition latine, exprimait par *en* la position sur un lieu, est-ce, comme on l'a dit, parce que les gens d'alors considéraient dans le trône non pas seulement le siège, mais la balustrade qui l'entourait, que Corneille a écrit vingt fois *dans le trône* (III, 543, *Pol.*, v. 1188, etc.)? La solution ne me paraît pas douteuse. *En* a souvent le sens de *sur*, et depuis le *il siet en Passe-Cerf* de la *Chanson de Roland*, la suite des exemples est ininterrompue. Dès lors les prépositions suppléantes de *en*, savoir *à* et *dans* pouvaient avoir le même emploi; et elles l'eurent en effet. Pour commencer par le mot *trône* et ses analogues, je citerai : *Mars s'est mis lui-même au trône de la France* (Malh., I, 260, 13); *Les amis viennent chaque jour Pour ceste heureuze recouvrance Témoigner leur réjouissance A l'épouze au prince Thomas, Assize en fauteüil de Damas* (Loret, 12 septembre 1654, v. 246 et suiv.).

Mais la question est plus générale, et avec d'autres substantifs, on trouve *en* ou *dans* : *Ce que j'ay dans le cœur se lit dans mon visage* (Racan, I, 61); *il semble à voir que la courtoisie soit peinte dans leur visage* (*Caq. de l'Acc.*, 81); *Posées au rivage de la mer* (Camus, *Homel. dom.*, 233); *Font en vain... Offrande sur offrande entasser aux autels* (Racan, II, 299)¹.

1. Cf. *Que le Bosphore en ses deux rives Aura de sultanes captives* (Malh., I, 50; cf. I, 215, I, 230, etc.); *les Anciens escrivoient en feuilles de Palmiers ou dans la tendre escorse, ou es Tablettes* (R. Franc., *Merv. de Nat.*, 376); *les cheveux m'herissent en teste* (Dub. Mont., *Ex. P.*, 12); *Là, dans ce mont sacré... Il élevo sa croix* (Racan, II, 212); *Sa vaine et pasle image... Me mettra dans les mains les plus pesantes chaines* (S'-Amant, I, 91). A noter, en particulier, l'expression *en terre* au sens de *sur la terre* : *Ils ne sont pas encore en terre* (Malh., II, 561); *Sa bague que j'avois mise en terre* (Astrée, 1614, II, 399); *Il leur fait part des biens qu'il possède en la terre* (Racan, II, 295).

Malherbe a condamné l'expression : *tenir les yeux en quelqu'un* (IV, 333; cf. *Doctr.*, 479). Mais c'est surtout contre une catégorie spéciale d'expressions, où entrent les noms des parties du corps que les proscriptions vont se multiplier. On disait fort bien : *Une forte cuirasse à son dos flamboyait* (Montchr., *David*, 234); *A peine l'eust-il demandé, que Don Juan luy mit en la teste celuy qu'il avoit trouvé* (d'Audig., *Six nouv.*, 112); *Il falloit qu'il lui vît sa couronne à la tête* (Corn., VI, 492, *Sophon.*, v. 495). Oudin déclare extravagantes ces façons de parler : *sa chemise à son dos, ses souliers à et dans ses pieds, son chapeau à sa teste et dans sa teste, ses gants à ses mains, son bas à ses jambes* (Gr., 308)¹. Il ajoute que le vulgaire dit improprement : *un coup de poing dans le dos pour sur le dos, un coup de pied dans la jambe, etc.* (*Ib.*, 311).

B. LE LIEU EST FIGURÉ. — La concurrence des prépositions à, en, sur continue².

C'est dans cette catégorie qu'on peut placer les phrases où la préposition doit marquer un rapport de supériorité. Il est naturellement souvent marqué par *sur* : *Il nous fait souverains sur leurs grandeurs suprêmes* (Corn., III, 427, *Cin.*, v. 986); *toutes les créatures... dominant sur lui* (Pasc., *Pens.*, éd. Hav., XII, 1).

On peut y rattacher aussi les verbes tels que *persécuter, insulter*: *Qui, par de cruels artifices Insultent sur les malheureux* (Trist. l'Herm., *Vers hér.*, 352); *L'autre, insultant sur le vaincu* (S^t-Am., I, 399).

Il est difficile ici d'apercevoir où vont les préférences des grammairiens. Malherbe blâme dans Desportes : *Grande est la tyrannie Que si superbement tu exerces en moy*. Il aurait dit : *sur moi* (IV, 433; cf. *Doctr.*, 479). Mais, d'autre part, Vaugelas préfère qu'on dise : *s'acharner à la proye* au lieu de *sur la proye* (II, 474). Ailleurs il déclare que *se fier sur son mérite* est français, mais que ce verbe régit aussi à : *se fier à*, et *de* : *se fier de*; toutefois cette dernière construction est plus rare. On dit également *se fier en* (II, 315)³.

1. Cf. *N'ayant que des pantoufles à ses pieds et des chaussettes non liées à ses jambes, il ne put guère courir sans broncher* (*Recit naïf d'un Assas.*, 1652, V. H. L., I, 185).

2. Je signalerai quelques exemples de à : *L'esclat de vostre front... Agira sans harangue au cœur de vos soldats* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 41); *Celuy à qui vous désirez de vous revancher* (Math., II, 198).

3. Comme on peut s'y attendre dans ces conditions, l'usage resta tout à fait indécis : *Sa résolution a si peu de pareilles, Qu'à peine je me fie encore à mes oreilles* (Corn., III, 549, *Pol.*, v. 1315-6); *le pauvre sot pour s'estre trop fié en elle* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 25^o) ; *il dit, qu'un soldat Romain se devait plus fier en sa main droite qu'en sa gauche* (Perrot d'Abl., *Apophl.*, 129); *j'envoieray un homme en qui on se peut fier* (M^{lle} de Seudéry, *Mathilde*, 242); *On change quelquefois de résolution malgré soy*,

Sans qu'il y ait de décision bien formelle, ce n'est point *sur*, comme on le voit, qui l'emporte.

Le complément marquant la chose ou la personne qui sert de modèle, sur laquelle on se règle, à laquelle on se conforme, est construit tantôt avec *sur*, tantôt avec *à* : *Apprends sur mon exemple à vaincre ta colère* (Corn., III, 460, *Cin.*, v. 1713); *Il faut que vous regliez votre volonté à la raison* (*Astrée*, 1614, II, 567); *Mais la destinée ne se reigle point à ses volontez, et ne parle nullement par sa bouche* (Gomb., *Endim.*, 183). Quelquefois au lieu de *d'après*, on rencontre *après* : *Je ne dis rien de ses mœurs, qu'après ce qu'il en a publié lui même* (*Let. de Phyll.*, II^e part., 19).

On ne trouve aucune théorie. Malherbe a seulement blâmé *se mirer dessus moi* : « J'ai bien ouï dire *se mirer en un miroir, en de l'eau* ou quelque autre chose semblable, mais *se mirer dessus* m'est nouveau » (IV, 300 ; cf. *Doctr.*, 477).

IV. POSITION DANS LE TEMPS. — Je ne vois point non plus qu'il se fasse de règle importante en ce qui concerne ce rapport. Bien entendu ou trouve *dans*, alors qu'autrefois on trouvait *dedans*, pour marquer le délai dans lequel une chose doit arriver : *Elle arrivera dans ce soir* (d'Ouv., *Coif. à la m.*, 16).

Peut-être faut-il signaler l'intervention de Vaugelas, qui, en condamnant *à même que* dans le sens de *alors que*, admet à cette occasion les deux expressions concurrentes *en même temps* et *au même temps* (II, 190). Elles étaient communes toutes deux ¹.

V. COMPLÉMENT D'INSTRUMENT, DE MOYEN. — A. LE VERBE EST AU PASSIF. — Pour construire le complément du passif, les deux prépositions *de* et *par* sont toutes deux si usuelles qu'il est impossible de marquer quelque changement dans les habitudes. Le grammairien Soulas considère même *de* comme tellement propre à cet emploi, qu'il en oublie *par* et qu'il dit : « Passivorum proprius casus est ablativus cum prepositionibus *de, du, des*, secundum suum genus et numerum, ut *de omnibus* : *Celuy qui est aymé de Dieu est souvent haï du monde et des hommes* » (54) ².

et il ne faut jamais s'assurer trop en son propre cœur (Ead., *ib.*, 178); *S'asseurant sur son affection, elle luy avoit donné tout ce qu'elle avoit* (Sorel, *Polyand.*, II, 156).

1. Une mesme cause pourtant produisit apres en un mesme temps bien de differends effects (*Cél. et Maril.*, 387-8); *Ce qu'il fit au mesme temps sans quitter la forme qu'il en avoit prise* (Gomb., *Endim.*, 195); *A mesme temps que nos jardins* (Guerson, *Anal. du Verbe*, 107).

2. Les exemples sont innombrables : (*Ses flots*) *Sont trouvés de ceux qui les boivent Aussi peu salés que devant* (Malh., I, 114); *Que d'hommes fortunés en leur âge pre-*

On trouvait aussi au xvi^e siècle des passifs suivis de à : *moissonnez au glaive* (Am. Jam., II, 155). Quelques auteurs du commencement du xvii^e siècle construisent encore de la sorte, mais, sauf dans des expressions toutes faites, c'est un tour qui devient rare : *Si l'espoir qu'aux bouches des hommes Nos beaux faits seront récités* (Malh., I, 51); *La bave et escume de la mer estant desseichée aux rays solaires se convertit en esponges* (Camus, *Homel. dom.*, 58).

Il ne faut pas confondre ce cas avec celui où le verbe est un infinitif actif précédé d'un verbe principal tel que *faire*, *laisser*, et qu'on a l'habitude d'interpréter par un passif. Dans ce cas, les grammairiens du début du siècle préféraient à. Malherbe dans son *Commentaire* indique : *me fait haïr aux cieux*, au lieu de *haïr des cieux* (IV, 347) ¹.

Il y a des exemples innombrables de compléments introduits par à : *Comme on vit jadis emporter A l'Aigle ce mignon de Troye* (*Rec. des plus b. vers*, 1638, Boisrob., 506) ².

Mais Oudin n'accepte plus la doctrine de Maupas, et condamne les phrases suivantes : *je vous feray tancer à Madame, je vous feray payer à mon Maistre* au lieu de dire : *par Madame* ou *par mon Maistre* (*Gr.*, 60). Avec *faire*, le tour devient peu à peu moins commun.

Avec *laisser*, au contraire, il reste d'usage courant : *Un bel Esprit... ne se laisse pas aisément captiver à la creance commune* (*Gar., Doctr. cur.*, Table des mat., I); *Vous ne devez avoir qu'une seule volonté et un seul jugement, qui est la volonté et le jugement de la supérieure, à laquelle vous devez vous laisser conduire sans résistance* (*S^r Chantal, Lett.*, CCLXVI, 384) ³.

mièrc. Trompés de l'inconstance à nos ans coutumière (Id., I, 10); *elle... se sied... sur son superbe chariot trainé de tigres acouplez* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 7v^o-8^o); *De moy, je souffriray volontiers d'estre vaincu, puisque ce sera de vous* (*Voit., Lett.*, XLVII, éd. Uz., I, 153).

1. Voici la règle donnée à ce sujet par Maupas : Tous verbes appartenant aux sens, comme *voir*, *sentir*, *ouïr*, *entendre*, *appercevoir*, *regarder*, item *laisser*, *permettre*, *endurer*, *souffrir*, suivis d'un infinitif pur de verbe actif lui apportent un sens passif : *Je feray imprimer mon livre* : *faciam excu'ti vel ut excudatur, curo excudendum*. Nous y appliquons la personne agente moyénant les prepositions à, au, aux ou par... Exemple : *Je fay Imprimer mon livre à un tel, ou par un tel Imprimeur; Faites faire vos accoutremens au Tailleur ou par le Tailleur du Roy; Je feray panser vostre cheval au palefrenier de ceans; Endurez-vous manger vostre pain à ou par des faineans etc.* (324).

2. Cf. *Dien n'entend point chanter ses loüanges celebres A ceux qui, loin du jour, sont bannis aux tenebres* (Racan, II, 300); *à qui se feroit mieux aymer à Diane* (Astrée, 1614, II, 23); *et outre tout cela, je ne laisse point de me faire foarbir à un jeane clerc qui demeure chez nous* (Perm. aux Serv., V. H. L., II, 244).

3. Cf. *C'est une digne ame et qui se laisse fort gouverner à la grâce* (Ead., *ib.*, XCI, 1^{re} Lettre, 129); *Adam, comme vous le savez, se laissa tenter à la curiosité* (d'Avaux, *Lett.* à Voil., 100); *ne vous laissez point estourdir à la tristesse* (Théoph., 1641, *Lett.*, IV, 15); *O Dieu! à quel démon vous laissez-vous séduire?* (Racan, I, 117); *Permetts à ta bonté de*

B. LE VERBE EST A L'ACTIF. — Je ne vois point qu'on essaie d'introduire plus d'ordre dans la construction des compléments d'instrument, ou de moyen des verbes actifs (Voir Maupas, 46).

Tantôt on se sert de *à*, et de *par*, tantôt de *en* ou de *avec*. Soulas recommandait encore *ouvrir d'une clef* (41, cf. *frapper d'un bâton*). On trouvait des compléments construits avec *à* : *se traînant au bâton* (St-Amant, I, 204) ; avec *de* : *renverser d'orages et de flots* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 4^o et 5^o)¹.

Il y a une observation de l'Académie sur ce point. Suivant elle, *instruisez-le d'exemple* n'est pas français, il fallait dire : *Instruisez-le par l'exemple* (*Obs. sur le Cid*, v. 183, Corn., XII, 485).

VI. COMPLÉMENT DE MANIÈRE. — Toutes sortes de prépositions servent à construire le complément de manière, savoir : *à*, *de*, *en*, *par*. D'où l'extrême variété des formes qu'on trouve dans les locutions adverbiales de manière : *sans y employer que fort peu de pièces*, *à comparaison de la grande multitude des os, des muscles* (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 63 ; cf. Id., *ib.*, 68, 72) ; *je luy ouvris les doigts à force*, *et me saisis du glaive* (*Astrée*, 1614, II, 673)². — *Il la regarda avec admiration, et ne luy parla point de colere* (Scarr., *Dern. œuv.*, I, 122) ; *Il se jetta de furie dans la mer* (*Astrée*, 1614, II, 923 ; cf. *ib.*, II, 803 ; Richer, *Ov. bouf.*, 215) ; *il fit le signe de la croix par deux fois, et print un crucifix en sa main, et d'un grand courage se mit le chaperon* (*Hist. adm. d'un Favory*, 1622, V. II. L., I, 107)³.

se laisser toucher Aux pleurs de tes enfants, qui te costent si cher (Id., II, 404) ; *un homme de cette sorte, dis-je, se laisse maintenant vaincre aux charmes et aux mignardises d'une femme* (Com. des Com., A. Th. fr., IX, 250) ; *j'ay peur de ne laisser vaincre à la violence de la douleur* (Balz., éd. Mor., I, 424) ; *pour ne se laisser pas ramollir à ses larmes* (Cost., *Lett.*, II, 201) ; *Notre plume à lui seul doit se laisser conduire* (Corn., II, 27, *Gal. du Pal.*, v. 154) ; *Tu t'es laissé saisir à une manie* (de la Pincl., *Le Parn.*, 12) ; *Celle dont la rigueur n'eust jamais de pareille, Se laisse plustot vaincre aux armes du mespris* (Mallev., *Po.*, 104) ; *se laissant conduire à son humeur coquette* (Segrais, *Nouv. Franç.*, 1656, 3^e Nouv., 60).

Il ne faut pas confondre ce tour avec le tour classique bien connu : Dieu... *leur fasse profiter de tout* (St Chantal, *Lett.*, CCXXXIV, 341) ; *si vous faisiez suivre les effets à vos paroles* (de la Pincl., *Le Parn.*, 38).

Vaugelas n'a traité qu'un cas particulier, celui de *faire souvenir*. Afin de leur faire souvenir est, suivant lui, une phrase vieillie, il faut dire : *afin de les faire souvenir* (II, 63).

1. J'ai montré dans ma *Doctrine* (476) que deux observations de Malherbe qui semblent se rapporter à cette question ont, en réalité, un autre objet.

2. Cf. *Au secours, mes amis ! Cet insensé de religieux me veut prendre à force* (d'Ouv., *Cont.*, II, 250) ; *Il a tenu à fort pen, que ceste œuvre ne se soit présentée à tes yeux à guise d'un monstre* (Gar., *Doctr. cur.*, pref., à ij) ; *on peut le comparer aux chefs d'armée dont les forces ont coutume de croître à proportion de leurs victoires* (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 72).

3. Cf. *Ramons. et ramons de furie* (Scarr., *Virg.*, I, 248) ; *Il n'a jamais craint ny blémy Et, soudain qu'il void l'ennemi, Il le va choquer de furie* (Loret, 11 oct. 1653, v. 857 ; cf. Id., 30 mai 1654, v. 18) ; *Que si vous trailliez de mépris Et ses interests et mes cris, Si vous vous en battez les fesses, Tout du moins soignez à vos picces* (Richer, *Ov.*

— *En quelle sorte j'y traitais cette matière* (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 56; cf. Id., *ib.*, 61); *En quelle maniere parle-t'il de moi!* (Sorel, *Franc.*, I, 39); *en telle sorte que...* (Desc., *Méth.*, éd. Broch., 47)¹.

VII. COMPLÉMENT ¹DE PRIX. — Le complément de prix se construit encore parfois avec à. C'est un reste de l'ancien usage: *Pourvu qu'à moins de sang nous voulions l'apaiser, Elle nous unira, loin de nous diviser* (Corn., III, 294, *Hor.*, v. 305).

Un cas particulier est assez intéressant, il va bientôt diviser les grammairiens. Faut-il dire à *peine*, *sur peine*, *sous peine*? les trois formes se trouvent. Inutile de citer des exemples de *sous peine*: *Il faut dire les lettres que j'ai reçues et non pas que j'ay reçu, à peine de faire un solecisme* (Vaug., I, 290); *Sur peine d'être ingrante, il faut de votre part Reconnoître les dons que le ciel vous départ* (Corn., I, 152, *Mél.*, v. 187); *Amenez-la demain sur peine de la vie* (Mairet, *Sylvie*, 101, v. 1310).

VIII. COMPLÉMENT D'APPARTENANCE. — Maupas admettait encore à pour marquer la possession: « il est reçu et bien usité d'usurper l'indéfini à, pour *de*, devant les noms propres et autres qui ensuivent leur construction; comme aussi les datifs définis, *au*, à *l'*, à *la*, pour *du*, *de l'*, *de la*, devant les appellatifs signifians la possession de quelque chose: *Le logis de Jacques* ou à *Jacques*, *le laquais de Monsieur* ou à *Monsieur*, *les gants à Madame*, *la chape à l'Evesque*, *le cheval au sieur de Vaubrun* » (56). Mais Malherbe note ou efface chez Desportes les emplois de à possessif: *dans le temple à Neptune*, *la fille à Galafron* (cf. *Doctr.*, 473). Et Oudin blâme formellement cet emploi de à. « Quelques grammairiens ont voulu faire passer des phrases vulgaires pour bonnes; mais il se faut bien garder d'en user; comme de dire: *le logis à Jacques*, *le laquais à Monsieur* » (*Gr.*, 60). A partir de ce moment, cette construction est rejetée dans la langue populaire, où elle vit encore aujourd'hui. Les burlesques, à peu près seuls, l'ont gardée au xvii^e siècle: *C'estoit l'Isle à Dame Circé* (Scarr., *Virg.*, II, 198; cf., Id., *ibid.*,

bouf., 155); *il entendit... une parfaitement belle voix qui estoit conduite de méthode* (Scarr., *Dern. œuv.*, I, 165; cf. Richer, *Ov. bouf.*, 520); *Lorsqu'il m'ouyt tenir ce langage, il se leva de furie, mit la main à l'espee et m'eust sans doute tué si je ne me fusse sauvé de vitesse* (*Astrée*, 1614, II, 398); *Qu'il falloit fuir de vitesse* (Scarr., *Virg.*, II, 150); *Un des Gens de cette Princesse Acourant de grande vitesse De la Cour de Fontainebeau, Pié derrière et main au chapeau, Luy dit, pour nouvelle certaine* (Loret, 12 juil. 1659, v. 9 et suiv.; cf. Id., 2 Août 1659, v. 249); *pour dire qu'une chose est bien dite on dit cela est dit de galant homme* (R. Bary, *Rhét. fr.*, 1676, 257).

1. Cf. *Je reçoÿ bien de temps en temps, De Vous, quelques deniers comptans, En titre de Pensionnaire* (Loret, 4 janv. 1659, v. 7); *à mesure que je le tisois, à mesure aussi le chantois-je en voix basse* (Chapell., *Guzm. d'Alf.*, I, 177).

II, 103) ; *Vous cognoissez bien le vostre, mais vous ne cognoissez pas celui aux autres* (*Bourg. poli*, V. H. L., IX, 175).

OBSERVATIONS SUR DIVERSES PRÉPOSITIONS. — *Auprès de*. — Vaugelas avait condamné cette préposition dans la phrase suivante : *La vie n'est rien auprès de l'honneur*, « vray barbarisme, pour *au prix de l'honneur* ». Pourquoi n'a-t-il pas publié sa remarque ? Est-ce parce qu'il y a « des fautes si grossières, comme est celle-cy » que l'on n'a que faire de les relever ? Est-ce parce que l'usage commençait à changer ? En tous cas la remarque fait partie des remarques posthumes (II, 474). On peut dire que *au prix*, en ce sens, est encore de règle : *Ce que j'ay fait pour toy par le passé, n'est rien au prix de ce que je feray* (*Astrée*, 1615, I, 278^A) ; *Mais tout cela n'est rien au prix de cette absence* (*Ant. Corn.*, 69) ; *et que les autres n'y entendent rien au prix d'eux* (*d'Ouv.*, *Cont.*, II, 129 ; cf. *Id.*, *ib.*, I, 61) ; *Tout ce que je t'ay appris n'est rien au prix de ce que j'ay à te dire* (*Segr.*, *Nouv. franç.*, 1^{re} *Nouv.*, 125) ; *Tous ces Amours que je voi... Ne sont rien au prix de moi* (*Benserade*, II, 99).

Corneille a écrit cependant : *La Reine charme-t-elle auprès de donne Elvire* (V, 453, *D. Sanch.*, v. 837).

Chez. — L'emploi de cette préposition tendait à se restreindre singulièrement. Oudin fait la curieuse distinction suivante : *Chez* s'entend d'un logis entierement et non pas d'une simple chambre ; car, estant logé dans une maison en une chambre particuliere, vous ne direz pas à un autre logé de mesme : *je m'en vay chez vous*, mais *je m'en vay vous trouver dans vostre chambre* (*Gr.*, 310). J'ignore tout à fait comment ces distinctions pouvaient paraître justes à un grammairien aussi sérieux ; je n'en ai pas trouvé trace ailleurs.

Vaugelas prétendait en faire encore d'autres. Il blâme : *chez Plutarque, chez Platon*, pour dire *dans Plutarque, dans les œuvres de Plutarque, de Platon*, puisqu'ils n'ont point de logis. « Quelques-uns disent *chez les Estrangers*, pour dire *en un pays estranger* ; mais plusieurs le condamnent et je crois qu'ils ont raison » (I, 403)¹.

De. — Malherbe a fait à propos de certains emplois de *de* une remarque qui est plutôt de style que de syntaxe. Il craint l'obscurité d'une phrase comme celle-ci : *le peu de soin de cet homme-là*. On ne sait pas alors si c'est le peu de soin qu'il a ou le peu de soin

1. Cf. *Tu vins joindre mon camp chez un peuple estranger* (*Montchr.*, 145, *La Cart.*).

qu'on a de lui (IV, 302, cf. 466). Mais Malherbe n'eût sûrement pas condamné *le peu de respect que j'ai pour lui* (Cf. aux possessifs p. 489).

Vaugelas conseille de garder pour la poésie l'expression *de moi*. Elle est fort bonne, fort élégante, mais en prose il se contenterait « de l'avoir employé une fois ou deux dans un juste volume ». Son usage ordinaire serait *pour moy*, comme c'est celui de tout le monde, soit en parlant, soit en écrivant (I, 325). Voici quelques exemples : *De moi, que tout le monde à me nuire s'apprête* (Malh., I, 30) ; *de moy, je ne puis que le louer* (Balz., 1665, I, 234) ¹.

Dès et depuis. — Desportes avait écrit : *Dès le jour que mon âme, amoureuse insensee, Se rendant à vos yeux, les fist Roys de mon cœur*. Malherbe veut remplacer dès par depuis. Mais il ne nous dit pas les raisons de cette préférence, car « ce discours voudroit plus de papier qu'il n'y en a ici » (Malh., IV, 251). Oudin est un peu plus explicite : « *dés* pour *depuis* est impropre, dit-il, surtout quand *jusque* suit : *vous feriez cela dés le soir jusques au matin* (Gr., 270). On trouve quelques phrases telles que celle-ci : *Des l'enfance jusques à l'aage plus avancé* (Camus, *Homel. dom.*, 64). Ne pas les confondre avec les suivantes, où *jusque* ne se trouve pas : *réformer un Etat en y changeant tout dès les fondements* (Desc., *Méth.*, 28).

On remarquera que *de* est quelquefois employé encore au sens de *depuis* : *Enfant, qui l'as connu du ventre maternel* (Corn., IX, 159) ; en particulier dans l'expression *de jeunesse* : *instruit qu'il est de jeunesse* (Brébeuf, *Luc. trav.*, 131).

Pour. — En dehors des observations relatives à l'emploi de *pour* et de *à*, quand ils sont en concurrence, rien de notable ne change dans la syntaxe de *pour*. A peine mentionnerai-je une observation de Vaugelas sur la phrase : *il envoya son fils au devant de luy pour l'asseur*. Ne peut-on pas écrire simplement : *il envoya son fils... l'asseur*? Vaugelas est indécis, et les gens capables de résoudre la question sont divisés (II, 96).

Vers et *envers*. — Ils ne veulent pas être confondus, dit Vaugelas ; « *vers* signifie *du côté de*, comme le *versus* des Latins, ainsi *vers l'Orient, vers l'Occident* ; et *envers* signifie *à l'égard de*, comme *erga*, ainsi *la pieté envers Dieu, envers son pere, envers sa mere, etc.* *Vers* est pour le lieu, et *envers* pour la personne. Ce seroit mal parler de dire *la pieté des enfans vers le père* » (II, 79-80). Vaugelas ajoute que

1. Comparez : *De nous, c'est notre plaisir de ne trouver rien de laborieux* (Malh., II, 103) ; *J'ai répondu à votre lettre, mais de celle du capitaine Tassi, dont vous parlez, je ne sais que c'est* (Id., III, 59).

l'on peut dire : *Se tourner vers quelqu'un*. Car on considère le lieu vers lequel on se tourne plutôt que la personne. Cette distinction paraît avoir été étrangère aux écrivains de la première portion du siècle. Assurément on trouve *vers* et *envers* employés suivant la règle donnée ici : *elevant ses yeux humides vers le ciel* (*Cél. et Maril.*, 93) ; *si ton zèle envers Dieu et envers la vertu ne t'excusoit en mon endroit* (*Gar., Doctr. cur.*, l'Autheur au Lecteur, à ij ; cf. *ib.*, p. 22). Mais *vers* est commun au sens de à l'égard de : *O fureurs, dont meme les Scythes, N'useroient pas vers des mérites Qui n'ont rien de pareil à soi* (*Malh.*, I, 152) ; *Il seroit plus courtois vers ce prince abbattu* (*J. de Schel., Tyr et Sid.*, 52, v. 58) ; *l'amour des Princes vers leurs sujets et les respects et obeissances des sujets vers leurs souverains* (*Har., Théat. d'Éloq.*, 102) ; *il dict Que les meschans ont vers nous grand credit* (*Resp. des Sold.*, V. H. L., II, 335). Corneille en particulier écrit presque toujours ainsi : *Et les Maures défait. . . Ne sont point des exploits qui laissent à ton roi Le moyen ni l'espoir de s'acquitter vers toi* (*Corn.*, III, 170, *Cid*, v. 1216 et suiv.) ; *cette erreur vers vous ne m'a jamais surpris* (*Id.*, I, 325, *Clit.*, v. 896) ; *N'usez point de ce mot Vers celle dont l'envie est de vous obéir* (*Id.*, I, 494, *Veuve*, v. 1847) ; *Aujourd'huy seulement on s'acquitte vers eux* (*Id.*, III, 333, *Hor.*, v. 1153) ; cf. Loret, 19 mai 1652, v. 65 ; 22 fév. 1653, v. 32 ; 16 juin 1663, v. 36 ; 20 janv. 1664, v. 16.

PRÉPOSITIONS ET LOCUTIONS PRÉPOSITIVES. — *Au devant de* s'était employé avec le sens de *devant*. Mais les rares exemples où la locution prépositive remplaçait la préposition ont disparu peu à peu : *C'est ce qu'il faut que vous ayez au devant des yeux* (*Malh.*, II, 273) ; *Elle n'entendra plus leurs douces serenades, Et ne les verra plus faire leurs pourmenades Au devant de son huis* (*Del. de la Po. fr.*, 1615, *Touvant*, 901) ; *Jusqu'au-devant des murs je vais le recevoir* (*Corn.*, III, 503, *Pol.*, v. 360). Sur ce point je ne crois pas qu'on ait fait de règle.

En revanche, Oudin a déjà prétendu choisir entre *au travers* et à *travers*. Il exclut tout à fait *au travers* et garde à *travers* seulement. Cette locution, suivant lui, régit le génitif et l'accusatif, on peut donc dire à *travers le corps* et à *travers du corps* (*Gr.*, 309-310). Vaugelas au contraire admet *au travers* et à *travers*, mais trouve meilleur *au travers*. « En tous cas, il faut dire : *il luy donna de l'espee au travers du corps* et non *au travers le corps*. Si on se sert de à *travers*, il faut dire, à *travers le corps* et non à *travers du corps* » (I, 392). Cette règle est démentie par un assez grand nombre d'exemples : *Mettre des pieces de bois à travers des pavés* (*Le Cour. de Nuict*, 56) ; *consi-*

derer à travers de quels nuages et dans quelles obscuritez de l'ignorance humaine (Att. sur le corps de N. S. J. C., 1649, V. H, L., III, 15).

Voici en revanche des exemples conformes à la règle : *à travers son pavois (Montchr., 134, la Cart.) ; à travers les scadrons (Id., 135, ibid.) ; à travers la mort (Id., 140, ibid.) ; parler au travers d'une porte (Sorel, Berg. extr., Rem. sur le l. 1^{er}, III, 38) ; Celiante qui dès l'abord avoit... remarqué son estonnement au travers de son visage, receut cette perplexité pour tesmoignage (Cél. et Maril., 399-400) ; et m'en allant en desordre au travers de la forest, je commençay de desesperer de ma fortune (Gomb., Endim., 106).*

RÉPÉTITION DES PRÉPOSITIONS. — Jusqu'au xvi^e siècle, on pouvait ne pas répéter la préposition une fois exprimée, mais Malherbe s'est montré plus exigeant. A diverses reprises, il a reproché à Desportes de s'être dispensé de reprendre des prépositions nécessaires ; *Propre à mou âge et ma tristesse*, il faut dire : *à ma* (IV, 351) ; *Il est de ma nature et ma propre substance* : « mal, si substance est nominatif, et pis, s'il est génitif, car en ce cas, Desportes devoit répéter *de* (IV, 293 ; cf. *Doctr.*, 471 et 472). L'Académie reproche à Corneille d'avoir écrit : *L'effroi de Grenade et Tolède (Cid, v. 1226, var.)*. Il falloit répéter le *de* (Corn., XII, 495).

Vaugelas a, bien entendu, appliqué ici sa fameuse règle des synonymes et des approchants : « La repetition des Prepositions n'est necessaire aux noms que quand les deux substantifs ne sont pas synonymes ou équipollens. Exemple : *par les ruses et les artifices de mes ennemis*, *ruses* et *artifices* sont synonymes, c'est pourquoy il ne faut point repeter la preposition *par* ; Mais si au lieu d'*artifices*, il y avoit *armes*, alors, il faudroit dire, *par les ruses et par les armes de mes ennemis*, parce que *ruses* et *armes* ne sont ny synonymes, ny équipollens, ou approchans. Voicy un exemple des équipollens, *pour le bien et l'honneur de son Maistre*. *Bien* et *honneur* ne sont pas synonymes, mais ils sont équipollens, à cause que *bien* est le genre qui comprend sous soy *honneur* comme son espece... Il en est ainsi de plusieurs autres prepositions, comme *par*, *contre*, *avec*, *sur*, *sous*, et leurs semblables » (I, 120). Il y revient encore dans deux autres pages du même volume, où il développe longuement sa théorie et la justifie en disant : « la raison veut que des choses qui sont de mesme nature, ou fort semblables, ne soient point trop separees, et qu'on les laisse demeurer ensemble ; comme au contraire elle veut que l'on separe celles qui sont opposees et tout à fait differentes, et que l'article, ou la preposition, soit comme une barriere entre-

deux (Vaug., I, 349-350). On dira donc : *Le Roy m'a envoyé pour bastir et construire* (synonymes), *pour bastir et aggrandir* (approchans), *pour bastir et pour demolir* (contraires), *pour bastir et pour fortifier* (différens) (Ib.).

Ailleurs il examine des cas particuliers. Il faut dire : *cela convient à l'un et à l'autre* (II, 316-317). Il faut dire aussi : *il n'y a rien de défectueux ou de superflu* (II, 399). Mais ce qui montre le mieux combien il a le sentiment très vif que la répétition des prépositions est chose indispensable, sauf quelques cas particuliers, c'est la remarque qu'il a laissée en dehors de sa publication, et qui a été imprimée avec les remarques posthumes (II, 378). On y trouve une règle probablement antérieure au temps où il a eu édifié définitivement la théorie des synonymes et approachans, et qui montre des exigences moins étudiées, mais plus impérieuses ¹.

Sans prendre à la lettre, la doctrine de Vaugelas sur les synonymes et approachans, dont il est si difficile de faire dans la pratique une application rigoureuse et exacte, je présenterai des exemples classés suivant sa doctrine :

A. *Sa gloire à danser et chanter* (Malh., I, 113) ; *les effets de tes infidelitez et trahisons* (*Astrée*, 1615, I, 4[^]) ; *Que sert-il donc de vous aymer et servir?* (*Ibid.*, 18[^])².

B. *Aprenons à mentir, noz propos desguiser, A trahir noz amys, noz ennemys baiser* (Régnier, *Sat.*, IV, 31) ; *De vous voir et vous adorer* (Malh., I, 146) ; *Voyant qu'il estoit tard, il leur commanda d'y aller et luy dire qu'elle s'en revienne* (*Hist. joy. de M. de Bass.*, 1611, V. H. L., III, 88) ; *car ayant tasché d'abbreuer l'esprit de*

1. Voici le texte : « Les prépositions doivent estre nécessairement répétées quand le second substantif est réellement séparé et distingué du premier, sans qu'il faille considérer s'ils sont synonymes ou approachans, différens ou contraires. Ainsi il faut dire : *Les poètes sont différens les uns des autres par la variété des sujets qu'ils imitent et par la manière de l'imitation*, et non pas *et la manière de l'imitation*, d'autant plus que *variété et manière* ne sont ny synonymes ny approachans ; et je ne tiens pas que ce soit un scrupule ny une superstition ny un raffinement ; mais bien une règle nécessaire à laquelle on ne peut manquer sans commettre une faute : et qu'ainsi ne soit, vous verrez combien il est plus obscur de ne le répéter pas, ou plus clair de le répéter. Cette règle donc doit passer pour une loy inviolable. M. Coëlleteau n'a garde d'y manquer, puisque mesme il a accoutumé de répéter la préposition devant les synonymes ou approachans ; en quoy j'avouë que je ne voudrois pas tousjours l'imiter, comme aussi je ne voudrois jamais manquer de la répéter devant les substantifs contraires, éloignez ou distinguez. Ainsi je prens un milieu entre les uns et les autres, qui (si je ne me trompe) est le parti qu'il faut prendre » (II, 378-379).

2. Cf. *N'est-ce pas une espece de sonlagement sensible que de bien depeindre et deduire au medecin les circonstances d'icelles?* (Camus, *Homel. dom.*, 225) ; *Ces grands Saints auroient sujet de prendre la parole, et s'adresser à nos nouveaux dogmalisans* (Gar., *Doctr. cur.*, 112) ; *l'on a tant de peine à marier les filles et pourvoir les garçons* (Caq. de l'Acc., 13) ; *Je le remets au tien pour venger et punir* (Corn., III, 119, *Cid*, v. 272).

ces Religieux, de sa doctrine pernicieuse, et les gagner à soy contre Saint Jean Chrysostome, il cuida ruiner tout leur ordre (Gar., *Doctr. cur.*, 11-12)¹.

1. Cf. *Mais si ne faut-il pas paroistre impie et abandonné de peur de formaliser les simples, ou se priver de l'abord des Esprits superstitieux* (Gar., *Doctr. cur.*, Table des mat., II); *C'est une folie de dire, Un tel est heureux, un tel est misérable, et les rendre mal-heureux ou bien-heureux par nostre seul jugement* (Id., *ib.*, 110); *fandra tacher d'alentir cela, et le régler à quelques jours de la semaine* (S^t Chantal, *Lett.*, CCCLIX, 503); *elle avoit esté contraincte de la mettre à terre et se reposer à l'entrée d'un bois* (Sorel, *L'Orph. de Chrys.*, I. I, 77); *Mais appellant enfin ceux qui, par l'énergie De certains mots obscurs qui enseignent la magie, Se vantent d'arracher les ombres des tombeaux... et d'un art sans pareil Arrêter en leur cours le Nil et le Soleil* (S^t-Amant, II, 206); *occasion qui a meu ma mère de convertir ma souffrance en supercession, et me donner la coiffe* (Cag. de l'Acc., 15); *A chérir la Clovis, et jamais ne changer* (Corn., I, 157, *Mél.*, v. 268).

Corneille se dispense de répéter de jusque dans des antithèses: *Réduit à te déplaire ou souffrir un affront* (III, 155, *Cid*, v. 883).

CHAPITRE IX

LES CONJONCTIONS

CONJONCTIONS DE COORDINATION

GÉNÉRALITÉS. — La conjonction, aux yeux des grammairiens qui font autorité, n'est plus désormais un instrument de remplissage, c'est un outil de pensée qui doit entrer dans la phrase suivant le sens et la logique, et non au gré de la fantaisie. Malherbe montre déjà là dessus une extrême sévérité.

1° Il reprend chez Desportes, comme un vice, le manque de liaison entre les phrases, alors même que l'absence de la conjonction n'a rien de choquant : *Languissant désolé, couvert d'obscurité, vivant du seul espoir de revoir la clairté...* ἡσυχῆς τε τοῦ n'est point ici à propos (IV, 289). De même : *Belle et pure déesse à qui je suis voué, Dont le premier regard rendit Amour mon maistre* : « il falloit ici une copulative *et* » (IV, 295). Malherbe va même jusqu'à reprendre : *Et pour voir que trop haut mes desirs sont portés, Ayants l'aile tardive et foible et mal cirée. Pour voir qu'à vos soleils leurs cerceaux se défont...* « *Ce pour voir* est sans liaison, vu que devant il y a : *et pour voir* » (IV, 338).

A plus forte raison, ne peut-on pas se passer d'une adversative, quand il y a lieu. (*Moi*) *Qui ne suis point conçu des flots de la marine, Animé d'un beau sang...* est mal : il devoit dire : *mais animé d'un beau sang* (IV, 359 ; cf. *Doctr.*, 483-4).

Toutefois ce que Malherbe blâme surtout, et avec raison, c'est l'abus que fait Desportes des *et*, des *mais* et des *car* : *Si vous voulez que ma douleur finisse, Et que mon cœur qui vous est destiné Soit de son mal doucement guerdonné, Et que mon âme...* « copulative sur copulative, dit-il, mal ici » (IV, 277). Au lieu de : *Si ne m'en plains-je point, et le trouve agréable*, pour bien parler, il falloit dire : *Je ne m'en plains point, je le trouve agréable*, sans user de copulative (IV, 314). Dans : *Il soupire, il sanglote, il est plus qu'au trépas, Et dépîte s'avie, il chemine à grands pas. Et cherche...* « cette copulative n'est pas bien là ; la suivante est bien » (IV, 376 ; cf. *Doctr.*, 484-485). Cet abus de chevilles trop faciles est en effet un de ceux qui nous gâtent tant de bons vers du xvi^e siècle.

La meilleure prose du commencement du xvii^e se sent encore des habitudes anciennes, non pas qu'ici il soit besoin de syllabes, et que *mais* ou bien *et* soient appelées à les fournir; mais les auteurs accumulent les *et* pour unir artificiellement des propositions qui, par suite d'un travail insuffisant du style, se lient péniblement, et pour agencer des phrases qui sont mal venues : *La femme accoucha, mais ce fut d'une fille, et par ce qu'elle était âgée, et qu'il craignoit de n'en avoir plus d'elle...* (Astrée, 1615, I, 159 ^Λ).

Vaugelas s'est peu préoccupé des conjonctions de coordination. Il dit seulement qu'il ne faut pas mettre à tort et à travers des *et donc* au commencement des phrases (II, 225)¹. C'était une mode, que l'Académie censurera, elle aussi².

On a pu voir à la morphologie, l'histoire de la campagne menée contre *car*. En dernière analyse, l'hostilité qu'on lui marque vient surtout de la persuasion où l'on est que ces conjonctions alourdissent sans profit le discours.

EMPLOI DE *NI*, DE *ET* ET DE *OU* POUR RELIER LES TERMES D'UNE MÊME PROPOSITION. — Il serait excessif de prétendre que, dès ce moment, chacune de ces conjonctions est fixée dans l'emploi qu'elle a aujourd'hui. Toutefois la syntaxe du moyen âge est nettement en décadence, et l'usage de *ni* se restreint visiblement.

1^o Dans une même proposition négative, les divers compléments du verbe ne doivent être unis que par *ni*; c'était du moins le sentiment de Malherbe, un peu trop rigoureux, comme toujours; il ne voulait pas que l'on dit : « *il n'a pas moins d'attraits ni de force et de grâce* », il eût préféré *de force ni de grâce* (IV, 467). Il blâme aussi : « *Il n'y a désormais ni rivières, ni bois, Plaine, mont ou rocher* » il eût écrit : *plaine, mont ni rocher* (IV, 312; cf. *Doctr.*, 488).

Fidèle à sa théorie, Vaugelas permet l'emploi de *et* au lieu de *ni*, devant le second complément d'une proposition négative, quand ce second terme est synonyme ou approchant du premier : *il n'est point de memoire d'un plus rude et plus furieux combat*. « *Ny se doit mettre seulement quand les deux epithetes sont tout à fait*

1. Il constate que *et donc* forme une phrase (locution) blâmée par certains comme un gasconisme. Toutefois, si l'expression a pu être apportée par les Gascons « du temps qu'ils estoient en regne », elle est bonne, puisque l'usage l'a établie.

2. Oudin donne aussi des règles, mais des règles de grammairien, beaucoup moins significatives. L'usage de *et*, suivant lui, est de le « mettre une seule fois en toute une période et ne le pas repeter fort souvent, comme s'il y a plusieurs substantifs, on le pose apres du dernier : *les hommes, les femmes, et les enfans*; ainsi en une quantité de phrases : *je vous veux advertir d'un affaire, vous obliger par un autre, et vous declarer* » (*Gr.*, 301).

différentes : *il n'y eut jamais de Capitaine plus vaillant ny plus sage que luy* » (I, 102-103). Mais c'est le seul cas où *et* puisse remplacer *ni*. La Mothe le Vayer déclarait cette distinction chimérique, non pas qu'il fût comme Malherbe pour l'emploi toujours obligatoire de *ni*, mais parce qu'il appartenait à l'ancienne école, qui ne s'inquiétait point de l'exacritude de *ni* et de *et* pour relier deux termes (éd. orig., 37). Cette insouciance des écrivains a duré jusqu'à la fin du xvii^e siècle.

2^o Les sujets d'une proposition négative, quand ils sont résumés devant le verbe par *rien*, doivent être coordonnés par *ni* et non par *et*, dit Malherbe : « *Rien ne peut m'offenser, Rigueur, prison, gesne et martyre* est mal dit ; il faut *ni* » (IV, 304).

Mais en dehors de ce cas particulier, plusieurs sujets d'une proposition négative continuent à être unis par *et*, *ou*, *ni*, arbitrairement : *car cette Damoiselle ny sa mere qui estoit aupres d'elle, ne se scandalisoient pas de cette privauté* (*Le Cour. de Nuict*, 132) ; *Pour vostre regard j'ai tousjours crû que vous, ny vos avis ne valiez rien* (*Nouv. rec. de Lett.*, 1638, *Lett. pol.*, 61, 2^e pagination).

3^o Dans le complément du comparatif, la même tendance qui amenait un *ne* auprès du verbe, quand il y en avait un, amenait la substitution de *ni* à *et*, s'il n'y avait pas de verbe. Cet usage, qui est ancien, dure encore à l'époque où nous sommes : *Les choses... qui servent plus aux délices qu'à la nécessité ni au profit* (Malh., II, 49) ; *Vostre ambition vous a plus cruellement offensé que les Phoeniens ny les Thraces* (*Nouv. Rec. de Lett.*, 1638, *Lett. pol.*, 99).

RÉPÉTITION DE LA CONJONCTION *NI*. — Il vaut mieux, quand la négation qui accompagne le verbe est la négation simple *ne*, exprimer *ni* devant chaque complément ; il ne faut pas dire : *il n'a rive, ni fond*, il faut dire : *il n'a ni rive, ni fond* (Malh., IV, 370).

La règle, un peu étroite, était sans cesse violée à cette époque ; elle le sera durant tout le xvii^e siècle : *Aristide, ny Socrate ne nous accusent point, qu'avons nous affaire de nous esmouvoir ?* (Gomb., *Endim.*, Au lecteur, ëij) ; *Que mes pleurs ny mes soins n'ont jamais pû toucher* (d'Ouv., *Coif. à la m.*, 5) ; *Je ne connois Priam, Hélène ni Pâris* (Rac., III, 220, *Iphig.*, v. 1399) ; Mais cette exigence de la langue moderne remonte à Malherbe, il importait de le noter¹.

1. Inutile d'ajouter que les exemples corrects fourmillent : à la forest, où tu dois voir la Deesse, donne toy garde de couper ou de rompre ny branche ny feuille, car le lieu est sacré (Gomb., *Endim.*, 94) ; Qui par nul accident ne peut souffrir ny de changement, ny d'outrage (Id., *ib.*, 37).

EMPLOI DE *NI* POUR UNIR DEUX PROPOSITIONS. — Malherbe le premier a condamné la phrase suivante : *Je ne suis point jaloux, ny ne le veux point être* (IV, 278 ; cf. *Doctr.*, 488). Mais il écrit lui-même : *Je me prête aux choses, mais je ne m'y attache pas, ni ne cherche point les occasions de perdre le temps* (II, 493) : En réalité, et a fini par se substituer ici à *ni*, mais fort lentement, et cette évolution, à l'époque que nous étudions, ne fait que commencer.

Il convient de remarquer que, même si la forme d'une proposition est positive, quand l'idée est négative, *ni* s'y introduit en place de *et*. Il n'y a rien encore sur ce point de changé à la vieille syntaxe. Aussi (le Cid) *a-t-il les deux grandes conditions que demande Aristote aux tragédies parfaites, et dont l'assemblage se rencontre si rarement chez les Anciens ni chez les modernes* (Corn., III, 91, *Cid*, *Exam.* Le texte est changé en 1660 : *chez les Anciens et les modernes*).

Je rappelle aussi que la syntaxe des propositions interrogatives est conforme à celle des propositions négatives : *Que vous en pouvez-il réussir, ni pour votre soulagement, ni pour le sien ?* (Malh., IV, 210) ; *que serviroient ny bandeau, ny contrainte ?* (J. de Schel., *Tyr et Sid.*, 207, v. 17) ; *Que me sert... Que les vins à ruisseaux me coulent des montagnes, Ny que me sert de voir les meilleurs mesnagers* (Racan, I, 135).

CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

RÉPÉTITION INUTILE DE *QUE*. — C'est aux conjonctions de subordination que Vaugelas, lui, s'en est pris, et particulièrement à l'abus des *que*. Après avoir mis un *que* immédiatement derrière le verbe principal, on le faisait suivre non pas de la proposition qu'il introduit, mais d'une autre ou d'un groupe quelconque de mots, et pour rétablir ensuite la construction qui paraissait détruite, on reprenait ce *que*. Rien ne donne un aspect plus gauche à la phrase écrite : *Je lui dis que, quand il vous voudroit écrire, qu'il m'envoyât ses lettres* (Malh., III, 56) ; *Je m'assure qu'encores que vous n'ayez jamais veu Celion ny Bellinde, que toutefois vous avez bien ouy dire, qu'ils estoient mes père et mere* (*Astrée*, 1615, I, 158^b) ; *Alors le verrier luy respond que, si c'estoit chose qu'il peut faire, qu'il ne s'y refuseroit pas, et chose de quoy il peut venir à bout* (*Hist. joy. de M. de Bass.*, 1611, V. H. L., III, 85)¹.

1. Cf. *Il me tarde que si nous avons notre fondation d'ici, que nous commencerions à la mettre en ordre* (S^r Chantal, *Lett.*, CL, 218) ; *Il estoit si brutal, qu'estant enquis par Alexandre, qui l'alla voir un jour dans son tonneau pour avoir le plaisir entier, qu'il luy parla justement, en mesmes termes que Brusquet avoit costume de parler au Roy* (Gar., *Doctr. cur.*, 135) ; *Je suis assure au moins que si on doit recompenser l'amour par l'amour, que quelque affection que vous ayez pour moi, vous me devriez*

Vaugelas critique cette maladresse « : *Je ne sçaurois croire qu'après avoir fait toutes sortes d'efforts, et employé tout ce qu'il avoit d'amis, d'argent et de crédit pour venir à bout d'une si grande entreprise, qu'elle luy puisse reüssir, lors qu'il l'a comme abandonnée.* Je dis qu'il ne faut pas repeter le *que*, encore qu'il y ait trois lignes entre-deux » (II, 196).

OMISSION DE CONJONCTIONS. — Ce n'est guère la peine de signaler quelques cas où le *que* qui devrait lier deux propositions fait défaut : *Pleust aux Dieux vissiez vous mon ame toute nuë* (Mairet, *Sylvie*, 41, v. 425) ; *Pleust à Dieu en eussé-je donné une pinte de mon sang* (*Har. de Turl.*, 1615, V. H. L., VI, 73). C'est tout à fait un archaïsme ; *pleust à Dieu* est une formule spéciale.

On se dispensait parfois d'exprimer un *que*, dans des phrases commençant par *tant s'en faut* : *Tant s'en faut qu'il face quelque effort pour s'opposer à la violence d'un ennemy qu'il ne cognoist point, ny qu'il veuille domter celuy qui du commencement peut estre n'estoit point indomtable : il ne le combat pas seulement* (Gomb., *Endim.*, 170-71). Mais le plus souvent on le trouve : *Tant s'en faut, dit Endymion, que je dormisse comme tu l'imagines, Pyzandre, que j'estois bien loin d'icy, où je croyois qu'on m'eust fait dormir un somme dont on ne se réveille jamais* (Id., *ib.*, 15-16) ; *L'inegalité qui est entre les Dieux et nous est si grande, que tant s'en faut que nostre ambition les regarde, et que nous puissions leur porter envie sans estre ridicules, que mesme nous ne pouvons les aymer* (Id., *ib.* 129-130).

REMPLACEMENT DE DIVERSES CONJONCTIONS PAR *QUE*. — Les puristes s'aperçoivent aussi que, pour la beauté de la phrase, il est bon à l'occasion, de ne pas répéter les mêmes conjonctions, alors qu'il est possible de leur substituer un simple *que*, comme l'usage de la langue l'a toujours permis. Ainsi cette phrase : *Si nous sommes jamais heureux et que la fortune se lasse*, est meilleure que : *si nous sommes jamais heureux et si...* (Vaug., I, 137). « Pour une fois que l'on repetera le *si*, on dira mille fois *et que* ; cette variété n'est point vicieuse, mais naturelle, et de nostre langue » (Id., II, 115). « De mesme on ne doit point

toujours du reste (*Le Secrét. de la Cour*, 218) ; *il est impossible que s'estant servy trois ans durant d'un remède, qu'on n'en descouvre les imperfections* (Tabarin, II, 4) ; *J'espère bien que, si mon mary peut gagner les voix à force de briguer, qu'il viendra bien à bout de tout aussi bien que les autres* (Cag. de l'Acc., 23) ; *je luy dis qu'à la verité depuis l'autre jour.. que ma maladie s'estoit de beaucoup diminuée* (Id., 46) ; *et qu'affin de n'estre reconnuë qu'elle prenoit un habit desguisé* (Id., 81 ; cf. *ib.*, 11) ; *Je croy mesme que si le monde alloit en ruïne, que les esclats le frapperoient* (Camus, *Divers.*, I, 31 v°) ; *et que si elle pouvoit obtenir de Thelame qu'il vit sa seur, qu'infailiblement il auroit bien de la peine à s'eschapper* (Cél. et Maril., 46).

repete*r bien que, quoy que, encore que* dans une mesme periode. » On exprimera seulement *que* au début du second membre. Il ne faut donc pas écrire : *bien que l'expérience nous face voir tous les jours qu'il n'y a point d'innocence qui soit à couvert de la calomnie, et quoy que les plus gens de bien soient exposez à la persecution, si est-ce...* Là *que* suffit au lieu de *quoy que*, apres et (Id., II, 246-7)¹.

Que s'introduisait un peu partout, soit comme relatif, soit comme mot invariable : *Hélas ! mon très honoré frère, que de résignations et de dépouillements qu'il faut faire en ce monde* (S^r Chantal, Lett., XLVI, 55) ; *Mais quand il est en bonne humeur, il y a moyen que de l'avoir, si ce n'estoit les voisins qui le gastent* (Conf. des Serv. de Paris, 1636, V. H. L., I, 317) ; *par ce pié d'estal nous est figuré une cadrature, qui est la mesme fermeté et assurance, qui nous represante la paix, précieux gaigne que le roy nous a donné, que nous ne pouvons plus dire que notre bonne fortune soit chancellante* (Feu roy., 1618, V. H., L., VI, 18).

On sait comment *que* s'intercale entre des prépositions et leur régime : *Si vous mourez avant que moy* (Astrée, 1614, II, 40) ; Oudin le blâme ici : *devant* n'admet point la particule *que* précédant des pronoms personnels absolus ; on ne dit point *devant que moy...* la mesme chose se peut observer pour *avant* et *auparavant* (Gr., 267).

QUE ET QUE CE QUE. — J'ai marqué (tome I, 460) la naissance en moyen français de la formule comparative *que ce que* : *J'ai plus cher mourir que ce que je die*. Elle existe toujours, mais la langue savante l'évite ; on se tire de difficulté en n'exprimant qu'un seul *que* : *soit plustost cause de ma mort que je le sois jamais de la tienne* (Fleurs de l'éloq. fr., 35 r^o) ; *Plustost dans mon palais ma voix soit estouffée...* *Que le cruel vainqueur remporte ce trophée* (Del. de la Po. fr., 1615, Du Perron, 16) ; *Non que plustost ma main languisse de paresse...* *Que seule tu ne sois ma joye et ma tristesse* (Ib., id., 15) ; *Plustost se darde le tonnerre sur mes cheveux grisons...* *Qu'il avienne par moy quelque faute de vous* (J. de Schel., Tyr et Sid., p. 128) ; *Vous manquerez plustost d'amis à qui vous puissiez donner, que je manque de pouvoir* (Nouv. rec. de Lett., 1638, Lett. pol., 54) ; *Que plutôt le ciel à tes yeux me foudroie, Qu'à des pensers si bas je puisse consentir* (Corn., III, 536, Pol., v. 1058-9) ; *Ne pensant pour lors messieurs les bourgeois à rien moins que ce fust leurs femmes* (Plais. Ruses de 3 Bourg., 1627, V. H. L., VII, 32).

1. Vaugelas n'eût tout de même pas admis : *Quoy qu'il die et qu'il s'en réjouisse* (Malh., II, 161).

CHAPITRE X

L'ORDRE DES MOTS

L'ordre des mots, quoiqu'il fût devenu un peu plus régulier au xvi^e siècle, n'était point cependant fixé rigoureusement, de telle sorte que les écrivains, même les prosateurs, continuaient à user d'une assez grande liberté; l'influence latine aidait ici à la tradition, on ne voulait point apercevoir les différences profondes qui séparent les langues munies de flexions de celles qui en sont dépourvues. Au xvii^e siècle, un grand progrès va être fait vers la fixité. Ce progrès peut se résumer en deux phrases : on renonce à séparer les divers éléments d'une même forme. On tend à rapprocher l'un de l'autre les termes de la phrase qui sont en rapport logique.

LE SUJET RAPPROCHÉ DU VERBE.

LE SUJET EST UN PRONOM PERSONNEL. — Le xvi^e siècle séparait encore volontiers le pronom sujet de son verbe. Une telle construction est blâmée par Oudin à plusieurs reprises : « Et pour monstrier aussi que le pronom personnel ne s'esloigne point de la personne de son verbe qui luy est propre, il ne faut que proposer cecy : *Peut-estre qu'ayant veu ces lettres vous conclurrez*, etc. ; l'on ne diroit pas proprement, *peut estre que vous, ayant veu ces lettres, conclurrez* » (*Gr.*, 202-203)¹.

Les dérogations à ces règles sont rares dès la première moitié du siècle et ne sont jamais graves : *Elle aussi tôt y porta sa main* (Tabarin, II, 63) ; *Sçachez donc que moy qui vous escriis, ay esté, trois jours durant...* (Voit., *Lett.*, XIV, éd. Uz., I, 45).

1. « Jamais on ne separe les personnels conjonctifs, d'avec leur verbe, que par une autre pronom : comme. *je te dy, je vous declare* : de mesme, *notts et vous*, nisi avec la particule *autres* : *nous autres sçavons bien, vous autres toutefois devriez considerer* (*Ib.*, 106). Les pronoms conjonctifs et les impersonnels *il et on* ne se separent de leurs verbes, que par l'interposition d'un autre, ou bien des particules *y, ne et ne*; par ex. : *je te commande, je ne te commande pas... je n'en ay point... je n'y suis pas venu*. Toutefois, lors que c'est un verbe reciproqué qui entre dans la construction, jamais la particule ne s'en esloigne : *il ne se peut passer de cela, tu ne te soucies pas* (*Ib.*, 202).

Oudin ajoute à ses remarques : « Une seule exception que je trouve touchant la separation du pronom d'avec son verbe, est en cette façon d'escrire ; *je soussigné confesse* .. etc., qui se met au commencement des cedules... (*Gr.*, 203). Il n'y a pas lieu d'insister sur cette tournure qui, à l'époque que j'étudie, n'appartient déjà plus à la langue littéraire.

LE SUJET EST UN NOM. — La séparation était d'usage au xvi^e siècle, comme en latin. Le xvii^e siècle se montre moins tolérant. Maupas dit déjà : « Rarement advient que nous interposions entre le nominatif et son verbe aucun mot qui appartienne au régime dudit verbe » sauf cependant le cas où « quelque clause tout entière comme une espèce de parenthèse, est interposée entre le nominatif et son verbe » (270). Deimier critique le second de ces vers : *Sur le Printemps que l'amoureuse Flore De belles fleurs les campagnes decore* (Acad., 366). Oudin répète Maupas (Gr., 201). Vaugelas attachait une grande importance à la place du verbe : « Si l'on sçait bien placer et entrelasser les verbes au milieu des autres parties de l'oraison, on sçaura un des plus grands secrets, et la principale règle de l'arrangement des paroles » (II, 216). Et il corrige cette phrase : *c'estoit du bled que les Siciliens en l'honneur de C. Flaminius et de son pere avoient fait apporter de Rome*, en « *du bled que les Siciliens avoient fait apporter de Rome en l'honneur...* » (II, 362).

Les auteurs éloignent encore volontiers le verbe du sujet, pour intercaler entre eux des déterminatifs ou des qualificatifs : *Chacun portoit une lance doree, pareille à celle qu'Argail, le père d'Angelique, avoit* (Rosset, *Romans des Chev. de la gl.*, 1^{re} journ., ch. 26, 84 r^o); *En passant, il donna à la maistresse du Prince des Espagnes, ces vers que l'Autheur des vers precedents, rare esprit de ce temps et President en Auvergne, a composez* (Id., *ibid.*). Il est inutile d'en citer des exemples; ce n'est qu'après Vaugelas, et à la suite de ses remarques sur la netteté du style que ces phrases suspendues disparaîtront peu à peu. Encore en faisons-nous de très analogues.

LE SUJET EST UN PRONOM RELATIF. — Le relatif sujet reste éloigné de son verbe, si besoin est : *Et fut contraint de s'en aller à Londres vers le grand Roy Artus, qui, en ce mesme temps, comme depuis je luy ay oÿ raconter plusieurs fois, institua l'Ordre des Chevaliers de la table ronde* (Astrée, 1615, I, 43 ^Λ); *Il y avoit cinq chevaliers, qui, pour estre estimés des hommes, et pour estre aymés de leurs Dames, alloient par tous les climats du monde* (Rosset, *Romans des Chev. de la gl.*, 1^{re} journ., chap. IV, 16) ¹.

Ces observations font ressortir de façon très nette le cas particulier du sujet pronom personnel. Celui-là se rapproche nécessaire-

1. Cf. *Ce docteur qui tout le temps de sa vie estudie* (Tabarin, II, 235-236); *Ce fut donc luy qui par ses allées et venuës au hameau, où s'estoit retiré Liante, prepara l'entreveüe des deux amis* (Camus, *Iphigène*, 228); *je ne puis approuver ce Poëte Italien, qui, apres avoir touë toutes les beautez d'une riviere, pour couronner toutes ses loüanges par une subtilité merveilleuse, conclut que...* (Balz., éd. Mor., II, 87).

ment de la forme verbale, parce qu'en réalité, il lui appartient, il en fait partie. Les autres sujets ne sont nullement dans le même rapport avec le verbe. Si on les en rapproche, c'est simple question de netteté. Et à l'époque où nous nous arrêtons, il reste encore des progrès à faire.

LE PARTICIPE PASSÉ RAPPROCHÉ DE L'AUXILIAIRE.

A. VERBES QUI PRENNENT L'AUXILIAIRE AVOIR. — I. SÉPARATION PAR UN COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT. — J'ai déjà dû donner des exemples de ce tour ancien, en parlant de l'accord du participe. Maupas déclare archaïque : *j'ai enhuy une belle leçon apprise, je vous ay m'amour donnée*. Ces phrases « sont hors d'usage, sinon en vers, où peut estre on les pourroit passer » (334). Et Oudin répète cette condamnation (*Gr.*, 259).

Il est évident en effet que les deux éléments des temps composés avaient une irrésistible tendance à se rapprocher, et à faire une forme unique. Il ne faut donc voir qu'une liberté poétique dans l'habitude que Corneille garde de séparer ce que l'usage rapprochait. Toutefois il est à remarquer que son adversaire Scudéry en use pareillement : *Mais un tronc par bonheur a sa robe accrochée, Diverti ce dessein, et sa perte empêchée* (1639, *Amour tyrann.*, III, 6). De même Rotrou : *J'ai, malgré ses efforts, sa belle main pressée* (*La Célim.*, II, 5), et St-Amant : *Sur vos ondes revoltées Ces deux nobles prisonniers Des plus rudes mariniers Ont les larmes excitées* (II, 444).

On retrouve cette façon d'écrire chez les burlesques : *Dès que j'eus la Plaine gagnée* (Richer, *Ov. bouf.*, 607) ; *Quand la fraicheur de la soirée Aura la chaleur modérée* (*Id.*, *ib.*, 284) ; *D'avoir sa finance enlevée* (Scarr., *Virg.*, I, 355). Mais elle sera bientôt à peu près exclue de la langue littéraire¹. C'est là un fait très important dans l'histoire de la morphologie comme de la syntaxe. A partir de ce moment, en effet, les temps composés ne pourront plus accorder un de leurs éléments avec le complément et l'autre avec le sujet qu'en vertu d'une convention arbitraire.

II. SÉPARATION PAR UN COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL. — En ce cas, la séparation de l'auxiliaire et du participe, très libre au xvi^e siècle, est encore admise par Maupas (269), et par Oudin (*Gr.*, 201). Vaugelas lui-même accepte cette construction, et préfère : *je l'en ay plusieurs fois assuré*, à : *je l'en ay assuré plusieurs fois* (II, 187). Mais il ne veut pas que la séparation soit trop forte, et il corrige : « *entre*

1. Cf. en français mdoerne : *avoir toute honte bue*.

les personnes que vostre bienvüeillance a par le passé jamais obligées » en « que vostre bienvüeillance a jamais obligées par le passé » (II, 362).

Comme on peut le penser, d'après la forme même de ces observations, la séparation est commune : *La nuict avoit desja bien avec son voile obscurci, couvert la terre de tenebres* (Desruës, *Marg. fr.*, 333); *Philis ayant quelque temps sans parler, considéré les raisons de Silvandre* (*Astrée*, 1614, II, 164); *la gloire que vous avez entre les plus constantes du monde meritamment gaignee* (des Escut., *Adv. fort.*, 23); *encore qu'il n'eust pas si long temps estudié qu'eux* (Balz., éd. Mor., I, 250).

III. SÉPARATION DE L'AUXILIAIRE AVOIR DANS LES FORMES COMPOSÉES DU VERBE ÊTRE. — Sorel rapporte en raillant que les « contentions de certaines gens estoient s'il falloit dire : *il eut esté mieux* ou *il eut mieux esté* » (*Franc.*, I, V, 280). En réalité le débat a eu lieu, et Vaugelas donne là-dessus son opinion : « Quand le verbe auxiliaire *avoir* se conjugue avec le verbe substantif *estre*, il n'aime pas à rien recevoir entre-deux qui les separe; non pas que ce soit absolument une faute, mais c'est une imperfection à éviter. Par exemple, si l'on dit : *il a plusieurs fois esté contraint*, il ne sera pas si bon que de dire : *il a esté plusieurs fois contraint*, ou *il a esté contraint plusieurs fois*.... De mesme *s'il eust esté encore malade* est mieux dit, nonobstant la cacophonie d'*encore* apres *esté* que de dire *s'il eust encore esté malade* » (II, 187). La Mothe le Vayer combat cette opinion de Vaugelas, qu'il accuse de vouloir tout rendre uniforme (II, 643, éd. orig., 71), et Scipion Duplex soutient La Mothe contre Vaugelas (*Lib.*, 155).

L'usage, en ce qui concerne les adverbes, n'est guère conforme à la règle de Vaugelas. D'ordinaire les écrivains ne séparent plus guère les verbes en question que par un ou deux mots, mais précisément cette séparation a lieu au moyen d'un adverbe : *Ceste belle Dame, qui eust possible esté assez exorable* (Nervèze, *Am. div.*, II, 21 v°); *De nouvelles estoilles qui avoient jusques icy esté cachées* (Balz., éd. Mor., I, 444) ¹.

B. VERBES QUI PRENNENT L'AUXILIAIRE ÊTRE. — Oudin considère comme une façon de parler ancienne, abandonnée de son temps, la construction : *Mes actions sont par vous considérées* (*Gr.*, 259).

1. A peine trouve-t-on quelques exemples comme celui-ci : *le Roy de Suede s'en persuadant.... et tuy ont nostre malheur, et sa fortune estes si favorables que* (des Escut., *Adv. fort.*, 11); c'est du galimatias précieux.

Voici quelques exemples, pris à des textes assez anciens : *Le fait de Suffetius est fort commun, qui fut contre la douceur Romaine, pour ses démerites et son insigne perfidie, tiré à quatre chevaux* (Camus, *Divers.*, I, 337 r°); *Car jaçoit que toutes les especes et differences de cest art soient par les bons auteurs latins comprises sous le nom de Histriens* (Tabarin, II, 250); *Une Princesse Thebaine fut bien à moindre sujet changee en rocher* (*Mélante*, 4); *Les pompes funebres a peine estoient d'un appareil solennel magnifiquement parachevees, que...* (des Escut., *Adv. fort.*, 58).

Le verbe être et le participe peuvent être séparés par une locution adverbiale : *le troisieme Acte estant à la fin venu* (Balz., éd. Mor., I, 303); *Elle sera une autre fois soulagée* (Id., ib., I, 362); *Je me suis là dessus suffisamment expliqué* (Id., ib., II, 332). Des exemples analogues se trouveront pendant longtemps. Notre langue contemporaine a même gardé en ce cas une certaine liberté.

AUTRES RAPPROCHEMENTS

LE RELATIF COMPLÉMENT SÉPARÉ DU VERBE PRÉCÉDÉ D'UN SUJET PRONOMINAL. — Vaugelas n'admet plus qu'on éloigne les verbes du relatif régime : *Voicy pour une seconde injure la perte qu'avecque vous, ou plustost avecque toute la France, j'ay faite de Monsieur, etc.* Quelle oreille n'est point choquée, dit-il, de cette transposition ? « N'eust-il pas mieux dit : *la perte que j'ay faite avecque vous, ou plustost avec toute la France, de Monsieur, etc.* » L'on n'écrira pas non plus... *je pense vous avoir conté qu'à l'entrée que douze ou quinze jours auparavant il avoit faite, etc...* mais : *qu'à l'entrée qu'il avoit faite douze ou quinze jours auparavant* (II, 216).

LE SUBSTANTIF ET L'ADJECTIF SÉPARÉS DE LEURS COMPLÉMENTS. — Ces compléments n'avaient pas de place bien déterminée en ancien et en moyen français ; mais Malherbe ne peut souffrir l'ancienne liberté chez Desportes, et blâme des transpositions pourtant très recevables : *Quoi ! mon cœur ! d'endurer n'es-tu donc pas lassé ?* (IV, 459) ; *L'Univers se repose et l'horreur solitaire Des travaux journaliers est la trêve ordinaire* (IV, 371 ; cf. *Doctr.*, 502. Ici il y a équivoque).

Les écrivains du début du siècle font encore souvent la séparation d'un substantif ou d'un adjectif et de son complément : *Il n'est point besoin de donner de nouvelles assurances à vostre jugement de mes*

affections (Desruës, *Marg. fr.*, 52); *Comme il portoit un chable sur ses espauls de pesanteur excessive* (Camus, *Divers.*, 365 v^o)¹. Mais Vaugelas n'admettait point cette séparation, et il critique cette phrase : « *selon le sentiment du plus capable d'en juger de tous les Grecs* (II, 364)².

C'est ici le lieu de signaler la survivance d'une inversion qui va rester très classique, et qui consiste à mettre en tête de la phrase un complément foriné de la préposition *de*, suivie d'un infinitif comme dans l'exemple suivant : *D'en trouver la raison, il m'est impossible* (*Astrée*, 1614, II, 446). Ce *de*, suivi de son infinitif, équivalait alors à *quant à*, et le verbe du deuxième terme est généralement un impersonnel, ayant pour sujet, *il, ce, cela*^a. On trouve des verbes ordinaires, avec un substantif sujet^b, mais beaucoup plus rarement.

a. *De crier il estoit inutile, car...* (*Mélante*, 147); *De vous exprimer l'estonnement, et ensemble le regret de Merinde à cette confession, il seroit malaisé* (Camus, *Iphig.*, I, 292); *De vous dire les inquietudes qui travailloient nostre Amant en l'absence de sa Clytie, il est hors de propos* (*Clytie*, I, 50); *De s'empescher pourtant de la voir, il luy est impossible* (*Ib.*, I, 326); *Mais aussi de faire le satisfait, et de vouloir estre de la Cour... ce seroit un contretemps* (Balz., *Lett. chois.*, 1647, 3).

b. *Car de le desfinir, son infinité le rend impossible* (Camus, *Divers.*, I, 1 r^o);

NE SÉPARÉ DE PAS, POINT. — Deux constructions sont possibles avec ces particules négatives, lorsqu'elles portent sur un verbe à l'infinitif : *pas, point* suivent ou précèdent l'infinitif. Vaugelas essaie de restreindre cette liberté : « *pas et point* ont beaucoup meilleure grace, estant mis devant qu'après, par exemple : *pour ne pas tomber dans les inconveniens* ou *pour ne point tomber dans les inconvenients* (sic) est bien plus elegant que de dire *pour ne tomber pas*, ou *pour ne tomber point dans les inconvenients* (II, 128-129).

Il est inutile de signaler les exemples où *ne* est séparé par le verbe de *pas* ou *point* : *pour ne manquer plus à faire ce que vous*

1. Cf. *La nature humaine est divisée également et de l'homme et de la femme* (Caj. de l'Acc., 205); *nous venons de voir quelque image de cette chasse si celebree par les Poëtes de Melagre et d'Alalante* (Camus, *Iphig.*, 431); *Ils veulent qu'il soit le General, qui sera tué. de l'Armée qui gaignera la bataille* (Balz., éd. Mor., I, 214); *Pour aller porter la nouvelle au grand duc de l'accouchement de la reyne* (Voit., *Lett.*, éd. Uz., II, 40).

2. Cf. *Le plus digne héros de régner en ces lieux* (Corn., V, 442, *Don Sanche*, v. 568).

desirez (*Nouv. rec. de Lett.*, 1638, *Let. pol.*, 61); *Ce qu'il en faut pour n'estre pas nuict, et pour ne pas offencer les yeux des malades* (*Com. des Com.*, *A. th. fr.*, IX, 270)¹. On trouve dans les textes d'innombrables exemples de la construction préférée par Vaugelas : *Pour ne point scandalizer les maisons* (*Effr. pact.*, V. H. L., IX, 299). On trouve aussi le pronom intercalé entre *ne* et *pas* : *C'est rendre justice aux complimens de ne les pas lire quand on les reçoit* (*Balz.*, *Lett. chois.*, 1647, 4)².

LA PRÉPOSITION SÉPARÉE DE SON COMPLÉMENT. — Vaugelas veut que toujours on joigne immédiatement *de* au nom régi, sans qu'il y « ayt rien d'estranger entre-deux, qui les separe, par exemple : *j'ay suivi en cela l'avis de tous les Jurisconsultes et de presque tous les Casuistes. De presque tous les casuistes* n'est pas bon ; il faut escrire : *de tous les casuistes.* » Où mettra-t-on *presque*? Vaugelas répond qu'il doit condamner ce qui est mauvais, mais qu'il n'a pas à réparer la faute. Il conseillera cependant de dire : *presque de tous* ou *de la plus part des*, ou encore *de la plus grand'part des* (I, 445).

On rencontre des exemples plus hardis que celui auquel Vaugelas trouve de si grandes difficultés : *il mit pied à terre, pour par apres rendre la route de son vaisseau* (*Cél. et Maril.*, 408).

PLACE DU SUJET

Une phrase telle que celle-ci : *Entra le brave Ricarede dans la Tamise avec son vaisseau* (d'Audig., *Six nouv.*, 21), n'avait rien de surprenant au xvi^e siècle. Au xvii^e, on est tout surpris de trouver cet hispanisme chez un écrivain qui se pique, comme celui-là, d'être puriste. Il faut, pour que la transposition ait lieu, que la phrase ne commence pas brusquement par le verbe. Ainsi : *Autre chose ne t'en scaurois-je dire* (*Gomb.*, *Endim.*, 251).

On se souvient en effet que l'usage de rejeter le sujet derrière le verbe était encore général en moyen français, quand la phrase commençait par un complément, un relatif, un adverbe, une conjonction. Maupas mentionne cette tournure, mais il la trouve élégante : « ce

¹ Dans l'exemple suivant : *je ne pouvois toucher pas une de ses branches de la pointe de l'espée seulement, hors-mis une petite qui estoit un peu plus bas que les autres* (*Gomb.*, *Endim.*, 144), on a affaire à la locution pronominale *pas un*.

² Cf. *Pour ne vous pas faire languir d'avantage* (*Id.*, *ib.*, 194) ; *Quelle excuse ils pourront alleguer de ne vous pas plaindre* (*Voit.*, *Lett.*, éd. Uz., II, 150).

n'est pas trait d'apprenti, ains de bien versé en la langue, de s'en servir avec grace » (272). C'est déjà là une preuve que l'on écrivait et que l'on parlait d'habitude autrement. Malherbe est plus net. Il blâme la construction de cette phrase : *sitôt que m'apparut ce chef d'œuvre des Cieux* (IV, 328), et aussi : *Là fut-il assailly* (IV, 446). Oudin reconnaît d'abord que, quand la période commence par un adverbe, il est indifférent de mettre le nominatif devant ou après le verbe : *Ainsi parla Monsieur le President aux assistans*, ou *Ainsi Monsieur le President parla*. Mais il ajoute ces mots significatifs : « le dernier toutefois m'agrée beaucoup mieux que le premier » (*Gr.*, 201). Ailleurs, il repousse tout à fait : *De nostre temps sont advenuës choses memorables*, parce que le verbe est au passif ; il faut ou *des choses memorables sont advenuës*, ou *il est advenu des choses memorables* (*Id.*, 259). Il existe des formules où la vieille inversion persiste, il les cite à part, comme des faits particuliers : *ce dit-il, aussi faut-il, si a t'il* (*Id.*, 403-4).

Vaugelas en avait fait une remarque, qu'il n'a pas publiée, parce que les avis étaient partagés, au dire d'Alemand (*Nouv. obs.*, 344-5). Suivant l'Anonyme de 1657, il faut pour que l'inversion se fasse, que la phrase commence par *ainsi, aussi, or, partant, pource, à cela, par là, par cela, par ainsi*, etc. : *Or est-il temps de monstrier son courage*. Il ajoute cependant la phrase suivante : *Vous estes si facheux que mal aisement vous peut on souffrir* (59).

C'est là un changement considérable qui vaut la peine d'être examiné en détail.

1° LA PHRASE COMMENCE PAR UN COMPLÉMENT INDIRECT OU CIRCONSTANCIEL. A. LE SUJET EST UNSUBSTANTIF. — Les exemples de l'usage ancien ne manquent pas : *Avec grande attention escoutoit le jeune homme* (D'Audig., *Six nouv.*, 75, c'est l'ordre de l'espagnol) ; *A l'amour ne fut jamais voisine aucune mesure* (Desruës, *Marg. fr.*, 43) ; *En ceste occasion repose le salut de mes jours* (*Id., ib.*, 106)¹.

Toutefois Deimier n'admet point cette inversion, là même où elle nous semblerait admissible. Il corrige : *par ses efforts s'accroist la gloire de ton nom* en : *la gloire de ton nom s'accroist par ces (sic) efforts* (*Acad.*, 378).

L'usage moderne est le plus commun dans les textes, mais

1. Cf. *Un matin descendirent du costé où il estoit quatre vaisseaux* (des Escut., *Ady. fort.*, 197) ; *De ceste espee de mort, se fit mourir la Royne Cleopatra* (R. le Maistre, *Preserv. des fiev.*, 20) ; *à ce mestier se portent ordinairement les plus experts et les plus adroits* (Tabarin, II, 174) ; *De tels discours s'entretenoit ceste Amante* (Clytie, I, 137) ; *De cette crainte ont esté saisis les saints Patriarches* (Balz., éd. Mor., I, 137) ; *D'un pareil present ont esté recompensés les Illyriques* (*Id., ib.*, I, 270).

quelques exemples de la syntaxe ancienne se conservent : *De ce mariage sont venuës deux filles* (Balz., 1665, II, 698). La phrase est restée, dans notre langue, avec quelques autres.

B. *LE SUJET EST UN PRONOM.* — L'inversion du pronom sujet est beaucoup plus rare que celle du substantif sujet, et la construction sans inversion est la plus usitée : *De cette pauvreté nous parlerons ailleurs* (Camus, *Divers.*, 232 r°); *A celui là je répondray que ce mot de vertu...* (Tabarin, II, 238); *De tels discours, elle soulageoit son ressentiment (Clytie, I, 413)*¹. La raison, pour laquelle pronom et substantif ne sont pas traités de même, me paraît assez facile à démêler. Le pronom étant, comme nous l'avons dit, intimement lié au verbe, dont il finit en quelque sorte par remplacer la désinence, ne pourrait, sans manquer à ce rôle, changer librement de place.

Au reste, le sujet nominal lui aussi, comme le sujet pronominal, vint de plus en plus régulièrement se placer devant le verbe, quand la phrase commençait par un régime indirect. S'il en eût été autrement, étant donnée l'immense variété des compléments indirects possibles, la phrase fût difficilement parvenue à avoir un ordre fixe. La question ne se pose pas du tout pour ce cas, qui se présentait à chaque instant, comme elle se pose pour quelques adverbes qui ne reviennent qu'assez rarement dans le discours. Si ceux-ci entraînaient une inversion, cela ne tirait pas à conséquence.

2° *LA PHRASE COMMENCE PAR UN RELATIF COMPLÉMENT.* — Les cas où l'inversion n'est pas faite sont assez fréquents : *un homme à qui la fortune rit* (Camus, *Divers.*, 26 v°); *tous ceux en qui quelque vertu reluit* (*Astrée*, 1614, II, 93); *En toutes les actions que les hommes font* (Tabar., II, 62); *les choses que les honnestes gens fuient* (*Com. des com.*, *A. th. fr.*, IX, 285). Mais les exemples inverses foisonnent encore : *les pieges qu'avoient de son costé tendu Iphigene* (Camus, *Iphig.*, 313)². Le changement d'usage n'est pas net.

3° *LA PHRASE COMMENCE PAR UN MOT INVARIABLE.* — A. *LE SUJET EST UN SUBSTANTIF.* — L'inversion du substantif sujet a généralement lieu après un mot invariable : *Alors avoit Ricarede vingt ans, et Isabelle quatorze* (d'Audig., *Six nouv.*, 6); *à peine estoit ourdie la trame de ma vie* (Desruës, *Marg. fr.*, 323); *Je n'en perdray*

1. Cf. *A quelques-uns ils ont imposé pour tribut...* (Balz., éd. Mor., I, 161); *Par ce charme ils ne s'attachent pas seulement à luy* (Id., ib., 218); *Par cét appas du bon sens et de la raison, si bien préparé, vous emporterez mon esprit* (Id., *Lett.*, 1647, 124); *Mais de tout cela nous traiterons amplement à Paris* (Id., 1665, I, 347).

2. Cf. *Les lumieres, dont me parle vostre lettre* (Balz., *Lett.*, 1647, 89); *apres lequel courent tant de prescheurs* (Id., ib., 90-1); *les tesmoignages que rendent à mes merites les plus excellens hommes* (*Com. des Com.*, *A. th. fr.*, IX, 237).

jamais la souvenance, si premièrement ne perissent en moy toutes les parties (Id., *ib.*, 501-2); Aussi a la fortune cet artifice de nous ravalier (Camus, *Divers.*, 36 r^o)¹.

B. LE SUJET EST UN PRONOM. — Les règles données sont à peu près semblables à celles qui concernent le verbe à sujet substantif. Oudin dit : « il se rencontre des manieres de parler, ou sans interrogation on les (les pronoms nominatifs) met apres, principalement avec des adverbes et quelques conjonctions, et en des propos douteux ou necessitans : *encore faut-il que je face ; peut-estre n'est-il pas bon ; aussi voit-on ; aussi croit il...* (Gr., 202). Mais, on le voit, il ne s'agit déjà plus d'un usage régulier et général, ce sont là des élégances ; souvent « il est licite » de mettre le pronom devant ou après le verbe, bien « qu'après, le langage semble plus vigoureux et de meilleure grace » (Maup., 127).

z. C'est « dans les phrases concessives, causelles, ou rationnelles, c'est à dire, qui monstrent la cause : *Vous n'apprenez rien, Aussi n'estudiez vous point. Un tel est fort sçavant homme, aussi a il pris grand peine. Vous ne faites que mesdire de moy, à cela peut on connoistre vostre malvueillance. Vous essayez à me faire desplaisir, à ce me veux-je opposer.* Et plusieurs autres propos quel'on peut façonner au moule de ceux-cy au moyen de ces termes et semblables : *Ainsi, Aussi, à ce, à cela, à tant, par la, par cela, par ainsi. Partant, Pource, Parce. Parce moyen,* et autres qui declarent la cause et raison » (Id., 127-8)².

L'inversion du pronom sujet a lieu particulièrement après « si, aussi concessives : *Allez tost ou je vous ay dit ; si, ou aussy feray-je. Qui veut bien apprendre, il faut bien estudier ; si ou aussi faut-il...* Et ainsi par toutes les personnes et temps des verbes *Estre, Avoir, Faloir, Vouloir et Faire*, qui sont ceux par lesquels lesdites response concessives se font » (Maupas, 126; cf. Oud., Gr., 104). La même cons-

1. Cf. *Autant en firent les Astapeuses* (Id., *ib.*, 360 r^o); *Ainsi alloient discourant ces belles et sages Bergeres* (*Astree*, 1614, II, 148); *là luy furent prononcées quelques harangues* (*Mélante*, 115); *ces honneurs forcez n'ont duré qu'autant qu'a duré la servitude* (Balz., éd. Mor., I, 35); *Là dedans sont en reserve les paroles a double sens* (Id., *ib.*, 112); *De là sont sortis les couteaux* (Id., *ib.*, 112); *La dessus s'appuyent les foibles, et se reposent les travaillez* (Id., *ib.*, 153).

2. La tournure inversive est générale : *aussi ne devez vous point me hayr* (Desruës, *Murg. fr.*, 15); *Ainsi adresse-je maintenant à un parfaict amy eet œuvre* (Du Perron, *Tabl. de la parf. amit.*, 7); *Ainsi dis-je qu'Iphigene avoit sur le bord des levres le discours du project...* (Camus, *Iphig.*, 234; cf. *Divers.*, I, v, 350 r^o); *Car ainsi cognoistrions nous ctirement* (Tabar., II, 235). Les exemples de la construction sans inversion sont assez rares : *Aussi je vous jure que...* (Voit., *Lett.*, éd. Uz., I, 13); *Mais aussi il est à remarquer* (Balz., éd. Mor., I, 35); *Ainsi il n'y a rien qui n'ait son usage* (Id., 1665, II, 693); *Aussi je les reçois avec tous les sentiments de reconnoissance* (Id., *Lett.*, 1647, 258).

traction est possible « ès adversatives exprimees par ceste conjonction, *si pour toutesfois : Vous me blasmez, Si fay-je mon devoir.* » (Maup., 126; cf. Oud., *Gr.*, 104). L'inversion après *si*, ne disparaîtra qu'à l'époque où *si* disparaît lui-même en ce sens : *Si les peuvent ils dire leurs en propriété* (Camus, *Divers.*, 418^r); *Si ne pouvoit-il jamais prendre aucune conclusion* (*Astrée*, 1614, II, 4); *Si n'ay-je toutesfois pour le present que des paroles* (*Le Secrét. de la Cour*, 18); *Mais si faut-il adoucir ce qui est rude* (Balz., éd. Mor., II, 56); *Quoi que nous lisions de luy, si faut-il avoüer que* (Voit., *Lett.*, éd. Uz., I, 20).

β. Dans les « propos exprimans difficulté : à peine, à regret, à toute force, difficilement, malaysément ; *Vous parlez si bas, qu'à peine vous puis-je entendre, vous estes si fascheux qu'à peine vous endure on ; un tel est si costumier de mentir que bien envis le croit-on, voire quand il dit vray* (Maup., 129).

Ici encore la construction avec inversion est la seule vraiment en usage : *s'il a cette creance, malaysément recherchoit-il les moyens de l'accroistre* (*Astrée*, 1614, II, 16) ; *de sorte qu'à peine pouvois-je entendre* (*Caq. de l'Acc.*, 82) ¹.

γ. Après *or*. — Maupas admet l'inversion du pronom sujet après *or* : *vous m'avez fait une promesse, or est-il temps de l'accomplir, or verray-je si vous m'estes ami, or verra on quel homme vous estes* (128). Mais Vaugelas n'accepte point cette règle ; selon lui, il ne faut pas dire : *or ay-je voulu faire cette difference, mais or j'ay voulu* (II, 438).

C'est en effet une tournure morte. Elle ne survit que dans l'expression *or est-il que* : *or est il que nous ne voyons pas le livre* (Gar., *Doctr. cur.*, 111) ; *Or est il que, bien que les femmes...* (Tabarin, II, 85) ; *Or est-il qu'il se trouve du hazard par tout* (Balz., éd. Mor., I, 92). Cette expression elle-même ne tarda pas à tomber en décadence, et chez Balzac on trouve assez souvent le pronom *il* avant le verbe : *Or il est à croire que la Providence divine* (Balz., I, 40) ; *Or il est bien vray qu'ils n'avoient pas beaucoup de sujet d'aimer les premiers* (Id., éd. Mor., I, 159) ; *Or il est certain que, pour juger des Compositions de cette nature...* (Id., *ib.*, 294-5). Toutefois *or est-il que* demeura longtemps une formule de raisonnement.

δ. Après *bien*. — « *Bien*, au commencement de la période, dit Vaugelas, sent son ancienne façon d'écrire, qui aujourd'huy n'est plus gueres en usage... j'entens en prose, car, en vers, M. de Malherbe en a

1. Cf. *A peine se peut il remuer* (Balz., éd. Mor., I, 108) ; *Puis que je suis si malheureux que de ne vous pouvoir aller rendre mes devoirs jusques à saint Bris, difficilement passeray-je la mer* (Id., *Lett.*, 1647, 62) ; *je luy dis quelquefois, quoy que difficilement me puisse-t'il entendre* (Id., *ib.*, 270) ; *Elle estoit d'ailleurs si vieille qu'à grande peine eust elle peu prouver* (Gomb., *Endim.*, 22).

souvent usé, et je trouve qu'il a aussi bonne grace en vers qu'il l'a mauvaise en prose... Que si en prose j'avois à le mettre, ce seroit sans doute en cette phrase *bien est-il vray* qui a beaucoup plus de force et de grace, que de dire, *il est bien vray*. Un de nos Maistres a escrit depuis peu : *bien scay-je* » (II, 305). Scipion Duplex partage l'avis de Vaugelas : « on disoit autrefois *bien croy-je, bien est-il aisé*, mais au jourd'huy, on l'escrit rarement et moins en prose qu'en vers. Je dis qu'on l'escrit rarement ; parce qu'il y a de bons Auteurs qui escrivent encore aujour-d'huy *bien scay-je*, et aussi *bien est-il vray*, qui semblent avoir plus de grace que *je scay bien*, et *il est bien vray* » (*Lib.*, 647).

L'ancienne construction devient rare ; on la trouvait encore assez souvent au début du siècle : *Bien est vray, que la Theriaque* (R. le Maistre, *Preservat. des fiev.*, 25) ; *Bien (dit elle) assurez moy donc que vous me l'accorderez* (*Mélante*, 173) ; *Bien l'assura on que dan quinze jours au plus tard il seroit de retour* (des Escut., *Adv. fort.*, 235) ; *Bien vous diray-je qu'il me semble que...* (Balz., éd. Mor., I, 454) ; *Bien suis-je assuré qu'avant que d'y estre* (Id., ib., 489).

ε. Après *et*. — J'ai parlé (II, 480) de l'extension de l'ancienne construction au cas où la phrase commence par *et*. La postposition du sujet est encore admise par Maupas : « la conjonction *et*, conjoignant quelque appendice à un propos precedent, fait postposer la syllabe *on* et autres noms nominatifs : *Le Roy se porte bien, et dit on qu'il viendra bien tost icy...* » (128). Dans la première moitié du siècle, cette inversion est très fréquente, mais seulement avec *on* : *L'autre estoit sans cette première couverture, et la voyoit on liée* (J.-J. Bouch., *Conf.*, 129) ; *Le noble cœur a ceste propriété qu'il se meut à choses honnestes, et ne void on jamais aucun* (Desruës, *Marg. fr.*, 330) ¹.

Vaugelas condamne absolument l'inversion du sujet amenée par *et* : « le verbe substantif *estre* ne se doit jamais mettre en aucun de ses temps devant le nom qui le regit. Par exemple, *et fut son avis d'autant mieux receu* ; il faut dire, *et son avis fut d'autant mieux receu* (II, 27). Scipion Duplex est d'accord avec Vaugelas ; il

1. Cf. *Le beau temps revenu, on l'esbranche et luy arrache-on ses rameaux* (Camus, *Divers.*, 116 r°) ; *toutesfois sa veine estant arrestée, on la fit revenir à force de remedes, et luy donna-t'on tant de gardes, qu'on luy empescha bien de plus attenter à sa vie* (Cél. et Maril., 16) ; *Il peut arriver une fois que suivant les sentiers on avance chemin et gaigne-t'on pays* (Gar., *Doctr. cur.*, 29) ; *et ne me devoit-on tenir prisonniere* (des Escut., *Adv. fort.*, 96) ; *On les mene à l'écurie, et dresse-t'on une table aupres du cercueil* (*Le Cour. de nuit*, 217). On comparera la phrase suivante, où le sujet est un nom : *Et disoit cela ce bon païsan comme il le sentoit* (Camus, *Iphig.*, 298).

ne chicane que sur le terme « *regit* » : « car jamais nom, quel qu'il soit, ne *regit* le verbe substantif, ny autre verbe » (*Lib.*, 582). Aucun des deux grammairiens ne fait de différence entre les phrases où le sujet est un nom et celles où il est un pronom.

ζ. *Dans les comparaisons.* — Pendant toute la première moitié du siècle, l'inversion du pronom sujet a encore lieu dans le deuxième terme d'une comparaison exprimée par *plus... plus, moins... moins, tant plus... tant plus*, etc. : *moins nous sommes riches, moins desirons-nous l'estre* (Camus, *Divers.*, 84 v^o) ; *Mais autant de fois qu'il s'y esseyà, autant de fois reconneut-il que c'est en vain* (*Astrée*, 1614, II, 4) ¹.

INDÉCISION DE L'USAGE. — Je conclurai ce long chapitre en rapportant quelques exemples qui montreront la liberté de l'usage, quand la phrase commence par les mots invariables : *Au moins veulent-ils hazarder leur fortune* (Balz., éd. Mor., I, 127-8) ; *autant en firent-ils à Solon* (Camus, *Divers.*, 279 v^o) ; *car telles les souloit-il nommer* (*Astrée*, 1614, II, 142) ; *Encore veuX-je croire que le terme de vostre patience s'en va expiré* (Balz., 1665, I, 11 ; cf. *Le Secrét. de la Cour*, 213) ; *mais sçay je que l'on ne sçauroit faire son salut en cest exercice* (*Caq. de l'Acc.*, 99 ; cf. *Com. des Com.*, A. th. fr., IX, 267) ; *rarement manquerez vous de bons succez* (Desruës, *Marg. fr.*, 342 ; cf. Faret, *L'hon. hom.*, 159) ; *tousjours ne laisserois-je pas de vous escrire* (Voit., *Lett.*, éd. Uz., I, 249 ; cf. II, 43) ; *volontiers agrerois-tu davantage cet œuvre* (*Caq. de l'Acc.*, 4).

Comparez aux précédentes les phrases qui suivent, où la syntaxe est contraire : *Pour le moins il a esté mal adverty* (Balz., *Lett.*, 1647, 156) ; *au moins je sçay qu'il porte une grande barbe* (*Caq. de l'Acc.*, 120) ; *Encore à present elle est plus à plaindre* (Balz., éd. Mor., I, 458) ; *Aussi nous voyons qu'au pays de romans...* (Retz, IX, 137) ; *Comme il est difficile à un meschant... aussi il est tres facile* (Camus, *Divers.*, 349 r^o) ; *Mais peut-estre vous ne sçavez pas qu'elle le tourmentera eternellement* (Balz., *Lett.*, 1647, 291) ; *Peut estre... elle souffrira bien* (Théoph., II, 34) ; *Tres-volontiers je souscris aux eloges qu'ils ont receus* (Balz., éd. Mor., II, 382).

PHRASES INTERROGATIVES. — L'inversion du sujet nominal, mar-

1. Cf. *Car un grand esprit, tant plus il s'abbaisse, tant plus se fait-il voir grand* (Gar., *Doctr. cur.*, 115) ; *plus ils tournent et retournent, moins treuvent-ils l'issuë* (Camus, *Iphig.*, 307) ; *car tant plus il les regardoil, et moins les voyoit-il* (*Clytie*, I, 327) ; *tant plus vous aurez de regret, tant plus auray-je de constance* (*Le Secrét. de la Cour*, 165).

Il en est de même avec un substantif : *Il me semble, ma Belle, que plus je vis, plus s'allongent mes jours* (*Le Secrét. de la Cour*, 135-6).

quant l'interrogation directe, cesse de se faire, et Malherbe raye dans son exemplaire de Desportes ce vers : *Viendra jamais le jour qui doit finir ma peine ?* (*Am. d'H.*, 36, f° 93 v°; cf. *Doctr.*, 498).

Cette inversion subsiste parfois après certains termes interrogatifs : *pourquoy n'auront ces pauvres aveuglez usé de mesme liberté ?* (Fornier, *Orig. de l'âme*, 34); *De quelle attaque plus cruelle pouvoit la fortune blesser mon contentement ?* (Nervèze, *Am. div.*, II, 54 r°). Mais, dorénavant, la seule forme interrogative usuelle est celle qui reprend le substantif par un pronom placé après le verbe.

Quand le sujet est un pronom, l'inversion reste de règle : *Doit-il ?* Ce qu'il faut noter, c'est que cette forme d'interrogation, jointe à la précédente, multiplie le nombre des phrases dont le sens interrogatif est marqué par *t-il*, et ainsi se prépare le temps où *t-il* généralisé apparaîtra comme une sorte de particule interrogative.

PHRASES OPTATIVES. — On voit disparaître également certaines constructions optatives. Voici quelques exemples, parmi les derniers : *Cedent donc en courage les Soldats profanes aux sacrez* (Camus, *Divers.*, 408 v°); *Sçachent ces maladvisez, que les prieres* (*Id., ib.*, 411 v°); *Vueille la nuict vous estre plus douce qu'elle ne me sera pas !* (*Mélante*, 302); *Vueille ton voyage estre si prospere, que je le desire !* (*Ib.*, 159). La langue classique ne conservera cette inversion qu'avec quelques subjonctifs passés en formules : *Fassent les Dieux ! Puissent ses ennemis, etc.*

Elle se fait avec un pronom sujet, dans les phrases « optatives vehementes, » comme dit Maupas (129) : *Fusse-je aussi heureux que vous...* C'est ce que nous avons conservé dans *puissé-je !*

PLACE PARTICULIÈRE DES PARTICIPES ÉTANT ET AYANT. — C'est Vaugelas qui a défendu de placer en tête de la phrase les gérondifs *étant* et *ayant*. C'est une construction archaïque, dit-il, et en usage seulement chez les notaires que d'écrire *estant le bien-fait de cette nature, ayant ce bon homme fait tout son possible*, pour *ce bon homme ayant fait tout son possible* (II, 295). Il reprend ailleurs, *estant les broüillarts si espais*, pour *les broüillarts estant si espais* (II, 27). La Mothe le Vayer proteste et trouve que les phrases blâmées par Vaugelas « seront de tres bonnes locutions, selon le lieu où l'on s'en servira » (II, 646, éd. orig., 80). Mais il a tort; « ces locutions » étaient devenues rares dès la première moitié du siècle. En voici quelques exemples : *Ayant promis le sieur du Laurier de retourner à la Prade soudain que son fils seroit party*

(Nervèze, *Am. div.*, II, 173 v°); *m'estant une chose indifférente ce qu'ils en pourront dire* (*Caq. de l'Acc.*, 3); *Estant ces deux armées proches, des Generaux...* (*des Escut., Adv. fort.*, 102); *Ayant la nature formé une certaine bien-veillance entre eux et nous* (*Du Perron, Tableau de la parf. amitié*, 32).

PLACE DES COMPLÉMENTS

LE COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT. — L'ancienne construction qui plaçait le régime direct avant le verbe, disparaît définitivement. Malherbe ne l'admet point chez Desportes, et reprend ces vers : *car l'espoir ne sert rien qu'à mes maux empirer* (*Eleg.*, 1, 3, IV, 356); *au ciel d'astres semé les mortels regardant* (*Am. d'H.*, IV, 321); *Si tu es juste, Amour, tu me dois délier, Ou par un juste effort cette dure plier* (*Diane*, I. I, IV, 250). Deimier critique : *Le Ciel voulut que ceste gloire j'eusse*, « car il doit aller ainsi en bon langage : *le Ciel voulut que j'eusse ceste gloire* » (*Acad.*, 460). Oudin remarque que l'ancienne construction ne subsiste plus que dans quelques expressions : *sans coup ferir, sans mot dire* (*Gr.*, 205).

C'était vraiment une tournure abandonnée ; elle ne survit en prose que dans les phrases de ce type : *jouer de l'espionnette et du luth, l'harmonie duquel elle associoit à la douceur naturelle de sa voix* (*Nervèze, Am. div.*, II, 101 r°). Encore sont-elles rares (Voir aux relatifs) ¹.

LE COMPLÉMENT D'OBJET INDIRECT. — L'inversion du complément indirect n'est point non plus en honneur chez les théoriciens. Déjà Malherbe censurait : *que vous vous efforciez l'une à l'autre de nuire* (IV, 364); mais on pourrait discuter ici sur le rôle logique de *l'une à l'autre*. On trouve chez Deimier d'autres preuves du besoin de régularité que montrait cette époque. Il corrige un vers de Garnier : « *Des Parthes tu n'as plus ny de leurs arcs soucy* » en « *tu n'as plus soucy des Parthes ny de leurs arcs* ». « Ce vers, dit-il, est à la mode de la phrase des Latins, lesquels il ne faut pas suivre en la nostre. Car d'en user ainsi en nostre langue françoise, c'est mettre le propos et la raison sens dessus dessous, et faire comme celui qui pour sauter au delà d'un fossé bien large et profond, voudroit sauter à reculons » (*Acad.*, 377).

Deimier généralisait un peu vite, car d'abord l'inversion évite par-

1. *Il avoit un Secrétaire qui sçavoit son secret taire* (*Camus, Iphig.*, 117) n'est qu'un mauvais jeu de mots. Mais en vers on pourrait citer un grand nombre d'exemples tels que : *Qui la blancheur du lys et de la neige efface* (*Mairet, Sylvie*, 77, v. 939).

fois la lourde périphrase avec *c'est* : *Au vainqueur, non à moi, vous faites tout l'honneur* (Corn., IV, 63, *Pomp.*, v. 847). En outre, généralement, la transposition du régime n'avait guère d'inconvénients, quand il s'agissait du complément indirect, que la préposition permet toujours de reconnaître, et qui, placé avant le verbe, non seulement ne peut prêter à confusion, mais acquiert dans certains cas à cette place une valeur particulière. Corneille a maintes fois usé de ce tour avec intention. Aussi l'ancienne liberté ne disparut-elle pas ¹.

Bien entendu, les théoriciens ont été impitoyables et avec raison dans les cas où l'inversion nuit à la clarté, comme dans le célèbre vers de Corneille : *Cet hyménée à trois également importe* (*Cid*, v. 145, cf. XII, 485).

LE COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL. — Faut-il croire que les grammairiens ont voulu condamner aussi l'« inversion » du complément circonstanciel de temps, de lieu, etc. ? c'est douteux. Il y a bien deux observations de Malherbe sur les vers suivants : *Or c'est ce qui nous fait en mains les armes prendre* (Desportes, *Cart. et masc.*, f° 318 r°) ; *avec tant de trésors que l'ame en vous contemple* (Id., *El.*, I, 10 ; IV, 366). Mais la critique ne s'explique-t-elle pas dans les deux cas par cette raison particulière que le verbe est rejeté à la fin ? De même Vaugelas blâme cette phrase : « *l'orateur arrive à sa fin qui est de persuader, d'une façon toute particulière... il faudroit dire, l'orateur arrive d'une façon toute particuliere à sa fin, qui est de persuader* (II, 369). Mais ici il y a équivoque, et aucune construction n'est acceptable, quand elle ôte à la phrase clarté et netteté. C'est la même préoccupation qui se traduit dans l'observation de l'Académie sur le *Cid* : *Les autres au signal de nos vaisseaux répondent*. « Ce vers est si mal rangé, dit-elle, qu'on ne sait si c'est le signal des vaisseaux ou si des vaisseaux on répond au signal » (Corn., XII, 496). En dehors de ces textes, il n'y en a point à citer, que je sache. On peut donc considérer comme d'usage des phrases telles que celles que je rapporte ci-dessous ².

1. *Mais si tost que la nuit commença de son obscur bandeau à voiler la clarté du jour* (des Escut., *Adv. fort.*, 217) ; *De tels discours elle soulageoit son ressentiment* (*Clytie*, I, 413) ; *A quelques uns ils ont imposé pour tribut de ne sacrifier plus leurs enfants* (Balz., éd. Mor., I, 161) : *Mais de tout cela nous traiterons amplement à Paris* (Id., 1665, I, 347).

2. *Ainsi en la maniere de vivre des autres nous nous devons représenter la nostre* (Camus, *Divers.*, I, 64 r°) ; *J'avois accoustumé par semaine de ne despendre à la boucherie que quatre livres dix sols* (Caq. de l'Acc., 32) ; *Son pere s'estonnant, que si à propos il l'estoit venu secourir* (des Escut., *Adv. fort.*, 28) ; *Iphigene sous main par l'entremise de Boleslaüs son pere nourrissier, lui fit tenir tout ce qui lui estoit necessaire* (Camus, *Iphig.*, 207) ; *Dans cette Teste de Brabant je n'ay jamais pu faire entrer la raison de France* (Balz., 1665, II, 286).

Quelquefois le complément est éloigné du terme auquel il devrait être joint : *Il espouventoit tous les petits enfans de nuict* (Caq. de l'Acc., 73); *On fait passer des batteaux chargez de sel soubz main* (Ib., 91); *Les distributions mesmes, qui ne se pouvoient faire que chez Messieurs les presidens à la sourdine* (Ib., 143); *Sur ces mots, Cleandre prend congé de sa belle, voyant que la nuict s'aprochoit, avec mille prieres d'excuses* (Clytie, I, 208). Ici nous sommes en présence des phrases équivoques, qui déplaisaient à Vaugelas; le souci de la netteté les fera disparaître peu à peu des textes soignés, car la grammaire scolaire recueillera pieusement l'observation du maître et la développera.

PLACE DE L'ATTRIBUT

ATTRIBUT DU SUJET. — Le xvi^e siècle plaçait encore souvent l'attribut avant le verbe, Mais dès le début du xvii^e, nous voyons Malherbe souligner sévèrement chez Desportes des transpositions du genre de celle-ci : *Grande étoit l'assemblée* (IV, 388); *Et sa part immortelle que plus chère je tiens* (IV, 326); *Je vais trouver les yeux qui sain me peuvent rendre* (IV, 273).

L'inversion de l'attribut du sujet devient rare chez les bons écrivains; ainsi on ne la trouve guère que chez les prosateurs ou antérieurs à Balzac, ou moins puristes que lui : *il fait ce jugement, que meilleur est celui qui se va changeant en mieux* (Camus, *Divers.*, 261^{re}); *Et monstres d'Amour sont ils bien* (*Astrée*, 1614, II, 85); *tesmoins en sont les Saintes Escriptions* (*Disc. de la vie... du geant Theutobocus*, V. H. L., IX, 242).

ATTRIBUT DU RÉGIME. — La syntaxe est ici moins nette. Il se peut, en effet, aujourd'hui encore qu'on donne à cet attribut deux places différentes. Ou bien on le joint au verbe, de façon qu'il fasse avec lui une sorte de locution juxtaposée : *trouver bon*. Ou bien on le rejette à la fin, en lui faisant porter l'accent rythmique de la phrase : *j'ai trouvé votré idée bonne*. Cette seconde construction est commune au xvii^e siècle, où on ne se soucie pas si dans certaines phrases elle peut faire naître une équivoque : *Elle conserve les corps morts incorruptibles* (R. le Maistre, *Preservat. des fiev.*, 14); *Si tu ne vois, comme l'on dit, l'estomac de ton amy ouvert* (Du Perron, *Tabl. de la parf. am.*, 136); *Je suis donc d'avis de vous envoyer vostre papier blanc et de remettre mes Escriptions à une autre fois* (Balz., éd. Mor., II, 305); *j'estois resolu de tenir ce senti-*

ment secret (Voit., *Lett.*, éd. Uz., I, 16) ; *Je trouve ceste courtoisie, par trop courtoise, qui desaccomode le maistre* (Desruës, *Marg. fr.*, 111) ; *Personne ne trouve les offenses petites qui luy sont faites* (Id., *ib.*, 344). Il faut observer que l'attribut, quand il n'est pas à la fin de la phrase est du moins à la fin de la proposition. Ce qui suit forme une proposition nouvelle.

Un des cas les plus communs est celui où le verbe est *rendre*. La séparation se fait presque toujours : *La foy qui rend mes paroles justes* (Desruës, *Marg. fr.*, 344) ; *la coutume nous rend les choses aisees, qui du commencement nous estonnent* (*Astrée*, 1614, II, 169) ; *Vous eussiez rendu la Victoire triste* (Balz., 1665, I, 347). C'était contre le gré de Malherbe, qui a blâmé : *O bel œil qui d'amour rends la majesté forte* (IV, 449). « C'est, dit-il, mal placer les mots, car il peut sembler que ce *forte* soit un simple épithète à *majesté* ». Les auteurs n'ont presque jamais tenu compte de cette confusion qui, grace à l'accent se faisait moins sentir dans la langue parlée.

PLACE DE L'ADJECTIF ÉPITHÈTE

« Il n'est pas permis de separer l'adjectif loin de son substantif sans nécessité, dit Maupas, interposant d'autres mots entre deux comme on fait souvent en latin... » (116). Ceux qui le suivent ne se contentent pas de dire que l'adjectif ne doit pas s'éloigner du substantif qu'il qualifie ; ils essaient de distinguer les adjectifs qui doivent précéder le substantif et les autres qui doivent le suivre ; la question semble n'être que d'importance secondaire ; elle n'en a pas moins préoccupé tous les grammairiens d'alors.

Selon Maupas, « refusent de preceder leur substantif : les adjectifs de couleur, les adjectifs de qualitez elementaires » (chaud, froid, sec, humide, moite, tiede, aride), les participes passifs, « certains adjectifs qui ont face de participes passifs : *une forest feuillue, un arbre branchu* », les adjectifs de nation et de ville ; plus ceux qu'on ne peut « reduire sous tiltre » et qu'il faut apprendre par l'usage (117-118). « Passent devant pour le mieux... les adjectifs de louange ou blâme. Les nombres cardinaux precedent necessairement aussi les substantifs : *plusieurs, maint, tout, quelque, chaque* (118-119).

Oudin répète à peu près exactement ce qu'a dit Maupas, et constate même comme lui « qu'il s'en rencontre qui se mettent tantost devant et tantost apres et n'ont point d'autre fondement » (*Gr.*, 97-98).

Deimier donne une règle relative aux adjectifs monosyllabiques. Il blâme *l'usufruit clair des cieux*, « parce que pour la naïveté du langage les verbes adjectifs, et principalement ces monosyllabes ne doivent point aller apres les substantifs. C'est pourquoy il ne faut pasdire *l'usufruit clair, le ciel beau, les champs beaux, les prés vers...* ». Mais « *les prés verdoyans, la maison triomphante, le Soleil radieux...* yront tresbien estans dicts ainsi, par ce que les adjectifs y estans de plus que d'une syllabe, font que ces termes coulent aux oreilles avec harmonie » (*Acad.*, 155-156). « L'adjectif monosyllabique ou sonnante comme tel (*belle, riche*), ne pourra suivre le substantif que s'il est accompagné d'un averbe : *le soleil est si beau... les prés les plus vers...* » (*Ib.*, 158).

Le Commentaire de Malherbe ne nous apprend presque rien sur la place de l'adjectif. Nous y voyons que *l'humaine vie* est rude, comme *l'humain repos*, mais qu'on dit : *en ces douces liesses, en ces belles maisons, en ces grandes compagnies* ; que les participes passés passifs employés comme épithètes « ont mauvaise grâce, étant transposés, ainsi : *troublé courage, détruites murailles, refusée grâce, etc.* » (cf. *Doctr.*, 502-504).

Mais c'est tout. Cependant le récit suivant, de Pellisson, nous fait connaître quelque chose de plus des sentiments de Malherbe, au moins sur un point particulier de la question : « Il tenoit pour maxime, dit Pellisson, que ces adjectifs qui ont la terminaison en é masculin, ne devoient jamais estre mis devant le substantif, mais après ; au lieu que les autres qui ont la terminaison féminine pouvoient estre placez avant ou après, suivant qu'on le jugeroit à propos : qu'on pouvoit dire, par exemple, *ce redoutable monarque* ou *ce monarque redoutable*, et tout au contraire, qu'on pouvoit bien dire, *ce monarque redouté*, mais non pas *ce redouté monarque*. Je n'ay pas pris cét exemple sans raison et à l'aventure ; car j'ay souvent ouï dire à M. de Gombaud, qu'avant qu'on ust encore fait cette reflexion, M. de Malherbe et luy se promenant un jour ensemble, et parlant de certains vers de M^{lle} Anne de Rohan, où il y avoit : *Quoi, faut-il que Henri, ce redouté monarque*, M. de Malherbe assura plusieurs fois que cette fin lui déplaisoit, sans qu'il pust dire pourquoi, que cela l'obligea luy mesme (Gombaud) d'y penser avec attention, et que sur l'heure en ayant découvert la raison, il la dit à M. de Malherbe, qui en fut aussi aise que s'il ust trouvé un tresor, et en forma depuis cette regle generale » (cf. *Doctr.*, 504). Il faut avouer que Malherbe s'est réjoui de peu de chose ; car dire que *redouté monarque* sonne mal, parce que *redouté* étant terminé par é mas-

culin serait mieux après le substantif, c'est ne résoudre la question que pour une faible portion des adjectifs. Et encore faudrait-il que la règle fût juste. Or Ménage, qui reproduit le récit précédent, y ajoute judicieusement ces remarques : « Ce sont les paroles de M. Pellisson dans son *Histoire de l'Académie Française*. M. Gombaud m'a aussi souvent conté cet entretien, qu'il ut avec Malherbe ; cette règle que les adjectifs qui ont la terminaison en *é* masculin ne doivent jamais estre mis devant les substantifs, mais après, et que les autres qui ont la terminaison féminine peuvent estre placez avant ou après, est absolument fausse » (Malherbe, *avec les observations de M. Ménage*, 1722, II, 71).

Vaugelas est d'une grande réserve sur la question de la place de l'adjectif. Il redit, après les autres, que les adjectifs des couleurs suivent toujours le substantif, que les adjectifs exprimant une qualité le précèdent ; il ajoute que les adjectifs numériques se placent devant le substantif : *la première place, la seconde fois*, etc. « Si l'on dit *Henri quatriesme, Loüis treiziesme*, ce n'est pas proprement une exception à la reigle, parce que l'on sous-entend *Roy* comme qui diroit *Henri quatriesme Roy de ce nom* » (I, 309-310). Or dans tout ceci, ce qui est vrai est ancien, et ce qui est nouveau, à savoir l'explication, est pure fantaisie. Quant à donner des règles plus complètes, Vaugelas y renonce, après avoir bien cherché : « Il n'y a, dit-il, en cela, un plus grand secret que de consulter l'oreille » (I, 310); et il ajoute : « Coeffeteau est celui de tous nes Autheurs, qui aime le plus à mettre l'adjectif devant, fondé comme je crois, sur cette raison, que la periode en est plus ferme, et se soutient mieux ; au lieu qu'elle devient languissante quand l'adjectif est après. Nos modernes Escrivains, tout au contraire, donnent beaucoup plus souvent la preseance au substantif qu'à l'adjectif, fondez aussi, comme j'estime, sur ce que cette façon de parler est plus naturelle et plus ordinaire, au lieu que l'autre semble avoir quelque sorte d'affectation. De ces deux contraires sentimens, le jugement et l'oreille peuvent faire comme un tiers parti, qui à mon avis sera le meilleur ¹ » (I, 311).

En pratique, les règles relatives aux adjectifs désignant une cou-

1. Il fait encore la remarque suivante, relative à cette « matiere où l'on ne scauroit trouver de reigle » : « Il y en a qui tiennent que lors qu'il y a un genitif après un substantif et un adjectif, il faut tousjours mettre le substantif auprès du genitif, comme : *elle estoit mortelle ennemie d'Agrippine*. Mais ils se trompent, car encore qu'il soit vray que pour l'ordinaire il soit mieux d'en user ainsi, ... neantmoins on peut fort bien, et avec grace, y mettre l'adjectif comme : *une multitude infinie de monde, ...* » (*Ib.*).

leur sont assez bien observées ; elles sont traditionnelles. Il en est de même pour celles des participes passés passifs, quoiqu'on trouvât encore au début du siècle : *un plus delié jugement* (Desruës, *Marg. fr.*, 144) ; *sans aucun premedité dessein* (Nervèze, *Am. div.*, II, 34 v°) ; *son deffavorisé visage* (des Escut., *Adv. fort.*, 27).

La règle de Deimier sur les adjectifs monosyllabiques n'est vraie qu'en gros ; elle se trouve sur plusieurs points en opposition avec les règles de Maupas et d'Oudin, qui voudront que *bleu, jaune, rouge, vert*, adjectifs de couleurs, que *chaud, froid, sec*, adjectifs de « qualitez élémentaires » suivent le substantif. Il faut seulement constater que l'adjectif monosyllabique précède plus souvent le nom qu'il ne le suit ; on cherche sans doute à faire que la phrase soit plus coulante ; or, ces adjectifs, placés avant le substantif, se lient mieux avec lui.

Il n'y a pas lieu d'insister sur les adjectifs de nation et de ville, qui désormais suivent toujours le nom : *une Princesse Thebaine* (*Mélante*, 4) ; *la reputation Danoise* (des Escut., *Adv. fort.*, 26) ; *les navires Tanacreennes* (Id., *ib.*, 181) ; *les lettres Grecques* (Balz., éd. Mor., I, 71) ; etc.

Relativement aux autres adjectifs, qui n'ont pu prendre place dans les catégories établies par les grammairiens, on ne saurait dégager aucune loi précise de la lecture des textes, pour l'excellente raison qu'il n'y en a point, comme le rappelle Balzac, lorsqu'il écrit à M. de Girard : « *Vous estes un trompeur insigne, ou un insigne trompeur*. Je dis l'un et l'autre pour contenter deux Grammairiens de mes Amis, qui ne sont pas d'accord sur la preaseance de l'Adjectif (*Lett.*, 1647, 160). Tout ce qu'on pourrait affirmer, c'est que l'adjectif est plus souvent devant que derrière le substantif, ce qui est contraire à l'usage actuel. Une statistique portant sur un grand nombre de pages d'auteurs donnerait peut-être quelques résultats ¹.

Les précieux, comme des Escuteaux, se permettent des constructions extraordinaires telles que celle-ci, qui rappelle la *Délie* de Scève : *ausquels le plus malicieux et meschant que rusé vieillard adjousta aysément soy* (des Escut., *Adv. fort.*, 90-91).

A noter la fin d'une négligence, fréquente encore, mais que Vaugelas critique (voir tome II, 482). Lorsque deux adjectifs se

1. Les exemples suivants montreront au moins la tendance encore très vivace à mettre l'adjectif devant : *cest infini nombre de regrets* (Desruës, *Marg. fr.*, 8) ; *ceste lasche et paresseuse grace* (Camus, *Divers.*, 94 r°) ; *notre totale ruine* (Tabarin, II, 94) ; *Un confus murmure* (*Mélante*, 153) ; *l'absolu gouvernement de Finonie* (des Escut., *Adv. fort.*, 9) ; *un general combat* (Id., *ib.*, 26) ; *Sa ueigeusement delicate poitrine* (Id., *ib.*, 240) ; *des jaloux maris* (*Clylie*, I, 398).

• Histoire de la Langue française. III. 2.

rapportent à un même substantif, ils ne doivent pas être séparés par ce substantif. C'est une faute contre la netteté du style et de la construction que d'écrire : *en cette belle solitude et si propre à la contemplation*, au lieu de, *en cette solitude si belle et si propre à la contemplation* (Vaug., I, 260) ; *C'est un beau mot de Solon, et tres veritable* (Camus, *Divers.*, 169 r°) ; *les cours souveraines sont remplies de beaux fils et biens peignez* (Caq. de l'Acc., 31) ; *Il avoit les plus belles troupes et les plus desireuses de bien faire* (Balz., éd. Mor., I, 128) ; *la plus temeraire poësie et la plus prodigue des biens qu'il faut mesnager* (Id., ib., I, 279) ; *il y a des rencontres où les plus grandes ames et les plus parfaites s'échappent* (Voit., *Lett.*, éd. Uz., II, 245). Ce n'est que dans la seconde moitié du siècle qu'on abandonnera ces phrases, d'allure si négligée.

CONSTRUCTION PARTICULIÈRE DE QUELQUES ADJECTIFS. — Autre avec un nom de nombre se place souvent avant lui : *Et puis salüa les autres deux* (Astrée, 1614, II, 188) ; *avec autres cinquante Chrestiens* (d'Audig., *Six nouv.*, 52 ; il faut noter que c'est l'ordre de l'espagnol *con otros cincuenta*) ; *l'esprit balançant des autres trois* (Gar., *Doctr. cur.*, 125) ; *S'ils avoient pris encore autres dix de nos places* (Voit., *Lett.*, éd. Uz., I, 226).

Tout un autre est commun au sens de un tout autre : *presques au premier, qui a toute une autre intelligence* (Balz., éd. Mor., I, 439) ; *Les choses auront tout un autre visage quand nous le sçaurons* (Voit., *Lett.*, éd. Uz., II, 261).

L'ADJECTIF POSSESSIF. — Maupas admettait encore que *mien*, *tien*, *sien*, précédés de : *un, une, ce, ceste, quelque, nul, aucun, chacun, chaque, tel, ces, des, plusieurs, quelques, etc.* pussent suivre ou précéder le substantif : mais seulement « en signification indefinie » : *un ami mien* ou *un mien ami* (174). Mais Deimier, dès 1610, rejetait la première construction : « Ceste transposition, pour l'Empire sien, est de mauvaise façon, à cause du dernier terme d'iceluy, qui estant ainsi disposé rend la phrase toute italienne, ou latine... Et ainsi ce n'est pas bien parler de dire, *vaillance nostre, beauté vostre, tresor mien* . . . » (Acad., 387). Cette tournure est encore déclarée surannée par Oudin, et ne tarde pas à disparaître. Les quelques exemples qui s'en trouvent sont chez les burlesques et les comiques.

PLACE DU PRONOM

Dans la première moitié du siècle, de sérieux efforts sont faits par les grammairiens pour déterminer la place du pronom, non

du pronom complément de l'indicatif, dont la place était déjà à peu près fixe, mais du pronom complément de l'impératif ou de l'infinitif.

AVEC L'IMPÉRATIF. — Les règles d'inversion du pronom complément d'un impératif positif, données par Maupas et Oudin, ne font que confirmer un usage bien établi (cf. Maup., 132-133, 135-136; Oud., *Gr.*, 104-105).

Maupas conseille encore une élégance qui restera classique pendant tout le xvii^e siècle: « Que si vous subjoignez un second commandement lié au premier par une conjonction, lors le pronom peut retourner en son lieu prepositif après la conjonction, et sera mieux. Exemple: *si vous voyez mes amis, saluez-les, et leur dites que je me porte bien... Écrivez leur, puis me baillez vos lettres.* » (133, cf. 142). Si cette façon d'écrire se rencontre pendant tout le siècle, cependant elle tombe peu à peu en décadence, et elle est souvent remplacée par l'usage actuel: *partage ceste grace, mon Dieu, entre mon Amante et moy, et inspire nous la resolution que nous devons prendre* (Nervèze, *Am. div.*, II, 221 v°); *Venez donc... et resolvez vous...* (*Le Secrét. de la Cour*, 113); *Prenez pitié de moy, ma belle, et contentez vous de ma servitude* (*Ib.*, 206)¹.

AVEC L'INFINITIF. — Le pronom atone, complément d'un infinitif régi lui-même par un des verbes *aller, devoir, savoir, pouvoir, venir, vouloir*, est mieux placé, selon Vaugelas (II, 84), devant le verbe principal (à un temps simple) que devant l'infinitif; c'est la syntaxe ordinaire jusque-là. Est-ce l'autorité de Vaugelas qui la maintint? En tous cas les exemples de l'ordre prescrit par lui sont en majorité, et pour longtemps encore. La règle est la même pour le réfléchi: *tes yeux lors qu'ils me vont blesser* (Théoph., II, 68); *l'Égypte le va voir me présenter ses vœux* (Corn., IV, 44, *Pomp.*, v. 404); *pour vous aller rendre mes devoirs* (Costar, *Lett.*, I, 283); *vous la devez finir* (Balz., éd. Mor., I, 362)².

1. Balzac ne suit presque jamais le vieil usage: *Esperons qu'elle ramenera au logis celui qui fait parler d'elle si souvent, et gardons-nous bien de desirer l'Empire du Monde* (*Lett.*, 1647, 56); *Soyez donc nostre Solliciteur auprès de sa docte Seigneurie, et dites luy de la part de tous les Grecs...* (*Ib.*, 119); *Ohligez-moy de luy dire ce petit mot de ma part et faites moy la faveur de croire...* (*Ib.*); *Mettons les en liberté pour l'amour de rous, et laissons-les courir par le Monde* (1665, II, 285).

2. Cf. *Aisement tu te pourrois desdire* (Théoph., II, 78); *comme vous le pourriez croire* (Costar, *Lett.*, I, 139); *O Cloris, qui te sçais si bien faire adorer* (Théoph., II, 39); *un prestre la venoit exorcizer* (*Id.*, II, 19); *je bais l'aveugle erreur qui le vient de surprendre* (Corn., III, 534, *Pol.*, v. 1014); *les charmes des Magiciens qui les veulent tirer du Ciel* (Colin, *Theocl.*, 105); *ils les ont voulu faire passer pour des fous* (Balz., éd. Mor., I, 387).

De même avec divers autres verbes qui ne sont pas des auxiliaires de modes, de

Cependant : *Monsieur, je ne sçaurois pas vous repartir, mais je sçaurois bien me tenir ici tout aujourd'huy* (Théoph., II, 30) ; *je ne dois pas m'en tenir là* (Costar, Lett., I, 389) ; *il ne sçait pas ce qu'il faut luy dire et luy redire* (Balz., éd. Mor., I, 408). Corneille, en 1660, dans la revision de ses vers, substitue souvent cet ordre nouveau à l'ancien.

DEUX PRONOMS COMPLÉMENTS. — Lorsqu'un verbe a à la fois, comme compléments deux pronoms, savoir un des pronoms *le, la, les*, comme complément d'objet direct et un autre pronom personnel *me, te, nous*, etc., comme complément indirect, tous deux devant précéder le verbe, quelle place respective allaient-ils occuper ? Jusqu'au XVII^e siècle, le complément d'objet direct pouvait précéder l'autre, et c'est une construction encore admise par Maupas : « *me, te, nous, vous*, peuvent estre placez indifferemment devant ou apres [les accusatifs *le, la, les*] : *j'ay envie d'apprendre la langue françoise, je vous prie la me monstrier, ou me la monstrier . . .* » (135) « Et en propos negatif, toutes les reigles susdites ont lieu, *je ne la vous* ou, *je ne vous la donneray pas* » (*Ib.*). Seul, le pronom *se*, « au datif », doit toujours aller devant « que lesdits accusatifs [*le, la, les*] joignent le verbe : *Voila une belle bague, Madame se la veut acheter* » (*Ib.*).

Mais, avec Oudin, nous arrivons à la condamnation complète de l'ancien usage ; il faut dire : « *Monsieur me l'acheptera, Madame te le dira, Jean se le fera payer, le valet nous le monstrea*. Et gardez-vous bien de dire *la m'acheptera, les me donnera, la te payera . . .* car c'est fort mal parlé, et la reigle en est grandement fausse ; encore moins : *il le m'a donné pour il me l'a donné ; il le t'a promis pour il te l'a promis*, et autres semblables » (*Gr.*, 107). Vaugelas confirme Oudin : « il faut dire *je vous le promets* et non pas *je le vous promets*, comme le disent tous les anciens Escrivains et plusieurs modernes encore. Il faut tousjours mettre le pronom relatif aupres du verbe, mesme lorsqu'il y a repetition du pronom personnel, comme : *il n'est pas si meschant que vous vous le figurez*, et non pas *que vous le vous figurez*, nonobstant la cacophonie des deux *vous*. Pour les vers, quelques-uns se servent de l'un et de l'autre, et disent aussi *vous le vous figurez* ; mais non pas *je le vous assure* (I, 96).

voix, ou de temps, très intimement unis aux infinitifs : *ne se faisant au fond que rire* (Théoph., II, 34) ; *il ne la faut pas adorer* (Cotin, *Théocl.*, 105, deuxième pagination) ; *il me faudroit monstrier les Salles et Temples de la Grèce* (Id., *ib.*, 145).

Si le verbe auxiliaire est lui-même un infinitif précédé d'un verbe principal, le pronom précède le premier infinitif : *je sais qu'il se dipose à me venir parler* (Rac., I, 569, *Alex.*, v. 999) ; *L'âme est trop mêlée avec le corps pour s'en pouvoir séparer* (Retz, IX, 150).

L'habitude blâmée ici était encore trop vivante pour disparaître sans lutte, et La Mothe le Vayer, Dupleix aussi, protestèrent au nom de la logique et de l'usage contre la remarque de Vaugelas ¹.

Chez les écrivains, l'indécision est complète; les exemples de l'ancien ordre abondent, mais le nouveau est très fréquent : *Je vous le presente* (Desruës, *Marg. fr.*, 144); *Ny a autre qui me le peust dire* (*Astrée*, 1614, II, 44); *Je m'en vay vous le dire* (Tabarin, II, 170); *il faut que je vous le confesse* (*Clytie*, I, 234); *Celuy qui me la racontoit* (Balz., éd. Mor., I, 15) ².

Lorsque cette rencontre des deux pronoms se produit devant un infinitif, « vous pouvez, dit Maupas, placer indifferemment vos pronoms datifs et accusatifs devant l'un des deux verbes : *vostre demande est raisonnable, je veu^x vous l'ottroyer* ou *je vous la veu^x ottroyer*. Mais si l'infinitif est régi d'une preposition, il est meilleur de loger vos pronoms entre la preposition et l'infinitif, à la manière qui s'ensuit : *je desire de la vous ottroyer*; *j'ay oublié à les vous envoyer* » (136). Cette dernière observation est inutile, il n'y a pas d'autre construction possible.

LE PRONOM Y. — Quand il se rencontrait avec un pronom personnel atone après le verbe, l'usage était indécis. Le grammairien Ph. Garnier dit en 1618 (33) : *Attendez m'y vel attendez y moi*. Mais Vaugelas légifère (I, 178) : « Il faut dire *menez-y moy*, et non pas, *menez m'y*, et au singulier aussi, *menes-y moy*, et non pas, *mene m'y* : Et cela à cause du mauvais et ridicule son que fait, *menez-m'y*, et *mene-m'y*, car on dit bien *menez-nous y*, qui est la mesme construction, et le mesme ordre des paroles, et *menez-les y* aussi; parce que la cacophonie ne s'y rencontre pas si grande, qu'aux deux autres. On dit encore, *mene-l'y* et *menez-l'y*, à cause que la lettre

1. « Voici une de ses plus grandes erreurs, de blâmer ce qu'il appelle transposition des pronoms *le, la, les*, ce qui ne l'est point; et si sa regle estoit vraie qui condamne *je le vous promets*, et substitué *je vous le promets*; il faudroit dire necessairement *je luy le dirai*, et non pas *je le luy dirai*, encore que le premier ne vaille rien. On dit indifferemment *je le vous dirai* et *je vous le dirai*. . . . Il n'a donc pas encore ici l'Usage pour luy ni beaucoup moins la raison, et l'analogie des autres Langues. Je luy soutiendrai bien plus, il est souvent necessaire de faire ce qu'il defend, et son propre exemple, *vous le vous figurez*, n'a rien de mauvais, nos meilleurs Auteurs disjoignant ou separant les deux *vous* fort ordinairement avec beaucoup de grace. (II, 635). Scipion Dupleix soutient La Mothe contre Vaugelas : « Puis-que tous les aeneiens Écrivains, plusieurs des modernes, et mesmes quelques Poëtes (comme l'Auteur de la Remarque l'advouë) disent *je le vous promets*, par quelle raison, ou de quelle autorité peut-il condamner cete phrase ? » (*Lib.*, 310).

2. Cf. *Il nous les envoie* (Id., ib., ib., 119); un *Tesmon illustre qui vous le confirme* (Id., ib., ib., 211); *je vous l'advouë de rechef* (Id., ib., ib., 463); *Je vous les laisse interpreter à vos Dames* (Id., *Lett. chois.*, 1647, 134); *Je ne croy pas que vous vous l'imaginiez* (Voit., *Lett.*, éd. Uz., I, 258); *il ne faut point vous le disputer davantage* (Id., ib., II, 181); *prendre la peine de vous le mander* (Costar, *Lett.*, I, 479).

l ne sonne pas si mal en cet endroit que *m*. Outre que *m'y*, de soy a un mauvais son. De mesme on dit *envoyez-y moy*, et non pas, *envoyez-m'y*, *portez-y moy*, et non *portez-m'y*, mais oüy bien, *envoyez-nous y*, *envoyez-l'y*, *portez-nous-y*, *portez-l'y*. Cela se dit en parlant, mais je ne voudrois pas l'escrire, que dans un stile fort bas. Je l'éviterois en prenant quelque destour. Je ferois venir à propos de dire *là* pour *y*, comme *portez-moy-là*, *envoyez-moy-là*. » L'Anonyme de 1657 accepte, même il aggraverait volontiers la règle, en demandant la suppression de *menez y moi*, qu'on remplacerait par *mène moi là* (59). Corneille a écrit, dans *l'Imitation : Préparez-y toi sans ennui* (VIII, 142, 1, v. 2000, cf. 152, v. 2230).

Maupas (164-167), Oudin (*Gr.*, 202), Vaugelas (I, 178) blâment la construction *en y* pour *y en*. Mais c'est là une tournure populaire et archaïque qu'on ne trouve plus guère dans les textes ¹.

PLACE DE L'ADVERBE

Au xvi^e siècle, la place de l'adverbe n'était pas encore bien déterminée, et la liberté de construction du moyen âge subsistait en beaucoup de cas. Le xvii^e siècle garda quelque chose de cette liberté, mais les grammairiens firent leur possible pour fixer la place à donner à l'adverbe, et pour imposer des bornes à la fantaisie des auteurs.

Maupas donne une règle très nette : « l'adverbe doit tousjours adherer au terme qu'il expose » (269-270). Tout en reconnaissant que l'adverbe se place parfois plus près du nominatif que du verbe, il ne fait que tolérer ce déplacement. Il vaut mieux dire : *mon precepteur me reprend souvent* que *mon precepteur souvent me reprend* (271). La même théorie se dégage du *Commentaire sur Desportes*, Malherbe blâme les vers : *Craint d'avoir trop rendu cette amitié connue* (IV, 388) ; *Assez je me tiendrois en mes maux guer-donné* (IV, 338 ; cf. IV, 341). Deimier, ici encore, partage les idées de Malherbe : « *Pour aller trop tes beaux Soleils aimant...* n'est pas assez bon, à cause de cest averbe (*trop*), qui avec ce terme *tes beaux soleils* divise par trop le rapport à l'union de cest *aller* et d'*aimant*. C'est pourquoy ce vers yroit mieux ainsi : *Las ! pour aller tes beaux yeux trop aimant* » (*Acad.*, 444-445). Oudin n'admet guère qu'on place un « simple adverbe » entre le nominatif et le verbe ; il le veut après le verbe, et préfère : *mon valet revient souvent tard* à *mon valet souvent revient tard* (*Gr.*, 201). Cependant, s'il y a deux adverbes, on peut dire : *mon valet bien souvent revient fort tard* ; « et lors, ces deux adverbes bien

1. *Allés à l'autre bout, on en y vend* (*Bourq. poli.*, V. H. L., IX, 181).

souvent ne s'attachent pas au verbe, mais font comme une espece de parenthese » (*Ib.*) Si le verbe, au lieu d'être à un temps simple, « est à un temps composé, et qu'il ne s'y rapporte qu'un seul adverbe, cet adverbe doit se placer entre l'auxiliaire et le verbe : *je suis bien aimé*; et tousjours il faut que dans un plus grand nombre de diction le dit adverbe soit proche du participe » (*Ib.*). Vaugelas apporta son autorité à la confirmation de toutes ces règles : « Cette partie de l'oraison, dit-il en parlant de l'adverbe, veut tousjours estre proche du verbe, comme le mot mesme le montre ; soit devant ou apres, il n'importe, quoy que dans la construction il aille tousjours apres le verbe, eomme l'accessoire apres le principal, ou l'accident apres la substance. C'est pourquoy je m'estonne qu'un de nos plus fameux Escrivains affecte de le mettre si souvent loin de son verbe à la teste de la periode, par exemple : *comme l'on vit que presque leurs propositions n'estoient que celles mesmes qu'ils avoient faites à Rome*, au lieu de dire, *comme on vit que leurs propositions n'estoient presque que celles mesmes qu'ils avoient faites à Rome*, nonobstant la cacophonie des deux *que*, *presque que*, qui n'est pas considerable à comparaison de la rudesse qu'il y a à mettre *presque*, au lieu où il le met » (II, 239) ¹.

Tels sont les textes des grammairiens. Ils ne correspondent nullement à l'usage, et aucun écrivain ne se fait scrupule d'éloigner l'adverbe du terme sur lequel il porte. Cette ancienne liberté ne cédera qu'à la fin du siècle aux exigences des théoriciens. On verra dans quelques-unes des phrases qui suivent qu'elle était fort utile pour produire certains effets :

Il n'appartient qu'aux grands d'exécuter les choses grandes promptement et facilement (Desruës, *Marg. fr.*, 223) ; *On en peut dire de mesme à ceux qui ont de belles dignitez indignement* (Camus, *Divers.*, 43 v^o) ; *j'estois... l'espouvante des marchands, et guières les prevosts ne venoient me chercher* (*Rep. du cap. Guil.*, 1615, V. H. L., VII, 76) ; *Je sçay que malicieusement et à dessein le susdit livre, intitulé... a esté publié* (Tabarin, II, 222) ; *qui disent des sottises sagement* (Balz., éd. Mor., I, 75) ; *afin que vous n'ayez pas désiré mon bien inutilement* (*Id.*, *ib.*, I, 431) ; *Elle les explique en la sienne et la nostre admirablement* (*Id.*, *ib.*, II, 439).

1. Dans une autre remarque, Vaugelas montre combien il tient à ce que l'adverbe ne s'éloigne pas du mot sur lequel il porte. Il ne faut point dire : *où est allée cette crainte de Dieu, qui si exactement vous a tousjours fait conformer à ses volonte?* mais *qui vous a tousjours fait conformer si exactement à ses volonte?* « car cet *exactement* ne se rapporte point à la crainte de Dieu, qui vous a tousjours fait, mais à conformer (II, 362). Scipion Duplex approuve ce que Vaugelas dit de la place de l'adverbe, et juge « bonne et utile » la remarque que j'ai rapportée plus haut (*Lib.*, 131).

CHAPITRE XI

LA PHRASE

LA PHRASE DU XVI^e SIÈCLE ET LA PHRASE MODERNE. — Le temps n'est plus où l'on disputait sur le nom du « père de la prose française », pendant nécessaire du « père de la poésie », Malherbe. Tout le monde, aujourd'hui, s'accorde à penser que la prose française n'a pas eu de père, ou plutôt en a eu beaucoup. Loin qu'elle soit un beau jour sortie toute faite de quelque cerveau génial, elle est un produit lentement élaboré et perfectionné de siècle en siècle. Elle est en création depuis le jour où il s'est rencontré en France des hommes ayant une idée plus ou moins vague de ce qu'est le style, c'est-à-dire depuis le moyen âge. Seulement, à cette époque lointaine, les écrivains qui se servaient du français, ont cherché à le façonner non d'après le sentiment naturel et spontané qu'ils pouvaient avoir de leur propre idiome, mais surtout d'après l'idée qu'ils s'étaient faite de la phrase latine. Ils n'ont pas seulement soigné l'arbre ; ils l'ont greffé, et les rameaux qu'il a alors produits ont été longtemps si étrangers à la souche originelle, qu'ils en altéraient l'aspect et même la nature. Il a fallu des siècles pour que le produit composite qui devait sortir de l'ente trouvât son caractère définitif. En fait de style, un mélange est plus vite fait qu'une combinaison.

On l'a dit et prouvé. Les plus grands écrivains du XVI^e siècle, Rabelais, Calvin, Amyot, Montaigne, transportent encore en français les formes de la phrase latine. Ce travail d'adaptation était chez eux à la fois conscient et inconscient ; conscient, en ce que là comme ailleurs, on croyait alors ne pouvoir réussir à bien faire qu'en imitant, inconscient, en ce que tous ceux à peu près qui tenaient une plume avaient été habitués dès l'enfance à penser et à écrire en latin, si bien que quelques-uns, en se servant du français, se traduisaient. En outre les études, quelles qu'elles fussent, remettaient continuellement sous les yeux des écrits latins, anciens ou modernes, et la tentation de faire passer en français la phrase latine comme le mot latin se représentant quotidiennement, était invincible. A quel moment cette tendance cessa-t-elle ? On pourrait pour ainsi dire répondre a priori que la délivrance de l'obsession

latine ne pouvait commencer que le jour où le français serait assez émancipé pour qu'on renonçât à lui imposer des formes étrangères, où le latin, de son côté, serait assez en décadence pour que la plupart des lettrés cessassent de penser en latin. Un Montaigne, même s'il l'eût voulu, ne pouvait pas n'être qu'un écrivain français. Les conditions nécessaires n'existaient pas de son temps. Elles se trouvèrent réalisées au commencement du xvii^e siècle.

C'est aussi, semble-t-il, à la même époque, que le soin du détail, la recherche du rythme, de la mesure, commença à s'imposer. Et ce qui poussa les écrivains à s'y adonner, ce fut la sévérité du public. La mode y portait, d'une part on avait assez du pédantisme, d'autre part on exigeait un « style fait », comme des mots choisis et des constructions correctes.

Il n'est que de lire quelques pages d'un des maîtres de la prose à la fin du xvi^e siècle pour comprendre ce qui restait à faire. Les meilleurs n'étaient point en possession du tour qu'on va désormais demander au style, ou bien ils ont volontairement négligé de lui donner le caractère nouveau. Prenons quelques pages du beau *Traité de Du Vair Sur la Constance et Consolation aux misères publiques*. La première impression est excellente. La hauteur du ton, l'ampleur de la phrase, accommodée à la gravité de la pensée, font songer à Bossuet : « Mais quand il ne leur arriveroit aucunes maladies, c'est à dire, inconveniens de violence, dont ellés perissent le plus souvent, si faudroit-il qu'elles definassent de vieillesse, par la loy commune du monde, pource qu'elles ont leur jeunesse, leur virilité, leur vieillesse, comme les hommes : et bien que tous leurs autres âges eussent esté fermes et sains, si faudroit-il en fin que la vieillesse les consumast » (Du Vair, 1606, I, 54, *Consol.*, I. I)¹.

Mais qu'on regarde d'un peu près la plupart de ces belles constructions, en grammairien ou en artiste, quelque déféctuosité ne tarde pas à apparaître. Voici une phrase (I, 57), où en employant plusieurs participes qui n'ont pas le même sujet, l'auteur trouble la netteté : « Le remede qu'elle (la nature) a recherché à cet inconvenient, c'est une duree par succession qu'elle a donné aux choses, faisant qu'en perdant une forme elles en reçoivent une autre,

1. Cf. Car pource qu'ils en ont tousjours veu jouyr leurs peres, et qu'ils ne se sont jamais mis en peine de regarder les tiltres de leur maison, ils ont fait estat que le fonds leur en appartenoit, et se sont nourris en ceste opinion : ils ont passé leur jeunesse sans apprendre mestier : sans s'accoustumer au travail : comme ils sont devenus grands, le bail est expiré, il se faut pourvoir ailleurs : ce coup non preveu les estonne, ils pleurent, ils se lamentent, et au lieu de remercier le propriétaire de ce qu'il les a lon temps laissés jouyr à si grand marché, ils mesdisent de luy (Id., I, 55-56, *ibid.*).

et que rien ne deperit du tout, mais seulement se transmuë : la terre demeurant comme de l'argille entre ses mains, tousjours molle¹, laquelle elle repestrit et remoullé diversement, luy donnant une nouvelle face, par une fraische figure couvrant la vieille : et par ce moyen imitant ça bas l'immortalité, qu'elle n'y a peu entierement apporter ».

Ailleurs, nous sommes entraînés dans un beau mouvement rythmique, il y manque par endroits une certaine harmonie de son pour arriver à la perfection : « Les fruits fleurissent, se noüent, se nourrissent, se meurissent, se pourrissent : les herbes pointent, s'estendent, se fanent : les arbres croissent, s'entretiennent, se seichent : les animaux naissent, vivent, meurent : le temps mesme qui enveloppe tout le monde, est envelopé par sa ruine, et se perd en se coulant : il roule doucement les saisons les unes sur les autres, et toutes celles qui se passent se perdent. De toutes ces choses muables, que voulez-vous faire de constant ? de toutes ces choses mortelles, que voulez-vous faire d'immortel ? » (I, 58-59, *Consol.*, I. I). Quelle catastrophe quand on passe des belles sonorités que voici : *il roule doucement les saisons les unes sur les autres*, à la cacophonie de consonnes qui suit : *et toutes celles qui se passent se perdent*. Il est bien difficile de croire à un contraste voulu, qui du reste n'aurait point sa raison d'être.

Trop souvent aussi la phrase est encore gâtée par quelque maladresse syntaxique : « Mais desirant gratifier son ouvrage, et flatter ses pensees, il introduit les Muses qui viennent discourir de la durée des estats, et proposent certaines proportions de nombre, gardant lesquelles ils se pourroient conserver longuement florissans ; et confessent toutesfois rondement, que comme tous estats ont leur naissance et commencement, aussi faut-il qu'ils ayent leur fin » (Id., 61, *Consol.*, I. I). Il n'est pas difficile de voir ce qui pêche : c'est d'abord la proposition relative *gardant lesquelles*, c'est ensuite *ce et confessent*, construit tout à fait comme *et proposent*, alors que celui-ci est tout près d'un premier verbe muni d'un sujet, au lieu que l'autre en est fort loin, ce qui aurait dû empêcher d'adopter une construction parallèle des deux propositions, laquelle ne se justifie d'ailleurs pas du tout par le sens.

Du Vair enfin use encore couramment de phrases toutes latines : « Car je ne doute point, qu'en la creation de l'univers. Dieu n'ait establi une reigle et une loy certaine, selon laquelle toutes choses doivent estre produites, disposees et conservees : laquelle qui voudra appel-

1. Il faudrait aussi déplacer ces mots pour rendre la phrase moderne.

ler nature, je n'ay que dire pour l'empescher, pourveu qu'il n en face point une essence à part hors de Dieu, à laquelle il pense qu'il ait commis le gouvernement des choses creées pour se mettre en repos » (*Consol.*, l. II, 79).

Dans les trente années qui suivirent, le progrès se marqua sur deux points. D'abord le nombre des écrivains qui, faute de savoir faire une phrase, enfilent des périodes « sans construction », diminue très visiblement. Ce n'est pas qu'il n'y en ait plus, mais des styles à la Camus¹ ou à la Garasse feront bientôt honte à leur auteur². Quiconque imprime sait qu'il doit s'en garder, parce que le goût de l'époque l'exige, et s'il le peut, il s'en garde en effet. Ce sera dans la langue populaire qu'il faudra bientôt aller chercher les restes de l'ancienne négligence³.

D'autre part, si l'on compare des écrivains de cette époque à ceux de l'époque précédente qui sont à peu près de valeur égale, on s'aperçoit très vite que les nouveaux venus, sans plus de talent, savent manier la phrase d'une main plus sûre. La Mothe le Vayer le proclame. « Ceux qui ont heureusement travaillé à cette agreable harmonie des periodes s'en sont acquittez de telle sorte, que je ne pense pas qu'on puisse porter plus haut une si importante partie de l'Elo-

1. « L'histoire que j'entrepris de deduire m'a obligé à représenter cette forme de Gouvernement, comme eu estant la baze et le principe fondamental, à cause de la puissance presque tyrannique d'un de ces Palatins, qui paroistra sur cette Scene que nous ouvrons, et qui sembleroit estrange, et tout à fait extraordinaire à un Lecteur qui s'imagineroit un estat policé comme le nostre, où le Monarque estant plus absolu, l'autorité des Gouverneurs est beaucoup moindre, et semblable à celle des estoiles qui n'ont point de lumiere devant le Soleil de la Souveraineté: au lieu qu'en Pologne... (Camus, *Iphig.*, 6).

2. Cependant le lendemain, Cleandre ne manque point de l'aller voir; lequel, de vous exprimer maintenant les douceurs de leur entretien, la plus diserte langue y perdrait sa renommee en l'entreprise, puis que j'en deffie celle de Mercure, voire l'éloquence mesme, non d'en dire au vray ce qui en est, mais seulement une partie, d'autant que c'estoit un entretien de discours et du cœur, et de la pensee, qui toutesfois se faisoient entendre par des reciproques regards... (*Clytie*, I, 46-47).

3. Je doute qu'on trouvât en 1650 l'équivalent de ces phrases de Nervèze: Il faut entendre que ces deux Amans ne se cognoissoient point pour corrivals, toutefois Medelly ayant incontinent jugé que ce poulet avoit esté couvé sous l'aisle de Palmelie, ne fist aucun semblant de le cognoistre: mais comme fin et subtil en ses inventions (qualité assez familiere à ceux de sa nation) il conspire le divorce d'elle et de Lirysis, parce qu'il l'estimoit plus favorisé que luy, et il va imaginer qu'il n'y avoit rien de plus propre à cela que de faire veoir à ceste Albanoise la lettre que son Cousin avoit naguières escrite a une certaine Damoiselle Française qui estoit à la Cour, de qui la beauté et condition allechoit amourement les desirs et les esperances des Cavaliers de son siecle, ce qu'il pensa luy estre facile d'exécuter: par ce que c'estoit une fille qu'il voyoit fort privément, et se prometoit qu'elle ne luy refuseroit point ceste lettre, laquelle elle luy avoit déjà monstrée, et je sçay que ce Prince la luy avoit envoieé plus pour donner carrière à son bel esprit, que pour les prelenions qui pouvoient estre aux autres, estant visitée des plus apparens de la Cour qui luy escrivoient, et les aucans pour l'obliger au mesme exercice, duquel elle s'acquictoit fort dignement. (*Les hazards amoureux de Palmelie et de Lirysis*, 48-50).

quence » (I, 432-433). Et il ne faut pas voir là une de ces phrases suffisantes où chaque génération d'écrivains a successivement exprimé son contentement d'elle-même. Le fait est réel.

RÔLE DE MALHERBE. — Vaugelas, dans un des passages les plus injustes de son livre, a soutenu que Malherbe a été à peu près complètement étranger à ce mouvement ¹. Vaugelas a certainement raison, si l'on considère des phrases comme la suivante : « Toutefois, soit que les flegmes me bouchassent le gosier, soit que quelque autre cause m'empêchât de respirer à mon aise, j'avois besoin de cette agitation ; comme de fait je m'en suis fort bien trouvé, et pour ce que je me suis fait promener plus longtemps, avec ce que d'ailleurs j'y étois convié par le plaisir que je prenois de voir cette rive qui se courbe entre Cumes et la maison de Servilius Vatia et, comme un petit sentier, est close d'un lac d'un côté, et de l'autre de la mer ; car pource que la mer y avoit couru nouvellement, il y faisoit plus ferme que de coutume... » (Malh., II, 461-462). Or la prose de Malherbe présente un certain nombre de périodes de ce genre, qui sont obscures, embarrassées, et peu françaises. Il est même fort possible, que, dans son infatuation, Malherbe ait systématiquement refusé de donner à la prose les soins méticuleux qu'il donnoit à ses vers ², et qu'il ait autorisé dans les genres qu'il estimait inférieurs, des négligences que l'ode, suivant lui, n'eût pas souffertes ; mais, même si cela était, il devait forcément arriver que la phrase de prose fût soumise tôt ou tard à des lois analogues à celles de la période poétique, une fois que celles-ci seraient établies ; la poésie ayant commencé, l'éloquence devait suivre. Or, sans discuter ici, si la prose de Malherbe est aussi lâchée en général que Vaugelas le prétend, en admettant qu'on n'y trouve point ce qu'il appelle

1. Il ne le nomme pas, mais le désigne suffisamment. La clef de Conrart donne le nom. « Un des plus celebres Autheurs de nostre temps, dit-il, que l'on consultoit comme l'Oracle de la pureté du langage, et qui sans doute y a extremement contribué, n'a pourtant jamais connu la netteté du stile, soit en la situation des paroles, soit en la forme et en la mesure des periodes, pechant d'ordinaire en toutes ces parties, et ne pouvant seulement comprendre ce que c'estoit d'avoir le stile formé, qui en effet n'est autre chose que de bien arranger ses paroles, et de bien former et tier ses periodes. Sans doute cela luy venoit de ce qu'il n'estoit né qu'à exceller dans la Poësie, et de ce tour incomparable de vers, qui pour avoir fait tort à sa prose, ne laisseront pas de le rendre immortel ; Je dois ce sentiment à sa memoire, qui m'est en singuliere veneration, mais je dois aussi ce service au public d'avertir ceux qui ont raison de l'imiter en d'autres choses, de ne l'imiter pas en celle-cy » (II, 361).

2. C'est ainsi que j'interpréterais le témoignage de Racan : « Donnez tel nom qu'il vous plaira à ma prose, de galante, de naïve et d'enjouée, je suis résolu de me tenir dans les préceptes de mon premier maistre (Malherbe), et de ne chercher jamais ni nombre ni cadence à mes périodes, ni autre ornement que la netteté de bien exprimer mes pensées (I, 339).

un style formé, chacun avouera, après avoir lu le *Commentaire sur Desportes*, que Malherbe a « connu la netteté du style, » et qu'il a fortement contribué à montrer comment on devait « arranger ses paroles ». Il y a des règles fondamentales qui sont de lui, et beaucoup.

On eût peut-être étonné bien plus encore Vaugelas, si on lui avait montré — cela est vrai pourtant — que dans cette lente élaboration de la phrase française à laquelle tout le monde travaillait, une part importante revient aux Anciens, depuis Isocrate jusqu'à Quintilien. Les traités de rhétorique publiés alors, ne sont autre chose que des compilations inspirées de leurs préceptes et adaptées avec plus ou moins d'habileté à notre langue. C'est tantôt Démétrius de Phalère, tantôt Cicéron, ou les autres, qui donnent, par la plume de La Mothe le Vayer, des règles à l'éloquence française, et ces règles n'ont pas été sans influence, puisque c'est sans doute pour les avoir vues paraître avant ses *Remarques*, que Vaugelas a réduit son chapitre sur le style à n'être qu'un petit traité, et bien médiocre, de la netteté. Il y a plus. Ceux mêmes qui n'ont lu ni le P. de Saint-Paul, ni La Mothe le Vayer n'en ont pas moins fait leur rhétorique avec les Anciens, dans ces collèges d'où le français était proscrit, mais où on enseignait un art qui pouvait en beaucoup de ses parties s'appliquer à la phrase française aussi bien qu'à la latine, pour laquelle il était fait. Longtemps plus nuisible qu'utile à notre langue¹, l'enseignement de la rhétorique latine allait pouvoir la servir, aussitôt qu'on saurait y séparer des autres les préceptes généraux applicables à tous les idiomes, et ce temps était venu.

LA RÉGULARITÉ. — Les phrases les plus simples, on s'en aperçoit dès qu'on y regarde bien, se sont senties de l'application qu'on donna dès lors à la construction régulière de la phrase. On vit par exemple disparaître de la prose soignée une façon d'écrire, qui semble avoir eu un caractère populaire, et qui consistait à décomposer une complétive pour en transporter le sujet en qualité de complément d'objet dans la principale : *Mais je la voy qu'elle chemine Droit icy* (Beleau, *La Reconn.*, IV, 3, *A. th. fr.*, V, 400). Cette phrase avait pour elle l'autorité du grec. A l'époque de Malherbe, cela ne suffisait plus.

Il y avait encore, au xvi^e siècle, dix manières analogues de déconstruire : *Si fut le marchand bien joyeux de sa requeste, qui luy fut accordée* (Nic. de Tr., *Par.*, 201) ; *La consecration, faut qu'elle*

1. Je ne méconnais pas, bien entendu, ce que les auteurs du xvi^e siècle, tels que Calvin ou Montaigne doivent à la rhétorique latine. Elle les a formés ou à peu près.

emporte sacrifice (*Serm. cath. de Vigor*, 43), etc. ¹. Tout cela est rejeté dans la langue parlée et dans les écrits populaires.

Avant tout, d'après le code nouveau, une phrase doit être « construite ». Quelqu'heureuse que soit une « anacoluthie », Malherbe y voit surtout un défaut. En voici une, où le sens suspendu fait un bon effet, elle ne trouve pas grâce devant lui : *Mais apres le retour trouver sa place prise, Luy voir le cœur changé, n'estre plus reconnu, Et se voir delaisser pour un nouveau venu, Est-il pas plus heureux qui garde sa franchise?* Si cela est « sans construction » (IV, 269), on peut juger de la sévérité avec laquelle sont critiquées les brusques et inutiles ruptures de phrase (*Doctr.*, 507-508) ².

LA CLARTÉ ET LA NETTETÉ. — Le souci d'écrire clairement n'est pas et ne peut pas avoir été une nouveauté du XVII^e siècle. Les théoriciens de l'antiquité avaient déjà multiplié les préceptes qui devaient assurer la clarté du discours. On retrouve de tout temps, chez les gens qui les copient ou qui les traduisent, un résumé de leurs conseils. (Voir par exemple chez le P. Ch. de Saint-Paul, *Tabl. de l'éloquence franç.*, 55, 60, 61). Mais à partir de l'époque où nous sommes, cette recherche de la clarté prend un caractère nouveau.

On voit déjà chez Malherbe que la préoccupation d'éviter au lecteur toute méprise ou même toute hésitation sur le sens, va devenir l'objet de scrupules infinis. Malherbe fait semblant de ne pas comprendre chez Desportes des vers qui ne demandent qu'une minute de réflexion, mais dans lesquels il y a quelque chose de louche. Et Vaugelas posera en doctrine que « si le lecteur relit deux fois une période, ce doit estre pour l'admirer et pour le plaisir qu'il y a de repeter les belles choses, mais non pas pour chercher ce que l'Autheur à voulu dire » (II, 369).

1. Cf. les phrases où un deuxième sujet, souvent à un autre nombre que le premier, survient à la fin, derrière le verbe : *L'aire est blanche de poudre, et les grandes d'autour* (Rons., *Disc.*, Ext. de B. de Fouq., 378).

2. On pense bien que ces anacoluthes ne disparurent que très lentement : *Qui, après m'avoir veuen bon estal, chacund'eux dict son advis* (*Caq. de l'Acc.*, 7); *l'extreme cholere procede du dehors par accident : car elle a quelque principe au dedans qui gire, où est logé à l'entour du foy, la bile, debüe est son origine* (Guerson, *Anal. du Verbe*, 17); *le meilleur est de les nourrir que de leur donner leur argent à despandre* (*OEcon. ou le vray Adv. pour se faire bien servir*, 1644, V.H.L., X, 18); *quand elles paissent ou mangent le bled vert, C'est le temps où elles sont les moins agreables* (*Dél. de la Camp.*, 258); *vous nous permettrez de vous dire, Sire, que le Soleil qui conserve les hommes, et toutes les choses créées, qui les esclaire de ses rayons et leur donne tout leur lustre, et toute leur lumiere, quoy qu'on ne sçaroit porter les yeux, et les arrester sur son esclat sans s'aveugler, et qu'il perdroit ce qu'il conserve, s'il s'en approchoit de trop près, il laisse toutesfois la liberté d'user de sa lumiere apres l'avoir donnée* (*Har. de M. de Bellièvre*, 1655, *Th. d'Eloq.*, 122).

Oudin commence à rechercher, de façon un peu grossière, il est vrai, les équivoques qui peuvent résulter de diverses négligences, en particulier de fautes dans l'agencement des mots ¹. Vaugelas, revenant à ce sujet, montrera combien est vicieuse une phrase telle que celle-ci : *L'Orateur arrive à sa fin, qui est de persuader, d'une façon toute particulière* (II, 369), ou encore cette autre, quoiqu'elle soit de Malherbe : *Ne pouvant aller à Saint-Germain si tost que je desirois, pour une affaire qui m'est survenue* ² (ib.). Rien n'est plus fâcheux, en ce genre, que de laisser, par une mauvaise disposition de la période, le lecteur exposé à donner à une phrase relative un antécédent autre que celui qu'elle a. C'était, nous l'avons vu plus haut, une habitude extrêmement répandue, que celle de se servir du *qui* français, pronom sans genre, ni nombre, de la même façon que les Latins se servaient de leur relatif variable : *l'embouschure du Tygre, qui n'est pas beaucoup loing de Babilone* (*Cél. et Maril.*, 343) ³. Vaugelas condamne fortement cette manière d'écrire : *c'est le fils de cette femme, qui a fait tant de mal* (II, 367) ⁴.

1. « Quant à la suite des périodes entières, par ce que les dernicres se rapportent ordinairement à celles qui les precedent, il faut prendre garde de ne les pas entrelacer de sorte qu'il y aye un esloignement de relation qui embrouille et change le sens : par ex., si on finit une lettre par les paroles qui suivent : *c'est ainsi que vous ferez voir en effect, ce que vous ne me lesmoignez qu'en apparence, de mesme que je monstreray d'estre* etc., le dessein estant de rapporter la dernière pointe à l'effect qui se trouve en la première, il est nécessaire de changer l'ordre, et dire, *c'est ainsi que ce que vous ne me lesmoignez qu'en apparence, se fera voir en effect, de mesme que je monstreray, etc.*, et de l'autre façon, il semble vouloir dire, qu'on ne monstrera qu'en apparence d'estre ou serviteur ou affectionné, à cause de la période plus proche qui porte le mot d'*apparence* et non pas celui de l'*effect*.

Ainsi en arriveroit-il, si l'on mettoit un substantif ou nom propre, entre le verbe et l'adverbe du temps : *Je vous ay escrit gentil-homme depuis peu, Je vous ay désiré Monsieur depuis quelques années*, ou l'équivoque importe fort » (*Gr.*, 201-205).

2. Voici un exemple de ce genre de faute : *Ceux qui se desfont de leurs merites peuvent entrer en cette doute comme vous, mais non pas moy Silvandre* (*Astrée*, 1614, II, 198).

3. Cf. *Alexandre le Grand se sentant un jour picqué de quelques paroles, qui estoient ou qui luy sembloient desavantageuses pour la grandeur de sa gloire, que luy tenoit en luy remettant ses veritez devant les yeux, un nommé Clytus, le plus advisé de ses courtisans, le plus sage de ses conseillers... foreenant de fureur, crevant de rage et boüillant de cholere, le massacra en plein banquet* (*Camus, Divers.*, 65 v°).

4. « On ne sçait, si ce qui se rapporte à *fils* ou à *femme*, de sorte que si l'on veut qu'il se rapporte au *fils*, il faut mettre lequel, au lieu de *qui*, afin que le genre masculin oste l'équivoque. En l'autre relatif de mesme. En voicy un bel exemple d'un celebre Auteur : *qui trouverez-vous qui de soy-mesme ayt borné sa domination, et n'ait perdu la vie sans quelque dessein de l'estendre plus avant*? Au sens on voit bien que *l'estendre* se rapporte à *domination*, et non pas à *vie*, mais parce qu'*estendre*, est propre aux deux substantifs qui le precedent, et que *vie* est le plus proche,

fait equivoque et obscurité. Il y en a encore un autre bel exemple dans le mesme Escrivain : *je vois bien que de trouver de la recommandation aux paroles, c'est chose que malaisement je puis esperer de ma fortune ; Voyla pourquoy je la cherche aux effets*. Cela est equivoque, car selon le sens, il se rapporte à *recommandation* et selon la construction des paroles il se rapporte à *fortune*, qui est le substantif le plus proche, et qui (lire : il) convient à *fortune*, aussi bien qu'à *recommandation*.

Il y a dans le traité *de la Traduction* du sieur de l'Estang tout un chapitre sur la place des divers compléments, qui témoigne des mêmes soucis méticuleux (173 et suiv.)¹.

Par un sentiment tout aussi juste des nécessités générales que crée à la phrase française l'absence de déclinaison, Vaugelas observe ailleurs que « lorsqu'en deux membres d'une période qui sont joints par la conjonction *et*, le premier membre finit par un nom, qui est à l'accusatif (c'est-à-dire complément d'objet direct), et l'autre membre commence par un autre nom, qui est au nominatif (c'est-à-dire sujet) », il y a défaut de netteté. Ex. : *Germanicus a égalé sa vertu et son bonheur n'a jamais eu de pareil* (I, 202-203)².

Les possessifs ne sont guère plus faciles à manier. Ainsi dans : « *il a toujours aimé cette personne au milieu de son adversité, ce son est equivoque ; car on ne sçait s'il se rapporte à cette personne, ou à il, qui est celui qui a aimé. Quel remède ? Il faut donner un autre tour à la phrase* » (Vaug., II, 368)³.

Les démonstratifs troublent aussi parfois la netteté de la phrase, « comme dans cet exemple tiré d'un celebre Auteur, escrivant pour une femme : *ce sont deux choses que mal aisement les paroles seront capables de vous représenter, toutefois puis qu'à faute de mieux, je suis contrainte de les employer, vous me ferez, s'il vous plaist, cet honneur de les en croire, et vous assurer, Monsieur, qu'entre celles que vostre bienveillance a par le passé jamais obligées, et qu'elle obligera jamais à l'avenir, il n'y en a pas une à qui je ne me face avec raison ceder la gloire d'estre vostre bien humble servante. Qui ne voit que ces mots qu'entre celles, font une equivoque notable, et qu'il n'y a personne qui ne les entendist des paroles, dont il a toujours parlé auparavant, et neantmoins elles ne s'entendent de rien*

1. Ne pas dire *apres avoir voulu retirer les Prestres et les Evesques de l'Autel de Dieu*, il sembleroit que de *l'Autel de Dieu*, fût le genitif des Evesques, ni *j'ay reconnu la faute dont j'avertis maintenant les autres, depuis peu*, etc.

2. Dupleix fait contre cette observation un raisonnement des plus curieux par son caractère scolastique ; « *Et ne conjoint pas divers cas, mais diverses choses ; et cette observation leve toute difficulté* » (Lib., 351-352).

3. Les exemples ici fourmillent : (*Diophaine*) *se resolut pourtant de luy dire que sa volenté dépendoit entierement de la sienne ; et qu'elle choisiroit pluslost la mort que la desobeissance* (Gomb., *Endim.*, 218) ; *Du plus loing que Celiante vit Meriphile, elle se leva à demy sur le lict, tenant sa teste appuyée sur sa main, et le faisant approcher...* (Cél. et Maril., 56) ; *Il semble que Neptune non content de son partage, veille envahir celui de son frere et mesler son Royaume à son Empire : car les eaux vont esteindre les feux du Ciel* (Ib., 333) ; *j'ay tanstost suivy la petite Isabelle, A cause du rapport de son visage au sien, Si cette Dame icy, comme tu le voy bien Avecque Dorotée est une mesme chose* (d'Ouv., *Coif. à la m.*, 51) ; *dans ceste fête te peindre avoit fail paroistre à descouvert sans oublier rien de son art, son cœur, sur lequel il avoit peint admirablement le visage d'Olimpe* (Clytie, 1, 341).

moins que de cela, mais des *personnes*. C'est pourquoy il faut dire *qu'entre les personnes* » (Vaug., II, 368).

Vaugelas a omis, on ne sait pourquoy, de signaler la faute toute semblable et si commune, qui consiste à employer dans une phrase des *il* ou des *elle* qui représentent tour à tour diverses personnes ¹. Mais pour montrer à quel point Vaugelas « d'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir », je rapporterai encore une observation : « Les equivoques, dit-il, se font aussi quand un mot qui est entre deux autres se peut rapporter à tous les deux, comme en cette période d'un celebre Auteur, *mais comme je passeray par dessus ce qui ne sert de rien, aussi veux-je bien particulièrement traiter ce qui me semblera nécessaire*. Le *bien* se rapporte a *particulièrement*, et non pas à *veux-je*, c'est pourquoy pour escrire nettement, il falloit mettre, *aussi veux-je traiter bien particulièrement*, etc., et non pas : *aussi veux-je bien particulièrement traiter* (II, 368). Il y a vingt autres exemples analogues à l'article netteté (II, 364).

On sait combien Corneille eût pu profiter de cette leçon, avec ses façons négligées d'écrire. Beaucoup d'autres étaient dans son cas : *Mais sa response apres trompa mon esperance* (d'Ouv., *Coif. à la mode*, 6); *Prenez l'olive... et la pressez si fort qu'elle coule son huile doux sur la mesche de nos deux lampes* (Guerson, *Anal. du Verbe*, 148). La Mothe le Vayer rechignait : « Il ne faut pas, disait-il, estre si exact aux moindres equivoques, ni condamner des elocutions comme mauvaises, sur ce pretexte qu'à les prendre d'un autre biais que n'a fait celuy qui s'en sert, on leur pourroit donner un sens different du sien » (II, 653). Il avait tort. La probité de la langue française était à ce prix.

Mais si la netteté n'eût été que ce que nous venons de voir, elle se fût confondue avec la clarté. Or elle fait naître la clarté sans doute, mais elle est encore autre chose. Pour qu'une période soit nette, il faut que rien n'y arrête, n'y n'embarrasse l'auditeur ou le lecteur,

1. *Lequel estoit fort en peine comme il pourroit trouver le moyen de la voir, d'autant qu'il ne pouvoit frequenter la maison de son père si souvent qu'il avoit de costume, à cause de la colère qu'il avoit* (Hist. Joy. de M. de Bass., 1611, V.H.L., III, 85); *Anselme demanda à Adrian ou Il avoit laissé son cousin; il luy respondit, qu'il estoit encore au lict, mais qu'il s'estoit barricadé dedans sa chambre, et que comme il s'estoit enquis s'il vouloit aller à la Messe, il luy avoit dit qu'il desiroit prendre encore du repos, tellement qu'il l'avoit laissé, sçachant que le dormir luy estoit fort profitable* (Sorel, *Berg. extr.*, liv., I, I, 50); *Il descendit donc et luy en parla* (au laquais), *mais s'estant mesurez ensemble, il se trouva de deux doigts plus petit que tui, et qui plus est, il luy vid des bras fort courts* (Id., *ib.*, liv. II, I, 104-105); *Quand il vit de loin un autre luy mesme qui venoit à luy, et qui le representoit si parfaitement que pour ne le cognoistre pas, il falloit qu'il eust perdu la cognoissance de soy-mesme* (Gomb., *Endim.*, 196).

ce n'est pas assez qu'il soit assuré de ne pas se tromper sur le sens. On peut donc pécher contre la netteté par une « mauvaise situation des mots », même lorsqu'il n'y a aucune ambiguïté, et que les mots sont simplement « transposez et considerez en eux-mêmes, sans avoir aucun rapport aux autres mots et sans blesser en rien la construction grammaticale. Ex. : *si vous réservez l'honneur de vos bonnes grâces à celui qui les desire avec plus d'affection, je ne pense point qu'il y en ayt qui plus que luy se doive justement promettre la gloire d'y parvenir* » (Vaug., II, 362). La fin à partir de *qui* est embarrassée ¹.

Un vice analogue peut venir de ce que le second membre d'une période joint au premier par la conjonction *et* en est trop éloigné, « à cause d'une longue période qui est entre deux », comme ici : *Il y a de quoy confondre ceux qui le blasment, quand on leur aura fait voir que sa façon de chanter est excellente, quoy qu'elle n'ayt rien de commun avec cellè de l'ancienne Grece, qu'ils loüent plustost par le mespris des choses presentes, que par aucune connoissance qu'ils ayent de l'une ny de l'autre, et qu'il merite une grande loüange* (Id., II, 371) ².

Le résultat est encore pareil, si la phrase est encombrée de longues parenthèses (Id., II, 372).

LA MESURE DES PÉRIODES. — Il n'est pas jusqu'à la longueur de la période qui ne doit être mesurée avec soin, si l'on veut éviter l'embarras. Vaugelas en fait une question de netteté ; à dire vrai, certains contemporains ont vu qu'il y avait là autre chose encore.

On avait commencé de bonne heure à donner des règles très pré-

1. Un autre vice contre la netteté est un vice de « structure ». Il ne s'agit plus ici seulement de mots déplacés, mais de mots qui manquent ou qui sont en trop, ou qui doivent être changés. Ainsi dans cette phrase : *selon le sentiment du plus capable d'en juger de tous les Grecs*, le sens est bien exprimé, mais pour parler nettement, il faudrait dire : *selon le sentiment de celui de tous les Grecs, qui estoit le plus capable d'en juger* (Id., II, 364).

Dans la suivante, au contraire, il y a trop de mots pour un seul verbe, c'est du sable sans chaux, comme on disait de Sénèque : *en cela plusieurs abusent tous les jours merveilleusement de leur loisir*. Vaugelas propose un remède : supprimer ou tous les jours ou merveilleusement (II, 364-365).

2. Ailleurs le second membre commence par *que*. La construction — très commune — est aussi défectueuse : *Quelquefois il s'imagine, se sentant rudement esbranlé par les bouffées du vent, qui donne des fortes secousses à l'arbre sur lequel il est : et d'ailleurs tout mouillé depuis le sommet de la teste jusques à la plante des pieds, par la pluie qui tomboit à sceaux, qu'il est sur mer dans une navire agitée de la tempeste* (Clytie, I, 145) ; *Sera-t'il dit qu'en presence d'une si honorable compagnie, d'un si genereux Prince, aux yeux de mes enfans et de mes neveux, que j'aye degeneré à la vertu de mes ancestres et particulièrement de quatre, dont je porte le nom et exerce la mesme charge qu'ils ont autresfois occupée, ... et que l'on me fasse passer devant les yeux des opales pour des diamans, et aller des boutons de fer pour des pilules certaines* (Har. du P. P^e Nicolai, Théât. d'Éloq., 89).

cises sur cette grave question de la longueur des phrases. Le P. de Saint-Paul rappelle d'abord, que d'après les Anciens, il existe des phrases petites, de médiocres, « qui ont quatre parties, et que pour cette raison on appelle quarrées, et de grandes, qui ont plus que cela (*Tabl. de l'Éloq. fr.*, 58-59). « Bien qu'il soit raisonnable ajoute-t-il, de rendre une grande deference au jugement de l'oreille, en ce qui est du nombre, ... il est bon... de prescrire une mesure ordinaire... » Et ce théoricien estime « que la plus grande période ne doit pas avoir (si ce n'est fort rarement) plus d'estendue que six ou sept vers heroïques, veu que celle qui est plus longue ne peut estre prononcee d'une haleine, ny exprimer une pensée sans quelque confusion »... Or « c'est à l'haleine et à la pensée qu'il faut proportionner la longueur de la période » (*Ib.*, 67-68). La Mothe le Vayer se contente de montrer longuement pourquoi une trop longue période fatigue, car « nostre humeur prompte ne s'accorde pas avec cette ennuyeuse attente », et « nostre langue s'y accommode encore moins que celles des anciens » (I, 450). Puis, il reprend les calculs des rhéteurs, Démétrius, Cicéron, Quintilien, et leurs théories sur la précellence de la période carrée. Avec le *Stille de l'Orateur*, nous sommes en pleine rhétorique scolastique¹. Vaugelas est très sobre sur ce point; il se borne à citer un mot de Denys d'Halicarnasse, et à souhaiter que les périodes aient, comme celles de Coeffeteau et d'Amyot, des « reposoirs » (II, 371-372). Peut-être lui était-il impossible d'abuser ici de la science : il n'était pas helléniste. Ce serait toute une recherche, et bien intéressante, que de montrer la formation d'une rhétorique française, où l'influence des Italiens et des Anciens apparaîtrait telle qu'elle a été, d'abord tyrannique et abusive, puis bienfaisante, du jour où elle s'approprie au caractère de la langue à laquelle on veut l'appliquer².

Pendant longtemps du reste on vit des hommes comme Le Maistre,

1. « Mais ce qui ayde beaucoup davantage cette suite, ou cette fluidité, ce sont les figures bien choisies à ce dessein, dont en voicy de deux sortes, pour donner à juger des autres. La premiere s'appelle rythme finale, quand les dernieres syllabes de plusieurs mots ryment ensemble; en quoy fort souvent pour comble de bonne grace il s'y trouve sur la fin quelque parole qui s'esgare à dessein, et tombe sur un autre ton: exemple, sa probité, sa majesté, son auguste dignité et sa generosité incomparable, luy donnoient un tres grand empire sur les volontés de chaeun. La deuxiesme se nomme Pause-pareille, et se fait lorsque quelque tirade de discours où il y a trois ou quatre membres, chacun de ces membres sont à peu pres de mesme longueur; ou s'il y en a de plus longues, que ce soient tousjours ceux qui approchent plus de la fin. Exemple : je ne croy pas qu'autre chose que l'Eloquence ait premierement adoucy les mœurs des hommes, amolly leurs sauvages affections, et réüny leurs diferentes volontés à la société civile » (405-406).

2. On est tout étonné de voir des règles de ce genre entrer dans un livre aussi élémentaire que celui de Cl. Irson (*Nouvelle méthode pour apprendre la pureté de la langue française*, Paris, 1656. Voir p. 89 et suiv.).

continuer, sans souci des conseillers et des railleurs, à enfilet des phrases qui ne finissent point¹. Ce n'est que peu à peu que les théories seront appliquées.

Pendant, dès ce moment, on essaie de déterminer les rapports des parties de la période entre elles. Il faut éviter « comme un escueil, la trop grande égalité des parties dans la période », et celle « des périodes mesmes, qui apporte du degoust à l'esprit par sa trop grande affectation (Ch. de Saint-Paul, *Tabl. de l'éloq. fr.*, 65). Vaugelas n'a point oublié ce précepte, qu'il répète presque textuellement : Il faut même prendre garde qu'« il n'y ayt plusieurs membres d'une période de suite, tous d'une mesure, comme ici : *on ne pouvoit pas s'imaginer, qu'apres un si glorieux combat, ils eussent encore fait dessein d'attaquer tous nos retranchemens* » (I, 190 ; cf. II, 139).

En outre, il est bon que les diverses parties de la période se terminent tantôt par des masculins, tantôt par des féminins ; pour écrire d'un style grave, on multiplie les terminaisons masculines, les féminines au contraire, pour « rendre le style délicieux » (Ch. de Saint-Paul, *Tabl. de l'éloq. fr.*, 59-60).

Enfin et surtout il faut « prendre garde avec soin, qu'il n'y ait aucune des parties de la période qui face un vers, car cela est vicieux » (Id., *ib.*, 67). Les Anciens ont eu bien du mal de l'éviter, montre La Mothe le Vayer, il faut néanmoins s'en garder soigneusement (I, 433). La prose, reprendra à son tour Vaugelas, ne supporte point qu'on y introduise des vers alexandrins, surtout au commencement et à la fin de la période (I, 188). Les petits vers ne se

1. « Il ne faut point douter, Messieurs, que lors qu'il dit à l'appellante, que la femme à qui il avoit donné leur fille à nourrir l'avoit reconnu, et la luy vouloit remettre entre les mains, cette mere se fit resoudre aisément à la retirer dans leur logis, tant par la curiosité de la revoir apres quatorze ans, que par l'affection du sang, qui n'estoit pas toute esteinte, et qui ne pouvoit pas ne luy donner point une joye sensible d'avoir avec elle apres la mort de son fils, celle qui estoit une autre elle-mesme, et de luy rendre, ainsi qu'ils ont fait tous deux depuis, tous les témoignages de bien-veillance qu'on peut rendre à une fille, quoy que des passions et des considerations humaines les ayent empeschez de l'avoüer pour leur fille (Le Maistre, *Ptuid. et Har.*, 1669, *Plaid. VII*, p. 133).

Comparez ce fragment d'un « conte léger » :

Comme un jour les trois amis étoient ensemble à la maison du jaloux, la femme duquel s'entretenoit avec elles des persecutions avec quoy son mary la tourmentoit, leur contant l'impertinent soin qu'il mettoit à la garder et ses ridicules soupçons, ne voyant pas une mouche sur elle dont il ne prit ombrage, étant même jaloux de la dentelle de sa mante, parce qu'elle touchoit à son visage, la peine qu'elle avoit toutes les fois qu'il falloit qu'elle allât à la messe, car, quoy que ce fût dès le point du jour, et qu'autre que luy ne l'accompagnât, le vent seulement qui venoit du côté où il y avoit un homme à marier le mettoit en cervelle, s'imaginant que c'étoit quelque valet invisible qui luy aporât un poulet ; ses deux amis ne pouvoient ouïr ce discours sans étonnement et sans compatir à son affliction, mais tout ce qu'elles pouvoient aire é toit de la consoler et la faire resoudre à prendre patience (D'Ouv., *Cont.*, II f202).

remarquent pas autant, à moins qu'ils ne se suivent ou ne soient par trop multipliés (I, 190; cf. Costar, *Apologie*, 1657, 4^o, p. 181) ¹.

LE STYLE COUPÉ. — Ce qui paraît plus intéressant et plus neuf, c'est la discussion de La Mothe le Vayer sur le style coupé. On y trouve l'écho de la polémique engagée par certains Italiens (Mascardi, *Tratt. dell. Histor.*, p. 614) qui accusaient l'historien français Mathieu d'avoir corrompu leur manière d'écrire. A son tour La Mothe juge que Malvezzi a donné au style l'« allure des petits enfans qui ne vont que par secousses », ou « des jeunes oiseaux qui n'ayant pas l'aïse assez forte, sautillent de branche en branche. » Il est, lui, le théoricien de l'éloquence française, tout à fait hostile à cette sorte de phrases. Il n'a voulu parler que d'un étranger, mais, dit-il, c'est pour « se taire de ceux de notre Nation, qui font pis que luy » (I, 451-452). Je ne vois personne qui ait déclaré sa préférence pour la phrase courte, alerte, à la française. On en use sans doute, mais les théoriciens ne s'en occupent point.

LES QUI ET LES QUE. — Il ne semble pas même qu'ils aient été fort choqués de l'abus des *qui* et des *que* accumulés, qui rend si pénibles tant de pages du xvi^e siècle. J'ai rapporté plus haut, dans le chapitre qui concerne les constructions relatives, ce qui est dit de certains tours. Les observations, il est aisé de le constater, n'ont aucune tendance esthétique. En fait, des hommes qui ont passé pour des miracles d'éloquence, ont perdu leurs lecteurs dans les buissons des *qui*, des *que*, des *dont* et des *où* : *Mais peut-estre que vous avez jugé que cette fortune estoit tellement au delà de ce que je devois esperer qu'il vous falloit avec loisir chercher des termes pour me la rendre croyable, et qu'il estoit besoin que toute la 'rhetorique fût employée pour me persuader que vous ne m'aviez pas oublié* (Voit., *Let.*, I éd. Uz., 1, 11) ² ; Le Maistre offre des exemples incompa-

1. « Notez toutefois qu'il est impossible qu'il ne s'en rencontre tousjours quelqu'un par cy, par là, que sçauriez la plus-part du temps eviter sans faire tort à la naïveté de l'expression, qui est une chose bien plus considerable et un plus grand bien, qu'il n'y a de mal à laisser un vers. Jamais nos meilleurs Escrivains anciens et modernes ne se sont donné cette gesne, quand exprimant naïvement leur intention, ils ont rencontré un vers, sur tout s'il n'est pas composé de paroles specieuses et qui sentent la poésie (Vaug., II, 139-140).

2. Cf. *Je suis fort contante que ce bien me soit arrivé par une personne qui attouche à celuy dont vous m'avez parlé, que par le commandement des miens secondez de ses merites. j'affectionne entre ceux que j'ayme le plus, et reconnoistray le bon office que vous m'avez rendu* (des Escut., *Adv. forl.*, 256) ; *il suit ceste resolution, qui fut favorisee de la courtoisie des vents, qui les accompagnent encores en ceste Isle, en laquelle ces Amants pretendent de passer heureusement le reste de leurs jours* (Nervèze, *Am. div.*, II, 151 v^o) ; *Ceste lettre fut donnée à Clytie dans son lict, estian devenuë malade de tristesse, sans que personne toutefois sceust la cause de son mal, que sa Damoiselle tant seulement, et fut bien ayse. pour n'y poinl faire de response que son indisposi-*

rables : « J'espere, Messieurs, justifier par des témoignages irréprochables, que les événemens extraordinaires qui s'y rencontrent, sont des ouvrages effectifs de la providence de Dieu, et non des ouvrages vains de l'invention des hommes : que ce sont des chef-d'œuvres veritables de la sagesse et de la puissance du Createur, qui se plaist à faire voir de temps en temps, que c'est son esprit qui anime et qui gouverne le monde, et non des idées fantastiques d'aventures agreables, nées de la fecondité de l'esprit des creatures; et que c'est une image de ce qui paroist dans plusieurs endroits des livres saints, où les accidens estrangers, dont Dieu a esté l'auteur par l'ordre secret de ses desseins eternels, n'ont pas moins le merveilleux des histoires feintes, que le solide et le reel des histoires vrayes, où la verité est plus belle que les fables, et où les miracles du Ciel effacent l'éclat des fictions de la terre » (*Plaid. et Har.*, 1669, *Plaid. VII*, 107).

Ailleurs aux pronoms s'ajoutent des conjonctions, que l'on doit sauter comme autant d'obstacles pour suivre son chemin : « Il ne leur reste que la seule envie de rompre ces durs liens, qui tiennent captive leur liberté et leur innocence. Ils regardent leurs parens avec des yeux de colere et de fureur, toutes les fois que leur pensée leur represente que n'ayans commis aucun crime qui soit digne d'un traitement si cruel, ils n'y sont exposez que parce qu'ils ont le mal-heur d'estre sortis de leur sang : qu'ils ne sont traittez d'eux pirement que des esclaves, que parce qu'ils sont leurs enfans, et qu'ils n'ont merité de les avoir pour bourreaux, que parce qu'ils les ont eüs pour peres et pour meres » (*Id., ib.*, *Plaid. VI*, 99).

Vaugelas, dans une observation faite au passage sur Malherbe, note bien que le mot *que*, « soit pronom relatif, soit conjonction, estant mis trop souvent dans une periode, la rend trop longue, l'embarrasse et a fortmauvaise grace » (II, 472-473). Mais, loin de tirer de cette remarque une doctrine, il ne la publie même pas. Et il suffit de se reporter ailleurs pour voir qu'un *que* de plus ou de moins ne lui soucie guère, si la clarté est en jeu. On ne peut pas écrire : « *la fin de ma misere ne peut venir d'ailleurs que de mon retour aupres de vous, qui est chose dont je vois le terme si esloigné, que tant s'en faut qu'en la tempeste où je suis, j'apprehende le naufrage,*

lion luy servist d'excuse, qui fut receü pour tres legitime de Therside, que nous laisserons en l'attente de la guarison de Clytie (Clytie, I, 275); Les Poëtes ont feint qu'Eleocle, et Polynice freres se haïssoient si mortellement, que s'estans entre-lardez l'un l'autre, et estans jettez ensemble dans le feu suivant les us et coustumes de leur nation, que les ossemens se fuyoient l'un l'autre, qui donna occasion au Roy... (Guerson, *Anal. du Verbe*, 100).

au contraire je pense avoir toutes les occasions du monde de le désirer. « Il manque un *que*, observe Vaugelas, avec son tranquille souci de la régularité grammaticale : il faut dire... *qu'au contraire je pense* » (II, 267). L'idée ne lui vient même pas qu'il pourrait y avoir quelques *qui* ou *que* de trop. Dans un excellent chapitre de son *Art de la prose* (p. 56 et suiv.), M. Lanson a cité de nombreux exemples de ce style Louis XIII : « Le philosophe, le ministre d'État, la femme du monde, dit-il, construisent la même phrase lentement déroulée, solidement étayée, la phrase d'une pensée qui travaille à se mettre en ordre et prétend, avant tout, manifester son enchaînement. Les mots sont serrés dans le cadre logique que construisent les relatifs, conjonctions et participes présents, comme la pierre de taille encadre la brique dans les hôtels de la place Royale. On sent un esprit robuste qui se contraint à une discipline nouvelle, à une marche posée et régulière : il se crée une forme un peu lourde, claire et régulière ».

L'HARMONIE. — LA « DOUCEUR ». — A la fin de son livre, où il a tenté de résumer quelques-unes des règles qu'il avait données çà et là, Vaugelas n'est revenu que sur les deux qualités essentielles du style, pureté, netteté. Mais il a rappelé tout au moins qu'il y avait d'autres « parties à ajouter » parmi lesquelles la « douceur ». Cette douceur avait déjà été étudiée de près. « L'une des perfections de la période, dit le P. de Saint-Paul, est qu'elle soit bien arrondie... c'est-à-dire qu'il ne paroisse aucune inégalité, ny aucune rudesse, tant dans ses parties, que dans ses paroles. C'est pour cette raison qu'il faut prendre garde de ne mettre jamais plusieurs mots de suite qui causent de la rudesse par la rencontre des lettres, soit voyelles ou consonantes, ou qui rendent le discours trop lasche, ou qui facent une mauvaise cadence. L'oreille est offencée par la multitude des monosyllabes, et des longs mots qui sont mis en suite l'un de l'autre; par les rithmes; par la rencontre des paroles où il y a plusieurs *r* ou *x* ou *th*, ou d'autres lettres difficiles à prononcer » (*Tabl. de l'Éloq. fr.*, 53-54). Le *Stille de l'orateur* reprend, en les précisant encore, ces prescriptions : il faut éviter la rencontre de deux mots « dont l'un finisse par une lettre qui soit de mauvais accord avec le commencement de l'autre, et qui rendent un son fascheux à l'oreille ; exemple un *phœnix caché et inconnu, a vie icy*. Vous voyez la rudesse de *x*, en *phœnix* avec le *c* suivant, et la rencontre disgraciée de *l'é* en ce mot *caché* avec l'autre *e* voisin, et ainsi des autres » (405).

La Mothe le Vayr rappelle le débat qui eut lieu à ce sujet, chez les Anciens, après qu'Isocrate eut voulu établir comme règle que

toute rencontre de voyelles était vicieuse (I, 454). Or notre langue n'est point ici plus scrupuleuse que la grecque, puisque nous avons des triphthongues, et c'est une moquerie de soutenir que ce soit mal dit *j'ai aimé*, ou quelque chose de semblable (Ib.). Vaugelas, lui, ne fait pas de la douceur la première qualité du style, « il vaut bien mieux satisfaire l'entendement que l'oreille » (I, 95). Il vaut même mieux « tomber dans l'inconvenient du mauvais son, que de rompre la juste cadence d'une période » (I, 78). La douceur n'en est pas moins une qualité très importante. C'est elle qui inspire à Vaugelas les règles de *l'on* et *on* (I, 64), les observations sur *deçà* (I, 384), et d'autres qu'on aura vues à leur place. En voici qui n'ont pas d'autre objet, que de donner de l'harmonie au style : Ne jamais dire *quoique* après *que* : *je vous assure que quoy que je vous aime* (I, 173). Au contraire ce n'est point une chose vicieuse en notre langue, qui abonde en monosyllabes, d'en mettre plusieurs de suite (I, 223). Quand on le peut, sans nuire à la naïveté, il est agréable de mettre deux substantifs de divers genres à la suite l'un de l'autre, de manière que les articles soient de consonance variée : *Je dois beaucoup à la conduite et au soin de cet homme* est plus agréable que : *Je dois beaucoup à la conduite et à la diligence de cet homme* (II, 252). Trois infinitifs de suite n'ont pas toujours mauvaise grâce. Ex. : *Le Roy veut aller faire sentir aux rebelles la puissance de ses armes*, mais quatre auraient de la peine à passer (I, 238). Il n'est pas bon non plus de ranger deux adverbes de même terminaison à la suite : *Il travaille extrêmement proprement* n'est pas heureux. Il vaut mieux remplacer le premier par *tres*, *fort* (II, 365).

Il faut avoir grand soin d'éviter les rimes en prose. « Et ce n'est pas assez de les éviter dans la cadence des périodes, ou des membres d'une période, elles sont mesmes à fuir fort proches l'une de l'autre, comme *il entend pourtant avant toutes choses*. Si dans une mesme période de deux ou trois lignes il y a trois mots, comme *considération, reception, affection*, ou comme *delivrance, souffrance, abondance*, encore que pas un des trois ne se rencontre ni à la fin de la période, ni à aucune cadence des membres qui la composent, si est-ce qu'ils ne laissent pas de faire un tres-mauvais effet et de rendre la période vicieuse. . . Il y en a qui ne font point de difficulté de dire par exemple, *davantage le courage*, etc., et de faire d'autres rimes semblables, comme s'ils n'avoient ni yeux ni oreilles, pour voir en lisant, ou pour ouïr en escoutant la difformité et le mauvais son qui procede de cette négligence. Mais ce n'est pas encore assez d'éviter les rimes, il faut mesmes se garder des consonances, comme

amertume et fortune, soleil, immortel, et une infinité d'autres de cette nature. Il ne faut gueres moins fuir les unes que les autres. » (Vaug., I, 374; cf. II, 140). Sauf sur ce dernier point, où la doctrine lui paraît un peu rigide, Dupleix lui-même admet que le précepte est assez connu, et en somme bon (*Lib.*, 546) ¹.

LE RYTHME. LA SYMÉTRIE DANS LA COMPOSITION DES PÉRIODES. —

Malherbe eût volontiers demandé que dans chacun des membres de la phrase, les termes jouant le même rôle grammatical fussent rigoureusement équivalents en nombre et de nature semblable.

Il va jusqu'à combattre la vieille habitude qui permettait d'accoupler des sujets différents. Il a blâmé Desportes d'avoir écrit : *Que m'a servi la peine que j'ay prise. . . Et perdre à l'ouïr le peu de ma franchise* (IV, 428-429; cf. *Doctr.*, 509). Ce substantif et ce verbe à l'infinitif « ne vont pas ensemble » ².

De même, suivant lui, un verbe ne peut pas avoir plusieurs régimes différents. C'est mal dit : *il entendit bêler les brebis et les mugissements des taureaux*. « Il devoit dire : *et mugir les taureaux* » (IV, 401; cf. *Doctr.*, 509). On ne doit pas écrire non plus : *On verra sans remède L'air flambant, l'eau tarie, et la terre brûler* (IV, 336; *Doctr.*, *ib.*). Enfin, après avoir lu : *je sais reconnoître Amour pour mon vainqueur, Comme on vit en aimant sans esprit et sans cœur*, Malherbe prononce que « ces phrases différentes sont mal jointes, il faudroit répéter *je sais* (IV, 309; cf. *Doctr.*, *ib.*) ³.

Cette manière de construire les régimes était encore tout à fait commune au xvi^e siècle⁴. On peut observer au xvii^e siècle quatre types principaux de phrases de ce genre.

1^o *Et lors on voit punir ces orgueilleux tyrans, Et l'exces des honneurs qu'aux humbles il octroye* (Racan, II, 284).

1. Les rencontres, comme celles qu'on recommande de fuir, sont communes chez les écrivains médiocres du commencement du siècle : *Celuy qui vovoit dedans estoit un vieil Seigneur, lequel avoit merité l'honneur d'estre Gouverneur du Prince Ipsilis en sa jeunesse* (Des Escut., *Adv. fort.*, 10); *lequel est maintenant si ofusqué d'un image mortel, que les premieres nouvelles que vous aurez de moy seront la fin desesperee de vostre plus fidelle* (Desruës, *Marg. fr.*, 474-475); *Je ne requiers de vos douceurs, que ce que veut l'honneur* (*Id.*, *ib.*, 464-465). Corneille lui-même n'a pas voulu prendre la peine d'éviter ces taches.

2. Comparez : *Tout ce qui non ame console, C'est le bien que tu nous promets, Et qu'elle sait que la parole Ne se retractera jamais* (Racan, II, 320).

3. Malherbe a encore barré dans son exemplaire : *qui plus que vos beautez vous feroit admirable et reluire icy bas* (Cf. *Doctr.*, *ib.*, note 5).

4. *Vous ne vistes enseigne desplyée ny crier* (Larr., *Les Jal.*, V, 6, *A. th. fr.*, VI, 84); *la justice a grand tort et faict mal de l'endurer, et qu'elle n'y remédie* (*Id.*, *ib.*, II, 6, *ib.*, 38); *Si elles se taisent, vous les distes belles; si elles parlent, qu'elles sont ennuyseuses et insupportables* (Bouchcl., *Ser.*, 3, t. I, 91); *Geoffroy Thori de Bourges... dit avoir veu les œuvres de ces deux bons pers... et que ce Christien a composé un livre* (Fauchet, *Or. de la l. fr.*, 559 v^o); *il y a beaucoup de choses où elle vent avoir part et qu'on lui doive la grâce de l'évenement* (DuVair, 403, 6).

2° *Fais à ces ingrats reconnoître La force dont dont tu me defens, Et que tes grandeurs eternelles Savent protéger tes enfans* (Id., II, 290).

3° *Et mon amour flatteur déjà me persuade Que je le vois assis au trône de Grenade, Les Mores, subjuguez, trembler en l'adorant L'Aragon recevoir ce nouveau conquérant* (Corn., III, 136, Cid, v. 537 et suiv.).

4° Le cas le plus fréquent est celui où une proposition conjonctive suit un infinitif. Les exemples fourmillent : *Je vous prie de le croire, et que je ne porterai jamais [que] le nom, Monsieur, de vostre redevable* (*Le Secrét. de la Cour*, 30); *Ils publieront par tout sa prudence profonde, Et que le sentiment d'une tendre amitié Rend le Dieu tout puissant. . . Tardif a la colere* (Racan, II, 375); *Fay moy par ta grace revivre, Et que, conduit par ta clarté, A jamais je te puisse suivre Au chemin de l'éternité* (Id., II, 319).

Malherbe avait donné aussi des règles minutieuses pour équilibrer la période poétique. Je ne ferai que rappeler ici les principales (Cf. *Doct.*, 511-514).

Un des termes a un article, l'autre doit également en avoir un : *Ardant amour la pousse et la peur la retire* est mal (IV, 388).

Un des termes a un déterminatif et un qualificatif, l'autre ne peut s'en passer : *Mon teint pâle et ma voix, mon œil pleurant sans cesse N'ont su dompter un cœur qui se disoit forcé.* « Il falloit un épithète à la voix puisque le teint et l'œil ont chacun le sien » (IV, 278).

Dans un des termes, l'adjectif est modifié par un adverbe, il faut qu'il en soit de même dans l'autre : *L'un se plaint d'aimer bas, l'autre d'aimer trop haut* n'est pas une phrase bien faite (IV, 271).

Le reste est à l'avenant : Un verbe ne fera antithèse qu'à un verbe de même personne, un pluriel ne va qu'avec un pluriel : *Mars logeoit en leur âme et l'Amour en leurs yeux* n'est pas une phrase condamnable, mais *en leurs âmes* serait mieux (IV, 392). Au lieu de : *Que d'agréables feux, que de douceurs amères*, le poète eût mieux fait de dire : *que d'amertumes douces*, pour que l'opposition se fit membre à membre (IV, 346).

Vaugelas n'a examiné aucun de ces cas. Il n'a censuré qu'une construction analogue, celle où un même mot sert d'abord de préposition et puis régit un infinitif, sans même qu'on le répète, par la simple addition d'un *que*, fait l'office de conjonction, et introduit un mode personnel : *Après avoir par le moyen de la Coupelle affiné et espuré l'argent, et qu'il n'y a plus rien que le pur or et l'argent incorporez ensemble* (R. Franç., *Merv. de Nat.*, 213).

Il étudie la phrase : *afin de faire voir mon innocence à mes Juges, et que l'imposture ne triomphe pas de la vérité* (Cf. Mol., VII, 266, *Pourc.*, I, 6). Encore ne peut-il, malgré les scrupules de quelques-uns, se décider à blâmer ce tour (II, 114). En revanche, on trouve dans le petit manuel d'Irson des recettes qui rappellent celles de Malherbe¹.

LA VARIÉTÉ. — Au xvi^e siècle, chez les bons comme chez les mauvais écrivains, les répétitions de mots abondent. On ne se fait aucun scrupule, dans une même page, de remettre trois et quatre fois le même mot. Au xvii^e, on y prendra garde, mais on ne se décidera que lentement à chercher les artifices nécessaires. Le P. Ch. de Saint-Paul dit bien qu'une période est rendue mauvaise par la répétition trop fréquente d'une même parole (*Tabl. de l'Éloq. fr.*, 55). Toutefois il accorde encore beaucoup de dispenses, et si Vaugelas rapporte l'opinion d'« un des premiers esprits de ce siècle » qui condamne toutes les répétitions, quelles qu'elles soient, il refuse de se ranger à cette doctrine trop sévère. D'abord « il y a des répétitions d'un mot ou de plusieurs mots qui sont nécessaires, comme : *je n'ay fait aujourd'huy que ce que j'ay fait depuis vingt ans* (II, 262-263). Il y en a d'autres qui, sans être nécessaires, font « grace et figure » : *une si belle victoire meritoit d'estre annoncée par une si belle bouche* (Ib.). Or quand on est obligé de répéter un mot, « tant s'en faut que ce soit une faute, que c'en seroit une de ne le faire pas : outre que la nature des choses nécessaires est telle, qu'elles sont toujours accompagnées d'ornements » (II, 138). Toutefois, il ne faut pas répéter un mot sans besoin, sans beauté, sans figure. Les Latins le toléraient ; parmi nous c'est une négligence (II, 264). D'abord une phrase ou un mot « specieux » ne doit pas reparaître dans une même page (II, 138-139). Si le mot est simple et com-

1. Il faut observer l'ordre et la proportion dans les mots : car de là dépend toute la beauté des Périodes. Et comme la Symétrie des choses fait toute la beauté de la Nature, la Justesse du Discours est un des principaux ornemens de l'Eloquence. Cét ordre reluit lors qu'on oppose bien deux choses, qu'on leur donne également des Epithetes, des Adverbes, des Adjectifs et des Verbes. Exemple, *Dieu fait des Esclaves pour faire des Souverains ; il fait des miserables pour faire des bien-heureux ; et il les abbaïsse comme luy sur la terre, pour les élever avec luy dans le Ciel. . . .*

Il faut que les termes suivans ou Consequens s'accordent et ayent du raport avec les Precedens. Par exemple, on dit *La Morale d'Aristote est contraire à celle de Jesus-Christ*, et non pas *La Morale d'Aristote est contraire à l'Evangile* : parceque ce terme de *Jesus-Christ* est mieux opposé à celui d'*Aristote*, qu'à celui de l'*Evangile*. *La Morale d'Aristote suppose la Nature saine et entiere, et la Morale de Jesus-Christ la considere imparfaite et malade*. Il ne faudroit pas dire *dans la maladie et dans l'imperfection*, à cause que *maladie et imperfection* sont des Substantifs et que *saine et entiere* sont des Adjectifs qui sont mieux opposés à *imparfaite et à malade*, qu'à *imperfection et à maladie* (*Nouv. méth.*, 90-91).

mun, il n'en faut pas faire scrupule. Les conjonctions pourront donc être répétées. *Ou* disjonctif est destiné de sa nature à figurer plusieurs fois. *Mais* revient inévitablement (*Ibid.*). *Et* peut commencer deux membres d'une période, à condition d'y ajouter la seconde fois quelque terme d'enrichissement, tel que *non seulement, mesme* (II, 119). En outre, plusieurs *et* peuvent se suivre, s'il ne s'agit pas d'introduire deux membres d'une même période, qui sont dans un même régime : *je leur ay fait voir le pouvoir et l'autorité absoluë que vous m'avez donnée, et me suis acquitté de tous les chefs et de toutes les circonstances de ma commission, et mesme leur ay fait connoître la passion et les raisons que vous aviez de les servir.* Cette phrase est fort bien (*Ib.*). Ce qu'il faut éviter, ce sont des phrases qui commenceraient par les mêmes particules : *or, dont, où*¹.

On pourrait encore glaner, chez Malherbe et chez Vaugelas, diverses indications. Ainsi Malherbe censure les deux *sont* de ces vers : *Les lieux d'autre côté, raboteux et pierreux, Sont fâcheux à piquer et sont fort dangereux* (IV, 462). Vaugelas nous enseigne comment on peut élégamment, en changeant de mode, remplacer un premier *si* par un *que* (I, 137, II, 115). Ailleurs il nous montrera à reprendre *bien que* par un simple *que* (II, 246), il nous accordera de remplacer un verbe par le verbe substitut *faire* : *il n'a pas si bien marié sa dernière fille qu'il a fait les autres* (II, 264).

Mais qu'est-ce que cela auprès des répétitions qu'on impose en les déclarant indispensables à la clarté? Que le verbe change de mode ou de temps, Malherbe ne voudra plus qu'il soit sous-entendu (IV, 290); *Faire* remplace un verbe, soit, mais à condition que ce verbe soit actif : *Etre sage en aimant, Dieu ne le sauroit faire* est mal parlé (IV, 422). *Être* remplace, lui aussi, un verbe qu'on ne peut pas répéter, mais à la condition que le verbe soit au passif. Ainsi de suite. Le souci de la logique et le soin de la clarté l'emportent toujours².

LA SOBRIÉTÉ. — Le P. de S^t Paul dit qu'on donne « de l'estendue aux périodes, en mettant plusieurs paroles ou phrases synonymes

1. *Qui* peut aussi se répéter deux fois, et Vaugelas n'y trouve aucune rudesse. Il y a cependant une exception; c'est quand les deux *qui* ont rapport à un même substantif, sans que la copulative *et* soit entre deux, comme: *c'est un homme qui vient des Indes, qui apporte quantité de pierreries*; car en ce cas, il est mieux de dire, *lequel apporte* : mais il serait encore mieux de mettre *et qui apporte*, au moins en criquant (I, 118-119).

2. Je n'ai rien à dire ici des pointes, dont Vaugelas traite sous le nom d'allusions (I, 268-270; cf. Le P. Ch. de S^t Paul, *Tabl. de l'Eloq. fr.*, 6, et La Mothe le Vayer, I, 457).

l'une après l'autre. C'est de cette sorte que parlant d'un valet qui auroit desrobé une maison, je dirois qu'il a pris l'argent de son maistre, qu'il a rompu ses coffres, qu'il a ravi le bien de celui qui lui donnoit tous les jours la vie, et qu'il s'est rendu digne de finir ses jours en une potence (*Tabl. de l'Éloq. fr.*, 73). Vaugelas a condamné des redondances niaises, comme un : *je suis parfaitement, ou infiniment vostre tres humble serviteur* (II, 266). Mais il n'en faudroit pas conclure qu'il accordait un très grand prix à la concision. Non seulement, en dix endroits, il la sacrifie à la pureté ou à la netteté, mais il se montre peu sévère aux pléonasmes. Dire : *quand je ne serois pas vostre serviteur, comme je suis*, n'est pas vicieux, puisque *comme je suis* est nécessaire au sens (II, 48)¹. *Unir ensemble, oüyr de ses oreilles, voler en l'air, cruellement deschiré* ne sont ni l'un ni l'autre des pléonasmes, puisque les compléments ajoutent à l'expression, et « comme le son de la voix, lors qu'il est plus fort, se fait mieux entendre à l'oreille du corps, aussi l'expression, quand elle est plus forte, se fait mieux entendre à l'oreille de l'esprit » (I, 264).

Il y a plus. Vaugelas, loin de blâmer l'emploi de deux mots pour un, suivant l'usage du xvi^e siècle, le recommande. On le verra tout au long dans la remarque sur les synonymes (II, 277). Les synonymes de phrases ne valent rien, « parce qu'une phrase ou une periode entiere est trop longue, et que la premiere ayant achevé le sens, et exprimé clairement une pensée, il veut que l'on passe à une autre... au lieu que deux phrases ou deux periodes synonymes le tiennent en suspens, le font languir, et pour de nouvelles choses qu'il demande, ne luy donnent que de nouvelles paroles » (II, 278). Mais il n'en est pas du tout de même pour les synonymes de mots. « Je ne puis assez m'estonner, déclare Vaugelas, de l'opinion nouvelle, qui condamne les synonymes aux noms et aux verbes. Outre que l'exemple de toute l'antiquité la condamne, les paroles estant les images des pensées, il faut que pour bien représenter ces pensées là, on se gouverne comme les peintres, qui ne se contentent pas souvent d'un coup de pinceau pour faire la ressemblance d'un trait de visage, mais en donnent encore un second coup, qui fortifie le premier, et rend la ressemblance parfaite. Ainsi en est-il des synonymes... La premiere parole a desja esbauché ou tracé la ressemblance de ce qu'elle représente, mais le synonyme est comme un second coup de pinceau qui acheve l'image. C'est pourquoy tant

1. Ces additions étaient reprochées à Balzac dans les *Lett. de Phyll.* (1^{re} part., 332; 2^e part., 162).

s'en faut que l'usage des synonymes soit vicieux, qu'il est souvent nécessaire... Que si les synonymes sont souvent nécessaires, autant de fois qu'ils le sont, autant de fois ils servent d'ornement... Il est vray qu'il n'en faut pas abuser, et qu'une seule parole est souvent une image si parfaite de ce que l'on veut représenter, qu'il n'est pas besoin d'en employer deux... C'est le défaut qu'on reproche au grand Amyot. Nous devons du reste à ce défaut l'abondance de tant de beaux mots et de belles phrases, qui font les richesses de nostre langue » (II, 275-6).

Cette page, et elle est suivie d'une autre, est assez significative. A condition que « le jugement en soit le dispensateur et l'économiste » on peut user largement des synonymes, surtout à la fin de la période, au moment où le lecteur, ayant l'esprit satisfait, « reçoit volontiers le synonyme, ou comme une plus forte expression, ou comme un ornement, ou bien encore, comme une pièce à arrondir la période, et à luy donner sa cadence » (II, 277). La Mothe le Vayer est peu enthousiaste de redoublements inutiles d'expression (II, 639). Chapelain dit aussi : « Le Docteur Provincial a bon sens, quand il condamne le *divin* avec *héros* qu'on ne peut nier qui ne soit un pléonasmisme figuré plus supportable chés les Anciens que dans notre façon d'écrire moderne... (Lett. à Balzac, 13 oct. 1638).

Le Stille de l'Orateur au contraire parle de la question à peu près comme Vaugelas. Il proscriit les synonymes inutiles « qui n'apportent aucun surcroist de signification » : *il luy mit en teste un homme qui estoit docte, scavant et lettré*. Toutefois, quand ces mots « donnent du poids au sens de la harangue, cela sert aussi à la fluidité » (403-4). Et de l'Éstang reprend cette théorie avec exemples à l'appui (*De la Trad.*, 3-6). Il faudra encore attendre, pour que les théoriciens en viennent à enseigner qu'il n'y a qu'une expression, qui est la bonne, qu'il faut la chercher et s'y tenir. Ce sont les écrivains classiques qui leur apporteront la doctrine et l'exemple.

REPRISE NÉCESSAIRE DANS CHAQUE PROPOSITION OU MEMBRE DE LA PHRASE DES ÉLÉMENTS GRAMMATICAUX ESSENTIELS. — Vaugelas a fait lui-même un résumé des principaux préceptes, qui devaient donner à la période française son allure et sa beauté, et dès lors il peut paraître hardi de regarder comme secondaires des préceptes qu'il considérait, lui, comme essentiels. Néanmoins, au moment de conclure, je ne puis m'empêcher de dire que les raffinements relatifs à l'ordre des mots ou à un heurt de conjonctions ont moins servi la prose française que d'autres prescriptions, d'ordre grammatical. Une des

règles fondamentales de la phrase moderne, c'est celle qui concerne la reprise nécessaire des divers éléments de la phrase : articles, particules, etc., et l'on s'étonne que Vaugelas, qui a donné cette règle par fragments épars, n'ait pas songé à la réunir à la fin de son livre, ce qui lui eût fourni peut-être l'idée et l'occasion de la parachever.

Je l'ai montré dans la syntaxe des différentes parties du discours, désormais on doit, et il n'est plus loisible de faire autrement, répéter l'article ou les mots qui le remplacent, l'adjectif, la préposition autant de fois qu'il y a de noms, le pronom sujet ou complément autant de fois qu'il y a de verbes, la conjonction autant de fois qu'une proposition nouvelle est introduite.

Sans doute Vaugelas n'en fait pas une obligation absolue, parce qu'il a inventé une distinction à laquelle nous avons fait fréquemment allusion, cette « distinction des synonymes ou des approchans, et des contraires ou des différens, qui est d'un grand usage ; car elle influë presque sur toutes les parties de l'Oraison, sur les articles, sur les noms, soit substantifs, soit adjectifs, sur les verbes, sur les prépositions, et sur les adverbes » (II, 257). Quand les mots sont ainsi synonymes ou approchans, il suffit de les exprimer une seule fois, sans les répéter.

Mais, hors ce cas, nous avons vu qu'il impose la reprise de l'adjectif : *toute la Syrie et toute la Phenicie* (II, 341). De même, après avoir hésité, il s'est décidé à recommander de répéter l'article, même au génitif, devant les noms synonymes et approchans (II, 253, I, 347). Il n'y a guère qu'un cas où l'on puisse s'en dispenser, encore est-il mieux de suivre la règle générale, c'est dans la phrase : *le fils du meilleur parent et du meilleur amy que j'aye au monde* (II, 256). Les adjectifs possessifs se répètent comme les articles (II, 300). Si un adverbe de quantité modifie l'adjectif, il doit aussi être repris : *vous estes si sage et si avisé* (II, 268).

Du nom, Vaugelas n'a rien dit ou à peu près, sauf pour accepter la locution *il sçait la langue latine et la grecque* (II, 231). Mais ce silence ne signifie nullement qu'on est libre de ne pas reprendre un nom déjà exprimé. Tout au contraire, c'est qu'il n'est pas besoin d'énoncer une règle qui va de soi dans les cas ordinaires.

Évidemment il ne faut point forcer la note, puisque Vaugelas accepte encore la phrase : *en vostre absence et de Madame vostre mere* (I, 341). Mais ailleurs il pose en principe, qu'un substantif complément ne peut être à la fois complément de deux verbes, sauf si la construction des deux verbes est pareille : *Ayant embrassé et*

donné la benediction à son fils est une phrase archaïque, qu'il faut se garder d'imiter (I, 159). Même chose, s'il s'agit d'une phrase comme celle-ci : *Afin de le conjurer par la memoire et par l'amitié qu'il avoit portée à son pere* ; il faudrait *par la memoire de son pere et par l'amitié...* (I, 161).

Avec le pronom, la question ne pouvait pas non plus être résolue par une règle simple, d'un caractère général et absolu. Toutefois une tendance très nette se marque. La reprise du pronom sujet passe pour obligatoire : 1° quand la construction change tout à fait, ex. : *une chose mal donnée ne sauroit estre bien deüe, et ne venons plus à temps de nous plaindre, quand...* il faut nous (II, 144) ; 2° quand la construction est interrompue par une particule séparative ou disjonctive, comme *mais, ou*, et d'autres semblables (Ib). Celle du pronom relatif *le* est indispensable dans tous les cas. Ex. : *envoyez-moy ce livre pour le revoir et l'augmenter, non et augmenter* (II, 232).

La répétition des prépositions est nécessaire aux noms et aux verbes, quand les deux substantifs sont différents ou contraires, si elle ne l'est pas quand deux substantifs sont synonymes ou équipollents : on dit bien, *par les ruses et les artifices de nos ennemis* ; mais au contraire : *par les ruses et par les armes de mes ennemis*. On dit encore : *par une ambition et une vanité insupportable*, et au contraire : *par l'amour et par la haine dont il estoit agité*. On dit : *il n'y a rien qui porte tant les hommes à aimer et cherir la vertu*, ou encore : *il n'y a rien qui porte les hommes à aimer et reverer la vertu*, mais : *il n'y a rien qui porte tant les hommes à aimer et à haïr leurs semblables*. Dans les deux premières phrases les deux verbes sont synonymes ou approchants, dans la dernière ils sont contraires (I, 120 et I, 347-349)¹.

Les conjonctions, comme les prépositions, doivent être répétées. Scudéry, et après lui l'Académie (*Obs. sur le Cid*, I, 3, Corn., XII, 484) reprennent Corneille d'avoir écrit : *Que je meurs s'il s'achève et ne s'achève pas*. Cet *et* conjoint ce qu'il doit séparer, dit l'Académie. Il fallait *et s'il*.

Si deux verbes n'ont pas le même auxiliaire, on ne peut se contenter d'exprimer l'un des auxiliaires. Vaugelas n'a pas attaché à ce « vice » toute l'attention qu'il méritait². Il l'a du

1. Voici un exemple conforme : *aux progres des victoires et conquestes du Roy* (Har. d'Omer Talon, *Théât. d'Éloq.*, 76). Mais on lit à la même page : *il est plus aisé de les forcer par les armes que les surmonter par la raison*.

2. « *Il s'est brusté, et tous ceux qui estoient aupres de luy*. Cette façon de parler, quoy que familiere à un de nos meilleurs Escrivains, n'est pas bonne, parce que la construction en est tres-mauvaise ; Car il faudroit dire : *il s'est brusté et a brusté*

moins signalé. L'Académie était plus sévère encore, lorsqu'elle blâmait dans le *Cid* : *L'orgueil dans vostre cœur l'a fait presque à vos yeux Et souillé sans respect l'honneur de ma vieillesse* (v. 708-709, var., Corn., XII, 491).

Il était surtout fréquent de rencontrer un verbe à un temps précédé d'un pronom personnel complément, puis, un participe sans auxiliaire suivi d'un complément qui n'est pas le pronom antérieurement exprimé, lequel pourtant semblait devoir dominer toute la phrase : *Les plus attachés même à chercher ma présence M'ont regardé de loin sans m'offrir de secours, Et laissé sans obstacle agir la violence Qui cherchoit à trancher mes jours* (Corn., IX, 255, Ps. pén., v. 45-48); *Dieu m'a mis dans le trône et soutenu son choix* (Id., IX, 323, Ps. complies, v. 14). Mais on trouvait cela aussi avec des verbes aux temps simples : *il ne se peut taire ni parler*. Vaugelas a protesté contre cette façon d'écrire. Le premier verbe étant suivi d'un autre, et ne s'arrêtant pas là, « il faut arranger les paroles en sorte, que le verbe qui regit les deux infinitifs, ayt sa construction nette avec l'un et avec l'autre » (II, 363). Et ailleurs : « *Sçachant avec combien d'affection elle se daignera porter pour mes interests, et embrasser le soin de mes affaires*. Je dis, observe Vaugelas, que cette construction n'est pas nette, et qu'il faut dire *elle daignera se porter* et non pas, *elle se daignera porter*, afin que *daignera* se rapporte nettement à la construction de deux verbes suivans, *porter et embrasser*, car *se daignera* avec *embrasser* ne se peut construire » (I, 241). Il y a des exemples nombreux de cette ancienne syntaxe chez divers écrivains du début du siècle : *sans se pouvoir deffendre, ou joindre l'ennemi* (Camus, *Divers.*, I, 71 r°); *Anaxagoras se voyant ruiné, et perir ses richesses* (Id., *ib.*, 190 v°)¹.

tous ceux qui estoient apres de luy, et il n'est pas question d'affecter la brièveté, ny de craindre la répétition d'un mot en de semblables occasions. Rien n'en peut dispenser en celle-cy, et il est impossible que la construction du verbe passif puisse compatir avec celle du verbe actif, ny le verbe auxiliaire *estre*, tenir la place de l'autre verbe auxiliaire *avoir*, tant leurs fonctions et leurs régimes sont differens, ou pour mieux dire opposez » (II, 54-55).

1. Cf. *Il se faut lancer teste baissée dans ces cordeaux et bander les yeux à la raison* (Id., *ib.*, 268 r°); *Les larmes publiques des mortels s'y devoient opposer, et contraindre le Ciel de nous laisser encores* (Nervèze, *An. div.*, II, 51 v°); *Je luy vouls obeyr, et preferer son contentement au mien* (Id., *ib.*, 57 r°); *Aucun estranger ne la peut voir ni parler à ses domestiques* (Id., *ib.*, 95 r° et v°); *Ce sont des particularitez où des gens comme toy se doivent amuser et prendre garde* (Tabarin, II, 180); *Il se falloit deffendre, ou fuir* (Mélante, 168); *Il la faut laisser en ce lieu... et parler du prince Danois* (des Escut., *Adv. fort.*, 177); *Il les faut souffrir, et deferer cet honneur à l'ancienne amitié* (Du Perron, *Tabl. de la parf. amit.*, 112-113); *Il les faut reconcilier ou nous pourvoir ailleurs de personnages necessaires* (Com. des Com., *A. Th. fr.*, IX, 317); *je vous ay perduë, et causé peut estre la mort d'une personne en laquelle on nepouvoit rien desirer que l'immortalité* (Cél. et Marit., 347); *Si la mer vous a ravy l'object de vostre amour, et noyé tant de belles flammes que vous aviez*

On trouvait cette négligence jusque chez Balzac : *Il n'y avoit que le Roy seul qui les pût separer et éclaircir le monde* (éd. Mor., I, 95); *Mais pour peu qu'elle se vueille aider et apporter de correspondance au dessein qu'il a* (Ib., 117);

Malherbe avait eu, comme on a pu le voir au cours de mon exposé, un certain sentiment de ces répétitions nécessaires, mais ce sentiment vague devient chez Vaugelas une vue très nette des conditions de la phrase moderne. Il semble qu'on s'avance décidément vers un état bien différent de l'état antérieur. Désormais chaque proposition tend à avoir ses éléments au complet, chaque terme à y être composé, comme il l'est dans les propositions isolées et rien mieux que cette régularité ne différencie le français moderne de l'ancien. C'est un des traits caractéristiques de sa physionomie. Je ne voudrais point dire que Vaugelas a fixé ce trait, il laissa quelque chose à faire à ses successeurs¹. Mais la phrase après lui, est constituée, elle l'est peut-être avec trop de rigueur. M. Lanson, avec sa pénétration habituelle l'a fort bien vu : « l'esprit du temps semble plus occupé de se définir les rapports des choses que de se suggérer la représentation des choses » (*Art de la prose*, 61).

La génération suivante préférera à cette prose solide, mais massive, qui semble faite surtout pour l'exposition et l'argumentation, la phrase alerte, vive, courte, qui fixe une idée ou porte un trait. Mais celle-là était dans la tradition de la prose française. C'est elle que Montalte enfonçait parfois au cœur de ses adversaires, que les héros de Corneille échangeaient dans les scènes où la violence des sentiments anime et précipite le dialogue. Les théoriciens de la langue classique, Balzac aussi, avaient appliqué leur étude à l'autre surtout, et on le comprend. Tandis que le style coupé nous était naturel, il fallait des générations pour amener le style périodique

allumées dans son cœur (Ib., 331); *Moïse les a suivy et excellé aux sciences humaines comme doité d'une ame plus puissante et estevé de plus excellents maistres* (Guerson, *Anal. du Verbe*, 8); *La Rochelle, où mon procez me fut fait, et moy condamné à estre rompu tout vif sur une roue, que devez vous estre donc* (Rep. du Cap. Guil., 1615, V. H. L., VII, 80). On se reportera à ce qui a été dit plus haut, au chapitre de l'Ordre des mots, sur la place du pronom devant le verbe principal.

1. Voici, parmi tant d'autres, une raison des réserves que je fais ici. On se permet encore souvent de ne point exprimer un second verbe qui nous paraîtrait nécessaire : *Quasi toute la cour le dissnadail de faire ses réponses chez nous, mais de faire cet honneur à la Sorbonne* (entendez: mais lui disail de faire, Gar., *Mém.*, 22-23), *Comment ne scèmes-nous devant ce triste jour, Moy, qu'il eust une Sœur, ou luy, moy de l'amour?* (Searr., *Deru. OEuvr.*, II, Jodelet, II, 5); *Mais le temps luy doit faire un jugement plus meur, Et moy reduire au joug sa libertine humeur* (Mairet, *Sylv.*, 67, v. 813-814).

Vaugelas réprouvait sûrement ces libertés, il n'a pas donné la théorie qui les eût proscrites.

à son point de perfection, parce que la forme en était étrangère, qu'il ne fût peut-être jamais né de lui-même sur notre sol. Le travail d'adaptation qu'on dut faire subir au modèle emprunté exigea de longs efforts, des retouches successives, des échecs aussi, après lesquels et grâce auxquels on finit par se rendre compte d'une vérité fort simple, que l'idolâtrie envers les Anciens avaient empêché de reconnaître, quoique leurs rhéteurs l'eussent souvent proclamée, à savoir que chaque langue a son génie, qu'il est impossible de le refaire et dangereux de prétendre le forcer.

CONCLUSION

NOUVELLES CONQUÊTES DU FRANÇAIS

LE FRANÇAIS ET LES SCIENCES. — Un résultat très appréciable du travail d'organisation intérieure qui se poursuivait fut de fournir à ceux qui étaient disposés à s'émanciper du latin de nouveaux arguments, et de leur amener des partisans. Il devenait en effet vraiment puéril de soutenir que le français était une langue barbare et inculte, après que, sorti des mains de Malherbe, il passait entre celles des Académistes, et qu'il se trouvait criblé, pesé, fixé par un corps officiellement revêtu des pouvoirs nécessaires et sans analogue dans l'antiquité. Aussi, dans cette période, la victoire du français se décide-t-elle, complète, et définitive.

Dans les genres proprement littéraires, le latin agonise. Il y a encore des poètes latins, et en nombre, même dans l'Académie française. Le public ne croit plus guère en eux, et les railleries ne leur manquent point ¹.

La théologie continuait, il est vrai, à être regardée comme une science à part et qui devait être réservée. Quand Coeffeteau, sur l'ordre de la reine Marguerite, se mit à traduire la *Somme*, la Faculté s'émut, et craignant que la doctrine du « docteur angélique » ne perdît son prix, si on la soumettait au jugement « des femmes ou des gens mal disposés », elle pria l'auteur de renoncer à son projet. Elle alla même jusqu'à nommer six commissaires chargés de demander au nonce Barberini de l'aider à refréner la curiosité de la reine ². Il fallut en rester à un *Premier essai des questions théologiques traitées en notre langue* ³. Cela n'empêcha pas du reste le

1. « Mais pour revenir à nos visions, nous quittâmes ces jeunes Messieurs qui taschoient à monter sur le Parnasse, et qui se mocquoient de quelques Pedans qui estoient aupres d'eux, de ce qu'ils faisoient des vers Latins, et non pas des François ; disans, que c'estoit une grande sottise de preferer une langue estrangere à la sienne, que Virgile et Horace dont ils affectent les paroles, ne s'estoient pas servy de celles d'Homere et de Pindare (De La Pinel., *Le Parnasse*, 67).

2. Août 1607. Voir Urbain, *Nic. Coeffeteau*, 148.

3. Paris, 1607, in-4.

P. Garasse d'écrire sa *Somme* ¹, et malgré tout, même en ces matières, le français gagnait toujours du terrain ; Silhon, de Cerisiers, d'Andilly, Arnauld, traduisaient les Pères. Les controverses avec les protestants, écrites ou orales, n'avaient pas cessé, et celles avec les Jansénistes commençaient. Les *Provinciales* marquent, sous ce rapport, une date dans l'histoire de la prose française, comme l'*Institution* de Calvin. Elles ne l'ont ni créée, ni même transformée, comme on l'a dit, elles lui ont conquis une nouvelle province. L'apologétique devait à son tour avoir son chef-d'œuvre, si Pascal n'était mort trop tôt. Mais il laissait les *Pensées*, et son grand exemple. En 1660, Bossuet avait déjà écrit un ouvrage de polémique.

La philosophie française, si en retard au siècle précédent, avait cependant compté, autour de 1600, deux hommes considérables, Du Vair et Charron. Avec Scipion Dupleix, elle entrait dans les manuels, et se vulgarisait ². Avec Descartes, elle compta un des maîtres de la pensée humaine. « Si j'écris en français, dit-il, qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens : Et pour ceux qui joignent le bon sens avec l'étude, lesquels seuls je souhaite pour mes juges, ils ne seront point, je m'assure, si partiaux, pour le latin, qu'ils refusent d'entendre mes raisons, pour ce que je les explique en langue vulgaire. » Ces lignes, placées à la fin du *Discours de la Méthode*, valaient toutes les apologies.

A ce même moment, particulièrement fécond, la médecine s'ouvrait aussi. Il n'est plus question de citer des livres, qu'on trouve en assez grand nombre depuis 1600 ; le monde médical offre plus et mieux que cela. C'est un des siens, Marin Cureau de la Chambre, qui, devenu académicien, peut-être à cause de cela, joint à son

1. *La somme théologique des vertez capitales*. Paris, 1625, in-f°. Dans la *Préface*, p. 25, le Père Jésuite se défend de vouloir rendre toute la théologie populaire « car une partie de sa majesté consiste en ses ténèbres », et dans sa *Doctrine curieuse*, il établit longuement que la Bible ne doit être lue, 1° ni des femmes, ni des filles, 2° ni des mécaniques et des ignorans, 3° ni des grimaux et critiques, 4° ni des libertins et des athécistes (voir p. 497 et suiv.).

2. Dans la préface de son *Corps de philosophie* (Paris, J. Bessin, 1632), Dupleix se plaignait de la rareté des ouvrages philosophiques en français. Nous sommes comme ceux qui faisaient la cour aux servantes de Pénélope, n'osant aborder la maîtresse. Nous étudions à l'élégance des langues, qui ne sont que truchemens et servantes des sciences. La *Nouvelle Logique* par I. D. M. D^r M. (Paris, Guil. et J.-B. Loyson, 1646), s'applique à mettre même les termes de l'art en français. (Cf. [de Marandé], *Abbrégé curieux... de toute la philosophie*, Lyon, Ant. Cellier, 1648.)

livre des *Nouvelles conjectures sur la Digestion* ¹ une préface retentissante, et proclame le moment venu d'abandonner le latin comme langue scientifique : bon pour écrire des fables ou faire l'histoire du temps passé, il ne peut servir pour parler de la nature, qui est présente, et dont la science est éternelle et immuable. S'y tenir est une erreur contraire à la raison et à l'exemple de l'antiquité, que l'on veut imiter. Je ne résumerai pas ce plaidoyer, en vérité médiocre, et bien inférieur à ceux que nous avons trouvés au xvi^e siècle ; les arguments y sont en général assez mal choisis ; il importe cependant d'y signaler un véritable esprit de révolte, une haine franchement confessée pour cette langue latine, dépositaire de sciences qu'elle n'a jamais connues, « dont les termes rudes et barbares » ont fait haïr la philosophie, et l'ont « éloignée de la Cour et de l'entretien ordinaire des hommes ». S'il manque quelques expressions techniques à la nôtre, il est facile de les inventer ou de les prendre chez nos voisins, la postérité en fera le départ. Et quelle gloire, lorsque les sciences « se pareront des mesmes ornemens qui ont enrichy ces fameuses Harangues que toute la France a entendües avec admiration, . . . quand elles partageront avec les armes les occupations de la noblesse, et qu'elles seront mesme la plus agreable partie de toutes les conversations, que la France ne sera plus qu'une Academie, où l'on verra encore revenir tous les peuples de l'Europe pour apprendre les Lettres et se recompenser par elles de la liberté qu'ils auront perdüe par la force de ses armes ! »

Les gens du droit tenaient ferme en général pour leur latin. L'un d'eux, l'avocat Belot, se sentant visé, fit à Cureau de la Chambre une réponse publique : *Apologie de la langue latine contre la préface de M. de la Chambre*, adressée à Séguier. Elle fut imprimée à Paris, chez François Targa, 1637 (Privil. du 12 juil.). Cette réponse est vide et, par endroits, déclamatoire. Le principal argument de Belot est qu'il est de première importance de tenir les sciences cachées. La connaissance qu'on en donne aux peuples a eu pour conséquence : en religion, l'hérésie ; en philosophie, la sophistique ; en politique, l'insoumission et la décadence ; en médecine, l'empirisme. Et ces doctrines sont à la fin du livre recommandées à l'Académie, qui doit se contenter d'amener la langue française à sa perfection, sans

1. Paris, Pierre Rocolet, 1636. En 1618, il se trouvait déjà un audacieux pour écrire que les prétendus recipés devraient être obligatoirement en langue française bien intelligible, afin qu'un paysan même pût dire l'erreur et l'abus qu'il y a en telle fausse conception, et montrer comme une seule herbe peut guérir un homme, aussi bien qu'un chat, sans tant d'embarras, qui ne servent que de ferrer la mule, et faire languir le pauvre malade (De Verville, en tête de la *Verification de l'or potable*).

démolir le pompeux et superbe édifice que les Romains ont élevé à la face des nations. Quelque singulier que puisse paraître, à cette date, le raisonnement, on le retrouverait sans peine ailleurs ¹.

LE FRANÇAIS ET L'ENSEIGNEMENT. — La fidélité des Universités à leur latin commençait aussi à trouver des censeurs. « Parlez français dans les collèges, s'écriait ironiquement Camus, l'évêque de Belley, d'esprit si libre et de verve si française, l'anguillade ne vous manquera pas, jurez tant qu'il vous plaira, mais en latin ². » Et il fallut le menacer de l'exclure, pour l'empêcher d'enseigner la philosophie en français ³.

En 1620, un grammairien, J. Godard, demandait non seulement qu'on enseignât en français, mais qu'on enseignât le français, et consacrait hardiment le quatrième chapitre de son livre *La langue françoise* à développer cette idée que : « étant capable de l'art, elle doit être anseigné, et avoir des Professeurs et des Écoles publiques, aussi bien que la Grèque, et la Latine » ⁴. Quatre ans après, la reine mère arrachait à la Faculté pour Alexis Troussset, l'autorisation de soutenir des thèses en français, malgré la coutume ⁵.

A cette époque, un grand progrès en ce sens se réalisait, grâce aux Jansénistes, dans les Petites Écoles. Là se développait un enseignement élémentaire, qui dépassait de beaucoup ce que nous appellerions aujourd'hui enseignement primaire ; il commençait par l'étude du français, on y apprenait même à faire en français de petites narrations et expositions, on y expliquait enfin, en français encore, la grammaire des langues anciennes. Quand une main brutale ferma les Petites Écoles, précisément à la date où se termine ce chapitre, les méthodes et les livres de « ces messieurs » étaient déjà répandus, et le branle était donné.

1. Voyez par exemple les « *Commentaires sur le droit civil* » de Cl. Guerin. On y lit : « Vernacule scrire nolui, ne, quemadmodum Flavius scriba, propositas, et ab Appio Claudio ad formam redactas actiones in vulgus protulit, illiteratis pragmaticis, litiumque redemptoribus, jurisprudentiæ arcana proderem » (*Commentarii in jus civile Parisiorum*, auctore Cl. Guerino Andecavo, in senatu Galliae Parisiensi, advocato, Parisiis, Ap. Stephanum Richer, MDCXXXIV).

2. *Les Diversitez*, VI, 417, Lyon, 1610, in-8, cité par Urbain, *Coeffeteau*, 403.

3. Arch. M. Reg., XXV, fol. 348. Censuerunt (domini deputati Universitatis Parisiensis) monendum esse dominum Camus, gymnasiarcham collegii Treguriensis ne philosophiam, juxta suum programma, vernacula lingua profiteretur, sub poena seclusionis perpetuæ a gremio et consortio dictæ Universitatis Parisiensis. Cf. *ibid.*, fol. 351 : Prohibendum domino Camus, primario collegii Treguriensis, ne philosophiam publice doceat extra Universitatem (Jour., *Hist. de l'Univ. de Paris*, f° 73).

4. Voir une de mes *Noles sur l'histoire de la langue française*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, II, 413. Des idées analogues avaient été exprimées par de Filère, dans son *Discours contre les citations du grec et du latin*. Paris, 1610, p. 45 ; cf. Du Vair, *Eloq. fr.*, éd. Radouant, p. 92, n. 2.

5. Cf. D'Argentré, *Collectio Judiciorum de novis erroribus* (II, 6, 144).

A défaut des écoles publiques, diverses réunions s'ouvrirent alors à l'enseignement en français. Et d'abord ces conférences publiques de Renaudot, où s'agitaient tant de questions curieuses, et qui eurent une si grande influence sur le développement de la presse périodique. Or, l'une des lois, dit la Préface de la 2^e Centurie (mars 1636) sinon absolue, mais de laquelle on s'écarte le moins qu'il se peut, est qu'on n'y parle que français, « afin de cultiver tant plus notre langue à l'imitation des anciens Grecs et Romains ». On sait aussi la faveur avec laquelle furent accueillies les leçons de philosophie en français que Lesclache donnait à la même époque dans Paris, et ce succès dura trente ans ¹.

Enfin tout le monde alors a les yeux tournés vers l'Académie nouvelle, qui n'est pas une école si l'on veut, mais qui est mieux encore, puisqu'elle n'enseigne pas les règles, qu'elle les fait, qu'elle prépare un code de la langue, complet, souverain, impérissable, auquel elle a déjà montré que les Corneille même devront se soumettre.

Au reste le vieil édifice scolastique n'échappa qu'à grand'peine à un coup autrement rude et direct. « Si le Roi vouloit m'en croire, disait encore un pédant au commencement du siècle, il feroit voirement une colonie latine pour Mg^r le Dauphin son fils, et pour tous les princes, grands seigneurs, et autres enfants de bonne maison, du prompt avancement desquels l'État a besoin ². » Ce n'est pas une colonie latine que le Cardinal, à défaut du Roi, voulut fonder, mais tout le contraire, une colonie française en face des Universités, encore gothiques. Le 20 mars 1640, sur sa demande, le roi autorisait le sieur Legras à établir avec ses associés un collège royal, pour l'enseignement « de la langue françoise par les regles, et de toutes les Sciences en la mesme langue, a l'exemple des nations les plus illustres de l'antiquité, qui ont fait le semblable en leur langue naturelle, ensemble une Académie pour les exercices qui peuvent acquérir à la jeunesse la capacité et l'adresse nécessaire pour toutes sortes de professions ». Pour cette fin, Sa Majesté créait huit charges de professeurs royaux, et en pourvoyait Legras et ses associés « pour en jouir aux honneurs, auctoritez, prerogatives, preeminence, franchises, libertez, exemptions et privileges accordez par sa Majesté à son Academie françoise, establee pour la reformation de ladite langue ³ ».

1. Voir sur Lesclache et son enseignement un article très nourri de faits de l'abbé Urbain (*Revue d'hist. littéraire*, I, 353).

2. Ant. de Laval, *Dessein des professions nobles et publiques*, 1612, in-4, p. 348.

3. *Declaration du Roy, portant Establissement d'une Academie et college Royal en la ville de Richelien, et les Privileges attribuez à icelle. Ensemble les statuts et regle-*

La maison devait être ouverte à la noblesse française et étrangère, afin que celle-ci apprît « à connoître les richesses de nostre langue, et les graces qu'elle a pour expliquer les secrets des plus hautes disciplines ».

Rien de plus curieux ni de plus moderne que les statuts de ce nouveau collège royal. Sauf la religion, qui est réservée, toutes les sciences doivent être enseignées en français, dans les différentes classes : en sixième, la grammaire, la poésie et la rhétorique ; en cinquième, la carte ou plan, la chronologie, la généalogie et l'histoire ; en quatrième, la logique et la physique ; en troisième, les éléments de géométrie et d'arithmétique, la pratique de toutes les deux et la musique ; en deuxième, la mécanique, l'optique, l'astronomie, la géographie et la gnomonique ; en première, la morale, l'économique, la politique et la métaphysique.

L'après-dîner est réservé aux langues ; il est très important de noter que les langues vivantes y trouvent place à côté des langues anciennes, et qu'il est prescrit d'en faire l'étude comparée, car le maître doit, en première, enseigner l'origine des langues : grecque, latine, italienne, espagnole et française, la conformité et la différence qui sont entre elles¹. On devine ce que la linguistique eût pu gagner à cet emploi de la méthode historique et comparative.

Malheureusement le collège n'était pas placé là où il eût fallu, à Paris. Comme le dit Sorel², il eût réussi, à la rigueur à Blois, ou à Orléans, où séjournaient les étrangers. A Richelieu, « lieu désert et peu fréquenté », même si son protecteur eût vécu, il ne pouvait guère prospérer. Il fut inauguré pourtant en 1644, « au milieu de la réjouissance de la ville et de la province³ ». Mais la mort de Richelieu, qui survint si vite après, fit, pour me servir du mot de Sorel, que son projet fut entièrement quitté, lorsqu'il n'avait pas encore commencé d'éclore. On verra combien il fallut de temps, de discussions et de luttes pour faire accepter l'idée de cet enseignement nouveau, moderne et français, dont sa haute intelligence entrevoyait dès lors le rôle dans la formation de l'unité nationale et le développement de la culture.

mens de ladite Académie. A Paris, chez Pierre Rocolet, Impr. et Libraire du Roy, au Palais, aux armes du Roy et de la Ville. MDCXLI, avec Privilège de Sa Majesté (Maz., recueil 13732, p. 78).

1. L'Académie, fondée au dernier moment en faveur des gentilshommes pauvres, à Paris, rue Vieille-du-Temple, s'inspirait des mêmes principes. Au milieu des exercices physiques, les élèves devaient s'appliquer, pendant deux ans, aux éléments de la logique, physique et métaphysique, et pleinement à la morale, aux notions de géographie et d'histoire universelle, à l'histoire romaine et française, aussi en français (M. Molé, *Mém.*, édit. Champollion-Figeac, IV, p. 269).

2. Ch. Sorel, *Science universelle*, 1668, IV, 576.

3. Math. Molé, *Mémoires*, IV, 266.

LE FRANÇAIS DANS LA NATION. — Il ne faut pas s'y tromper en effet, cette langue avait besoin d'être enseignée. D'abord dans diverses provinces nouvellement ou anciennement incorporées au royaume, il se parlait des langues étrangères¹, auxquelles Colbert, par politique, allait essayer de substituer la langue nationale², mais qui régnaient encore en maîtresses, au moins dans les campagnes.

En outre et surtout, les anciens dialectes subsistaient. Tombés à l'état de patois, déchus, méprisés, considérés comme des accessoires de mascarades par les dames et les cavaliers, ils n'en continuaient pas moins à vivre d'une vie amoindrie, mais intense encore, et, dans les villages, à peine troublée. La grosse majorité de la population ne savait point d'autre idiome. Enfin, même dans le domaine restreint qui appartenait au français proprement dit, la langue dont je viens d'étudier la formation n'était pas la langue commune, je l'ai fait voir assez souvent dans les divers chapitres qui précèdent pour n'avoir pas à y revenir ici. C'était une langue officielle, courtesane, littéraire, académique, grammaticale, mais précisément au fur et à mesure qu'elle gagnait tous ces titres, elle s'éloignait du parler vulgaire.

Fatalement, par l'effet de la culture, elle se fût, comme toutes les langues écrites, plus ou moins distinguée de l'usage parlé; les efforts de tous l'en avaient sciemment séparée aussi nettement et aussi complètement que possible, lui donnant un vocabulaire, une syntaxe, et, je le montrerai bientôt, une prononciation distincte.

Ainsi constituée, elle jouissait d'un prestige énorme. Elle était de mode et possédait par là une force d'expansion aussi grande

1. Dans l'évêché de Vannes : « On commence à parler breton, mais grossier et moins pur qu'aux [autres trois évêchés qui suivent (Cornouaille, Tréguier, Saint-Brieuc) ; on parle aussi français dans les villes, et [à] Vannes, qui est le siège épiscopal, ils pensent parler mieux qu'à Nantes, et pouvoir apprendre aux étrangers la belle prononciation et le bon accent. Mais cette vanité n'est pas mieux fondée que celle des habitants de Blois, où les Allemands vont apprendre notre langue » (*Mém. sur la Bretagne*, 1663, B. N. Mélanges, t. 6, p. 44). J'ai cité, dans ma Bibliographie des Dictionnaires (III, 267), un dictionnaire françois-breton (1659) et un dictionnaire françois-espagnol-basque (1648).

2. Voici un extrait d'une lettre de Colbert à Ch. Colbert, du 25 juillet 1659 : « Donnez 200 francs de gratification au curé de Giromagny ; mais il faudra lui persuader de demeurer dans ce village, étant bien nécessaire de multiplier les prêtres françois qui sont en ce pays-là, au lieu de les retrancher. Il seroit même peut-être fort bon et avantageux d'y envoyer quelque mission, avec la permission de l'évêque de Bâle. Enfin c'est à vous à pourvoir, par tous les moyens possibles, à ce que les personnes qui ont des âmes à gouverner, dans l'étendue de votre emploi, soient bien disposées à travailler incessamment, par la confession, excitation et prédication, à renouveler les cœurs de ces peuples, et à les faire devenir de bons Français.

— Vous savez assez combien ce pays est important, pour que vous vous y appliquiez tout de bon ; il seroit même bien à propos que vous fîssiez souvent par vos lettres des propositions à S. Em., ou à M. Le Tellier même, dans cette vue. »

qu'elle pouvait l'avoir à cette époque. Aussi n'avait-elle pas à s'adapter aux milieux ; de toutes parts le langage usuel tendait à se modeler et à se corriger d'après elle, chez les marchands de la rue Saint-Denis, comme dans les salons des provinces. Il n'y avait plus que des étrangers pour se figurer qu'ils trouveraient à Blois, ou à Orléans, le « bon français »¹. En France personne ne revendiquait plus le droit au provincialisme. Des deux meilleurs ouvriers du purisme, l'un Malherbe, est Normand, l'autre Vaugelas, est d'origine savoyarde. Ceux qui ont gardé quelque trace du terroir s'en excusent comme d'un vice involontaire. Ils ne sont pas fidèles à leur parler, mais incapables de s'en défaire. La volonté de sujétion est universelle.

Resterait à savoir quels pouvaient être les effets de cette volonté. Les railleries qu'on prodigue aux efforts infructueux des provinciaux, les craintes que les puristes manifestent de se corrompre à leur contact sitôt qu'ils s'éloigneront de la Cour, montrent assez que le désir de se dégasconner et l'application même qu'on y mettait ne suffisaient pas. On ne change pas sur commande sa grammaire ni son accent.

1. Le *Voyage de France* de du Verdier, sorte de guide, publié en 1667 d'après l'itinéraire allemand de Jodocus Sincerus (1616) nous donne sur ce point quelques renseignements curieux.

Blois : « La langue française y est en sa pureté et delicatesse en la ville et aux champs. Elle y est mesme enseignée aux Estrangers, qui y profitent doublement, et par la pratique, et par les preceptes contenus en certains livres (ceux de l'école de Maupas ?) faits sur les lieux » (p. 146). — Orléans : « Les Allemands y sont invités par... « l'Université, où ils jouissent de quelques privilèges, et l'opinion qu'ils ont prise que la langue Française y est parlée avec plus de pureté et d'élégance qu'ailleurs » (p. 105). — Cf. « On y parle fort bien, de même qu'à Blois, et mieux qu'en ville de France, si ce n'est qu'à Paris depuis certain temps la bourgeoisie même y a bon langage, à quoi aident la cour et la communication des personnes les plus polies du Royaume. Et si les personnes viles y parlent mal, il en sera de même à Orléans, là où l'on remarque aussi qu'en certains endroits de la ville le langage y est fort rude et grossier » (p. 107). — Moulins : « Les estrangers dans leurs Voyages publics... se louent grandement de la bonne conversation et courtoisie des jeunes gens de la ville, comme aussi de l'exercice et pratique de la langue Française, qu'on y peut apprendre aussi bien qu'ailleurs » (p. 135). — Bourges : « Les estrangers treuvent que l'on y parle bien, et approchant du langage d'Orléans, comme estant au centre de la France et l'on montre un grand arbre qui marque ce centre-là » (p. 122). — Saumur : « La ville a esté et est encore réquentée des Allemans, Flamans et Anglois, tant pour la beauté du lieu et qu'il y fait bon vivre, à prix honneste, que pour les divers exercices dont on y trouve les maistres pour les Estrangers qui en sont curieux » (p. 155).

Ces renseignements retardent un peu. Les grammairiens étrangers, un Duez, ou un Howell étaient mieux renseignés sur les changements survenus dans la langue. La tradition se conserva longtemps, néanmoins est-elle même tout à fait disparue ? La langue des bords de la Loire passait pour la plus pure. L'intendant de Tours, Ch. Colbert, écrit dans un rapport à Colbert (1664, f° 154 v°) : Cette ville « Est une des plus cogneues des estrangers qui y viennent du costé de l'Allemagne et païs septentrionaux pour aprendre la langue française et pour s'instruire à l'accademie des Huguenots » (B. N. mss. V° Colbert, 277).

En outre et surtout, ces gens cultivés que des questions de langue pouvaient passionner ou même intéresser, combien étaient-ils ? On oublie toujours, parce que l'histoire politique ou littéraire est pleine de leur nom, de regarder autour d'eux, et si, à d'autres points de vue, le nombre importe peu, il serait pour le linguiste d'un intérêt capital de connaître la proportion de cette minorité à l'ensemble de la population. La Province, le pays dialectal, commençait à Vaugirard et à Montmartre. La Ville, le pays vulgaire, touchait au Louvre de tous côtés. La masse qui ne lisait point, qui n'eût pas trouvé du reste de quoi faire des lectures quotidiennes si elle en eût eu le désir et le loisir, à qui on n'enseignait rien, sur qui n'agissait aucune des grandes forces qui ont peu à peu imposé partout les langues littéraires, gardait sa façon ordinaire de parler. Il ne nous en reste malheureusement aucun ou à peu près aucun témoignage direct. Les textes dits populaires, que j'aurai à analyser par la suite et où des lettrés ont essayé de reproduire le langage de la place Maubert, de Vaugirard ou de Saint-Ouen sont des reconstitutions approximatives et artificielles. Elles attestent du moins un fait, surabondamment prouvé déjà par les avertissements des Oudin et des Vaugelas, c'est que la langue qui va désormais régner dans le pays sous le nom de langue française est sortie du parler de Paris, mais qu'elle ne se confond pas avec lui. L'époque que je viens d'étudier est celle de leur divorce. Il a duré longtemps, il n'a jamais été, il ne pouvait pas être complet, j'aurai l'occasion de rechercher plus tard quand et comment la langue vulgaire recommença à pénétrer la langue classique. Toutefois la génération dont je viens de présenter l'œuvre ne pouvait ni ne voulait prévoir entre eux aucun rapprochement. Elle avait la persuasion que le bon usage devait non seulement primer mais détruire le mauvais, et le détruire sans subir aucune réaction. La langue du Roi, dans sa pensée, allait régner sans partage ni concession, souverainement, et les événements de la Fronde, l'importance un moment prise par les parlementaires ne troublèrent même pas cette opinion. Elle était au fond une forme de la foi monarchique, dont l'âge suivant allait marquer le triomphe absolu. Ces espoirs étaient en partie fondés, mais l'œuvre restait à faire, la France presque entière était à conquérir.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUATRIÈME

SYNTAXE

CHAPITRE PREMIER

L'ARTICLE.

Ses progrès, 421. — Tout nom représenté plus loin par un relatif doit désormais être accompagné de l'article, 422.

L'ARTICLE DÉFINI

L'article avec les noms propres, 424. — L'article avec les noms communs, 426. — L'article avec les noms abstraits, 426. — L'article dans les expressions juxtaposées du type de *promettre mariage, chien de berger*, 427. — L'article avec *tout, autre*, 428.

L'ARTICLE INDÉFINI

L'article avec un nom attribut, 429. — Avec un nom complément d'objet, 430. — Avec un nom complément, de construction prépositive, *ib.* — Avec *autre, tel*, etc., 431.

L'ARTICLE PARTITIF

Il devient obligatoire, 432. — *De et des*, 433.
Article et superlatif relatif, 434.
Répétition de l'article, 436.

CHAPITRE II

LE SUBSTANTIF.

Substantifs en fonctions de qualificatifs, concurrence avec les adjectifs, 438.

LES GENRES

Noms déclarés masculins : *acte, archevêché, caprice, chiffre, cloaque, comté, diocèse, doute, duché, espace, évêché, gens, hémistiche, intervalle, mélange, mensonge, minuit, navire, négoce, ongle, orgue, pleurs, poison, relâche, reproche, reste, saule, soupçon, ulcère*, 439.

Noms déclarés féminins : *affaire, aise, alarme, anagramme, approche, cuiller, cymbales, date, ébène, éclipse, épigramme, équivoque, erreur*,

escarre, estime, friche, guenon, huile, humeur, hydre, image, marge, maxime, merci, offre, ombre, orthographe, populace, réglisse, rets, sentinelle, toison, tymbales, 445.

Noms qui ont deux genres suivant le sens : *aide, barbe, basse contre, coche, cornette, enseigne, étude, exemple, garde, garde-robe, greffe, manche, mémoire, mode, once, période, poile, poste, poulpe, pourpre, satire, temple, tour, trompette, trouble, voile, 450.*

LES NOMBRES

Pluriel des noms propres, 456. — Pluriel des noms communs. Le singulier collectif, 457. — Pluriels au lieu de singuliers : *esprits, poumons, 458.* — Substantifs qui n'ont que le pluriel ou changent de sens en changeant de nombre : *ciseaux, tenailles, 459.* — Substantifs qui n'ont que le singulier. — Noms de matières, 461. — La mode et les substantifs abstraits au pluriel, 461.

L'apposition, 464.

CHAPITRE III

L'ADJECTIF.

Adjectifs et adverbes, 466.

Accord de l'adjectif : *demi, nu, 467.* — Accord de l'adjectif avec deux substantifs, a) l'adjectif est épithète, 468. — b) l'adjectif se rapporte à un partitif suivi d'un nom, *ib.* — c) l'adjectif est attribut, *ib.* — Accord dans les locutions juxtaposées : *se faire fort de, 469.* — Accord des adjectifs adverbiaux, règles de *tout, 469, de même, 471.*

Construction du complément des adjectifs, 472.

Répétition de l'adjectif, 473.

CHAPITRE IV

LES NOMS DE NOMBRE.

ORDINAUX ET CARDINAUX

Progrès des cardinaux, 474.

Accord avec les noms de nombre terminés par *un, 475.*

De après les noms de nombre : *trente de payez, ib.*

Les noms de nombre indéfinis et la précision, 476.

CHAPITRE V

LES PRONOMS.

PRONOMS PERSONNELS

Le pronom sujet et la conjugaison du verbe, 477. — I. Pronom sujet dans une proposition principale isolée, 478 ; dans une proposition dépendante, *ib.* ; dans des propositions coordonnées qui n'ont pas le même sujet, *ib.* ; qui ont le même sujet, 479. — Le pronom *il* dans les formes impersonnelles, 480.

Les cas du pronom : *c'est-il*, 482, *lui* et à *lui*, ib.

Genres dans le pronom, *le* et *la*, 483.

Omission du pronom régime, 483. — Omission de *en*, *y*, 484. — Répétition du pronom, ib.

Pléonasme du pronom, du sujet, 485, du complément, 486.

En et *y* représentant des personnes, ib.

PRONOMS RÉFLÉCHIS

Soi et *se*, 487.

PRONOMS ET ADJECTIFS POSSESSIFS

Possessif et article, 487.

Répétition du possessif, 488.

Possessifs et personnels, 489.

Rapports marqués par les possessifs, ib.

Un possessif et un article joints à un nom : *le mien*, *ce mien*, *un mien*, 490.

Rapport du pronom et de l'adjectif possessif, 491.

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Les démonstratifs définitivement séparés des mots de même origine. Démonstratifs et article, 492. — Démonstratifs et pronoms personnels, *ce* et *il*, ib.

Classification des formes, 493. — *Celui* adjectif, ib. — Démonstratifs et déterminatifs, 494. — *Cela*, *celui-là* ne peuvent plus se placer devant des relatifs, ib. — *Ce* remplacé par *cela*, comme démonstratif sujet du verbe *être*, d'un autre verbe, ou d'un participe, 495; comme complément d'objet, 496; comme complément construit avec préposition, ib.

Le pronom *celui* suivi d'une détermination, 497.

Ellipse et emploi des démonstratifs, 497. — *Ce* pléonastique, 498. — *Ce* devant l'interrogatif : *que* et *ce que*, 499. — La locution *ce que*, 500. — *Qui* au sens de *celui qui*, ib.

Celle-ci pour *cette lettre*, 501.

PRONOMS RELATIFS

Lequel, adjectif relatif, 501.

Essai de classification des divers pronoms relatifs. I. Aux cas directs, *lequel*, 502. — II. Aux cas obliques, 503 : 1° Le génitif *de qui*, *duquel*, 504, *de quoi*, 505, *dont* et *d'où*, ib. ; 2° Le datif, *auquel*, à *qui*, à *quoi*, 506, *où*, 507 ; 3° Relatifs précédés d'autres prépositions, 507.

Emploi des cas obliques du pronom au lieu de *que*, 509. — Emploi de *que* au lieu de relatifs prépositionnels, 510.

Les constructions relatives, 511. 1° Le relatif dépend d'un participe : *lesquels ayant recueilly*, ib. ; 2° Le relatif dépend d'un infinitif : *pour à laquelle arriver*, 512 ; 3° Le relatif dépend d'un verbe introduit par une conjonction : *lesquelles choses si vous n'avez connus*, 512 ; 4° La construction : *lesquelles qui voudroit coucher sur le papier*, 513.

Constructions relatives et conjonctionnelles : *celles que vous verrez qui en produisent*, 514.

Place du pronom relatif par rapport à son antécédent, 514.

PRONOMS INTERROGATIFS

Distinction de *qui* et de *quel*, 516. — *Quel et lequel*, 517.

PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS

Quelque et quel, 517.

Pronoms en formation, *personne*, *ib.*; *quelque chose*, 518.

Distinction des adjectifs et des adverbes : *même sur vous, sur vous même, en lieu même*, 519; *quelque*, *ib.*

Distinction des adjectifs et des pronoms, 520, *chaque, qui que, quel que, quoi que*, *ib.*

Pronoms qui prennent une valeur négative, *aucun*, 521, *rien*, 522, *ne rien que*, 523.

Rien de, 524.

CHAPITRE VI

LE VERBE.

LES PERSONNES

VERBES IMPERSONNELS

La construction impersonnelle des verbes, 525. — Verbes impersonnels qui se forment avec *se*, 526. — *Il est cède à il y a*, *ib.* — *C'est*, cas où il est nécessaire, 527.

ACCORD DU VERBE EN NOMBRE

A. Accord avec plusieurs sujets, 527. — 1° Les sujets sont unis par *et*, 528; 2° les sujets sont séparés par une pause, 529; 3° les sujets sont liés par *ou*, 530; 4° les sujets sont liés par *ni*, *ib.* — Les sujets sont suivis d'un sujet singulier où entre *tout*, *ib.*

B. Accord avec un collectif, 531.

C. Accord avec le complément d'un collectif, *ib.*

Accord avec l'attribut, 533. *C'est eux, ce sont eux*, 534. — Influence de l'ordre des mots sur l'accord, 535.

Accord en personne dans les propositions relatives, 535.

LES VOIX

Les rapports du verbe avec le sujet et l'objet. Essais de réglementations rigoureuses, 536. — Verbes subjectifs employés objectivement en prenant une valeur factitive, *avancer, croître, déborder, etc.*, 538. — Condamnation de verbes ainsi employés, 540. — Verbes subjectifs devenant objectifs : *aboutir, enquérir, évaporer, expirer, faillir, galoper, etc.*, 541.

Verbes objectifs employés sans complément d'objet. Exigences de Malherbe, 542.

Construction du complément d'objet des verbes objectifs. Verbes objectifs construits directement : *consentir, consulter, contribuer qgc.*, etc., 543. — Condamnation de constructions analogues. Quelques tolérances, 545. — Verbes objectifs construits indirectement avec à ou avec des pronoms au cas oblique : *aider à, conjurer à, contrarier à*, etc., 546. — Condamnation de constructions de ce genre, 547. — Quelques tolérances, 548. — Verbes qui changent de sens en changeant de construction : *éclairer quelqu'un, éclairer à quelqu'un*, etc., 549. — Construction de l'infinitif, 550. — L'usage et les observations des grammairiens, *abhorrer, s'abstenir...*, *se travailler, voir*, 551-564.

LES MODES PERSONNELS

PROPOSITIONS COMPLÉTIVES

Indicatif, subjonctif et conditionnel, 564.

1° A. Le verbe principal signifie *connaître, savoir*, 565. — B. Le verbe principal signifie *croire*, 566. — Emploi du subjonctif du conditionnel, 568. — C. Le verbe principal exprime la vraisemblance, 569. — Le verbe principal est au conditionnel, *ib.*

2° Le verbe principal exprime un sentiment, 570.

3° Le verbe principal signifie *commander, vouloir, obtenir, empêcher*, *ib.*

Le mode dans une proposition subordonnée à une autre déjà subordonnée, 571.

PROPOSITIONS RELATIVES

Indicatif et subjonctif, 572. — Le subjonctif après un superlatif, 574. — Subjonctif du conditionnel, *ib.*

PROPOSITIONS FINALES ET CONSÉCUTIVES

Subjonctif et indicatif, 575.

PROPOSITIONS CAUSALES

Le subjonctif de la fausse cause, 575.

PROPOSITIONS MARQUANT OPPOSITION

Bien que vous fûtes distingué de bien que vous fussiez, 575. — Subjonctif du conditionnel, 576. — Les modes après *quelque, quiconque, si peu que*, *ib.*

PROPOSITIONS TEMPORELLES

Le subjonctif après *avant que, premier que*, 577. — Disparition du subjonctif après *comme*, 577. — Après *jusqu'à ce que, tant que*, 578.

PHRASES HYPOTHÉTIQUES ET CONDITIONNELLES

Disparition du futur après *si*, 578 ; après *quand*, *ib.* — Le subjonctif obligatoire après *si* remplaçant *que*, *ib.*

L'imparfait du subjonctif remplacé par le conditionnel, 579.

Subjonctif et conditionnel remplacés par l'indicatif imparfait, 580. — Emploi de ce tour avec *devoir*, ib. — Autres temps de l'indicatif, 581.

LES TEMPS

Passé simple et passé composé de l'indicatif. Les théories, 582. — L'imparfait, 583.

CONCORDANCE DES TEMPS DANS LES PROPOSITIONS COORDONNÉES

Présent historique, 584. — Présent et futur, 585.

CONCORDANCE DES TEMPS ENTRE PRINCIPALES ET SURORDONNÉES

I. La concordance est observée, 585. — II. La concordance n'est pas observée, 587. — Le passé marqué dans l'infinitif, 588. — Apparition du présent du subjonctif après un conditionnel à la principale, ib.

Tableau de la correspondance des temps et des modes d'après Anthoine Oudin, 588.

L'INFINITIF

Infinitif de narration, 589. — Construction de l'infinitif. Disparition de quelques tours très libres, 590.

La proposition infinitive complément, on en restreint l'emploi. A. Le sujet de l'infinitif est un pronom : 1° un pronom personnel, 591. — 2° un pronom relatif, ib. — 3° un pronom réfléchi, 592. — B. Le sujet de l'infinitif est un nom, 593.

L'infinitif sans sujet en concurrence avec la proposition complétive, 593.

De avant l'infinitif dans les phrases comparatives, *j'aime mieux mourir que de changer*, 594. — Développement de cette forme *que de*, 594. — L'infinitif précédé de diverses prépositions, 595.

LE PARTICIPE

EMPLOI DU PARTICIPE PRÉSENT

Participe et modes personnels, 595.

CONSTRUCTION DU PARTICIPE GÉRONDIF

Les participes rattachés étroitement à la proposition principale, 596. — Principaux types des constructions libres qu'on conserve, 597.

CONSTRUCTION DU PARTICIPE PASSÉ

I. Le participe construit attributivement, 598. — II. Le tour : *depuis ceci écrit*, 599. — Le tour *arrivé que fut*, ib.

La construction absolue du participe reste en usage, 600.

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

Participe passé avec *avoir*. Importance que prend cette question d'orthographe, 601. — Règle I. *J'ai reçu vos lettres*, ib. — Règle II. *Les*

lettres que j'ai reçues, 602. — Cas particuliers : A. *La peine que m'a donné cette affaire*, 603. — B. *première partie que les Pères avoient exposé en l'honneur de J. C.*, ib. — C. *une fortification que j'ay appris à faire*, 604. — D. *les habitants nous ont rendu maîtres de la ville*, ib. — E. *le commerce l'a rendu puissante*, ib. — F. *je les ai fait peindre*, 605.

Participe passé avec *être*, 605.

Participe passé du verbe pronominal. Premiers essais de réglementation. Le partici-pe accordé avec son sujet, 606. — Cas particuliers : *nous nous sommes rendus maîtres, ... puissants; nous nous sommes fait peindre*, ib.

CHAPITRE VII

LES ADVERBES.

Adverbes qui changent de sens, *autrefois*, 608. — *là où, où*, ib. — *seulement*, 609. — Observations sur divers adverbes, *alors, beaucoup et de beaucoup*, ib., *moins, bien*, 610.

Comme et que après *aussi, autant*, 610. — *Si et tant* marquant le superlatif, *tant sot*, 611. — *Si et aussi* dans les comparaisons, 612. — *Tant et autant*, non accompagnés d'adjectifs, 613. — *Tant et de si*, ib. — *Y : les matieres y contenues*, ib.

Répétition de l'adverbe : *si, plus, d'autant plus*, ib.

Place de l'adverbe : *du vin assez*, 614.

LA NÉGATION

I. *Ne sans pas, point*, 614. — Le complément de la négation devient nécessaire, 615. — Restes de l'ancien usage : 1° *si je ne*; — 2° *il n'y a homme qui*; — 3° *pourquoi ne*; — 4° *je ne vous demande rien*, ib.; — 5° *savez-vous, que l'on ne vous voie*, 616; — 6° *je ne saurois veiller*, ib.; — 7° A : *il ne voit que d'un œil*; B : *que je meure si cela n'est vrai*; C : *j'ai peur qu'il ne vienne*; D : *il ne viendra de huit jours*, 617; E : *ne l'assieds*; F : *ni ses yeux, ni le fen n'avoient pu*, 618; G : *il fera plus qu'il ne promet*, 619.

II. *Pas, point, plus...* sans *ne*, ib. — *Pas* omis dans l'interrogation directe : *ont-ils pas fait*, ib. — *Pas* exigé dans l'interrogation indirecte : *il veut savoir s'ils ont point esté mariez*, 620.

Différence entre *pas* et *point*, 620.

Sans point de cède à *sans*, 621.

Non, 622. — *Non* et *non pas*, 623. — *Que non pas* dans une comparaison : *m'oblige plus à la haine que non pas au désir*, 623. — *Non plus*, 624.

Ne dans les subordinnées. Propositions comparatives, 624. — Propositions complétives après des verbes exprimant la crainte, ib. — Après

nier, après des verbes signifiant *défendre*, *empêcher*, après *à moins que*, 625. — Répétition de la négation, ib.

DISTINCTION DES ADVERBES ET DES PRÉPOSITIONS

Dans et dedans, sous et dessous, etc., 626. — *Auparavant*, 628. — *Davantage*, ib. — *Après*, 629.

CHAPITRE VIII

LES PRÉPOSITIONS.

Efforts pour en régler minutieusement le sens et l'emploi, 630.

I. Position dans un lieu. A. Le lieu est réel. On détermine le rôle de *à*, 631. — Emploi de *en* dépossédé par *dans*, 633. — *En, dans* avec les noms propres de pays, ib. — de villes 634. — B. Le lieu n'est pas réel, mais figuré : *A, en, dans*, ib.

II. Direction vers un lieu. A. Le lieu est réel : *à, en, vers*, 635. — B. Le lieu est figuré : 1° *à* et *pour*, ib. — 2° *en* : *veiller en une chose, penser en vous*, 636 ; — *intéresser à, dans, pour*, ib. ; — *destiner à, pour*, 637 ; — *changer à, en, pour, avec*, ib. ; — 3° *se courroucer à, contre*, ib. ; — *comparer à, avec*, 638 ; — *s'assembler, joindre, mêler à, en, avec*, ib. — Observations des théoriciens, ib.

III. Position sur un lieu. A. Le lieu est réel, *dans le trône*, 639 ; — *en, dans, sur*, ib. — B. Le lieu est figuré : *persécuter, insulter, exercer la tyrannie sur*, 640 ; — *apprendre sur un exemple*, 641.

IV. Position dans le temps, 641.

V. Complément d'instrument, de moyen. A. Le verbe est au passif, 641 ; le complément avec *à* condamné avec *je le ferai payer*, reste usuel avec *je le laisserai payer*, 642. — B. Le verbe est à l'actif, *ouvrir d'une clef, instruire d'exemple*, 643.

VI. Complément de manière. Variété des prépositions qui introduisent ces compléments, 643.

VII. Complément de prix, 644.

VIII. Complément d'appartenance. On blâme *à* possessif : *le logis à Jacques*, 644.

Observation sur diverses prépositions : *auprès de* en concurrence avec *au prix de*, 645 ; — *chez* : *chez Platon*, ib. ; — *de* avec un sens objectif : *le respect de mon père*, ib. ; — *de moi*, 646 ; — *dès* et *depuis*, ib. ; — *pour* : *il envoya l'assurer* ou *pour l'assurer*, ib. ; — *vers* et *envers*, ib.

Prépositions et locutions prépositives : *devant* et *au devant*, 647 ; — *au travers* et *à travers*, ib.

Répétition des prépositions. Elle devient nécessaire, 648.

CHAPITRE IX LES CONJONCTIONS.

CONJONCTIONS DE COORDINATION

Conjonctions et chevilles, 651. — *Ni* en concurrence avec *et*, *ou*, 652. — Répétition de *ni*, 653. — Emploi de *ni* pour unir deux propositions, 654.

CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

Répétition inutile de *que*. Elle est condamnée, 654. — Omission de conjonctions, 655. — Remplacement de diverses conjonctions par *que*, *ib.* — *Que* et *que ce que*, 656.

CHAPITRE X L'ORDRE DES MOTS.

Aperçu général, 657.

LE SUJET RAPPROCHÉ DU VERBE

Le sujet est un pronom personnel, *ib.* — Le sujet est un nom, 658. — Le sujet est un pronom relatif, *ib.*

LE PARTICIPE PASSÉ RAPPROCHÉ DE L'AUXILIAIRE

A. Verbes qui prennent l'auxiliaire *avoir*. — I. Séparation par un complément d'objet direct, 659. — II. Séparation par un complément circonstanciel, *ib.* — III. Séparation de l'auxiliaire *avoir* dans les formes composées du verbe *être*, 660.

B. Verbes qui prennent l'auxiliaire *être*, 660.

AUTRES RAPPROCHEMENTS

Le relatif complément séparé du verbe précédé d'un sujet pronominal, 661. — Le substantif et l'adjectif séparés de leurs compléments, *ib.* — *Ne* séparé de *pas*, *point*, 662. — La préposition séparée de son complément, 663.

PLACE DU SUJET

Le sujet derrière le verbe. Abandon d'une vieille tradition, 663. — Cas divers distingués par les théoriciens : 1° La phrase commence par un complément indirect ou circonstanciel. A. Le sujet est un substantif, 664 ; — B. Le sujet est un pronom, 665. — 2° La phrase commence par un relatif complément, *ib.* — 3° La phrase commence par un mot invariable. A. Le sujet est un substantif, *ib.* ; — B. Le sujet est un pronom, 666 : α) les phrases concessives ou causales, *ib.* ; — β) les phrases exprimant difficulté, 667 ; — γ) après *or*, *ib.* ; — δ) après *bien*, *ib.* ; — ε) après *et*, 668 ; — ζ) dans les comparaisons, 669. — Indécision de l'usage, exemples contradictoires, *ib.*

Phrases interrogatives. L'inversion abandonnée quand le sujet est un nom, 669.

Phrases optatives, 670.

Place particulière des participes *étant* et *ayant*, ib.

PLACE DES COMPLÉMENTS

Le complément d'objet direct cesse de se placer devant le verbe, 671. — Le complément d'objet indirect tend aussi à se mettre derrière, ib. — Le complément circonstanciel ; on cherche à éviter les équivoques, 672.

PLACE DE L'ATTRIBUT

L'inversion de l'attribut devient rare, 673. — L'attribut de l'objet et la clarté, ib.

PLACE DE L'ADJECTIF ÉPITHÈTE

Essais de réglementation, 674. — Une découverte de Gomhault, *ce redouté monarque* cède à *ce monarque redouté*, 675. — Indécision persistante, 676. — Le substantif précédé et suivi d'adjectif, 677. — Construction particulière de quelques adjectifs, 678.

Place de l'adjectif possessif : *un ami mien*, ib.

PLACE DU PRONOM

Le pronom complément de l'impératif, 679. — Le pronom complément d'un infinitif précédé de *aller*, *devoir*, *savoir*, etc., ib. — Deux pronoms compléments devant un verbe à un mode personnel, 680 ; — devant un infinitif, 681. — Le pronom *y* : *menez y moi et menez m'y*, ib. ; *en y*, 682.

PLACE DE L'ADVERBE

L'adverbe rapproché du verbe, 682.

CHAPITRE XI

LA PHRASE.

La phrase du xvi^e siècle et la phrase moderne, 684 ; on cesse de calquer la période latine, ib. — Quelques défauts observés chez un maître de l'éloquence, manque de netteté, fautes contre l'harmonie et le rythme. maladresses de syntaxe, 685. — Rôle de Malherbe dans l'élaboration de la période, 688. — Autres théoriciens, 689.

La régularité. — Une phrase doit être construite, ib. — La clarté et la netteté, 690. — Diverses recettes pour éviter les équivoques, l'arrangement des mots, 691 ; — les rapports des possessifs et démonstratifs avec leurs antécédents, 692 ; — les maîtres « d'un mot mis en sa place enseignent le pouvoir », 693. — La netteté peut manquer dans une phrase claire, ib.

La mesure des périodes, 694. — Les phrases de longueur démesurée,

695. — Les rapports des diverses parties qui forment une période, 696. — Les vers en prose, *ib.*

Le style coupé est peu à la mode, 697. — Les *qui* et les *que*. L'abus qui en est fait ne choque personne, *ib.*

L'harmonie. La « douceur ». — Les rencontres désagréables de consonnes et de voyelles, 699. — Quelques règles d'harmonie, 700. — Les rimes en prose, *ib.*

Le rythme. — La symétrie dans la composition des périodes, 701. — On ne peut plus accoupler des sujets différents, *ib.* — Types de phrases où on tolère encore des compléments de nature diverse, 701. — Un parallélisme rigoureux paraît à divers théoriciens la forme idéale de la phrase faite, 702.

La variété. — La répétition des mêmes mots n'est pas encore un défaut, 703. — Quelques cas où elle est vicieuse, 704. — Cas où elle est nécessaire, *ib.*

La sobriété. — Les synonymes, 704. — Ils ajoutent à la pensée, 705.

Reprise nécessaire dans chaque proposition, 706. — Importance capitale de cette règle, caractéristique de la phrase moderne, 707. — Reprise de l'article, des possessifs, du pronom sujet, des prépositions, des conjonctions, des auxiliaires, etc., *ib.* — Caractère logique de la phrase ainsi constituée, 710.

CONCLUSION

NOUVELLES CONQUÊTES DU FRANÇAIS.

Le français et les sciences, 713. — La théologie, *ib.* ; — la philosophie. Descartes, 714 ; — le droit, *ib.* ; — la médecine, *ib.* — Manifestes et contradictions : De la Chambre et Belot, 714.

Le français et l'enseignement, 716. — Enseigner le français, *ib.* — Les Petites Écoles, *ib.* — Les conférences publiques, 717. — Le collège moderne de Richelieu, *ib.*

Le français dans la nation. Le français et les parlers provinciaux, 719. Le français littéraire et le français parlé, 721.

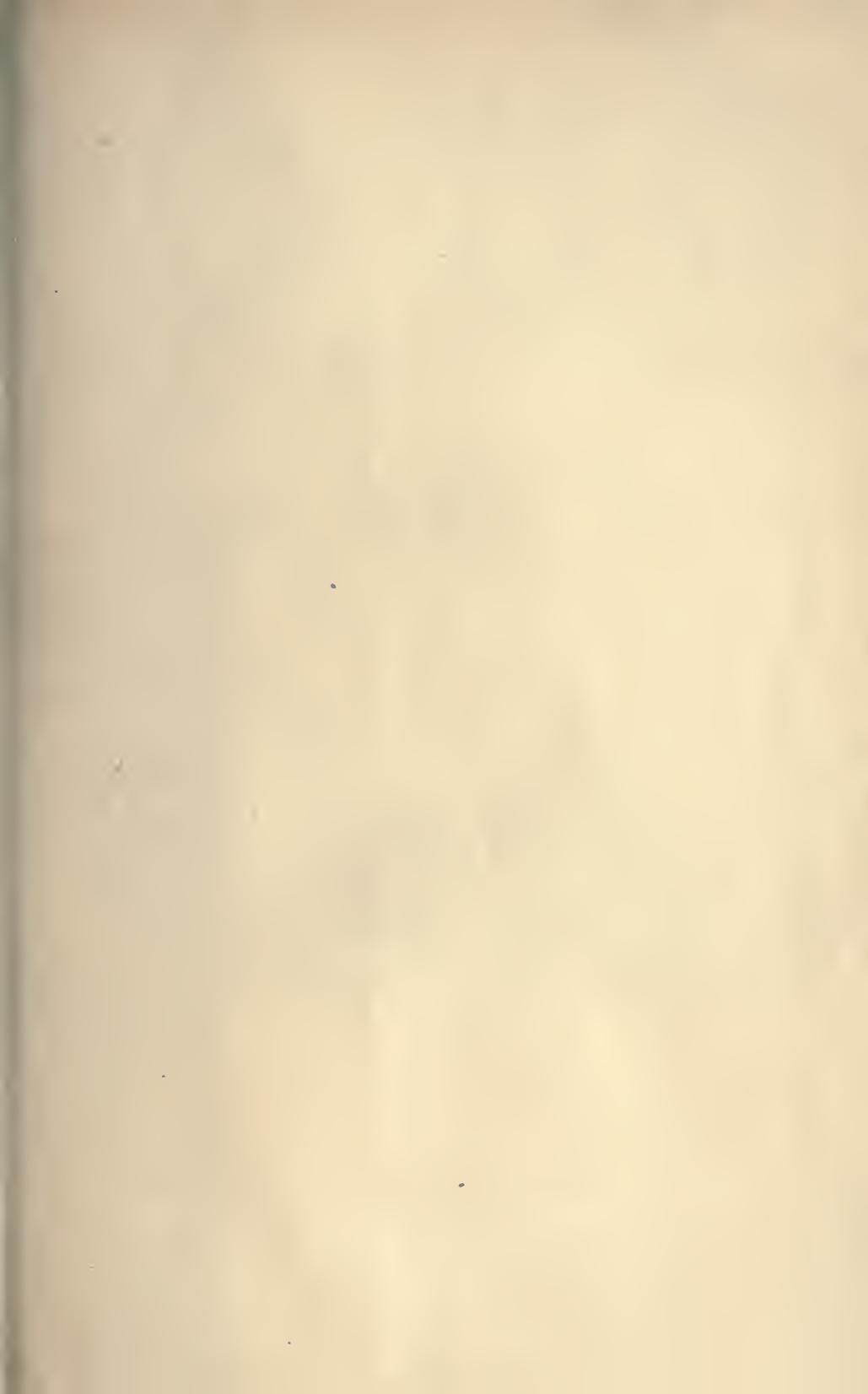
ERRATA ET ADDENDA

- XV. J'ai cru devoir, par souci d'exactitude bibliographique, porter au nom de M. de Scudéry l'édition de la *Clélie*, qui parut sous son nom. Même observation pour *Almahide*. Il est bien entendu qu'il ne faudra pas pour cela lui attribuer les romans qui sont de sa sœur.
- XX. *Grands Jours*. . . . Au lieu de 1612, lire 1622.
- XXIII. *L'Orph. de Chrys.* = *L'Orphise de Chrysanthe* de Sorel. Paris, 1625, 8°. Il a été oublié à la Table des abréviations.
- XXX. R. Le Maistre, *Pres. des fiev.* = *Le Preservatif des fievres malignes de ce temps* par Rodolphe Le Maistre, 2^e éd., Paris, Abel L'Angelier, 1620, 12°.
- P. 302. L'appel de la note 1 est mal placé. Le remettre à la fin du 2^e alinéa. Dans cette note, supprimer l'exemple de l'*Espadon satirique*, 38, et les exemples de Racan, I, 105, I, 118, où le verbe *plaindre* est transitif. Ce qui était dit dans le texte du verbe pronominal et du verbe transitif ayant été retranché, ces exemples n'ont plus de raison d'être.
- P. 311. Les deux derniers alinéas doivent être déplacés. Celui qui concerne *dire* termine la page.
- P. 395, n. 1. Le troisième et le quatrième exemple du premier alinéa doivent se mettre à la suite du second. Ajouter : La raison de la répugnance qu'Oudin a pour *sinon* vient peut-être de l'abus qu'on faisait de *sinon* que employé à l'espagnole : *Voyez Ricardo qui ne semble sinon qu'un soleil : mirad a Ricardo, que no parece sino que el sol* (D'Audig., *Six nouv.*, 25).
- P. 525. Avant le titre : VERBES IMPERSONNELS, supprimer I.
-

ERRATA DU TOME II

- P. 23. *Chans. hug.*, II, 347, supprimer II.
- P. 32. Ajouter à la note 1 : En 1555, Fr. de Némoud, Angoumois, prononce une « Oraison » imprimée à Poitiers par les Marnefs et Bouchets frères, réimprimée dans Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1875, p. 389 et suiv. sur la nécessité d'introduire le français dans les ouvrages de droit, aussi bien que ceux des autres sciences, et, pour sa part, il s'engage à traduire le droit romain. Cf. Du Vair, *Eloq. fr.*, éd. Radouant, p. 89, n. 1. M. R. cite cette oraison. Il y ajoute des passages de Louis le Caron et Germain Forget (*Les paraphrases sur les loix des républiques anciennes*, 1577, 8). Le texte extrait de ce dernier est une réponse à ceux qui craignaient que la connaissance du droit ne se vulgarisât. M. Radouant, p. 91, note 4 de son excellente étude, a indiqué quelques survivances du latin dans les tribunaux.
- P. 224, n. 3, v. 3 de la citation 2, lire : Doibt estre pour *humble* en francoys.
- P. 245, l. 21 au lieu de entre voyelles, lire : entre voyelle et consonne.
- P. 252, l. 29, mettre un point après la parenthèse et supprimer ce qui suit.
- lb., l. 30 et 31, au lieu de fermé et entravé, lire : fermé ou ouvert et entravé.
- P. 279. Article indéfini, § 1, au lieu de *une sept seaumes*, lire : *unes*.
- P. 280, l. 25, au lieu de *par de simples femmelettes*, lire : *par des simples femmelettes*.
- P. 317, n. 1, l. 2, au lieu de *qu'es*, lire : *qu'est*.
- P. 335, n. 3, au lieu de Verdi, *Les Raccoteurs*, lire : Vadé, *Les Raccoteurs*.
- P. 359, l. 10, au lieu de a le sens optatif, et fait fonction. . . , lire : ou fait fonction.
- P. 361, l. 26, au lieu de e, lire : *ç*.
- P. 374. *Anuyt*. Supprimer ce qui est dit de Maupas.
- P. 380. *Empres*, au lieu de voir aux adverbes, lire : voir aux conjonctions, p. 383, l. 24.

- P. 434, l. 1, au lieu de : Emploi du *réfléchi* pour le passif, lire : Emploi du *pronominal*.
- P. 440, l. 18, au lieu de *s'enfle*, lire : *s'enflent*.
- P. 445, l. 9, supprimer l'exemple de Meigret, *Offices de Cicéron*.
- P. 464, l. 1, au lieu de *cherchant*, lire : *cherchante*.
- P. 477, l. 1, supprimer *qe*.



PC

2073

B7

t.3, pt.2

cop.2

Brunot, Ferdinand

Histoire de la langue
française

t. 3, pt. 2

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

